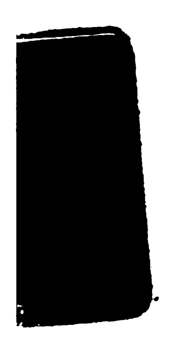
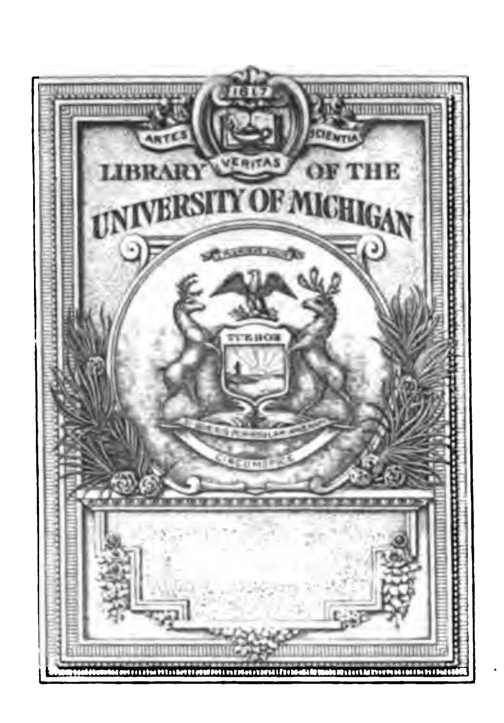
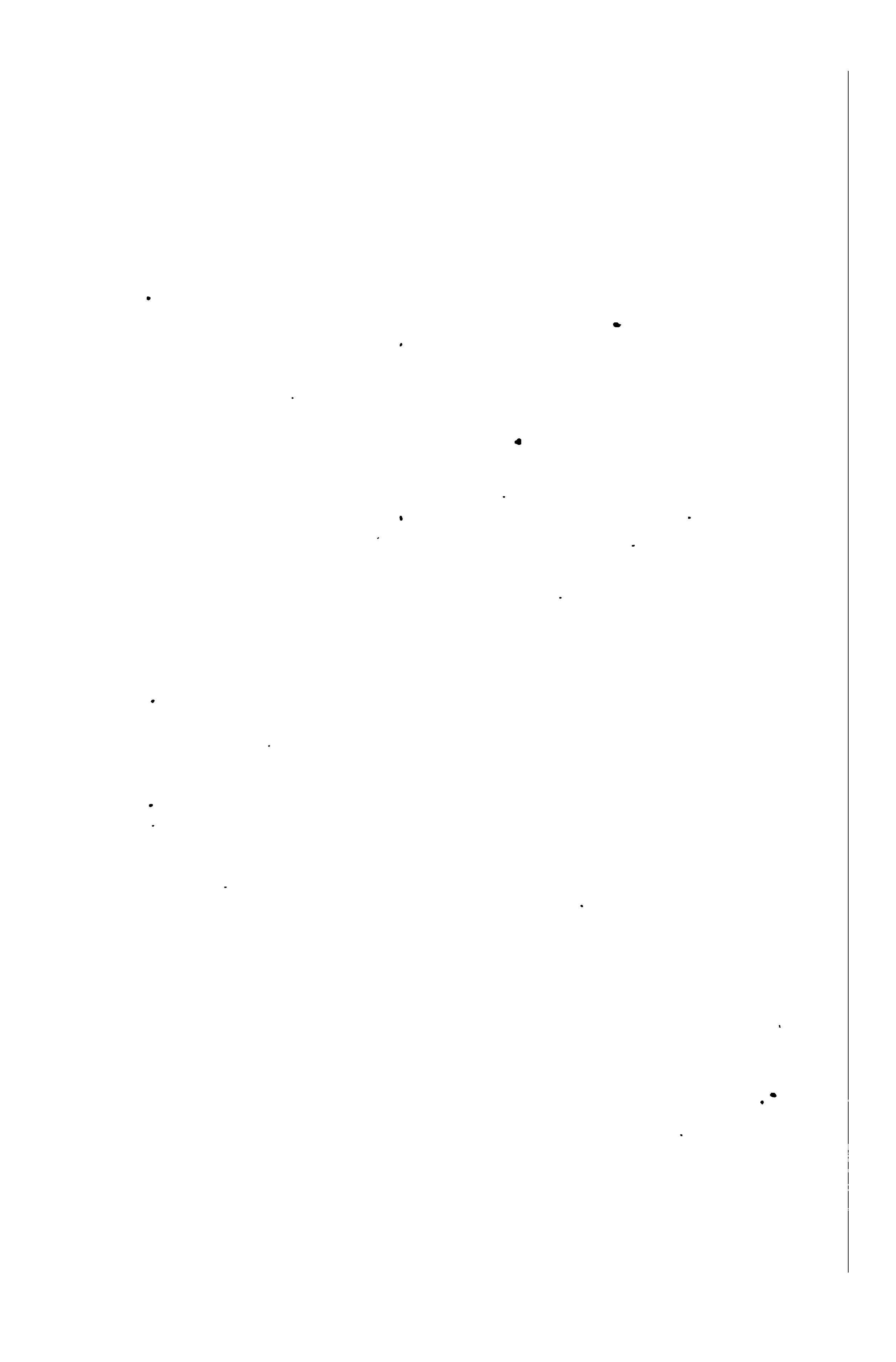

UNIV.
OF
MICH.







NOUVELLES ARCHIVES

DES

MISSIONS SCIENTIFIQUES

ET LITTÉRAIRES

CHOIX DE RAPPORTS ET INSTRUCTIONS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS

TOME VIII



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCVI



NOUVELLES ARCHIVES

DES

MISSIONS SCIENTIFIQUES

ET LITTÉRAIRES

TOME VIII

RAPPORT

À M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SUR

LES CORRESPONDANCES

DES

AGENTS DIPLOMATIQUES ÉTRANGERS

EN FRANCE

AVANT LA RÉVOLUTION

CONSERVÉES DANS LES ARCHIVES DE BERLIN, DRESDE
GENÈVE, TURIN, GÊNES
FLORENCE, NAPLES, SIMANCAS, LISBONNE, LONDRES, LA HAYE ET VIENNE

PAR

JULES FLAMMERMONT
PROFESSEUR D'HISTOIRE À L'UNIVERSITÉ DE LILLE



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCVI

LES CORRESPONDANCES

DES

AGENTS DIPLOMATIQUES ÉTRANGERS

EN FRANCE

AVANT LA RÉVOLUTION.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter un rapport sur les missions que plusieurs de vos prédécesseurs ont bien voulu me confier à l'effet d'étudier les collections des dépêches des ambassadeurs, envoyés et agents étrangers en France avant la Révolution. Pour exécuter ce travail, j'ai visité les archives de Londres, Bruxelles, La Haye, Dusseldorf, Berlin, Dresde, Vienne, Munich, Zurich, Berne, Soleure, Genève, Turin, Gênes, Florence, Naples, Alcalá de Henares, Simancas et Lisbonne. Dans quelques-uns de ces dépôts, mes recherches ont été infructueuses ou n'ont presque rien produit; dans d'autres, au contraire, j'ai rencontré des séries plus ou moins riches de correspondances de France dont j'ai dressé des inventaires sommaires, qui sont joints à ce rapport avec des notices et extraits.

Depuis que, pour ses brillantes études sur les XVIe et XVIIe siècles, Ranke a fait emploi des relations et des dépêches des ambassadeurs vénitiens dans divers pays d'Europe à cette époque et montré tout le parti qu'un historien pouvait tirer de cette sorte de documents, l'usage

s'en est de plus en plus répandu, à tel point qu'il serait très difficile de dresser une bonne bibliographie de tous les ouvrages où sont entrés des matériaux de cette nature. D'abord réduits à ne se servir que des dépêches provenant des envoyés d'États disparus ou de dynasties éteintes, comme Venise ou les Médicis, les historiens ont vu peu à peu s'ouvrir devant eux les portes de toutes les archives de l'Europe, dont les collections de dépêches et de relations diplomatiques, antérieures à une date plus ou moins reculée suivant les dépôts, leur ont été libéralement communiquées. Alors la masse de ces documents est devenue tellement considérable, qu'un travailleur, livré à ses propres forces, doit perdre beaucoup de temps et se donner bien de la peine pour trouver et parcourir toutes les pièces qui peuvent se rapporter à son sujet et qui sont dispersées aux quatre coins de l'Europe. Cette difficulté est même telle, qu'elle a déterminé plusieurs gouvernements à prendre des mesures pour venir en aide aux historiens.

C'est l'Angleterre qui, jusqu'ici, a fait dans cette voie les plus grands progrès. En même temps que s'opérait la réunion de tous les anciens dépôts d'archives londoniens dans le *Public Record Office*, le directeur de ce grand établissement scientifique donnait une vive impulsion à la mise en train de cette belle collection des *Calendars*, qui avait été, dès le commencement de ce siècle, recommandée par un comité de la Chambre des Communes et était toujours restée à l'état de projet. Non seulement il entreprenait de fournir aux travailleurs des recueils contenant l'analyse des documents conservés dans les archives et les bibliothèques de Londres et des Îles Britanniques sur telle ou telle période de l'Histoire, mais il voulait

mettre à leur disposition, sous la forme de résumés plus ou moins étendus, suivant les cas, mais pouvant souvent dispenser de recourir aux originaux, les pièces concernant l'Histoire de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, renfermées au loin, à l'étranger, dans des dépôts d'accès parfois difficile.

On commença par les archives de Simancas. Dès l'année 1862, parut le premier volume du recueil édité par G. Bergenroth [1]. Cet érudit consciencieux ne s'était pas contenté de fouiller les divers fonds du riche dépôt castillan, il avait encore exploré les archives de Barcelone, de Paris, de Bruxelles et de Vienne, les grandes bibliothèques de Paris et de Londres, etc.; en 1868, il publia le second volume et, après lui, la collection fut continuée par don Pascual Gayangos, qui en est maintenant [2] à l'année 1543. Plus on avance, plus les documents diplomatiques, rares dans les premiers volumes, deviennent nombreux; ils sont en très grande majorité dans une nouvelle série, qui commence à l'avènement d'Élisabeth en 1558 et s'arrête pour l'instant à l'année 1586 [3]; comme les analyses sont moins étendues, la publication avance plus rapidement. En 1864, Rawdon Brown fit paraître le premier volume de son grand recueil vénitien, qui est arrivé aujourd'hui à la fin du XVIe siècle [4]. Il faisait aussi copier pour le *Public Record Office* les documents concernant

[1] *Calendar of Letters, Despatches and State Papers, relating to the Negotiations between England and Spain, preserved in the Archives at Simancas and elsewhere. Henry VII, 1485-1509.* (Londres, 1862, gr. in-8°.)

[2] T. VI, 2e part., 1542-1543. (Londres, 1895, gr. in-8°.)

[3] *Calendar of Letters and State Papers, relating to English Affairs, preserved principally in the Archives of Simancas. Edited by Martin A. S. Hume*, 3 vol., 1558-1586. (Londres, 1892-1895, in-8°.)

[4] *Calendar of State Papers and Manuscripts, relating to English Affairs,*

l'Histoire d'Angleterre, qu'il rencontrait dans les bibliothèques de Venise et du nord de l'Italie; on y trouve un peu de tout, mais les dépêches et les relations diplomatiques abondent[1]. Une autre entreprise de copie, mais sur un plan un peu différent, fut commencée dans les archives et les bibliothèques de Rome et plus spécialement du Vatican par le R. Joseph Stevenson, éditeur du *Calendar Foreign Series* pour le règne d'Élisabeth; après lui, elle a été continuée par M. W.-H. Bliss, qui, entre autres, transmit des extraits des dépêches des nonces en Espagne, en France, en Flandre et en Allemagne aux XVI[e] et XVII[e] siècles sur les affaires anglaises[2] et s'occupe maintenant de publier le *Calendar* des Lettres des Papes au moyen âge concernant l'Histoire de l'Angleterre et de l'Irlande. Pendant la fermeture de la Vaticane, M. Bliss, en 1881, 1882 et 1883, entreprit l'exploration des archives et des bibliothèques de Stockholm[3], où il fit copier un grand nombre de documents concernant l'Angleterre. Ce travail fut complété pour la Suède et fait en Danemark par les soins du R. William Dunn Macray, qui publia trois rapports étendus sur les dépôts qu'il avait fouillés[4].

existing in the Archives and Collections of Venice and in other libraries of Northern Italy, 8 vol., 1202-1591. (Londres, 1864-1894, in-8°.)

[1] Cf. *Annual Reports of the Deputy Keeper of the Public Records*. (Londres, in-8°, vol. 32, 33, 36, 38, 39, 40.) Dans le vol. 45 (1884), Append. 11, p. 61-68, se trouve la *List of the volumes of Transcripts from the Venetian Archives transmitted to the Public Record Office by M. Rawdon Brown*.

[2] Cf. *Ibidem*, etc., vol. 34, 35, 36, 39, 40, 41, 42 et surtout 45 et 48, où se trouvent les rapports de M. Bliss, qui sont pleins de renseignements intéressants.

[3] Cf. *Ibidem*, vol. 48 (1886), p. XVIII.

[4] *Ibidem*, vol. 45, 46 et 47.

Une exploration plus importante encore, quoique restreinte aux seuls documents diplomatiques, fut confiée par le Maître des rôles au regretté Armand Baschet, qui s'était fait connaître par toute une série de belles études historiques, composées surtout avec des matériaux de cette nature [1]. Au mois de février 1870, il fut chargé de rechercher et de faire copier les pièces concernant l'Histoire d'Angleterre depuis l'avènement de Henri VIII jusqu'à la mort de la reine Anne et spécialement les dépêches des ambassadeurs français à Londres [2]. Dès l'année 1876, il publia une liste de ces agents de 1509 à 1714 et, deux ans plus tard, un répertoire général de leurs dépêches [3]. Les copies de tous ces documents n'étaient pas encore faites quand, au mois de janvier 1886, une mort prématurée enleva Armand Baschet; il laissait dans cette collection quelques lacunes peu importantes que l'on s'occupe en ce moment de combler [4].

[1] *Les Archives de la Sérénissime République de Venise.* (Paris, 1858, in-8°.)

La Diplomatie vénitienne, les princes de l'Europe au XVIe siècle, François Ier, Philippe II, Catherine de Médicis, etc., d'après les rapports des ambassadeurs vénitiens. (Paris, 1862, in-8°.)

Histoire de la Chancellerie secrète, le Sénat, le Cabinet des ministres, le Conseil des Dix et les Inquisiteurs de l'État dans leurs rapports avec la France, etc. (Paris, 1870, in-8°.)

Le Roi chez la Reine ou Histoire secrète du mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, etc. (Paris, 1866, in-8°.)

[2] *Annual Reports*, etc., vol. 48 (1886), p. XVII.

[3] *Ibidem*, vol. 37 (1876), p. 180-194, et vol. 39 (1878), p. 573-826. C'est en ce dernier que se trouve le *Répertoire général de toutes les dépêches et autres documents appartenant aux correspondances des ambassadeurs de France successivement accrédités en Angleterre depuis le règne d'Henry VIII jusqu'au règne de George Ier, 1509-1714.*

[4] *Ibidem*, vol. 56 (1895), p. 18.

L'exemple de l'Angleterre fut suivi par la Suisse. M. le docteur P. Schweizer fit paraître, en 1880, la correspondance de l'ambassade française en Suisse au début du règne de Louis XIV[1] et, en même temps, il publia le projet d'un recueil de toutes les correspondances françaises analogues du XVIe au XVIIIe siècle; il montrait qu'en procédant avec prudence à des éliminations, d'ailleurs absolument nécessaires, un nombre relativement peu considérable de volumes suffirait[2]. A peu près au même moment, M. le docteur Édouard Rott, alors secrétaire de la légation suisse à Paris, qui préparait un ouvrage important sur Henri IV et les Suisses[3], proposa au Gouvernement fédéral de faire un récolement de tous les documents relatifs à l'Histoire de la Suisse conservés dans les archives et les bibliothèques de Paris. Ce projet fut adopté et, en 1882, commença la publication d'un grand inventaire sommaire qui a été récemment terminé[4]. Ce recueil, d'une importance considérable, est en très grande partie rempli par des inventaires des dépêches, instructions et mémoires, et, en général, de toutes les pièces se rapportant aux ambassadeurs de France en Suisse. En outre, des copies des documents inventoriés

[1] *Correspondenz der Französischen Gesandtschaft in der Schweiz*, 1664-1671. (Basel, 1880, in-8°, t. IV des *Quellen zur Schweizer Geschichte.*)

[2] *Plan zur Edition der Französischen Gesandtschafts Correspondenz für das 16, 17 und 18 Jahrhundert* apud *Anzeiger für Schweizerische Geschichte.* (*Indicateur d'Histoire Suisse.*) Neue Folge, t. III, n° 4 de l'année 1880, p. 301-313.

[3] *Henri IV, les Suisses et la haute Italie.* (Paris, 1882, in-8°.)

[4] *Inventaire sommaire des Documents relatifs à l'Histoire de Suisse* conservés dans les archives et bibliothèques de Paris, et spécialement de la correspondance échangée entre les ambassadeurs de France aux Ligues et leur gouvernement. (Berne, 1882-1895, 5 vol. gr. in-8°.)

étaient envoyées aux Archives fédérales, à Berne, où elles forment une précieuse collection à la disposition des historiens. Un travail analogue a été exécuté à Venise par feu M. Cérésole [1], et se fait maintenant à Londres, à Turin et à Rome; on espère pouvoir bientôt l'entreprendre à Simancas [2].

On ne trouve rien de semblable en Allemagne et en Autriche. Dans ces pays, les directions d'archives et les académies se bornent, au moins pour l'instant, à la publication d'un choix de relations et de dépêches. A Vienne, après avoir mis au jour, dans la grande collection des *Fontes Rerum Austriacarum* [3], les relations des ambassadeurs vénitiens à la Cour impériale, on s'occupe d'une édition de leurs dépêches, dont on a déjà publié deux volumes du XVIe siècle [4]. Tout récemment, on a entrepris la publication des dépêches des nonces pontificaux en Allemagne au XVIe siècle, et comme elle a été partagée entre les instituts historiques, allemand et autrichien, établis à Rome, elle semble devoir être menée aussi rapidement que possible [5]. En Russie, la Société impériale d'histoire a consacré bon nombre de volumes de ses archives à la publication des correspondances des ministres et ambassadeurs anglais, prussiens, impériaux, français et

(1) Cf. Cérésole, *La République de Venise et les Suisses*. 2e édition. (Venise, 1890, in-8°.)

(2) Renseignements dus à la gracieuse obligeance de M. Ed. Rott.

(3) T. XXII (1863), XXV-XXVII (1866) et XXX (1870).

(4) *Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe herausgegeben von der historischen Commission der K. Academie der Wissenschaften.* (Vienne, 1889-1892, 2 vol. in-8°.)

(5) *Nuntiatur Berichte aus Deutschland.* (Gotha, 1892 et s., in-8°.) Cf. *Historische Zeitschrift*, t. LXXII (1894), p. 96-102.

autres à la Cour de Saint-Pétersbourg, surtout au XVIIIe siècle. Enfin l'Académie de Cracovie a fait paraître, dans la collection des *Acta Historica res gestas Poloniæ illustrantia*, trois volumes publiés par les soins de M. le docteur Casimir Waliszewski et contenant la correspondance des ministres français à la Cour de Jean III (Sobieski) de 1674 à 1683.

En France, à l'exception du Recueil Canestrini Desjardins dont il est question ci-dessous[1], on ne s'est jusqu'ici occupé d'une façon suivie que des relations et des dépêches des ambassadeurs vénitiens. En 1838, M. Tommaseo publia dans la collection des Documents inédits, en deux volumes in-4°, les *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVIe siècle*. Vingt-cinq ans plus tard, en 1863, on eut l'idée de donner un pendant au recueil des Florentins en publiant un choix des dépêches des ambassadeurs et envoyés de Venise en France, et le ministère d'État confia à MM. de Mas Latrie et Baschet le soin d'en recueillir les éléments en vue de l'impression. Les travaux préparatoires de cette publication traînant en longueur, on y renonça; les éditeurs désignés[2] dépo-

[1] P. 395 et n. 2.

[2] G. Raynaud. *Inventaire sommaire des dépêches des ambassadeurs vénitiens relatives à la France, déposées au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.* (Paris, 1878, in-8°, p. 8.) Extrait du *Cabinet historique.*

M. Couderc a complété cet inventaire, et son travail encore manuscrit se trouve dans le Catalogue n° 356* du département.

On peut aussi consulter utilement les rapports de M. de Mas Latrie dans les *Archives des Missions*, 2e série, t. I, II et III.

M. Kovalesky vient de publier : *I dispacci degli Ambasciatori Veneti alla corte di Francia durante la Rivoluzione*, t. I (1788-1791). [Turin, 1895, in-8°.]

sèrent leurs matériaux à la Bibliothèque nationale et M. Baschet fut chargé de faire faire les copies qui manquaient pour compléter la collection, dont il présenta une sorte d'historique et une description sommaire dans un rapport adressé à M. le Ministre de l'instruction publique au mois de septembre 1877 [1]. Quelques mois auparavant, Armingaud, dans une communication à l'Académie des sciences morales et politiques sur les dépêches des ambassadeurs piémontais en France, avait appelé sur ces documents l'attention de cette savante compagnie, dont un membre avait émis le vœu qu'il fût fait des correspondances diplomatiques un recueil général, qui rendrait les plus grands services à nos historiens [2].

Telle était la situation, Monsieur le Ministre, quand, le 25 juillet 1883, l'un de vos prédécesseurs, sur la proposition de la Commission des missions et du Comité des Travaux historiques, me chargea d'aller étudier les collections des dépêches des ambassadeurs, ministres, envoyés et agents accrédités en France avant la Révolution, conservées dans les principaux dépôts d'archives diplomatiques de l'Europe. Ces Conseils avaient pensé qu'avant d'entreprendre soit un recueil général de copies, soit diverses séries de volumes d'analyses et d'extraits, il pourrait être utile de procéder à une sorte de reconnaissance générale de ces collections pour en déterminer l'importance et la composition. Dans une série de voyages qui durèrent plus d'un an, j'allai d'archives en archives dresser des inventaires sommaires des correspondances de France et successivement, au cours

[1] *Archives des Missions*, 3e série, t. IV (1877), p. 495-524.
[2] *Compte rendu de l'Académie*, nouv. série, t. VII (1877), p. 557.

des années 1883 et 1884, je remis à votre administration ces travaux qui tout d'abord n'étaient pas destinés à la publicité; mais plus tard, à la suite d'un rapport de M. Albert Sorel, il fut décidé, le 11 octobre 1890, qu'ils seraient publiés dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires.* Alors je recommençai, pendant mes vacances et quelques congés qui me furent accordés, mes pérégrinations à travers l'Europe pour reviser, s'il y avait lieu, mes inventaires, qui pouvaient par suite de remaniements n'être plus exacts et surtout pour voir certains dépôts où je n'avais pas pu me rendre au cours de mon premier voyage. Ce sont les résultats de ces explorations d'archives que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui, Monsieur le Ministre, et je vous prie de vouloir bien me permettre de vous exposer quels ont été les principes qui m'ont dirigé dans le choix des dépôts que j'ai vus et des périodes que j'ai plus particulièrement étudiées.

Je ne pouvais pas avoir la pensée de fouiller toutes les archives de l'Allemagne, où sont conservées des dépêches des agents des petits princes de ce pays en France; j'ai dû me borner à celles de Berlin, Dresde, Munich et Dusseldorf. Dans les deux premières, j'ai trouvé, comme je l'espérais, des collections fort importantes dont j'ai rédigé des inventaires sommaires. A Munich, aux archives du ministère des Affaires Étrangères, la correspondance de France ne forme pas un fonds spécial, et les débris peu considérables, qui en subsistent, sont dispersés dans la masse des diverses collections du dépôt[1]. A Dusseldorf,

[1] Je puis cependant mentionner une collection en 24 volumes in-folio, formée au siècle dernier et contenant la correspondance des ministres résidents bavarois à l'étranger, de 1531 à 1600; une petite

où se conserve le peu qui reste des anciennes archives des archevêques électeurs de Cologne, c'est encore pis : je n'y ai rencontré qu'un petit nombre de lettres du baron de Belderbusch et du chargé d'affaires Creenfelt de Storck. La belle publication d'Erdmannsdörfer [1] me dispensait d'aller à Carlsruhe. En Suisse, pour les raisons indiquées ci-dessous, je n'ai rien trouvé à Zurich, Soleure et Berne. En Italie, il me fallut aussi faire un choix; je laissai de côté les correspondances adressées de France par leurs agents aux Sforza et aux Gonzague et aujourd'hui conservées à Milan et à Mantoue, parce qu'elles n'embrassent que des périodes restreintes et aussi parce qu'elles ont déjà

liasse de lettres écrites de France au duc Maximilien de Bavière par son agent, le baron de Groisbeck, en 1615 et 1616; un assez fort paquet et 3 volumes de dépêches de Paris, la plupart en français, adressées par Maier de Oberschellang à l'Électeur de Bavière pendant sa mission en France, en 1684 et 1685; 2 volumes de lettres de Paris, par le comte de Königsfeld, 1729-1730; 3 liasses de dépêches assez importantes, expédiées de Paris, de 1737 à 1739, par le comte de Törring, envoyé de Bavière en France, dont les négociations concernaient surtout la pragmatique sanction de l'empereur Charles VI et les droits des Électeurs bavarois à la succession d'Autriche; 5 volumes de dépêches du prince de Grimsberghen, de 1745 à 1750; 1 volume de lettres du comte de Grevenbroch, de 1749 à 1755; enfin, une nombreuse série de liasses et de volumes, comprenant la correspondance, fort peu intéressante d'ailleurs, du baron Van Eyck, chargé des affaires de l'Électeur de Bavière en France, depuis le mois de décembre 1754 jusqu'à sa mort survenue le 20 octobre 1777.

[1] *Politische Correspondenz Karl Friedrichs von Baden* (1783-1806), *herausgegeben von der Badischen Historischen Commission bearbeitet von B. Erdmannsdörfer*, 1er vol. 1783-1792. (Heidelberg, 1888, in-8°.) On y trouve des lettres fort curieuses de Dupont de Nemours, chargé d'affaires du margrave de Bade à Paris, d'avril 1783 à novembre 1792.

Voir aussi *K. Fr. von Baden brieflicher Verkehr mit Mirabeau und Dupont de Nemours.* (Heidelberg, 1892, in-8°.)

été l'objet d'assez nombreux travaux[1]. A mon grand regret, j'ai dû renoncer à profiter de l'autorisation que j'avais obtenue en 1884 de faire un inventaire des dépêches des nonces en France; en raison du petit nombre des séances aux archives du Vatican et de leur courte durée, il m'aurait fallu, pour exécuter ce travail, un temps beaucoup plus considérable que celui dont je pouvais disposer. Il y a d'ailleurs lieu d'espérer que l'École française de Rome entreprendra bientôt une publication semblable à celle qui fait tant d'honneur aux instituts historiques, allemand et autrichien[2].

La correspondance des ministres de Russie en France au XVIII[e] siècle est encore mal connue; mais, à en juger par le peu qu'on en sait[3], elle doit être fort curieuse;

[1] Cf. Ch.-V. Langlois et H. Stein, *Les Archives de l'Histoire de France.* (Paris, 1893, in-8°, p. 761 et 762.)

[2] Voir une note de M. Gabriel Monod dans la *Revue historique*, t. LII (1893), p. 190.

[3] Le ministre de Russie à Paris, en 1789, était M. de Simolin, qui avait remplacé, au mois de février 1785, le prince de Bariatinsky; il venait de Londres où, dans une altercation violente avec le ministre de Prusse, il s'était oublié au point de prononcer des paroles outrageantes à l'adresse du grand Frédéric qui s'était plaint à Catherine II. A Paris, il ne réussit pas; il ne s'y plaisait pas et il ne disait que du mal de la France et des Français; il ne cachait même pas son aversion pour Vergennes et il s'était jeté dans les bras du comte de Mercy qui se trouvait alors au fort de sa querelle avec les ministres du Cabinet de Versailles à propos de la Hollande et avait été tout heureux de recevoir un auxiliaire ardent et peu scrupuleux. Par malheur, M. de Simolin se conduisait mal. L'agent saxon, Rivière, écrivait de lui, le 28 mars 1785 : « Son début dans ce pays-ci est fait pour éloigner encore de lui la considération, puisqu'il a établi son domicile chez une fille et qu'il ne vit que dans la plus mauvaise société. » Deux ans plus tard, le comte de Salmour, faisant, dans sa lettre du 11 avril 1787 au comte de Stutterheim, que j'ai sou-

malheureusement, je n'ai pas eu le temps ni les moyens d'aller à Moscou pour la parcourir et je ne sais pas si j'aurai jamais cet avantage. C'est, avec la correspondance des nonces, une grave lacune que je déplore plus que personne. Dans les pays scandinaves, la recherche des documents intéressant la France a été faite et bien faite, il y a déjà longtemps, par le regretté A. Geffroy, qui a publié sur ce sujet plusieurs rapports importants [1]. Enfin les dépêches, fort intéressantes, des envoyés extraordinaires et des ministres des États-Unis d'Amérique en France, de 1776 à 1789, ont été en grande partie pu-

vent citée (voir p. 210, n. 2), une sorte de revue du corps diplomatique en résidence à Paris, disait : « Le ministre de Russie, enterré vis-à-vis d'une fille qui le ruine et l'affiche indécemment, n'a d'autre existence que celle que lui donne son caractère. »

On a publié sur les journées de juillet 1789 deux rapports de M. de Simolin, qui n'ont pas grand intérêt et contiennent bien des erreurs. — *Revue de la Révolution*, t. VII (1er semestre 1886), *Documents*, p. 1 à 8, et Feuillet de Conches, *Louis XVI et Marie-Antoinette*, t. Ier (Paris, 1864, in-8°), p. 236 et 476.

Dans une brochure officielle intitulée : *Renseignements sur les Archives de Russie* (Moscou, 1880, in-8°), on trouve un tableau numérique très sommaire des fonds de ce grand dépôt, dont les indications concernant la France ont été reproduites par MM. Langlois et Stein dans leurs *Archives de l'Histoire de France*, p. 818.

[1] Missions historiques en Allemagne, en Danemark, en Suède et en Norvège. — *Archives des Missions*, 1re série, t. III, p. 77; t. IV, p. 185 et 473; t. V, p. 365, et à part sous ce titre : *Notices et Extraits des manuscrits concernant l'Histoire ou la Littérature de la France, qui sont conservés dans les bibliothèques ou archives de Suède, Danemark et Norvège.* (Paris, 1855, Imprimerie nationale, in-8°, 512 pages.)

M. A. Geffroy s'est en outre beaucoup servi des correspondances des agents diplomatiques suédois à Paris dans son livre intitulé : *Gustave III et la Cour de France.* (Paris, 1867, 2 vol. in-12.)

Enfin M. Léouzon Le Duc a publié la *Correspondance diplomatique du*

bliées, par Jared Sparks, dans l'*American Diplomatic Correspondence* [1], et, grâce à l'obligeance de M. Bancroft, bibliothécaire du département d'État à Washington, j'ai pu me procurer une copie, aujourd'hui déposée à la Bibliothèque nationale (cabinet des manuscrits, fonds an-

baron de Staël Holstein et du baron Brinkmann (1783-1799). [Paris, Hachette, 1881, in-8°.]

[1] *The Diplomatic Correspondence of the American Revolution being the letters of Benjamin Franklin, Silas Deane, John Adams, John Jay, Arthur Lee, William Lee..... concerning the foreign relations of the United States during the whole Revolution (1776-1783).*

1re édition, 1829 et suiv., 12 vol. in-8°;

2e édition, Washington, 1857, 6 vol. in-8°.

The Diplomatic Correspondence of the U. S. of America, from the signing of the definitive treaty of peace, 10 september 1783, to the adoption of the Constitution, 4 march 1789, being the letters of the presidents of Congress, the secretary for foreign affairs, American ministers at foreign cours..... (1re édition, 1837 et suiv., 7 vol. in-8°. 2e édition, Washington, 1855, 3 vol. in-8°.)

Cf. Justin Winsor, *Narrative and Critical History of America*, t. VIII (Londres, 1889, in-8°), p. 414-415, où sont indiqués les défauts de ces publications de Jared Sparks.

On trouve encore des lettres des ministres et envoyés américains en France dans les ouvrages suivants :

Correspondence of the American Revolution, being letters of eminent men to George Washington, from the time of his taking command of the Army to the end of his Presidency, edited by J. Sparks. (Boston, 1853, 4 vol. in-8°.)

The Works of Benjamin Franklin [ed. by J. Sparks]. (Boston, 1836-1840, 10 vol. in-8°.)

Complete works of Benjamin Franklin, including his private as well as his official and scientific Correspondence..... Compiled and edited by J. Bigelow. (New-York, 1887 et s., in-8°.)

Works of John Adams, edited by his grandson Ch. Fr. Adams. (Boston, 1850-1856, 10 vol. in-8°.)

Jefferson's Complete works. (New-York, 1853-1854, 9 vol. in-8°.)

Dans les trois premiers volumes, on trouve, avec une fort curieuse autobiographie, les lettres que Th. Jefferson écrivit pendant son séjour

glais, n° 100), d'un excellent inventaire analytique (en anglais) des dépêches des agents diplomatiques en France du 30 septembre 1789 au 12 août 1816.

Partout où j'ai passé, Monsieur le Ministre, les autorités supérieures chargées de la haute direction des dépôts et MM. les Archivistes m'ont fait le meilleur accueil et m'ont accordé les plus grandes facilités de travail. Même dans les pays où des règlements, quelque peu surannés, interdisent encore la communication des inventaires, on les a mis à ma disposition pour que je puisse faire plus aisément et plus rapidement ceux que j'avais à dresser. Bien mieux, M. le chevalier Alfred d'Arneth, directeur des archives de Vienne, a autorisé M. le docteur Hans Schlitter à m'envoyer copie de son précieux inventaire, dont la première partie est publiée à la fin de ce volume. Et dans tous les dépôts où j'ai travaillé, j'ai été l'objet des plus grandes prévenances. Aussi je vous prie, Monsieur le Ministre, d'avoir la bonté de me permettre de renouveler dans ce rapport, qui sera imprimé, l'expression de ma vive gratitude à M. A. d'Arneth et à ses collabora-

en France, de 1784 à 1789; dans le neuvième volume, sont des notes d'un voyage à travers le Royaume, en 1787 et 1788, très intéressantes pour l'état de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture.

The life of Gouverneur Morris, with selections from his Correspondence and Miscellaneous Papers... by J. Sparks. (Boston, 1832, 3 vol. in-8°.)

Une traduction, ou mieux une adaptation, de cet ouvrage a été faite par A. Gandais, sous ce titre : *Mémorial de Gouverneur Morris.* (Paris, 1841, 2 vol. in-8°.)

Une nouvelle édition a été donnée récemment par miss A. Cary Morris, qui a publié : *The Diary and Letters of Gouverneur Morris.* (New-York, 1888, 2 vol. in-8°.)

teurs, MM. Winter, Karolyi, Felgel, Schlitter, Lampel, de Györy et de Naderny, des archives de Vienne; à MM. Koser et P. Bailleu de Berlin; Hassel et Posse de Dresde, Dufour de Genève, le baron B. de Saint-Pierre de Turin, Desimoni de Gênes, Casanova de Florence, Batti et Salvatore de Crescenzio de Naples, Claudio Perez y Gredilla de Simancas, Salisbury de Londres, de Riemsdijk, Hingmann et van den Burgh de La Haye, Piot et Goovaerts de Bruxelles, qui m'ont aidé de leurs conseils et de leur expérience.

Malgré tous les gracieux concours qui m'ont été si généreusement prêtés, et bien que j'aie consacré à ces travaux ingrats toute la force d'attention dont je puis être capable, je ne me dissimule pas, Monsieur le Ministre, qu'il a dû se glisser dans mes inventaires sommaires un certain nombre d'erreurs, petites, je l'espère, mais cependant regrettables. Si je n'avais consulté que mes scrupules d'archiviste-paléographe, élevé à une sévère école, je n'aurais jamais osé vous les présenter et encore moins accepter de les publier. Mais je m'y suis résigné dans l'espoir que ces répertoires, tout sommaires et imparfaits qu'ils sont, pourront peut-être rendre quelques services aux travailleurs, jusqu'au jour où ils seront remplacés et rendus inutiles par des catalogues détaillés, faits à tête reposée, avec tout le soin désirable. Cette idée me laisse espérer que les érudits voudront bien avoir quelque indulgence pour les fautes qui me seront échappées dans des recherches, en quelque sorte improvisées, au cours de missions trop courtes et trop rapides.

S'il m'eût fallu, Monsieur le Ministre, lire ou seulement

parcourir en prenant des notes l'ensemble des correspondances énumérées dans mes répertoires, afin d'en déterminer la valeur historique, je n'aurais jamais eu fini ce travail; une vie entière n'y suffirait pas. J'ai donc dû me borner à l'examen de la période qui, depuis bientôt vingt ans, fait l'objet de mes études personnelles, et s'étend des dernières années du règne de Louis XV à la chute de la monarchie française. Cette époque, d'ailleurs, est peut-être celle dont l'histoire doit retirer le plus grand profit d'un dépouillement des correspondances des agents diplomatiques en France avant la Révolution, car la tourmente révolutionnaire a causé la destruction d'une grande quantité de papiers administratifs et de la plupart des correspondances particulières ou officielles de cette période. C'est ainsi, par exemple, que nous ne possédons plus que de rares débris du Cabinet de Louis XVI, qui cependant devait être très important, car ce prince aimait fort à écrire et échangeait très fréquemment des notes avec ses ministres. Ce déficit peut être comblé, bien entendu, seulement en partie, à l'aide des dépêches des ambassadeurs, ministres et agents accrédités près de ce roi; car quelques-uns d'entre eux, et notamment le comte de Mercy-Argenteau, dont j'ai étudié plus spécialement les correspondances secrètes et officielles, suivaient avec le plus grand soin la marche des affaires intérieures de notre pays et notaient exactement les progrès du mal qui devait amener la crise finale, que d'aucuns avaient prévue et annoncée longtemps à l'avance.

A ce moment si important de notre histoire, le corps diplomatique en résidence à Paris comptait des hommes fort remarquables, dont les notices et extraits qui pré-

cèdent mes inventaires permettront d'apprécier les grandes qualités. Caracciolo, Aranda, Stormont, pour ne nommer que les plus éminents, étaient de véritables hommes d'État, capables de juger sainement les événements qui se passaient sous leurs yeux et d'en rechercher avec succès les causes et les conséquences. Afin de se procurer des renseignements exacts, les diplomates mettaient alors tout en œuvre, et, pour plusieurs, cette tâche était facilitée par les excellentes relations qu'ils entretenaient avec les ministres français, dont ils recevaient souvent de précieuses confidences. C'était surtout le cas de Mercy, auquel sa qualité reconnue de conseiller secret de Marie-Antoinette faisait une situation privilégiée ; à maintes reprises, les ministres de Louis XVI, aussi bien Turgot et Malesherbes que Maurepas et Vergennes, Brienne et Necker, recherchèrent son appui, et il fut admis ou mieux attiré dans leurs conciliabules les plus intimes ; naturellement, il rendait compte de tout au prince de Kaunitz. Aussi ses dépêches d'office, dans lesquelles il traitait des affaires tant intérieures qu'extérieures de la France, sont, sur ces questions, bien plus intéressantes que les lettres secrètes dont on doit la publication à M. d'Arneth. Ses collègues n'étaient pas aussi bien renseignés ; cependant quelques-uns recevaient également d'excellentes informations ; on en trouve bon nombre, non seulement dans les dépêches d'Aranda, Stormont et Caracciolo, mais encore dans celles de Viry, Scarnafis, Schönfeld, Rivière, Salmour, W. Eden, Dorset, etc.

Ce ne sont pas toujours les représentants des plus grandes puissances qui sont le mieux informés. L'envoyé de Frédéric II, de ce prince qui jouait le plus grand rôle

dans le monde en cette fin du XVIII[e] siècle, n'avait pas à la Cour de Versailles une situation en rapport avec celle de son maître; cela tenait à son caractère, à sa réputation, à sa manière de vivre; on connaissait la fécondité de son imagination; il était criblé de dettes et réduit aux plus fâcheux expédients; cependant, par besoin de rire et de plaisanter, Maurepas se laissait aller à causer familièrement avec lui; mais Vergennes, qui se plaignait amèrement des bavardages et des rapsodies de Goltz, s'en défiait, au point de le tenir complètement à l'écart des négociations engagées avec le prince Henri, pendant le séjour de ce frère du roi de Prusse à Paris, en 1784. Goltz est certainement moins bien renseigné que tel envoyé d'une puissance secondaire, que ses collègues de Saxe ou de Sardaigne, par exemple. Il est d'ailleurs à remarquer que les dépêches des agents diplomatiques d'un même pays à la même époque sont loin d'avoir une égale valeur. Ainsi Aranda était très bien informé et sa correspondance est du plus haut intérêt; au contraire, son successeur Fernan-Nuñez ne savait rien, ou mieux ne voulait rien dire. C'est la même chose pour les Anglais : les dépêches de Stormont sont d'une importance capitale pour notre histoire; le duc de Dorset, tout entier à ses amusements de société avec le comte d'Artois et les Polignac, abandonnait volontiers les affaires sérieuses à ses adjoints D. Hailes et W. Eden, et les lettres de ce dernier ont une valeur historique très considérable; ce fut seulement aux approches et surtout aux débuts de la Révolution que la correspondance de cet ambassadeur, resté seul à Paris, prit un caractère politique plus accentué et devint intéressante.

Il me semble, Monsieur le Ministre, que les observations qui précèdent sur les différences constatées dans la valeur des correspondances diplomatiques d'un même temps pourraient fournir des indications utiles, dans le cas où l'on voudrait en France, à l'instar de ce qui se fait en Suisse et en Angleterre, former des collections de copies des dépêches des ambassadeurs et agents accrédités dans notre pays et en publier des inventaires analytiques plus ou moins détaillés. A mon avis, et peut-être l'expérience que j'ai pu acquérir par une longue pratique de ces documents m'autorise-t-elle à exprimer mon opinion, il serait dangereux de faire copier intégralement toutes ces correspondances; ce serait inutilement encombrer nos bibliothèques pour aboutir à rendre plus longues et plus difficiles les recherches des historiens. L'exemple de la copie de la correspondance des ambassadeurs vénitiens en France suffirait à le démontrer. L'importance matérielle de sa masse est évidemment une des causes du peu de parti qu'on en a tiré depuis vingt ans.

On gagnerait beaucoup à ne faire copier que les dépêches réellement intéressantes et à remplacer les autres par une courte analyse qui souvent même pourrait, sans inconvénient, se réduire aux noms de l'expéditeur et du destinataire, à la date et au nombre de pages. Il conviendrait aussi de publier des inventaires analytiques de ces correspondances, dont on donnerait des extraits plus ou moins longs, suivant leur importance historique; mais ces analyses devraient être moins étendues que celles des *Calendars*, puisque les volumes de copies pourraient être, le cas échéant, prêtés aux travailleurs; car, sans ces inventaires, ces copies, comme on l'a vu pour les Vénitiens, ne

rendraient pas tous les services sur lesquels on est en droit de compter. Si l'on se résignait à procéder aux éliminations nécessaires, à mettre résolument de côté tout ce qui est aujourd'hui sans intérêt : accusés de réception, lettres d'envoi, etc., à ne signaler qu'en une ligne ou deux les dépêches envoyées en clair par la poste pour analyser longuement les dépêches chiffrées et surtout celles envoyées par courriers ou occasions sûres, on ne perdrait rien qui eût une valeur historique et on arriverait à donner à peu de frais tout l'essentiel. C'est ce système que, sur ma proposition et sur l'avis favorable du Comité des travaux historiques, l'un de vos prédécesseurs a bien voulu adopter, le 11 octobre 1890, pour la *Correspondance des Ambassadeurs Impériaux en France au XVIIIe siècle*, et permettez-moi, Monsieur le Ministre, d'exprimer, en terminant ce rapport, le vœu que le premier volume de cette publication, qui aura, je crois, un grand intérêt pour notre histoire, puisse bientôt être mis sous presse.

Daignez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond respect.

Jules FLAMMERMONT.

Lille, le 20 juin 1896.

CORRESPONDANCE
DES ENVOYÉS ET MINISTRES
DE BRANDEBOURG ET DE PRUSSE
EN FRANCE.

NOTICES ET EXTRAITS.

Les Archives secrètes du royaume de Prusse [1] conservent, avec les actes des diverses administrations centrales de l'État, les documents concernant les affaires étrangères ainsi que les papiers provenant du cabinet des rois de Prusse au XVIIIe siècle [2]. Elles sont, pour ainsi dire, les seules qui existent dans la capitale prussienne. Le manuel de Burkhardt [3] n'indique en effet que ces archives et celles du ministère de la Maison du Roi et de la ville de Berlin [4]. Placées sous la même direction que les Archives pro-

(1) Elles sont installées dans le vieux Berlin, Klosterstrasse 76 et Neue Friedrichstrasse 83, et ouvertes de 9 à 3 heures.

(2) On trouve quelques renseignements sur l'histoire de ce dépôt dans un mémoire ayant pour titre : *Die Preussischen Staats-Archive, dargestellt mit Genehmigung des Archiv-Directoriums unter Benutzung der vom demselben in den Jahren 1854 und 1855 ausgegangenen (als manuscript gedrukten) Denkschriften : « Ueber die Preussischen Provincial-Archive und deren Zukunft » und « Ueber die Preussischen Staats-Archive » so wie sonstiger zuverlässiger Materialen,* et publié par le docteur Gollmert, alors archiviste-secrétaire aux Archives secrètes du Royaume, dans la revue intitulée : *Archiv für Landeskunde der Preussischen Monarchie,* IVe année (Berlin, 1856, gr. in-8°, p. 113-163). Le docteur Gollmert, dans ce travail fort intéressant, s'occupe moins des Archives centrales que des Archives provinciales, alors au nombre de sept seulement.

(3) *Hand-und Adressbuch der deutschen Archive im Gebiete des deutschen Reiches, Luxemburgs, Œsterreich-Ungarns, der russischen Ostseeprovinzen und der deutschen Schweiz,* herausgegeben von Dr C. A. H. Burkhardt, Vorstand des Geh. Haupt-und Staats-Archives in Weimar; 2e édition. Leipzig, 1887, in-8°.

(4) Le Ministère de la guerre a des archives particulières, que n'indique pas le Dr Burkhardt, sans doute parce que l'accès n'en est pas public. Ce sont les *Kriegs-Archive,* établies au Grand État-Major Général, où les travaux historiques sont si fort en honneur. C'est le seul ministère qui n'envoie rien aux Archives

vinciales, qui se trouvent à Aurich, Breslau, Coblenz, Düsseldorf, Hanovre, Königsberg, Magdebourg, Marbourg, Münster, Osnabrück, Posen, Schleswig, Sigmaringen, Stettin, Wetzlar et Wiesbaden, elles ont avec elles des relations étroites, très utiles pour les travailleurs vivant loin de la capitale, car elles peuvent se prêter mutuellement les registres et documents dont les érudits ont besoin pour leurs recherches.

La direction des Archives du royaume de Prusse dépend du président du ministère prussien, qui seul peut donner aux étrangers l'autorisation d'en consulter les documents; ils doivent la demander par voie diplomatique, ce qui prend toujours un peu de temps.

Les documents concernant les rapports des électeurs de Brandebourg et des rois de Prusse avec les souverains étrangers, et les correspondances de leurs agents et envoyés au dehors avec les ministres chargés des relations extérieures à Berlin sont conservés dans la série XI (*Repositur*) des Archives secrètes du Royaume. Les papiers relatifs à chaque État composent une sous-série distincte. La *Registratur* des cabinets secrets des rois Frédéric Ier, Frédéric-Guillaume Ier, Frédéric II et Frédéric Guillaume II forme la série XCII, où se trouve la correspondance immédiate de ces princes avec leurs représentants et agents à l'étranger.

Les relations diplomatiques entre le Brandebourg et la France ne devinrent régulières et suivies que sous le règne du Grand Electeur, à partir de la mission de Winandt Rhodt (1643). Les dépêches et les journaux des agents et des ministres de ce prince à Paris sont bien connus par les extraits qu'en ont donnés les éditeurs du grand recueil monumental élevé à la gloire de ce souverain, le fondateur de la puissance des Hohenzollern [1]. Le dernier

secrètes du Royaume, lesquelles d'ailleurs possèdent un grand nombre de documents militaires (de tout premier ordre), provenant des cabinets des rois de Prusse au XVIIIe siècle. Tous les autres ministères, y compris celui des Affaires Étrangères, versent leurs papiers, régulièrement et à très bref délai, aux Archives centrales du Royaume.

[1] *Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich Wilhelm von Brandenburg. Politische Verhandlungen*, herausgegeben von B. Erdmannsdörfer, Th. Hirsch und R. Brode. Berlin, 1864 et s., in-8°.

On trouve dans le tome Ier des extraits des dépêches de Winandt Rhodt (1643-1644), de Fabian de Dohna, entre autres une très curieuse relation en allemand, du 9 septembre 1646, sur l'état de la Cour de France, des lettres d'Abra-

et non le moins célèbre de ces diplomates, Ézéchiel Spanheim, a fait en France l'objet d'une publication spéciale[1], contenant, avec la relation finale de sa première mission, de nombreux et intéressants extraits de ses dépêches. A côté des ministres de l'Électeur à Paris, ou mieux au-dessous, se trouvaient des correspondants, par exemple les Formont, dont le rôle a été récemment étudié par MM. Joret[2] et Pagès[3].

LE BARON JEAN LE CHAMBRIER.

Pendant une grande partie de la première moitié du XVIIIe siècle, la Prusse fut représentée en France par un Neufchâtelois, le baron Jean Le Chambrier[4], qui entra en fonctions dans les premiers

ham de Wicquefort (1647); dans le tome II, des extraits des lettres d'Abraham de Wicquefort (1648-1656); dans le tome VIII, des extraits des dépêches de Christian de Brandt (1658-1660); dans le tome IX, des extraits des relations de Christian de Brandt (1660-1661), des journaux et des lettres du baron Christophe de Blumenthal (1663-1664), des dépêches du baron de Schwerin (1667), des lettres de Jean de Beyer (janvier-avril 1668), des dépêches du baron de Pölnitz et du conseiller Franz Meinders (1668), et du baron de Blumenthal (1668-1669); dans le tome XIII, des extraits des relations de Lorenz de Crockow (1671-1672).

(1) *Relation de la Cour de France en 1690*, par Ézéchiel Spanheim, envoyé extraordinaire de Brandebourg, publiée par la Société de l'Histoire de France, par M. Ch. Schefer. Paris, 1882, in-8°.

(2) *Pierre et Nicolas Formont. Un banquier et un correspondant du Grand Électeur à Paris.* — Paris, 1890, in-8°, 80 pages. (Extrait des Mémoires de l'Académie de Caen.)

(3) *Les frères Formont et les relations du Grand Électeur avec la Cour de France.* — *Revue Historique*, t. XLVI (juillet-août 1891), p. 288.

(4) Le baron Jean Le Chambrier, né le 28 juillet 1686, passa la plus grande partie de sa jeunesse à Paris, où Marie d'Orléans Longueville, duchesse de Nemours, princesse de Neufchâtel et Valengin, l'avait accueilli avec distinction, en considération de son père, François Le Chambrier, conseiller d'État de la principauté et maire de la ville de Neufchâtel, pour lequel elle avait une estime particulière. Il se lia avec le baron de Knyphausen, ministre du roi de Prusse près la Cour de France, et ensuite avec le résident Sellenthin. Celui-ci encourut la disgrâce du Régent, qui demanda son rappel parce que, dans ses dépêches, il avait rapporté des particularités secrètes de la conduite de ce prince assez piquantes pour plaire au roi de Prusse, qui aimait ces détails. Le fils du ministre d'État, M. d'Ilgen, fut désigné pour remplacer le résident disgracié; mais, en attendant son arrivée, il fallait trouver à Paris un sujet du roi de Prusse capable d'entretenir la correspondance ministérielle. M. Sellenthin proposa le baron Jean Le Chambrier, qui, par lettres du 6 mars 1721, fut agréé en qualité d'agent

mois de l'année 1721 et y resta jusqu'à sa mort, survenue à Wesel le 26 juin 1751, pendant un séjour qu'il faisait en cette ville près de Frédéric II. Durant ces trente années passées en France dans cette position, Chambrier acquit une grande connaissance des hommes et des choses de notre pays; cependant ses dépêches sont parfois ternes et insignifiantes, et quelques-unes ont été sévèrement jugées par le grand Frédéric; ainsi celle du 31 juillet 1740 porte en marge cette note de la main du Roi :

Nichil, ce sont des contes de ma mère l'Oie que ses relations; on doit le lui écrire.

Le rédacteur du rescrit du 13 août traduisit cette appréciation un peu vive, ainsi qu'il suit :

Dans un temps aussi critique que le présent, où il ne se peut qu'il ne se passe à la Cour de France une infinité de choses qui m'intéressent et qui méritent mon attention, ou qui puissent avoir du rapport à mes intérêts, vous trouverez des matières de reste à me mander, si vous voulez vous en donner la peine.

On aurait tort de prendre au pied de la lettre cette boutade d'un grand roi qui, jusqu'à la fin de sa vie, conserva la fâcheuse habitude de traiter avec la dernière brutalité ses serviteurs, même les plus distingués. Le baron Le Chambrier était un diplomate modeste, mais instruit et travailleur, sachant voir et observer. Ses dépêches ne sont pas sans valeur, comme pourrait le faire croire le jugement que porte sur leur auteur M. le duc de Broglie[1].

diplomatique du roi Frédéric Guillaume I[er] près la Cour de France. Le 17 avril 1723, il fut accrédité comme ministre de Prusse en France. A l'avènement de Frédéric II au trône, il fut revêtu du caractère d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de ce roi près la Cour de Versailles, par lettres du 14 juin 1740.

Au commencement de son règne, Frédéric II n'était pas prévenu favorablement pour M. Le Chambrier. Dans les *Mémoires de mon temps*, il parle de ce ministre comme d'un homme vétilleux et borné, fort dévot, scrupuleusement circonspect et peu lié avec les gens en place. Ce ne fut qu'à la fin de la vie du baron Le Chambrier, que le roi de Prusse lui rendit justice. — Communication de M. H. de Chambrier, due à la gracieuse obligeance de M. Ed. Rott.

(1) «Il ne paraît pas qu'il (Frédéric) eut beaucoup meilleure opinion de son propre ministre à Paris, Chambrier, dont effectivement les rapports lourdement écrits, empreints d'une malveillance banale et monotone, ne donnent qu'une idée assez peu avantageuse.» — Duc de Broglie, *Frédéric II et Louis XV*: Paris,

Par exemple, il me semble qu'on ne lira pas sans intérêt ce passage d'une dépêche du 13 juin 1740, à propos de l'avènement de Frédéric II :

Plusieurs personnes de la première distinction m'ont fait l'honneur de me visiter à l'occasion de ce grand événement. M. le maréchal de Noailles, en particulier, resta plus d'une heure avec moi à me parler de ce qui lui était revenu des éminentes qualités de V. M. Comme il est grand amateur de belles-lettres et qu'il a une bibliothèque magnifique, tant par le nombre que par la qualité des livres qu'elle contient, il était pénétré de joie de savoir le cas que V. M. fait des connaissances utiles que la bonne lecture procure et qui sont la nourriture solide de l'esprit. En général, parmi les hommes et les femmes que je vois ici et à Versailles, je n'entends que les mêmes suffrages en faveur de V. M.

Sans vouloir paraître trop sensible à cette appréciation flatteuse, le Roi en fut cependant un peu touché; le 24 juin, il répondit à Chambrier :

Si la Cour de France et le public en général ont si grande opinion de moi, comme vous le représentez, je me ferai gloire d'y répondre en toute manière. Mais cela ne regardant pas directement les devoirs où votre charge vous appelle, et que les effets et succès en parleront d'eux-mêmes, je n'ai d'autre chose à vous recommander là-dessus, sinon que vous devez tacher de bien persuader la Cour où vous êtes, que j'ai pour S. M. T. C. les plus sincères sentiments d'estime et d'amitié que je puis avoir pour un si grand roi, et que je me ferai honneur et plaisir de lui en donner des marques toutes les fois que je serai assez heureux d'en pouvoir trouver l'occasion. Vous assurerez aussi M. le cardinal de Fleury que je l'aime et l'honore infiniment et peut-être plus que le défunt roi, mon père, qui l'estimait pourtant bien au delà de toute expression.

Chambrier se le tint pour dit. Dès lors, il s'occupa de renseigner son jeune maître sur la situation de la France, qu'il disait être très prospère. Le 27 juin 1740, il écrivait :

Le Clergé de ce royaume a accordé à S. M. T. C. un don gratuit de trois millions cinq cent mille livres, somme que la Cour n'a pas jugé à

1885, in-8°, t. II, p. 180-181. — Cf. *L'Alliance Autrichienne*, du même auteur; Paris, 1895, in-8°, p. 62.

propos de demander plus forte, à cause du bon état où se trouvent les finances de cette couronne, qui sont telles qu'on prétend que la recette excède la dépense de plus de dix millions chaque année et que S. M. T. C. a d'épargne depuis cinq ans, en y comprenant ce qui lui est resté du produit du dixième que la dernière guerre n'a pas consommé, plus de 60 millions, malgré les dépenses considérables qu'Elle a faites l'année passée et dans celle-ci, tant pour le soulagement des provinces qui ont souffert par les mauvaises récoltes et par la rigueur de l'hiver, que par les différents bâtiments que le Roi a fait faire à Compiègne et ceux qui se continuent actuellement à la Muette, à Choisy et à Fontainebleau[1].

Ce ministre ne suivait pas d'un œil moins attentif les négociations diplomatiques de la France et les progrès de son commerce et de sa marine, ainsi qu'en témoigne la curieuse dépêche suivante :

De Paris, le 17 juin 1740.

L'affaire de Corse, depuis que l'Empereur a résolu d'y envoyer cinq mille hommes, est celle aujourd'hui qui paraît faire l'objet principal de l'attention des politiques, non seulement parce que cette démarche de la Cour de Vienne ne peut que déplaire à la Reine d'Espagne et l'animer encore davantage contre Monsieur le Cardinal, si Elle pense, comme on croit qu'Elle peut le faire, qu'il a donné lieu à cette résolution de la Cour impériale, pour ne pas porter lui seul la haine de l'Espagne, de ce qu'il empêche que l'île de Corse ne puisse tomber au pouvoir de cette puissance; mais ceux qui tachent de pénétrer le vrai de toute cette affaire sont persuadés qu'il y a quelque chose de plus secret et particulier que ce qui paraît d'abord au premier coup d'œil, dans le motif qui a déterminé l'Empereur à faire la démarche qu'il fait aujourd'hui; on présume qu'il a craint que l'intention de la France ne fût de garder pour elle-même la Corse, et qu'il s'en faut beaucoup que le Cardinal voie avec plaisir l'envoi des Impériaux dans cette île.

Les Génois ont pris l'alarme, dit-on, depuis qu'ils ont vu que les Français, sous prétexte de vouloir rendre solide la pacification, faisaient connaître qu'il était absolument nécessaire de prolonger leur séjour dans l'île de Corse, sans dire pour combien de temps ils croyaient devoir l'étendre; et, en attendant, ils ont travaillé à faire des grands chemins par tous les lieux praticables, pour rendre ce pays-là de facile accès; et comme ils ont trouvé dans cette île des bois propres pour leur marine,

[1] Voir plus loin, p. 12, l'appréciation du ministre Podewils sur les finances de la France; elle est bien plus près de la vérité que celle du baron Le Chambrier.

ils en ont fait faire des abatis considérables, sous le prétexte de faire des communications partout et d'éclaircir les lieux qui avaient servi de retraites aux rebelles, par le touffu immense dont ils étaient couverts et par leur inaccessibilité. Une partie de ces bois propres pour la construction ont été envoyés en France, d'autres ont été mis à portée de l'être; et comme les Génois, se trouvant à la merci de la France, ne pourraient pas la ramener avec effet aux conditions de ses engagements avec cette République, elle s'est tournée du côté de la Cour de Vienne pour lui mettre le feu sous le ventre et l'engager par son propre intérêt à venir à son secours, d'autant plus que, l'Empereur ayant garanti conjointement avec la France la possession de la Corse entre les mains des Génois, rien n'était plus naturel qu'il effectuât sa garantie par les effets, comme la France avait fait, et que, ces deux puissances s'étant engagées d'empêcher que cette île ne tombât au pouvoir de qui que ce fût, parce que ne devant appartenir qu'à la République de Gênes, il fallait de toute nécessité que l'Empereur et la France tinssent la main pour que les choses demeurassent sur ce pied-là. La Cour de Vienne ayant donc fait connaître ici que, n'ayant plus de guerre en Hongrie et se trouvant avoir les bras plus libres, elle était en état de soulager les troupes françaises en partageant avec elles le séjour pénible de la Corse et tout ce qu'il fallait y faire pour parvenir à remettre cette île sous la domination des Génois, et que, pour cet effet, l'Empereur avait résolu d'y envoyer cinq mille hommes, la Cour de Turin et la République de Venise peuvent avoir mis leur grain pour engager la Cour impériale à faire cette démarche, parce que chacune de ces puissances ayant ses vues de conservation et d'agrandissement, surtout la Cour de Turin, qui est déjà en quelque façon sur les épaules des Génois, aucune des deux ne souhaite que la France s'établisse dans leur voisinage et puisse être une pierre d'achoppement aux desseins qu'elles peuvent souvent avoir.

Mais on estime que les Anglais y ont particulièrement contribué, pour empêcher l'agrandissement de la France, pour prévenir les inconvénients qui en résulteraient pour leur commerce dans les Échelles du Levant, pour empêcher que les ports où leurs vaisseaux peuvent relâcher en tout temps ne diminuassent dans la Méditerranée, et que la France, par l'acquisition de la Corse, ne se procure un moyen, en cas qu'elle ne voulût pas la garder, de la céder à l'Espagne, en obtenant d'elle un vaisseau de permission en Amérique, ou quelque autre privilège pour son commerce, qui porterait un préjudice considérable à celui de l'Angleterre, d'autant plus que celle-ci est parfaitement instruite que le système de la France a beaucoup changé par rapport au commerce, depuis que le Cardinal est à la tête des affaires et qu'on tâche de l'augmenter tant qu'on peut, comme il l'est en effet de beaucoup, depuis une dizaine d'années, dans les villes de Bordeaux, de la Rochelle et autres mari-

times de ce royaume, lesquelles se trouvent dans le département du comte de Maurepas qui, à la Marine, fait tout ce qu'il peut pour favoriser essentiellement l'un et l'autre, qu'il regarde comme infiniment importants pour ce royaume; et, si ce ministre acquérait un jour plus d'influence, il ferait usage des matériaux qu'il a dans sa tête pour l'amélioration de cette monarchie par les seuls endroits qui constituent la véritable force et les ressources les plus solides pour un État, qui sont de le fortifier par son intérieur et ses entrailles, en faisant dans le dedans tout ce qu'on y peut de meilleur, pour y mettre tout à profit, tant par rapport à la bonne et exacte culture des terres qui sont les premières richesses des habitants, que pour engager ces mêmes habitants à tirer parti de toute l'industrie que la position dans laquelle ils se trouvent peut leur inspirer.

Le comte de Maurepas est totalement dans ces principes; je le connais beaucoup, et depuis plus de vingt ans; c'est, de tous les ministres du roi de France, celui qui paraît avoir le plus d'étendue de génie pour tirer un grand parti de la France, s'il se trouvait jamais en avoir l'universalité du Gouvernement.

Aujourd'hui nous sommes portés à trouver un peu excessif cet éloge de Maurepas, que nous jugeons presque exclusivement sur la conduite qu'il tint en son extrême vieillesse, quand Louis XVI en eut fait son confident et son principal conseiller. Mais, en 1740, l'opinion publique était, en général, favorable à ce ministre qui, depuis la disgrâce de Chauvelin, paraissait devoir succéder au cardinal de Fleury. Frédéric lui-même était de cet avis, ainsi qu'il appert de ce passage de l'instruction donnée au colonel de Camas :

Approfondissez les desseins du ministère. Je suis dans le sentiment que tous leurs projets sont tramés pour profiter de la mort de l'Empereur. Tâchez de pressentir si l'affaire de la succession serait capable de leur faire entreprendre une guerre, ou si vous croyez qu'ils temporiseront. Excitez, autant qu'il sera en vous, l'envie qu'ils ont contre l'Angleterre, approfondissez Maurepas et ceux que vous croyez qu'ils pourront faire succéder au Cardinal, et faites ce qui sera en vous pour les savoir par cœur[1].

Cette appréciation, datée de Ruppin le 11 juin 1740, est donc absolument indépendante de celle de Chambrier et la confirme pleinement.

[1] *Politische Correspondenz Friedrichs des Grossen*. Berlin, 1879, in-8°, t. I, p. 5.

La mission extraordinaire, confiée au colonel de Camas, ne saurait être considérée comme une marque de défiance à l'égard du baron Le Chambrier; car elle était destinée, au moins officiellement, à remplir une formalité prescrite par le cérémonial, la notification de la mort du roi récemment décédé et l'avènement de son successeur. Mais, en même temps, le colonel de Camas devait causer politique avec le cardinal de Fleury et les autres ministres du roi de France. Il avait pour instruction d'insinuer que, si on ne voulait pas laisser le nouveau roi de Prusse se jeter dans l'alliance que lui offrait l'Angleterre, il fallait lui faire « de meilleures offres » qu'au feu roi, son père.

Ainsi, disait Frédéric, plus les Anglais renchériront et plus je vous donnerai commission de parler haut sur l'affaire de la grande succession; et il faut faire croire aux Français que je leur fais grande grâce, si je me relâche en leur faveur sur le duché de Juliers et que je me contente de celui de Berg.

La même mission était donnée en des termes identiques au comte Truchsess de Waldbourg, envoyé à Hanovre près du roi d'Angleterre. Mais, comme ce grand seigneur était d'un rang plus élevé que le colonel de Camas, le cardinal de Fleury se montra froissé de cette différence, et Frédéric fut obligé de charger le baron Le Chambrier d'apaiser le méticuleux ministre. Malgré le succès qu'il sut obtenir à la Cour de France, le colonel de Camas fut rappelé à son régiment par une lettre de son souverain datée de Ruppin le 21 octobre 1740; ses négociations pour engager le cardinal de Fleury à prendre parti contre Marie-Thérèse n'avaient pas réussi au gré de Frédéric, qui lui écrivait de sa main, de Rheinsberg, le 11 novembre 1740 : « Je m'étonne beaucoup que vous ne soyez pas encore sur le chemin pour revenir à votre régiment; votre commission est finie, et d'ailleurs il n'y a aucun parti à tirer de ces gens [1]. »

Le baron Le Chambrier, resté seul à Paris, n'en continua pas moins à presser le Cardinal; mais il n'en tira que des assurances pacifiques, que, sans plus de défiance, il transmit à son maître qui n'en fut pas dupe. Le 25 novembre, le ministre prussien rappor-

[1] *Politische Correspondenz*, t. I, p. 3 et suiv., 8, 18, 23, 98 et *passim*.

tait les propos que venait de lui tenir le principal ministre du roi de France et s'exprimait en ces termes :

M. le cardinal de Fleury me parut, la dernière fois que je l'ai vu, plus décidé que jamais à ne vouloir point se prévaloir de la mort de l'Empereur, pour mettre le feu dans sa succession. Il me dit, en propres termes, « qu'il faudrait qu'il n'eût ni foi ni loi pour violer une garantie qu'il avait donnée depuis quelques années. Non (ajouta-t-il), je la tiendrai, je l'ai déclaré, et je le répète, parce que je ne crois pas que, parce qu'on a le pouvoir en main, il soit permis de faire tout ce qui convient. Aussi je ne vous puis cacher (me dit-il) que je suis très fâché contre les Hollandais de m'avoir cru capable d'envahir les Pays-Bas autrichiens, dès qu'ils ont appris la mort de l'Empereur. Que faut-il donc faire de plus que ce que j'ai fait jusqu'à présent pour persuader l'Europe que je suis pacifique et que je n'ai nul dessein ambitieux que de conserver ce que le Roi possède, qui lui suffit pour le rendre un très grand prince en état de soutenir ses amis et de ne pas craindre ceux qui voudraient l'attaquer? Ne pourrions-nous pas, continua le Cardinal, nous trouver un jour dans une situation de minorité et de faiblesse, où on pourrait nous rendre ce qu'on voudrait que nous entreprissions actuellement contre la succession de l'Empereur? Ne faut-il admettre dans sa conduite aucun principe de justice et n'écouter absolument que ses convenances? Je ne suis pas le seul qui pense comme je vous le dis; mais je puis vous assurer que le Roi, mon maître, est totalement dans ces principes et qu'un ministre qui voudrait lui en inspirer d'autres ne lui ferait nullement sa cour. »

Ensuite le Cardinal me parla de l'affaire de Bavière et de l'éclaircissement que la Cour de Vienne avait donné depuis peu, en faisant voir et lire publiquement le testament de l'empereur Ferdinand Ier, par où on a vu que la copie qu'on a procurée de ce testament à la Cour de Munich est fausse; le Cardinal me parla de cet éclaircissement, donné par les Autrichiens, comme d'une chose qui finissait l'affaire. Aussi me parut-il qu'il la regardait finie et malheureuse en même temps pour la Bavière, d'avoir fait tant de bruit d'un prétendu titre qui devient à rien aujourd'hui. Le Cardinal m'ajouta à cette occasion qu'il avait conseillé à la Bavière, il y a trois ans, de tâcher de s'éclaircir avec l'Empereur, et sans bruit, sur la vérité du titre sur lequel la Bavière se fondait; que c'était par une suite de ce même esprit que lui, Cardinal, s'était employé depuis deux ans à vouloir accommoder la Bavière avec l'Empereur, mais qu'il soupçonnait la Cour de Vienne d'avoir usé de quelque malice, à ce que l'Empereur ayant promis deux fois à lui, Cardinal, de lui donner communication du testament dont il s'agit, la chose ne s'était point exécutée; d'où il résultait qu'il paraissait que la Cour de Vienne, étant sûre

de son fait, avait cherché à faire enferrer la Bavière, pour que la preuve de la fausseté de son titre se fît voir plus authentiquement.

Frédéric était trop adroit politique pour se laisser prendre à ces belles paroles [1]. Son ministre Podewils fit en ces termes la leçon au crédule Chambrier [2] :

Berlin, le 9 décembre 1740.

Si les sentiments du cardinal de Fleury sont tels que vous les dépeignez dans votre relation du 25 de novembre passé, il faut avouer qu'ils sont grands et dignes d'être comparés à ceux des anciens Romains. Mais qui peut assurer que ces sentiments, si beaux en apparence, soient véritablement gravés dans le cœur du Cardinal? Sa modération pourrait bien être affectée, et, pour en mieux juger, il n'y a qu'à considérer les conjonctures présentes. La France a raison de cacher ses vues ambitieuses, parce qu'étant à la veille d'avoir la guerre avec les Anglais et

[1] Le 19 novembre, Frédéric écrivait à Le Chambrier : « On connaît assez le langage du Cardinal ministre dans ces sortes de rencontre, qui affecte d'abord de grands sentiments de modération et de désintéressement pour endormir les autres, les empêcher de prendre des mesures et pour gagner du temps à préparer des matériaux à petit bruit, afin de frapper plus sûrement son coup avant qu'on s'y attende. » — *Politische Correspondenz*, t. I, p. 170.

[2] Ce diplomate semblait parfois douter des sentiments pacifiques du Cardinal. Le 18 novembre, il écrivait :

Le public trouve ce retardement extraordinaire et encore plus la résolution où cette Cour paraît être de rester tranquille et de s'en tenir à la garantie qu'elle a donnée pour la Pragmatique Sanction, parce que le plus grand nombre de nationaux désirerait que la France fît tout ce qu'elle pût pour démembrer la succession de l'Empereur et qu'en son particulier elle acquît les Pays-Bas autrichiens et le Luxembourg qui sont si fort à la bienséance de cette couronne; mais il ne paraît pas jusqu'à présent que M. le cardinal de Fleury fasse quelques préparatifs sous main, qui démentent les assurances de paix qu'il a données; à la vérité, il semble que les prétendus droits de la maison de Bavière lui passent dans l'esprit plus souvent qu'ils ne faisaient il y a quelques semaines; mais il dit en même temps qu'il n'en sait point le vrai.

Le ministre Podewils ne manquait pas de confirmer les soupçons du baron Le Chambrier; le 29 novembre, il lui répondait :

Il n'est point surprenant que la Cour de France et le Cardinal commencent à se réchauffer pour la maison de Bavière, le désintéressement qu'on a d'abord affecté de la part de ce ministre à l'égard de la succession de la maison d'Autriche n'étant que pure grimace. On s'est expliqué assez clairement déjà qu'on destine la couronne impériale à l'Électeur de Bavière, qu'on voudra lui faire avoir un morceau de l'Autriche et de la Souabe. Mais il y a encore un autre prétendant à la dignité impériale, qui est le roi Auguste de Pologne. On m'a voulu persuader que ce prince, pour se rendre la France favorable dans ce dessein, a fait offrir sous main d'abdiquer, en ce cas-là, la couronne de Pologne en faveur du roi Stanislas. Vous pouvez bien, par manière de discours, glisser ces nouvelles dans vos entretiens avec le Cardinal, puis entendre ce qu'il dira là-dessus.

tait les propos que venait ..
roi de France et s'exprimai ..

M. le cardinal de Fleury me :
decide que jamais a ne vou
pereur, pour mettre le feu
termes. « qu'il faudrait qu'il
qu'il avait donnée depuis
tiendrai, je l'ai déclaré, et
parce qu'on a le pouvoir e
convient. Aussi je ne vous
contre les Hollandais de
trichiens, des qu'ils ont
faire de plus que ce que
que je suis pacifique et
server ce que le Roi pos
prince en etat de soute
draient l'attaquer? N
trouver un jour dans
pourrait nous rend
ment contre la su
conduite aucun p
venances? Je ne s
je puis vous assu
principes et qu'u
ferait nullemen

Ensuite le C
ment que la
lire publique
vu que la co
est fausse; le
trichiens,
qu'il la re
d'avoir
d'hui.
vière,
bruit,
par
deu
son
l'I

mais il n'en était que plus
intéressants par le détail. Par
Camas était encore près de
urieux d'une petite révolution
personnel du Ministère des Af-
o, il avait adressé de Fontaine-
ile :

des Affaires Étrangères, ayant le
de tout le Nord, a été arrêté der-
après qu'on eut mis le scellé sur tous
râce provient de ses liaisons avec le
urges, et que peut-être on a découvert
deux hommes, qui a fait craindre au
par l'influence que le sieur Pecquet
parvint, quand le Cardinal sera mort, à
moyens de revenir dans le Ministère, en
eur, dans les conjonctures favorables qui
ue lui, Pecquet, pouvait connaître parfaite-
grande expérience dans les Affaires Étran-
gt-quatre ans, ayant succédé à un père qui y
rès habile dans ces matières, et des lumières
ti qu'il a pu; en sorte que le sieur Pecquet, qui
ssait ici pour le personnage le plus capable dans
qu'il y eût eu en France depuis longtemps.
toujours regardé comme un homme dévoué au
l, par conséquent, il ne pouvait pas se fier, et on
u'il tâcherait, tôt ou tard, de lui ôter les moyens de
mière occasion qui pourrait se présenter, soit naturel-
ée exprès, pour avoir un prétexte spécieux de s'en

croire que c'est le désir de se conserver en place qui a
porté le sieur Amelot à ôter des Affaires Étrangères le
ui les entendit le mieux; ce qui marque de la faiblesse,
ésout à acheter sa conservation à un prix aussi cher.
ersonnel du sieur Amelot est devenu celui de ses collègues
istère, qui, ayant le même intérêt que lui à empêcher le re-
eur Chauvelin dans le gouvernement de l'État, auront peut-
contribué à la perte du sieur Pecquet, en excitant le sieur
se défaire d'un serpent qu'il avait dans son sein, car c'est
ils appelaient Pecquet, afin qu'en le perdant, ils eussent une
te occasion de traiter plus durement le sieur Chauvelin; aussi
-on de le mettre dans une véritable prison.

de voir les Hollandais prendre aussi parti contre elle, elle aura bientôt assez d'occupations qui l'empêcheront de se replier sur l'Allemagne, et elle ne veut pas s'attirer tout d'un coup une foule d'ennemis sur les bras. D'ailleurs est-on bien sûr que sa modération ne soit pas un effet du mauvais état de l'intérieur du Royaume? Plusieurs méchantes années consécutives y ont causé une disette presque générale, et il faut que ses finances soient bien épuisées, puisque, malgré la paix dont elle jouit depuis longtemps et malgré l'acquisition du duché de Lorraine, la France est obligée, suivant votre propre relation du 28 de novembre, d'avoir recours à un emprunt de dix millions, avouant ainsi tacitement le dérangement de ses finances. Enfin, ce qui peut faire soupçonner la sincérité du cardinal de Fleury, c'est que, quoi qu'il en dise, il n'est pas probable que la France abandonne l'Électeur de Bavière. Ce prince croit avoir bien d'autres titres que le testament de Ferdinand Ier pour fonder des droits sur la succession d'Autriche, et il fait travailler à un manifeste qui instruira le public de la validité de ses prétentions. En attendant, les événements doivent redoubler votre attention sur les démarches de la cour de France; tâchez de pénétrer les secrètes intentions du Cardinal[1] et ne vous laissez pas surprendre par des apparences de bonne foi qui, fort souvent, sont très équivoques.

Il était difficile au baron Le Chambrier de donner sur ce point complète satisfaction à son ministre et à son souverain : il lui au-

[1] Le cardinal de Fleury persista à tenir ce langage pacifique encore pendant un certain temps; quand le baron Le Chambrier vint, après l'entrée des troupes prussiennes en Silésie, lui faire la communication dont Frédéric l'avait chargé, le vieux ministre lui dit :

Je vous prie de marquer au roi de Prusse que le Roi sera neutre dans ce que le roi de Prusse vient d'entreprendre contre la Cour de Vienne, S. M. n'étant point le juge de ces différends et ne prétendant pas que la garantie qu'Elle a donnée et qu'Elle tiendra fidèlement, — ne voulant rien pour Elle, je le répète encore et je le jurerais, s'il le fallait, — puisse porter préjudice à ceux qui ont des droits légitimes, antérieurs à la Pragmatique Sanction.

Mais je crois que le roi de Prusse fera bien de mettre au jour ses prétentions, afin d'empêcher que les discours de la Cour de Vienne et de ses adhérents ne fissent certaine impression dans le monde. Une autre chose qui me vient à l'esprit, c'est que si le grand duc devient empereur, il sera en état de reprendre un jour, quand les affaires seront arrangées sur les uns et sur les autres, tout ce qui aura été démembré de la succession de l'Empereur, et il n'est pas plus de l'intérêt du roi de Prusse que de la France que la maison d'Autriche renaisse de ses cendres, ce qui cependant arriverait si la dignité impériale était déférée à ce grand-duc.

Assurez le roi de Prusse que le Roi se portera toujours avec plaisir à contribuer à lui procurer ce qui sera juste, S. M. ne croyant pas, ni moi pareillement, que le roi de Prusse puisse rien prétendre et désirer à d'autre titre, vu les sentiments qu'il a manifestés. — *Chambrier à Frédéric*, 23 décembre 1740.

rait peut-être fallu forcer son talent; mais il n'en était que plus attentif, et ses rapports sont souvent intéressants par le détail. Par exemple, pendant que le colonel de Camas était encore près de lui, il avait rendu un compte très curieux d'une petite révolution qui venait de s'opérer dans le haut personnel du Ministère des Affaires Étrangères; le 2 octobre 1740, il avait adressé de Fontainebleau à Frédéric la relation suivante :

Le sieur Pecquet, premier commis des Affaires Étrangères, ayant le département de toute l'Allemagne et de tout le Nord, a été arrêté dernièrement et conduit à la Bastille, après qu'on eut mis le scellé sur tous ses papiers. On croit que sa disgrâce provient de ses liaisons avec le sieur Chauvelin, qui est exilé à Bourges, et que peut-être on a découvert quelque correspondance entre ces deux hommes, qui a fait craindre au sieur Amelot que, tôt ou tard, par l'influence que le sieur Pecquet avait dans les affaires, qu'il ne parvînt, quand le Cardinal sera mort, à procurer au sieur Chauvelin les moyens de revenir dans le Ministère, en faisant agir ses amis, en sa faveur, dans les conjonctures favorables qui pourraient se présenter, et que lui, Pecquet, pouvait connaître parfaitement par sa place et par sa grande expérience dans les Affaires Étrangères, où il est depuis vingt-quatre ans, ayant succédé à un père qui y avait été vingt-huit ans, très habile dans ces matières, et des lumières duquel il a tiré tout le parti qu'il a pu; en sorte que le sieur Pecquet, qui vient d'être disgracié, passait ici pour le personnage le plus capable dans les affaires publiques, qu'il y eût eu en France depuis longtemps.

Le sieur Amelot l'a toujours regardé comme un homme dévoué au sieur Chauvelin, auquel, par conséquent, il ne pouvait pas se fier, et on s'est bien attendu qu'il tâcherait, tôt ou tard, de lui ôter les moyens de lui nuire, à la première occasion qui pourrait se présenter, soit naturellement, soit amenée exprès, pour avoir un prétexte spécieux de s'en défaire.

Ainsi on peut croire que c'est le désir de se conserver en place qui a principalement porté le sieur Amelot à ôter des Affaires Étrangères le seul homme qui les entendît le mieux; ce qui marque de la faiblesse, dès qu'on se résout à acheter sa conservation à un prix aussi cher.

L'intérêt personnel du sieur Amelot est devenu celui de ses collègues dans le Ministère, qui, ayant le même intérêt que lui à empêcher le retour du sieur Chauvelin dans le gouvernement de l'État, auront peut-être aussi contribué à la perte du sieur Pecquet, en excitant le sieur Amelot à se défaire d'un serpent qu'il avait dans son sein, car c'est ainsi qu'ils appelaient Pecquet, afin qu'en le perdant, ils eussent une nouvelle occasion de traiter plus durement le sieur Chauvelin; aussi parle-t-on de le mettre dans une véritable prison.

On ne peut pas trop dire encore si V. M. gagne ou perd quelque chose par la disgrâce de Pecquet; son caractère hautain et opiniâtre pouvait le rendre dangereux dans les affaires présentes, où la France aurait été en contraste avec V. M., mais, d'un autre côté, ses vues ambitieuses et hardies auraient pu procurer à V. M. des occasions de tirer peut-être des avantages de la France, surtout s'il avait travaillé sous un ministre comme le sieur Chauvelin, qui était dans ces mêmes principes, pour faire briller cette couronne et la porter aussi loin qu'il se pourrait, tant au dedans qu'au dehors.

Le 9 du même mois, il complétait ces premiers renseignements, ainsi qu'il suit :

Le sieur Le Dran, qui avait soin à Paris des Archives des Affaires Étrangères de cette couronne, a été tiré de sa place pour remplacer le sieur Pecquet.

C'est un homme de 40 à 50 ans, d'une humeur qui paraît tranquille, qui est depuis 25 ans dans les Affaires Étrangères et qui en connaît l'allure par conséquent; il a une mémoire locale particulière; il est d'un secret impénétrable, peu communicatif avec tout ce qui est étranger, homme accoutumé à être subalterne et qui ne cherchera point à voler de ses propres ailes, comme son prédécesseur, à se rendre comme lui supérieur dans la connaissance des affaires publiques et à se faire un système particulier de politique, mais qui se contentera d'aller comme on voudra et de faire ce qui lui sera ordonné.

Il pourra être formaliste et difficultueux dans les petites choses, mais en général il ne me paraît pas jusqu'à présent qu'il puisse être autrement dangereux pour les intérêts de V. M.

La conduite de son envoyé à Paris, en ces circonstances critiques, paraît cependant avoir donné toute satisfaction à Frédéric qui, sans doute dans un moment où il était de bonne humeur, écrivait au ministre Podewils : « Chambrier fait à merveille [1]. » Il est vrai que le roi de Prusse à cette époque entretenait avec le cardinal de Fleury une correspondance directe, qui lui aurait permis de suppléer à l'insuffisance de son représentant, dans le cas où elle aurait été par trop sensible. C'est ainsi que, le 20 décembre 1741, Frédéric écrivait au Cardinal une longue lettre, fort curieuse, pour le supplier de mettre à la tête de l'armée française en Bohême le maréchal de Belle-Isle, dont il chantait les louanges

[1] *Politische Correspondenz*, t. I, p. 201.

en toute occasion [1], à la place du second maréchal de Broglie, que le héros prussien tenait en médiocre estime [2]. On conçoit d'ailleurs que le baron Le Chambrier ait paru médiocrement qualifié pour traiter les affaires militaires. C'est ce qui explique les diverses missions extraordinaires que, pendant la guerre de la succession d'Autriche, Frédéric confia à des hommes du métier, Frédéric Guil-

[1] Sur ce point, Frédéric n'était que l'écho du baron Le Chambrier; ce ministre, en annonçant dans sa dépêche du 19 décembre 1740 la nomination de Belle-Isle en qualité d'ambassadeur extraordinaire du roi de France à Francfort pour l'élection de l'Empereur, écrivait :

Le comte de Belle-Isle, étant le militaire de ce pays qui a peut-être le plus d'envie de se pousser et de devenir surtout maréchal de France, qui est son premier point de vue, a fait réussir sa nomination pour Francfort, afin d'avoir l'occasion de se faire valoir, quoiqu'il n'y ait point de guerre. C'est un homme qui a des connaissances des affaires du dehors autant qu'un Français peut les avoir, sans y avoir été, et qui tâche de les augmenter autant qu'il peut; il a une grande correspondance dans l'étranger; homme de travail et de détail, à ce qu'on dit, sans manquer des parties nécessaires pour le grand... C'est de tous les militaires de ce pays celui qui a réputation d'imaginer le mieux et de faire de même. Il a un frère cadet qui est maréchal de camp, qui est un autre lui-même par l'union et la confiance qui règne entre eux et qui passe dans le monde pour avoir encore plus de fonds et d'esprit que son aîné et qui est son bras droit dans toutes les affaires essentielles.

Le 23 décembre 1740, dans cette même dépêche où il rapportait l'impression faite par la communication dont il avait été chargé à la suite de l'entrée des troupes prussiennes en Silésie, Le Chambrier racontait une visite que le comte de Belle-Isle venait de lui faire. Celui-ci, après s'être répandu en protestations de respect et d'admiration pour Frédéric, avait parlé de la réponse du Cardinal à la lettre du roi de Prusse sur la mort de l'Empereur; il trouvait que cette réponse était trop générale et que le principal ministre aurait dû se montrer plus ouvert; il disait qu'il désirait vivement voir Frédéric. Le Chambrier priait le Roi de faire bon accueil à ces ouvertures, car Belle-Isle était un homme à ménager.

[2] Voici ce qu'écrivait Frédéric au cardinal Fleury, le 20 décembre 1741 :

L'attachement pour la France, le zèle pour votre gloire et l'affection pour le bien de la cause commune m'obligent aujourd'hui de vous écrire pour vous prier, par les motifs les plus pressants, de rendre M. de Belle-Isle à l'armée de Bohême, comme l'homme le plus capable du métier de la guerre, le plus conciliateur et le sujet le plus susceptible de la confiance. Vous ne sauriez croire, n'étant pas sur les lieux, quel poids M. de Belle-Isle donne aux affaires du Roi, votre maître, en Allemagne, tant par rapport à vos alliés, qui ont mis toute leur confiance en lui, que relativement à votre armée, chez qui le poids de la réputation de ce grand homme décide en partie du succès de vos entreprises... Tout dépend dans le monde du choix des hommes capables que l'on emploie, et M. de Belle-Isle peut être compté dans son métier au rang des plus grands hommes... Pour Dieu et pour votre gloire délivrez-nous du maréchal de Broglie et pour l'honneur des troupes françaises rendez-nous le maréchal de Belle-Isle. — *Politische Correspondenz*, t. I, p. 427.

laume de Borcke, le général major comte de Rothenbourg[1], le feld-maréchal comte de Schmettau et le colonel de Saint-Surin. Ces soldats distingués, envoyés le plus souvent, près de Louis XV, aux armées, eurent à traiter les affaires militaires avec ce roi et ses généraux. Les relations de Rothenbourg, de Schmettau et de Saint-Surin sont particulièrement intéressantes.

Le baron Le Chambrier restait toujours chargé des affaires politiques, et il semble qu'il les suivait d'une façon satisfaisante; car, à plusieurs reprises, son souverain, qui n'était pas facile à contenter, lui adressa de flatteurs témoignages d'approbation. Le 28 février 1747, Frédéric écrivait à Chambrier :

J'ai été fort satisfait des deux relations que vous m'avez faites le 13 et le 17 de ce mois, qui ont augmenté de beaucoup les connaissances que j'avais des affaires intérieures de la France[2].

A maintes reprises, pendant cette période, on trouve la même note dans la correspondance du Roi avec son ministre près la Cour de Versailles; rarement il le morigène, le plus souvent il le félicite. Il en était visiblement satisfait. Cependant il ne faudrait pas se fier à cette approbation et se servir des renseignements fournis par les dépêches du baron Le Chambrier, sans les contrôler de près. Pour faire sa cour à son maître, qui voulait recevoir de ses ministres à l'étranger des dépêches bien remplies de détails curieux, ce diplomate se préoccupait plus de la quantité que de la qualité. A propos des inventions, par trop imaginaires, dont le baron de Goltz régalait alors Frédéric II, le comte de Vergennes déclarait au comte de Mercy que ce souverain voulait être servi de cette manière. « On avait, disait-il, dans les bureaux du Ministère de Versailles toute la correspondance de M. Le Chambrier, et il en ressortait que déjà celui-ci envoyait à sa Cour de vrais romans (*Gedichte*)[3]. » Mais, à

[1] Sur la mission du général major comte de Rothenbourg, que Frédéric II envoya à Paris au printemps de l'année 1744 pour savoir si la France voudrait de nouveau lier partie avec lui, cf. *Frédéric II et Louis XV* par le duc de Broglie; Paris, 1885, in-8°, t. II, p. 178 et suiv., 203 et suiv., 219 et suiv., 270, 285, etc.

[2] *Politische Correspondenz*, t. V, p. 333.

[3] *Archives de Vienne*, Mercy à Kaunitz, 16 octobre 1779. On conserve encore aujourd'hui aux Archives du Ministère des Affaires Étrangères, à Paris, copie de la correspondance du baron Jean Le Chambrier avec les rois Frédéric Guillaume Ier, Frédéric II et leurs ministres à Berlin; elle remplit les volumes

ce moment, M. de Vergennes avait tout intérêt à faire croire au comte de Mercy que les dépêches du baron de Goltz, dont la Cour de Vienne se procurait connaissance, n'étaient pas dignes de foi. Aussi son jugement paraît-il un peu sévère, voire même excessif; les dépêches du baron Le Chambrier ne sont pas toutes pleines de fables imaginaires. Certes on y trouve des renseignements inexacts, empruntés trop facilement aux nouvelles à la main répandues par des gazetiers faméliques; mais on peut aussi y recueillir bon nombre de détails précieux pour l'historien.

Pour se faire une idée de leur réelle valeur, il suffira de parcourir les relations sur la Cour de France que le baron Le Chambrier, dans le premier semestre 1751, c'est-à-dire peu de temps avant sa mort, envoya ou présenta lui-même à Frédéric le Grand; elles sont pleines de renseignements curieux, à tout le moins dignes d'examen; même les erreurs d'appréciation, parfois bien fortes, qu'il commet sont intéressantes. En outre, il ne craint pas de se contredire et de rectifier lui-même, à très bref intervalle, les inexactitudes qu'il a laissé passer dans ses dépêches précédentes.

Au commencement de l'année 1751, l'attention des politiques se portait sur l'influence que pouvait avoir dans les affaires extérieures Madame de Pompadour, dont, dès son arrivée en France, en octobre 1750, le nouvel ambassadeur impérial, le comte de Kaunitz, s'était efforcé de gagner les bonnes grâces[1]. Le baron Le Chambrier, qui depuis longtemps, à ce qu'il disait, vivait en forts bons termes avec la favorite, n'attachait pas, au contraire, une bien grande importance à ses relations avec cette dame; car il ne croyait pas qu'elle dût jamais se mêler de politique.

Le 11 janvier 1751, Chambrier écrivait :

La marquise de Pompadour est toute-puissante pour ce qui s'appelle grâces et bienfaits en argent, en charges, tant militaires que de la Cour et de la Robe, et en général pour tout ce qui regarde l'intérieur du Royaume. Elle n'a aucune influence dans les affaires politiques, que celle de placer un ministre dans les Cours étrangères, pour lequel elle s'intéresse, de concert avec le marquis de Puisieux; mais, pour ce qui

70, 71, 73, 74, 83, 88, 91. 105, 113, 114, 124, 130, 141, 142, 146, 147, 148, 153, 154, 155, 161, 162 et 163 de la série Prusse.

[1] « Je n'ai pas oublié non plus d'avoir des attentions pour Madame de Pompadour; je sais que le Roi m'en a su gré et qu'elle y a été sensible » — *Archives de Vienne*, Kaunitz au baron Koch, 7 novembre 1750.

regarde les négociations que les puissances étrangères peuvent faire avec la France, la marquise de Pompadour ne s'en mêle pas. Elle n'aime point ces sortes d'affaires; elle ne les entend pas. Il faudrait qu'elle fût dirigée par quelqu'un, si elle voulait y influer; mais le roi de France, ayant un ministre pour la politique, sur lequel il se rapporte des affaires, et de celles qu'il ne veut pas décider vis-à-vis de son ministre, la marquise de Pompadour ne pourrait pas en prendre connaissance, pour vouloir y influer, sans que les affaires en souffrissent pour la décision et le secret. De ce que cette femme n'a pas l'esprit qu'il faut pour ces sortes de choses et qu'elle ne les entend pas, toute la part qu'elle y prend est que la paix puisse durer et qu'elle puisse amuser le roi de France et conserver sa confiance pour avoir toujours le crédit qu'elle a; car tous les grands lui font la cour, dès qu'ils désirent obtenir quelque chose.

Si j'avais pu croire avec fondement qu'on pût tirer quelque utilité de cette femme pour les grandes affaires, je l'aurais marqué à V. M. il y a longtemps. Je suis sa plus ancienne connaissance, de tous les étrangers qui sont ici[1]; mais, comme je tâche de ne me pas faire illusion pour vouloir avancer les intérêts de V. M., je n'ai pas cru devoir attribuer à cette maîtresse plus d'influence qu'elle n'en a.

La situation du marquis de Puisieux n'était pas aussi forte que le baron Le Chambrier l'affirmait dans cette dépêche; lui-même, moins de six semaines plus tard, était obligé de le reconnaître. Le 24 février, il écrivait :

Je commence par faire usage du chiffre que V. M. m'a envoyé pour lui apprendre, pour Elle seule, ce que je viens de découvrir par un bon canal...

Quelqu'un m'a rapporté une conversation, qu'il y a eue, il y a quelques jours, entre le marquis de Puisieux et le comte de Saint-Séverin, dans laquelle ce dernier débuta par dire : « Non, Monsieur le Marquis, je ne veux point de votre place; le Roi ne m'aime point; tous les ministres me haïssent; j'ai une place dans le Conseil qui ne m'assujettit à rien; quand je ne l'aurai plus, je me retirerai où je voudrai; je suis riche et en état

(1) Madame de Pompadour, cependant, n'avait qu'une fort médiocre sympathie pour le baron Le Chambrier; le 28 février 1756, elle écrivait au duc de Nivernais : « Il n'y a que les partis bons et fermes qui soient convenables à un aussi grand roi que le nôtre. Vous pouvez en informer S. M. Prussienne, ainsi que du peu d'intérêt que je prends à la banque anglaise, quoique lui en ait dit son enragé de Chambrier. Ce n'est pas, en vérité, ma faute s'il a fait souvent de mauvaises digestions. » — Fragment publié par Lucien Perey dans l'ouvrage intitulé *Le Petit Neveu de Mazarin*, p. 354, et cité par le duc de Broglie, *L'Alliance autrichienne*, p. 311.

de me passer de tout travail, pour vivre à ma façon, sans être dans la gêne ni responsable de rien. »

Après cette déclaration, les deux ministres passèrent en revue les sujets sur l'un desquels le marquis de Puisieux pût faire tomber son département. Le marquis des Issards fut sur les rangs, aussi bien que le comte de Vaugrenant; mais celui sur lequel le marquis de Puisieux s'arrêta pour se fixer fut le comte des Alleurs. Le dessein du marquis de Puisieux est de pouvoir rester dans le Conseil, mais de n'avoir plus le maniement des Affaires Étrangères. S'il peut les faire donner au comte des Alleurs, le marquis de Puisieux pourra en conserver l'administration jusqu'à son arrivée et tenir la chose secrète le plus qu'il pourra, afin qu'il puisse arranger ses flûtes pour sa retraite, comme cela lui convient.

Ce qui en a fait le motif décisif et pressant pour lui dernièrement est un mouvement de vivacité qu'il a appris que le Roi avait eu contre lui, à cause qu'il tardait d'arriver au Conseil, lequel le Roi était impatient de tenir, pour pouvoir ensuite aller se promener en traîneau avec ses filles. Le Roi envoya trois fois prévenir le marquis de Puisieux par un des huissiers de son cabinet et, voyant qu'il ne venait point, il lui demanda avec vivacité : « Avez-vous été chez Puisieux? — Sire, lui répondit l'huissier, j'y ai été trois fois. » Sur quoi, le Roi dit en frappant du pied : « Le bougre me fera donc toujours attendre! »

A la première lecture, ce récit paraît être un de ces romans dont M. de Vergennes accusait plus tard le baron Le Chambrier d'avoir été coutumier. Cependant, à cette époque, le prestige de la Prusse était encore très grand à Versailles. Kaunitz lui-même le reconnaissait. Le 11 décembre 1750, il écrivait au baron Koch :

Je crois vous avoir déjà dit, Monsieur, que je suis très persuadé et ne doute pas un moment de l'intimité du concert sur la plupart des choses de l'Europe entre cette Cour et celle de Berlin. Cela me paraît si simple et si conséquent à l'état actuel des affaires et des intérêts de la France, que je n'en suis pas étonné du tout. Le roi de Prusse est son allié, et nous ne le sommes pas; et quel allié encore? Un allié sans la puissance et la considération duquel la France ne jouerait pas aujourd'hui le beau rôle qu'elle y joue. Il est tout simple, par conséquent, qu'elle ait plus d'égards et de confiance pour lui que pour nous[1].

Dans ces conditions, il est évident que le baron Le Chambrier était en situation d'être bien informé. Peut-être cependant pourrait-

[1] *Archives de Vienne*, Kaunitz à Koch, 11 décembre 1750.

on lui reprocher de donner parfois à ses relations une tournure un peu trop romanesque; mais cela était nécessaire pour flatter le goût de son terrible souverain. D'ailleurs, ce caractère de ses dépêches n'était pas habituel; par exemple, dans cette même lettre du 24 février, il parlait sur un tout autre ton de l'affaire du Clergé et de l'état du crédit de Madame de Pompadour; il s'exprimait en ces termes :

Il y a une autre affaire, qui doit être rapportée à V. M.: c'est celle qui a déterminé le roi de France à l'accommodement avec le Clergé. Les Jésuites ont si bien manœuvré avec ce prince, que, si le Ministre des Finances eût marqué contre cela la moindre répugnance, le Roi lui aurait ôté cette affaire et en aurait commis le soin au maréchal de Noailles. Mais le Contrôleur général des Finances a saisi l'accommodement, sans faire aucune difficulté. Il l'a terminé, mais le comment ne se dit point encore. Ce qu'il y a de certain est que le Clergé l'aura fait le moins désavantageux qu'il aura pu et qu'il aura profité du grand désir que le roi de France avait de sortir de cette affaire.

Le motif pressant que le roi de France a eu, pour abandonner le système qu'il avait commencé de suivre contre le Clergé, est que ce prince a des remords qu'il veut apaiser, en faisant son jubilé. Il s'agit seulement de voir comment il pourra concilier cela avec la continuation de son commerce avec la marquise de Pompadour. Elle n'est pas sans inquiétudes; car, comme le Roi, dit-on, n'a pas couché avec elle depuis cinq mois, si son confesseur ne veut point être accommodant, il pourrait peut-être la faire renvoyer.

Les craintes qu'ils avaient lieu de ressentir sur la solidité de leur situation rapprochèrent M. de Puisieux et Madame de Pompadour. Pour fortifier son crédit, le ministre persuada au Roi d'appeler à son travail la favorite, qui surmonta sa répugnance native pour les affaires extérieures et s'occupa, dès lors, de plus en plus de politique. Chambrier fut informé de cet événement et, bien qu'il dût se contredire, il s'empressa de l'annoncer à son souverain; le 15 mars 1751, il écrivait à Frédéric :

On m'a dit que l'accommodement avec le Clergé était accroché, parce que le Contrôleur général a un peu regagné de terrain depuis que la marquise de Pompadour se flatte que le roi de France ne fera pas son jubilé et que, pour y parvenir, elle trouvera le moyen que la publication dudit jubilé ne se fasse point par tout le royaume en même temps, mais seulement par diocèse, afin que, lorsqu'il se fera à Paris

et à Versailles, le roi de France soit à Compiègne où il n'aura point encore été publié, et que, lorsqu'il le sera dans ce dernier endroit, le roi de France se trouve être de retour à Versailles, où le jubilé aura déjà été fait.

J'ai appris une autre chose, dont il importe que V. M. soit informée. Elle aura vu ce que je lui ai marqué de très particulier, il y a quinze jours, touchant le marquis de Puisieux, et son dégoût pour sa place, aussi bien que sur la façon de penser du comte de Saint-Séverin pour la même place. Ce que j'ai donc appris tout récemment est que le marquis de Puisieux a commencé de travailler avec le roi de France, en présence de la marquise de Pompadour, en suite de la représentation qu'il a faite à ce prince, après s'être concerté apparemment avec cette maîtresse, qu'il était du bien de son service qu'elle fût présente au travail qu'il aurait l'honneur de faire avec lui. Le marquis de Puisieux a cru, sans doute par le conseil du comte de Saint-Séverin, qu'il fallait qu'il se liât avec la marquise de Pompadour, en la mettant pour ainsi dire de moitié dans les affaires politiques, pour faire reprendre au Roi, son maître, des sentiments plus favorables pour lui; et la Marquise, de son côté, en aura été charmée, vraisemblablement pour se faire plus valoir dans l'esprit du roi de France, en lui développant des talents dont il ne l'a pas cru capable jusqu'à présent. La voilà donc à portée de prendre connaissance des plus grandes affaires.

Je ne sais pas si elle avait déjà su sur cela quelque chose, il y a quelque temps; mais ce que je sais bien est que, comme je suis sa plus ancienne connaissance parmi les ministres étrangers, elle me fit des agaceries, dans le dernier voyage de Fontainebleau, sur ce qu'elle ne me voyait pas souvent. Peut-être se proposait-elle déjà alors de tâcher de se mêler dans la politique, et que, comme V. M. est l'allié le plus considérable du roi de France, elle voulait se préparer une route, en me voyant, qui pût favoriser son dessein. Je ne sais si c'est elle qui l'a conçu ou si quelqu'un le lui a inspiré, mais elle l'avait cru au-dessus de ses forces; et, si elle paraît penser différemment aujourd'hui, c'est qu'elle aura peut-être réfléchi par elle-même, ou par d'autres, qu'il fallait qu'elle se rendît nécessaire au roi de France par ses intérêts les plus importants, pour suppléer au besoin qu'il n'avait plus si fortement de sa personne pour son aisance, et qu'en l'attachant à elle de cette manière, il lui serait plus difficile de la renvoyer, quand il voudra sincèrement écouter son confesseur.

Depuis que le marquis de Puisieux s'est déterminé pour se remettre bien dans l'esprit du Roi, son maître, il a repris courage pour les fonctions de sa place. Je m'étais bien aperçu, il y a quelques jours, qu'il s'était ranimé, malgré le chagrin qu'il avait eu; mais j'ignorais le confortatif qu'il avait trouvé, jusqu'à ce que j'aie appris ce que je viens de

marquer à V. M. des liaisons de ce ministre avec la marquise de Pompadour.

Je dois avertir très humblement V. M. d'une chose, c'est qu'Elle ne doit pas être surprise, s'il Lui plaît, de ce que je pourrai Lui écrire qui pourrait Lui paraître extraordinaire : comme je ne m'attache, tant que je puis, qu'à rapporter à V. M. les choses dans leur vrai, Elle a trop de pénétration pour ne pas croire la possibilité des faits qui paraissent cependant contradictoires.

Si la marquise de Pompadour a quelque étoffe en elle-même pour entrer dans les grandes affaires, et que je visse dans quelque temps qu'on peut faire quelque chose par son moyen, il pourrait peut-être convenir à V. M. que cette femme pût se flatter, pour la rendre de bonne foi et ardente pour V. M., qu'elle trouvera en Elle un soutien pour la faire valoir auprès du roi de France. C'est une affaire à ménager avec dextérité, suivant que le nouveau rôle qu'elle vient de commencer se soutiendra à son avantage et qu'on verra le parti qu'elle saura en tirer pour sa faveur et son influence.

La conduite de Louis XV était tellement bizarre, ondoyante et diverse, que souvent Chambrier était forcé de se contredire. Les nouvelles authentiques qu'il avait envoyées la semaine précédente n'étaient plus vraies huit jours après: le roi de France avait changé d'avis. Chambrier ne manquait pas d'en informer son maître. Ce fut le cas dans cette affaire du jubilé, qui préoccupait si fort les courtisans en raison des conséquences qu'elle pouvait avoir pour la marquise de Pompadour. Le 22 mars, Chambrier écrivait :

Ce que j'ai eu l'honneur de marquer à V. M., il y a quelques jours, sur la publication du jubilé n'est plus le même aujourd'hui. Les ordres du roi de France ont été envoyés à l'archevêque de Paris pour qu'il soit publié incessamment. Ainsi on compte qu'il se fera dans le diocèse de cette capitale dans la quinzaine de Pâques et que les évêques l'ordonneront dans leurs diocèses pour le temps qu'ils trouveront à propos. Mais on demande comment fera le roi de France. Fera-t-il son jubilé, ou ne le fera-t-il pas? On répond que peut-être il ne le fera pas, parce qu'il vaut mieux ne pas promettre ce qu'il ne voudrait pas tenir, que de promettre et de manquer; qu'on n'obtient pas tout, quelquefois, tout d'un coup; que ce prince pense depuis quelque temps différemment de ce qu'il faisait et qu'avec de la patience il fera de plus grands progrès. Voilà ce que les Jésuites font entendre.

Ils croient avoir gagné quelque terrain par l'assiduité du roi de France à entendre le prédicateur qui prêche devant lui pendant ce carême, le-

quel est jésuite, et le roi de France en paraît si content, qu'il veut que ce soit un prédicateur du même ordre qui prêche devant lui dans un an, au lieu que ce devait être un bénédictin, parce que ces deux ordres alternent presque ordinairement pour prêcher devant le Roi pendant le carême.

Quand j'ai dit que les Jésuites croyaient avoir gagné quelque terrain sur l'esprit du roi de France, je ne sais pas s'ils ne se flattent pas même que ce prince trompe la Pompadour, en ce qu'il l'a fait consentir, pour éviter le scandale, de faire publier le jubilé présentement, et pour ne pas exécuter le projet de le renvoyer pendant qu'on serait à Compiègne; mais en la rassurant sur ce qu'il ne ferait point son jubilé. Elle paraît le croire, parce qu'elle le souhaite; mais elle n'est pas sans inquiétude, à ce qu'on dit, par la profonde dissimulation qu'elle connaît dans ce prince.

Un grand partisan des Jésuites, me parlant des progrès qu'ils ont faits sur le roi de France, m'ajouta : « S'il conserve cette femme, elle le mènera à l'Hôpital, par la grande dépense qu'elle lui fait faire. » Ce trait éclaire les vues des Jésuites, et qu'ils vont pied à pied pour tâcher de les faire réussir, en tirant le meilleur parti qu'ils pourront du caractère dissimulé du Roi, et de ce que, n'ayant plus les mêmes désirs, il écoute avec plus d'attention ce qu'on lui dit sur le grand scandale qu'il donne. Son confesseur est doux et patient. On verra ce que tout cela produira et comment la maîtresse se retournera pour se conserver. Ce qui parle le plus pour elle dans le cœur du roi de France est le besoin que ce prince a absolument de quelqu'un, à qui il puisse dire sûrement ses affaires. Il en a contracté l'habitude avec la marquise de Pompadour; mais, si les Jésuites ne veulent point de partage avec elle et qu'ils aient d'autres vues pour la remplacer dans cette partie auprès du roi de France, ils tâcheront de la faire renvoyer. V. M. sera exactement informée de tout ce que j'apprendrai sur cela.

Chambrier, en effet, revient très souvent sur ce sujet intéressant. Le 2 avril, il écrit :

La comtesse de Mailly, qui a été la première maîtresse qu'ait eue le roi de France, vient de mourir. On croit que ce prince en aura été touché non seulement parce que cette femme, qui s'était jetée dans la dévotion, lui faisait, dit-on, des représentations sur sa vie, mais, comme elle était de l'âge du roi de France, on croit que cette considération l'aura frappé, vu les liaisons qu'il a eues avec elle et qu'elle lui a toujours dit qu'elle ne l'aimait que pour lui-même. Aussi ne lui demandait-elle, dit-on, jamais de l'argent et, lorsqu'il l'a renvoyée, elle avait des dettes et point de bien.

On est attentif pour voir si cet événement ne contribuera point, avec l'accommodement avec le Clergé et la publication du jubilé, à faire prendre au roi de France une route différente de celle dans laquelle il est. La marquise de Pompadour n'est pas sans inquiétude. Si elle venait à être renvoyée, les Noailles reprendraient le dessus, parce que la comtesse de Toulouse, qui est sœur du Maréchal, les porterait au plus haut qu'elle pourrait. Elle est dévote, et le roi de France a toujours conservé pour elle de la confiance et de l'amitié; et c'est par elle, dit-on, qu'il a su l'état de la maladie de la comtesse de Mailly, qui était amie de la comtesse de Toulouse, qui la retira chez elle, lorsque le roi de France la renvoya en 1742.

Le 12 avril, il entre dans de nouveaux détails sur cette affaire qui traînait en longueur :

On commence, dit-il, à croire que le roi de France pourra bien ne pas faire son jubilé et que la marquise de Pompadour se soutiendra peut-être, malgré les tentatives qu'on a faites et qui se continuent pour la culbuter. L'accommodement du Clergé n'est point encore fait. Il s'est élevé deux partis en sa faveur qui défendent ses prétendues immunités. L'un est la Noblesse de ce royaume, qui, recevant les prébendes du Clergé, comme une ressource très grande pour elle, croit qu'il est de son intérêt que l'état ecclésiastique reste pour l'utile sur le pied qu'il est. L'autre parti sont les amis du comte d'Argenson, qui, étant mal avec le Ministre des finances, s'oppose à tout ce qui peut lui donner un trop grand pouvoir. Ainsi tous ces gens-là défendent le Clergé tant qu'ils peuvent, sans compter ce que le Clergé fait lui-même, pour empêcher que le Contrôleur général des Finances n'ait le dessus sur lui. Il n'y a point de ressort qu'il ne fasse jouer, pour se tirer de la dépendance où l'on veut le mettre. Il se flatte qu'il gagnera son procès. Si cela arrive, les finances de ce royaume pourraient peut-être ne se rétablir de longtemps, à moins qu'on ne coupât dans le vif de la dépense, en quoi on prétend qu'il y aurait encore des inconvénients par le tort que cela ferait dans les revenus du roi de France, et qu'il vaut mieux laisser aller les choses comme elles vont, et faire comme on pourra, tant pour soutenir le courant que les dépenses extraordinaires qui surviendront; car il y a longtemps que l'on mange, comme on dit, le foin en herbe, et cette année est, dit-on, avancée.

A ce moment, Chambrier était si bien informé, qu'il connaissait exactement le petit différend qui existait entre le marquis de Puisieux et son parent le marquis de Hautefort, ambassadeur de France à Vienne; ce diplomate s'était laissé séduire par les belles

paroles de l'Empereur et de Marie-Thérèse; comme son chef et ami ne cessait de l'inviter à se tenir sur ses gardes, leur correspondance était devenue un peu aigre [1]; Chambrier l'avait appris et, le 19 avril, il écrivait à Frédéric :

Les sentiments outrés de prédilection pour la Cour de Vienne et pour ses intentions pacifiques ne sont pas dans le sieur Blondel uniquement. Le marquis de Hautefort en a pris une si forte impression, qu'il m'est revenu qu'il écrit au marquis de Puisieux : « Mon cher Marquis, vous vous trompez, comptez que je connais mieux la Cour de Vienne que vous ne pouvez le faire. On lui fait la plus grande injustice de croire qu'elle veut la guerre. Je puis vous assurer qu'elle souhaite la paix, autant que nous, et qu'il n'y a que la crainte qu'elle a du roi de Prusse, qui l'oblige de se mettre sur ses gardes. »

Le marquis de Puisieux n'a pu s'empêcher de rire d'un pareil langage, qui le met dans l'inaction avec le marquis de Hautefort et dans une situation très singulière, puisqu'il s'agit d'ouvrir les yeux à un ministre du Roi, son maître, son parent et son ami, qui a pris dur comme fer la vérité des assurances d'une Cour qui ne tâche que d'endormir la sienne, afin d'avoir plus beau jeu pour exécuter ses desseins contre V. M. et la France. Du caractère dont est le marquis de Hautefort, il sera difficile au marquis de Puisieux de lui défariner les yeux, sans le fâcher. Les impressions du sieur Blondel n'auront pas peu servi à lui en faire prendre de pareilles, et, si la Cour de Vienne sait les entretenir, cela produira une correspondance un peu comique entre les marquis de Puisieux et de Hautefort. Je supplie V. M. de garder tout ceci pour Elle seule.

Cette preuve manifeste de la sûreté des informations du baron Le Chambrier donne encore plus de valeur à la relation générale sur la Cour de France, qu'il présenta au roi de Prusse, en juin 1751. Ce document, qui peut être considéré comme le résumé d'une série d'observations relevées pendant trente années par un homme politique expérimenté, me paraît avoir un tel intérêt historique, que je crois devoir le publier ici *in extenso :*

RELATION GÉNÉRALE DE LA COUR DE FRANCE.

Le roi de France, de l'aveu de tous ceux qui le connaissent, ne manque point d'esprit, ni même de connaissances. Il sait généralement tout ce

[1] Voir dans *L'Alliance Autrichienne*, par M. le duc de Broglie, p. 36, un extrait d'une dépêche du marquis de Hautefort à M. de Puisieux.

qui fait l'objet des conversations ordinaires des gens du monde et de la bonne compagnie; il possède assez bien l'histoire de tous les pays; il est singulièrement au fait des généalogies de toutes les grandes maisons de l'Europe; il a des notions justes de l'agriculture et de l'économie de la campagne; il parle bien de la guerre qu'il a vu faire et de celle qui a été faite ailleurs par ses généraux; enfin il s'exprime avec facilité, quand il est à son aise, c'est-à-dire avec des gens qui sont accoutumés de vivre avec lui. Mais l'éducation qu'il a reçue du cardinal de Fleury, conforme aux vues ambitieuses de ce prélat, lui a laissé une aversion insurmontable pour le travail et une défiance extrême de lui-même, sur tout ce qui regarde le gouvernement de son royaume; il est persuadé très sincèrement qu'il n'y entend rien, et que ses ministres, pour bien s'acquitter de leurs emplois, ne doivent point être gênés par son avis, ni contredits dans aucune de leurs résolutions.

Il les laisse donc absolument les maîtres, chacun dans son département, et ce dépouillement de l'autorité souveraine en leur faveur va même jusque-là, qu'il ne prend pas seulement la peine d'accorder leurs mesures, lorsqu'ils en prennent séparément de fort contradictoires et nécessairement nuisibles à l'État par leur contrariété.

De là aussi, les ministres sont parvenus à se regarder entre eux, non pas comme des serviteurs du même maître, mais comme des souverains de différents États, dont les intérêts n'ont rien de commun. Et, lorsque chacun d'eux en particulier entreprend quelque affaire pour le succès de laquelle il est besoin du concours d'un autre ministre, il faut qu'il commence, pour obtenir ce concours, une négociation avec son collègue, souvent plus pénible et plus difficile que n'en a la France avec toutes les autres puissances de l'Europe. Cela est vrai à la lettre, et il n'y a nulle espèce d'exagération dans ce tableau.

Quant au caractère du monarque, on peut dire en général que c'est un très bon prince. Il traite avec beaucoup d'humanité tous ceux qui le servent et avec une véritable amitié les seigneurs de sa Cour qu'il admet à sa société familière. Il est cependant haut et même colère de son naturel; mais, si l'on peut sauver le premier mouvement, il n'y a plus rien à craindre. Il paraît, par plusieurs exemples, qu'il ne pardonne pas aisément à ceux qu'il a cru devoir punir. Il s'attache par habitude plus encore que par goût, et, quand l'habitude est formée, sa confiance est sans bornes, par une sorte de besoin qu'il a de parler de tout ce qu'il sait et de dire tout ce qu'il pense. A l'exception cependant de la seule personne qui possède ainsi sa confiance, il est très réservé avec toutes les autres; il est même impénétrable sur ses secrets et il a montré qu'il sait pousser la dissimulation jusqu'à l'excès, quand il la croit nécessaire.

Les Affaires Étrangères.

M. de Puisieux n'est pas un génie supérieur; c'est le hasard qui l'a fait parvenir à la place qu'il occupe. Aussi se rend-il justice en faisant paraître beaucoup de modestie sur ses talents, sur ses connaissances et sur les qualités qui sont nécessaires pour un grand ministre dans les Affaires Étrangères. Il se sauve par une assez grande facilité de parler et par un usage du monde qui lui a appris les expressions de style. La seule chose dans laquelle il croit pouvoir se vanter est d'être très fin et de pénétrer d'abord tous les hommes à qui il a à faire; comme avec cette qualité on est impardonnable d'être la dupe des autres, M. de Puisieux, pour ne point l'être, est continuellement sur ses gardes et croit assez volontiers que tout le monde veut le tromper. De là il arrive qu'on peut le tromper facilement, en employant avec lui la simplicité et la vérité, qu'il prendra assez ordinairement pour fausseté et pour ruse. Le seul moyen de passer auprès de lui pour véridique est de le louer sur sa probité, sur son désintéressement, sur l'élévation de son âme, sur ses manières honnêtes et polies et d'ajouter qu'on est bien informé de la noblesse de son origine; beaucoup de gens lui contestent ces qualités; il est vrai cependant qu'il est ordinairement assez poli et qu'il est même honnête homme, quand son intérêt personnel ne l'oblige pas de manquer aux devoirs de la probité. C'est le comte de Saint-Séverin et le sieur Fiquet qui déterminent et règlent assez toutes ses pensées; ce qu'il tire de son propre fonds consiste le plus souvent en phrases ampoulées sur la grandeur du Roi (on sent que cela veut dire le roi de France), sur la dignité de sa couronne et sur cette puissance que le ministère français dégrade par sa faiblesse; en un mot, l'étalage de tous ces termes qui ont été introduits pendant les belles années du règne de Louis XIV. M. de Puisieux est quelquefois un peu léger dans ses propos et avance quelquefois des choses dont il ne se souvient plus huit jours après; il est tantôt ouvert jusqu'à l'intimité et tantôt réservé jusqu'à ne point cacher une méfiance très désobligeante; tout cela dépend du moment et de la disposition de son esprit.

Ministre d'État sans département.

M. de Saint-Sévérin est né avec beaucoup d'esprit et surtout avec cette justesse dans les idées qui de toutes les sortes d'esprit est la plus nécessaire et la plus désirable; mais son éducation a été si extraordinairement négligée, qu'on ne lui a pas seulement appris ces premiers rudiments des connaissances de l'esprit humain que tous les écoliers savent, mais sans lesquels il est si difficile de faire certains progrès dans les connaissances plus importantes. Cependant il a été placé de fort bonne

heure dans les affaires publiques, où il a continué l'inapplication de son enfance, ne travaillant point, ne s'instruisant pas et demeurant par conséquent fort ignorant. Quelques succès qu'il a eus dans les commissions dont il a été chargé, auxquels un arrangement favorable des circonstances a contribué plus que sa capacité, lui ont fait croire néanmoins qu'il en avait beaucoup et que son esprit suppléait de reste à ce qui lui manquait du côté de l'instruction. D'où sont résultées en lui une suffisance extrême et une présomption égale à son ignorance. Il pense de bonne foi qu'il n'y a aujourd'hui de ministre en Europe que lui seul et qu'il vaut pour le moins autant que tous ceux qui l'ont précédé. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il a plusieurs qualités fort nécessaires à un ministre : il conçoit avec facilité et il s'exprime avec éloquence; il ne se déconcerte pas dans les événements imprévus; il trouve des expédients avec promptitude; il a beaucoup de courage et beaucoup de fermeté; il est capable d'embrasser un système dans toute son étendue et de bien juger des degrés de probabilité qui doivent déterminer l'espérance du succès. Mais tant de bonnes qualités sont ternies par une humeur brusque et violente jusqu'à l'emportement, par une hauteur insoutenable dans le ton et dans les manières, par des propos inconsidérés et propres à éloigner les esprits qu'il aurait intérêt de gagner et de captiver; enfin, par une paresse extrême qui l'empêche d'apprendre ce qu'il devrait nécessairement savoir pour conduire les affaires avec habileté. Il arrive de cette ignorance que, ne voulant point demeurer court dans les occasions qui demandent des connaissances, M. de Saint-Sévérin a recours alors à son imagination et se forme un arrangement des choses fort différent du vrai, par lequel ensuite il est induit à faire de faux raisonnements qui conduisent toujours à de fausses mesures. Pour résumer en peu de mots ces différents traits, on peut dire que, si M. de Saint-Sévérin ne manquait pas absolument de principes sur les affaires publiques, si en acquérant des principes il parvenait, par une conséquence nécessaire, à ne point varier sans cesse dans ses maximes et dans ses opérations, et si à cette réforme dans son esprit il ajoutait celle de la férocité de son caractère, il serait aussi capable de gouverner tout l'État qu'il est insuffisant dans la seule partie de l'administration qu'il dirige par ses conseils.

La Guerre.

M. d'Argenson est sans contredit le plus adroit courtisan de tous ceux qui composent aujourd'hui le Conseil du roi de France; mais tout le monde convient qu'il n'est pas au même degré habile ministre. On sent bien que ce ne doit pas être l'esprit qui lui manque, mais plutôt la sorte d'esprit que demandent les affaires du département auquel il préside. On dit qu'il n'est point capable de cette application qui est si né-

cessaire pour connaître les détails immenses de la police militaire d'un grand royaume. On le dit distrait quand il écoute et superficiel quand il parle, ce qui doit s'entendre néanmoins des seules fonctions de son ministère, car, dans la société et quand il est question de traiter des matières de pur agrément, il comprend et il parle à merveille. Sans doute qu'il a senti lui-même ce défaut de son esprit dans la direction qui lui est confiée, et pour cet effet il a choisi, en homme habile, un officier général fort entendu, à qui il a donné toute sa confiance dans toutes les parties de son administration. Ce n'est donc pas proprement M. d'Argenson qui gouverne aujourd'hui le département de la guerre en France; c'est M. de Crémille pour les vues générales et les premiers commis pour tout le détail des opérations. Et comme M. de Crémille pense en grand pour le militaire, il a fait des choses fort bonnes et fort utiles sous le ministère de M. d'Argenson.

La distribution des emplois et des grâces est la seule branche d'affaires que M. d'Argenson réserve entièrement pour lui. Comme c'est par là qu'un ministre se fait des créatures, M. d'Argenson a eu soin de disposer son maître à multiplier les grades, les pensions et toutes les récompenses militaires au delà de ce qu'elles ont jamais été en France. Une armée entière d'officiers généraux et un état de pensions, de dix millions par an plus fort que l'ancien, sont les fruits les plus incontestables des soins de M. d'Argenson pour les affaires militaires du Royaume. Mais ce qui paraîtra peu vraisemblable, quoique très vrai, c'est qu'avec cette prodigieuse libéralité des bienfaits de son maître, M. d'Argenson n'a presque point d'amis parmi les militaires. Il efface sans cesse le souvenir des faveurs qu'il répand par une manière de vivre qui indispose contre lui tout le monde en général, mais surtout les militaires qui ont des affaires dans son département. Il est pour ainsi dire invisible et inaccessible à toute la terre. Ceux même qui le demandent pour la décision de quelque affaire publique de leur ressort ne sont pas mieux traités que d'autres qui ont des intérêts particuliers à suivre. Un commandant, qui n'arrive à la Cour que pour rendre compte de l'état de sa place, en part souvent sans avoir vu le Ministre et sans connaître d'autre appartement à Versailles que son antichambre. A son exemple, les commis de son département commencent aujourd'hui à se soustraire de même aux yeux du public..

Sa lenteur dans les expéditions est portée si loin, que la seule signature de M. d'Argenson est souvent une faveur après six mois d'attente et de sollicitations. On sent quel désordre doit résulter d'un abus qui arrête ainsi à chaque instant le mouvement nécessaire dans une machine aussi vaste et aussi compliquée que l'est l'état militaire de la France. Les cris des bons citoyens contre ce désordre sont universels; mais M. d'Argenson, content de se maintenir dans sa place par la supériorité

de ses talents dans l'intrigue de cour, ferme hardiment les oreilles aux plaintes qui n'ont pour objet que le bien public.

Les Finances.

M. de Machault a plus fait parler de lui depuis qu'il est dans le ministère que tous ses prédécesseurs depuis Colbert. Il s'est acquis une réputation universelle d'homme d'esprit et de courage; il a osé entreprendre ce que beaucoup d'autres avaient regardé comme impossible ou du moins comme trop dangereux; mais le jugement du public n'est point uniforme sur la véritable valeur de ses opérations. Ceux qui le blâment disent qu'il se conduit en courtisan plus qu'en homme d'État, qu'il ne cherche qu'à augmenter les revenus du Roi sans aucune attention pour l'avantage du Royaume, qu'il renverse l'ordre établi et suivi de tous les temps, qu'il détruit les formes dont la conservation doit être sacrée dans une monarchie bien réglée, qu'il se prive de ressources pour l'avenir en cherchant des moyens pour le moment présent; qu'il étend l'autorité royale au delà des bornes que l'intérêt même du Roi doit lui prescrire, enfin qu'il trouve le moyen de rendre odieux à son peuple un monarque qui en était l'idole et qui n'était nommé qu'avec le surnom de Bien-Aimé. Ceux qui défendent M. de Machault soutiennent qu'il ne s'est proposé dans tout ce qu'il a entrepris que le bien général du Royaume; qu'il paraît occupé à augmenter les revenus du Roi dans le temps qu'il ne cherche qu'à connaître les facultés de l'État pour soulager le peuple qui est en souffrance; qu'il a compris l'abus de l'ordre qui a été observé et le vice des formes introduites dans l'administration générale; qu'il a jugé que l'intérêt particulier était seul le soutien de cet ordre et de ces formes et que rien ne doit être sacré dans une monarchie, si ce n'est l'intérêt général qui demande la réforme des abus; que, bien loin de rendre les ressources à l'avenir plus difficiles, il s'en prépare des plus abondantes, en établissant l'égalité dans les charges publiques parmi les différents ordres de l'État; qu'en faisant servir l'autorité royale à un but si salutaire, il l'emploie selon les véritables vues de son institution, dont l'esprit est que le pouvoir soit non arbitraire, mais absolu et ne souffrant dans l'État aucune autorité qui lui résiste; enfin que si le Roi est moins aimé aujourd'hui de son peuple, il en faut chercher la cause dans les mauvaises intentions d'une partie de ses sujets qui ne peut espérer de succès dans sa désobéissance qu'en insinuant dans tous les esprits le mécontentement et la haine contre le Roi et contre son gouvernement.

Il faudrait connaître bien intimement le Contrôleur général et son système pour décider avec impartialité entre les deux opinions qu'on vient d'exposer. Ce qui aux yeux non intéressés paraît le plus approchant

de la vérité, c'est que M. de Machault a de très bonnes intentions, qu'il a des talents et du génie, que son système excellent dans la spéculation est peut-être téméraire dans le moment et les circonstances présentes, et qu'ainsi M. de Machault n'a d'autre tort que de n'avoir pas assez connu deux grandes vérités en fait de gouvernement, l'une que sous un monarque faible les grandes entreprises ne peuvent point réussir et l'autre qu'une entreprise qui manque empire le mal auquel on a voulu remédier, parce que ceux contre qui l'on entreprend deviennent plus affermis par le succès de leur résistance. Au reste, il est très vrai que, malgré les bonnes intentions de M. de Machault, l'événement parle jusqu'ici contre lui, puisque les revenus de l'État, plus grands qu'ils n'ont jamais été en temps de paix, n'empêchent point que les caisses du Roi ne soient toujours vides, que tout le monde ne se plaigne du défaut d'exactitude dans les payements et qu'en effet le Roi ne soit obligé d'en venir à chaque instant à de nouveaux emprunts. Il faudrait entendre M. de Machault pour savoir sur cela comment il se justifie.

La Marine.

M. Rouillé est un bon homme, qui a peu de valeur et qui ne s'estime pas plus qu'il ne vaut. Avant d'être mis en place, il n'avait nulle notion des affaires dont on lui a donné la direction. Depuis qu'il y est, il s'est appliqué en honnête homme à apprendre ce qu'il ne savait pas, et, comme il est très laborieux, il est parvenu en peu de temps à acquérir toutes les connaissances qui sont compatibles avec le degré de pénétration dont il est doué. Toutes celles qui demandent du génie ne peuvent point être du ressort de M. Rouillé; ses vues sont bornées et tout ce que l'on pourra espérer de lui pour la marine de France, c'est que les deniers destinés à son rétablissement seront employés avec fidélité; que les méthodes déjà introduites seront bien observées; que toutes les règles seront en vigueur, mais les abus et les inconvénients qui sont la suite non de la négligence des règles, mais de leur observation même, ne seront point corrigés.

M. le comte de Maurepas.

M. de Maurepas a de l'esprit, des connaissances, du jugement, des vues, une compréhension très fine, une facilité admirable pour s'exprimer, en un mot les vrais talents d'un ministre et d'un homme d'État. S'il lui manque quelque qualité, c'est l'amour du travail sérieux : son imagination très vive et tournée singulièrement du côté de la plaisanterie lui donne quelque éloignement pour ces occupations toujours graves et quelquefois sèches auxquelles on est obligé de se dévouer dans le manie-

ment des affaires publiques. La composition d'un conte de fées a peut-être plus d'une fois dérobé à la marine de France des moments qui eussent été mieux employés pour elle et dont elle aurait eu grand besoin. Mais il est à présumer que ce goût pour les choses frivoles n'aurait pas été entretenu si longtemps, au préjudice des grandes affaires, si M. de Maurepas n'avait pas connu, par la supériorité de son génie, que dans la présente constitution du Gouvernement de France il était impossible de rien faire de bon, de rien entreprendre de grand et d'utile pour l'État, de réussir dans les vues qui demandent de la suite et une liaison entre les différentes branches de l'administration qui n'existe point. Il a sans doute compris qu'il valait mieux laisser les choses comme elles étaient que d'essayer une réforme qui aurait échoué, et, dans cette persuasion, il a négligé un travail qui ne pouvait avoir aucun objet. Mais si tel a été le principe de son inapplication, l'on doit conclure qu'en d'autres circonstances M. de Maurepas serait un autre homme et que, si avec un pouvoir suffisant il était chargé seul de la principale direction des affaires, il y trouverait et la possibilité de bien faire et une gloire suffisante pour fixer son esprit tout entier aux grands objets de sa place.

Le dernier de ces portraits prouve que le baron Le Chambrier était un peu trop optimiste. Le « frivole » Maurepas, dont, malgré la disgrâce qui deux ans auparavant l'avait frappé, il ne craignait pas de faire encore une fois l'éloge, ne se corrigea pas des défauts qu'on lui reprochait. Quand, vingt-cinq ans plus tard, il fut rappelé au Conseil, dans une situation prépondérante qui lui eût permis de tout entreprendre avec les plus grandes chances de succès, si seulement il l'avait voulu, il ne fit rien pour justifier la haute idée que ses amis [1] avaient autrefois conçue de son génie et de son caractère. Il faut ajouter toutefois qu'il est fort possible que cette longue retraite dans l'exil et dans la disgrâce, loin de la Cour et des affaires, ait eu pour effet d'aggraver chez Maurepas les conséquences naturelles de la vieillesse, de briser son énergie, d'affaiblir son intelligence, naguère si nette et si vive, et de faire du vieillard un homme tout différent du ministre encore jeune, dont le baron Le Chambrier avait toujours vanté les mérites et les qualités.

Quand, sur l'invitation de son maître, le baron Le Chambrier prit la résolution de se rendre à Wesel, il avait peut-être comme

[1] Saint-Simon nous a laissé un éloge très chaleureux de Maurepas, qui exerçait, dit-il, sa charge de secrétaire d'État avec tout l'esprit, l'agrément et la capacité possibles. — *Mémoires*, édit. Chéruel, t. X, p. 20.

le pressentiment de sa mort prochaine, et ce fut sans doute ce motif qui lui fit présenter à son roi cette relation finale sur la Cour de France. Quoiqu'il ne fût pas encore très âgé, il était déjà fort affaibli par une maladie qui ne pardonne pas. Frédéric, en cette circonstance, témoigna plus d'égards à son ministre qu'il n'en montrait d'ordinaire pour ses serviteurs; le 4 mai 1751, il lui écrivit: « Comme je compte d'arriver à Wesel le 17 du mois de juin qui vient, je serai bien aise de vous y trouver alors, pourvu que l'état de votre santé et de vos forces vous permette d'entreprendre ce voyage. Je souhaiterais même que vous vous y rendiez un ou deux jours avant que j'y arriverai, afin de pouvoir vous soulager et remettre un peu, avant mon arrivée, des fatigues que les incommodités du voyage vous causeront[1]. » Mais le baron Le Chambrier connaissait trop bien le caractère de son maître pour profiter de cette restriction et oser répondre que sa santé ne lui permettait pas d'entreprendre une aussi longue course. Quoiqu'il fût « dans un état fort malingre et extrêmement faible », il fit ce long voyage, alors très fatigant. A son arrivée, il était si mal, qu'à sa prière, Frédéric II ordonna à son neveu, le baron Charles-Henri Le Chambrier, secrétaire d'ambassade, de venir immédiatement de Berlin à Wesel « pour pouvoir voir et parler à son oncle ». La semaine suivante, le 26 juin, le baron Jean Le Chambrier s'éteignit à Wesel de consomption, au grand chagrin de Frédéric, qui paraît l'avoir vivement regretté[2].

LE LORD MARÉCHAL ET LE BARON DE KNYPHAUSEN.

Bien que le chambellan d'Ammon, qui était à Paris en mission extraordinaire, pour négocier un traité de commerce entre la France et la Prusse, ait reçu l'ordre d'adresser directement au Roi, pendant l'absence du baron Le Chambrier, des rapports sur ce qu'il apprendrait, on ne pouvait laisser longtemps l'intérim de la légation au secrétaire Junod, qui avait d'abord été le valet de chambre de son chef. Pour succéder au baron Le Chambrier, qui était originaire de Neufchâtel, Frédéric II, comme si parmi les Prussiens il eût été impossible de trouver l'homme qu'il fallait, choisit un

(1) *Politische Correspondenz*, t. VIII, p. 349.
(2) *Ibidem*, p. 381 et 393.

Anglais, Georges Keith, désigné souvent sous le nom de mylord Maréchal d'Écosse, parce que sa famille possédait cette charge à titre héréditaire. Après avoir servi avec éclat dans les armées anglaises sous Marlborough, Georges Keith avait, à la mort de la reine Anne, pris parti pour Jacques Stuart. Obligé de quitter sa patrie à la suite de l'échec du prétendant et de l'établissement de la dynastie de Hanovre, il était venu, après bien des pérégrinations, s'établir en Prusse, où son frère, Jacques Keith, qui avait d'abord conquis le grade de maréchal dans les armées turques, s'était fait par ses services militaires une très grande situation.

Quoique beaucoup plus âgé que son nouveau souverain, Georges Keith était bientôt devenu le familier de Frédéric II, qui entretenait avec lui une correspondance amicale. Aussi le roi de Prusse, en informant de son choix le ministre de France à Berlin, à titre confidentiel, pour qu'il pût le soumettre à l'agrément du cabinet de Versailles, faisait-il un vif éloge du lord Maréchal d'Écosse. Frédéric écrivait qu'il espérait trouver dans cet homme distingué les qualités nécessaires pour remplir le poste vacant à Paris et maintenir l'étroite intelligence qui régnait heureusement entre le roi de France et lui; toutefois il rappelait au comte de Tyrconnel qu'autrefois le lord Maréchal n'avait pas été très bien dans l'esprit du roi d'Angleterre. Cette particularité n'était pas faite pour déplaire au cabinet de Versailles, qui avait pour ministre à Berlin un Irlandais jacobite; quant à Frédéric, qui à cette époque ne manquait pas une occasion d'être désagréable à son oncle, le roi Georges II, c'était plutôt une recommandation. Le 4 août 1751, le roi de Prusse, qui venait de recevoir le 31 juillet l'agrément de Louis XV par l'intermédiaire du comte de Tyrconnel, écrivait qu'après toute réflexion faite, il avait rendu définitive la désignation de Georges Keith [1]. Les intéressés eux-mêmes, le lord Maréchal et son frère, avaient fait des objections basées sur leurs relations avec le prétendant; mais Frédéric n'en avait tenu aucun compte; bien mieux, tout économe, pour ne pas dire avare, qu'il fût des deniers de ses sujets, il augmenta en faveur du lord Maréchal les

[1] *Politische Correspondenz*, t. VIII, p. 397, 423, 438. Les éditeurs de ce recueil ont publié, p. 438 et suiv., l'instruction pour le lord Maréchal d'après un exemplaire qui n'est pas daté, sans doute la minute; dans la copie conservée aux Archives des Affaires Étrangères, *Prusse*, Supplément, t. IV, elle porte la date du 14 août 1751, qui paraît bien être exacte.

allocations ordinairement accordées aux nouveaux ministres de Prusse à l'étranger et en même temps il lui conférait l'Aigle Noir. Georges Keith quitta Berlin le 24 août et arriva à son poste, à Paris, le 7 septembre 1751.

Le lord Maréchal d'Écosse était un autre homme que le baron Jean Le Chambrier. Grand seigneur d'une rare intelligence et de la plus haute distinction, il reçut à Versailles et à Paris le meilleur accueil, et ses dépêches, dont les éditeurs de la *Politische Correspondenz* ont donné d'assez nombreux extraits en marge des lettres du Roi, sont fort intéressantes. Par malheur, le séjour de Georges Keith en France fut de courte durée. Son âge, ses infirmités et ses goûts lui rendaient pénible cette mission et, dès le mois de novembre 1753, il faisait connaître à son souverain son vif désir d'en être relevé. Frédéric, tout d'abord, insista pour que son ministre à Paris consentît à rester à ce poste difficile « au moins jusqu'au temps où les grandes affaires se seraient éclaircies et que le roi d'Angleterre serait de retour du voyage qu'il méditait de faire l'année suivante à Hanovre[1] ». Mais le lord Maréchal renouvela sa demande en invoquant à l'appui des raisons de santé; alors Frédéric céda et il le fit de la façon la plus gracieuse; à cette occasion, ce grand homme se révèle à nous sous un jour tout autre que celui sous lequel nous le montrent ordinairement ses relations, parfois brutales, avec ses ministres et agents diplomatiques.

Le 8 février 1754, dans une longue lettre autographe, Frédéric écrivait à Georges Keith : « Vous me faites grand tort, mon cher mylord, si vous croyez que je vous prends pour un radoteur; je vous trouve un homme très aimable et je crois que, dégoûté du métier que vous faites, vous soupirez après votre liberté. Ces sentiments sont si naturels à l'homme, que je ne puis y trouver à redire; si j'étais aussi maître de mes actions que vous l'êtes des vôtres, il y a longtemps que j'aurais pris un parti semblable, mais dans mon métier on est condamné à porter le joug toute sa vie[2]. » Ce n'était pas pure eau bénite de cour; Frédéric n'en était pas très prodigue, et nous savons par ailleurs qu'en cette occasion il était sincère. Le 17 janvier, il avait écrit à Georges Keith : « Je vous avoue, mon cher mylord, que je me fais une secrète joie de vous

[1] *Politische Correspondenz*, t. X, p. 182.
[2] *Ibidem*, p. 235.

revoir; pour plus de sûreté, votre frère vous marquera un itinéraire dont, je crois, votre prudence fera son profit[1]. » En effet, Jacques Keit hinforme son aîné que le Roi, qui en toutes occasions parle de lui avec la plus grande bonté, a pris la peine de lui tracer un itinéraire permettant de rentrer de Paris à Berlin, en évitant les territoires hanovriens; il ajoute que tout ce que le Roi disait de lui était plutôt d'un ami que d'un souverain et qu'il montrait une réelle tendresse pour sa sûreté[2]. Touché sans doute par ces égards, peu ordinaires de la part du maître qui les lui témoignait, le lord Maréchal resta à son poste jusqu'au commencement de l'été de l'année 1754[3]. Frédéric ne s'en montra que plus charmant envers son ministre. Le 28 mai 1754, il lui écrivait : « Je ne vous ai que trop bien servi, mon cher mylord, et je sens que la politique fait quelques reproches à l'amitié de ce que la dernière a travaillé au préjudice de la première; mais vous m'avez séduit, et le plaisir de vous revoir m'a fait passer sur des considérations plus essentielles[4]. » Cette condescendance était d'autant plus méritoire, que Frédéric était convaincu qu'elle nuisait au bien de son service et que le poste délaissé par lord Georges Keith serait mal rempli par son successeur[5].

Ce successeur était un tout jeune homme, le baron Dodo

[1] *Politische Correspondenz*, t. X, p. 216.

[2] *Ibidem*, en note, un extrait de cette lettre en anglais : « Every thing he (Frederic) said was more like a friend than a sovereign and showed a real tenderness for your preservation, and I do assure you, without flattering you, that you have gained the general good will and friendship of every body that is valuable here. »

[3] Il prit ses audiences de congé le mardi 11 juin; mais il resta encore à Paris quelque temps.

[4] *Politische Correspondenz*, t. X, p. 339. Pour lui donner une situation, Frédéric, le 18 juillet 1754, nomma Georges Keith gouverneur de Neufchâtel et, dans cette position, cet homme généreux rendit de précieux services à J.-J. Rousseau. Pendant les années qui suivirent, le lord Maréchal entretint avec le roi de Prusse une correspondance amicale dont on a publié des fragments intéressants (*Œuvres de Frédéric le Grand*, t. XX; Berlin, 1852, in-8°, p. 257-287). Il mourut, le 25 mai 1778, dans la maison que Frédéric lui avait fait bâtir près de Sans-Souci.

[5] Il écrivait au lord Maréchal, le 31 mars 1754 : « Je vous vois quitter à regret une place, mon cher mylord, qui sera toujours mal remplie par votre successeur... Je trouve heureux ceux qui, à un certain âge, peuvent se retirer des affaires, et ce bonheur me paraît d'autant plus grand, que je crains fort de n'en jouir jamais, etc. » — *Politische Correspondenz*, t. X, p. 284.

Henri de Knyphausen, né le 3 août 1729. Il appartenait à une vieille famille noble de Frise, qui depuis le XVI[e] siècle avait produit nombre d'hommes d'État et de généraux qui s'étaient distingués au service des maisons souveraines d'Orange, de Suède et de Brandebourg. Son père, après avoir rempli des postes diplomatiques importants, avait été fait, en 1725, ministre d'État et du cabinet par le roi de Prusse; mais, disgracié en août 1730, il était mort l'année suivante, laissant à sa veuve, la fille du ministre Ilgen, une nombreuse famille à élever. Ainsi privé de la direction paternelle dès sa plus tendre enfance, le jeune Dodo avait reçu par les soins de sa mère une excellente éducation et, de bonne heure, il était entré dans la carrière diplomatique comme secrétaire de la légation de Prusse à Stockholm[1]. En 1751, il avait accompagné à Paris, en qualité de conseiller d'ambassade, le lord Maréchal d'Écosse, qui l'avait pris en amitié et s'était appliqué à le former[2]. Cet excellent vieillard fit si souvent l'éloge de son secrétaire à son souverain, que Frédéric, qui n'osait importuner le lord Maréchal de quantité de questions, prit confiance dans le conseiller et lui demanda des rapports directs.

Le 8 décembre 1753, Frédéric écrivit au baron de Knyphausen :

Quoique j'aie tout lieu d'être fort satisfait de l'application que mylord Maréchal emploie dans tout ce qui regarde mon service et les affaires importantes dont il est chargé, de sorte qu'il ne me reste rien à désirer là-dessus, néanmoins, comme j'ai été accoutumé autrefois d'avoir régulièrement des nouvelles de ce qui se passait à la Cour de France et ailleurs, là-bas, des anecdotes et des particularités, moins importantes à la vérité que ce qu'on dit les grandes affaires, mais qui ne laissaient pas que d'intéresser ma curiosité et de m'être utiles, je vous fais cette lettre pour

[1] Arnold Schäfer, *Geschichte des Siebenjährigen Krieges*, t. II, Berlin, 1867, in-8°, p. 101 et suiv., et *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. XVI, p. 341.

[2] Dans l'instruction pour le lord Maréchal, on lui recommandait le jeune Knyphausen en ces termes :

Et comme le Roi a trouvé bon de donner à mylord Maréchal le baron de Knyphausen, son conseiller d'ambassade, pour travailler sous lui, dresser et chiffrer les rapports ordinaires et déchiffrer les dépêches qu'il recevra, mylord Maréchal aura soin que le susdit baron de Knyphausen s'applique avec toute l'assiduité imaginable et une discrétion à toute épreuve à la fonction qui lui est confiée et qu'il tâche de se rendre habile et qualifié de plus en plus, sous les yeux et la conduite de ce ministre, afin de pouvoir servir le Roi un jour avec succès dans le poste de ministre étranger, soit à la Cour de France, soit partout ailleurs où S. M. trouvera à propos de l'employer avec le temps. — *Archives des Affaires étrangères, Prusse.* Supplément, t. IV, § 17 de cette instruction.

vous ordonner que vous devez vous appliquer à vous bien instruire sur de pareilles choses et m'en faire, le plus souvent que vous pourrez, votre rapport immédiatement et à moi seul, en vous servant, pour le secret, du chiffre immédiat dont mylord Maréchal se sert avec moi.

C'est donc en conséquence que vous commencerez à me faire en détail le caractère de M. de Saint-Contest. Puis vous me marquerez ce qui se passe présentement dans l'affaire qui regarde les démêlés entre la France et l'Angleterre, par rapport aux prises maritimes qui ont été faites à l'occasion de la dernière guerre; de plus, si l'Espagne commence à se rapprocher de la France par rapport à leurs intérêts communs et à cette étroite intelligence qui régnait autrefois entre elles, ou si le refroidissement continue; si la Cour de Turin revire vers la France; ce qui se traite avec les Hollandais; les caractères des ministres des Cours étrangères et quels sont leurs partisans et combien ils sont goûtés à la Cour; tous les arrangements militaires qui se font de temps en temps en France, tant par rapport à ses forces terrestres que maritimes; les personnes les mieux écoutées du Roi; si la favorite penche du côté de l'Angleterre ou du côté du parti lorrain; s'il y a des intrigues à ce sujet et qui sont ceux qui ont principalement sa confiance; enfin, toutes autres pareilles anecdotes et faits intéressants qui peuvent mériter ma curiosité, dont vous me marquerez les détails, au sujet desquels vous vous modèlerez sur les rapports que feu le baron Le Chambrier me fit régulièrement par rapport à ce qui se passait là-bas et dont apparemment vous trouverez les minutes entre les papiers qu'il a laissés.

Tout ceci servira non seulement à me tenir en une certaine connexion des choses qui se passent en France, mais encore à vous former et à vous routiner dans les affaires, afin que vous puissiez remplir dignement un jour les postes auxquels je vous destine; c'est pourquoi vous vous appliquerez soigneusement, afin de pouvoir me faire ces rapports d'une manière détaillée et judicieuse, ce que vous ferez cependant sous les yeux et la direction de mylord Maréchal, que vous ne laisserez de consulter en ceci et de vous former par là sous ses yeux aux grandes affaires, bien que je désire que vous me fassiez régulièrement par semaine un de ces rapports sous votre signature[1].

Ce programme d'étendue si vaste était sans doute, dans la pensée de Frédéric, un moyen d'attirer sur toutes ces questions l'attention du conseiller de légation qui, d'un moment à l'autre, pouvait être appelé à suppléer son ministre, souvent empêché par ses infirmités de se rendre à Versailles. En effet, le 1er janvier 1754, le

[1] *Politische Correspondenz*, t. X, p. 175.

baron de Knyphausen fut présenté officiellement à M. de Saint-Contest par le lord Maréchal comme son remplaçant éventuel [1] et, six mois plus tard, il eut la bonne fortune de succéder à son chef [2]. Mais Frédéric, se rendant compte de l'inexpérience de son représentant à Paris, le tint de très court en bride; à la moindre faute, il lui adressait les reproches les plus durs, suivis, il est vrai, de compliments non moins vifs, dès que l'occasion semblait s'en présenter, ce qui était moins fréquent.

Il n'y avait pas un mois que le baron de Knyphausen avait pris officiellement possession de sa légation, que, le 6 août 1754, Frédéric lui écrivait : « Au reste, j'espère que vous vous appliquerez désormais à rendre vos dépêches plus intéressantes que n'ont été celles que vous m'avez faites depuis le départ du lord Maréchal [3]. » Même note le 20 août avec, en plus, cette insinuation blessante : « Car pour la grande sécheresse qui continue à régner dans les dépêches que vous m'avez faites jusqu'ici, je dois présumer ou que vous ne vous faufilez pas assez dans le monde pour être instruit de ce qui se passe à vos yeux, ou que vous n'avez pas de bonnes connaissances pour être bien et justement au fait des affaires. J'espère que vous y ferez attention [4]. » Quelques jours après, le 24 août, le Roi emploie la menace : « Sachez, écrit-il, que je ne voudrais point entretenir à Paris quelqu'un sous le caractère de ministre qui ne voudrait faire que le métier de simple gazetier... Ce se-

(1) Arnold Schäfer, *Geschichte des Siebenjährigen Krieges*, t. I, Berlin, 1867, in-8°, p. 601. Lettre de Georges Keith à Frédéric pour le remercier du soulagement qu'il lui avait accordé, en lui donnant en Knyphausen une sorte de suppléant, et des récompenses qu'il avait la bonté de lui offrir. « Celle que je souhaite, disait-il, est que V. M. soit persuadée que je vous ai servi fidèlement, de bon cœur et par reconnaissance. A mon âge, que pourrais-je désirer? A moins que je vous demande une épitaphe à mettre sous l'olivier sous lequel je compte être niché un jour. »

(2) Les lettres de créance pour le baron de Knyphausen, en qualité de ministre plénipotentiaire du roi de Prusse près le cabinet de Versailles, furent expédiées de Berlin le 23 mai 1754, en même temps que les lettres de rappel du lord Maréchal; mais par suite du déplacement de la Cour, qui s'était transportée à Compiègne, et de la maladie et de la mort de M. de Saint-Contest, Ministre des Affaires Étrangères, M. de Knyphausen ne put avoir sa première audience que le lundi 17 juillet. Sa première dépêche, en sa nouvelle qualité, est datée de Paris le 21 juin 1754.

(3) *Politische Correspondenz*, t. X, p. 393.

(4) *Ibidem*, p. 408.

rait une défaite à pure perte que de vouloir vous excuser sur le défaut de matières intéressantes; une Cour telle que celle de la France ne manque jamais d'en fournir à ceux qui font attention à tout et qui connaissent à en juger avec discernement. Enfin prenez vos mesures là-dessus pour ne pas m'obliger à prendre les miennes[1]. »

Frédéric, on le voit, ne se gênait pas pour manquer d'égards envers ce jeune homme, auquel il avait cru pouvoir confier la lourde charge de le représenter en France à cette époque troublée où s'agitaient déjà les questions qui allaient entraîner l'Europe dans la guerre de Sept ans. Par une inconséquence au moins étrange, ce souverain, qui exigeait que son envoyé le tînt au courant de tout ce que faisaient, disaient et pensaient le roi de France, sa maîtresse, ses ministres et les principaux personnages de la Cour, ne permettait pas à son représentant la plus petite initiative; il en résultait que les ministres français, tout naturellement disposés à une certaine réserve envers un si jeune négociateur, le traitaient un peu en petit garçon et se gardaient bien de lui faire la moindre confidence. Quand, par hasard, le baron de Knyphausen s'émancipait, il était remis à sa place avec la dernière brutalité. Le 7 septembre, Frédéric lui écrivait :

J'ai reçu votre rapport du 26 août dernier, dont le contenu m'oblige encore de vous dire que jusqu'ici vous avez fort mal commencé votre ministère en France. Il ne vous convenait point de faire observer, sans mon ordre exprès, au sieur Rouillé ce que vous dites avoir fait par rapport aux grands intérêts que j'avais, afin que la France tâchât de calmer la fermentation qui règne à présent en Pologne... Je vous avertis donc encore que vous devez soigneusement vous garder à tenir des propos aux ministres de France qui ne sauraient absolument me plaire, sinon quand je vous aurai donné mes ordres exprès là-dessus. Il vous convient d'être attentif à tout, d'écouter ce que les ministres vous diront, de m'en faire un fidèle rapport et d'attendre mes ordres là-dessus, sans entrer jamais en affaires de votre propre chef, ce que je vous ordonne expressément et sous peine de mon indignation[2].

L'expérience, d'ailleurs, et cela se conçoit aisément, manquait un peu au baron de Knyphausen; il commettait parfois de lourdes fautes, qui lui attiraient des réprimandes méritées. Ainsi, le 15 sep-

[1] *Politische Correspondenz*, t. X, p. 410.
[2] *Ibidem*, p. 418.

tembre 1754, le Roi lui reprochait de ne pas avoir chiffré avec assez de soin ses dernières dépêches; il lui adressait en même temps de sages recommandations afin d'assurer, croyait-il, le secret de leur correspondance [1]. Il est vrai que Frédéric aurait dû savoir que ces mesures ne pouvaient lui donner le résultat désiré. Le cabinet de Versailles avait à son service des déchiffreurs tellement habiles, que, si bien chiffrées qu'elles fussent, ils parvenaient à traduire toutes les dépêches dont la copie leur était remise. Le seul moyen un peu sûr était l'emploi de courriers en qui on pût avoir confiance, mais, par économie, Frédéric préférait se servir de la poste; il en résultait que ses dépêches étaient interceptées et lues régulièrement par l'Empereur, le roi de France et leurs ministres [2].

Pendant quelques semaines, le baron de Knyphausen parvint à faire des rapports qui satisfirent son maître; mais cela ne dura pas longtemps. Bientôt les réprimandes revinrent, dans leur correspondance, plus vives et plus fortes que jamais. Le 19 octobre 1754, Frédéric lui écrivait :

Je me vois obligé de vous dire que je suis mécontent de ce que vous recommencez depuis peu à donner dans la même faute dont je vous avais corrigé ci-devant, et que vous composez vos rapports si superficiellement, que je ne saurais souvent que les apprécier aux nouvelles de la Poissonnerie, ou me persuader tout au plus que vous les tirez de ce que, peut-être, deux ou trois dames de votre connaissance ont dit devant leurs toilettes. Comme je ne saurais absolument pas me contenter de rapports superficiels de mes ministres, je demande à vous que vous deviez les rendre plus intéressants et assez circonstanciés... C'est ainsi, en conséquence, qu'il faut que vous fréquentiez le plus grand monde, qu'il ne paraît pas que vous le fassiez, et que vous parliez à toute espèce de gens capables à vous fournir de bonnes informations sur des choses intéressantes [3].

Les semaines suivantes, Frédéric adressait à son ministre des reproches analogues, en les accompagnant de menaces de change-

(1) *Politische Correspondenz*, t. X, p. 423.

(2) Les Archives du Ministère des Affaires Étrangères, à Paris, conservent dans la série *Prusse* en 12 volumes (163, 169, 170, 172, 173, 175, 176, 177, 178, 183, 184, 185) la copie à peu près complète de la correspondance de Frédéric II et de ses ministres avec le lord Maréchal et le baron de Knyphausen, de 1751 à 1756.

(3) *Politische Correspondenz*, t. X, p. 444.

ment, à moins d'une prompte amélioration[1]. Comme cela lui arrivait souvent, il dépassait la mesure. Il était injuste. Avec le traitement modeste qui lui était alloué et la situation subalterne que son maître lui faisait, le jeune baron de Knyphausen, qui avait déjà dépensé son patrimoine au service[2], ne pouvait guère tenir un grand état dans le monde. Cependant nous savons qu'il avait de bonnes relations. Un curieux rapport de police, en date du 17 février 1758, nous apprend en outre qu'il vivait dans une étroite intimité avec une jeune dame de Rieben, dont le salon était fort bien fréquenté[3].

(1) *Politische Correspondenz*, t. X, p. 451, 463.

(2) Le 3 juin 1754, après lui avoir présenté ses remerciements pour sa nomination en qualité de ministre plénipotentiaire de Prusse à Paris, le baron de Knyphausen s'adressait à Frédéric en ces termes :

Permettez donc, Sire, que j'aie l'honneur de vous représenter que la dépense que j'ai été obligé de faire tant ici qu'en Suède pour subvenir à la modicité de mes appointements a tellement épuisé mon patrimoine, que je ne saurais pourvoir par moi-même aux frais de mon premier établissement ici, que la cherté et le luxe qui règnent à Paris rendent plus considérables qu'ils ne le seraient à aucune autre Cour. Ces motifs me font espérer que V. M. voudra bien jeter un regard favorable sur ma demande et m'accorder une certaine somme pour faire mes équipages. Oserai-je ajouter que ce qui se pratique à cet égard envers les autres ministres de V. M. me confirme dans cet espoir ?

Néanmoins cette demande fut rejetée par une décision en date du 15 juin, ainsi motivée : « Ma caisse de légation, chargée de tant d'autres dépenses nécessaires et pressantes, se trouve actuellement hors d'état de fournir à de pareils frais. »

(3) C'est une note d'un observateur qui, toutes les semaines, adressait au Ministre des Affaires Étrangères un rapport sur les membres du corps diplomatique accrédité près la Cour de Versailles et sur leurs relations. Nous le retrouverons quinze ans plus tard à propos du baron de Goltz et de Mme de Rieben, qui était restée à Paris :

Mme la baronne de Rieben, âgée de 27 ans, née dans le duché de Mecklembourg, d'une famille noble, fut mariée, à l'âge de 17 ans, à un de ses parents âgé de 75 ans, retiré du service de Prusse, où il avait été colonel. Il mourut cinq mois après son mariage. Sa veuve se rendit à Berlin, chez une sœur qui y était mariée. Elle revit avec plaisir M. le baron de Knyphausen, qu'elle avait connu dans un premier voyage qu'elle avait fait à Berlin avant son mariage. Ils conservèrent l'un pour l'autre une inclination qui subsiste encore et qui, sans doute, a déterminé Mme de Rieben à venir établir son séjour à Paris, où elle est depuis le 15 septembre 1753, M. le baron de Knyphausen y étant venu peu auparavant, en qualité de conseiller de légation du roi de Prusse ; il fut ensuite revêtu du caractère de ministre plénipotentiaire. Il mangeait ordinairement chez cette dame et il n'a pas cessé de la voir tous les jours jusqu'au moment de son départ.

Le 27 janvier 1757, elle fut conduite à la Bastille, de l'ordre du Roi ; elle en sortit trois jours après, à condition qu'elle sortirait du Royaume. Ses incommodités habituelles

Les reproches que Frédéric adressait avec tant de prodigalité au baron de Knyphausen produisaient un certain effet. Pour éviter ces grossières réprimandes, le jeune ministre s'efforçait de composer des rapports au goût de son maître. Dût-il en inventer, il envoyait des nouvelles intéressantes. Alors il recevait des compliments. « Pour me contenter, lui écrivait Frédéric le 19 novembre, vous n'avez qu'à continuer de la sorte (1). » La semaine suivante, le Roi, mettant à profit l'occasion que lui fournissait Knyphausen en lui présentant une sorte de justification, lui envoyait un questionnaire très étendu sur le roi de France, les ministres, le prince de Conti, le maréchal de Belle-Isle, la baisse ou la hausse de leur crédit, les finances, l'armée, la marine, la façon de penser de Madame de Pompadour, ses liaisons présentes, ses vues, les insinuations des ministres anglais, autrichiens, saxons. Il lui recommandait de se faufiler près des gens qui avaient leurs entrées libres près des ministres : « C'est par eux, disait-il, que vous apprendrez souvent des détails que les ministres ne voudraient pas vous dire (2). » Le baron de Knyphausen s'efforça de donner satisfaction aux désirs de son souverain et pendant un temps il y réussit. Les compliments succédèrent aux reproches (3). Cela dura plusieurs mois; mais, en avril 1755, la note changea.

Le baron de Knyphausen était un grand partisan de l'alliance franco-prussienne; convaincu que le royaume de France, malgré les abus qui le rongeaient, était la plus puissante monarchie du monde, il ne manquait pas une occasion de chercher à faire partager ses sentiments à son souverain, afin de l'engager à maintenir son union avec Louis XV. Le 7 avril 1755, il écrivait : « Le parti de la France en Europe est, pour le moins, aussi fort que celui de

l'y retiennent encore aujourd'hui; mais elle n'attend que le retour de sa santé pour se conformer aux ordres du Roi.

Elle a toujours eu chez elle une compagnie choisie, mais peu nombreuse. Le duc de Mecklembourg la voyait souvent pendant le séjour qu'il a fait à Paris. M. et Mme de Wedelfries (alors envoyé de Danemark à Paris) lui sont encore plus attachés par les liens de l'amitié que par ceux du sang qui les unit. Elle a beaucoup d'esprit et de littérature, un caractère doux et égal, avec des manières aisées qui la font aimer de tout le monde. Ces avantages sont accompagnés d'une figure des plus intéressantes et de trente mille livres de rente. — *Archives des Affaires Étrangères, Prusse*, Supplément, t. VIII.

(1) *Politische Correspondenz*, t. X, p. 474.
(2) *Ibidem*, p. 476.
(3) *Ibidem*, p. 478, 480, 485, 493; t. XI, p. 2, 36, 60.

l'Angleterre, et ses ressources, quant aux finances, sont bien plus nombreuses et infiniment plus considérables. » En lisant cette affirmation hasardée, Frédéric, qui sur les choses de France était mieux renseigné que son envoyé, mit en marge cette note : « *Relation de jeune homme ; ventus gallus.* » Un employé supérieur, sans doute le conseiller privé Eichel, auquel était adressé l'extrait de la dépêche ainsi jugée, traduisit cette réprimande dans une lettre du Roi à Knyphausen, datée de Potsdam le 19 avril et conçue en ces termes :

J'ai reçu votre rapport du 7 de ce mois, qui m'a extrêmement choqué par le pitoyable raisonnement que vous y avez fait, en voulant comparer le parti de la France en Europe contre celui de l'Angleterre, en sorte que je ne veux point vous cacher que, jamais, je n'ai reçu aucune relation de quelqu'un de mes ministres aux Cours étrangères, aussi légère et peu solide que celle de vous, remplie de faussetés ouvertes et de gasconnades ridicules de jeune homme sans fond et sans expérience. Aussi en suis-je si mal édifié, comme si elle m'était venue de la part d'un jeune homme qui ne fait que sortir du collège, qui se laisse imposer par des gens fanfarons et qui prend du clinquant pour de l'or. Enfin je ne puis pas finir sur cet article, sans vous dire encore qu'il faut que vous ayez fabriqué cette relation sur des propos légers d'une compagnie de petits maîtres ou de quelques dames qui ne sont jamais sorties de Paris, ou bien sur ceux de quelqu'un qui, rempli de prévention ridicule, n'a aucune connaissance ni de l'état de la France, ni de celui de l'Angleterre. C'est donc en conséquence que je vous avertis sérieusement de ne plus donner dans de pareilles bévues grossières, mais de réfléchir sur ce que vous voulez me mander, afin de ne pas perdre autrement toute ma confiance [1].

La semonce était rude. Le baron de Knyphausen se le tint pour dit. Pendant un certain temps, ses rapports lui valurent les éloges de son roi. Cependant, sans doute pour n'en pas perdre l'habitude, Frédéric, le 21 octobre 1755, adressa de nouveau des reproches d'une extrême violence à son ministre à Paris ; il lui écrivit que sa patience commençait à se lasser et qu'il lui serait trop préjudiciable de laisser ses intérêts entre les mains d'un homme qui en avait aussi peu de soin ; il ajoutait : « On dirait que vous ne fréquentez plus la Cour, ni en êtes plus instruit de ce qui s'y fait qu'un nouvellement débarqué à Paris. » Cette réprimande tombait bien mal

[1] *Politische Correspondenz*, t. XI, p. 125, et Arnold Schäfer, *Geschichte des Siebenjährigen Kriegs*, t. I, p. 601.

à propos. A ce moment même, Knyphausen parvenait à se procurer le projet d'instructions préparé pour le duc de Nivernois, dont l'envoi à Berlin en ambassade extraordinaire était décidé, déjà depuis plusieurs mois. Le 24 octobre, il adressait à ce sujet un long rapport à Frédéric, qui dut le remercier de toutes les choses instructives qui y étaient comprises. Mais le roi de Prusse n'était pas homme à se tenir jamais pour satisfait. Il profita de l'occasion pour demander de nouveaux éclaircissements :

Vous m'avez, disait-il, autrefois marqué que Madame de Pompadour ne voulait point la guerre ; marquez-moi à présent, de manière que je sache où j'en suis, si elle fait effectivement, à l'heure qu'il est, le premier ministre et influe dans les Affaires Étrangères, et si elle veut encore éloigner la guerre ou non, et ce qu'elle sent des insultes sans exemple dont l'Angleterre accable presque la France. Marquez-moi d'ailleurs si les ministres de France ne s'éveillent pas, au moins, pour ainsi dire, par intervalles, de leur léthargie et s'ils ne pensent pas, quelquefois au moins, raisonnablement sur la dignité de la couronne de France. Outre cela, je prétends que vous m'expliquiez naturellement la façon dont le Roi pense à l'occasion de ces désastres et affronts qui lui arrivent et la triste situation où ses affaires se trouvent, s'il ne les sent pas et s'il n'en est pas honteux. Ajoutez-y encore ce que le prince de Conti, le maréchal de Belle-Isle et ce qu'il y a d'ailleurs de gens raisonnables de la nation en pensent [1].

Ces questions de Frédéric prouvent qu'il ressentait bien plus vivement que ne le faisait l'apathique Louis XV les outrages infligés à la France par l'Angleterre, et font comprendre que cet énergique souverain ait cru réduite à la dernière extrémité de la faiblesse et de l'impuissance la grande monarchie qui se laissait ainsi maltraiter et bafouer. Cela donne l'explication de la résolution que prenait alors le roi de Prusse de se rapprocher de l'Angleterre, qui, de cette façon, prouvait au monde sa force et sa puissance. Frédéric, d'ailleurs, était convaincu qu'il ne pouvait pas « être avec les Saxons dans la même alliance », et, par les aveux de Rouillé à Knyphausen, il savait que le cabinet de Versailles s'était trop avancé avec la Cour de Dresde pour éviter de conclure le traité de subsides en cours de négociation [2]. Par conséquent, le roi de Prusse, dès maintenant résolu à ne pas renouveler son traité avec la France, était par cela

[1] *Politische Correspondenz*, t. XI, p. 372.
[2] Arnold Schäfer, *op. cit.*, p. 603, 604.

même amené à chercher à se prémunir, à tout événement, contre les dangers résultant de cette situation, par un accord avec l'Angleterre. Et, pour prendre cette décision d'importance capitale, les renseignements que lui avait fournis Knyphausen lui avaient été des plus utiles.

A ce moment décisif, le ministre de Prusse à Paris était extrêmement bien informé. Ses relations intimes avec le comte de Wedelfriess, le parent de son amie Mme de Rieben, lui permirent de connaître la réponse que cet envoyé du roi de Danemark fit au nom de son maître aux insinuations du cabinet de Versailles qui demandait à ce souverain de faire une démonstration contre l'Angleterre [1]. Knyphausen, en bon observateur, remarque qu'on « paraît redoubler d'égards et d'attention pour le comte de Starhemberg, et qu'on lui fait à la Cour l'accueil le plus gracieux [2] ». Quinze jours plus tard, le 17 novembre, il envoyait à son maître les éclaircissements qu'il lui avait demandés sur l'influence de Madame de Pompadour dans les affaires : « Jamais, dit-il, son crédit n'a été plus grand, et, bien loin de diminuer, il va toujours en augmentant. On ne prend dans le Conseil aucune résolution d'une certaine importance, ni pour les affaires du dehors, ni pour celles de l'intérieur, dont elle ne soit instruite ou prévenue [3]. » Et Frédéric de lui répliquer : « J'ai été très satisfait du rapport que vous m'avez fait immédiatement touchant Madame de Pompadour. Voilà de ces rapports que je souhaite de vous pour me servir d'instruction [4]. »

Le fait est qu'en cette fin de l'année 1755 et pendant toute l'année 1756 jusqu'à son départ, les dépêches du baron de Knyphausen sont fort intéressantes. Les meilleurs juges, Arnold Schäfer et les éditeurs de la *Politische Correspondenz*, en appréciant toute l'importance historique, en ont donné de nombreux et longs extraits [5]. Arnold Schäfer en a même publié quelques-unes, les plus curieuses, *in extenso* [6]. Dans l'une d'elles, datée du

[1] *Politische Correspondenz*, t. XI, p. 380, 381, 382.
[2] *Ibidem*, p. 382.
[3] *Ibidem*, p. 408 et suiv.
[4] *Ibidem*, p. 410.
[5] *Politische Correspondenz*, t. XI, p. 442, 443, et A. Schäfer, *op. sup. cit.*, p. 602, 603, 604, 623, 635.
[6] *Op. sup. cit.*, p. 612-615, 626-629.

21 janvier 1756, on lit que « le royaume de France est gouverné par un prince qui, étant tout à fait livré à la dissipation et étant peu sensible à la gloire, redoute la guerre comme une calamité qui appesantirait considérablement un fardeau qu'il se sent incapable de porter [1]. » Mais, plus les relations se refroidissent entre les cabinets de Versailles et de Berlin, plus la mission de Knyphausen devient difficile. Le 2 juillet 1756, après avoir constaté que la marquise de Pompadour n'avait jamais été portée pour le roi de Prusse, en aucune occasion, il ajoute que le maréchal de Belle-Isle n'était plus le même depuis la publication du traité de Westminster : « Ayant été, dit-il, ci-devant intimement lié avec moi, il évite maintenant de me voir et ne me parle qu'avec la plus grande réserve. J'éprouve le même traitement de la part de tous ceux qui ont quelque influence dans les affaires, et c'est en essuyant beaucoup de dégoûts et de peines que je viens à me procurer les notions dont j'ai besoin [2]. »

Enfin la rupture ouverte éclata. A la suite de l'invasion de la Saxe par Frédéric, le marquis de Valory, qui représentait Louis XV à Berlin, fut rappelé brusquement et Knyphausen fut congédié assez brutalement. Le 20 octobre, sur l'invitation de Rouillé, il se rendit à Versailles près de ce ministre qui lui « déclara que V. M. ayant violé à l'égard du Roi, son maître, tout ce que le droit des gens avait de plus sacré, tant par ce qui venait d'arriver en dernier lieu au comte de Broglie que par ce qui s'était passé précédemment touchant le courrier de cet ambassadeur, il avait ordre de me faire savoir que S. M. T. C. avait envoyé un courrier à M. de Valory pour lui ordonner de se retirer de Berlin, sans audience de congé, et qu'Elle ne voulait point que je me présentasse davantage devant Elle ». Knyphausen pensait que Madame de Pompadour, l'abbé de Bernis et tous les promoteurs du nouveau système adopté par le cabinet de Versailles avaient fait les plus grands efforts pour pousser Louis XV à une démarche qui, en élevant entre lui et Frédéric « une espèce de mur de séparation, contribuât à consolider ce même système et à en assurer la durée [3] ». C'était bien vu et bien dit. Knyphausen resta encore en France quelques semaines, jusqu'au moment où, après avoir reçu

(1) A. Schäfer, *op. sup. cit.*, p. 612.
(2) *Ibidem*, p. 623-624.
(3) *Politische Correspondenz*, t. XIII, p. 581, 582.

les ordres de Frédéric, il eut achevé ses préparatifs de départ. Il quitta Paris le 16 novembre 1756 et arriva le 3 décembre à Berlin[1], où il fut fort bien reçu par son roi, qui peu de temps après l'envoya à Londres le représenter près de son nouvel allié.

Le jeune diplomate, qui, dans des circonstances aussi difficiles, eut à faire ses premières armes, a été jugé de façon bien différente. M. le duc de Broglie a dit de lui : « C'était un lourd personnage, à qui Frédéric reproche lui-même à plusieurs reprises de ne savoir et de ne lui mander, en fait de nouvelles, que celles qui courent les halles de Paris[2]. » C'est, à mon sens, prendre un peu trop à la lettre quelques boutades d'une exagération voulue, destinées, dans la pensée de Frédéric, à former un débutant, légèrement enclin peut-être à se contenter aisément. M. Arnold Schäfer, qui a étudié avec tant de soin cette importante époque de l'histoire d'Europe, me paraît être plus près de la vérité, quand il déclare qu'en raison de ses talents et de ses capacités, Dodo de Knyphausen doit être compté parmi les plus excellents diplomates que la Prusse ait jamais eus[3]. Ce fut aussi, sans aucun doute, l'opinion de Frédéric lui-même, puisque, en mars 1758, il nomma Knyphausen son ministre plénipotentiaire à Londres, où cet habile négociateur parvint à surmonter toutes les difficultés qui empêchaient la signature du traité de subsides, alors en discussion entre la Prusse et l'Angleterre. Quant aux dépêches écrites de France par Knyphausen, le seul fait que leur auteur fut pendant la plus grande partie de son séjour intimement lié avec le maréchal de Belle-Isle suffirait à leur donner un grand intérêt pour notre histoire.

LA PREMIÈRE MISSION DU BARON DE GOLTZ, 1769.

Après la cessation des hostilités, les relations diplomatiques restèrent encore interrompues pendant près de six années entre les cabinets de Berlin et de Versailles. C'était un cas tout à fait extraordinaire[4], et le rédacteur de l'instruction pour le comte

[1] Arnold Schäfer, *op. sup. cit.*, t. I, p. 639.

[2] *L'Alliance Autrichienne*, p. 66.

[3] A. Schäfer, *Geschichte des Siebenjährigen Krieges*, t. I, p. 101.

[4] Cette question a été étudiée d'après les documents des Archives du Ministère des Affaires Étrangères de France par M. Robert Hammond, dans un article sur *Le Rétablissement des relations diplomatiques entre la France et la Prusse après la guerre de Sept ans.* — *Revue Historique*, mai-juin 1884, t. XXV, p. 69 et suiv.

de Guines, qui eut l'honneur d'être choisi pour renouer les rapports réguliers entre Louis XV et Frédéric, crut devoir commencer son travail par une explication de cette étrange anomalie. Il s'exprimait en ces termes :

Le rétablissement de la paix générale, consommée par le traité d'Hubertsbourg du 15 février 1763, aurait dû être l'époque du rétablissement de la correspondance ordinaire entre toutes les puissances. Cependant il est arrivé, par une complication assez singulière de circonstances, que les puissances qui avaient été en guerre ouverte se sont aussitôt rapprochées et que la France et la Cour de Berlin, qui n'avaient agi que comme auxiliaires de leurs alliés respectifs, ont été les seules qui ne se soient point envoyé de ministres et qui aient conservé jusqu'ici un air de brouillerie et de mécontentement.

Le Roi avait, à la vérité, été blessé de quelques procédés du roi de Prusse et ce prince, de son côté, croyait avoir à se plaindre de la manière dont le baron de Knyphausen avait été traité et de celle dont le marquis de Valory avait été rappelé [1].

Ce n'est pas que, de bonne heure, on n'ait ressenti des deux côtés les graves inconvénients de cette bizarre situation ; mais c'était à qui ne ferait pas la première démarche pour y mettre fin. A plusieurs reprises, des personnages bien intentionnés et plus ou moins autorisés par leurs relations avec Frédéric et le duc de Choiseul, Grimm et Helvétius notamment, cherchèrent à s'entremettre pour opérer un rapprochement; mais ce fut en vain. Les difficultés semblaient telles, que le prince héréditaire de Brunswick, dans un séjour qu'il fit en France au commencement de l'année 1767, n'osa pas donner suite aux propos qu'il avait d'abord échangés à ce sujet avec le maréchal d'Estrées. Il crut même, pour ne pas s'exposer à être soupçonné d'indiscrétion, devoir s'en excuser dans une lettre au duc de Choiseul qui, de son côté, s'empressa de communiquer ce billet au comte de Mercy [2]. Quoi qu'il en coutât

(1) *Archives des Affaires Étrangères de France, Prusse*, Supplément, t. VII.

(2) Cette démarche, qui paraît avoir échappé aux recherches de M. R. Hammond, est très bien expliquée dans ce billet du prince de Brunswick au duc de Choiseul, dont voici le texte :

Paris, ce premier d'avril 1767. La crainte de me voir soupçonné par vous, Monsieur le duc, d'une indiscrétion impardonnable, me fait prendre le parti de vous informer par ces lignes que, le matin avant que j'eus l'honneur d'avoir la dernière conversation avec vous, je vis M. le maréchal d'Estrées chez moi. Le discours tomba sur la durée des refroidissements entre la Cour d'ici et celle de Prusse, et je ne lui cachai pas le désir que j'avais

à son amour-propre, ce fut Frédéric qui fut obligé de faire les premières avances. La Prusse, épuisée par cette longue guerre, avait, pour se refaire, besoin des capitaux étrangers. Frédéric en chercha en France ; mais le refroidissement prolongé entre les deux Cours était un obstacle insurmontable qu'il fallait d'abord lever. Ce fut à quoi s'employa avec succès un des agents commerciaux envoyés à Paris par le roi de Prusse. Dans une note pour le baron de Breteuil, ambassadeur de France à La Haye, la marche de ces négociations a été si bien exposée par le premier commis Gérard, que je pense n'avoir rien de mieux à faire que d'en donner ici le passage essentiel :

Le sieur Meny, agent de commerce de S. M. le roi de Prusse, étant venu en France pour y former différentes liaisons de commerce et surtout pour engager les financiers et les négociants français à s'intéresser à la formation d'une nouvelle compagnie asiatique, trouva toutes les bourses fermées. Il crut démêler que le défaut de correspondance entre les deux Cours et le froid qu'on supposait régner entre elles était la principale cause de l'éloignement qu'on lui faisait voir, malgré les avantages assez séduisants qu'il présentait.

Dans un voyage qu'il fit à Berlin, il représenta au roi de Prusse la disposition des esprits qu'il avait cru remarquer et insista sur la nécessité de conclure un traité de commerce avec la France, afin de pouvoir préparer l'exécution du plan que ce prince ne perd jamais de vue de fixer le commerce de ses États. Soit que ce prince fût persuadé, soit qu'il fondât sur cette ouverture des vues plus étendues, il permit audit sieur Meny de parler de traité de commerce ; et, pour donner à la Cour de France une opinion avantageuse de ses dispositions, il autorisa son agent à passer avec le ministre de la Marine un contrat assez avantageux pour la fourniture d'une quantité considérable de bois de construction à tirer des forêts de la Poméranie et de la Marche de Brandebourg.

Cette négociation ayant eu le succès désiré, l'ayant mis à portée de

dans mon particulier de les voir rapprochées ; il s'offrit de vous en parler et de me dire si vous trouviez bon de m'écouter. Depuis que j'ai eu l'honneur de vous parler, j'ai prié M. le Maréchal de n'en plus faire mention, croyant que ce n'était pas le moment de relever cette affaire ; mais il paraît cependant qu'il pensait à vouloir s'en faire une affaire vis-à-vis de vous, et je n'ignore pas qu'il s'en est ouvert à M. de Praslin. J'ai cru qu'il était nécessaire de vous en avertir, pour que vous ne crussiez pas ses démarches comme désirées par moi ; au contraire, je suis au désespoir de cette circonstance et vous prie de n'en pas attribuer toute l'incongruité à moi. Je n'attends pas de réponse et vous demande d'être très persuadé que l'on ne saurait être davantage votre vrai serviteur que je le suis, ne désirant que de me voir à même de vous en donner des preuves. — *Archives de Vienne*, annexe de la dépêche d'office du comte de Mercy du 2 juillet 1767.

s'ouvrir au ministère du Roi, il demanda si S. M. serait disposée à se rapprocher du roi de Prusse et à consentir à l'envoi respectif de ministres sur un pied absolument égal et sans aucune démarche préalable de la part de ce prince. Le Roi autorisa le ministre des Affaires Étrangères à faire dire au sieur Meny qu'il serait toujours disposé, de son côté, à se prêter au rapprochement et qu'il n'exigeait aucune démarche qui pût blesser la dignité de S. M. Prussienne.

Ce prince, sur ces entrefaites, ayant fait un voyage à Wesel, le sieur Meny s'y rendit. Sur l'exposé qu'il lui fit des dispositions de la Cour de France, S. M. Prussienne l'autorisa d'écrire à M. le duc de Choiseul pour lui proposer de conclure un traité de commerce et d'envoyer respectivement des ministres pour y travailler. La lettre que le sieur Meny écrivit en conséquence est du 17 juin. La réponse qui lui fut faite, en date du 23 du même mois, fut approuvée par le Roi dans son Conseil. Elle porte en substance que S. M. était disposée à conclure un traité de commerce avec le roi de Prusse, mais que, sa négociation exigeant des éclaircissements et des discussions, Elle pensait, comme le roi de Prusse, qu'il convenait d'en charger des ministres que les deux Cours s'enverraient respectivement, et qu'Elle était prête à charger M. le baron de Breteuil de ses instructions pour arranger tout ce qui était relatif à cette mission avec le sieur Thulemeyer, ministre de Prusse à La Haye [1].

Dès le 10 août 1768, Frédéric avait écrit à Meny : « J'ai fait choix du colonel baron de Goltz, qui est un homme sage, réservé, et qui a déjà donné des preuves de sa capacité dans d'autres pays où il a été envoyé [2]. » Mais, en raison de diverses difficultés de détail, les deux ministres désignés par les Cours de France et de Prusse, le comte de Guines et le baron de Goltz, ne se mirent en route que le 2 janvier 1769 ; ils se rencontrèrent à La Haye le 17 de ce mois et le baron de Goltz arriva à Paris le 1er février.

L'éloge de son nouveau ministre à Paris, que l'on vient de lire sous la plume de Frédéric, est précieux à retenir, car nous verrons ce prince traiter ce diplomate encore plus mal que le baron de Knyphausen ; c'est une preuve de plus qu'on aurait tort de prendre trop à la lettre les réprimandes du roi de Prusse à ses agents.

La réputation du baron de Goltz, alors âgé de près de quarante ans, était bien établie. L'observateur du corps diplomatique

[1] Le duc de Choiseul au baron de Breteuil, 25 août 1768; *Archives des Affaires Étrangères, Prusse*, Supplément, t. VII, à la date.

[2] *Revue Historique, loco sup. cit.*, p. 79.

accrédité à Paris, dont nous avons déjà parlé, la confirme dans une curieuse notice que voici :

Bernard-Guillaume baron de Goltz, colonel, chambellan, chanoine capitulaire de Magdebourg et ministre plénipotentiaire du roi de Prusse à la Cour de France, ci-devant son aide de camp général, est originaire de la Prusse polonaise. Il est fils d'un baron de Goltz, mort, il y a quinze ans, général major au service prussien et colonel du régiment des gardes; sa mère était une comtesse de Graevenitz.

Entré de bonne heure au service, le baron de Goltz, ainsi que Turenne, a passé par tous les grades. Il a été employé ensuite en qualité de ministre du roi de Prusse en Hollande et en Russie. C'est en Hollande qu'il a eu occasion de connaître M. de Steingracht, père de son épouse. Le Roi, son maître, ayant jeté ses yeux sur lui pour l'envoyer en France, le baron de Goltz, qui n'est pas riche, lui demanda la permission de prendre une femme en Hollande pour pouvoir représenter en France avec plus de dignité. Le Roi y ayant consenti, le baron de Goltz a épousé M[lle] de Steingracht, qui lui a apporté en mariage 400,000 livres de France et 12,000 livres de revenu.

Sa mission en Russie a été des plus brillantes. L'enthousiasme que Pierre III avait conçu pour le roi de Prusse ne pouvait attirer au baron de Goltz que les distinctions les plus flatteuses; mais l'infortuné Pierre III donnait plus au caractère représentatif qu'au mérite même du baron, qui en a beaucoup et qu'il était peu en état d'apprécier. Dans le divorce général que le souverain russe avait projeté, tant pour lui-même que pour les principales dames de sa cour, il destinait la comtesse Stroganow, fille du chancelier Woronzow, au baron de Goltz, union bien peu digne d'un sage comme lui. Pierre III n'aurait sûrement point éprouvé de funeste colique hémorrhoïdale et peut-être régnerait encore si dans le moment qu'il apprit que son épouse se faisait proclamer impératrice à Pétersbourg, il se fût rendu tout de suite à Narva avec ses dragons et ses hussards, comme le lui conseillait le baron de Goltz; par Narva, il aurait traversé la Livonie et se serait retiré soit à son armée, soit chez le roi de Prusse. Pierre ne pensa à faire usage d'un avis si sage que lorsqu'il n'était plus temps. Les passages se trouvèrent fermés.

Le baron de Goltz, général major en Pologne, qui s'est arrêté huit mois à Paris, il y a huit ans, était cousin de celui-ci. Il en a un autre au service de Russie avec le même grade [1].

La première mission du baron de Goltz en France fut de courte durée et n'eut pas pour lui un heureux résultat. Par une jalousie

[1] Cette note, datée du vendredi 4 juin 1773, se trouve aux Archives du ministère des Affaires Étrangères de France, *Prusse*, Supplément, t. VIII.

un peu excessive, il commença par vouloir se défaire du pauvre Meny, qui, après avoir réussi à rétablir les relations entre les deux Cours, était resté à Paris pour continuer les négociations en vue de la conclusion d'un nouveau traité de commerce. Il y parvint aisément. Le 30 avril 1769, Meny écrivait au duc de Choiseul : « Mon sort est enfin décidé le plus désagréablement qu'il soit possible de l'être; le baron de Goltz m'a signifié hier l'ordre du Roi de lui remettre tous mes papiers et me dit en même temps que S. M. était indignée contre moi [1]. » Cette mauvaise action indisposa encore plus vivement contre M. de Goltz le duc de Choiseul, qui ne pouvait déjà pas souffrir la manière de négocier du ministre prussien; il allait jusqu'à le soupçonner de vouloir provoquer une rupture entre les cabinets de Berlin et de Versailles [2]. Que M. de Goltz le voulût ou non, cette rupture fut bientôt inévitable. Le 21 août 1769, le duc de Choiseul écrivait au comte de Guines : « Il nous revient d'assez bon lieu que la Russie sollicite depuis longtemps le roi de Prusse de rappeler M. le comte de Goltz. Ce prince vient enfin de céder aux importunités de Catherine II. On assure cependant qu'il ne lui enverra pas ses lettres de rappel en forme, mais qu'il lui ordonnera de feindre une maladie qui le mettra dans le cas de demander à retourner à Berlin [3]. » Dès lors ce fut entre les deux Cours à qui ne se laisserait pas surprendre par le départ du ministre de l'autre. Dès le 8 septembre, M. de Guines reçut l'ordre de préparer son retour sous main et dans le plus grand secret. Quand on eut acquis à Versailles la certitude que le baron de Goltz quitterait la France à l'hiver, on prit les devants. Le congé du comte de Guines lui fut expédié en clair le 31 octobre et, le 13 novembre, ce diplomate annonçait aux ministres Finckenstein et Hertzberg que des affaires personnelles et pressées l'obligeaient de revenir à Paris; en même temps, il leur présentait le secrétaire de légation comme chargé de la correspondance. Un mois plus tard, le baron de Goltz, sous prétexte d'affaires de famille, faisait une démarche identique auprès du duc de Choiseul et, le 1er janvier 1770, il rentrait à Berlin.

Sans prendre la peine de cacher son mécontentement, le baron

[1] Publié par M. Robert Hammond dans son article sur la *Mission du comte de Guines à Berlin*. — *Revue Historique*, juillet-août 1888, t. XXXVII, p. 334.

[2] Le duc de Choiseul, au comte de Guines, 4 avril 1769. — *Ibidem*, p. 333.

[3] *Ibidem*, p. 339 et suiv.

de Goltz se répandait en plaintes amères contre son souverain : « Voilà, disait-il, un voyage fort coûteux; c'est autant de perdu; c'est dix mille écus que S. M. aurait pu m'épargner. » Pour ce diplomate besoigneux, la question d'argent était la grosse affaire. Mais il eut encore à subir d'autres désagréments. Frédéric était fort peu satisfait de la façon dont le baron de Goltz avait rempli sa mission et surtout avait conduit les négociations commerciales. Aussi quand son ancien aide de camp et chambellan, après en avoir demandé et obtenu la permission, vint lui présenter ses hommages, le Roi passa devant lui sans faire semblant de l'apercevoir. Le pauvre homme, après avoir attendu jusqu'à l'heure du dîner de S. M., dut se retirer sans avoir obtenu la plus petite marque d'attention. La même scène se renouvela plusieurs jours de suite, au grand désappointement du baron de Goltz[1].

Les relations entre les deux Cours de Berlin et de Versailles, sans être complètement interrompues, furent dès lors des plus rares et des plus froides, à la grande joie des puissances alliées des deux parties en cause, de l'Autriche et surtout de la Russie. En poussant Frédéric dans cette voie, Catherine II avait sans doute voulu empêcher le roi de Prusse de s'entendre avec le duc de Choiseul sur les affaires de Pologne, et ce calcul lui réussit.

LE CHARGÉ D'AFFAIRES DANIEL DE SANDOZ-ROLLIN, 1770-1772.

Le secrétaire de légation que le baron de Goltz avait laissé à Paris pour continuer la correspondance était un sieur Daniel-Alphonse de Sandoz-Rollin, né à Neufchâtel en 1740. Après avoir débuté en 1767 comme secrétaire de légation dans les bureaux du Ministère des Affaires Extérieures à Berlin, il avait été envoyé en la même qualité d'abord à Londres, en 1768, et, l'année suivante, à Paris, où il était venu avec M. de Goltz [2]. C'était un jeune homme sans conséquence dont la situation ne s'améliora guère, quand, au mois de juillet 1770, il fut officiellement nommé chargé d'affaires du roi de Prusse, après que le comte de Guines

[1] *Revue Historique, loco sup. cit.*, p. 344.

[2] Ces renseignements sont empruntés à une note de M. Paul Bailleu dans son introduction à sa belle publication : *Preussen und Frankreich, Diplomatische Correspondenz*, 1795-1807. Leipzig, 1881, in-8°, t. I, p. XXIII.

eut été désigné pour aller occuper à Londres l'ambassade de France.

M. de Sandoz, dans sa position un peu précaire, ne pouvait guère obtenir de renseignements de première main. Il devait se contenter de se tenir au courant par ses entretiens avec les principaux membres du corps diplomatique et peut-être aussi avec quelques personnes de la Cour. Tout naturellement, il cherchait à donner le change à son maître et à lui faire illusion sur l'étendue de ses relations; mais, parfois, il était bien obligé de laisser entrevoir la vérité, tout en la fardant de son mieux. Ainsi, le 3 août 1770, à propos de la nouvelle entrevue qui devait prochainement avoir lieu entre Frédéric II et Joseph II et qui excitait vivement la curiosité du duc de Choiseul et des politiques de la Cour de Versailles, il écrivait au roi de Prusse :

Comme je suis en assez grande liaison avec la plupart des ministres étrangers et principalement avec ceux des Cours du Nord, je ne tarderai pas à être exactement informé de tous les discours qui se tiendront sur ce sujet, et je me réserve d'ailleurs d'autres voies, non moins essentielles dans cette Cour, de plusieurs femmes fort répandues, fort intrigantes et impliquées dans toutes les brouilleries d'affaires de partis.

Quelles étaient ces dames ? Peut-être, si Frédéric avait été assez indiscret pour vouloir connaître leurs noms, M. de Sandoz eût-il été quelque peu embarrassé. En tout cas, elles étaient bien peu au courant des intrigues des partis et, par elles, le chargé d'affaires de Prusse en était bien mal informé. Le 24 décembre 1770, le jour même de la disgrâce de Choiseul, il écrivait à Frédéric : « Jamais il n'a régné ici une plus grande tranquillité et jamais il n'y a eu moins de choses à mander à V.M. » Et il terminait cette lettre par ces considérations banales : « La lutte avec le Parlement pourrait bien donner lieu à une crise pour le Chancelier et la comtesse du Barry ou bien pour le duc de Choiseul; car, s'il est vrai que ce dernier veuille se mêler de cette affaire et se déclarer pour le Parlement, le Chancelier, dont l'ambition et l'intrigue sont extrêmes, fera jouer en ce cas-là tous les ressorts imaginables pour nuire au duc, et je doute même que ce ministre ait réellement l'intention qu'on lui prête. »

Il était impossible d'être plus mal renseigné et moins prévoyant. Aussi, l'ordinaire suivant, M. de Sandoz ne manqua pas de cher-

cher à pallier le mauvais effet qu'avait dû produire sur son maître cette dépêche malencontreuse. Dans sa lettre du 28 décembre, après avoir dit que la chute du ministre, *subite et inattendue*, laissait encore la capitale dans le plus grand étonnement, il affirmait que Choiseul, qui se croyait nécessaire, ne s'attendait pas à cet événement. Et, pour mieux se concilier les sympathies du roi de Prusse, qui n'aimait pas ce ministre, tout dévoué à la Cour de Vienne et à la famille de Lorraine-Hapsbourg, M. de Sandoz ajoutait : « Telle a été la chute d'un ministre, dont l'administration a été ruineuse à l'État, sans lui procurer ni gloire ni considération, qui, doué d'un esprit plus superficiel que réfléchi, avait pour caractère politique un composé de grandeur, de prodigalité et d'intrigues et de menées obscures, etc. »

M. de Sandoz-Rollin, qui resta encore longtemps à Paris, jusqu'à sa nomination en qualité de ministre de Prusse à Madrid en 1784, était très sévèrement jugé par M. de Vergennes, qui disait de lui : « Je connais la tournure de son esprit et sa manière de faire. Les romans ne lui coûtent rien, pourvu qu'il puisse se donner l'air d'agir avec zèle et se montrer bien instruit. C'est dans cette vue qu'il écrivait mensonges sur mensonges, pendant qu'il était employé en France [1]. » Marie-Thérèse, qui par les intercepts avait aussi connaissance de la correspondance de M. de Sandoz, ne le jugeait pas mieux : « Elle contient, disait-elle au comte de Mercy, le 4 janvier 1772, nombre de faits controuvés par lui-même. » Et M. de Mercy de répondre : « Quoique la correspondance de Sandoz soit pitoyable par le fond et par la forme, il est très important de vérifier les faussetés qu'elle contient, et il en résulte pour moi de grandes facilités à combiner les démarches de cet émissaire prussien [2]. »

Ce fut en effet par cette correspondance interceptée que la Cour de Vienne et l'ambassadeur impérial à Paris eurent une connaissance plus complète du rapprochement qui fut tenté entre la Prusse et la France par l'intermédiaire de M. de Sandoz, pendant l'automne de l'année 1771, durant le séjour de la Cour à Fontai-

[1] *Archives des Affaires Étrangères de France, Prusse*, t. CCIV, f° 103. M. de Vergennes à M. d'Esterno, Paris, 23 février 1785.

[2] *Correspondance secrète de Marie-Thérèse et du comte de Mercy-Argenteau*, publiée par MM. A. d'Arneth et A. Geoffroy. Paris, 1875, in-8°, t. I, p. 260 et 267.

nebleau. M. de Mercy en avait été informé de bonne heure par des confidences du duc d'Aiguillon; mais il avait tout lieu de douter de la franchise du nouveau ministre, qui par ses origines ne pouvait être bien disposé pour l'alliance austro-française, dont le maintien et le développement étaient l'œuvre du duc de Choiseul.

Ces confidences ne pouvaient avoir d'autre but, et M. de Mercy l'avait tout de suite compris, que d'empêcher les soupçons de la Cour de Vienne de s'éveiller sur les intrigues qui se tramaient entre Versailles et Berlin. A la fin du mois d'août de l'année 1771, M. d'Aiguillon avait raconté à l'ambassadeur impérial toute une manœuvre qui avait eu pour point de départ des propos inconsidérés tenus à un agent prussien, nommé Métra, par le comte du Barry, le célèbre beau-frère de la favorite, l'homme qui l'avait conduite à la position qu'elle occupait. Le roué, pensait M. de Mercy, s'était sans doute permis, dans une conversation avec Métra, quelques propos plus ou moins inconsidérés contre la Cour de Vienne, en laissant entendre que le cabinet de Versailles désirait maintenant un rapprochement avec celui de Berlin. A son retour à Berlin, Métra s'était empressé de répéter les paroles du comte du Barry, et le baron de Goltz, sans doute par ordre, avait dit au chargé d'affaires de France que, si sa Cour avait de semblables ouvertures à faire faire, elle pouvait être certaine qu'elles seraient bien accueillies. M. de Sandoz avait tenu le même langage au duc d'Aiguillon, en semblant attendre une confirmation ou même quelque développement de ces ouvertures. Le duc d'Aiguillon dit à M. de Mercy qu'il avait répondu à M. de Sandoz qu'il n'avait aucune connaissance des propos échangés entre le comte du Barry et le sieur Métra et qu'il n'avait pas à s'expliquer sur une politique subalterne. Il avait même profité de l'occasion pour déclarer à M. de Sandoz que le cabinet de Versailles était plus que jamais attaché à son alliance avec la Cour de Vienne et prêt à en remplir avec empressement, en cas de guerre, toutes les obligations. C'en était trop. M. de Mercy n'était pas assez naïf pour ajouter foi à ces belles paroles. En les rapportant au prince Kaunitz[1], l'ambassadeur impérial en France ajoutait que le duc d'Aiguillon avait sans doute voulu endormir sa vigilance, et il disait que les propos

[1] *Archives de Vienne*, dépêche d'office de Mercy à Kaunitz du 2 septembre 1771.

tenus par le comte du Barry à Métra lui avaient peut-être été inspirés par le ministre lui-même qui, pour mieux cacher son jeu, les désavouait.

En effet, le duc d'Aiguillon continua à entretenir un commerce en règle de coquetterie avec le roi de Prusse par l'entremise de M. de Sandoz. C'était peu adroit, car c'était mettre dans la confidence la Cour de Vienne, qui lisait les dépêches de ce chargé d'affaires, avant même qu'elles ne parvinssent à Frédéric.

Le duc d'Aiguillon, écrivait Kaunitz à Mercy, le 1er novembre, comme je le sais de science certaine, en parlant de nous avec le sr de Sandoz, a dit à cet homme des choses peu faites pour le persuader de l'intimité qui règne entre nous, en nommant entre autres notre façon d'être en matière d'affaires *la morgue de la Cour de Vienne et similia.* Au lieu que ce qui n'aurait rien coûté à la France et ne l'aurait engagé à rien, il aurait convenu, pour faire peur au roi de Prusse et le contenir, de déclarer à ce ministrille, le sieur Sandoz, que, si la Russie nous forçait à prendre part à la guerre, la France nous assisterait au besoin d'argent et de toutes ses forces, il s'est borné à lui dire qu'elle nous donnerait le secours stipulé de 20,000 hommes, au cas que le roi de Prusse nous attaquât dans nos possessions, mais dans aucun autre cas, et pas même celui où nous voudrions nous opposer au démembrement de la Pologne. En un mot, ses propos n'ont été ni honnêtes, ni analogues au but auquel ils devraient être destinés [1].

En écrivant cette lettre, l'habile Kaunitz pensait déjà à se servir des fautes du duc d'Aiguillon pour préparer et excuser l'alliance de l'Autriche avec la Prusse et la Russie et sa participation au premier partage de la Pologne à l'insu du cabinet de Versailles. A dupeur, dupeur et demi. M. de Kaunitz bientôt se permit de se moquer ouvertement du double jeu du ministère de Louis XV. Il écrivait, le 4 décembre, au comte de Mercy :

J'ai lâché à M. Durand, d'un ton de mépris et de persifflage cependant, que M. d'Aiguillon cajolait beaucoup M. de Sandoz et que le roi de Prusse se croyait certain de renouer par son moyen avec la France, dès qu'il le voudrait bien, qu'il prétendait aussi avoir des assurances positives du duc que la France ne mettrait aucun obstacle aux projets d'agrandissement qu'il pourrait avoir aux dépens de la Pologne, et je

[1] *Correspondance secrète de Mercy avec Joseph II et Kaunitz*, publiée par MM. A. d'Arneth et J. Flammermont. Paris, 1889-1891, in-8°, t. II, p. 399.

lui ai fait observer que, moyennant cela, je ne pouvais m'empêcher d'être un peu étonné toutes les fois que lui, Durand, s'avisait de me témoigner ses frayeurs au sujet des vues du roi de Prusse sur la Pologne. Je lui ai dit hier que je venais d'avoir les mêmes nouvelles de Hollande, et cela est vrai [1].

M. d'Aiguillon, froissé du ton et des propos de Kaunitz, chercha à se disculper près du comte de Mercy, qui en informait le prince en ces termes : « M. d'Aiguillon a cru bien masquer cette manœuvre en me disant après coup beaucoup de mal du monarque prussien. Cela est misérable et caractérise l'homme [2]. » Cependant M. de Mercy croyait devoir laisser entendre qu'il fallait ajouter peu de foi aux rapports du chargé d'affaires de Prusse à Paris : « Le sieur Sandoz, disait-il, est une de ces espèces dont ce monarque aime à se servir de préférence et qui ressemblent plus à des espions qu'à des ministres; je sais qu'il se vante beaucoup; cela me porterait à croire qu'il fait peu de besogne; mais je ne le perdrai pas de vue [3]. »

L'événement, cependant, venait confirmer ce que l'ambassadeur impérial, un peu trop fier de sa haute situation, appelait les vantardises de son modeste collègue. Oublieux des traditions de la Cour de Versailles dans ses rapports diplomatiques avec les autres puissances, M. le duc d'Aiguillon, pour bien marquer son vif désir de se rapprocher de la Prusse, avait fait faire à Louis XV une démarche qui compromettait gravement la dignité de ce prince. Sans attendre que Frédéric se fût montré disposé à renvoyer à Paris le baron de Goltz ou à le remplacer, le marquis de Pons avait été nommé pour aller résider de la part du roi de France auprès de S. M. Prussienne, en qualité de ministre plénipotentiaire. Bien mieux, en annonçant ce choix au chargé d'affaires de France à Berlin, le duc d'Aiguillon ajoutait que l'intention du Roi était que le marquis de Pons se rendît le plus tôt possible à son poste et que le nouveau ministre comptait s'y trouver au commencement de février [4].

Frédéric, qui faisait à ce moment les plus grands efforts pour

(1) *Correspondance secrète de Mercy avec Joseph II et Kaunitz*, t. II, p. 400.
(2) *Ibidem*, p. 401.
(3) *Ibidem*.
(4) *Archives des Affaires Étrangères de France, Prusse*, t. CLXXXIX. Le duc d'Aiguillon à Gaulard de Sandray, Paris, le 28 novembre 1771.

décider la Cour de Vienne à s'unir à lui et à Catherine II, afin de démembrer la Pologne, ne se crut pas tenu de garder aucun ménagement avec le roi de France et son ministre, qui de gaieté de cœur venaient de commettre cette lourde faute. Au contraire, il en profita sans vergogne, afin de bien montrer que c'était Louis XV qui lui faisait les premières avances. Cela ressort avec la dernière évidence de la dépêche expédiée de Berlin, le 14 décembre 1771, par le chargé d'affaires de France :

J'ai fait part, dit-il, à M. le comte de Finkenstein de la nomination et de l'arrivée prochaine de M. le marquis de Pons. Ce ministre en avait déjà été instruit par M. de Sandoz. Il m'a dit que le roi de Prusse avait été très flatté de cette nouvelle marque d'amitié que le Roi lui donnait dans cette occasion et qu'il ne manquerait pas d'y répondre incessamment, en désignant de son côté quelqu'un pour aller résider en France avec la même qualité. On ignore encore sur qui tombera le choix de S. M. Prussienne.

Le comte de Finkenstein a dit le même jour à plusieurs ministres étrangers, ainsi qu'à plusieurs autres personnes qui me l'ont assuré, que S. M. Prussienne ne différait de nommer un nouveau ministre que parce que l'on ne savait pas encore bien positivement avec quelle qualité celui de France viendrait à Berlin. J'imagine cependant qu'il ne devait y avoir aucun doute à cet égard, puisque, d'après son propre aveu, vous en aviez fait part, Monseigneur, à M. de Sandoz, et que, d'ailleurs, je m'étais expliqué très nettement, lorsque j'en ai prévenu le ministre prussien.

Le prince Ferdinand assurait hier à tout le monde que M. le marquis de Pons venait ici sans caractère et qu'en conséquence M. de Sandoz resterait à Paris. Il paraît probable au moins qu'il n'y a encore personne de désigné. Mais M. le comte de Finkenstein m'a dit que le seul motif de ce délai était le désir que S. M. Prussienne avait de faire un bon choix et de trouver quelqu'un qui pût être agréable à la Cour de France.

Le public nomme plusieurs concurrents, savoir : M. de Borcke, qui est à Dresde, et M. de Knyphausen, qui a déjà été en France ; mais ce dernier m'a assuré qu'il n'a proprement reçu encore aucun ordre[1].

Le prince Ferdinand avait révélé la pensée intime de Frédéric. Le roi de Prusse cherchait le moyen de laisser à Paris M. de Sandoz et il manœuvrait de façon à amener le duc d'Aiguillon à proposer ce choix qui, comparé à celui du marquis de Pons, eût couvert

[1] *Archives des Affaires Étrangères, Prusse*, vol. 189.

de ridicule le cabinet de Versailles. Meny, après le désaveu que le baron de Goltz lui avait fait infliger en avril 1769, était resté en France et avait continué à entretenir une correspondance régulière avec le prince Henri, frère du roi de Prusse, et avec le baron de Horst, ministre des Finances prussiennes. Ce fut ce dernier qui servit d'agent à Frédéric dans cette curieuse intrigue, dont l'histoire vaut la peine d'être contée.

Le 10 décembre 1771, M. de Horst écrivit à Meny :

Si vous voulez garder Sandoz, il faut que votre Cour le demande, sans cela on croira ici qu'on est obligé d'en envoyer un tout neuf. Le roi de Prusse aime infiniment le duc d'Aiguillon et nous croyons très fort le bien qu'on en dit; mais vous avez raison de penser que tout dépend de la manière de traiter, et, par malheur, nos négociateurs ne se forment pas comme nos bas officiers. Je fais toujours mon possible pour tout préparer. Je souhaiterais pouvoir agir directement, mais en attendant j'espère ne pas être inutile, et vous savez, cher ami, quels sont invariablement mes sentiments.

Meny s'empressa de transmettre copie de ce billet au duc d'Aiguillon avec une lettre en date du 21 décembre, dans laquelle il disait :

J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à V. E. copie d'une lettre en chiffres du ministre de Horst, où il semble que, pour peu que vous paraissiez vouloir garder près de vous M. Sandoz, on le laissera en lui donnant un autre titre. Sans vouloir pénétrer les vues de V. E., je crois qu'il est essentiel pour la réussite des affaires commencées qu'il continue d'être chargé de la négociation; il vous est très attaché et V. E. pourra en tirer tout le parti qu'elle voudra. La lettre que j'ai reçue de M. le baron de Horst m'a tout l'air d'être combinée avec le Roi, qui n'a pas encore nommé et qui attend, pour le faire, de savoir les intentions de V. E., qui pourrait en faire écrire par le courrier de lundi [1].

A Paris, au même moment, M. de Sandoz se remuait de son côté pour faire réussir cette combinaison dont, à l'entendre, le succès était certain. Le 21 décembre, un rapport de l'observateur du corps diplomatique mettait le duc d'Aiguillon au fait de cette manœuvre :

Non seulement, disait-il, les Prussiens qui se trouvent ici de la société

[1] *Archives des Affaires Étrangères, Prusse*, Supplément, t. VIII.

de M. de Sandoz, mais M. de Sandoz lui-même répand publiquement que M. le duc d'Aiguillon a écrit au roi de Prusse que, son chargé d'affaires étant fort agréable à la Cour de France, il verrait avec plaisir qu'il fût continué dans sa gestion. M. Meny avance même qu'il a copie de cette lettre du duc d'Aiguillon. Cependant, selon différents avis reçus par plusieurs ministres étrangers, il paraît décidé que M. le baron de Goltz, ci-devant ministre plénipotentiaire du roi de Prusse, qui n'a pas fini sa gestion et qui n'est parti de France que pour ses affaires domestiques, allait revenir ici sous peu de temps. Ce qu'il y a de certain, c'est que M. de Sandoz cherche depuis huit jours et marchande actuellement une maison; mais on ne sait si c'est pour lui ou pour un autre, et, lorsqu'on lui parle du baron de Goltz, il hausse les épaules.

Samedi dernier, M. de Sandoz fit une partie de filles avec le baron de Wrech, ministre du landgrave de Hesse-Cassel, et il ne rentra qu'à trois heures du matin. Dans la matinée, il se trouva fort incommodé d'une violente colique, qui continua jusqu'à lundi. Pendant ces deux jours il n'a vu personne, ayant fait défendre sa porte, et il n'est sorti que mardi pour aller à l'audience de M. le duc d'Aiguillon à Paris. Un instant avant de partir, M. de Sandoz se vanta à la personne de confiance, qui a des liaisons avec lui, d'être mieux servi qu'aucun ministre pour toutes les nouvelles de la Cour et lui communiqua la note dont copie ci-jointe[1].

La bonne dupe que ce Sandoz! Comme il se jette tête baissée dans le piège tendu de ses propres mains! Ce brouillon, qui se vante d'être mieux renseigné qu'aucun de ses collègues du corps diplomatique, ne se doute pas que l'homme auquel il fait ses confidences est un traître qui rapporte aux agents du cabinet de Versailles toutes ses paroles. Aussi ses batteries sont-elles aisément démasquées. En lisant, le lendemain du jour où il avait reçu ce rapport, la lettre de Meny du 21 décembre, le duc d'Aiguillon n'avait pas à faire un bien grand effort pour voir clair dans la petite combinaison imaginée par le chargé d'affaires de Prusse et ses amis, avec l'approbation tacite de Frédéric. On se garda bien d'arrêter le pauvre Sandoz, qui continua ce jeu tout à fait plaisant. Il renouvela le bail de son appartement, en acceptant l'augmentation de loyer et toutes les conditions que son propriétaire, le marquis de Feuquières, lui imposa. Il acheta des chevaux pour remonter son équipage et il se préparait à doubler le nombre

[1] *Archives des Affaires Étrangères, Prusse*, Supplément, t. VIII.

de ses domestiques. Bien mieux, il prenait, en janvier 1772, la qualité d'*envoyé de Prusse* dans ses billets et visites de nouvelle année [1].

Tout cela fut en pure perte. Par sa maladresse et surtout par sa prodigieuse indiscrétion, Sandoz n'obtint d'autre résultat que d'indisposer contre lui le duc d'Aiguillon, qui se garda bien de faire en sa faveur la plus petite démarche. Le ministre des Affaires Étrangères de Louis XV, entre autres défauts, avait celui de la rancune; il n'était pas homme à oublier qu'encore au commencement de décembre 1771, au moment même où il manifestait le désir de devenir ministre plénipotentiaire du roi de Prusse à Paris, Sandoz continuait « à se permettre des sarcasmes tant sur le gouvernement de France que sur les mimistres, lorsqu'il en trouvait l'occasion [2] ».

A cette époque, à la fin de l'année 1771 et au commencement de l'année 1772, le duc d'Aiguillon laissait voir au comte de Mercy qu'il se repentait de s'être avancé trop légèrement à l'égard de Frédéric; il cherchait à revenir sur ses pas et à se rapprocher de la Cour de Vienne et employait tous les moyens pour se concilier les sympathies de l'ambassadeur impérial; au moment de la désignation du marquis de Pons, il s'était empressé de lui en faire part et de lui en exposer les motifs; bien mieux, il lui communiquait, en lui en laissant prendre copie, une lettre de Meny, datée du 24 décembre et ainsi conçue :

Monsieur le Duc, j'ai l'honneur d'envoyer à V. E. copie d'une lettre en chiffres de M. le baron de Horst, où ce ministre marque clairement les intentions du roi de Prusse sur la ville de Dantzig et tout ce qu'on doit attendre de lui en retour, dans le cas où la France lui faciliterait les moyens de réaliser son projet.

Dans ce billet en date du 12 décembre, M. de Horst s'exprimait en ces termes :

Si le roi de Prusse obtient le port de Dantzig, notre divorce avec l'Angleterre deviendrait sûr, ainsi que notre alliance avec vous : c'est cela qui me fait souhaiter la chose; on nous offre un terrain immense si nous voulons traiter d'un autre côté; mais je voudrais que cela ne fût point,

[1] Rapport de police du 10 janvier 1772. — *Archives des Affaires Étrangères, Prusse*, Supplément, t. VIII.

[2] Rapport de police du 6 décembre 1771. — *Ibidem*.

pour que l'acquisition de ce port nous attache indissolublement à la France par tout ce que voudra M. le duc d'Aiguillon, qui n'aura qu'à nous demander et qui pourra nous acquérir en entier, s'il veut nous servir en ce moment-ci[1].

Après avoir fait lire ces lettres à M. de Mercy, le duc d'Aiguillon lui laissa voir qu'il soupçonnait fortement le cabinet de Vienne d'être engagé avec celui de Berlin dans une négociation secrète pour le partage de la Pologne. Comme l'ambassadeur protestait de la pureté des intentions et de la conduite de sa Cour, le ministre l'engagea à ne point donner de semblables assurances avant d'en avoir écrit à Vienne. Sur ce, M. de Mercy dit que si le roi de France n'approuvait pas les projets du roi de Prusse, il lui serait bien facile de les faire échouer, en donnant à connaître à Berlin son sentiment de façon convenable; mais le duc d'Aiguillon lui répliqua que ce serait faire jouer au roi de France un bien mauvais rôle, en lui laissant tenir à Frédéric un langage sérieux et ferme, pendant que, de son côté, la Cour de Vienne négocierait avec lui sous main et en secret. En vain M. de Mercy chercha à le rassurer par de belles protestations, le ministre ne s'y laissa pas prendre; il dit qu'il était très attaché à l'alliance entre les deux Cours de Versailles et de Vienne, mais qu'il ne voulait pas suivre les traces de son prédécesseur, qui s'était brouillé avec toutes les Cours qui n'étaient pas alliées de la France. Cette conduite lui paraissait aussi inconvenante que nuisible aux intérêts du Royaume. C'est pourquoi il avait fait entendre au roi de Prusse que le roi de France serait très heureux de vivre avec lui en bonne intelligence, aussi longtemps qu'il ne s'attirerait pas quelque affaire avec la maison impériale. Le ministre pria l'ambassadeur impérial de faire connaître au prince de Kaunitz quels étaient ses principes, et il ajouta qu'il attendrait avec impatience que la Cour de Vienne voulût bien lui faire faire une réponse explicite, sur laquelle il pût régler sa ligne de conduite envers le roi de Prusse.

M. de Mercy n'avait pas caché au duc d'Aiguillon combien il était étonné que, pour des ouvertures de cette importance, le roi de Prusse ne se servît pas de son chargé d'affaires, mais de Meny. Le ministre répondit que Frédéric n'employait M. de Sandoz que pour les négociations réellement ouvertes, mais que, pour les pro-

[1] *Archives des Affaires Étrangères, Prusse*, Supplément, t. VIII.

positions nouvelles et accidentelles, il les faisait toujours présenter par Meny, qui était en correspondance avec M. de Horst; c'était sans doute afin qu'en cas de nécessité on pût les désavouer plus aisément[1].

La correspondance de Meny avec M. de Horst montre que, de ce côté aussi, le duc d'Aiguillon faisait part de ses soupçons, mais sans plus de succès. Le 28 décembre, Meny lui écrivait :

J'envoie à V. E. une lettre de M. le baron de Horst, qui répond à différents objets sur lesquels je lui avais écrit. J'avais appuyé surtout dans ma dépêche, en forme de nouvelles, sur des liaisons qui paraissent intimes entre les Cours de Berlin et de Vienne. Le ministre de Prusse, au commencement de sa lettre, paraît vouloir détruire ces soupçons.

En effet, M. de Horst commençait sa lettre du 17 décembre ainsi qu'il suit :

La dernière gazette était bien longue, mais elle ne contenait que des appréhensions de notre gazetier. Dites-lui, je vous prie, qu'il ne donne point légèrement dans toutes les contrariétés qu'on lui mandera continuellement et je serais bien aise s'il arrive bientôt ici quelqu'un, par lequel je puisse prévenir bien des alarmes que lui donneront des rapports vagues et mal fondés.

Nous ne voulons point la guerre, quoique, en dernier lieu, le nombre des escadrons entrés en Pologne passe du double celui dont il est parlé. L'Allemagne a eu une mauvaise récolte, et la Pologne une très bonne. Ne trouvez-vous point raisonnable qu'on mette en nourrice chez elle une centaine d'escadrons, tandis qu'il est naturel et nécessaire même de garantir nos frontières contre des voleurs et des pestiférés?

Pour empêcher l'accroissement des Russes, il n'y a qu'un seul moyen : c'est de faire la paix bien vite, quelle qu'elle puisse être. Notre homme met en avant ce que l'Autriche doit faire et penser en pareille conjoncture; cela est bel et bon, mais ignore-t-il donc que l'Empereur a occupé les districts de Zantosch et de Zips, qui ensemble sont plus grands de moitié que la Prusse polonaise et qu'il a fait prêter serment de fidélité à ces contrées, en abrogeant l'argent polonais et ne donnant cours qu'au sien. Jamais encore les Prussiens n'en sont venus à ces petites réalités[2].

Placé entre les cabinets de Berlin et de Vienne, qui s'entendaient à merveille à mots couverts pour le leurrer de belles paroles,

[1] *Archives de Vienne*, dépêche d'office de Mercy, du 2 janvier 1772.
[2] *Archives des Affaires Étrangères, Prusse*, Supplément, t. VIII.

que pouvait faire le duc d'Aiguillon? Rien. Il lui fallut attendre patiemment le dénouement du drame qui se jouait en dehors de son action. Cela ne fut pas bien long. Le 11 février 1772, le chargé d'affaires de France à Berlin, Gaulard de Sandray, lui écrivit :

Je m'empresse, Monseigneur, de vous faire passer un avis auquel je n'ose encore ajouter foi, mais qui justifierait tout ce que j'ai eu l'honneur de vous mander dans différentes circonstances sur les intelligences secrètes de la Cour de Vienne avec celle de Berlin.

Je tiens d'une personne de confiance, à qui le prince Henri s'est ouvert, que ces deux Cours viennent de conclure un traité qui doit avoir été signé à Potsdam le 4 de ce mois et par lequel la première accorde au roi de Prusse toutes ses prétentions sur la Prusse polonaise. J'ignore quels avantages l'Autriche a obtenus en réciprocité... J'espère encore, Monseigneur, que par le premier courrier je serai à même de démentir, au moins en partie, des bruits dont j'envisage avec peine les conséquences fâcheuses, mais que j'ai cru trop fondés pour différer de vous en instruire[1].

La Cour de Vienne ne se pressa pas de mettre son alliée au courant de ce qui s'était fait. Ce fut seulement le 20 avril 1772 que le prince de Kaunitz, dans un rescrit célèbre, donna au comte de Mercy l'ordre d'exposer au duc d'Aiguillon les motifs qui avaient décidé ses souverains à s'arranger de façon à éviter une guerre, tout en maintenant l'équilibre entre leurs possessions et celles de l'impératrice de Russie et du roi de Prusse, depuis longtemps d'accord pour s'agrandir aux dépens de la Pologne. Le 6 mai, M. de Mercy écrivit au prince de Kaunitz qu'il serait surpris de la médiocrité du langage que lui avait tenu le duc d'Aiguillon lorsqu'il lui avait fait connaître ces importantes nouvelles[2]. En effet, le duc d'Aiguillon lui avait déclaré que Louis XV était très sensible à la communication amicale des résolutions arrêtées par la Cour de Vienne et qu'il les approuvait, parce que les choses étaient arrivées à un tel point, qu'il n'était pas possible d'imaginer rien de mieux. Cependant il avait ajouté que S. M. ne croyait pas devoir cacher qu'elle ne pensait pas que le traité d'alliance l'obligeât à concourir à la défense des provinces nouvellement conquises par la maison

(1) *Archives des Affaires Étrangères, Prusse*, vol. 190.

(2) *Correspondance secrète de Mercy avec Joseph II et Kaunitz*, t. II, p. 408.

d'Autriche, dont elle ne réclamerait pas le concours pour la Corse ou Avignon. Cela dit, le duc d'Aiguillon avait confié à l'ambassadeur impérial que, dans le Conseil, plusieurs ministres s'étaient très échauffés sur le retard que la Cour de Vienne avait mis à faire cette communication et avaient fait observer qu'une alliance où la confiance n'était pas payée de retour par une confiance égale ne saurait subsister longtemps[1].

Ce fut la seule récrimination que se permit le duc d'Aiguillon. Cette placidité surprit bien des gens, entre autres Frédéric qui avait espéré que la Cour de Versailles se brouillerait à cette occasion avec celle de Vienne. Ces sentiments se manifestèrent dans une lettre de M. de Horst à Meny, datée du 13 mai et ainsi conçue :

Je ne comprends pas, mon cher Meny, la tranquillité de votre ministère sur ce qui se passe en Pologne et l'influence qu'il laisse prendre aux Cours de Vienne, Pétersbourg et même la nôtre, sans qu'il soit plus question de vous que si vous n'existiez pas. Vous avez engagé vos fidèles amis les Turcs dans une guerre qu'ils n'ont entreprise que pour vous plaire, et vous leur laissez faire une paix, sans être médiateurs. Je vous avoue qu'une pareille conduite me semble étonnante et me présente des vues cachées, ainsi qu'à tout le monde, qu'on ne devine pas. J'ai une trop haute idée de M. le duc d'Aiguillon pour croire qu'il n'ait point un retour de Jarnac, pour parler votre langue, autrement votre commerce, votre considération et votre consistance se trouveraient anéantis dans tout le Levant et vous verriez plus d'une puissance habile à vous succéder.

La confiance de votre Cour dans celle de Vienne me paraît étonnante. Nous savons ici toutes les réponses et les propositions que vous lui faites. Pour convaincre M. le duc d'Aiguillon, dites-lui qu'on sait mot pour mot tout ce qui a été proposé par M. le prince Louis et ce qu'on lui a répondu, les réponses de M. d'Aiguillon au ministre de la Cour de Vienne, lors de l'envoi de l'homme de confiance du prince Louis, et que le tout n'a tenu qu'à l'argent qu'il fallait fournir aux Confédérés, pour continuer la guerre. Nous savions d'avance ici tout ce qui devait vous être dit et nous étions presque sûrs de votre refus. Il est cependant encore temps pour la France de jouer le rôle qu'elle doit, si elle daigne s'en occuper. Nos intérêts avec la Cour de Vienne ainsi que nos liaisons d'amitié ne peuvent jamais être bien sincères. Ce motif est un moyen qui est offert à votre ministère pour ne pas rester oisif dans la circonstance présente. S'il le néglige, il pourrait bien par la suite s'en repentir...

[1] *Archives de Vienne*, dépêche d'office de Mercy, du 6 mai 1772.

5.

Notre baron de Goltz n'est pas encore parti; on marque de chez vous que M. de Pons n'a pas encore pris congé; cet envoi réciproque est bien long à s'expédier[1].

Au lieu de témoigner publiquement le mécontentement que devait lui causer dans cette affaire la conduite de la Cour de Vienne, le duc d'Aiguillon s'en était pris au roi de Prusse qui, à ses yeux, avait eu le tort impardonnable de dédaigner ouvertement les avances qu'on lui avait faites. En pareil cas, il en est toujours ainsi. Le chargé d'affaires de France, Gaulard de Sandray, qui désirait rester à Berlin en cette qualité, l'avait sans doute compris et il ne s'était pas fait faute de souffler sur le feu. Le 1er février 1772, il écrivait au duc d'Aiguillon :

Malgré toutes les raisons de condescendance qui peuvent lier la bonne volonté du roi de Prusse, la nomination de M. le marquis de Pons a été trop publique et la France a donné en cela une marque de déférence trop flatteuse pour ce prince, pour qu'il n'y réponde pas avec empressement; mais, jusqu'à présent, ses intentions à cet égard ne sont point connues à Berlin et les grandes occupations qui l'accablent, ainsi que le mauvais état de sa santé, peuvent excuser encore un répit qui s'éloigne déjà des lois de la réciprocité...

M. le comte de Goltz n'est pas même à la suite du Roi à Potsdam; il n'a pas vu ce prince depuis son retour de France, et c'est lui, moins que tout autre, sur lequel on peut présumer que le choix de S. M. Prussienne puisse tomber. L'opinion générale s'est fixée successivement sur différentes personnes, mais actuellement toutes les combinaisons sont dérangées.

J'avais encore un bail de dix-huit mois que j'ai résilié; j'ai vendu une partie de mes meubles. M. le comte de Finkenstein n'ignore pas que je suis chargé de louer une maison pour M. de Pons, et il n'est pas possible que la Cour de Berlin ne s'explique pas incessamment[2].

La nouvelle de la signature du traité de partage, conclu entre la Prusse et l'Autriche, acheva de faire comprendre au duc d'Aiguillon que Frédéric se moquait de lui. Il eut enfin le courage de laisser voir sa mauvaise humeur. Le 28 février 1772, il écrivit à Gaulard de Sandray :

M. le marquis de Pons comptait se mettre en route sous peu de

[1] *Archives des Affaires Étrangères, Prusse*, Supplément, t. VIII.
[2] *Ibidem*, vol. 190.

jours, pour se rendre à sa destination; mais une maladie assez grave qui lui est survenue ne lui permet pas encore de fixer l'époque de son départ, quoiqu'il soit entré en convalescence [1].

C'était une maladie diplomatique dont la signification était bien claire; personne ne pouvait s'y méprendre. Cela fait, le cabinet de Versailles affecta la plus parfaite indifférence sur la désignation du nouvel envoyé de Prusse. Dans une dépêche du 19 mars à Gaulard de Sandray, dont la minute fut, comme celle de la précédente, rédigée par le premier commis Gérard, le duc d'Aiguillon s'exprimait en ces termes :

Nous attendons, Monsieur, sans nulle impatience le choix que le roi de Prusse pourra faire d'un ministre pour venir résider en France. Ce prince se déterminera sans doute difficilement à y renvoyer M. de Goltz, dont la conduite n'a pas paru le satisfaire. Quant à nous, Monsieur, la chose nous est à peu près indifférente [2].

Singulière coïncidence. Le même jour, 19 mars, M. de Sandoz écrivait au duc d'Aiguillon :

Le Roi, mon maître, ayant continué à M. de Goltz l'emploi de ministre plénipotentiaire auprès de S. M. T. C., dont il était déjà revêtu ci-devant, m'a ordonné d'en faire part à V. E. et de lui témoigner combien il désirait que cette nomination fût agréable à S. M. T. C. [3].

Mais, dans la pensée de Frédéric, cette désignation n'était pas définitive. Elle n'avait d'autre but que de donner au duc d'Aiguillon une espèce de satisfaction platonique et de l'amener à s'expliquer sur la personne qui serait le mieux à sa convenance. En même temps qu'il écrivait à Sandoz, le roi de Prusse mettait de nouveau en mouvement le baron de Horst et Meny, pour reprendre le fil de ses intrigues.

Le 22 mars, Meny adressa au duc d'Aiguillon une lettre ainsi conçue :

Monsieur le Duc, je m'étais rendu hier à Versailles, pour vous parler sur l'envoi de M. le baron de Goltz, comme ministre à la Cour de France de la part du roi de Prusse. Je dois vous prévenir, Monsieur le Duc, que

[1] *Archives des Affaires Étrangères, Prusse*, vol. 190.
[2] *Ibidem.*
[3] *Ibidem.*

cette tentative, de la part de S. M. Prussienne, de renvoyer un homme qui a déplu, ne lui a été suggérée que par la Cour de Russie, à laquelle le baron de Goltz est tout dévoué et qui a fait intriguer près de l'impératrice de Russie pour être de nouveau chargé de cette mission.

La lettre ci-jointe, que j'ai reçue de M. le baron de Horst, vous instruira de la vérité du fait.

J'aurai l'honneur de vous observer, Monsieur le Duc, à ce sujet, que, lorsqu'il fut question à Fontainebleau de nommer un ministre à la Cour de Prusse et que M. Sandoz en écrivit au Roi, ce prince lui répondit qu'il verrait avec plaisir tous ceux qui lui seraient envoyés de la part de la Cour de France, pourvu toutefois que ce ne soit pas le comte de Guines. Je crois qu'on peut, en représailles, refuser M. de Goltz.

J'ai vu ce matin M. Sandoz, qui est persuadé que le Roi n'est pas décidé sur ce choix et qu'il n'a voulu seulement que faire pressentir pour se décider après.

N'ayant pas encore pu faire mes remerciements de bouche à V. E. pour le consulat qui m'a été donné par M. de Boyne, j'ose vous prier, Monsieur le Duç, de daigner recevoir par écrit, etc.[1].

Dans sa lettre du 11 mars, dont la copie était jointe à celle de Meny, M. de Horst s'exprimait en ces termes :

Le Roi, mon cher Meny, vient de nommer son ministre à la Cour de France et jamais vous ne vous seriez attendu, ainsi que moi, au choix qu'il a fait : c'est M. le baron de Goltz. Je savais depuis longtemps les petites intrigues qui se faisaient à ce sujet par l'entremise de l'envoyé de Russie, qui a fait agir sa Cour en faveur du baron, à laquelle ce dernier est dévoué. Je ne croyais pas à la possibilité de la réussite; cependant il en est arrivé autrement. Je doute que votre Cour approuve ce choix et accepte le négociateur, et, si elle le fait, j'en crains les suites et pour vous et pour nous. Vous m'entendez. Mandez-moi, je vous prie, aussitôt l'effet qu'aura produit cette nouvelle où vous êtes, car Sandoz doit avoir eu des ordres de l'annoncer à M. le duc d'Aiguillon[2].

On se demande qui le grand Frédéric pouvait espérer tromper par ce manège. Le duc d'Aiguillon n'en fut pas dupe. Le stratagème imaginé par le roi de Prusse n'eut aucun succès; il dut se résigner à conserver son poste au baron de Goltz, auquel de nouvelles lettres de créance furent expédiées en date du 3 avril.

[1] *Archives des Affaires Étrangères, Prusse*, Supplément, t. VIII.
[2] *Ibidem.*

Alors, le 14 du même mois, le cabinet de Versailles informa son chargé d'affaires à Berlin que, la santé du marquis de Pons se rétablissant, ce ministre ne tarderait pas à partir pour sa destination. Toutefois on voulait auparavant savoir ce que ferait le baron de Goltz, qui était toujours dans l'attente des ordres de Frédéric. Enfin Gaulard de Sandray, le 16 mai, écrivit :

Mardi (12 mai), M. le comte de Goltz fut appelé à Potsdam et il dîna avec le Roi, qui le reçut comme s'il n'avait pas cessé un moment de le voir. Après le dîner : « A propos, dit ce prince, je vous ai fait prévenir de vous tenir prêt à partir pour la France; j'ai fixé votre départ à la fin de cette semaine; je vous ferai passer mes ordres en conséquence [1]. »

LE RETOUR DU BARON DE GOLTZ À PARIS, 1772.

Le baron de Goltz arriva à Paris dans la soirée du 29 mai; deux jours après il fut reçu par le duc d'Aiguillon et par le roi de France. M. le marquis de Pons ne fut rendu à Berlin que le 5 juin; il mit ce retard sur le compte des chemins affreux qu'il avait trouvés sur sa route; mais il est probable qu'on lui avait recommandé de s'arranger de façon à arriver à son poste quelques jours après M. de Goltz, afin de réparer autant que possible l'imprudence commise lors de sa désignation.

Six semaines plus tard, toute cette intrigue qui avait duré si longtemps était close, pour ainsi dire, par cette lettre du baron de Horst à Meny, en date du 27 juillet :

M. de Pons, disait-il, est justement un homme tel qu'il nous le faut. Le roi de Prusse le goûte beaucoup et je ne doute pas qu'on ne soit content chez vous de la manière dont on traitera avec lui ici; il est bon que Sandray parte; on le croit ici tout dévoué au Choiseul et ce dernier esclave de l'Autriche. Cette Cour, comme je vous l'ai déjà dit passé plusieurs mois, voudra toujours tromper ennemis et amis, mais je suis fort trompé si elle garde aucun des derniers, en arborant le système de politique de Ferdinand d'Aragon, qui de nos jours doit être aussi ridicule que haïssable.

Dites-moi un peu si votre ministère est content du baron de Goltz. Je crois que ce dernier aura mis de l'eau dans son vin. Il a écrit ici une dépêche où il se loue beaucoup des premiers entretiens qu'il a eus. Je sou-

[1] *Archives des Affaires Étrangères, Prusse*, vol. 190.

haite qu'il plaise et qu'il renonce à ses prétentions ridicules qui ont fait échouer, il y a deux ans, sa mission.

Je suis fâché que vous partiez si promptement; il eût été bon que je pusse correspondre avec vous encore quelque temps pour travailler au succès de ce que vous savez[1].

Ainsi, peu de temps après son retour, le baron de Goltz avait la bonne chance d'être définitivement délivré de la présence de Meny. Par contre, il devait conserver près de lui le pauvre Sandoz, qui ne pouvait se consoler de sa mésaventure. Faute d'argent, le malheureux était obligé de rester à Paris. L'observateur, dont nous avons déjà cité plusieurs notes, raconte cette curieuse aventure en ces termes :

M. Sandoz s'était proposé de séjourner ici un mois ou six semaines après l'arrivée du baron de Goltz et de se rendre ensuite à sa destination, après avoir fait un tour à Neufchâtel, sa patrie; mais le dérangement de ses affaires domestiques ne lui permettant pas de partir de France, puisque sa mère se refuse à lui envoyer le secours dont il a besoin pour faire honneur à ses engagements et satisfaire ses créanciers, et la Cour de Berlin étant fort éloignée de faire face à cet objet, il ne lui est resté d'autre ressource que de demander la continuation du secrétariat de légation en France, ce qui contrarie beaucoup son amour-propre.

Un peu plus tard, ce même observateur complète ces renseignements :

M. de Sandoz, dit-il, a donné congé de l'hôtel où il demeure et cherche à vendre son petit mobilier dans l'espérance de loger avec le baron de Goltz. Il se plaint de la banque de Berlin qui, depuis deux ans, retient non seulement les gratifications accordées par le Roi pour ses faux frais, mais même ses appointements de deux ans, n'ayant touché que 4,000 l. par an en sa qualité de secrétaire de légation, au lieu de 12,000 l. qui lui sont accordées comme chargé d'affaires. On assure que ses dettes montent à près de 30,000 livres[2].

Il semble que cette détresse pitoyable ait été le sort commun des diplomates au service du grand Frédéric. Déjà nous avons vu les plaintes vaines du jeune baron de Knyphausen. Bientôt nous entendrons les doléances lamentables du baron de Goltz, réduit aux plus fâcheux expédients.

(1) *Archives des Affaires Étrangères, Prusse*, Supplément, t. VIII.
(2) *Ibidem.*

L'observateur du corps diplomatique nous fait connaître quel était, un an après son retour à Paris, en juin 1773, le genre de vie du baron de Goltz :

Rien de plus difficile, dit-il, que de pénétrer dans la maison de ce ministre, né méfiant. Rien ne transpire chez lui et, par une suite de sa prévention naturelle contre la nation française, fortifiée par celle de M. Sandoz-Rollin, secrétaire de légation, anti-gallican, il n'y a aucun Français au service de l'un ni de l'autre. Tout ce qu'il a été possible d'apprendre jusqu'à ce jour concernant le particulier de M. le baron de Goltz, c'est qu'il se communique peu et est fort sédentaire chez lui... Les ministres avec lesquels il paraît le plus particulièrement liés sont M. l'ambassadeur de Hollande, les envoyés extraordinaires de Danemark et de Bavière, et, en commerce de société, mesdames Helvétius et Geoffrin.

Ce rapport du 4 juin est complété huit jours après par une note un peu plus explicite :

J'ai l'honneur, écrit l'indicateur, de vous rendre compte que, par suite d'observations du baron de Goltz..... un homme de confiance, lié avec quelqu'un de l'intérieur de sa maison, a appris que mondit sieur le baron de Goltz voit fréquemment depuis quelque temps l'ambassadeur de l'Empereur et mange assez souvent chez lui; qu'il a souvent des entretiens particuliers avec le baron de Blome, envoyé extraordinaire de Danemark, avec qui il se rencontre presque journellement chez madame la baronne de Rieben, sur laquelle il a été fait le rapport, il y a quinze ans, dont la copie est ci-jointe[1]. Les autres personnes que le ministre prussien voit plus particulièrement après celles ci-dessus sont M. l'ambassadeur de Hollande, le duc d'Estissac, le baron de Wurmser, lieutenant général, et madame du Deffand; il va aussi de temps à autre chez messeigneurs les ducs de Chartres et prince de Condé[2].

La semaine suivante, le même homme nous apprend que le baron de Goltz voyait encore assez fréquemment les princesses de Craon, d'Hénin, la marquise de Mauconseil, les comtesses de Bercheny et de Pons, la marquise de Girardin et madame de Beaumanoir. De plus, il donne, jour par jour, l'emploi du temps du baron de Goltz pendant la semaine qui venait de s'écouler. Il nous informe par exemple que, le samedi 12 juin, le ministre prussien avait tra-

[1] Voir plus haut, p. 42, n. 3.
[2] *Archives des Affaires Étrangères, Prusse*, Supplément, t. VIII.

vaillé une partie de la matinée, dîné chez lui, fait des visites l'après-midi et soupé chez madame de Bercheny; que, le 16, il était sorti seul et à pied, qu'il avait dîné chez M. Fourton et soupé chez la marquise du Deffand; que, le vendredi 18, il était sorti le matin seul et à pied et avait dîné chez madame Geoffrin, etc. Pendant ces quatre semaines d'observation, on voit que le baron de Goltz dîne et soupe dans de bonnes maisons bien fréquentées, où il peut recueillir de précieux renseignements; mais on remarque qu'il ne donne ni réceptions ni dîners, et que chez lui il mène une vie très simple. Le malheureux ne pouvait guère faire autrement, car il était encore plus besogneux que ses prédécesseurs; non seulement il n'était pas riche personnellement, mais on lui payait de la façon la plus irrégulière ce que son souverain lui devait pour des voyages et autres frais extraordinaires très onéreux; c'était le cas de dire avec le proverbe : « Il travaillait pour le roi de Prusse. »

LA DÉTRESSE ET LES EXPÉDIENTS DU BARON DE GOLTZ.

Le 12 septembre 1776, le baron de Goltz écrivait en clair au grand Frédéric ce qui suit :

Le voyage de Fontainebleau approchant, je demande en grâce à V. M. de me faire parvenir les 1,200 écus usités pour chaque voyage. Au cas que la caisse des légations ne fût pas en état de faire le payement à l'instant même, je supplie V. M. de faire parvenir à ladite caisse les ordres de porter au moins sur la liste des payements à faire non seulement cet objet, mais tout ce qu'elle me doit encore soit pour de pareils voyages, soit pour les frais des deux mariages des frères de S. M. T. C. et surtout du sacre du Roi.

Au lieu d'une réponse favorable, le pauvre homme reçut l'avis que les frais qu'il réclamait seraient désormais diminués dans une énorme proportion. Il ne récrimina pas; il se contenta de présenter les observations, aussi humbles que dignes, dont le texte suit :

Quant à l'article du susmentionné ordre immédiat, qui réduit au tiers la somme qui, de tout temps, a été donnée à mes prédécesseurs pour les voyages de Compiègne et de Fontainebleau, je ne puis que me réduire au plus respectueux silence. J'avoue n'avoir pas craint que cette humiliation m'était réservée, surtout après qu'il a été connu que les extraordinaires fixés pour ces sortes de voyages étaient essentiels pour

suffire avec l'ordinaire, que mes prédécesseurs reconnaissaient pour si modique dans un temps où tous les objets de dépense étaient à la moitié du prix d'aujourd'hui. La seule grâce que je demande à V. M. est d'être convaincue que cette considération, quoique infiniment fâcheuse pour moi, ne refroidira pas un instant mon zèle pour votre service.

Malgré ce ton si résigné, les doléances du baron de Goltz provoquèrent l'indignation de son irascible souverain qui, le 17 octobre, lui adressa une violente et brutale réprimande, ainsi conçue :

Votre dépêche du 6 m'est bien parvenue, mais elle appartient à la classe de celles qui ne méritent pas le port qu'on en paye. Elle ne contient que des répétitions et allégations ennuyantes, et il ne m'importe point du tout d'apprendre ce que vous avez dessein de faire, mais bien au contraire ce que vous avez effectivement fait pour satisfaire à mes ordres. D'ailleurs, vous y faites le vrai perroquet, en répétant tout ce que je vous ai appris par mes lettres précédentes, et je n'y ai absolument rien trouvé qui méritât mon attention ou dont j'eusse pu tirer quelque parti. En effet, il ne s'agit pas tant de savoir en détail ce que vous avez dit aux ministres, mais bien plutôt quelle impression vos insinuations ont faite sur leur esprit. C'est là l'essentiel; tout le reste n'est que verbiage, et votre dépêche sus-mentionnée excelle véritablement dans ce style diffus et vide de sens. Mon secrétaire, Sandoz de Rollin, entend bien mieux les étoffes et, si vous continuez à m'en faire d'aussi bas aloi, je pourrai bien avoir recours à lui pour leur donner plus de mérite.

M. de Goltz se garda bien de tenter de se disculper. Il attendit une occasion favorable pour renouveler sa tentative. L'année suivante, au mois d'octobre, il reçut de Frédéric des louanges si chaleureuses, qu'il crut pouvoir se risquer à présenter une nouvelle demande; dans sa dépêche du 12 octobre 1777, il le fit en ces termes :

Elle seule (la gracieuse approbation dont V. M. m'honore) fait le bonheur de ma vie et oublier la pauvreté extrême où depuis quelques années je me trouve, tant par un procès de divorce, tant parce que je suis moins payé d'un tiers qu'aucun de mes prédécesseurs, pendant que tous les objets de dépense ordinaire ont doublé et que les occasions des extraordinaires ont été très multipliées. Un regard favorable que tôt ou tard V. M. daignera sûrement jeter sur moi suffira pour finir cet embarras domestique et les distractions fâcheuses qu'il donne nécessairement.

Il est inconcevable qu'un homme intelligent ait pu s'imaginer que des insinuations de cette nature, pour touchantes qu'elles fussent, eussent la moindre chance d'exciter la pitié du grand Frédéric. Le pauvre baron de Goltz paya cher cette erreur grossière. Le 23 octobre, le roi de Prusse lui écrivit à ce sujet ce qui suit :

Enfin je n'ai que deux mots à répondre sur vos jérémiades économiques et je ne saurais vous dissimuler que des paniers percés [1] comme vous n'ont aucun secours extraordinaire à se promettre de ma part. Souvenez-vous de votre conduite en Russie et de celle que vous avez tenue après. N'avez-vous pas mangé à la Cour de Pétersbourg tant de milliers d'écus que je vous avais confiés pour des corruptions, et vos terres paternelles, qui valaient bien 120,000 écus, ne se trouvent-elles pas, par votre dissipation, ou obérées ou dans des mains étrangères? D'ailleurs, aucun de mes ministres dans l'étranger n'a plus de 6,000 écus d'appointements. Le baron de Riedesel à Vienne, le comte de Malzahn à Londres, où le pavé est tout aussi cher et peut-être davantage, n'ont que des appointements pareils aux vôtres, et jamais m'importunent-ils par des plaintes indiscrètes. Ajoutez à tout cela que vous ne sauriez encore alléguer aucun service signalé qui pût vous attirer une récompense extraordinaire, et vous serez obligé de convenir que la situation disgracieuse où vous vous trouvez est votre propre ouvrage, et que vous n'avez aucun titre légitime de réclamer ma munificence.

Ce coup de massue démonta le baron de Goltz. Le 6 novembre 1777, il envoya de Fontainebleau à son souverain une longue justification commençant ainsi : « Le besoin pécuniaire est un poids affreux. » Il y démontrait que la misère dont il souffrait était la

[1] Tout cruel qu'il est, ce mot n'est que trop justifié par maintes affaires d'argent, plus que laides, dont le baron de Goltz fut le héros. Le 10 avril 1776, l'accoucheur Vermond, le frère du célèbre abbé, après avoir vainement employé tous les moyens pour se faire payer, s'était adressé au roi de Prusse afin de pouvoir, par son intervention, obtenir le payement de 50 louis que son ministre à Paris lui devait pour soins donnés à la baronne de Goltz lors de ses couches, survenues le 20 mai 1769 (*Archives des Affaires Étrangères*, Prusse, vol. 194). Le 3 janvier 1775, sur le conseil du premier commis Gérard, Vermond avait présenté un mémoire très détaillé à l'appui de sa créance au comte de Vergennes, qui avait écrit au baron de Goltz pour l'engager à donner satisfaction au fameux accoucheur; mais l'envoyé de Prusse n'avait tenu aucun compte de cette lettre, à laquelle il s'était bien gardé de répondre. — *Ibidem*, vol. 193.

conséquence de la mauvaise gestion de son père, de la dureté des parents de sa femme et aussi de l'insuffisance de son traitement ordinaire et des frais extraordinaires qui lui étaient alloués. Frédéric se borna à lui accuser réception de ce plaidoyer et fit la sourde oreille. Le malheureux Goltz dut continuer à vivre d'expédients douteux qui pourraient être sévèrement qualifiés; il ne payait même pas son loyer; c'était Necker qui était obligé d'en acquitter les termes, qui le trouvait fort mauvais et le publiait en accusant ouvertement la délicatesse du ministre de Prusse à Paris. Un des membres du corps diplomatique, accrédité près la Cour de Versailles, expose comment cette affaire malheureuse s'était passée; il s'explique en ces termes :

Dès le temps que M. Necker était encore ministre de Genève, le baron de Goltz l'ayant prié de donner caution bourgeoise pour la maison qu'il habitait, M. Necker s'était empressé d'adhérer à sa demande, uniquement pour l'obliger; et, comme M. de Goltz ne s'est jamais depuis lors mis en devoir de payer un seul quartier de loyer de cette maison, M. Necker est encore dans le cas de devoir le payer pour lui jusqu'à présent, malgré qu'il lui ait fait sentir par écrit son indiscrétion de la manière la plus forte et que même il lui en ait fait parler par M. de Vergennes; mais, en même temps, piqué au vif de cette conduite de M. de Goltz, il lui a annoncé qu'il en avait informé le Roi, son maître, et qu'il ne la laisserait pas non plus ignorer du public, en quoi il a tenu exactement parole [1].

Il est facile d'imaginer quelle pouvait être, en de semblables circonstances, la considération dont jouissait le baron de Goltz, réduit à user de pareils moyens pour vivre. Ce diplomate paraît avoir résolument pris son parti de la situation qui lui était faite. A la fin de l'année 1780, il abandonna la maison dont Necker payait le loyer en son lieu et place depuis des années, loua un magnifique hôtel et, abusant des immunités diplomatiques, y ouvrit à son bénéfice un tripot public. Un de ses collègues, le ministre de Saxe à Paris, va nous apprendre comment cela se fit. Dans une dépêche de M. de Schönfeld, de Paris, le 7 décembre 1780, on lit ce qui suit :

M. l'ambassadeur de Suède, dont les finances sont fort dérangées,

[1] *Archives de Turin*, le comte Ponte de Scarnafis au roi de Sardaigne, de Paris, le 23 mars 1779.

a cédé à l'empire du besoin pour trouver des ressources et payer ses dettes. Il vient d'ouvrir dans son hôtel tous les jeux de hasard et l'on y joue, jour et nuit; on croit que l'ambassadeur de Venise suivra l'exemple de son prédécesseur, ainsi que quelques autres ministres étrangers, parmi lesquels je vois avec chagrin que l'on nomme le baron de Goltz; il vient de louer un hôtel de 11,000 livres, dépense qui ne cadre ni avec son ancienne économie, ni avec les moyens de fortune qu'on lui connaît.

Le 31 décembre, M. de Schönfeld envoie à son ministre de nouveaux détails :

Depuis quelques jours, il me semble qu'on a des égards plus marqués que ci-devant pour M. de Goltz. MM. de Maurepas et de Vergennes le distinguèrent beaucoup à notre dernier voyage à Versailles et cela frappa d'autant plus les autres membres du corps diplomatique, que l'on s'attendait qu'il éprouverait au contraire quelques effets de l'impression que doit produire le parti qu'il a pris de chercher dans un jeu public, ouvert chez lui, le moyen de se soutenir et de payer ses dettes.

Cependant, quand, quelques semaines plus tard, le scandale devint trop fort, le comte de Vergennes se crut obligé d'intervenir pour le faire cesser; mais il s'y prit de telle façon, que les intéressés ne tinrent aucun compte de ses observations. C'est encore M. de Schönfeld qui, dans sa dépêche datée du 16 février 1781, le constate en ces termes :

Dans le nombre des vingt-trois maisons désignées comme tripots, il se trouve malheureusement celle de l'ambassadeur de Suède, du ministre de Prusse et de celui de Hesse-Cassel. On m'assure que M. de Vergennes leur a écrit pour les prévenir de la répugnance avec laquelle le Roi voyait l'établissement de ces jeux et les inconvénients qu'ils entraînaient, mais qu'ils n'ont pas encore répondu au ministre et qu'ils ont continué à donner à jouer. S'ils sont forcés par des arrangements quelconques à y renoncer ou à n'admettre chez eux que des étrangers, je ne sais comment ils se tireront des cruels embarras où les plonge le dérangement de leur fortune.

Ce passage paraît faire allusion à l'enquête tout récemment ouverte par le Parlement de Paris sur la question des jeux publics, dont la recrudescence avait excité une assez vive émotion parmi les magistrats. Le 13 février 1781, cette Cour avait mandé le lieutenant de police qui lui avait fait un long et intéressant rapport,

d'où sont extraits, sur les tripots diplomatiques, les curieux détails suivants :

Quoique, depuis l'arrêt de 1777, aucun jeu de belle, aucun jeu de hasard n'ait été permis en cette ville ni par les ministres, ni par la police, la passion du jeu qui ne peut s'éteindre dans le cœur de ceux qu'elle a surpris et pour qui elle est devenue une habitude, une occupation, a trouvé d'autres ressources.

Les joueurs se sont retirés dans des endroits cachés, où ils ont cru pouvoir se livrer impunément à leur funeste penchant. Poursuivis par les officiers de police, ils ont cherché des lieux où ils pussent être à l'abri des recherches de la Justice et de l'Administration.

Peu de temps après, l'on a vu établir un jeu de biribi dans une maison rue d'Enfer, dépendante du Luxembourg.

Bientôt après, M. le chevalier Zeno, ci-devant ambassadeur de Venise, a aussi établi toutes sortes de jeux de hasard en son hôtel. Là, toutes personnes de tous états, connues ou inconnues, étaient admises. Les joueurs s'y portant en foule, on y a multiplié les salles où les joueurs avaient un libre accès. Une de ces salles, plus particulièrement ouverte aux personnes d'un état vil et obscur, était appelée l'Enfer. Cette maison où le désordre et le scandale ont subsisté pendant longtemps et dont j'ai été instruit plutôt par la notoriété publique que par les agents, auxquels la porte était interdite, n'a été fermée qu'au départ de cet ambassadeur, envers qui toutes représentations ont été vaines; mais, depuis, on a ouvert des jeux de hasard chez trois autres ministres étrangers.

Le premier, place du Louvre, dans un hôtel ayant pour inscription : *Écuries de M. l'ambassadeur de Suède*; un autre, rue de Choiseul, sous le nom de M. l'envoyé de Prusse; et le troisième, rue Poissonnière, chez M. l'envoyé de Hesse-Cassel.

Sur l'avis qui m'en a été donné, avant même que les jeux y fussent établis, j'ai eu l'honneur d'écrire à ces ministres étrangers pour les prévenir que je ne pouvais me dispenser d'instruire le Gouvernement; mes lettres étant demeurées sans réponse, j'ai rendu compte aux ministres du Roi, lesquels ont fait près des ministres étrangers les démarches que leur zèle et leur prudence leur ont suggérées. Ils ont été avertis des conséquences que peut entraîner la licence des jeux dans leurs hôtels, que le public en était scandalisé et la police alarmée.

Il existe donc aujourd'hui quatre jeux publics ouverts à toutes sortes de personnes. Ces quatre maisons doivent être rangées dans une classe séparée et distinguée des autres par leur publicité. Dans deux de ces maisons, c'est-à-dire dans celle située rue d'Enfer et dans l'hôtel de M. l'Ambassadeur, on n'a joué que les jeux de biribi et non le jeu de 31, qu'on dit être plus dangereux et qui paraît avoir plus d'attrait

pour les joueurs, et déjà, Messieurs, on m'a fait entendre que le bruit de la connaissance que vous devez prendre des jeux défendus devait faire fermer celui établi rue d'Enfer, qui d'ailleurs est devenu moins fréquenté par l'établissement des autres jeux ouverts dans des quartiers plus habités[1].

Le roi de Prusse ne semble pas avoir été mécontent du parti pris par son envoyé à Paris; il y gagnait d'être délivré de ses doléances et de ses demandes d'argent. Cependant, s'il fallait en croire le baron de Goltz, il n'était pas beaucoup plus à son aise. Un jour que Frédéric, pensant sans doute que le jeu n'allait pas sans quelque libertinage, lui avait adressé cette réprimande grossière : « Vous oubliez mes yeux qui n'en peuvent plus; vous ne pensez qu'à votre grosse Margot et voilà tout »[2], le baron de Goltz lui fit cette réponse :

Quant au reproche que me fait V. M., dans le P. S. en clair, d'oublier ce lecteur, parce que je suis occupé de femmes, j'ose me tenir dans le plus respectueux silence, en assurant seulement, dans la plus exacte vérité, que, depuis bien des années, je m'en passe et que je puis en appeler à ceux qui me voient, nommément le sieur de Sandoz-Rollin, qui loge avec moi. Mon physique me permet ces privations et mes finances m'y obligent[3].

Ces protestations, pour explicites qu'elles fussent, ne suffirent sans doute pas à convaincre le roi de Prusse. En mars 1786, il fit encore une allusion aux désordres de la vie privée de son représentant à Paris. Celui-ci répliqua de nouveau par un démenti formel et détaillé; dans sa dépêche du 21 mars, il s'exprimait sur ce sujet délicat en ces termes :

Je vois... qu'on a osé faire à V. M. une nouvelle calomnie atroce contre moi. Je n'ai pas pu manger ce que m'a valu mon mariage, puisqu'une partie de ces 30,000 écus fut employée pour faire mon établissement ici et le reste pour habiller ma femme, très mal soignée par ses parents. Quant à des prétendues liaisons avec des femmes équivoques ou pis et aux dépenses en conséquence, j'ose donner à cette calomnie atroce le démenti le plus formel. Pareille conduite n'a jamais été de mon goût;

[1] *Archives nationales*, fonds du Parlement de Paris, minutes et registres du Conseil secret, procès-verbal de la séance du 13 mars 1781.

[2] Frédéric au baron de Goltz, de Potsdam, le 15 décembre 1783.

[3] Le baron de Goltz à Frédéric, de Paris, le 31 décembre 1783.

d'ailleurs, mes moyens s'y seraient refusés. Quelque accablé que je sois de ce nouveau mécontentement de V. M. et que je mériterais si on avait dit vrai, je me serais tu sur cet article, si je ne craignais pas que le silence ne parût un aveu.

LES MOYENS D'INFORMATION DU BARON DE GOLTZ.

Les expédients, auxquels le baron de Goltz recouraient pour vivre le plaçaient dans une situation fâcheuse et le mettaient, pour ainsi dire, au ban de la meilleure société[1]; mais cela n'empêchait pas certains ministres du roi de France de le bien recevoir. On a vu plus haut que cet accueil faisait l'étonnement de l'envoyé de Saxe et des autres membres du corps diplomatique. Cependant, jusqu'à sa mort, le principal ministre, le comte de Maurepas, permit que sa société la plus intime comprît le baron de Goltz. A la Cour de Louis XVI et de Marie-Antoinette, en matière de jeu et de dettes, on n'était pas très délicat.

Le baron de Goltz ne manquait pas de faire, aux yeux de son souverain, étalage de ses relations avec le mentor du roi de France. Le 18 août 1781, il écrivait à Frédéric :

Étant allé avant-hier à Versailles, j'ai bien regretté que le comte de Maurepas s'était retiré pour une couple de jours dans sa terre et m'empêchât ainsi de m'entretenir avec lui. Je compte m'en dédommager lorsque dans peu il viendra passer plusieurs jours ici dans son ancienne société et qui est la mienne.

Trois semaines plus tard, il revient sur ce sujet et il indique d'une façon précise ce qu'il espère apprendre dans les entretiens qu'il se propose d'avoir avec Maurepas :

Le principal ministre, dit-il le 7 septembre, viendra s'établir à Paris

[1] Le 11 avril 1787, le comte de Salmour, envoyé de l'Électeur de Saxe en France, écrivait au ministre Stutterheim : «M. de Brantsen me témoigne assez de confiance et M. de Goltz, avec lequel il est fort lié, quoique d'une opinion fort différente sur les affaires de son pays, me marque en toute occasion beaucoup d'égards et même de la cordialité. A un naturel peu communicatif il ajoute le malheur d'avoir, par la manière dont il s'est conduit dans le dérangement de ses affaires, donné à beaucoup de personnes une opinion défavorable de son caractère, ce qui, en lui procurant une existence un peu fâcheuse dans la société, l'empêche de s'y livrer autant qu'il le pourrait d'après les moyens qu'il a pour y réussir.» — *Revue de la Révolution*, t. VIII (1886, 2e sem.), *Documents*, p. 163.

pendant le séjour de la Cour à la Muette. Comme je le verrai dans une société commune, je compte en tirer parti tant pour être instruit à fond des nouvelles qui peuvent entrer, tant pour entretenir le comte de Maurepas dans la méfiance si nécessaire des mouvements de l'Empereur à la Cour de Pétersbourg, tant enfin pour tirer de mieux en mieux ce qui, durant le séjour de ce monarque à Versailles, peut s'être passé dans le plus intime intérieur.

Fidèle au système que Frédéric ne se lassait de lui reprocher, le baron de Goltz parlait volontiers de ce qu'il voulait faire; cela le dispensait de dire ce qu'il avait fait. Dans le cas qui nous occupe en ce moment, il joua de malheur. Bientôt la maladie qui devait l'emporter saisit le vieux Maurepas, et le ministre prussien ne put tirer du moribond les confidences qu'il avait promises à son maître. Mais, pendant les sept années de l'hégémonie du mentor de Louis XVI, le baron de Goltz avait su s'insinuer et se maintenir dans les bonnes grâces de ce vieillard frivole en l'amusant par de joyeux contes, et sans doute il n'avait point manqué de profiter de ces relations pour s'instruire et pour exciter le principal ministre contre l'Empereur et la Cour de Vienne. A plus d'une reprise, le comte de Mercy se plaignit de cette situation délicate au comte de Vergennes; il lui faisait sentir combien il était fâcheux que M. de Maurepas, pour se distraire, accordât de longues heures d'entretien au baron de Goltz et s'amusât à écouter les contes et les mensonges que lui débitait l'impudent ministre du roi de Prusse contre la Cour de Vienne et l'Empereur. M. de Vergennes en convenait, s'il faut en croire ce qu'écrivait au prince de Kaunitz l'ambassadeur impérial; mais, en même temps, il cherchait à excuser son collègue; ce vieillard, toujours prêt à rire, était un amateur de fines plaisanteries, et cette passion expliquait qu'il se plût à causer avec le baron de Goltz, qui savait lui servir des plats à son goût; mais M. de Vergennes assurait que le comte de Maurepas était moins que personne la dupe de l'envoyé prussien dont l'imagination trop fertile lui était bien connue [1].

Quelques semaines plus tard, le principal ministre, auquel son collègue avait sans doute fait la leçon, saisit une occasion favorable de se disculper près de Marie-Antoinette aux dépens de ce

[1] *Archives de Vienne*, dépêche d'office de Mercy à Kaunitz, le 18 novembre 1780.

pauvre baron de Goltz. Le malin vieillard se plaignit à la Reine d'être obligé d'entretenir des relations fréquentes avec un homme peu scrupuleux, qui n'avait pas honte de lui mettre dans la bouche toutes sortes de propos qu'il n'avait jamais tenus. Ainsi, tout dernièrement, le ministre de Prusse avait écrit à son maître que maintenant il était certain d'avoir en main un excellent fil conducteur qui le mènerait partout en pleine sécurité, car il avait gagné à sa cause une femme qui pouvait tout sur lui, Maurepas. Le mentor ajouta que, pour lui, c'était une vraie énigme de savoir quelle pouvait bien être la dame que le baron de Goltz avait en vue; il n'en voyait guère d'autre que Mme de Roncherolles [1]. Cette conjecture du comte de Maurepas est plausible, car nous avons vu que le ministre de Prusse, en juin 1773, était l'un des visiteurs assidus de cette dame, et il pourrait bien se faire que ce fût la société commune dont le baron de Goltz parlait dans la dépêche citée plus haut. En tout cas, il est certain que l'envoyé prussien voyait fréquemment dans l'intimité le vieux ministre qu'il savait amuser, et on peut croire qu'il était trop habile et intelligent pour ne pas tirer du mentor royal des renseignements importants qui enrichissaient la documentation de ses dépêches.

Les membres du corps diplomatique n'étaient pas plus difficiles que les ministres du roi Louis XVI. Ils pouvaient en leur for intérieur déplorer les moyens dont usaient quelques-uns de leurs collègues, et notamment le baron de Goltz, pour se procurer les ressources qui leur étaient indispensables; mais ils n'en conservaient pas moins avec eux de bonnes relations. Ainsi le ministre de Prusse était très lié avec l'ambassadeur d'Espagne. Dans sa dépêche d'office du 21 janvier 1781, le comte de Mercy rapporte ce qu'il avait dit à ce sujet deux jours avant au comte de Vergennes; il avait fait remarquer au ministre des Affaires Étrangères que le comte d'Aranda s'était complètement laissé prendre par le baron de Goltz, avec lequel il vivait dans un commerce si intime et si confiant, que c'était pour tous les ministres étrangers un sujet de surprise, sinon de mécontentement.

Le comte de Mercy, sans doute piqué par la froideur que lui témoignait le comte d'Aranda, excité, croyait-il, par le baron de Goltz, exagérait évidemment les sentiments que pouvaient inspirer

[1] *Archives de Vienne*, dépêche d'office du 22 décembre 1780.

à la majorité de ses collègues les relations intimes qui s'étaient établies entre l'ambassadeur espagnol et l'envoyé prussien. On a vu plus haut comment le ministre de Saxe, M. de Schönfeld, parlait du baron de Goltz et de sa maison de jeu; il est évident qu'il ne lui était pas hostile. Son successeur, le comte de Salmour, vécut aussi en bons termes avec le baron de Goltz qui écrivait à son sujet : « Quoique le ministre de Saxe avait sa principale société parmi le parti de la Reine, à cause de son oncle le général de Besenval, je lui dois néanmoins la justice qu'il se conduit fort bien à mon égard. » Dans cette même dépêche, où il résumait l'impression faite sur les membres du corps diplomatique par la Révolution de juillet 1789, le baron de Goltz donnait une preuve de la confiance qu'avait en lui le successeur du comte d'Aranda, le duc de Fernan-Nunez; il s'exprimait ainsi qu'il suit :

L'ambassadeur d'Espagne m'a parlé confidemment de ce grand événement, en ne me dissimulant pas sa joie de voir l'influence autrichienne à bas et l'espérance de voir la France, si le Gouvernement se conduit bien, gagner plus de confiance qu'elle n'en a eu depuis longtemps [1].

Avec les relations que nous lui connaissons, le baron de Goltz ne manquait pas de moyens d'information. Cependant ses dépêches sont souvent vides ou remplies d'insinuations vagues et même d'erreurs avérées; parfois elles sont courtes et insignifiantes. Cela se conçoit aisément. Faute de courriers, il était obligé d'employer la poste ordinaire et il lui fallait chiffrer avec soin toutes ses lettres; or ce travail prend du temps et, comme il n'avait qu'un secrétaire, bon nombre de ses dépêches n'ont que trois ou quatre feuilles, ce qui, vu l'emploi du chiffre qui ne permet pas de mettre beaucoup de choses en peu de pages, en réduit à presque rien l'étendue. De plus, la détresse du baron lui interdisait l'usage des agents secrets de renseignements, qu'il faut payer cher. Il en résulte qu'il arrive souvent que la lecture de sa correspondance n'apprend que fort peu de chose. Frédéric, qui n'était pas homme à se contenter aisément, s'en plaignait souvent au baron de Goltz auquel il adressait les plus vives réprimandes.

[1] *Archives de Berlin*, le comte de Goltz au Roi, de Paris, le 20 juillet 1789.

Le 27 novembre 1777, le roi de Prusse écrivait à son ministre à Paris :

Il y a de nouveau beaucoup de verbosité dans votre dernière dépêche du 16. Jamais je n'y trouve ce que je désire savoir. Avec plus de vigilance et d'activité, il y a longtemps que je saurais à quoi m'en tenir au sujet de la commission dont je vous ai chargé, relative au marquis de Jaucourt. Depuis quinze jours vous donnez toujours des espérances de m'en instruire plus amplement, et je reste toujours dans la même incertitude à cet égard. Je ne comprends donc pas à quoi vous passez votre temps. Serait-ce à des amusements frivoles ou à contracter de nouvelles dettes ?.. ....

Mais je vois bien qu'il n'y a rien à espérer de votre part. Vous vous promenez toujours autour de l'affaire sans en toucher l'essentiel, et ces délais perpétuels ne m'accommodent en aucune manière. A juger sur votre âge, je devrais m'attendre au moins à plus de solidité de votre part et j'espère encore que la présente servira d'aiguillon à vous retirer de cette indifférence et à vous engager à redoubler d'activité pour me marquer enfin positivement à quoi je puis m'attendre de la part de la France. Croyez-moi que, sans avoir jamais été à la Cour où vous êtes, la manière dont les affaires s'y négocient ne m'est nullement inconnue. Je sais même par ma propre expérience qu'avec des ministres pénétrants et entendus, tels que je les ai eus autrefois, on peut y faire du chemin et s'assurer du succès d'une négociation [1].

Ce ne sont pas seulement les dépêches du baron de Goltz que le roi de Prusse trouve mauvaises, mais aussi et surtout sa façon de négocier. Le 21 décembre 1780, il lui écrit :

Vous poussez ma patience jusqu'au bout par la manière gauche dont vous vous prenez dans votre poste. A-t-on jamais vu parler à un ministre de la sorte que vous l'avez fait, selon votre dépêche de l'onze sur la mort de l'Impératrice-Reine, à un membre du Conseil de Versailles. Les ministres de France seraient bien stupides si à de pareils propos ils voudraient vous découvrir leurs sentiments sur cet événement... Je m'étonne qu'on n'ait pas fait la nique à vos soupçons, que l'Empereur pourrait bien convoiter les provinces de ses ancêtres, qui maintenant appartiennent à la France. C'est bien lourd et bien incivil vis-à-vis d'un ministre de cette même couronne. On le pardonnerait encore à un étudiant au retour de l'Université; mais cela est impardonnable à un homme de

[1] Cette dépêche a été publiée en partie p. 119-120 du tome III de l'*Histoire de l'action commune de la France et de l'Amérique pour l'indépendance des État-Unis*, traduction de M. de Circourt. Paris, 1876, in-8°.

votre âge, qui a été employé depuis si longtemps dans les affaires. Aussi, si vous ne vous évertuez pas à les manier avec plus de réflexion, je serai obligé de vous chercher un successeur, dans quelque coin de l'Europe que je puisse en trouver.

Et, de sa propre main, Frédéric, en manière de P. S., ajouta ces réflexions cruelles:

Vous ne pensez jamais avant à ce que vous allez faire. Aussi agissez-vous sans adresse, sans bienséance ni politesse. Voilà ce que c'est d'avoir perdu trop jeune un père qui aurait pu vous former.

Il vint même un moment où le roi de Prusse se prit à douter de l'exactitude des renseignements contenus dans les dépêches du baron de Goltz; le 8 mars 1781, il lui écrivait:

Votre dépêche du 26 février, avec son apostille, ne remplit point mon attente. Toute prolixe qu'elle est, elle ne contient rien d'intéressant que votre entretien avec le comte de Vergennes au sujet du projet d'alliance entre la Russie et l'Empereur. C'est le seul article qui mérite d'être rapporté. Quant au contraire, à ce qu'il m'intéresse le plus à savoir dans le moment présent, vous ne le touchez que légèrement. Vous ne faites que vous promener autour de cette matière, sans l'épuiser, et je suis encore à ignorer parfaitement si, ainsi que quelques avis prétendent, les maisons de Bourbon ont effectivement accepté la médiation impériale, quelle est sa nature, ou si elle est toute simple, ou si l'Angleterre a fait faire quelques propositions pour la faciliter. C'est donc sur quoi j'attends vos rapports avec la dernière impatience, mais des rapports bien véridiques et détaillés, sur lesquels je puisse tabler.

LES ROMANS DU BARON DE GOLTZ.

Quand le comte de Mercy, par la lecture de la correspondance interceptée, eut pris connaissance de cette recommandation du roi de Prusse à son ministre à Paris, il fut heureux d'y trouver la confirmation de toutes les accusations de mensonges que, depuis des années, il ne cessait de porter contre le baron de Goltz. Le 21 avril 1781, l'ambassadeur impérial écrivait à Joseph II :

Le baron de Goltz, dans sa dépêche du 26 février, a manifestement défiguré l'entretien qu'il a eu avec le comte de Vergennes sur le renouvellement des liaisons de V. M. avec la Cour de Russie. Il semble que le roi de Prusse commence enfin à s'apercevoir de toutes les contradictions et

invraisemblances dont les dépêches de son émissaire sont remplies, puisque, par la lettre qu'on lui écrit le 8 de mars, il lui est enjoint d'envoyer des rapports véridiques, sur lesquels on puisse tabler[1].

Le comte de Mercy ne négligeait rien pour convaincre MM. de Vergennes et de Maurepas que le baron de Goltz était dépourvu de tout scrupule et doué de l'imagination la plus féconde. Pour cela, il se servait habilement des éléments que lui fournissaient les intercepts de la correspondance prussienne. Dans une lettre à Marie-Thérèse, en date du 18 août 1779, l'ambassadeur impérial expliquait sa manière de faire, ainsi qu'il suit :

Comme il [le baron de Goltz] est très indiscret et que je suis d'ailleurs sur la voie de ses menées, il m'est aisé de découvrir de temps en temps qu'il a tenu à certaines personnes d'ici des propos analogues à ceux qui remplissent ses dépêches. Alors, bien sûr de ne pas compromettre le secret, je cite au comte de Vergennes les personnes auxquelles Goltz a parlé ici, et je tâche de faire honte au Ministre des misérables moyens par lesquels on croit pouvoir réussir à l'induire en erreur; et cette méthode de ma part a très souvent piqué l'amour-propre du comte de Vergennes[2].

Dans ses correspondances secrètes et surtout dans ses dépêches d'office, M. de Mercy rapporte à maintes reprises des entretiens qu'il eut avec le ministre des Affaires Étrangères de Louis XVI à l'occasion des inventions mensongères du baron de Goltz. Par exemple, le 19 janvier 1778, M. de Vergennes déclarait à l'ambassadeur impérial que la fertilité de l'imagination du ministre prussien était bien connue, et, pour preuve, il disait que cet envoyé allait jusqu'à raconter au roi Frédéric, en indiquant le jour et l'heure, des entretiens qu'il aurait eus avec lui, Vergennes, et qui étaient entièrement inventés du premier mot au dernier. Mais cet homme d'État si modéré se gardait bien de faire supporter au seul baron de Goltz la responsabilité de cette méthode étrange; à ses yeux, le vrai coupable était le roi de Prusse, qui communiquait à ses ministres à l'étranger tous les propos qui parvenaient jusqu'à lui et les poussait à l'imiter dans leurs rapports[3].

(1) *Correspondance secrète du comte de Mercy avec Joseph II et Kaunitz*, t. I, p. 34.

(2) *Correspondance secrète du comte de Mercy avec Marie-Thérèse*, t. III, p. 344.

(3) *Archives de Vienne*, dépêche d'office de Mercy du 30 janvier 1778.

Dix-huit mois plus tard, le 12 octobre 1779, en s'entretenant de cette même question avec M. de Mercy, M. de Vergennes lui affirmait qu'il avait eu l'occasion de faire lire au roi de France des rapports du baron de Goltz, dans lesquels il n'y avait pas un seul mot de vrai; on y trouvait relatés tout au long des entretiens que lui, Vergennes, aurait eus avec l'envoyé prussien à certains jours et à certaines heures où il ne l'avait même pas vu. Le ministre ajoutait que c'était le roi Frédéric qui voulait être ainsi servi. On avait, disait-il, à Paris la copie de toute la correspondance du baron Le Chambrier, et il en ressortait la preuve que ce ministre de Prusse adressait aussi à son maître de vrais romans[1].

Un peu plus tard, en juin 1781, le baron de Breteuil racontait à M. de Mercy qu'il avait reproché au comte de Maurepas de se plaire à écouter le baron de Goltz; mais le vieux ministre s'était contenté de faire remarquer, avec un sourire indifférent, que la conduite de l'envoyé de Prusse était tout à fait extraordinaire, qu'il lui mettait dans la bouche, à lui Maurepas, des propos dont l'idée ne lui était jamais venue à l'esprit[2].

En déclarant de la façon la plus formelle que le ministre prussien leur prêtait des paroles qu'ils n'avaient jamais prononcées, les membres du cabinet de Versailles, qui savaient, à n'en pas douter, que la correspondance du baron de Goltz et de Frédéric était lue à Vienne, désavouaient, comme par avance, les propos compromettants qu'ils auraient pu tenir à l'envoyé de Prusse. MM. de Vergennes et de Maurepas, tout résolus qu'ils étaient à maintenir l'alliance austro-française, parce qu'ils ne pouvaient pas faire autrement, étaient en relations de coquetterie avec Frédéric, afin de contenir Joseph II dont ils redoutaient les projets ambitieux et téméraires. A Vienne, où on ne se faisait pas illusion sur l'attachement de ces ministres à l'alliance, on sentait qu'ils devaient être très heureux d'avoir une raison de mettre en doute, chaque fois que l'occasion s'en présentait, ce que mandait le baron de Goltz sur ses conversations avec eux.

Pour adroit qu'il fût, M. de Vergennes revenait trop souvent sur ce point; cette insistance éveillait les soupçons. Ainsi, le 19 décembre 1780, ce ministre disait au comte de Mercy que c'était

[1] *Archives de Vienne*, dépêche d'office de Mercy du 16 octobre 1779.
[2] *Ibidem*, dépêche d'office de Mercy du 23 juin 1781.

pour lui un bien grand désagrément d'être obligé d'avoir à faire avec un homme aussi dangereux que le baron de Goltz, auquel les altérations les plus éhontées et les plus grossiers mensonges ne coûtaient rien. A l'appui de cette accusation si grave, M. de Vergennes rapportait qu'il avait pu faire lire à Louis XVI un rapport du ministre de Prusse à son souverain sur un entretien qu'il avait eu avec lui, au sujet de l'établissement de relations diplomatiques directes entre les Cours de Berlin et de Madrid. Or le baron de Goltz avait dénaturé tout à fait le sens de ce qu'il lui avait dit. Après avoir déclaré qu'à cet exemple il en pourrait ajouter beaucoup d'autres, le ministre avait fait observer que le comte de Mercy pouvait juger combien il était facheux d'être obligé de vivre dans un commerce continuel avec un homme qui les exposait à un perpétuel danger d'être compromis; car, si de pareilles inventions arrivaient à la connaissance des ministres autrichiens, ils pourraient se laisser induire en erreur [1].

M. de Vergennes, par cette remarque, laissait passer le bout de l'oreille. La dépêche du baron de Goltz qu'il incriminait a toutes les apparences de la vraisemblance, sinon de la vérité, et c'est sans doute pour cela que le ministre de Louis XVI protestait contre ce qu'elle contenait. On en jugera par l'extrait suivant :

Les fâcheuses nouvelles de la santé de l'Impératrice-Reine et celle de sa mort ont privé, toute la semaine dernière, les ministres étrangers de l'honneur de faire leur cour à Versailles, et ce n'est qu'aujourd'hui que j'ai pu conférer avec le ministère. En conséquence du très gracieux ordre immédiat du 23 novembre, je lui ai annoncé l'accueil favorable qu'a fait V. M. à la proposition d'une mission réciproque de ministres entre les Cours de Berlin et de Madrid. Ainsi qu'il était à prévoir, les comtes de Maurepas et de Vergennes en furent enchantés. Le dernier ajouta que, sur le rapport préliminaire du marquis de Pons, à la suite d'une conférence avec le ministère de Berlin, il en avait déjà fait donner part au Cabinet de Madrid; mais qu'à présent il lui ferait cette réponse plus décisive. Il me pria d'en parler au comte d'Aranda, qui serait flatté de l'entendre et du ministre français et du ministre prussien en même temps. En effet, cet ambassadeur fut sensible à la communication, me témoigna sa satisfaction sur le rapprochement de nos deux Cours, alla même jusqu'à me faire entrevoir qu'elles étaient faites pour former des liaisons, tant par le système général politique actuel de l'Europe, tant

[1] *Archives de Vienne*, dépêche d'office de Mercy du 22 décembre 1780.

par leur position géographique qui ne les exposait pas à des discussions entre elles, presque inévitables entre puissances voisines, pendant que leur éloignement offrait les vrais secours à se donner mutuellement. V. M. daignera croire que je n'ai rien répondu qui pût combattre ce raisonnement; au contraire, je n'ai pas dissimulé, quoique en termes généraux, combien, dans la position présente des affaires, les Cours de Bourbon avaient sous différents rapports un même intérêt politique avec celle de Berlin.

V. M. aura la bonté de se rappeler que, bien des fois déjà, le comte d'Aranda et moi avons eu de pareilles conversations. Sa façon de penser d'aujourd'hui ne m'a donc nullement paru neuve, mais, comme cet ambassadeur vient de me renouveler ces propos dans un entretien auquel le comte de Vergennes m'a fortement invité, je crois pouvoir soupçonner qu'aujourd'hui le comte d'Aranda m'a fait connaître non seulement ses sentiments à lui, mais encore ceux du comte de Vergennes, et que celui-ci, ne voulant pas me les dire directement, a imaginé les faire passer par la bouche du ministre d'Espagne, dont au surplus il connaît l'amitié pour moi [1].

Dans tout ce passage, il n'y a rien qui n'ait pu être dit par les comtes de Vergennes et d'Aranda. Le prince de Kaunitz et le comte de Mercy, en le lisant, pouvaient croire que le baron de Goltz, pour cette fois du moins, n'avait pas trop fortement altéré la vérité. Par malheur, en d'autres circonstances, la chose était autrement claire, et à maintes reprises l'ambassadeur impérial, dans sa correspondance, fournit des preuves irréfutables de l'absence de tout scrupule, qui était comme la caratéristique de l'envoyé de Prusse en France sous Louis XVI.

MM. de Vergennes et de Mercy étaient bien trop habiles et réservés pour laisser soupçonner par quels moyens ils se procuraient la connaissance de la correspondance du baron de Goltz. On a vu plus haut comment l'ambassadeur impérial s'y prenait pour avoir l'occasion de parler au ministre de France des calomnies semées à pleines mains par le ministre prussien contre la Cour de Vienne, sans compromettre le secret de l'interception. Mais ces précautions oratoires ne trompaient pas M. de Vergennes; aussi, dans un moment où il voulait que ses négociations avec la Prusse fussent ignorées à Vienne, il fit prévenir Frédéric, qui changea le mode de transmission de sa correspondance avec le baron de Goltz. Ce ministre

[1] *Archives de Berlin*, le baron de Goltz au Roi, de Paris, le 15 décembre 1780.

s'y prit si adroitement, que le roi de Prusse, tout en évitant de faire passer ses dépêches par Bruxelles, continua à les confier à la poste française jusqu'à Givet [1]. De son côté, quand il avait à parler à M. de Mercy des inventions de l'envoyé de Prusse, M. de Vergennes avait bien soin de dire qu'un heureux hasard, sur lequel il ne pouvait pas s'expliquer, lui avait fait connaître telle ou telle dépêche prussienne; mais cet expédient ne mettait pas en défaut le méfiant ambassadeur. Le 21 janvier 1781, M. de Mercy écrivait à Joseph II:

Sur des aveux échappés au comte de Vergennes, je suis bien assuré

[1] Les extraits qui suivent ne permettent pas de douter de l'intervention de M. de Vergennes et de la réussite de la manœuvre dont il usa pour se réserver la connaissance de la correspondance prussienne et en priver le cabinet de Vienne. Le 3 septembre 1783, Frédéric écrivait au baron de Goltz :

Les conjonctures actuellement critiques exigent de prendre toutes les sûretés possibles pour que les ordres que j'aurai à vous donner ne soient pas exposés à être ouverts en chemin. Je dois vous prévenir que, pour obvier à cela, j'ai résolu de ne plus les faire passer par Bruxelles, mais de les laisser aller de Wesel à Liège, sous couvert du ministre de France qui réside là-bas, pour avoir soin de vous les envoyer de là par courrier à Givet, où ils n'auront plus rien à risquer et d'où ils vous parviendront en toute sûreté; de votre côté, vous observerez la même précaution à l'égard de vos relations, et les renseignements dont vous pourrez avoir besoin pour cela vous seront fournis par le ministère français, à qui vous n'aurez qu'à en parler.

Frédéric était trop intelligent pour se figurer qu'en la confiant aux agents français, sa correspondance parviendrait *en toute sûreté* à son envoyé à Versailles; peu lui importait sans doute qu'elle fût lue par M. de Vergennes; c'était même une garantie contre l'infidélité possible du baron de Goltz dont il se défiait; il lui suffisait qu'elle échappât à la Cour de Vienne; par malechance, une négligence des bureaux français et une maladresse grossière du baron de Goltz révélèrent aux Autrichiens la cause de ce changement de route et trahirent ainsi l'intervention de M. de Vergennes. Le 14 décembre 1783, le baron de Goltz écrivait à Frédéric :

Je ne fais ce très humble rapport que pour prévenir, ainsi que me l'annonce le premier commis du bureau des affaires étrangères, que mon paquet du 9 a été remis trop tard au courrier de Liège... Le peu de sûreté qu'il semble y avoir par l'ancienne route, surtout d'après l'opinion du comte de Vergennes, m'empêche de m'étendre dans ce rapport-ci sur des objets intéressants, mais j'ai cru pouvoir m'en servir pour prévenir V. M. sur la cause pour laquelle mes dépêches seraient retardées. Je porterai des plaintes au comte de Vergennes sur cette négligence dans son bureau, qui m'est d'autant plus sensible que, par un exprès, je lui envoie toujours mon paquet la veille du départ du courrier.

Cette dépêche passa donc par Bruxelles, où elle fut lue. Elle apprit aux ministres autrichiens le mauvais tour que leur avait joué M. de Vergennes, et les excita à chercher d'autres moyens de se procurer copie de la correspondance de Frédéric avec son envoyé à Paris.

qu'il se procure la correspondance du baron de Goltz et que, par conséquent, il doit le regarder comme un insigne imposteur [1].

Le mot paraît d'abord un peu gros, mais M. de Mercy apporte tant de preuves à l'appui de cette appréciation, qu'on doit convenir qu'elle n'est que juste.

Le même jour, dans cette même lettre à Joseph II, l'ambassadeur impérial disait :

La suite des pièces secrètes...paraît indiquer que le baron de Goltz commence à ne plus savoir comment justifier les illusions dont il berce son souverain depuis si longtemps. Il fait dire à un personnage postiche ce qu'il semble ne plus oser faire prononcer aux comtes de Maurepas et de Vergennes; il finira par son refrain ordinaire de rejeter sur les effets du crédit de la Reine le peu de succès de toutes les vilaines intrigues dont cet émissaire se trouve chargé [2].

En effet, dans sa dépêche du 25 décembre 1780, le baron de Goltz rapportait une conversation qu'il aurait eue « avec un homme non seulement de la confiance des comtes de Maurepas et de Vergennes, mais avec qui le Roi même s'ouvre parfois plus qu'avec d'autres ». Ce personnage si bien informé ne révélait au ministre de Prusse que des banalités.

Le second voyage de Joseph II en France fournit à son ambassadeur des moyens absolument certains de convaincre son maître de la fausseté des rapports de l'envoyé de Prusse. Le 16 octobre 1781, M. de Mercy écrivait à l'Empereur :

De la manière dont le baron de Goltz y déduit les circonstances du séjour de V. M. à Versailles, il en résulte une preuve frappante de l'infidélité avec laquelle l'envoyé prussien a induit son maître en erreur sur les faits les plus notoires.

Depuis assez longtemps, je n'observe rien dans les démarches du baron de Goltz qui produise ici le moindre effet suspect; la fausseté de ses propos y est connue; le comte de Vergennes semble les apprécier à leur valeur, et, quoique le comte de Maurepas les écoute avec plus de facilité, il ne peut pas se méprendre sur la tournure de l'homme qui les lui débite [3].

[1] *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec Joseph II et le prince de Kaunitz*, t. I, p. 15.

[2] *Ibidem*, p. 17.

[3] *Ibidem*, p. 67.

Il n'est pas possible de supposer que M. de Mercy exagérait, puisqu'il s'agissait des propres actions de l'Empereur, auquel il écrivait; au moins, en cette occasion, on ne peut pas douter du bien fondé du reproche de mensonge adressé au baron de Goltz. Cet envoyé, d'ailleurs, était assez maladroit : pour pallier autant que possible la pauvreté de ses informations, il se livrait souvent à des exposés de conjectures hasardées que, peu après, l'événement démentait; cela lui arriva dans une circonstance très importante pour lui, lors de la nomination du successeur du marquis de Pons à la légation de France à Berlin; le comte de Mercy ne manqua pas de relever, en y insistant, cette faute de son collègue, dans une lettre secrète du 12 avril 1782 à l'empereur Joseph II; il s'exprimait sur ce sujet en ces termes :

Indépendamment de mille autres preuves, cette maladresse suffirait seule pour rendre palpable la fausseté des rapports du baron de Goltz. Il rend compte, dans sa dépêche du 15 février, d'une conversation amicale qu'il a eue avec un personnage de la Cour, qui approche de très près le Roi, qui est dans la confiance des ministres, par conséquent bien instruit et qui lui dévoile des mystères politiques aussi visibles qu'absurdes. Cependant, après cette conversation, ledit Goltz ne sait pas, le 15 février, que le marquis d'Esterno a été nommé ministre à Berlin du 6 au 8 de ce même mois, ainsi que je l'ai mandé dans le temps, mais au contraire il porte ses conjonctures sur trois autres sujets qu'il cite comme favoris du ministre et finit par supposer que le choix tombera sur le marquis de Vibray, qui précisément est celui, de tous les employés dans les missions étrangères, que le comte de Vergennes a pris dans un tel guignon qu'il ne s'en cache pas et que cela n'est ignoré par personne que par le baron de Goltz [1].

Le comte de Mercy faisait suivre ce raisonnement de cette observation : « Depuis quelque temps, le comte de Vergennes se porte de lui-même à parler souvent des fables que le baron de Goltz cherche à lui débiter et que lui, Vergennes, ne manque jamais de tourner en ridicule. »

Dans sa correspondance avec le comte d'Esterno, M. de Vergennes employait des termes analogues pour caractériser les dépêches de l'envoyé de Prusse en France. Alarmiste par système et par tempérament, le baron de Goltz, au commencement de l'hiver

[1] *Correspondance secrète*, t. I, p. 94.

de 1784, informait Frédéric de la possibilité d'un changement dans le ministère de Versailles. Le 20 décembre, il écrivait :

Les ennemis du comte de Vergennes forment de nouveau un nuage contre lui, en élevant des cris sur la guerre où il va jetter la France pour une cause que, peut-être, l'Empereur abandonnerait pour une bonne somme d'argent à payer par les Hollandais. Le parti de Choiseul anime ce cri, ayant en vue de mettre à la place du comte de Vergennes le comte de Saint-Priest, qui revient de Turquie; mais j'espère que la confiance de S. M. T. C. en son ministre n'en sera pas altérée, d'autant moins que le Roi même, personnellement, et toute la partie éclairée de la Nation sont fort animés contre l'Empereur et sentent le danger qu'il y aurait de ne pas arrêter l'ambition de ce prince.

Le 4 janvier 1785, le baron de Goltz revenait encore sur ce sujet en ces termes :

Dans ma course d'hier à Versailles, je n'ai rien pénétré qui n'ait augmenté ma crainte du renvoi de M. de Vergennes. A la vérité, le Roi tient bon encore en sa faveur, mais les cris du ministre de Vienne et de son parti sont si forts sur l'impossibilité pour la Cour de Vienne de négocier avec un ministre, dont elle prétend avoir été trompée, que je crains toujours que ces cris n'ébranlent le Roi.

A Berlin, ces rumeurs alarmistes firent une telle impression, que le comte d'Esterno en avertit le comte de Vergennes. Le 21 janvier 1785, il lui écrivait ce qui suit : « Je dois vous dire que les rapports de M. de Goltz depuis quinze jours ne contribuent pas peu à augmenter l'inquiétude du Roi, son maître; il ne lui parle que des incertitudes de la France et de la vraisemblance d'un changement de ministère et de principes de S. M. » Cette information n'apprenait rien à M. de Vergennes, puisqu'il pouvait prendre lecture des dépêches du ministre prussien sur la copie qui en était faite par les soins du cabinet noir avant leur départ de Paris; mais piqué sans doute par l'observation de M. d'Esterno, il se laissa aller à lui dire ce qu'il pensait du baron de Goltz; dans une dépêche du 10 février 1785, dont la minute a été écrite par Gérard de Rayneval, on lit ce passage : « S. M. Prussienne ne doit point douter que le Roi ne prenne l'intérêt le plus vrai à tout ce qui peut la concerner et que S. M. n'agisse dans toutes les occasions conséquemment à cet intérêt. C'est une vérité que l'on ne

doit jamais perdre de vue à Berlin, *malgré les bavardages et les rapsodies de M. le baron de Goltz* »[1].

De tout ce qui précède faut-il conclure que les dépêches du baron de Goltz n'ont pas de valeur historique? A mon sens, ce serait excessif. Que souvent le ministre prussien, pour éviter les brutales réprimandes dont son maître était prodigue, ait rempli ses relations d'hypothèses vagues, de conjectures hasardées, de récits de conversations inventées de toutes pièces, il n'y a pas à le nier; mais dans cette correspondance tout n'est pas faux. Ainsi les rumeurs alarmistes, qui excitèrent le courroux du comte de Vergennes, n'étaient pas sans fondement; à ce moment, la position de cet homme d'État était fortement ébranlée par les attaques

(1) *Archives des Affaires Étrangères, Prusse*, vol. 204, fol. 77.

Dans sa correspondance avec le baron de Breteuil, ambassadeur de France à Vienne, le comte de Vergennes, à maintes reprises, se plaignait de la fécondité de l'imagination du baron de Goltz; par exemple, dans une dépêche du 30 août 1777, il s'exprimait en ces termes :

Nous sommes parfaitement d'accord, Monsieur, sur la sobriété avec laquelle il faut nous prêter aux agaceries du roi de Prusse; nous y gardons la mesure convenable; mais il est un inconvénient auquel il ne nous est absolument pas possible de parer, c'est que toutes les fois que ce prince laisse entrevoir une plus forte envie de se rapprocher de nous et de resserrer l'intelligence, le baron de Goltz nous fait aussitôt tenir le langage le plus assorti aux désirs de son maître, sans respect pour la vérité et la convenance. J'en ai eu tout récemment la preuve; raisonnant avec lui sur les circonstances présentes des Turcs, il en prit brutalement occasion pour me faire les insinuations les plus fortes contre la Cour de Vienne et ses vues d'envahissement. Je le repoussai fortement; me fondant sur la bonne foi et sur l'intérêt de LL. MM. II., je lui représentai qu'on ne pouvait pas supposer que, sans griefs contre les Turcs, Elles pussent projeter de les dépouiller et encore moins qu'Elles pussent prêter la main à la Russie pour subjuguer l'Empire ottoman. Vous jugez bien que je ne persuadai pas le ministre prussien; l'occasion était trop belle pour ne pas charger le tableau, il ne s'y épargna pas. Comme je connais l'homme, j'étais bien sûr que son rapport ne ressemblerait en rien à notre conversation, ce que l'événement a justifié; mais si, à Berlin, on a l'art de déchiffrer, on en aura trouvé le récit au vrai dans ma lettre à M. de Pons.

Le baron de Breteuil, le 2 octobre 1777, répondait ce qui suit:

Je ne suis point étonné de ce que vous me mandez sur l'enflure des relations de M. de Goltz au Roi, son maître; ce ministre avait déjà le goût des exagérations, quand je l'ai connu en Russie..... Je pense que vous approuverez, Monsieur, que je fasse naître l'occasion de causer avec M. le prince de Kaunitz du caractère et des phrases mensongères du baron de Goltz. Je ne doute pas, au reste, que la Cour de Vienne ne lise souvent aussitôt que celle de Berlin vos lettres à M. le marquis de Pons et les rapports du baron de Goltz à son maître. Les uns et les autres sont sûrement interceptés en chemin dans les bureaux de la Poste Impériale et envoyés ici. D'après cela, le ministre autrichien est à portée, ainsi que le roi de Prusse, de faire comparaison entre vos discours et les récits fabuleux du baron de Goltz. — *Archives des Affaires Étrangères, Vienne*, vol. 332, fol. 146 et 175.

furieuses de Marie-Antoinette, poussée par le comte de Mercy; mais on ne pouvait pas leur accorder de chances sérieuses de succès, car Louis XVI était toujours très attaché à son ministre. Il me semble donc qu'*a priori* on doit se contenter de tenir pour suspects tous les renseignements qui viennent du baron de Goltz et les vérifier de très près; car les rejeter de parti pris et sans en faire une critique spéciale, parce que leur auteur ment souvent, voire même très souvent, ce serait se priver de documents d'autant plus précieux pour l'histoire de cette période, que, sous plusieurs rapports, les dépêches de l'envoyé prussien en France peuvent être considérées comme la contre-partie des correspondances secrètes et d'office de son collègue l'ambassadeur impérial; il faut les contrôler, les unes par les autres, sans cependant oublier qu'en général les affirmations du comte de Mercy-Argenteau sont aussi sûres que celles du baron de Goltz sont sujettes à caution.

Ainsi réduite, l'importance historique des dépêches du baron de Goltz est loin de justifier l'éloge qu'en fit naguère l'un des savants de notre temps, qui connaissait le mieux l'histoire de la fin du dix-huitième siècle, M. H. de Sybel, l'illustre auteur de la *Geschichte der Revolutionszeit*. En annonçant au *Landtag* prussien, dans la séance du 18 janvier 1876, la prochaine apparition des premiers volumes du grand recueil de documents entrepris par les Archives du royaume de Prusse [1], dont il venait de prendre la direction, cet érudit faisait ressortir l'intérêt historique de cette correspondance en ces termes :

Nous publierons un choix des rapports des ambassadeurs de Prusse à Paris, depuis l'avènement au trône de Louis XVI jusqu'à la rupture de nos relations diplomatiques avec la France. Ceux qui ont fait une étude un peu attentive de l'histoire de cette période connaissent toute la pénurie des documents authentiques, publiés, tant en France qu'à l'étranger, sur l'époque du règne de Louis XVI, malgré l'immense importance de cette époque, qui renferme la genèse de la future Révolution. Nous sommes convaincus que les rapports d'un observateur pénétrant, impartial et méritant toute croyance, comme l'ambassadeur colonel de Goltz, éveilleront un vif intérêt non seulement parmi les historiens, mais partout ailleurs [2].

[1] *Publicationen aus den Preussischen Staatsarchiven, veranlasst und unterstütz durch die K. Archiverwaltung.* Leipzig, Hirzel, 1876 et suiv., in-8°.

[2] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXVII. Paris, 1876, in-8°, p. 140.

Les documents publiés ci-dessus permettent, je crois, de contester l'impartialité et surtout la véracité du baron de Goltz et de n'accorder à ses dépêches qu'une valeur historique très relative. D'ailleurs, le retard apporté à la publication de cette correspondance, dont le projet paraît abandonné, donne à penser que M. de Sybel avait lui-même reconnu son erreur. Cependant, comme il pourrait rester des doutes dans l'esprit de certains lecteurs, qui trouveraient insuffisante une preuve pour ainsi dire négative, il ne sera peut-être pas inutile de montrer, par une série d'exemples tirés de la correspondance de M. de Goltz, de 1774 à 1792, quelle est son importance pour notre histoire.

LA CONDUITE ET LE CRÉDIT DE MARIE-ANTOINETTE.
LE PREMIER VOYAGE DE JOSEPH II EN FRANCE.

Bien que fréquentant la société intime du comte de Maurepas, le baron de Goltz paraît avoir ignoré les circonstances du rappel de ce ministre dans les Conseils du Roi et la participation de Marie-Antoinette à cet événement dont les conséquences devaient être si grandes; le 22 mai 1774, il écrivait au roi de Prusse ce qui suit :

Madame Adélaïde a beaucoup gagné dans l'esprit du nouveau Roi. Ne pouvant pas approcher de lui, parce qu'il n'a pas eu la petite vérole, les billets ont été fréquents entre le neveu et la tante. Elle a influé dans l'appel du comte de Maurepas..... Si l'un des trois partis doit l'emporter, il me paraît à souhaiter que ce ne soit pas celui de la Reine pour les affaires générales, n'étant pas possible qu'elle ne fît servir le crédit qu'elle aurait gagné pour les affaires de l'intérieur à des arrangements favorables à la Cour de Vienne. Si les grâces de la figure et les agréments suffisent pour gagner le cœur du Roi, elle doit y faire beaucoup de chemin..... J'ai appris une circonstance avec plaisir, c'est que le Roi a rappelé le comte de Maurepas à l'insu de la Reine, qui en a été frappée, tant parce qu'elle aurait mieux aimé voir revenir le duc de Choiseul, tant au moins parce qu'elle aurait désiré d'être consultée dans ce choix.

Connaissant la vive aversion mêlée de crainte que ressentait Frédéric pour tout ce qui touchait à la Cour de Vienne et à la Maison d'Autriche, le baron de Goltz ne manquait pas une occasion de flatter ces sentiments de son maître, même aux dépens de la vérité; s'il fut jamais impartial, ce n'était sûrement pas quand,

de près ou de loin, les intérêts autrichiens étaient en cause. Dans l'occasion présente, il est aisé de le confondre.

La Reine, qui avait eu la petite vérole, vit les tantes du Roi jusqu'au moment où elles furent reconnues atteintes de cette maladie, c'est-à-dire jusqu'au 14 mai, et, pendant les quatre premières journées du nouveau règne, ce fut Marie-Antoinette qui servit d'intermédiaire entre Louis XVI et Mesdames, notamment à propos du rappel de Maurepas. Le comte de Mercy, qui l'apprit seulement après l'événement, eut peur; dans la matinée du 13 mai, il se rendit à Choisy près de la Reine; il y était encore, lorsqu'un valet vint annoncer l'arrivée du comte de Maurepas au château. L'ambassadeur impérial prit texte de cette circonstance pour mettre l'entretien sur ce sujet; il dit qu'à Paris on causait beaucoup de ce rappel et qu'on y voyait le premier pas vers la désignation du comte de Maurepas en qualité de premier ministre. La Reine répliqua qu'il ne s'agissait de rien de semblable et qu'on n'y avait jamais songé; le comte de Maurepas n'avait été appelé que pour donner au Roi, qui ne pourrait pas voir avant neuf jours les ministres de son aïeul, les conseils qui lui étaient indispensables pour sa correspondance. Malgré cette assurance, le comte de Mercy, trop fin pour ne pas comprendre qu'on avait joué les jeunes souverains, ne fut pas tranquillisé sur les suites de ce rappel; il fit observer à Marie-Antoinette qu'on se garderait bien de lui présenter les faits sous leur véritable jour, qu'on marcherait vers le but lentement et d'une façon insensible et que, petit à petit, on s'avancerait si loin, que la Reine ne pourrait plus s'opposer au mal lorsqu'elle le découvrirait, et il la supplia de se tenir sur ses gardes. La Reine le lui promit[1]; mais, pour plus de sûreté, l'ambassadeur pria Marie-Thérèse de donner sur ce point à sa fille un avertissement positif. « Le premier soin de Mesdames, disait-il, a été de se mêler de matières de gouvernement, de donner des conseils, de proposer qu'on fît venir le comte de Maurepas; et la Reine, de complaisance en complaisance, a servi elle-même d'organe pour faire parvenir au Roi les idées de Mesdames ou, pour mieux dire, celles des intrigantes qui les dirigent[2]. »

[1] *Archives de Vienne*, dépêche d'office de Mercy à Kaunitz, de Paris, le 17 mai 1774.

[2] Mercy à Marie-Thérèse, Paris, 17 mai 1874. — *Correspondance secrète*, t. II, p. 147.

Pour exciter le zèle de son envoyé contre la Cour de Vienne et contre la Reine qui représentait et défendait à Versailles les intérêts de la Maison d'Autriche, Frédéric mandait au baron de Goltz tout ce qui lui venait sur ce sujet, et principalement tout ce qui concernait les rapports entre Louis XVI et Marie-Antoinette, qu'il aurait voulu pouvoir brouiller; le 16 décembre 1776, il lui écrivait :

Quant à l'intérieur de la Cour où vous êtes, il m'en est revenu des scènes qui indiquaient un refroidissement complet entre le Roi et la Reine. Il fait même, à ce que je sais de bonne part, un des objets du voyage de l'Empereur. S. M. se propose de rectifier sa sœur sur sa conduite et de rétablir la bonne union entre elle et son époux.

Dans ces racontars il y avait un peu de vrai, mais l'importance en était tellement exagérée, que le baron de Goltz lui-même dut remettre les choses au point. Après avoir déclaré qu'il était persuadé qu'il n'y avait pas eu de scènes entre Louis XVI et Marie-Antoinette depuis celle qui s'était produite à Choisy, avant le voyage de Fontainebleau, lorsque la Reine avait fortement indisposé le Roi en voulant le contraindre à disgracier les comtes de Maurepas et de Saint-Germain, il donnait sur les relations qui existaient entre les deux époux des détails fort intéressants, qui sont confirmés par ceux que fournit sur ce sujet la correspondance secrète du comte de Mercy avec Marie-Thérèse. Dans sa dépêche du 30 décembre 1776, il s'exprimait en ces termes :

Le grand obstacle à cette parfaite union est l'opposition des goûts et caractères des deux époux. Le Roi est tranquille, assez passif, aimant la solitude de son cabinet, qu'il ne quitte sans peine que pour la chasse. Son épouse est, comme le porte son âge, qui est pourtant celui du Roi, infiniment vive, aimant la rapidité des plaisirs et leur diversité. Il me paraît qu'il ne sera pas aisé à l'Empereur de lever ledit obstacle.....

Cette incompatibilité de goûts, quoique sans doute le plus grand obstacle à l'intimité, ne peut guère faire une cause de brouillerie entre LL. MM., parce que, d'un côté, S. M. T. C., fort indifférente sur ce que la Reine devient dans ses amusements, ne lui en parle presque jamais que pour la badiner; la Reine, d'un autre côté, et depuis les derniers temps surtout, ne manque pas d'avoir le maintien le plus soumis vis-à-vis du Roi.

A vue de pays, les choses resteront encore longtemps dans cette position; mais, malgré les soins du comte de Maurepas de les conserver ainsi, deux causes pourraient les changer, à ce qu'il me semble. La pre-

mière, que S. M. T. C. se fit faire l'opération, qui pourrait devenir avantageuse ou contraire à la Reine, selon que d'autres femmes ou non feraient effet sur ce monarque..... La seconde cause serait, le Roi restant dans l'état physique actuel, si l'ambition tout d'un coup venait dans l'esprit de la Reine à l'emporter sur le désir des plaisirs; mais je crois que ce changement sera plutôt l'affaire du temps que de l'éloquence de l'Empereur.

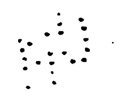
Le prochain séjour de Joseph II en France surexcitait les craintes du roi de Prusse, qui entretenait longuement de ce sujet, qui le préoccupait plus qu'on ne saurait le dire, son ministre à Paris, et le pressait de lui envoyer des nouvelles. Le 26 décembre 1776, Frédéric écrivait au baron de Goltz :

C'est encore en vain que j'ai espéré d'apprendre, par votre dépêche du 15, la sensation qu'ont produite sur le ministère de Versailles les insinuations que je vous ai chargées de lui faire passer, par main tierce et sans y paraître, au sujet des vues autrichiennes. J'en attends cependant la nouvelle avec autant plus d'empressement, que leur manière de s'expliquer à ce sujet m'importe plus que tout le reste de bien connaître.

Pour le voyage de l'Empereur, il aura sûrement lieu cette fois-ci, malgré tout ce qu'on débite du contraire, et son départ de Vienne est fixé positivement dans le courant du mois prochain..... En attendant, il sera toujours bon, si vous pouvez, par vos insinuations souterraines, d'augmenter la dissension entre les deux Cours. Pour cet effet, les vues ambitieuses de S. M. I. sur l'Italie, la Bavière, la Silésie, l'Alsace et même la Moldavie ouvriront un vaste champ à votre œuvre politique, et si vous y ajoutez encore les sarcasmes que ce prince s'est permis sur ces trois beaux-frères en disant : « *J'ai trois beaux-frères qui sont pitoyables : celui de Versailles est un imbécile, celui de Naples un fol et celui de Parme un sot* », ils ne sauraient manquer de porter coup et de prévenir la Cour où vous êtes contre lui d'une façon que tout retour serait extrêmement difficile et peut-être même impossible. Mais il va sans dire, et vous le sentez vous-même, que ces sortes d'insinuations exigent une précaution extrême pour les glisser adroitement et sans qu'on puisse soupçonner seulement d'où elles partent, de sorte que vous apporterez à cette commission toute votre sagacité pour la bien exécuter.

Le jour même où le roi de Prusse lui envoyait ces singulières recommandations, le baron de Goltz adressait à son maître une curieuse dépêche, d'où provient l'extrait suivant :

La sensation que le voyage de l'Empereur fait me paraît toujours être telle qu'elle était à la première nouvelle. Aucun membre du ministère,



si souverainement dirigé par le comte de Maurepas, ne se soucie trop de cette arrivée. S. M. T. C., si simple et aimant fort l'habitude du journalier, s'en trouvera gênée. La Reine seule en serait dans une joie extrême, si elle avait lieu d'être contente du degré de crédit dont elle jouit. Il se pourrait même que cette princesse craignît d'être sermonnée dans le moment présent, par l'Empereur, sur ce qu'elle ne profite pas de ses agréments et de ses charmes pour gagner son époux. Si même l'Empereur touche cette corde, je n'espère pas moins que ce sera sans effet, parce que le caractère de cette princesse s'y oppose jusqu'à présent; mais cela changerait bien vite sans doute, quand dans la suite elle pourrait vouloir sacrifier le genre de vie actuelle à une vie retirée et uniforme de S. M. T. C. Cette princesse sent bien qu'elle satisferait infiniment mieux à l'ambition. Tous ses protégés sont intéressés à le lui faire sentir, mais elle ne peut prendre sur elle de faire ledit sacrifice. Reste à savoir si le moment où elle voudra le faire sera celui où son époux lui en tiendra compte.

Marie-Thérèse profita du retard subi par le voyage de l'Empereur et de la joie manifestée par Frédéric à cette occasion, pour faire connaître à sa fille ce que l'on disait d'elle à Berlin et dans les correspondances prussiennes :

Je ne puis vous cacher que vous n'êtes pas mieux ménagée dans votre particulier, et j'en ai touché à Mercy quelques traits, qui depuis longtemps me font bien de la peine, sur vos divertissements, jeux, promenades; étant mal avec le Roi, séparée de lit, voulant rester toute la nuit à jouer, ce que le Roi ne voulait pas; que vous étiez frappée sur l'arrivée de l'Empereur et que vous ne l'aviez nullement souhaitée, et même que vous étiez charmée à cette heure, pour laisser le libre cours à vos plaisirs [1].

Pour se disculper plus aisément, Marie-Antoinette cria à la calomnie, ainsi que faisaient sa mère et Joseph II. Le 17 février, elle répondit en ces termes :

Je suis plus révoltée qu'étonnée des vilenies et méchancetés du mauvais voisin; peut-être lui-même est-il trompé sur quelques points par le ministre qu'il a ici; il est connu depuis longtemps pour un homme peu scrupuleux et qui, pour se faire valoir auprès de son maître, n'hésite pas à lui mander toutes sortes de fables [2].

[1] Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, Vienne, le 3 février 1777. — *Correspondance secrète* publiée par MM. d'Arneth et Geffroy, t. III, p. 17.
[2] *Ibidem*, p. 21.

C'était une réponse facile, mais peu sérieuse; dans sa dépêche du 16 décembre, dont l'ambassadeur impérial, avec bien des précautions pour conserver le secret des intercepts, avait donné lecture à la Reine, le baron de Goltz ne l'avait pas calomniée : tout au plus avait-il forcé la note, mais bien peu; les rapports secrets du comte de Mercy à Marie-Thérèse en fournissent la preuve.

Poussé par cette activité fébrile qui ne lui permettait pas de se reposer un instant, Frédéric ne cessait de demander au baron de Goltz des renseignements précis sur la situation de la France et principalement sur l'état du crédit de Marie-Antoinette et les moyens de l'ébranler; le 20 mars 1777, il écrivait ce qui suit :

On voit bien que la France n'est pas en état de prendre fait et cause contre les projets ambitieux de la Cour de Vienne. Son alliance avec elle, la crainte d'encourir la disgrâce de la Reine, dont le ministère redoute toujours l'ascendant qu'elle prendra sur l'esprit du Roi et sur son gouvernement, et enfin l'épuisement total de ses finances y mettront des obstacles insurmontables. Ce dernier surtout ne laisse à la France, pour ainsi dire, que le seul titre de puissance, sans qu'elle en puisse soutenir la dignité; et, aussi longtemps qu'elle ne trouvera pas moyen d'y remédier, aucun de ses ministres, fût-il même la meilleure tête de toute l'Europe, ne pourra jamais la remettre dans le rang qu'elle occupait autrefois parmi les puissances chrétiennes.

Je serais donc bien curieux de savoir la marche que tient actuellement le crédit de la Reine et s'il va en augmentant ou reste sur l'ancien pied. Si le ministère pouvait donner quelque goût au Roi pour des maîtresses, ce serait un sûr moyen de tenir la Reine à l'écart et de lui barrer pour toujours le chemin de s'emparer des rênes du gouvernement. Je m'étonne même qu'on n'ait pas déjà pensé à cette voie dans un royaume où le goût des maîtresses a été de tout temps dominant dans les souverains. Peut-être la délicatesse de la constitution du Roi d'à présent ne permet-elle pas d'avoir recours à un tel moyen; mais des personnes nouvellement arrivées de France ne lui attribuent pas une constitution aussi faible. Bien au contraire, elles lui donnent tant d'embonpoint, qu'on ne saurait soupçonner qu'il ne fût assez robuste pour imiter ses ancêtres à cet égard. Vous n'oublierez point de me dire ce qu'il en est.

La réponse du baron de Goltz lui fait honneur. Loin de répéter les calomnies que des courtisans mécontents chantaient dans des noëls infâmes et qui auraient fait à son maître le plus vif plaisir,

il rendait justice à cette reine frivole sur le point le plus important, tout en signalant de nouveau ses défauts. Dans sa dépêche du 2 avril, il s'exprimait en ces termes :

Le crédit de cette princesse n'a ni diminué ni augmenté. Le comte de Maurepas continue toujours de réussir à la tenir éloignée des grandes affaires, pendant qu'il la satisfait presque sur tout ce qu'elle demande pour les grâces de l'intérieur. Sa vive passion pour les plaisirs et leur diversité ne lui permet d'ailleurs de mettre aucune suite à cultiver de plus en plus la confiance de son époux, mais aussi ne donne-t-elle aucun titre légitime à la soupçonner de manquer le moins du monde à ses devoirs essentiels. Le peu d'intérêt physique que prend jusqu'à présent S. M. T. C. soit pour son épouse, soit pour toutes les femmes en général, est sans doute l'effet d'un défaut d'organe intérieur, très aisé à corriger de l'aveu des médecins, mais à quoi ce prince s'est refusé, soit par crainte des fâcheuses suites de l'opération, soit parce que son tempérament ne l'excite pas. Quant à sa constitution, elle est très forte ; il prend de l'embonpoint, mais surtout supporte les fatigues à pied et à cheval mieux que personne. Si ce prince prenait le goût des femmes, peut-être serait-ce une question assez difficile à décider pour le ministère, s'il conviendrait ou non de lui donner des maîtresses. Dans le dernier cas, sans doute le crédit de la Reine augmenterait ; mais si cette princesse continuait son goût extrême pour les plaisirs et son insouciance des affaires, peut-être le comte de Maurepas ou son successeur devrait-il désirer alors de voir son maître excellent mari, crainte de le voir à la disposition de telle ou telle autre maîtresse intrigante et qui y mettrait d'autant plus de suite que son existence en dépendrait.

Enfin, au printemps de cette même année 1777, Joseph II put réaliser le projet qu'il caressait depuis longtemps et venir faire un assez long séjour en France. Le baron de Goltz suivit avec le plus grand soin les mouvements de l'Empereur, et les relations qu'il en fit pour Frédéric sont d'autant plus intéressantes, qu'elles confirment, au moins sur les points essentiels, et parfois même complètent les lettres de Joseph II à son frère Léopold et les dépêches secrètes et d'office du comte de Mercy. Dix jours après l'arrivée de l'Empereur, dans une dépêche datée du 8 mai, le baron de Goltz écrivait :

Rien de si mouvant que S. M. I. Elle parcourt tout. Son désir de voir ne prend rien sur celui de plaire par la plus grande affabilité portée jusqu'à la coquetterie, surtout pour le militaire de quelque réputation dans cette armée. S. M. T. C. se rend la justice qu'aussi loyal qu'est son

caractère, aussi peu est-il affable et caressant. On me dit, et je le crois assez volontiers, que ce prince ne se plaît pas trop, par une petite jalousie, dans cette même affabilité de son hôte, qu'il soupçonne même affectée, pour montrer aux Français une nuance entre les deux monarques.

Même note, mais plus détaillée, dans la dépêche du 11 mai, d'où est extrait le passage suivant :

Quant au séjour de ce prince à cette Cour, il pourrait bien laisser quelque aigreur entre les deux monarques. Une cause en sera, entre autres, la jalousie que prend S. M. T. C. des éloges, dont tout retentit, sur l'affabilité de S. M. I., et que les courtisans les plus attachés à l'intérieur du Roi rendent officieusement à ce prince. S. M. T. C. a été si peu affable pour le comte de Falkenstein à la revue, que même ce dernier a été étonné, puisque, se trouvant presque toujours derrière le Roi à parler avec le duc de Broglie, S. M. T. C. ne lui a pas adressé la parole. Cette inattention est étrange, surtout au milieu de tant de milliers de spectateurs, tous béants sur les deux monarques. Je dis inattention, car ici, pourtant, ce silence n'a pas été bouderie, et, même dans le particulier, il ne lui parle pas d'un ton affectueux, parce que cela n'est pas le sien, mais avec aisance et franchise.

Il est certain que l'envoyé de Prusse en cette occurrence a fait diligence pour être bien informé; il a pu recueillir, sans doute dans la société du comte de Maurepas, des renseignements exacts sur les propos de Joseph II, qui se laissait aller à critiquer même les actes et les habitudes de Louis XVI. Ainsi, dans la dépêche expédiée le 15 mai par le baron de Goltz, on lit ce qui suit :

L'Empereur continue comme il a commencé; toujours le plus grand désir de plaire à tout le monde; les applaudissements qui en retentissent jusqu'à Versailles donnent de la jalousie et l'étonnement surtout où est le public de voir ce prince fort instruit; mais ce qui opérera encore mieux que cette jalousie, ce sont les propos que ce prince se permet de loin en loin, comme échappés malgré lui, nommément sur le temps si précieux presque toujours perdu à la chasse, sur ce que le Roi ne parcourt pas son royaume, sur ce que les beaux établissements à sa porte lui sont inconnus.

Le baron de Goltz sait même que Joseph II, en causant avec l'une des dames de Marie-Antoinette, avait laissé entendre qu'il regardait la Reine « comme une femme aimable, mais vive et lé-

gère »; il dit aussi que l'Empereur s'était montré « peu édifié de l'affabilité du Roi; mais que, quant au bon sens, il le trouvait supérieur à ce qu'il en croyait[1] ». Ce jugement est à peu près celui que l'Empereur lui-même portait, en termes presque identiques, dans ses lettres à son frère Léopold.

Cette modération relative de Joseph II n'était pas ce qu'attendait Frédéric, et à la première occasion il s'empressa de fournir à son envoyé en France des anecdotes, plus ou moins authentiques, pour exciter contre son jeune rival la colère de Louis XVI et de ses ministres. Le 22 août 1777, il écrivait au baron de Goltz que « le jugement de l'Empereur ne tournait guère à la gloire de ses beaux-frères. J'apprends qu'il a dit à Vienne qu'après les avoir tous vus, le prince de Teschen méritait la préférence; que celui de Parme était superstitieux, le roi de France un enfant et celui de Naples un hébété »[2].

Frédéric avait recommandé au baron de Goltz de garder pour lui cette anecdote; mais l'habile politique savait bien que son ministre ne voudrait pas perdre une si belle occasion de se distinguer. En effet, dans sa dépêche du 7 septembre, ce diplomate demanda la permission de tirer parti des armes excellentes que son souverain lui fournissait :

J'ose, dit-il, très humblement remercier V. M. de la bonté de me communiquer ce que l'Empereur, à son retour à Vienne, a jugé du roi de France et de ses autres beaux-frères. Quoique V. M. daigne me le communiquer pour ma seule instruction, j'ose demander en grâce de me permettre d'en faire quelque profit avec la plus grande discrétion, sans que je puisse y être en aucune manière. Je me propose de faire parvenir ledit propos aux oreilles du comte de Maurepas et de S. M. T. C. Il est bien peu dans mon caractère d'employer de pareilles petites intrigues, mais je crois le devoir dans cette occasion, et surtout dans le moment où il ne serait pas impossible que la Reine devînt grosse. La petite difficulté, qui s'y opposait dans le Roi, est levée d'elle-même, sans aucune opération. Une grossesse augmenterait sans doute le crédit de la Reine, et voilà pourquoi je ne serais pas fâché d'avoir de quoi affaiblir l'intérêt que cela pourrait donner peut-être à S. M. T. C. pour les parents de son épouse, et notamment l'Empereur.

[1] Dépêche du 18 mai 1777.

[2] Fragment publié dans l'ouvrage, cité plus haut, de Bancroft, traduction de Circourt, t. III, p. 99.

Le baron de Goltz devait sans doute à son ami le comte d'Aranda le renseignement exact qu'il transmettait sur le changement si considérable qui venait de se produire dans le régime matrimonial de Louis XVI et de Marie-Antoinette; car l'ambassadeur espagnol, qui depuis son arrivée suivait cette question avec le soin le plus attentif, donne dans ses dépêches sur cet événement les détails les plus précis et les plus complets.

Cette possibilité d'une grossesse donna l'alarme à Frédéric, qui se figura que la Reine « prendrait un tel ascendant sur le Roi, que le Ministère se garderait bien de faire la moindre démarche qui pût lui déplaire »[1]. Le baron de Goltz s'efforça de le rassurer. Il déclara que rien ne lui permettait de supposer « que les jouissances physiques si neuves et ainsi si piquantes pour le Roi eussent encore opéré un accroissement d'ascendant pour la Reine ». Cependant, sans doute pour suivre l'exemple de son maître et pour lui plaire, le ministre prussien oublie l'affirmation si formelle qu'il avait donnée six mois auparavant en faveur de l'innocence de la conduite, en apparence si légère, de Marie-Antoinette. Pour entraver les progrès du crédit de la Reine, il se fie, dit-il, sur l'habileté du comte de Maurepas et des membres du parti contraire à la Reine, qui sont intéressés à employer adroitement « la prise que donne cette princesse contre elle-même, non seulement en continuant à ne pas vouloir se porter plus aux goûts solitaires et de société tranquille de l'intérieur du Roi, mais en faisant paraître même plus que jamais un désir de plaire à tout le monde et surtout aux jeunes gens, conduite qui paraît étrange ici où l'on était accoutumé à une reine âgée et qui portait l'étiquette au dernier point. Avec de la malignité, cela pourrait être expliqué défavorablement, quoique jusqu'à présent, dans le vrai, on ne peut s'arrêter sur personne en particulier. » Bientôt les malintentionnés devaient mettre des noms et donner à Marie-Antoinette plus d'un amant. Si le baron de Goltz ne calomnie pas le comte de Maurepas et ses partisans, et tout porte à croire qu'il est le fidèle écho de cette société, ce serait aussi de ce cercle que seraient sortis les bruits diffamatoires qui ont porté une si grave atteinte à la réputation de Marie-Antoinette.

[1] *Loco cit.*, p. 110.

L'HÉGÉMONIE DE MAUREPAS.

LA DISGRÂCE DES MINISTRES DE LA MARINE ET DE LA GUERRE.

La guerre entre la France et l'Angleterre, et surtout l'affaire de la succession de Bavière, donnèrent une grande activité aux négociations du roi de Prusse avec le Cabinet de Versailles, et les dépêches du baron de Goltz devinrent de plus en plus intéressantes. Par malheur, afin de flatter les passions de son souverain, ce ministre mit tout en œuvre pour exciter les esprits contre la Cour de Vienne et fut moins scrupuleux que jamais. C'était à cette époque que le comte de Mercy ne se lassait pas de signaler et de relever, avec nombreuses preuves à l'appui, les calomnies et les inventions de son collègue de Prusse. Il faut donc se servir avec précaution de la correspondance prussienne dont on a publié de nombreux extraits dans l'ouvrage de Bancroft, traduit par M. de Circourt; mais ils sont parfois si mal découpés, que le sens est changé; il suffira d'en donner un exemple caractéristique à propos d'une affaire importante.

Dans les derniers mois de l'année 1780, un changement considérable se fit dans le cabinet de Versailles : les ministères de la Marine et de la Guerre, les plus importants de beaucoup à ce moment, reçurent de nouveaux titulaires. Ces mutations, qui furent surtout l'œuvre de Necker et de la petite coterie de la Reine, affaiblirent beaucoup la position du comte de Maurepas, qui eut un instant l'intention de se retirer. Le baron de Goltz, qui était très attaché au principal ministre, suivit de très près cette lutte, sans parvenir toutefois à en connaître toutes les péripéties.

Comme, à ce moment, le comte de Maurepas était retenu par la goutte à Paris et avait dû sans doute suspendre ses relations habituelles de société, la disgrâce de M. de Sartines surprit le baron de Goltz, qui d'abord ne put envoyer au roi de Prusse que des renseignements insuffisants. Le 16 octobre 1780, il écrivait :

Le coup a été si imprévu, que, sa démission lui ayant été demandée dans la matinée, le soir encore toute la ville le croyait bien établi. Je soupçonne que sa dispute avec le s^r Necker, dont j'ai eu l'honneur de parler, y a contribué en partie; mais l'inactivité des forces si supérieures en Amérique, la mauvaise combinaison des opérations, la faveur accordée à beaucoup de gens médiocres, les cris du comte d'Estaing contre

lui pendant son séjour près du roi d'Espagne, tout cela réuni est, je pense, la vraie cause du renvoi du sieur de Sartines. Les personnes les mieux instruites me disent que le marquis de Castries lui succédera; comme genéral de terre, il est tout neuf dans la marine, mais on sait depuis longtemps que cela ne donne pas l'exclusion ici. Quant au parti qui peut l'avoir porté à cette place et aux sentiments politiques de ce nouveau membre du Conseil, j'en ferai le sujet d'un de mes très humbles prochains rapports.

M. de Goltz ne tint cette promesse qu'à demi; soit qu'il ne pût pas voir le principal ministre toujours souffrant, soit que le comte de Maurepas se fût montré très réservé sur cette question qui lui était pénible, le ministre de Prusse ne fit pas connaître comment M. de Castries était parvenu au ministère; il se contenta de donner des renseignements sur les projets, les qualités et le caractère du nouveau ministre et sur la situation du comte de Maurepas. Dans la dépêche du 20 octobre se trouve ce passage :

Ce qui paraît avoir décidé S. M. T. C. au renvoi de ce ministre est le fait suivant. Sur des soupçons pris par différentes voies et surtout par le sieur Necker, ce monarque demanda au ministre une note précise de l'emploi de différentes sommes. Le sieur de Sartines, en la remettant, ne parvint pas à les justifier à la satisfaction de S. M. Elle vint ici chez son principal ministre malade, parut convaincue de la négligence du sieur de Sartines vis-à-vis de ses sous-employés et décida son renvoi. Son successeur, le marquis de Castries, n'a pas une ombre de connaissances dans cette partie. Il est vrai que c'était le cas du sieur de Sartines et de ses prédécesseurs; mais pourquoi j'estime ce choix encore moins bon que celui de ses devanciers, c'est que ceux-ci désiraient tous rester le plus longtemps possible dans cette place et tâchaient de l'étudier, au lieu que le marquis de Castries, enchanté, à la vérité, en ce moment de l'avoir, parce qu'elle lui donne une place dans le Conseil, n'en continuera pas moins de guetter le ministère de la Guerre, qu'il obtiendra plus aisément à la première inconduite bien marquée de celui qui y est aujourd'hui. Si, jusqu'à cette époque, le sieur Necker se conserve, malgré les bourrasques fréquentes qui s'élèvent contre lui, il briguera à réunir la Marine au Contrôle général, à quoi le marquis de Castries, son ancien ami, contribuera de son mieux. Mais, en attendant, la Marine semble être en bien mauvaises mains actuellement. Son nouveau ministre, fier par caractère, sous un dehors assez mielleux, ne fera rien pour gagner la confiance de ceux de son département qui pourraient l'instruire, et lui-même n'y prendra pas grand intérêt, n'espérant pas y rester longtemps. Peut-être me suis-je trop étendu sur ce nouveau ministre d'État,

mais j'ai cru devoir faire connaître son début dans les affaires, où peut-être il jouera un rôle considérable avec le temps. Quoique, à la vérité, je me rappelle bien les bontés marquées que lui témoignait l'Empereur pendant son séjour en France, je précipiterais mon jugement en le croyant partisan autrichien. Quant à la Reine, elle l'a toujours traité avec des dehors de bonté, mais sans jamais avoir pris intérêt pour lui.

Ce long extrait donne une juste idée du système qu'employait souvent le baron de Goltz pour se tirer d'embarras. Quand les renseignements précis lui manquaient, il les remplaçait par des conjectures plus ou moins bien fondées, mais longuement développées. Dans le cas qui nous occupe, le ministre prussien ignorait, encore plus de huit jours après l'événement, le rôle prépondérant joué par Necker et l'influence exercée par la Reine, qui, sous la pression de la société des Polignac, avait grandement contribué à porter le marquis de Castries au ministère. Les considérations qu'il exposait sur le désir du nouveau secrétaire d'État d'échanger le département de la Marine contre celui de la Guerre n'étaient basées sur rien de sérieux, ainsi que les événements le prouvèrent avant la fin de l'année. Le marquis de Castries conserva la Marine et le prince de Montbarey fut remplacé à la Guerre par le comte de Ségur. Dans cette occasion, le ministre prussien fut encore mal informé : il ne connut rien des intrigues que la petite coterie de la Reine mit en œuvre pour amener ce changement important. Afin de dissimuler son ignorance, il présenta de nouvelles considérations qui, cette fois, roulèrent sur la situation du principal ministre. Le 25 décembre 1780, il écrivait à Frédéric ce qui suit :

[Il est de mon devoir d'ajouter quelques réflexions au sujet du nouveau ministre de la guerre [1].]

Comme cette nomination est tout à fait l'œuvre de la Reine, elle me semble indiquer ou une diminution du crédit du comte de Maurepas, ou au moins une extrême insouciance en lui sur la conservation de ce

[1] La phrase entre crochets ne se trouve pas dans l'*Histoire de l'action commune de la France et de l'Amérique pour l'indépendance des États-Unis*, de G. Bancroft, traduction de Circourt, Paris, 1876, in-8°, t. III, p. 152, et cette omission a fait faire à l'éditeur une confusion grossière. Après le mot *nomination*, il a mis en note : *celle du marquis de Castries*, bien qu'il s'agisse sûrement de celle du comte de Ségur. Ce n'est pas la seule erreur de ce genre qu'on puisse relever dans ce recueil d'extraits.

crédit. Dans l'un et l'autre cas, ce principal ministre me semble méditer sa retraite, puisqu'il est difficile de concevoir que, dans deux mois de temps, il eût laissé conférer deux places aussi importantes à deux hommes dont il connaît l'attachement au parti de la Reine, s'il avait le projet de continuer son principal ministère.

LE VOYAGE DU PRINCE HENRI DE PRUSSE EN FRANCE, EN 1784.

Ces projets de retraite n'étaient pas sérieux. Le comte de Maurepas survécut près d'une année à la disgrâce du prince de Montbarey, et jusqu'à sa mort il resta dans les conseils du Roi, bien que son crédit fût de beaucoup diminué. La disparition du principal ministre, survenue peu de temps après la naissance d'un Dauphin, rendit tout à fait prépondérante l'influence de Marie-Antoinette sur Louis XVI; mais cela ne dura pas. La Reine, incapable d'application et de suite dans les idées, laissa le comte de Vergennes s'insinuer petit à petit en la place que le comte de Maurepas avait occupée et s'attribuer une sorte d'hégémonie dans le Cabinet de Versailles. Quand il eut conclu avec l'Angleterre une paix honorable, sinon aussi avantageuse qu'on aurait pu le désirer, ce ministre acquit sur Louis XVI une autorité qui souvent tint en échec le crédit de la Reine, surtout dans les affaires extérieures. Mais le baron de Goltz n'était pas en état de profiter de ce revirement, car il ne possédait ni l'estime, ni la confiance du ministre. Cependant les motifs de mésintelligence entre les Cours de Vienne et de Versailles ne manquaient pas : soit en Orient, soit en Hollande, les projets ambitieux de l'Empereur devaient suggérer aux ministres du roi de France le désir de s'entendre avec le roi de Prusse. Mais la défiance qu'inspirait le baron de Goltz à M. de Vergennes était telle, que ce ministre, très réservé par caractère et par système, se tenait toujours sur ses gardes dans ses rapports obligés avec l'envoyé de Prusse, ne lui faisait pas la moindre confidence sérieuse et évitait d'entrer avec lui en discussion. Pour opérer le rapprochement indiqué par les circonstances entre les Cabinets de Berlin et de Versailles, il fallut l'intervention du prince Henri de Prusse, ce négociateur unique au monde, au dire de Catherine II.

Le prince Henri, qui avait toujours été un partisan convaincu

d'une alliance entre la Prusse et la France, profita de l'agitation causée par les démêlés de l'Empereur avec les Hollandais pour venir faire un tour dans notre pays, afin de sonder le terrain. Voulant éviter de se compromettre, il annonça d'abord seulement l'intention de visiter la Suisse et d'en profiter, afin de pousser une pointe en France jusqu'à Lyon. Cette nouvelle, habilement lancée, produisit l'effet cherché. Le ministre de France à Berlin fut chargé de dire que tous les ordres étaient donnés pour que le prince fût bien reçu partout où il irait et d'informer Frédéric que Louis XVI se proposait d'inviter son frère à continuer sa route jusqu'à Paris. C'était ce que désirait le prince Henri, et il s'empressa d'accepter. Le mardi 17 août 1784, eut lieu à Versailles sa première audience.

Sans doute à l'instigation du comte de Vergennes, qui sut l'édifier sur le compte du baron de Goltz, le prince Henri eut soin de tenir ce ministre en dehors de ses négociations; il lui donna même l'ordre d'en informer le roi de Prusse. Dans une dépêche datée de Paris, le 22 septembre 1784, on lit ce qui suit :

Quant à la disposition de la France pour des liaisons avec V. M., le Prince m'a permis hier de vous faire connaître, Sire, que, quoique ne me nommant pas les sources où il puisait, il ne pouvait plus douter que tous les différents partis dans cette Cour, jusqu'à celui même de la Reine, sentaient la nécessité de s'approcher incessamment de la Prusse. Il m'a fait l'honneur d'ajouter qu'il devait cette certitude tant à des personnes vers lesquelles il avait fait des démarches, tant à celles qui étaient venues à lui avec empressement. Le Prince a fini par me promettre de m'éclaircir dans la suite sur cet objet important. Il ne me reste donc qu'à attendre respectueusement ce que S. A. R. daignera me confier dans la suite. Son profond jugement et sa grande sagacité ne me permettent pas de craindre qu'il se méprenne sur les motifs que l'une ou l'autre de ces sources peuvent avoir pour l'instruire et connaître en revanche son opinion. Le comte Mercy serait redoutable pour tout autre étranger moins pénétrant, mais les susdites qualités que possède le Prince dans un degré si éminent font, avec le plus grand plaisir, prévoir à mon zèle, pour les intérêts de V. M., un succès décidé dans l'objet dont il s'occupe.....

Quant à ce qui peut avoir été dit entre Mgr le prince Henri et lui (le comte de Vergennes) et sur ce qui peut lui être revenu des conversations de S. A. R. avec d'autres que lui sur la position des deux Cours, je ne prévois pas qu'il m'en parle et même je ne le désire point, ignorant

à quel point S. A. R. peut s'être ouverte et ne pouvant ainsi mesurer en conséquence ce que j'aurais à répondre.

Les insinuations que se permet le pauvre baron de Goltz laissent voir combien il était piqué d'être ainsi mis à l'écart; mais il dut se résigner et rester dans cette situation pendant tout le séjour du prince Henri, qui dura près de trois mois. Dans ses lettres à Frédéric, ce prince était très réservé; prévenu, sans doute aussi par M. de Vergennes, que ses lettres, même chiffrées, seraient lues par le cabinet de Vienne, il préféra attendre son retour en Prusse pour donner à son frère des détails précis sur ses entretiens avec les hommes d'État français; mais, afin de le faire patienter, il lui communiqua ses impressions générales sur ce qu'il voyait et entendait autour de lui.

Quelques jours après son arrivée, il écrivait :

Pour le peu de temps que je me trouve ici, je ne puis avoir d'autres lumières que celles que je reçois journellement des preuves de l'enthousiasme qu'a la Cour et la Ville pour vous et les Prussiens. Cela est un fait qui surpasse l'expression.

Un peu plus tard, revenant à plusieurs reprises sur ce sujet, dans des billets très courts et non datés, il s'exprimait en ces termes :

Il est certain qu'on sent parfaitement ici la situation où toutes les puissances de l'Europe se trouvent, que les alliances ne sont que simulées, que la Russie ne nous est plus rien, tandis que l'Empereur agit contre les intérêts de la France. Je ne puis assurer jusqu'à quel point ils iront ici, mais j'ose croire que la droite raison doit tôt ou tard surmonter toutes les petites difficultés. Il est inconcevable à quel point la nation désire notre alliance; vous ne pouvez vous en faire une idée. L'opinion publique est ici d'un très grand prix. Ce qui pourra y être contraire n'est point assez considérable pour s'opposer aux lumières de la saine raison.

Je trouve de tous côtés le même désir et la même espérance; l'enthousiasme à ce sujet est inconcevable. Je rencontrai le comte d'Artois à la Muette, qui me dit : « Il faut que nous soyons amis, c'est le vœu de tous les miens. » Je me tiens, à cet égard, dans les mesures de la politesse et de la discrétion et suis très éloigné de vouloir vous donner des sûretés positives; mais mes conjectures deviennent plus fortes..... Ce

que je puis assurer de positif, c'est qu'il y a beaucoup de fermentation dans les esprits.

Quand ce pays-ci le voudra, il sera toujours en état d'entreprendre de grandes choses, mais l'amour de la paix l'occupe trop, et, quoique cette maxime soit bonne à certains égards, elle peut avoir des suites dangereuses, lorsqu'on les pousse trop loin. Quant à l'opinion publique, elle est beaucoup ici. C'est un terrible ressort qui, tôt ou tard, produit les effets. Il serait sans doute heureux si l'Impératrice de Russie pouvait changer de sentiment, mais c'est de quoi je doute très fort, et le comte Orlof n'est pas l'homme qui la fera changer. Pour les ménagements que vous avez eus, mon très cher frère, pour les Français, ils vous ont été d'une grande utilité, et j'ose garantir que, si vous trouvez bon de persister dans ce système, tôt ou tard vous en ressentirez les effets.

Ce qui fait actuellement la plus grande sensation, c'est la disposition des Hollandais qui, comme vous le savez, veulent s'opposer aux violences dont l'Empereur les a fait menacer. La Cour d'ici désire la paix. Tous les souhaits sont que les Hollandais prennent des arrangements qui puissent tendre à un accommodement, mais je n'en suis pas moins certain qu'on est fatigué par toutes les différentes tracasseries auxquelles l'Empereur a donné lieu, qu'on craint son ambition et que, s'il se laisse entraîner, on ne sera point pour lui.

Je vois bien, mon très cher frère, que vous n'avez point l'opinion de ce pays-ci et que les objets paraissent dans l'éloignement tout autres qu'on ne les voit de près. Dans un mois, j'aurai le bonheur de vous parler, et la vérité, que je vous rendrai dans toute son étendue, vous paraîtra, j'espère, agréable.

Frédéric ne comprenait pas bien pourquoi son frère ne lui communiquait pas, avec détails et preuves à l'appui, toutes les bonnes nouvelles qu'il lui annonçait; comme il laissait voir son impatience, le prince Henri, pour le calmer un peu, dut lui donner quelques explications; il le fit de la manière suivante :

Il vous paraîtra singulier, mon très cher frère, que je ne vous présente jusqu'à cette heure que des conjectures et que, malgré l'espérance que j'avais de vous parler plus clairement aujourd'hui, je ne puisse cepen-

dant vous satisfaire. C'est, premièrement, l'effet de la grande réserve que je suis obligé de tenir et que je crois absolument nécessaire pour éviter tous les bruits qui auraient pu se répandre sur mon compte. C'est ensuite, par des personnes très instruites et que je vous nommerai un jour, que je suis averti que l'on désirait dans les premiers temps que je n'allasse pas souvent à Versailles, également pour éviter tout ce qu'on pourrait dire. Ces avertissements, qui viennent de trop bonne part, confirment avec d'autres circonstances l'opinion où je suis que l'on s'ouvrira, à mon égard, sans que je puisse l'éviter, si même je le voulais.

Je suis confirmé dans l'opinion que je serai, à mon retour, en état de vous rendre un compte exact de tout ce qu'on peut espérer, sans que je m'expose en aucune manière et qu'on puisse avoir le moindre sujet de croire ici que je sais ce qui se passe.

J'ai de très bonnes raisons, que vous approuverez, mon très cher frère, pour ne pas écrire en chiffres ce que je voudrais vous dire. Ayez la grâce de patienter jusqu'au moment où j'aurai le bonheur de vous faire ma cour. Quoique cela puisse vous paraître extraordinaire, je suis néanmoins certain que vous trouverez que j'en agis sagement.

Les affaires de Hollande, la canonnade de l'Escaut, la rupture des relations entre l'Empereur et les États généraux des Provinces-Unies et la mise en marche des troupes impériales vers les Pays-Bas déterminèrent le prince Henri à ne pas attendre son retour pour faire connaître à Frédéric les dispositions et les intentions du Cabinet de Versailles; le jour même où il quittait Paris, le 9 novembre 1784, il expédia par un courrier la lettre suivante :

Je suis parti de Paris le 2, comme j'ai eu l'honneur, mon très cher frère, de vous le mander et j'ai été à Chantilly et à Sainte-Assise. Je passe Paris, où je ne m'arrête qu'une couple d'heures, pour aller coucher ce soir à Meaux, d'où je poursuis ma route par la Lorraine, Strasbourg, afin d'être rendu, vers le temps que je vous avais mandé dans mes lettres, à Potsdam. J'expédie à mon passage un courrier à Wesel, adressé au général Salomon, qui fera parvenir mes lettres par un autre courrier que je le prie de vous envoyer.

Mon très cher frère, il m'a paru nécessaire que vous sussiez d'avance ce que j'aurai l'honneur de vous dire en plus grand détail; il suffit que vous puissiez être certain que je suis fondé à vous écrire ce que vous

trouverez dans le chiffre, pour que vous soyez certain que je n'avance rien de frivole.

Appliqué, pendant mon séjour à Paris, à tout ce qui pourrait être utile à vos intérêts, j'avais réussi à inspirer aux cinq ministres de France une confiance dont j'ai reçu des preuves non équivoques, et, lorsque l'affaire de Hollande a commencé à devenir plus critique, j'ai parlé à M. de Vergennes, lequel est lié avec le Contrôleur général, lequel est en troisième avec le Roi pour traiter les affaires les plus secrètes.

Le Contrôleur général m'a été envoyé deux fois pour m'instruire sur les nouvelles et pour rapporter au Roi ce que je pensais sur la situation des affaires.

A l'égard des 60,000 hommes que l'Empereur fait marcher, il est venu hier inopinément à Sainte-Assise, où j'étais chez le duc d'Orléans, pour me dire, de la part du Roi, les paroles suivantes que j'ai copiées, mot pour mot :

Le roi de France fera connaître incessamment à l'Empereur ses intentions et lui déclarera qu'il ne pourrait voir qu'avec peine qu'il attaquât la Hollande, que même l'intérêt de son État ne permettrait pas qu'il souffrît qu'au moment de conclure une alliance avec la Hollande, elle fût opprimée injustement et réduite à se jeter dans les bras de l'Angleterre. Il engage l'Empereur à prendre sa médiation pour terminer la difficulté et lui annonce que, s'il persistait à faire marcher des troupes contre la Hollande, il ne pourrait se dispenser de rassembler sur les frontières des forces proportionnées. Cette déclaration sera communiquée à la Cour de Berlin et aux autres Cours de l'Europe. Dans le cas où elle ne produirait aucun effet, le Roi est disposé à se concerter avec le roi de Prusse et à s'unir avec lui pour s'opposer à tout ce qui pourrait troubler la tranquillité de l'Europe.

Vous êtes prié, mon très cher frère, de ne point écrire à ce sujet à M. de Goltz, qui l'ignore parfaitement, jusqu'à ce que j'aie eu l'honneur de vous voir. Vous saurez alors en détail et les motifs de cette prière et le sujet de mon silence dans les chiffres que j'ai eu l'honneur de vous adresser.

Le Contrôleur général m'a assuré que 60,000 hommes s'assembleraient incessamment en France. Cette assemblée peut se faire avec armes et bagages en moins de quinze jours. M. d'Esterno doit retourner incessamment à Berlin. Toute l'armée française est de 160,000 hommes, sans compter les milices qui sont de 80,000 hommes.

M. de Vergennes, pour continuer les négociations commencées avec le roi de Prusse par l'intermédiaire du prince Henri, se servit surtout du comte d'Esterno, qui dut interrompre son congé et retourner en hâte à son poste. Le baron de Goltz ne parvint pas à

rentrer en grâce près du principal ministre, qui se montra toujours envers lui plus que réservé.

MISSION EXTRAORDINAIRE DU BARON D'ALVENSLEBEN EN FRANCE, 1787.

Cette situation dura jusqu'à la mort de Frédéric le Grand. On crut d'abord que son successeur voudrait la modifier et rappellerait ce diplomate, qui déplaisait si fort à la Cour près de laquelle il était accrédité. Le 29 août 1786, Mirabeau écrivait : « Il y a un nouveau ministre de désigné *in petto* pour la France; je n'ai pu découvrir encore qui c'est; mais Hertzberg soutiendra autant qu'il pourra ce ridicule Goltz[1]. » Quinze jours plus tard, Mirabeau pensait que ce serait le ministre de Prusse en Saxe qui serait envoyé à Paris, et il en traçait le portrait suivant :

J'ai vu M. d'Alvensleben; s'il va en France, je ne crois pas qu'il y vive longtemps; c'est un homme usé qui ne se soutient que par son extrême sobriété et sa séquestration presque absolue de la société[2]. Il a une assez grande connaissance de l'Allemagne. Il passe pour un homme sage, mesuré, réussit où il se montre et donne bonne opinion de son caractère moral. Cependant il n'est pas sans ruse et peut-être voudrait-il être fin. Au reste, il n'est pas précisément tourné pour la France; mais c'est le fruit du terroir et sous tout autre rapport il est en première ligne. Il me semble qu'il doit vous agréer[3].

L'appui du ministre Hertzberg eut raison de toutes les intrigues tramées contre le baron de Goltz; non seulement il fut maintenu à son poste, mais, le 19 novembre 1786 il fut fait comte. Cependant il ne faudrait pas croire que le nouveau roi de Prusse eût

[1] *Histoire secrète de la Cour de Berlin, ou Correspondance d'un voyageur français depuis le 5 juillet 1786 jusqu'au 19 janvier 1787*. S. l., 1789, in-8°, t. I, p. 128-129, lettre XVIII.

[2] M. d'Alvensleben, né à Hanovre le 16 décembre 1745, mourut à Berlin le 21 octobre 1802. Il survécut ainsi plus de onze ans à Mirabeau, qui était moins âgé que lui. Le baron Philippe-Charles d'Alvensleben, qui avait débuté dans la carrière diplomatique par la légation de Dresde en 1775, fut envoyé à la fin de l'année 1787 à La Haye et, en novembre 1788, à Londres; rappelé sur sa demande en 1790, il fut nommé ministre d'État et de cabinet en 1791, décoré de l'ordre de l'Aigle noir en 1798 et fait comte en janvier 1800.

[3] *Histoire secrète de la Cour de Berlin*, lettre XXV, de Dresde, le 16 septembre 1786, t. I, p. 190.

une grande confiance en son représentant près la Cour de Versailles; on le vit, quand les troupes prussiennes, au mois de septembre 1787, envahirent la Hollande sous le commandement du duc de Brunswick pour soutenir le stathouder contre les États généraux, changer la constitution et mettre à la raison les patriotes qui étaient tout dévoués à la France, dont depuis deux ans la République était l'alliée ou mieux la protégée. Sous prétexte que le comte de Goltz était trop Français de cœur et de sentiment et qu'on ne pouvait pas se fier à lui, M. d'Alvensleben fut envoyé en France, en mission extraordinaire, pour tenter de faire accepter les faits accomplis et le nouvel ordre de choses par le roi de France et ses ministres, ou tout au moins pour les forcer à s'expliquer nettement sur leurs intentions, afin de savoir s'il convenait d'ouvrir, sans plus tarder, les hostilités. Par suite de diverses circonstances, M. d'Alvensleben n'arriva à Paris que le 20 octobre, au moment où les dispositions de la Cour de Versailles étaient devenues très pacifiques et rendaient presque inutile sa mission. Le lendemain, dans la même dépêche par laquelle il annonçait l'arrivée de M. d'Alvensleben, le comte de Goltz insérait copie d'un billet qui lui était adressé par le ministre anglais Eden, et qui était ainsi conçu : « J'ai le plaisir de vous informer que nous nous acheminons vers le désarmement à peu près de la même manière que nous vous l'exposâmes hier, le duc de Dorset et moi, et les communications que S. M. le roi de Prusse, avec une sagesse, une prévoyance et une générosité dignes de lui, vous a autorisé de faire hier y ont beaucoup contribué. » En l'absence de M. d'Alvensleben, le comte de Goltz avait ouvert, suivant les ordres qu'il avait reçus, un rescrit royal, en date du 11 octobre, adressé à son nouveau collègue et l'avait exécuté. Le 22 octobre, l'envoyé extraordinaire de Prusse fut présenté au comte de Montmorin par M. de Goltz, et il prit ensuite, de concert avec William Eden [1], une part peu active aux négociations, qui touchaient à leur fin. Le 27 octobre au soir, le duc de Dorset et William Eden, d'une part, et le comte de Montmorin, de l'autre, signèrent une déclaration et une contre-déclaration [2] qui consacraient l'humiliation de la France et le triomphe

[1] Sur ses négociations, voir *The Journal and correspondances of William [Eden], lord Auckland, with a preface and introduction by the Bishop of Bath and Wells.* London, 1861, in-8°, t. I, p. 211 et suiv.

[2] *Ibidem*, p. 260.

de la Prusse et de l'Angleterre, dont l'union temporaire, pour cette affaire, allait bientôt se transformer en une alliance à trois avec la République des Provinces-Unies des Pays-Bas.

M. d'Alvensleben n'en resta pas moins à Paris encore pendant près de deux mois, jusqu'au moment où il reçut l'ordre de se rendre en Hollande pour y remplacer M. de Thulemeier. La prolongation de cette mission, désormais sans objet apparent, excita vivement la curiosité de quelques-uns des membres du corps diplomatique accrédité près la Cour de Versailles. Le comte de Mercy écrivait, le 14 novembre 1787, au prince de Kaunitz qu'il ne perdait pas de vue M. d'Alvensleben, dont il surveillait étroitement les pas et les démarches, et que cependant il n'avait pu rien découvrir qui permît de soupçonner que ce ministre prussien était chargé d'une autre mission; il ajoutait qu'à sa connaissance, les visites que cet envoyé extraordinaire rendait au comte de Montmorin étaient aussi courtes que rares; il semblait que M. d'Alvensleben n'avait d'autre objet que de voir tout ce qui était digne d'être admiré en ce pays[1].

Le mois suivant, après avoir annoncé que M. d'Alvensleben avait pris congé le 21 décembre, M. de Mercy rapportait que le comte de Montmorin lui avait assuré qu'il n'avait vu dans son cabinet l'envoyé extraordinaire de Prusse qu'une seule fois. L'ambassadeur impérial ajoutait qu'il savait de source certaine que M. d'Alvensleben était extrêmement mécontent de la façon dont il avait été traité. Un jour que le comte de Goltz demeurait plus d'une heure dans le cabinet du comte de Montmorin, cet envoyé extraordinaire avait hautement manifesté son étonnement, en disant qu'il ne comprenait réellement pas pourquoi le ministre prussien était si long, car il savait qu'il n'avait rien à proposer et qu'il avait seulement l'ordre d'écouter ce qu'on pourrait lui dire. Dans une autre occasion, M. d'Alvensleben demanda qu'on voulût bien lui indiquer comment il fallait s'y prendre pour faire parler le comte de Montmorin, car ce ministre ne s'ouvrait pas à lui le moins du monde, bien qu'il fût chargé de traiter d'affaires avec le Cabinet de Versailles. M. de Mercy raconte encore une petite scène qui montre bien combien peu M. de Montmorin se croyait tenu à traiter avec égards l'envoyé extraordinaire prussien. Après un

[1] *Archives de Vienne*, dépêche d'office.

dîner chez le ministre des Affaires Étrangères, M. d'Alvensleben avait entraîné son hôte dans l'embrasure d'une fenêtre pour avoir avec lui un entretien; on avait remarqué que le ministre, qui semblait prêter fort peu d'attention à ce que lui disait son interlocuteur, l'avait quitté pour causer avec le comte de Saint-Priest, qui s'était approché d'eux; et, comme il était facile de le supposer, M. d'Alvensleben s'était montré extrêmement froissé de ce procédé [1].

Les informations du comte de Mercy sont confirmées par les dépêches du ministre saxon à Paris, qui avait rendu tant de bons offices à M. d'Alvensleben pendant son séjour, que le roi de Prusse en avait fait officiellement remercier l'Électeur de Saxe. Le comte de Salmour écrivait, le 10 janvier 1788, au ministre de Stutterheim que M. d'Alvensleben, faute d'instructions, ne s'était prêté à aucune négociation.

Jusque-là, disait-il, je n'ai pu qu'applaudir à sa prudence; mais je n'ai pu approuver l'espèce d'éloignement qu'il a marqué à laisser parler, ce qui nécessairement devait produire la froideur qui en a résulté de sa part et l'affectation avec laquelle, dans les derniers moments, en le comblant de politesses, on a cherché à écarter toute idée, comme si l'on avait des affaires à traiter avec lui, et à se mettre hors de portée de n'en entamer aucune. Mais, outre que ce ministre était très défavorablement prévenu contre ce pays, un peu de susceptibilité personnelle et le défaut d'une connaissance locale assez parfaite ont motivé sa conduite.

M. de Salmour ajoutait qu'à son arrivée en France, M. d'Alvensleben s'était tout de suite mis en communication avec les Anglais, qui l'avaient effrayé, et que tout avait été dit; il n'avait même tenu aucun compte des ouvertures qui lui avaient été faites en vue d'un rapprochement entre la France et la Prusse par le comte de Salmour lui-même, qui en avait été chargé par le ministère de Versailles.

Les détails qui précèdent expliquent le pessimisme excessif qui est comme la caractéristique du rapport général sur l'état de la France, de la Cour et du ministère que M. d'Alvensleben présenta au roi Frédéric-Guillaume II. Rédigé à Paris le 16 novembre 1787, ce document important fut confirmé par une dé-

[1] *Archives de Vienne*, dépêche d'office du 28 décembre 1787.

pêche datée d'Anvers le 2 janvier 1788. Malgré ce défaut, dont on devra tenir compte pour les apprécier, ces observations faites sur notre pays par un homme d'une grande valeur me paraissent avoir une telle importance historique, que je crois devoir les publier ci-dessous *in extenso* :

RAPPORT AU ROI.

Paris, le 16 novembre 1787.

Quatre semaines de séjour ici et mon attention fixée constamment sur les objets qui pourraient intéresser V. M. m'ont fourni quelques moyens, peut-être très insuffisants, pour faire un tableau de l'administration de ce royaume, tel que je le présente à V. M.; et, quand souvent je parle en termes positifs relativement à ma manière de voir, je supplie V. M. de croire que je suis aussi convaincu de l'insuffisance de mes connaissances comme de la force de mon jugement, pour n'être persuadé que je ne saurais apprécier au juste chaque objet; mais, comme j'adopte cette restriction dans tout ce que j'avance, je n'ai pas cru devoir la répéter à chaque observation en particulier, et je ne voudrais être censé parler positivement et sans restriction que lorsqu'il est question des faits que j'avance. Si je suis trop hardi, trop précipité dans mes jugements, si je n'embrasse pas assez l'ensemble, je supplie V. M. de me rectifier, mais de me traiter avec cette indulgence gracieuse qu'Elle m'a accordée si constamment jusqu'ici.

La Reine est plus haïe, mais plus puissante que jamais. Elle a quitté sa société frivole et s'occupe des affaires; comme Elle n'a pas une tête à système, Elle ira de caprice en caprice, et le génie de la nation le Lui pardonnera plus facilement que si Elle mettait de l'ordre dans les affaires.

Le ministre principal est un pauvre homme qui ne tiendra dans sa place qu'autant que la Reine le veut bien et qu'autant qu'il est faible, car s'il avait du nerf, on le culbuterait; il est parvenu par l'intrigue, il ne se soutiendra que par l'intrigue. Son frère, le ministre de guerre, est aussi bon qu'un intrigant peut l'être, mais point l'homme qui peut régénérer un département entier.

Le comte de Montmorin est un ministre qui n'est uni et facile pour traiter avec lui qu'autant que dans la totalité il sera toujours au-dessous du négociateur qu'il aura en tête; il ne manque pas tant de bonne volonté que de faculté à faire le méchant; il le sent lui-même, je crois, et il serait même bien possible qu'il fût gouverneur du Dauphin à la place du duc d'Harcourt, qu'on tâche à dégoûter tant qu'on peut, et que lui fût remplacé par le comte de Saint-Priest ou le duc de la Vauguyon. Le Roi aime sa personne, et c'est cela seul qui l'étaie.

Le sieur de Rayneval, le premier commis, est un homme instruit qui, je crois, a plus d'astuce que de vraie habileté; mais, à force d'avoir le plus souvent eu à faire ou à des hommes médiocres ou à de plats valets, il se croit un génie et, pour croire trop à cela, il cessera même d'être un homme d'esprit.

Le Contrôleur général est, pour ainsi dire, nul.

Le seul ministre qui, peut-être, pourrait agir avec une certaine énergie, c'est le baron de Breteuil; mais la Reine n'en voudra pas, puisqu'il est trop homme. Il a été la dupe de sa propre intrigue, car la Reine s'est servie de lui pour mettre l'Archevêque à la tête des finances, et, tandis que lui croyait le tenir en sous-ordre, la Reine a fait nommer l'Archevêque ministre principal; ainsi, lui a été réduit au rôle subalterne; aussi n'est-il pas un des moins mécontents.

Le Garde des sceaux connaît la marche des affaires, est dur et sévère par caractère, mais ne doit pas avoir une tête pour bien conduire le Roi vis-à-vis du Parlement; aussi prétend-on que, pour avoir choisi l'homme trop au-dessous de sa place, il pourrait bien faire faire quelque faux pas à la Cour et être le premier sacrifié à la Nation. Si jamais le peuple crie trop, on sacrifiera toute la boutique et on en établira une autre qui ne vaudra pas mieux que celle-ci.

Le combat entre le Roi et le Parlement pour le nouvel emprunt paraît beaucoup plus vif qu'il ne l'est de fait. Le Parlement joue la comédie, se fera peut-être encore exiler quelquefois, mais l'emprunt n'en ira pas moins son train, puisqu'il est presque démontré que la France ne voudra pas faire banqueroute, et alors, comment mieux placer son argent qu'à onze ou douze pour cent? De plus, on fait des bénéfices si considérables aux banquiers pour qu'ils se pressent à donner des soumissions, qu'il est impossible que l'emprunt ne soit rempli; on prétend que ce bénéfice secret va jusqu'à cinq millions. Il reste d'ailleurs encore toujours au Roi le moyen de finir ce débat par un lit de justice; mais, s'il veut employer des moyens plus doux, certainement il en est le maître; car le Parlement de Paris est composé, pour la totalité, d'égoïstes et non de vrais patriotes; de plus, le droit d'où ils partent, pour s'opposer aux démarches de la Cour, est très problématique.

Si l'emprunt est rempli, comme cela est presque assuré, la Cour et le Ministère seront tranquilles pour quatre ou cinq ans : c'est tout ce qu'on demande; les réformes resteront, les abus iront leur train et tout le monde sera content. Comme on ne vit ici que du jour à la journée, je suis persuadé que, dans le Cabinet, on n'est pas plus inquiet de cette époque redoutable que moi, étranger, je pourrais l'être.

Les États généraux, qui, malgré toutes les réclamations des parlements, décidément ne seront pas rassemblés avant l'année 1791, et des événements imprévus feront trouver des ressources et des palliatifs;

même ces derniers seront déjà employés avant, puisqu'il est plus que probable que les emprunts qu'on a annoncés ne suffiront pas aux besoins vrais et factices jusqu'à la moitié de cette époque.

Quand on dit à V. M. que la France, toute dérangée qu'elle est, peut jouer un des premiers rôles, si elle sait tirer parti de sa situation et de ses ressources, on a raison ; mais quand on y ajoute qu'elle est redoutable par cette position, on se trompe, car il est tout aussi impossible que la France mette de l'ordre dans ses affaires et de la suite dans ses plans qu'à l'eau d'aller contre le courant, et par conséquent tous ces avantages sont nuls.

Cet argument que j'ai mis en avant prouve que la France, par son attachement au système de V. M., ne saurait lui être d'une grande utilité, et j'y ajoute que, si longtemps que la Reine existera, la France ne le voudra pas du tout, ou elle ne le voudra que faiblement et avec des restrictions qui détruiront le but principal ; de plus, la haine de la Reine contre tout ce qui porte le nom de Prussien est si avérée, que j'en ai, pour ainsi dire, les preuves en main.

En envisageant l'état de la France sous le jour le plus favorable, je suppose que les États généraux seront rassemblés dans quatre ans, que la dette qui jusqu'ici n'est que dette royale soit assurée et devienne dette nationale, que cette opération seule fasse renaître le crédit ; mais ceci ne suffit pas encore, car le taux des intérêts est exorbitant et ne saurait être mis à la baisse sans une opération injuste, violente même, et qui d'ailleurs déjà ne pourrait être effectuée, puisqu'il y a trop de gens puissants qui y sont intéressés. Il se présente un autre inconvénient qui perpétuera cette dette (qu'aux États généraux, pourtant, on ne présentera que comme à terme), car une grande partie étant contractée à rente viagère, dette qui par sa nature s'éteint insensiblement, les intrigants et les protégés tomberont dessus, tout aussi insensiblement, et se feront assurer en pension le profit qui en résulterait pour le trésor royal. De croire autrement, cela ne serait pas connaître la grande maladie de ce pays, qui est les *abus*, qui ont gangrené toute la masse, depuis le trône jusqu'à la chaumière du pauvre.

En partant du principe que les assemblées provinciales prépareront les objets et que les États généraux s'occuperont en patriotes des remèdes à porter au mal, on juge à faux et on reviendra de ce préjugé quand on considérera que les assemblées provinciales, par le défaut de leur régime intérieur, sont absolument entre les mains du Roi, qu'ensuite la composition des États généraux ne peut être qu'à l'avantage de la Cour, puisque le grand nombre de personnes qui y siègent profiteront des abus qu'ils doivent rectifier, ou ils en profiteront directement eux-mêmes, ou indirectement par leurs parents : est-il probable alors qu'ils voudraient détruire ainsi leur propre fortune ? Puis, en supposant qu'il y eût des

âmes assez nobles pour le faire, toujours l'idée que tout est momentané dans ce pays, que d'autres profiteront des dépouilles qu'ils ont sacrifiées à la patrie, les arrêtera. Si on ne craignait pas de toucher à cette hydre, ou si même on ne manquait intérieurement de volonté à le faire, on n'aurait besoin ni de parlements, ni d'États généraux, non seulement pour couvrir le déficit, plus, on pourrait peut-être déjà diminuer les impôts du peuple ; mais le ministre qui le voudrait, qui le ferait, risquerait tout et peut-être qu'on le réformerait bientôt lui-même par le poison.

Je tirerai de la masse des objets différents, qui se présentent, quelques articles seulement, pour prouver à V. M., au moins en partie, ce que j'ai osé avancer. D'abord, quant à la fermeté du Roi dans ses volontés, qui est pourtant essentielle quand on veut régénérer un pays, le Roi, avant la nomination du ministre principal, disait : « Qu'on ne me parle ni de Nécraille, ni de prêtraille » ; et, trois jours après, le prêtre le plus prêtre fut à la tête du Royaume ; ceci n'empêche pas qu'il ne soit colère, capricieux et même bourru, si on ose se servir de ce terme en parlant d'une tête couronnée, mais ceci est bien loin de constater la fermeté.

Pour preuve de l'influence de la Reine dans les affaires, c'est Elle seule qui, par l'abbé Vermond, une des chevilles ouvrières qu'Elle emploie, a fait nommer le ministre principal et a joué en même temps le baron de Breteuil. Dans l'instant que tout le peuple est monté, que le peuple crie : *Réforme*, que tous les parlements déclament et qu'on l'annonce avec emphase, on laisse à un seul officier général, que je cite entre plusieurs autres, mais qui n'a pas plus de mérite pour la couronne de France que moi, peut-être, 120,000 livres de traitement annuel, sur lequel il ne perd que 1,600 livres par les réformes et crie comme un aigle, tandis que le bailli de Suffren, qui a soutenu l'honneur du pavillon français, ne tient de la Cour que 28,000 livres par an ; mais c'est que l'un est un courtisan et que l'autre n'est qu'un homme de mérite, qui a pour dire ainsi sauvé l'État. Ce fait seul prouve comme les réformes sont bien vues et combien on met de justice dans la distribution des récompenses et quel esprit gouverne la Cour.

Une nouvelle preuve du discernement qu'on porte dans ces réformes, et plus encore de leur stabilité, c'est que les charges de conseillers d'État, qui sont aux gens de robe ce que le bâton de maréchal est au militaire, ont été réduites à 2,000 francs d'appointements, sans leur rembourser la finance de la charge de maîtres de requêtes de 120,000 francs, par laquelle ils doivent passer ordinairement pour parvenir à la place d'intendant, qui leur coûte encore par la dépense énorme à laquelle ils sont obligés en représentant dans leur province, dépense de laquelle ils sont ordinairement indemnisés par la place de conseiller d'État. On a crié, et je crois à juste titre ; aussi, dans quatre

jours, tout a été sur l'ancien pied; ainsi, dans quatre jours, on a été injuste et faible tout à la fois.

Le Conseil de guerre nouvellement établi a fait un dépouillement général des officiers payés par le Roi, et, calcul fait, il y en a plus de 35,000. Comment voir la possibilité d'une bonne constitution militaire dans un pareil chaos, particulièrement quand un comte de Guibert est rapporteur, qui, avec son imagination de feu, est peut-être né pour enfanter des projets, mais non pour les résumer avec cette raison froide qui doit former ce type d'un Conseil; aussi ce Conseil est si fort en guerre dans son intérieur, qu'on prétend que par cela seul il mériterait le nom de Conseil de guerre.

Le mur qui entoure déjà trois quarts de Paris, qui a changé peut-être dix mille paysans en bourgeois malgré eux, qui était cruel dans son but, le comble de la folie par la dépense de 17 millions qu'il a causée et ridicule par la somptuosité avec laquelle on a érigé des observatoires magnifiques aux différentes avenues des portes de la ville pour les commis qui doivent veiller à la contrebande, enfin l'ouvrage du mur est abandonné par arrêt du Conseil, mais sans décider du sort des paysans enclavés, des observatoires, des matériaux et sans dire enfin si le mur doit être renversé, s'il doit jamais être repris et quand, ou si on l'abandonnera entièrement.

Le mot de déficit, qui est aujourd'hui le point de ralliement de tous les Français, n'est qu'un mot encore ; car, jusqu'aujourd'hui, les versions diffèrent absolument sur la quantité, et il n'y a pas plus que quelques jours que le Contrôleur général le portait, par manière de conversation, à plus de 160 millions. Tandis qu'on ne connaît pas encore au juste le déficit, on prévoit pourtant déjà, dans le préambule de l'arrêt qui réforme une partie des pensions, que dans cinq ans on pourrait peut-être les rendre ; non seulement ceci prouve qu'on veut d'abord ouvrir un vaste champ à l'intrigue, pour fournir des moyens à rattraper les pensions, ou au moins pour se faire indemniser un jour de cette perte de cinq ans, mais encore cela ne laisse aucun doute que cet esprit de réforme n'est que momentané et que les déprédations reprendront.

Il y a quelques jours que, par arrêt du Conseil, il est décidé qu'on percera un canal pour amener l'eau d'Yvette ici ; le canal sera nommé le canal de Breteuil, et je crois que c'est le nom qui fait aller le projet, si dispendieux par soi-même et si mal vu dans un temps de calamité publique, tandis que Paris a longtemps existé sans ce canal et qu'on a les pompes de Périer sous les yeux, qui remplissent le même but et qui seront détruites indirectement par le canal.

Enfin on était parvenu à détruire le parti anglais en Hollande, on était sur le point de recueillir le fruit de quinze ans d'intrigues et des millions incroyables qu'on a jetés dans ce gouffre, et on manque ce

coup pour ne pas faire donner à propos une satisfaction convenable à V. M.; on fait plus, on vous désoblige, Sire, Vous dont l'amitié et la conservation devrait être si chère à la France, et on finit par se déshonorer et perdre cette existence politique sourde qui, depuis que le cardinal de Richelieu l'avait établie, se soutenait et en imposait aux Cabinets de l'Europe. Jamais la France n'a abandonné ses partisans si publiquement, si diplomatiquement.

Je cite ces faits pour prouver l'inconséquence de l'administration et pour prouver encore combien on a tort de se fier à l'esprit politique d'une pareille Cour et de croire au siècle d'or que les partisans de la France annoncent. Oui, les États généraux feront renaître le crédit; mais, munis de ce crédit, le gaspillage, le désordre, la magnificence d'appareil, les abus et la fierté de suffisance iront tête levée, et le peuple sera plus pressuré que jamais, et ce mal sera pis que le premier. La France est comme un jeune homme qu'on ne peut libérer de ses dettes, car plus il a de l'argent, plus il a de crédit, plus il en mange. De plus, il est à prévoir qu'il naîtra une guerre ouverte entre la délégation perpétuelle des États généraux, que ceux-ci, probablement, établiront, et les parlements d'un autre côté, qui par là seront réduits à être de simples cours de justice, et cette guerre peut-être sera tout aussi orageuse que celle d'aujourd'hui et plus désavantageuse à l'État.

Si on mettait le maréchal de Castries conjointement avec M. Necker à la tête des affaires, on pourrait peut-être opérer quelque bien momentané et inspirer quelque confiance politique; mais, pour régénérer cette nation, ou pour mieux dire l'administration, il faudrait un roi qui eût de la capacité, de la volonté, du nerf et, plus que tout cela, de la suite; mais, avec l'éducation qu'on leur donne, avec les préjugés qui les cernent, comment voir jamais un roi de France pareil!

Tout ici est en cérémonies, en habits, en vernis extérieur, en phrases, en gasconnades nationales, en clinquant, en intrigues, je pourrais dire en chiffons d'administration, et le fonds est toujours emporté par les formes. Vingt-cinq millions d'égoïstes réunis et glorieux de leur union, méprisant toutes les autres nations et convenant pourtant être dans le plus grand opprobre, et tous au désespoir si on voulait porter le vrai remède au mal, en détruisant les abus : c'est ainsi que je crois voir les Français tels qu'ils sont aujourd'hui.

Il paraît fort de dire que les abus font peut-être seuls subsister les deux cinquièmes de la population de Paris; mais je suis presque persuadé que cela est ainsi et qu'indirectement, en faisant refluer le surplus en province, on détruirait un des abus mortels de la France : la trop grande étendue de Paris. Un chacun, ici, crie contre les abus, mais ne veut pas qu'on touche ceux qui le font vivre, lui et ses amis; moyennant quoi, ils subsistent tous.

Avant que V. M. ne verra pas qu'on donne les régiments à des lieutenants-colonels qui ont servi depuis la pique et qu'on les compose d'officiers de ce genre, et puis qu'on paye particulièrement les premiers de manière à pouvoir faire face à la dépense (car, d'ailleurs, en comparant leur état avec celui sous les colonels courtisans, les régiments se débanderaient), avant qu'un pareil plan ne se forme et ne se réalise, V. M. peut être persuadée qu'il ne se fera rien de stable et de bon, puisque, étant obligé d'attaquer les abus, on attaquerait indirectement, mais le plus fortement, les courtisans et les chefs des régiments d'aujourd'hui, et, pour pouvoir le faire avec succès, il faudrait s'assurer l'armée, qui non seulement d'un même trait ferait renaître le régime intérieur, mais aussi l'existence extérieure.

Anvers, le 2 de janvier 1788.

Depuis la dernière apparition du Roi au Parlement jusqu'aujourd'hui, les publicistes français disputent encore si c'était un lit de justice ou une séance royale, car le défaut gît dans ce que les principes de la Cour et ceux du Parlement diffèrent, sans pourtant que l'un ou l'autre parti sache au juste quels sont ses titres, tandis que, pour dire vrai, on s'occupe premièrement, dans le moment présent, à les chercher, à les discuter. Le résultat est toujours que c'est une fausse démarche que le ministre principal et le Garde des sceaux ont fait faire au Roi et dont on s'est tiré très mal; plus, on a compromis peut-être pour jamais l'autorité d'un lit de justice et l'effet qui en doit résulter, qui, au fond, est la dernière ressource du Gouvernement; ce fait, j'ose le croire, vient encore à l'appui du jugement que j'ai porté du Garde des sceaux.

Le 22 de décembre, le même jour que le comte de la Luzerne est arrivé des Indes à Versailles, je m'y trouvais aussi et je l'ai vu exactement à son début. C'est un savant, car il a traduit Xénophon, et sa traduction est estimée une des meilleures; il a des connaissances peu communes dans l'histoire naturelle; mais personne jusqu'ici n'a encore parlé de ses connaissances sur la Marine; pour un ministre débutant, il parlait beaucoup trop, particulièrement, se livrant à des inconnus comme moi, qui me trouvais exactement avec lui tête-à-tête pour attendre le comte de Montmorin, et bavardant ensuite, pour ainsi dire, avec plusieurs gens de la Marine qui tâchaient à le pomper et à le cerner de tous côtés. L'ensemble me fait douter que son avis mettra beaucoup plus d'énergie dans le conseil du roi de France et que sa direction donnera plus de relief à la Marine.

Les forteresses françaises que j'ai eu occasion de voir dans ma tournée jusqu'ici, telles que Péronne, Cambrai, Bouchain et Valenciennes même, sont dans un état très délabré, et, pour les rendre de vraies places de

guerre, je crois qu'il faudra mettre beaucoup d'argent dans les réparations, tandis que celui qui a été destiné jusqu'ici a été volé, sans doute. J'y ajoute pourtant que je n'ai vu qu'à la hâte et que mon coup d'œil n'est pas celui d'un militaire.

Les six semaines écoulées depuis que j'ai dressé ce tableau n'ont rien changé à mon opinion; même l'expérience a contribué à fixer encore plus invariablement ce jugement, que j'ai osé porter sur le gouvernement de ce vaste Royaume.

LE BARON DE GOLTZ ET LA RÉVOLUTION.

L'invasion de la Hollande par les troupes prussiennes et la conclusion de la triple alliance rendirent encore plus difficile la situation du comte de Goltz. Le principal ministre, Loménie de Brienne, tout dévoué à la Reine, qui l'avait fait appeler au pouvoir et l'y maintenait, ne pouvait être que très hostile à la Prusse qui lui avait infligé un échec humiliant; il en était de même du comte de Montmorin, qui se rapprocha de plus en plus des cours de Vienne et de Pétersbourg, alors étroitemennt unies. Quand l'archevêque Loménie de Brienne dut céder la place à Necker, la rentrée de cet homme d'État fut loin d'être favorable au comte de Goltz, qui, comme on l'a vu plus haut[1], s'était si mal conduit avec lui lorsqu'il n'était que ministre résident de Genève. Aussi n'est-il pas étonnant que, pendant ces années préliminaires de la Révolution, le ministre prussien ait été plus mal informé qu'il ne l'était auparavant.

Le 25 août 1788, le jour même de la retraite de Brienne, le comte de Goltz écrivait :

Depuis la réduction des rentes et des appointements, dont j'ai eu l'honneur de parler dernièrement, le cri contre le principal ministre augmentet ous les jours; mais, fortement soutenu par l'abbé de Vermond qui conduit la Reine, il apparaît qu'il se soutiendra au moins jusqu'aux États généraux, ainsi que le Garde des sceaux.

Le 29 août, le ministre prussien ignorait encore l'intervention de l'ambassadeur impérial, et il affirmait que c'était le duc de Nivernais qui avait été chargé par le Roi de négocier le retour

(1) P. 77.

de Necker. Enfin, le 1er septembre, il complétait ainsi qu'il suit ces renseignements :

Le comte d'Artois a beaucoup contribué à faire chasser le prélat, en parlant fortement au Roi sur le danger pour l'État et peut-être pour la personne de S. M. T. C. Monsieur y a moins paru, mais n'y travailla pas moins, en effet, ainsi que Mesdames Tantes. La Reine en a été fort en colère contre Monsieur le comte d'Artois, qu'elle aimait beaucoup d'ailleurs. La protection qu'elle a donnée à l'Archevêque augmente bien les cris du public contre elle et son confident, l'abbé de Vermond, et va à un degré difficile à exprimer, en la peignant comme la plus grande ennemie de la France.

Pendant toute l'année 1789, le comte de Goltz expédia régulièrement deux dépêches par semaine, mais elles étaient le plus souvent très courtes; elles remplissaient à peine trois pages petit in-folio, en grande partie chiffrées; parfois il y joignait des feuilles de nouvelles à la main, qui portaient cette adresse : A Monsieur le comte de Goltz, au coin du Boulevard Poissonnière, n° 160. Pour mettre le lecteur en état de juger de la valeur des informations contenues dans les dépêches du ministre prussien, en ce moment si critique de notre histoire, je vais faire une étude sommaire de celles qu'il expédia pendant les journées les plus orageuses du mois de juillet 1789.

Le duc des Cars, qui était aussi dévoué à la Prusse que son beau-père, le célèbre banquier de La Borde, l'était à l'Autriche, rapporte dans ses *Mémoires*[1] que, le 12 juillet, il rencontra le comte de Goltz, avec lequel il tint ce court dialogue : « Qu'y a-t-il de nouveau? me dit-il. — Rien que je sache. — N'avez-vous pas entendu dire que Necker est parti? — Non. — S'il l'est, ajouta-t-il, dès ce soir Paris sera en feu. » Il est évident qu'il y a lieu de douter de l'exactitude absolue d'une conversation racontée avec cette précision dans des mémoires écrits de souvenir plus de vingt-cinq ans après les événements. Cependant on peut en conclure qu'au moment de leur rencontre, sans doute dans la matinée du dimanche 12 juillet, le duc, alors baron des Cars, et le comte de Goltz ignoraient tous deux la disgrâce de Necker, qui fut connue à Versailles le matin de bonne heure et à Paris un peu avant midi.

(1) *Mémoires du duc des Cars*, Paris, 1890, in-8°, t. II, p. 70.

Ce fut seulement dans la soirée du dimanche, que le comte de Goltz eut connaissance de ce grand événement. A la fin de sa dépêche, datée du lundi 13 et expédiée ce jour dans la matinée, mais rédigée et transcrite la veille, le ministre prussien ajouta le passage suivant :

Pendant que se faisait le chiffrement de cette dépêche, les événements les plus importants se sont rapidement succédé. L'ordre donné au sieur Necker de quitter la France fut à peine connu du peuple de Paris qu'il s'attroupa, il y a quelques heures, à son foyer ordinaire, le Palais-Royal. Quelques milliers, tant ouvriers que gens sans aveu, se sont liés par serment de s'armer à l'instant en faveur du Tiers État. Ils ont trouvé prêts à se joindre à eux nombre de soldats des gardes françaises et d'autres régiments. Dans ce moment, ils courent à l'Arsenal pour prendre des armes, et il ne serait pas impossible que, pendant la nuit, leur nombre n'augmente à quarante mille hommes. Il est inconcevable comment le Gouvernement, connaissant la mauvaise disposition des troupes, a frappé un coup d'autorité. Le peuple réclame le sieur Necker et exige la tête du duc de Broglie. Le nom du comte d'Artois est en exécration. Les places publiques sont remplies de troupes et de canons; mais, jusqu'à présent, il n'y a pas de sang répandu. On apprend que le peuple de Versailles est aussi en mouvement; mais il faut voir ce que feront les États généraux. Si le Roi se porte à faire arrêter le duc d'Orléans et quelques membres, la combustion sera à son comble, non seulement ici, mais dans toutes les provinces.

On apprend que, cette nuit, le sieur Necker a eu ordre de quitter Versailles et de sortir du royaume. On ajoute que le comte de Montmorin et le comte de Saint-Priest quittent aussi leurs places, que le baron de Breteuil sera principal ministre et le duc de La Vauguyon au département des Affaires Étrangères. Le départ du sieur Necker cause la plus extrême rumeur dans le peuple de Paris; de sa propre autorité, il vient de fermer les spectacles, comme cela se pratique dans les grands deuils. Il y a plusieurs jours déjà que le duc de Nivernais s'est retiré du Conseil à cause de sa mauvaise santé.

C'est tout ce que le ministre de Prusse trouve à dire sur ce changement de ministère, qui devait avoir de si grandes conséquences; il ne connaît ni les auteurs, ni les causes de cette révolution de palais. Bien mieux, dans cette dépêche remise à la poste le 13 juillet au matin, on ne trouve rien sur la collision survenue la veille entre la foule des promeneurs du jardin des Tuileries et la cavalerie commandée par le prince de Lambesc et sur le combat qui s'était

livré dans la soirée sur les boulevards, devant le dépôt des gardes françaises entre des soldats de ce régiment et des détachements de troupes étrangères; M. de Goltz affirme même qu'il n'y avait pas eu de sang répandu. La dépêche que le ministre de Saxe expédia le même jour et à la même heure, par le même courrier, est bien plus complète. Comme on ne peut pas croire que le comte de Goltz ait pu ignorer ce qui se passait à Paris, sur les boulevards, non loin de sa demeure, il faut supposer qu'il ne voulut pas se donner la peine de rouvrir, le lundi matin, la dépêche qu'il avait achevée le dimanche vers six ou sept heures du soir, peu après la fermeture des spectacles; il l'envoya telle quelle. Mais, dans la dépêche expédiée le mercredi 15, on ne trouve pas de renseignements complémentaires; on ne peut imaginer rien de plus vide que ce document où se lisent seulement quelques détails insignifiants sur le renvoi de Necker et ses suites; le récit de la prise de la Bastille est grotesque. Ce sont encore les faits précis qui manquent dans la dépêche du 20 juillet; dans la partie chiffrée, après avoir rapporté l'impression faite par ces événements sur les membres du corps diplomatique, le comte de Goltz s'étend longuement sur les conséquences de cette grande révolution, dont il se félicite; car, pour lui, c'est une défaite décisive de la Reine et une victoire de la Prusse sur l'Autriche.

Ce fut cette idée qui dirigea les démarches et les conversations du ministre de Prusse à Paris à ce moment de la Révolution; il voulut profiter de la situation pour ruiner le parti autrichien. Le 28 décembre 1789, il exposait à son roi les moyens qu'il employait et il s'exprimait en ces termes :

Par les voies les plus indirectes, que je crois par cela même plus convenables, j'entretiens le public dans la plus grande défiance contre la Cour de Vienne. Plusieurs feuilles déjà envoyées à V. M. en font preuve. Celle ci-jointe des Annales, qui indirectement répond à la correspondance imprimée du comte de Montmorin et de l'ambassadeur de l'Empereur sur le bruit des sommes données par la France à ce monarque, fera peut-être regretter au comte de Mercy d'avoir ramené le public sur cet objet. Je me suis arrangé avec plusieurs autres auteurs périodiques qui combattent la Cour de Vienne, en imposent à ses adhérents ici et persuadent que, si V. M. ne tenait pas l'Empereur en échec, les forces autrichiennes fonderaient bientôt sur la France, pour détruire l'ouvrage de la Liberté.

Le 8 janvier 1790, il donnait de nouveaux détails, ainsi conçus :

Par le *Journal national* ci-joint, V. M. aura la bonté de voir comment j'entretiens le public dans les principes relatifs à la position où la France s'est mise vis-à-vis de l'Autriche par le traité de Versailles. Ces avis pour le public gênent les intrigues, qui subsistent encore en faveur de la Cour de Vienne et opéreront surtout dans l'Assemblée nationale, si celle-ci en vient, comme il est déjà question, à nommer un comité pour se concerter avec le ministère des Affaires Étrangères.

Il osa même représenter la Prusse comme la protectrice de la Révolution; dans sa dépêche du 15 janvier, il développait ce raisonnement ainsi qu'il suit :

Je trouve utile de réveiller le public sur les dispositions de la Cour et nommément du comte de Saint-Priest en faveur des deux Cours impériales. Plusieurs feuilles en parleront, en faisant voir que l'intervention de V. M. peut seule préserver la Porte de la ruine entière, dont la menacent les succès des deux Cours impériales, aussi bien que la Pologne et par contre-coup la liberté française, puisque certainement la Cour de Vienne n'attendait que le moment de rétablir le despotisme en France, pendant que la Prusse, au contraire, devait se plaire dans la révolution arrivée ici, puisque les intérêts de la France et de la Prusse sont les mêmes.

Pendant toute l'année 1790, le comte de Goltz continua à exciter l'opinion publique contre l'Autriche et contre la reine Marie-Antoinette. Encore le 15 octobre, il écrivait ce qui suit :

J'ose envoyer ci-joint des observations, qu'une feuille démocrate, dont l'auteur m'est dévoué, a données sur la lettre du comte de Mercy, afin d'entretenir le public dans sa malveillance contre l'Autriche, quoique je ne me dissimule point que la tournure que prennent les affaires du Brabant et de Liège refroidisse un peu à mon égard les plus chauds démocrates.

A ce moment, le roi de Prusse résolut d'adjoindre au comte de Goltz un émissaire qui serait chargé de continuer les intrigues de ce ministre dans le monde de l'Assemblée nationale, des journaux et des clubs; il fit choix du fournisseur juif Ephraïm, qui avait donné des preuves d'intelligence et d'habileté dans ses affaires, notamment en établissant, à Maestricht, aux frais du gouvernement

prussien, de grands magasins d'approvisionnement destinés aux insurgés des Pays-Bas belges, révoltés contre l'autorité de la Cour de Vienne. Pour prétexte de son voyage en France, on lui donna mission de s'occuper des affaires de commerce. Dans sa première lettre, datée de Paris le 9 novembre 1790, Ephraïm écrivait qu'à son arrivée il avait, dans un long entretien de trois heures, arrêté avec le comte de Goltz un plan d'opérations dont il était satisfait. Le 19 novembre, il donnait les détails suivants :

Je me suis adressé... aux principaux membres qui jouissent de l'estime publique, comme le sieur de Barnave, Lameth, qui, quoique blessé, m'a accordé l'audience d'une heure, et le marquis de La Fayette, qui recommence à gagner les esprits. Je leur ai fait seulement envisager d'un traité de commerce avec la Prusse, pour maintenir son amitié, qui ne pourrait se soutenir sans quelque sacrifice de la France, pour ne pas perdre dans la balance, sans faire transpirer la moindre intention d'alliance, de laquelle ils ne cessent pas de me faire des propositions. Je suis sourd sur cet objet, sans néanmoins leur faire perdre l'espérance... Toutes mes démarches ont l'approbation du comte de Goltz; mais les connaissances que j'ai faites jusqu'à présent ont été faites sans son assistance, parce que je ne voulus pas compromettre sa personne, pour épargner V. M.

Le 22 novembre, il complétait ces renseignements ainsi qu'il suit :

J'ai l'honneur de mander à V. M. que les premiers membres de l'Assemblée nationale Lameth, Barnave, Pétion et d'André, qui manient toute l'Assemblée nationale et surtout le comité politique, sont si chaudement portés pour l'amitié prussienne, qu'on pourrait demander dans ce moment tout ce que l'on voudrait, on serait sûr que cela serait accepté; même le marquis de La Fayette, qui jusquà présent était un peu fâché de ce que la Prusse l'a interrompu dans l'affaire de la Hollande, ne peut pas se retenir de faire transpirer ses idées d'avoir l'amitié de la Prusse.

. . . .

Il est vrai que le parti de la Reine est faible; mais il existe encore et je ne puis pas les blâmer, s'ils sont sur leurs gardes. Avec tout cela, je n'entre en rien de positif qu'en un traité de commerce.

Ce fut en ce sens que cet émissaire, un peu crédule, poursuivit cette campagne, mais sans aboutir à quoi que ce soit de sérieux. Entre temps, la Cour de Berlin se rapprochait petit à petit de l'Au-

triche et négligeait le pauvre Ephraïm qui, pour se rendre utile, en était réduit à envoyer des relations des discussions engagées à l'Assemblée nationale sur la réorganisation administrative et financière du Royaume. Cependant il ne perdait pas de vue sa mission. Le 22 avril 1791, il adressait au roi de Prusse une humble requête, ainsi conçue :

Les affaires de France ne doivent pas être tout à fait indifférentes à la Prusse, principalement dans les circonstances présentes. Le comte de Montmorin incline un peu à la Maison d'Autriche. Le club des Jacobins est tout à fait adonné à la Prusse, et il y a beaucoup de probabilité que le règne du comte de Montmorin sera de courte durée. Sire, jusqu'ici je n'ai pas compromis V. M. en aucune façon dans les affaires quelconques. Si on voulait me confier seulement quelques instructions, j'ose assurer V. M. que ma conduite sera toujours la même et je pourrais beaucoup contribuer à entretenir l'éloignement et la méfiance contre l'Autriche et même ne pas donner l'ombrage à vos alliés et, au contraire, leur donner toutes les satisfactions possibles.

Ephraïm, en prétendant que jusqu'ici il n'avait compromis le roi de Prusse en aucune façon, payait un peu trop d'audace. Par ses relations avec les membres influents de la gauche de l'Assemblée nationale, par ses conversations et ses déclamations contre l'Autriche et le parti autrichien dans les clubs et les cafés, il avait éveillé l'attention des journalistes royalistes, qui l'attaquèrent violemment.

Le 11 mars 1791, le comte de Goltz écrivait au roi de Prusse ce qui suit :

Celles des feuilles du jour, qui sont pour la Cour de Vienne..... ajoutent même que la Prusse et l'Angleterre se donnent bien du mouvement, jusqu'à répandre de l'argent pour accroître la fermentation et l'anarchie en France et que le conseiller privé Ephraïm en est un des instruments par ses machinations avec le parti démagogue, jusqu'à projeter la mort de la Reine. J'emploie d'autres feuilles pour combattre des machinations aussi absurdes qu'atroces, que, à la vérité, les gens sensés d'aucun parti ne pourront croire, mais que je désirerais effacer en tout le monde en général.

Les clameurs contre les intrigues d'Ephraïm, loin de diminuer, devinrent telles, que, le 22 juillet 1791, le comte de Goltz annonçait au roi de Prusse que cet agent avait été arrêté et que, par

des démarches actives, il l'avait, dès le lendemain, fait remettre en liberté. Le 2 août, Frédéric-Guillaume écrivit à son ministre à Paris :

Je suis bien aise d'apprendre qu'il ait été reconnu innocent; mais comme cet homme n'est d'aucune utilité là-bas, je vous enjoins de lui ordonner de ma part de revenir tout de suite pour empêcher qu'il ne lui arrive de nouveaux esclandres.

Ephraïm dut se soumettre. Le 19 août, il écrivait au roi de Prusse que l'affaire de son arrestation avait un peu dérangé sa santé, mais que dans tous les cas il ne différerait son voyage que d'une huitaine de jours. Ainsi finit cette mission, qui fit en son temps beaucoup plus de bruit qu'elle ne méritait [1].

Pendant le séjour d'Ephraïm à Paris, le comte de Goltz ne resta pas inactif; de son côté, il agissait sur les membres influents de l'Assemblée et il tenait de son mieux le roi de Prusse au courant de ce qui se passait à Paris. Il ne paraît pas qu'il fût en bons termes avec Mirabeau, car il ne manquait pas une occasion d'en dire du mal, tout en sachant reconnaître ses immenses talents et ses grandes qualités; il n'avait sans doute pas encore pu oublier l'*Histoire secrète de la Cour de Berlin*. Le 24 janvier 1791, il écrivait au roi de Prusse :

J'eus l'honneur de mander dernièrement que la Reine était sur le point d'essuyer l'humiliation que le comte de Mirabeau garde sa personne en qualité de commandant de bataillon de la garde nationale. Elle a évité ce déboire par la démission que le comte de Mirabeau a donnée de ce grade, deux jours après l'avoir pris, et cela pour se donner une place dans l'administration du département de Paris, où avec l'évêque d'Autun, qui pour le même objet a résigné son évêché, ils disposeront à leur gré des revenus considérables de ce département. Leur avidité étant connue, ainsi que leur prodigalité, cette mesure révolte les personnes, même d'ailleurs les mieux disposées dans ce parti.

Quinze jours plus tard, le 4 février, le ministre prussien faisait l'éloge de l'habileté du grand orateur en ces termes :

Le comte de Mirabeau, président de l'Assemblée nationale depuis quelques jours, s'en acquitte avec une grande dextérité, de l'aveu même

[1] Cf. H. de Sybel, *Geschichte der Revolutionszeit*, Düsseldorf, 1877, in-8°, t. I, p. 162, 274 et 275.

de ses adversaires. Cet homme, aussi extraordinaire en talents qu'en vices, finira, dans la quinzaine de sa présidence, plus d'affaires que ses prédécesseurs n'en faisaient dans plusieurs mois.

Cependant le comte de Goltz n'ignorait pas les relations de Mirabeau avec la Cour des Tuileries. Le 4 avril 1791, en annonçant au roi de Prusse la mort du tribun révolutionnaire, il s'exprimait ainsi qu'il suit :

C'est une grande perte pour la Cour qui l'avait gagné. Les Jacobins qu'il réprimait avec tant de succès reprendront le dessus. La place dans le directoire du département de Paris, qu'il faisait valoir d'après l'étendue de son génie, lui donnait la principale influence sur la tranquillité de la capitale..... Mais c'est à l'Assemblée nationale surtout que la mort du comte de Mirabeau fera de nouvelles peines au Roi.

Le 8 avril, revenant sur cet événement, il disait :

Les quelques jours qui l'ont suivi m'ont donné lieu de me confirmer que la Cour et le ministère croient avoir beaucoup perdu..... C'est surtout le comte de Montmorin, qui de mieux en mieux commençait à s'entendre avec le défunt, qui avait la plus grande influence sur le Comité diplomatique, où, en effet, il était le seul qui connaissait les affaires étrangères.

La modération du comte de Goltz, à propos de ces rapports de Mirabeau avec la Cour, s'explique par le rapprochement qui s'était opéré entre la Prusse et l'Autriche. Depuis le commencement de l'année 1791, il se tenait sur la réserve lorsqu'il était question de la Cour de Vienne et de Marie-Antoinette. Dans sa dépêche du 7 février 1791, il rapportait un entretien qu'il avait eu avec le ministre du roi de France au sujet d'un bruit qui courait sur l'intention du Cabinet autrichien d'amener l'évêque de Liège à résigner son siège en faveur d'un archiduc; en d'autres temps, pareil projet l'aurait jeté hors de lui; lorsqu'il en avait été question en 1780, un peu après l'élection de l'archiduc Maximilien en qualité de co-adjuteur de l'archevêque de Cologne, il avait tout mis en œuvre pour exciter le ministère de Versailles; cette fois, au contraire, il avait cru devoir laisser tomber la conversation.

Le comte de Montmorin, disait-il, m'a fait apercevoir dernièrement combien une telle résignation conviendrait peu à la France. Ignorant les intentions de V. M. et si, dans le cas que la Cour de Vienne a eu

en effet un tel projet, elle ne se concerte pas avec V. M., je me suis tenu réservé vis-à-vis du ministre français, dont d'ailleurs les paroles dans la position présente des affaires ici sont plutôt simplement l'opinion personnelle du ministre que la volonté réelle et le pouvoir d'agir en conséquence. Au reste si, dans la suite, V. M. jugeait convenable de me donner des ordres relatifs à cet objet, il ne me serait pas difficile de le reprendre avec le comte de Montmorin et avec mes amis du parti dominant dans l'Assemblée nationale.

Bientôt même il abandonna ces amis dont il parlait et il prit fait et cause pour La Fayette et les constitutionnels. Le 28 mars 1791, il écrivait :

La majorité de l'Assemblée nationale sent enfin qu'il est bien temps de faire cesser l'anarchie entretenue par quelques turbulents parmi les Jacobins, comme les frères Lameth, d'Aiguillon, Barnave et autres.

Cependant il avait encore conservé quelques relations indirectes avec ceux qu'il appelait « les démagogues » et il s'en servait à l'occasion, pour ramener par exemple l'opinion publique égarée à propos des négociations engagées entre les Cabinets de Vienne et de Berlin et de la mission d'Ephraïm, comme le montre sa dépêche du 2 avril 1791, d'où est extrait ce qui suit :

L'opinion se fortifie de plus en plus que l'Empereur s'est arrangé avec V. M. de se servir de l'affaire des princes (possessionnés en Alsace) pour prétexte, dont le vrai motif serait de remettre le roi de France dans son ancien état. Ce prétendu arrangement entre V. M. et l'Empereur contre la révolution d'ici paraît d'autant plus probable aux démagogues, qu'on leur a fait accroire que V. M. est plus animée dans l'affaire des princes que n'est l'Empereur. Je leur fais glisser sous main que leur raisonnement est dépourvu de bon sens, parce que certainement une intimité de liaisons entre l'Empereur et le roi de France, telle qu'elle était avant la Révolution, ne pourrait pas convenir aux intérêts de la Prusse. Mais tout cela est inutile, aujourd'hui encore, avec des gens qui ont peur. Je leur fais dire aussi que du moins ils doivent s'accorder avec eux-mêmes, car pendant que d'un côté ils soupçonnent la Prusse et l'Autriche arrangées contre eux, d'un autre côté on imprime journellement que, de la part de V. M., le sieur Ephraïm confère avec les démagogues et répand de l'argent et des propos incendiaires pour entretenir la fermentation. Il a déjà fait imprimer le désaveu de ces atroces calomnies, et V. M. daignera me rendre la justice de croire que je ne néglige rien pour détruire ces impressions.

Engagé dans cette voie, le comte de Goltz en vint à rendre justice à Marie-Antoinette. Le 13 juin 1791, il s'exprimait sur le Roi et la Reine en ces termes :

Malgré tant de chagrins, cet infortuné monarque jouit d'une fort bonne santé, ainsi que la Reine, qui prend encore plus vivement à cœur, mais qui a la plus parfaite contenance, au point que bien des personnes croient qu'on lui a persuadé que par la destruction des deux premiers ordres elle gagnera plus de pouvoir qu'elle n'en a jamais eu. Je suis persuadé que cette princesse ne le juge pas ainsi, mais son apparente satisfaction n'est que l'effet du sentiment bien raisonné de la nécessité d'avoir ce maintien dans ce moment-ci.

Après l'arrestation des fugitifs à Varennes, le ministre prussien eut pitié de Louis XVI et surtout de Marie-Antoinette, qui n'était plus à ses yeux l'Autrichienne naguère tant détestée, mais la reine malheureuse. Le 24 juin, il écrivait :

On ne peut sans frémir penser au sort qui attend Leurs Majestés. Peut-être encore le Roi aura-t-il un adoucissement par l'opinion générale qu'il n'a été qu'entraîné par la Reine, mais, pour cette princesse, rien ne la justifiera aux yeux du peuple. Si même les chefs du parti démocrate voulaient la sauver, dont ils semblent fort éloignés, le peuple s'en chargera. Déjà il est en foule sur la route à sa rencontre.

Jusqu'à la rupture des relations entre la Prusse et la France, le comte de Goltz persévéra dans ces sentiments. Les dépêches, qu'il envoyait régulièrement deux fois par semaine, sont remplies de détails intéressants et le plus souvent exacts, mais connus, sur les débats des assemblées et les intrigues des partis, sur ses négociations avec les ministres Montmorin, Lessart et autres, et sur ses entretiens avec les députés influents; mais on n'y trouve plus la moindre excitation contre l'Autriche et Marie-Antoinette. La dernière des dépêches qu'il expédia de Paris porte la date du 21 mai 1792; le 23, le ministre prussien se mettait en route avec le chargé d'affaires impérial, M. de Blumendorf, qui depuis plus de dix-huit mois remplaçait le comte de Mercy. Tous deux arrivaient le 26 à Bruxelles. M. de Goltz resta dans cette ville environ trois semaines.

Les lettres qu'il écrivit pendant ce séjour fournissent des renseignements curieux sur l'état des Pays-Bas, sur la position des

armées françaises et autrichiennes et aussi sur l'émigration; ainsi le 18 juin 1792, il disait :

Dans des propos des ministres d'Espagne et de Naples, avec lesquels je continue ici notre ancienne liaison de Paris, j'aperçois que leurs Cours ont arrêté les dons à Coblence, tant parce qu'elles ne veulent pas se dépouiller elles-mêmes en faveur d'un parti qui, à bien s'en faut, n'est pas celui du roi et de la reine de France, tant aussi parce qu'elles ont vu le gaspillage, qu'a fait le sieur de Calonne, des sommes qu'elles avaient données.

Cette dépêche fut la dernière que le comte de Goltz adressa à son souverain; le 3 juin 1792, l'ordre lui avait été expédié de rentrer à Berlin; il ne le reçut que le 18; aussitôt il se mit en devoir d'obéir et bientôt il quittait Bruxelles et s'éloignait pour toujours de la France, où il venait d'accomplir, dans des circonstances souvent difficiles, une mission de vingt années. Quand, après trois campagnes infructueuses, le roi de Prusse se décida à entrer en négociations avec la République française, le comte de Goltz, sur la recommandation du prince Henri, fut chargé de défendre ses intérêts; il quitta Berlin le 15 décembre 1794 et arriva le 28 du même mois à Bâle, mais il était déjà souffrant et il mourut dans cette ville, le 6 février 1795, avant d'avoir pu conclure avec Barthélemy le traité de paix qu'ils avaient préparé. C'était à l'ancien secrétaire de légation, Sandoz-Rollin, que devait être réservé l'honneur de venir de nouveau représenter la Prusse à Paris.

INVENTAIRE SOMMAIRE
DE LA CORRESPONDANCE DE FRANCE
CONSERVÉE DANS LES ARCHIVES SECRÈTES D'ÉTAT
DU ROYAUME DE PRUSSE.

---

1. (1497-1568) — Correspondance des rois de France Charles VIII et Louis XII avec l'Électeur de Brandebourg à propos des affaires du Milanais (1497-1499). — Négociations des princes allemands de la religion réformée avec la France à l'occasion des guerres contre l'Empereur (1550-1555); lettres de créance de l'envoyé français en Allemagne, Jean de Moustiers de Froissac (*Johannes Fraxinensis*), évêque de Bayonne (Blois, 7 août 1551). — Correspondance des princes allemands avec Henri II au sujet de la guerre franco-espagnole et du traité du Cateau-Cambrésis (1557-1559). — Première guerre de religion; négociations de la France avec le margrave Jean-Georges de Brandebourg; nouvelles diverses, colloque de Poissy, bataille de Dreux, prise du prince de Condé, assassinat du duc de Guise, portrait du cardinal de Lorraine, reprise du Havre sur les Anglais, etc. (1560-1563). — Deuxième guerre de religion, correspondance des chefs des réformés français avec les princes allemands (1567-1568).

2. (1569-1589) — Troisième guerre de religion (1569-1571); mémoire du landgrave Guillaume de Hesse[1] sur les

[1] Sur les négociations de ce prince avec les réformés français et en général sur les relations politiques des landgraves de Hesse avec la France au XVIe siècle, voir le rapport de M. Charles Joret sur une mission en Allemagne dans les *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires*, Paris, 1891, in-8°, t. I, p. 11 à 13.

événements militaires de France (21 août 1569); mission de Caspar de Schönberg en France (octobre 1571). — Nouvelles de France sur les événements des 22-24 août 1572, le meurtre de Coligny, la Saint-Barthélemy, et sur les guerres de religion jusqu'en 1581. — Négociations avec les envoyés de Henri de Navarre (1583-1587); instruction pour Jacques Ségur de Pardaillan (*Jacobus Segurius Parthelianus*). — Nouvelles militaires sur les guerres de religion jusqu'au meurtre de Henri III (1587-1589).

3. (1589-1614) — Correspondance avec Joachim Frédéric, administrateur de Magdebourg, le landgrave Guillaume de Hesse, l'Électeur de Saxe, l'Électeur palatin Jean-Casimir, Christian et Bernard d'Anhalt à propos de la guerre de France (1589-1591). — Nouvelles de France concernant surtout les opérations militaires (1594-1599). — Mission de Jacques Bongars de Bodry, envoyé de France en Allemagne (1596). — Affaire de la succession de Juliers; retour de Bongars en Allemagne; missions de Christophe de Dohna, de Christian de Bellin, de Kettlers et de Stickers envoyés en France par l'Électeur de Brandebourg; correspondance entre Christian de Bellin et Gueretin, agent de l'Électeur palatin à Paris; mémoire de Volmar, envoyé de l'Électeur de Brandebourg à Paris; lettre de l'envoyé hollandais François van Aersens (1609-1614).

4. (1614-1632) — Nouvelles de France, double mariage espagnol (1614), paix de Loudun (1616). — *Duplicata* des dépêches et des lettres de Gueretin, agent de l'Électeur palatin à Paris (1616-1618). — Mission de Christian de Bellin, envoyé par l'Électeur de Brandebourg à Hambourg, La Haye, Londres et Paris, à l'occasion des affaires de Juliers (octobre 1624-mai 1625). — Mission de Christian de Heimbach en France à propos de l'invasion du Brandebourg par Ernest de Mansfeld (1626). — Nouvelles du siège de la Rochelle; défaite de Henri de Rohan (1628). — Rapport du comte Adam de Schwartzenberg

à l'Électeur de Brandebourg sur sa conférence avec l'envoyé français de Marcheville (4 octobre 1629).

5. (1633-1647) — Documents concernant les conventions conclues par la France avec la Suède, la Hesse, la Catalogne et le Portugal. — Missions de Winandt Rhodt (1643-1645) et de Fabian de Dohna (1645-1646), envoyés en France par l'Électeur de Brandebourg à l'occasion de ses différends avec la Suède, en Poméranie et dans le Palatinat.

6. (1648-1675) — Pièces diverses concernant les affaires de France; un grand nombre de documents officiels, édits, règlements, etc., la plupart imprimés. Entre autre choses intéressantes, on y trouve une relation du discours prononcé à La Haye, le 24 mars 1662, par l'envoyé de l'Empereur, pour dénoncer les projets de la France contre l'Allemagne.

7-8. (1647-1656) — Dépêches d'Abraham de Wicquefort, envoyé de Brandebourg à Paris.

7, 1647-1651; — 8, 1652-1656.

Dans la série de ces intéressantes dépêches, qui contiennent quantité de détails curieux et nouveaux sur les troubles de la Fronde et sur les affaires militaires, se trouvent par malheur d'importantes lacunes, par exemple du 13 avril au 25 juin, du 25 juin au 17 août, du 31 août au 28 septembre, du 12 octobre au 16 novembre de l'année 1652, du 23 novembre 1652 au 4 janvier 1653. Les mois de janvier, février, mars, septembre, octobre 1653, avril et mai 1654 manquent entièrement.

9. (1657-1661) — Dépêches d'Abraham de Wicquefort (12 janvier 1657-29 juillet 1659). — Dépêches du conseiller de cour Christian de Brandt, envoyé extraordinaire de Brandebourg en France à l'occasion de l'élection de l'Empereur et de la négociation de l'alliance entre le Brandebourg et le Danemark (26 octobre 1657-23 avril 1658). — Dépêches de Christian de Brandt, ministre de Brandebourg en France (1659-1660).

10. (1660-1666) — Première mission du conseiller de cour et

chambellan Christophe Caspar baron de Blumenthal, envoyé extraordinaire de l'Électeur de Brandebourg en France; ses instructions, ses dépêches (1660). — Deuxième mission de Blumenthal, son journal du 14 janvier 1663 au 26 mars 1664. — Troisième mission; journal du 15 juin au 3 octobre 1664. — Quatrième mission; journal du 13 février au 28 mars 1666.

11-12. (1661-1671) — Dépêches de Jean Beck, envoyé de Brandebourg à Paris.

11, 1661-1666; — 12, 1667-1671.

13. (1667-1668) — Documents concernant surtout la guerre entre la France et l'Espagne. — Correspondance de l'Électeur de Brandebourg avec le roi de France (13 mai-29 juillet 1667), avec l'Empereur et les ministres impériaux baron de Goës, de Lisola et le comte de Pottingen (1667-1668), avec le marquis de Castel-Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas espagnols (1667), avec les Electeurs de Cologne, de Mayence, de Trèves, de Bavière et de Saxe (1667-1668). — Conférences du baron de Schwerin et du baron de Friesen à Zinna, pour resserrer l'union entre le Brandebourg et la Saxe, en août 1667. — Mission du conseiller secret Lorenz Christophe de Somnitz, à Leipzig. — Projet d'alliance défensive entre le Brandebourg, la Saxe et la Suède. — Correspondance relative à la triple alliance de La Haye. — Correspondance avec l'Électeur palatin. — Mission des envoyés des princes allemands chargés d'offrir leur médiation aux Cours de France et d'Espagne. — Correspondance avec le duc Ernest de Saxe, le margrave Christian Ernest de Brandebourg, les ducs Georges Guillaume et Ernest de Brunswick et d'autres petits princes allemands.

14. (1667-1668) — Mission de Beyer, Pagenstecher et Weiler à Cologne à l'occasion de l'invasion du cercle de Bourgogne par la France. — Mission de Blaspeil, Beyer, Creutzberg et Romswinkel à Aix-la-Chapelle. — Voyage de Beyer à Paris. — Pièces diverses concernant la guerre franco-espagnole.

15. (1666-1668) — Mission du baron de Pölnitz et du conseiller de cour Franz Meinders, envoyés de Brandebourg en France pour appuyer la candidature du comte palatin Frédéric-Guillaume au trône de Pologne. — Journal de la cinquième mission du baron de Blumenthal en France (24 septembre 1668-19 janvier 1670). — Mission de Colbert de Croissy, envoyé extraordinaire de France en Brandebourg à l'occasion de l'affaire de Munster (1666). — Mission de Milet, envoyé de France en Brandebourg à l'occasion des affaires de Pologne et de l'entrée du Brandebourg dans la ligue du Rhin (1667).

16. (1668-1672) — Documents relatifs à la triple alliance de la Haye et à l'alliance secrète conclue entre le roi de France et l'Électeur de Brandebourg.

17. (1670-1677) — Mission de Lorenz Georges de Crockow, envoyé de Brandebourg en France (1670-1672). — Mission de Franz Meinders (1673). — Dépêches de Jean Beck, résident de Brandebourg à Paris (11 janvier-24 octobre 1674). — Mission du comte de Saint-Géran, chargé par le roi de France d'obtenir l'alliance de l'Électeur de Brandebourg contre les États généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas ou tout au moins sa neutralité (1671-1672). — Actes concernant le traité signé à Vossem, le 6 juin 1673, entre le roi de France et l'Électeur de Brandebourg.

18. (1679) — Mission de Franz Meinders en France. — Traité de Saint-Germain.

19. (1679-1684) — Mission du comte d'Epensee, envoyé extraordinaire de Brandebourg en France à l'occasion des canons laissés dans Wesel par les troupes françaises. — Dépêches de Ilgen, envoyé extraordinaire de Brandebourg en France pour les négociations complémentaires du traité de Saint-Germain (1679). — Relations de Plémont, agent de l'Électeur à Paris. — Actes concernant

le traité d'alliance défensive du 11 janvier 1681 entre la France et le Brandebourg et l'alliance conclue pour dix ans entre les deux pays, le 24 janvier 1682 (1679-1682).

20. (1679-1686) — Dépêches de Jean Beck, ministre résident de Brandebourg à Paris.

21-25. (1680-1687) — Dépêches d'Ézéchiel Spanheim, envoyé extraordinaire de Brandebourg à Paris.

21, 1680-1682; — 22, 1683; — 23, 1684; — 24, 1685-1686; — 25, 1687.

26. (1685-1688) — Dépêches ordinaires d'Ézéchiel Spanheim pendant l'année 1688. — Dépêches particulières d'Ézéchiel Spanheim concernant plus spécialement les persécutions contre les réformés (1885-1888). — Négociations de M. de Fuchs, plénipotentiaire de l'Électeur de Brandebourg, avec M. de Gravel, envoyé de France à Berlin, pour la neutralité de Clèves (1688).

27. (1689) — Dépêches d'Ézéchiel Spanheim.

É. Spanheim, à la suite de la rupture survenue entre le roi de France et les princes allemands, eut ses audiences de congé les 24 et 25 janvier 1689 et quitta Paris dans les premiers jours du mois suivant; à partir du 3 mars 1689, ses dépêches sont datées d'Anvers; la dernière est du 1er avril 1689. Dans ce fascicule se trouve un exemplaire de la relation de É. Spanheim, publiée en 1682 par M. Schefer pour la Société de l'histoire de France.

28-29. (1697-1700) — Dépêches d'Ézéchiel Spanheim.

28, 1697-1698; — 29, 1699-1700.
Son instruction est datée du 14 octobre 1697 et sa première dépêche est du 14 novembre de cette même année.

30. (1532-1700) — Créances du Brandebourg sur la France. — Instruction pour Curt du Schulenborgh, envoyé près de François Ier pour obtenir le payement de la pension due à l'Électeur de Brandebourg de 1519 à 1531 (1532). — Correspondance relative aux prêts d'argent faits à

Henri IV et aux princes allemands ses alliés, par l'Électeur de Brandebourg (1587-1602). — Missions de Jean-Christophle Volmar de Bernshofen, envoyé par l'Électeur de Brandebourg en France, en 1603, en octobre 1604, en août 1605 et en novembre 1607, pour obtenir le règlement des sommes que lui devait Henri IV; sur chaque mission, il existe une relation avec de nombreuses pièces à l'appui (1603-1609). — Instructions données par l'Électeur Jean Sigismund à son envoyé Christian de Bellin, chargé de réclamer les sommes dues par le roi de France (15 décembre 1610). — Réclamations de l'Électeur de Brandebourg pour les sommes qui lui étaient dues par la France à l'occasion de la succession de Juliers (1617-1620). — Renouvellement de ces réclamations en 1633 et en 1653. — Comptes du subside accordé par la France au Brandebourg par le traité du 31 décembre 1669; correspondance de Franz Meinders (1670-1672), de Spanheim (1700).

31. (1701-1703) — Dépêches d'Ézéchiel Spanheim (1701). — Lettres écrites de Paris par M. de Meyercron, envoyé du roi de Danemark en France (13 avril 1701-31 août 1703). — Lettres écrites de Paris et de Versailles par M. de Hamrath, secrétaire de la légation de Brandebourg en France (16 février 1699-28 août 1702).

La dernière lettre d'É. Spanheim est datée de La Haye, le 16 mai 1701.

32. (1702-1706) — Négociations secrètes des agents du roi de Prusse avec divers envoyés du roi de France dans différentes Cours. — Négociations de Blaspeil et de Schleinitz avec le maréchal de Boufflers, les marquis d'Allègre et de Puységur et autres généraux français, pour la neutralité du pays de Clèves et la succession d'Orange. — Dépêches de M. de Viereyck et de Simon Soll sur leurs négociations avec M. Poussin, envoyé de France à Copenhague. — Dépêches de M. de Printz de Dantzick sur ses négociations avec le ministre de France, M. de Bonac, par l'entremise du commissaire prussien d'artillerie

Braun. — Lettres de Schmettau, de Finck de Finckenstein, d'Alvensleben, etc.

33. (1705-1713) — Mémoire sur les finances de la France par le sieur Huguetan (juillet 1705). — Négociations secrètes entre le baron de Knyphausen et le sieur Poussin, résident de France à Copenhague, avec un projet de traité (12 décembre 1709-16 janvier 1710). — Lettres écrites de Paris par l'agent de Hesse-Cassel, Martine (1707-1709). Journaux et gazettes.

34. (1711-1713) — Négociations du baron de Knyphausen, ministre de Prusse à Copenhague, avec le comte de la Verne, émissaire du Cabinet de Versailles (1711-1712). — Papiers et correspondance trouvés dans la cassette du comte de la Verne, arrêté par ordre de l'Empereur non loin du Dannenberg (1711-1712).

35. (1715-1717) — Dépêches du baron de Knyphausen, envoyé du roi de Prusse à Paris (1715). — Lettres de M. de Saint-Albin, correspondant du roi de Prusse à Paris (1715-1716). — Actes concernant le traité secret conclu à Berlin le 14 septembre 1716, entre la France, la Prusse et la Suède (1716). — Dépêches d'Adam de Viereck, envoyé du roi de Prusse à Paris (24 avril 1716-29 juin 1717).

36. (1717-1720) — Dépêches du baron de Knyphausen, envoyé de Prusse à Paris (30 octobre 1717-28 mars 1718). — Dépêches du baron de Schleinitz, envoyé du roi de Prusse à Paris (28 octobre 1718-17 mars 1719). — Lettres du comte de Dohna sur sa participation à l'expédition en Espagne (3 février-22 août 1719). — Actes concernant la garantie, donnée par la France, de Brême et Verden au roi d'Angleterre, Électeur de Hanovre et de Stettin, Usedom et Vollin au roi de Prusse (1719-1720).

37. (1718-1721) — Dépêches du conseiller de cour Sellenthin, résident de Prusse à Paris (8 avril 1718-25 janvier 1721).

38. (1721-1723) — Dépêches du baron Le Chambrier (10 janvier 1721-28 décembre 1723). — Mission extraordinaire du colonel comte Truchsess de Waldburg à l'occasion du sacre de Louis XV (1722).

39-42. (1724-1737) — Dépêches du baron Le Chambrier.

39, 1724-1725; — 40, 1726-1727; — 41, 1728-1733; — 42, 1734-1737.

43. (1735-1739) — Bulletins de nouvelles de Marschall.

Ce Marschall, complètement inconnu d'ailleurs, rédigeait, en allemand, un Bulletin sans grand intérêt sur ce qui se passait à Paris, Vienne, Londres, La Haye, Stuttgart, etc.

44. (1738-1740) — Dépêches du baron Le Chambrier.

45. (1740) — Mission du colonel de Camas, chargé, en qualité d'envoyé extraordinaire, d'aller notifier à la Cour de France la mort de Frédéric-Guillaume I[er] et d'engager avec le cabinet de Versailles des négociations pour la conclusion d'un traité d'alliance (juin-novembre 1740).

L'instruction secrète pour le colonel de Camas, datée de Ruppin, 11 juin 1740, est publiée pages 3-5 du tome I[er] de la *Politische Correspondenz Friedrichs des Grossen* (Berlin, 1879, in-8°), dont l'éditeur de cette partie, M. Koser, a donné aussi un certain nombre de lettres fort intéressantes de Frédéric II au colonel de Camas, qui fut rappelé à son régiment à la fin du mois d'octobre de l'année 1740.

46. (1518-1740) — Correspondance avec les rois de France. — Notifications de naissances, de mariages, de décès. — Félicitations. — Condoléances. — Envois de présents. — Lettres de créance et de récréance. — Parmi ces papiers de pur cérémonial se trouvent un certain nombre de lettres politiques.

47. (1551-1739) — Correspondance avec des princes du sang, avec des ministres et avec des nobles français, entre autres Henri II de Bourbon, le duc du Maine, le président Jeannin, le chancelier Sillery, Servien, d'Avaux, le cardinal Mazarin, Colbert, Turenne, Bussy, etc.

Une des correspondances les plus intéressantes qui se trouvent dans cette liasse de miscellanea est celle échangée par le margrave Jean et l'Électeur Joachim II avec Condé, Châtillon et d'Andelot.

48-49. (1741-1742) — Dépêches du baron Le Chambrier.

48, 1741; — 49, janvier-juin 1742.

50. (1742) — Dépêches du baron Le Chambrier (juillet-décembre). — Nouvelles envoyées par le conseiller de gouvernement de Derenthal à Minden, par le général de Dessow à Wesel, et par l'employé de chancellerie de Raesfeldt à Clèves, sur les mouvements des troupes françaises se trouvant aux environs de ces villes (1742).

51. (1743) — Dépêches du baron Le Chambrier (janvier-juin).

52. (1743) — Dépêches du baron Le Chambrier (juillet-décembre). — Négociations du baron Le Chambrier à Mayence avec l'envoyé français Hatzel, subdélégué de l'intendant de Strasbourg. — Rapport du baron Le Chambrier sur son séjour à Mayence. — Actes concernant les propositions de paix faites par la France à l'Angleterre et à la reine de Hongrie, par l'entremise de l'Électeur de Mayence.

53-56. (1744-1745) — Dépêches du baron Le Chambrier.

53, janvier-juin 1744; — 54, juillet-décembre 1744; — 55, janvier-mai 1745; — 56, juin-décembre 1745.

57. (1744-1745) — Mission extraordinaire du lieutenant général comte de Schmettau près du roi de France à Metz et à Paris; trois volumes : t. I, juillet-septembre 1744; t. II, octobre-décembre 1744; t. III, janvier-juillet 1745. Dans le troisième volume se trouve un état des forces de terre et de mer de la France au 1er janvier 1745. — Documents concernant l'intercept et la publication des lettres de Schmettau par les Autrichiens.

58. (1746) — Dépêches du baron Le Chambrier (janvier-août).

59. (1746) — Dépêches du baron Le Chambrier (septembre-décembre). — Correspondance du baron Le Chambrier concernant spécialement les contestations entre la Prusse et la Saxe et le mariage du Dauphin avec la princesse Marie-Josèphe de Saxe (23 avril-20 décembre 1746). — Mission du colonel prussien de Saint-Surin, envoyé près le roi de France à son quartier général dans les Pays-Bas autrichiens (mai-octobre 1746).

60. (1747-1748) — Dépêches du baron Le Chambrier (janvier-avril 1747). — Correspondances particulières du baron Le Chambrier, relatives spécialement aux négociations engagées avec le Cabinet de Versailles à l'occasion de la Saxe (13 janvier-28 novembre 1747), aux négociations concernant l'accession de la France à l'alliance conclue entre la Prusse et la Suède (2 janvier 1747-17 février 1748), et l'accession du Danemark à cette même alliance (13 mai-23 septembre 1747).

61-67. (1747-1750) — Dépêches du baron Le Chambrier.

61, mai-décembre 1747; — 62, janvier-juin 1748; — 63, juillet-décembre 1748; — 64, janvier-juin 1749; — 65, juillet-décembre 1749; — 66, janvier-juin 1750; — 67, juillet-décembre 1750.

68. (1751) — Dépêches du baron Le Chambrier (janvier-juin). Relation générale de la Cour de France présentée par le baron Le Chambrier à Frédéric II, à Wesel, le 21 juin 1751. — Correspondance avec le secrétaire de la légation de Prusse à Paris, le sieur Junod, concernant la mort du baron Le Chambrier et l'intérim. — Dépêches de Junod (juin-août 1751).

69-70. (1751-1752) — Dépêches de Georges Keith, lord-maréchal d'Écosse, ministre de Prusse à Paris.

69, juillet 1751-juin 1752; — 70, juin-décembre 1752.

71. (1750-1754) — Mission du chambellan Christian-Henry d'Ammon à Paris, pour la conclusion d'un traité de

commerce (1750-1753). — Négociations pour aplanir les difficultés soulevées par l'article 5 de ce traité (1753-1754).

72. (1750-1753) — Négociations du chambellan d'Ammon à Paris.

73-74. (1753-1754) — Dépêches de lord Georges Keith.

73, 1753; — 74, 1754.

75-80. (1753-1756) — Dépêches du baron de Knyphausen, d'abord conseiller de la légation du temps de lord Georges Keith et, après le départ de ce dernier, ministre de Prusse à Paris.

75, 1753-1754; — 76, janvier-juin 1755; — 77, juillet-décembre 1755; — 78, janvier-avril 1756; — 79, mai-juin 1756; — 80, juillet-décembre 1756.

81. (1756-1759) — Lettres et pièces diverses. — Mémoires de la France contre l'Angleterre à propos des affaires d'Amérique (1756). — Actes concernant le différend soulevé entre la France et la Prusse par la conduite du comte de Broglie en Saxe et le rappel des ministres des deux Cours (1756). — Rapports du colonel prussien, comte de Neuwied, sur les négociations secrètes de paix avec la France (1757). — Rapports du colonel prussien de Balby sur le même objet (1757). — Nouvelles sur les affaires de France (1756-1759).

82. (1737-1749) — La plupart des documents contenus dans cette liasse, faisant partie de la correspondance immédiate de Frédéric-Guillaume I[er] et de Frédéric II, ont été récemment réintégrés dans le fonds du Cabinet du Roi (XCVI-30). On y trouvait des lettres du cardinal de Fleury, des maréchaux de Broglie et de Belle-Isle, du duc de Coigny, du cardinal de Tencin, du maréchal de Saxe et du marquis de la Chétardie.

83. (1740-1750) — Correspondance immédiate du marquis de

Valory, ministre de France à Berlin, avec Frédéric II : t. I, 1740-1745; t. II, 1746-1750.

Cette liasse a été réintégrée dans le fonds du Cabinet du Roi.

84. (1750-1784) — Correspondance immédiate de Frédéric II avec le comte de Tyrconnel, envoyé de France à Berlin : t. I, juillet 1750-mars 1751; t. II, avril 1751-mai 1752; — avec le chevalier de la Touche (1748-1752); — avec le duc de Nivernais (1756); — avec le duc de Noailles (1747-1749); — avec le maréchal de Richelieu (1757-1784).

85. (1760-1769) — Correspondance de Métra, agent du roi de Prusse à Paris (décembre 1768-janvier 1769); de Meny, autre agent chargé de négocier avec le Cabinet de Versailles la reprise des rapports diplomatiques et le renouvellement du traité de commerce de 1753 (juillet 1768-avril 1769). — Dépêches du colonel et chambellan baron de Goltz, envoyé du roi de Prusse en France (février-avril 1769). — Rapports sur la visite du roi de Danemark en France (1768). — Demande du canton de Berne priant le roi de Prusse d'engager la France à abandonner le projet de fortifier Versoix.

86. (1769) — Dépêches du baron de Goltz : t. I, mai-août; t. II, septembre-décembre.

87. (1770) — Correspondance immédiate de Sandoz-Rollin, secrétaire de la légation et chargé d'affaires en l'absence du baron de Goltz, avec Frédéric II.

Réintégrée dans le fonds du Cabinet du Roi.

88. (1770) — Correspondance ministérielle de Sandoz-Rollin.

89. (1771-novembre 1772) — Correspondance immédiate de Sandoz-Rollin.

Réintégrée dans le fonds du Cabinet du Roi.

90. (1771-novembre 1772) — Correspondance ministérielle de Sandoz-Rollin.

91. (Juin-décembre 1772) — Correspondance ministérielle et immédiate du baron de Goltz.

La correspondance immédiate a été réintégrée dans le fonds du Cabinet du Roi.

La nouvelle instruction remise au baron de Goltz est datée du 31 mars 1772 et sa première dépêche de Paris porte la date du 4 juin 1772.

92. (1773) — Correspondance immédiate du baron de Goltz.

Réintégrée dans le fonds du Cabinet du Roi.

93. (1773) — Correspondance ministérielle du baron de Goltz.

94. (1774) — Correspondance immédiate du baron de Goltz.

Réintégrée dans le fonds du Cabinet du Roi.

95. (1774) — Correspondance ministérielle du baron de Goltz.

96. (1775) — Correspondance immédiate du baron de Goltz.

Réintégrée dans le fonds du Cabinet du Roi.

97. (1775) — Correspondance ministérielle du baron de Goltz.

98. (1776) — Correspondance immédiate du baron de Goltz.

Réintégrée dans le fonds du Cabinet du Roi.

99. (1776) — Correspondance ministérielle du baron de Goltz.

100. (1777) — Correspondance immédiate du baron de Goltz.

Réintégrée dans le fonds du Cabinet du Roi.

101. (1777) — Correspondance ministérielle du baron de Goltz. — Bulletins de nouvelles à la main envoyés de Paris.

102. (1778) — Correspondance ministérielle du baron de Goltz. — Bulletins de nouvelles à la main.

103. (1778) — Correspondance immédiate du baron de Goltz.

Réintégrée dans le fonds du Cabinet du Roi.

104. (1779) — Correspondance immédiate du baron de Goltz.

Réintégrée dans le fonds du Cabinet du Roi.

105. (1779) — Correspondance ministérielle du baron de Goltz. — Bulletins de nouvelles à la main.

106. (1780) — Correspondance immédiate du baron de Goltz.

Réintégrée dans le fonds du Cabinet du Roi.

107. (1780) — Correspondance ministérielle du baron de Goltz.

108. (1740-1779) — Correspondance de Louis XV et de Louis XVI avec Frédéric II. — Notifications de naissances, de mariages et de décès. — Félicitations. — Condoléances. — Envois de présents. — Lettres de créance et de récréance. — Lettres de recommandation pour des particuliers. — Quelques lettres relatives aux affaires politiques et militaires.

109. (1740-1780) — Correspondance de Frédéric II avec des princes du sang, des grands seigneurs et des ministres; ce sont, presque toutes, lettres de cérémonial.

110. (1751-1770) — Actes concernant l'envoi d'agents et de ministres de Prusse en France : Junod, chargé d'affaires (juin 1751); — Georges Keith, lord-maréchal d'Écosse, ministre (août 1751); — baron de Knyphausen (mai-août 1754); — colonel et chambellan baron de Goltz (1769); — Sandoz-Rollin, chargé d'affaires (1769-1770).

111. (1781) — Correspondance immédiate du baron de Goltz.

Réintégrée dans le fonds du Cabinet du Roi.

112. (1781) — Correspondance ministérielle du baron de Goltz.

113. (1782) — Correspondance immédiate du baron de Goltz.

Réintégrée dans le fonds du Cabinet du Roi.

114. (1782) — Correspondance ministérielle du baron de Goltz. — Bulletins de nouvelles à la main envoyés de Paris.

115. (1783) — Correspondance immédiate du baron de Goltz avec le Roi.

Réintégrée dans le fonds du Cabinet du Roi.

116. (1783) — Correspondance ministérielle du baron de Goltz.

117. (1784) — Correspondance immédiate du baron de Goltz. (Réintégrée dans le fonds du Cabinet du Roi). — Correspondance ministérielle du baron de Goltz. — Correspondance ministérielle de Sandoz-Rollin (août 1783-septembre 1784).

118. (1785) — Correspondance immédiate du baron de Goltz (Réintégrée dans le fonds du Cabinet du Roi). — Correspondance ministérielle du même.

Correspondance ministérielle du baron de Goltz (1786-1792) : 1786, 1 fascicule; — 1787, 2 fascicules; — 1788, 2 fascicules; — 1789, 2 fascicules; — 1790, 2 fascicules; — 1791, 2 fascicules; — 1792, 1 fascicule.

Correspondance du baron d'Alvensleben, envoyé extraordinaire du roi de Prusse en France (octobre-novembre 1787).

Secretissima : Affaires de France. Correspondance secrète du roi de France, du baron de Breteuil et de leurs agents avec le roi de Prusse et ses ministres (1791-1792).

CABINET SECRET DU ROI.

(*Repositorium 96.*)

Les documents conservés dans cette section sont classés par règne. Dans chaque règne, les papiers sont en général répartis en deux divisions principales : 1° Correspondance du Roi avec les souverains, les princes et leurs familles ; 2° Correspondance gouvernementale.

Cette dernière division est elle-même partagée en plusieurs subdivisions dont le nombre varie suivant les règnes.

Pour Frédéric-Guillaume Ier, on a les subdivisions : *Politica, Militaria, Varia*, et pour Frédéric II : *Politica, Première guerre de Silésie, Deuxième guerre de Silésie, Guerre de Sept ans, Guerre de la succession de Bavière, Administration militaire, Varia.*

C'est dans la subdivision *Politica* que se trouve la correspondance des rois de Prusse avec leurs ministres et agents à l'étranger.

Règne de Frédéric-Guillaume Ier.

Correspondance du roi de Prusse avec Louis XV sur les affaires de la Pologne et du roi Stanislas (1734-1735).

Correspondance du Roi avec Charles-Auguste Sellenthin, résident de Prusse à Paris (mars 1720-juin 1721).

Dépêches du baron Le Chambrier (1721-1739).

Dans cette même section *Politica* se trouvent encore une lettre du cardinal de Fleury de 1739 concernant la succession de Juliers et des correspondances des marquis de la Chétardie et de Valory, ministres de France à Berlin.

Dans la section *Militaria* sont contenus cinq volumes de documents concernant les campagnes sur le Rhin, en 1734 et 1735, ordres de marche, instructions, relations, journaux des armées alliées et particulièrement de l'armée russe et du corps auxiliaire prussien.

Règne de Frédéric II.

Correspondance de Louis XV et de Frédéric II (1740-1755). — Compliments, assurances d'amitié, félicitations (1740-

1751). — Alliance franco-prussienne (1740-1751). — Arrestation du marquis de La Chétardie (1744). — Passage du Rhin et invasion de l'Alsace par les Autrichiens; invasion de la Bohême et de la Moravie par les Prussiens et expulsion des Autrichiens de l'Alsace par les armées françaises (juillet 1744). — Opérations des armées alliées de France, de Bavière et de Prusse contre les Autrichiens (août 1744). — Rappel du feld-maréchal comte de Schmettau, envoyé près du roi de France en mission extraordinaire (novembre 1744). — Invasion des Autrichiens dans la Haute-Silésie. — Captivité du maréchal de Belle-Isle arrêté à Hanovre et intervention du roi de Prusse pour sa liberté (décembre 1744-janvier 1745). — Mort de l'empereur Charles VII et ses conséquences, convention avec la Bavière, alliance de l'Électeur de Saxe avec Marie-Thérèse (janvier-mai 1745). — Campagnes de l'armée prussienne en Saxe et de l'armée française en Flandre (mai-décembre 1745). — Conclusions de la convention faite par le roi de Prusse avec le roi d'Angleterre et traités de paix signés par Frédéric II avec la Saxe et l'Autriche (décembre 1745). — Propositions prussiennes pour la préparation d'une paix générale (février 1746). — Envoi du colonel prussien de Saint-Surin au quartier général du roi de France (mai 1746). — Notifications par le roi de France des victoires de Raucoux (11 octobre 1746) et de Lawfeld (2 juillet 1747) et félicitations du roi de Prusse. — Lettres et mémoires sur les affaires politiques et en particulier sur l'élection au trône de Pologne (novembre 1750-janvier 1753). — Intervention de Louis XV en faveur de la mission à Berlin du bailli de Froulay, ambassadeur de l'ordre de Malte près la Cour de France (mai 1755).

Politica : Dépêches des ministres et agents du roi de Prusse en France et rescrits royaux à eux adressés.

Correspondance du baron Le Chambrier (1740-1751): t. I, 1740; t. II, 1741; t. III, 1742; t. IV, 1743; t. V, 1744; t. VII, VIII, IX, 1746; t. XI, XII, 1747; t. XIII, XIV,

1748; t. XV, XVI, 1749; t. XVII, XVIII, 1750; t. XIX, 1751.

Correspondance du colonel de Camas, envoyé extraordinaire à Paris pour notifier la mort de Frédéric-Guillaume Ier (juin-novembre 1740).

Correspondance de Frédéric-Guillaume de Borcke, envoyé extraordinaire à Paris, en mai 1742, à l'occasion de la bataille de Czaslau.

Correspondance du général-major prussien, comte de Rothenbourg, chargé d'une mission particulière près la Cour de France (février-mai 1744).

Correspondance du comte de Schmettau, feld-maréchal et grand maître de l'artillerie, envoyé par Frédéric II en mission extraordinaire près le roi de France à Metz et à Paris (juillet 1744-juin 1745), 3 volumes.

Correspondance du colonel prussien de Saint-Surin, envoyé au quartier général du roi de France, en Brabant et en Flandre (mai-octobre 1746).

Correspondance du chambellan d'Ammon, envoyé à la Cour de France pour négocier un traité de commerce (novembre 1750-février 1753), 2 volumes.

Correspondance du secrétaire Junod, chargé de l'intérim de la légation de Prusse après la mort du baron Le Chambrier (juin-août 1751).

Correspondance de Georges Keith, lord-maréchal d'Écosse, ministre de Prusse à Paris; instruction autographe dressée par Frédéric II et nombreuses lettres également autographes de ce prince (1751-1754), 6 volumes : t. I, juillet-décembre 1751; t. II et III, 1752; t. IV et V, 1753; t. VI, janvier-juin 1754.

Correspondance du baron de Knyphausen, d'abord secrétaire de

légation, ensuite ministre de Prusse à Paris (1753-1756), 6 volumes : t. I, 1753-1754; t. II et III, 1755; t. IV, V et VI, 1756.

Correspondance de Meny, agent prussien, qui négocia la reprise des relations diplomatiques avec le Cabinet de Versailles (juillet-novembre 1768).

Correspondance du baron de Goltz, colonel et chambellan, ministre de Prusse en France (février-décembre 1769), 3 volumes.

Correspondance du secrétaire de légation, Sandoz-Rollin, chargé d'affaires pendant l'absence du baron de Goltz (1770-1772), 4 volumes : t. I et II, 1770; t. III, 1771; t. IV, janvier-novembre 1772.

Correspondance du baron de Goltz (1772-1786), 20 volumes : t. IV, 1772; t. V, 1773; t. VI, 1774; t. VII et VIII, 1775; t. IX, 1776; t. X, 1777; t. XI, 1778; t. XII et XIII, 1779; t. XIV et XV, 1780; t. XVI et XVII, 1781; t. XVIII et XIX, 1782; t. XX et XXI, 1783; t. XXII, 1784; t. XXIII, 1785; t. XXIV, 1786.

Correspondance du prince Henri de Prusse avec le roi, son frère, pendant son voyage en France et son séjour à Paris et à Versailles (août-novembre 1784).

Ces précieux documents se trouvent dans le volume XLIX de la correspondance du prince Henri avec Frédéric II, conservée dans cette même série XCVI.

Correspondance de Frédéric II avec le cardinal de Fleury (1740-1742); le maréchal de Belle-Isle (1741-1745); le maréchal de Saxe (1741-1749); le maréchal de Broglie (1742); le maréchal de Coigny (1744); le cardinal de Tencin (1744-1747); le maréchal de Noailles (1744-1759); le maréchal de Richelieu (1757-1784) et les ministres de France en Prusse, le marquis de Valory (1740-1756), 2 volumes; le chevalier de la Touche (1748-1756); le comte de Tyrconnel (1750-1752) et le duc de Nivernais (1756).

Règne de Frédéric-Guillaume II.

Correspondance avec les souverains et les princes; lettres du comte de Provence (1791-1794); du comte d'Artois (1790-1794); du prince de Condé (1792-1793).

Politica : Correspondance immédiate des ministres de Prusse en France.

Correspondance du comte de Goltz (1786-1792), 8 volumes: t. I, août-décembre 1786; t. II, 1787; t. III, 1788 [1]; t. IV, 1789; t. V^a, janvier-juillet 1790; t. V^b, août-décembre 1790; t. VI, janvier-juin 1791; t. VII, juillet-décembre 1791; t. VIII, janvier-juin 1792 [2].

Correspondance immédiate du conseiller secret de commission Benjamin Vitel Ephraïm (1790-1791).

(1) Dans ce volume se trouve aussi la correspondance du baron d'Alvensleben (octobre-novembre 1787).

(2) Dans le *Repositorium* XCII, qui contient les documents provenant de divers hommes d'État, le plus souvent documents saisis après décès, se trouvent la correspondance du comte de Goltz avec le ministre comte Frédéric de Hertzberg et celle du même diplomate avec son collègue Thulemeier sur les affaires de France et de Hollande en 1787.

CORRESPONDANCE
DES AGENTS DIPLOMATIQUES
DES ÉLECTEURS DE SAXE
EN FRANCE.

NOTICES ET EXTRAITS.

Cette correspondance est aujourd'hui déposée aux Archives centrales du royaume de Saxe, installées depuis peu dans une partie du splendide édifice, connu sous le nom d'*Albertinum;* mais elle n'y forme pas une série distincte; une partie seulement des dossiers de France composent un groupe compact, qui occupe les casiers numérotés de 2732 à 2753; les autres sont dispersés.

Ce fut seulement après la fin de la guerre de la succession d'Espagne que les électeurs de Saxe entretinrent en France des agents diplomatiques d'une façon régulière et suivie; pour les époques antérieures, on ne trouve, dans les archives de Dresde, que des lettres de France, peu nombreuses et peu importantes, provenant d'agents secrets ou de chargés de missions extraordinaires, spéciales et temporaires.

Les lettres écrites par Hubert Languet, de 1559 à 1581, à l'électeur de Saxe et à ses conseillers secrets, en particulier à Ulrich Mordeisen, sont bien connues; en grande partie publiées par Ludwig[1], elles ont été souvent utilisées par les historiens des guerres de religion; mais, dans une savante dissertation, M. Scholz[2] a montré que cette édition, fautive et incomplète, ne saurait dispenser de recourir aux originaux. Dans les premiers voyages qu'il

[1] *Arcana saeculi XVI, Huberti Langueti..... epistolae secretae ad principem suum Augustum, Saxoniae ducem..... edidit J.-P. Ludovicus.* Halle, 1699, in-4°.

[2] O. Scholz. *H. Languet als kursächischer Berichterstatter in Frankreich, 1560 à 1572.* Halle, 1875, in-8°. Sur Hubert Languet, voir aussi A. Waddington, *De Huberti Langueti Vita, 1518-1581,* Paris, 1888, in-8°; et *La France et les protestants allemands sous Charles IX et Henri III, Hubert Languet et Gaspard de Schomberg;* apud *Revue Historique,* mars-avril 1890, t. XLII, p. 241 à 277.

fit en France pour l'Électeur de Saxe, de 1560 à 1564, Hubert Languet paraît n'avoir été revêtu d'aucun caractère diplomatique et n'avoir eu d'autre mission que de recueillir et d'envoyer des renseignements certains; parfois même il signait ses lettres d'un faux nom, Ulrichus Friburgius, afin, disait-il, que si elles étaient interceptées, on les crût écrites par un Allemand. (Cf. les lettres de Leipzig, le 5 avril, et de Paris, le 20 juin 1563.) Plus tard, en 1567 par exemple, Languet agit ouvertement en qualité d'agent de l'Électeur de Saxe et eut même audience du roi Charles IX; mais les séjours qu'il faisait dans notre pays étaient plus rares et plus courts, et, bien que dans les lettres qu'il écrivait des autres régions où il se trouvait, il fut très souvent question des affaires de France, elles sont bien moins intéressantes pour notre histoire que celles de la première période, 1560-1564. Quant aux missions extraordinaires de Georges Dietrich de Wolframsdorf, du général de Jordan, du comte de Lagnasco et de M. de Suhm, elles n'ont pas eu grande importance et les dépêches de ces envoyés concernent surtout les négociations particulières dont ils étaient chargés.

LA MISSION DU COMTE D'HOYM, 1720-1729.

Le premier résident ordinaire du roi de Pologne, électeur de Saxe, près la Cour de France, fut M. de Suhm, qui demeura dans notre pays depuis la fin de février 1714 jusqu'à sa mort, survenue le 4 mars 1720. Les dépêches qu'il adressait régulièrement chaque semaine au Roi, et les lettres au ministre, qui les accompagnaient, n'ont pas une bien grande valeur historique, et la situation qu'occupait à Paris cet agent modeste était assez effacée. Mais son successeur, le comte Charles-Henri d'Hoym, le célèbre et brillant bibliophile, mérite de nous arrêter. Fils d'un ministre des finances d'Auguste II, il était né à Dresde le 18 juin 1694. Ayant perdu de bonne heure ses parents, il fut guidé et protégé par une de ses sœurs, qui était mariée à un comte de Vitzthum, favori du roi Auguste II. Depuis six ans, il voyageait pour compléter son instruction et après un assez long séjour en Angleterre près d'un de ses beaux-frères, ministre de Pologne et de Saxe à Londres, il se trouvait à Paris, quand mourut M. de Suhm. Ce fut sans doute cette circonstance qui contribua beaucoup à décider Auguste II à donner ce poste à ce jeune homme de vingt-six ans

qui était peut-être inexpérimenté, mais qui connaissait la France et y avait déjà de nombreuses et belles relations.

Le 9 avril 1720, le comte de Hoym écrivit de Paris sa première lettre officielle; il annonçait au ministre qu'il venait de recevoir de la Cour l'ordre de se rendre immédiatement à Varsovie pour y recevoir verbalement ses instructions. Il passa par la Saxe et, à la fin de ce mois d'avril, il résumait ses entretiens avec les ministres sur l'objet de sa mission en France, dans un mémoire intéressant, dont voici le commencement : « Il est difficile de donner une idée bien juste des affaires de France dans la situation où elles sont présentement. Le nouveau système des finances paraît, à l'heure qu'il est, l'unique ou au moins la plus importante affaire de l'État par l'influence qu'elle a sur toutes les autres. »

Le comte d'Hoym rentra à Paris le 8 septembre 1720, pour s'y établir définitivement, et c'est de ce jour que commence sa correspondance régulière. Habituellement, il envoyait chaque semaine une relation au Roi, une lettre au premier ministre, le comte Fleming, et une autre au ministre des Affaires Étrangères, le comte de Manteuffel. A son retour à Paris, le comte d'Hoym y retrouva un agent de Stanhope, le chevalier Staub, qu'il avait connu à Vienne; cet Anglais était très lié avec Dubois, et, par son intermédiaire, le comte d'Hoym devint bientôt un des familiers de ce ministre. Mais cette familiarité avait son mauvais côté. Le 2 octobre 1720, dans une lettre au comte Fleming, le jeune diplomate saxon se plaignit que Dubois l'eût reçu debout, ce qui ne lui était jamais arrivé quand il était en France comme simple particulier; il est vrai qu'il profitait de cette circonstance pour demander qu'on se hâtât de lui donner le caractère de ministre plénipotentiaire qu'il n'avait pas encore. Le comte d'Hoym voyait encore fréquemment les ministres de Morville et de Breteuil, les frères Paris, les grands financiers, Mesdames de Tencin, de Coligny, de Mimeure, le médecin Astruc, etc.

Ces relations mettaient le comte d'Hoym en position d'être bien informé. Aussi ses dépêches sont-elles très intéressantes, comme on peut en juger par les nombreux extraits qui s'en trouvent dans l'ouvrage de M. le baron Pichon[1]. Le 27 avril 1722,

[1] Cf. *Vie de Charles Henry, comte de Hoym, ambassadeur de Saxe-Pologne en France et célèbre amateur de livres (1694-1696)*, publiée par la Société des bibliophiles français. Paris, Techener, 1880, 2 vol. gr. in-8°. La préface est

le comte d'Hoym écrivait que le duc de Saint-Simon était revenu de son ambassade en Espagne, où il s'était fort bien conduit, mieux qu'on ne s'y attendait; dans cette même dépêche, il donnait de fort curieux détails sur la disgrâce du comte de Nocé : « C'est lui, disait-il, qui de tout temps avait osé se déclarer ouvertement contre Law et qui a même été le principal moteur de son éloignement... Sa haine pour le cardinal Dubois et les démarches imprudentes auxquelles elle l'a engagé l'ont enfin perdu. » Le ministre saxon fait parfois l'important : c'est de son âge. Le 21 août 1722, il écrivait au ministre Fleming : « Nous sommes dans la crise du premier ministre; j'ai été dans la confidence de cette affaire et je n'ai pas été inutile à cela, soit par moi-même, soit par les gens que je lui ai donnés et dont il s'est bien trouvé. » Comme on s'attache aux hommes en raison des services qu'on leur rend, le comte d'Hoym ne manquait jamais l'occasion de faire l'éloge de Dubois; par exemple, il en présentait sous le jour le plus flatteur le caractère, les qualités et les grands talents d'administrateur et d'homme d'État dans un long et important rapport du 8 février 1723 sur la situation intérieure et extérieure des affaires de la France, qui se trouve en appendice à la fin de cette notice.

Peu après la mort de Dubois, le comte d'Hoym partit en congé à la fin de novembre 1723 et ne revint en France qu'en août 1724; à peine arrivé, il alla s'établir à Forges-les-Eaux, où il avait déjà fait une cure l'année précédente, et il ne rentra à Paris qu'en octobre. Avant de revenir à son poste avec le titre d'ambassadeur, il avait reçu un long mémoire, en forme d'instruction, daté du 19 juillet 1724, dans lequel on énumérait tous les arguments dont il devait se servir pour combattre le prétendu projet de mariage du duc de Bourbon avec Marie Leczinska. Comme bien des gens, le comte d'Hoym prenait au sérieux ces rumeurs habilement semées pour détourner l'attention. Le 30 mars 1725, il se montrait encore très inquiet des bruits qui couraient sur le prochain mariage de Monsieur le Duc avec la fille de l'ex-roi de Pologne. Enfin, le 7 avril,

signée du baron Jérôme Pichon. L'auteur déclare qu'il avait entrepris cet ouvrage en collaboration avec M. Charles Sahrer de Sahr, décédé en 1874, et qu'il a eu communication des correspondances du comte d'Hoym, conservées aux Archives royales de Dresde; il en donne dans cet ouvrage de nombreux extraits fort intéressants.

il annonça qu'il ne s'agissait pas du duc de Bourbon, mais de Louis XV, et, deux jours après, il écrivait au comte Fleming une longue lettre pour lui proposer de tenter de substituer une princesse saxonne à Marie Leczinska [1]. Sans grandes chances de succès, il fit en ce sens une campagne active, et, pour le seconder, Maurice de Saxe vint à franc étrier de Dresde à Paris en 125 heures. Tout fut inutile : le mariage de Louis XV et de Marie Leczinska fut célébré le 5 septembre 1725. Malgré cet échec, le comte d'Hoym se conduisit en galant homme et, dans sa dépêche du 24 septembre, il fit de la jeune reine un portrait flatteur [2].

Ce mariage, quelle que fût la mansuétude de Marie Leczinska, rendait difficile la situation du comte d'Hoym; mais bientôt la disgrâce de Monsieur le Duc changea sa position. Le cardinal de Fleury se montra très bien disposé pour l'ambassadeur saxon, dont les dépêches sont de nouveau remplies de détails intéressants sur les affaires de France. Ce fut le principal ministre lui-même qui présenta au comte d'Hoym le président Chauvelin qui venait d'être en même temps nommé Garde des sceaux et Ministre des Affaires Étrangères, ce qui ne s'était jamais vu. La relation de cette présentation est vraiment fort curieuse, et le comte d'Hoym y fait preuve de jugement [3]. Mais bientôt, en mars 1728, cet ambassadeur dut se rendre à Dresde près de son souverain. On croyait qu'il allait succéder au ministre des Affaires Étrangères, qui venait de mourir, ou au ministre de l'Intérieur et des Finances. Chauvelin, qui portait intérêt au comte d'Hoym, écrivait le 31 mai 1728 au ministre de France en Saxe : « Il est homme d'esprit, avec qui l'on traite volontiers, et d'ailleurs, à ce qu'il m'a paru, assez sage dans ses vues. » L'abbé de Livry répondait que le comte d'Hoym, qui aimait et prisait la France, avait des talents et des idées justes [4]. Mais ces changements prévus et désirés ne se firent pas. Auguste II se contenta de donner à son ambassadeur le titre de ministre de cabinet et il le renvoya à son poste. A peine rentré à Paris, le comte d'Hoym fut atteint en juin 1728 par la petite vérole qui le

[1] Cette lettre fort curieuse est publiée *in extenso* par le baron Pichon, t. II, p. 265 à 268.

[2] *Ibidem*, t. I, p. 60-61.

[3] Cette dépêche est publiée *in extenso* parmi les pièces justificatives du livre du baron Pichon, t. II, p. 281-287.

[4] *Ibidem*, t. I, p. 65-66.

défigura cruellement et le séquestra du monde pendant plusieurs mois. Il n'était pas encore complètement guéri, quand il fut nommé ministre de l'Intérieur et des Finances; mais il différa son départ aussi longtemps qu'il put et il ne quitta Paris que le 3 mars 1729. Son ministère fut de courte durée; le 22 mars 1731, le favori d'Auguste II, le comte de Brühl, fit disgracier le comte d'Hoym qui, d'abord relégué dans une de ses terres, fut trois ans plus tard, en 1734, emprisonné dans la forteresse de Koenigstein où, malade et désespéré, il mit fin à ses jours le 21 août 1736.

A son départ de Paris, le comte d'Hoym y avait laissé en qualité de chargé d'affaires le sieur de Brais, son secrétaire de légation, qui, sous sa direction, s'était mis très au fait des achats de livres, de tableaux et d'objets d'art. Resté seul, M. de Brais s'occupa surtout de mener à bonne fin les acquisitions que son chef n'avait pas eu le temps de conclure. C'est le principal objet des dépêches contenues dans le premier fascicule de sa correspondance. Ensuite, tout en continuant à donner ses soins à l'accroissement des riches collections d'Auguste II, du comte de Brühl et du comte d'Hoym, il négligea moins les affaires politiques; mais comme sa situation était très subalterne, il n'était pas très bien informé.

Auguste III paraît avoir attaché une grande importance aux rapports de ses agents diplomatiques. Peu de temps après son avènement, il détermina la forme de leurs dépêches par un ordre daté de Dresde le 7 décembre 1733 et contresigné par les ministres Sulkowsky et Brühl.

Le Roi, y est-il dit, trouvant bon pour plus de régularité et d'ordre que ses ministres, employés au dehors, fassent dorénavent leurs relations dans une même forme, sur du papier brisé [*i. e.* plié en deux, l'une des moitiés servant de marge], et d'à peu près de même grandeur [0.34 × 0.20], avec des marginaux qui doivent contenir l'extrait le plus court et le plus énergique que faire se peut de chaque article, et qu'ils envoient à la fin de chaque année une courte récapitulation des affaires les plus intéressantes dont ils ont rendu compte dans le cours de l'année.

A cet ordre était joint un modèle auquel devaient se conformer tous les envoyés et agents diplomatiques de Saxe et Pologne à l'étranger.

M. de Brais n'eut pas le temps d'exécuter ce règlement de façon

suivie. A peine l'avait-il reçu, que sa mission fut interrompue par la guerre de la succession de Pologne; il fut rappelé par un ordre daté de Dresde le 30 décembre 1733. A la reprise des relations diplomatiques, au commencement de l'année 1737, M. de Brais revint en France, et, malgré le désir exprimé par le Cabinet de Versailles de recevoir un ministre qualifié, il y demeura plus de quatre ans; son instruction est du 21 mars et il arriva à Paris le 28 avril 1737. Dans cette seconde partie de sa mission, il donna un peu plus d'intérêt à sa correspondance politique, qui fournit des renseignements ayant une valeur historique. Ainsi, le 17 juillet 1741, il écrivait ce qui suit : « J'apprends par M. de la Cerda [le ministre de Portugal à Paris] que ce n'est qu'à son corps défendant que le Cardinal se laisse entraîner à cette guerre [de la succession d'Autriche], le Roi T. C. étant tellement environné de ceux qui la veulent, qu'il aurait peut-être risqué sa place, s'il s'était plus obstiné à s'y opposer. Je crois que c'est de M. de Mendez, qu'il n'a pas voulu me nommer, Portugais comme lui, et aussi de M. le Cardinal, qu'il tient cette anecdote. » La situation politique était devenue trop difficile pour laisser plus longtemps la légation de Saxe en France aux mains d'un simple chargé d'affaires : elle fut confiée au comte de Loss; M. de Brais, toutefois, resta dans ce pays en sous-ordre, et il s'occupa plus spécialement des achats de tableaux pour la galerie électorale de Dresde et pour celle du comte de Brühl; ce sont ces questions qu'il traite dans les lettres qu'il expédia jusqu'à sa mort, arrivée à Paris en décembre 1742, et sa correspondance est surtout intéressante pour l'histoire de l'art.

LE COMTE J.-A. DE LOSS ET LE GÉNÉRAL DE FONTENAY.

Le comte Jean-Adolphe de Loss était envoyé extraordinaire de Saxe et Pologne en Bavière, quand le roi Auguste III le nomma son ministre près le Cabinet de Versailles; son instruction est datée du 17 août, et il arriva à Paris le 19 septembre 1741. Bien qu'avant l'arrivée de M. de Loss, Maurice de Saxe eût écrit, le 16 septembre, au comte de Brühl que ce diplomate avec sa finesse allemande n'était pas l'homme qu'il fallait pour traiter avec le Cardinal et les Français, le nouvel envoyé saxon sut dans des circonstances critiques s'acquitter habilement de sa mission. Au

début, il fut utilement secondé par le comte Poniatowsky, palatin de Mazovie, qui l'avait accompagné en France à la demande d'Auguste III; ce grand seigneur polonais, qui avait vécu longtemps à Paris, était lié avec bien des personnages considérables de notre pays, entre autres avec le maréchal de Belle-Isle, et il procura tout de suite d'excellentes relations au comte de Loss, dont les dépêches sont très précieuses pour l'histoire de la fin du ministère du cardinal de Fleury.

Plus tard, l'envoyé d'Auguste III tira un parti avantageux de la situation considérable que, par ses victoires, le maréchal de Saxe avait conquise. Quand, au commencement de la seconde guerre de Silésie, le roi de Pologne, vivement froissé par le passage des troupes prussiennes en Saxe, se fut uni à l'Autriche, à l'Angleterre et à la Hollande contre Frédéric II, la position du comte de Loss devint extrêmement difficile; cependant, malgré la violente colère du marquis d'Argenson, il parvint à se tirer d'embarras. Il manœuvra si bien, qu'en juillet 1746, lorsque l'Infante espagnole mariée depuis peu au Dauphin mourut en couches, le public nomma, pour la remplacer, Marie-Anne, fille d'Auguste III. Par malheur, la main de cette princesse venait d'être promise à l'Électeur de Bavière, et les ministres de Louis XV ne cachèrent pas leur désappointement au comte de Loss, qui ne perdit pas courage. Il mit Maurice de Saxe en mouvement, et malgré les efforts du duc de Huescar en faveur d'une infante, sœur de la Dauphine, qui venait de mourir, il sut faire préférer la princesse Marie-Josèphe de Saxe, bien qu'elle n'eût pas quinze ans et qu'elle fût loin d'être, comme sa sœur Marie-Anne, une beauté. A l'occasion de ce mariage, qui fut célébré au mois de février 1747, M. de Loss reçut le titre d'ambassadeur; il resta encore pendant plusieurs années près de la Cour de France, où il jouait un rôle distingué, et ses dépêches sont aussi intéressantes qu'importantes pour l'histoire de cette période. Enfin, en octobre 1753, il quitta Paris en y laissant le secrétaire de légation Spirnhirn, en qualité de chargé d'affaires, et il revint à Dresde où il exerça les fonctions de ministre de cabinet jusqu'à sa mort, arrivée le 29 août 1759.

Malgré la grande confiance que lui inspiraient avec raison son frère, le maréchal de Saxe, et son ambassadeur, le comte de Loss, Auguste III, après la paix d'Aix-la-Chapelle, avait cru devoir leur envoyer un auxiliaire, afin de les aider à détacher définitivement

du roi de Prusse Louis XV et le Cabinet de Versailles. Ce fut le général-major de Fontenay qui reçut cette mission extraordinaire, et, dans un mémoire présenté au ministère de Dresde avant son départ, il la définissait lui-même en ces termes :

La France, pendant le cours de cette dernière guerre et de ses liaisons avec le roi de Prusse, a été suffisamment convaincue que ce prince, indépendant de ses engagements, les rompt aussitôt qu'il croit y trouver le moindre avantage. Il ne s'est pas même donné la peine de pallier ses infidélités par certaines bienséances que les souverains les moins scrupuleux tâchent d'observer. Il a de plus assez fait sentir que sa répugnance à se lier avec cette couronne n'a pu céder qu'à son ambition.

La conquête de la Silésie ne satisfera pas cette ambition, dont le but sera désormais d'acquérir la prépondérance dans l'Empire. La France pourrait y mettre des bornes par le crédit qu'elle y a conservé en vertu du traité de Westphalie; il sera donc question d'énerver ce crédit. Le roi de Prusse ne négligera rien pour y parvenir et mettre cette puissance hors d'etat de traverser des desseins aussi vastes que les siens et aussi contraires aux intérêts de la catholicité. Il ne sera pas difficile à ce prince d'établir une prépondérance sur les ruines de la maison d'Autriche, en faisant envisager à l'Empire que cette dernière n'a jamais fait usage de son pouvoir que pour l'opprimer, en divisant les principaux membres et en se rendant maîtresse des tribunaux qui ne prononçaient que selon les intérêts et en faveur de ceux qui lui étaient dévoués ou utiles, au lieu que lui, bon patriote, n'ayant à cœur que de rendre à l'Empire son premier lustre, ne se servirait de son crédit et de ses forces que pour recouvrer les États qui en auraient été démembrés et obliger la Cour impériale à se renforcer dans ses justes bornes et à rendre justice à chacun; que cette même Cour, en se joignant au corps germanique, serait toujours en état de réprimer ce crédit, si on s'apercevait qu'il cherchait à en abuser.

Le mémoire d'où est tiré cet extrait n'est pas daté; mais il est évident qu'il doit être antérieur à l'instruction qui fut remise au général de Fontenay et qui porte la date du 14 août 1748. Cet envoyé extraordinaire arriva le 6 septembre à Paris, d'où il expédia sa première dépêche le 11 du même mois; la dernière est du 19 mai 1749. Elles sont très intéressantes pour l'histoire du changement du système politique de la France; on y voit que les envoyés saxons ne se contentaient pas de l'appui du maréchal de Saxe et commençaient à tirer parti de l'influence que la Dauphine, toute jeune qu'elle était encore, avait déjà su conquérir.

Le comte de Loss eût pour successeur à Paris le comte Claude-Marie de Bellegarde, chambellan et lieutenant général; il avait épousé la comtesse Rutowska, la sœur favorite du maréchal de Saxe qui, par son testament, lui avait fait l'honneur de le désigner pour son légataire universel. L'instruction pour M. de Bellegarde est datée de Dresde le 12 février 1754, et, aussitôt après l'avoir reçue, le nouvel envoyé extraordinaire de Saxe se mit en route pour Paris. C'était un bon choix; car le comte de Bellegarde, qui avait été ministre de Saxe à Turin, avait fait de fréquents séjours en France et, depuis de longues années, il était l'ami particulier du ministre Rouillé. Tout naturellement, il cultiva cette amitié avec le plus grand soin et il s'en servit adroitement pour les affaires qui tenaient à cœur à son souverain. Le 23 octobre 1754, il écrivait : « Je ne perds pas de vue de vous débarrasser du comte de Broglie et je continue pour cet effet à suivre les voies indirectes comme les seules capables de nous mener à notre but. » Cependant il échoua dans cette entreprise, bien qu'il eût amené le ministre à reconnaître que « le comte de Broglie n'était nullement propre à remplir la place qu'il occupait ».

M. de Bellegarde, dans ses dépêches, s'occupait surtout de la Dauphine, qui était, disait-il, « adorée à la Cour et à la Ville ». Il rapportait avec le plus grand soin tous les détails qui la concernaient et il ne tarissait pas en éloges sur cette princesse. Le 25 août 1754, il écrivait au comte de Brühl :

Enfin, Monseigneur, je ne saurais jamais assez exprimer à V. E. combien Madame la Dauphine est aimée... On se rappelle, en cette circonstance, tout ce qu'elle a fait depuis qu'elle est en France; on attribue toutes ses vertus à la bonne éducation qu'elle a eue; on se souvient de sa belle conduite à la mort de feu Madame, de tout ce qu'elle a fait à la maladie de M. le Dauphin; on ne cesse point de la louer et de l'admirer et on peut dire qu'elle a gagné les cœurs de toute cette nation dans tous les états.

Le ministre Rouillé, de son côté, disait que « cette princesse devait servir de motif indispensable à une étroite union entre les deux Cours ». M. de Bellegarde ne négligeait rien pour arriver à la conclusion de cette alliance franco-saxonne qui devait être une cause certaine d'une rupture irrémédiable entre les Cours de Berlin et de

Versailles, et il en avait très bien préparé les voies, quand il mourut presque subitement, le 26 février 1755.

Pendant plus de six mois, à la suite de ce décès si regrettable, la légation de Saxe en France fut gérée par le secrétaire Spirnhirn. Ce fut seulement le 7 octobre 1755, que le comte Louis Siegfried Vizthum d'Eckstädt, qui succédait à M. de Bellegarde, arriva à Paris. Ce diplomate expérimenté, après avoir successivement représenté le roi de Pologne, Électeur de Saxe, à Turin, à Saint-Pétersbourg et à Munich, avait été nommé, en juillet 1755, conseiller privé actuel et, en septembre, envoyé extraordinaire à Paris. L'histoire de sa mission en France n'est plus à faire; elle a été écrite avec le plus grand soin par l'un de ses descendants dans un ouvrage important pour l'étude des origines de la guerre de Sept ans[1]. Bien que le comte de Vizthum ait fait les plus grands efforts pour servir efficacement les intérêts de son souverain dans cette crise décisive de la politique européenne, il fut à plusieurs reprises vivement blâmé par le comte de Brühl, et quand les troupes prussiennes eurent envahi la Saxe, le général de Fontenay fut de nouveau envoyé en France pour suppléer à l'insuffisance du comte de Vizthum, qui fut définitivement rappelé en mars et prit ses audiences de congé le 26 avril 1757.

Le général de Fontenay, qui était arrivé le 13 septembre 1756, expédia, le 18 de ce mois, une longue et importante dépêche; il y notait en détail quelle était l'impression produite par la nouvelle de l'invasion prussienne en Saxe sur Louis XV, sur le Dauphin et la Dauphine, sur Madame de Pompadour et les ministres, sur la Cour de Versailles et dans le public. A peine installé, il avait fait le plus souvent possible sa cour à la Dauphine et, par elle, il se procurait des renseignements du plus haut intérêt.

Le 1er décembre 1756, le général de Fontenay envoyait une curieuse dépêche, d'où est extrait ce qui suit :

Trois princes du sang sollicitent vivement le commandement de l'armée qui doit se mettre en marche au printemps prochain. Le prince de Conti l'exige, le comte de Clermont le prétend, le duc d'Orléans le demande. Un quatrième le désire encore avec plus d'ardeur, ne laisse

[1] *Die Geheimnisse des Sächsischen Cabinets, ende 1745 bis ende 1756, archivalische Vorstudien für die Geschichte des Siebenjährigen Krieges.* Stuttgart, 1866, 2 vol. in-8°.

pas un moment de repos au Roi son père et ne perd pas une occasion de se le faire accorder, lui représentant qu'ayant trois princes, la succession était bien établie. Je puis certifier cette nouvelle à V. E. Ce prince serait comblé de joie s'il pouvait venger les injures faites au Roi, son beau-père; mais deux raisons paraissent s'opposer à ce désir: le Ministère, qui le craint, le fait craindre à son père; d'ailleurs il ne paraît pas convenable qu'un Dauphin se mette à la tête d'une armée auxiliaire.

Le 12 décembre, nouvelle dépêche encore plus importante; le général de Fontenay écrit :

J'espère beaucoup de l'arrivée du duc de Broglie. J'ai vu une lettre de lui; il n'y déguisait pas ses sentiments et y dit que le sacrifice de notre pays et de notre armée a sauvé la Bohême et une partie de l'armée autrichienne et qu'il n'est pas moins incontestable que cela a été également avantageux à la France, puisqu'elle aurait été obligée de courir, peut-être inutilement, au secours de l'Impératrice. Il n'ignore pas qu'il y a des gens à sa Cour qui ne pensent pas comme lui et cherchent à l'éloigner; ils les taxe de gens qui veulent perdre l'État à leur aise; il est sûr qu'ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour l'empêcher d'obtenir la permission de venir ici; il ajoute qu'il ne l'a sollicitée que pour pouvoir parler comme il convient à cet égard et prendre chaudement les intérêts de la Saxe, qu'il regarde comme analogues à ceux de son maître; il n'est pas d'un caractère à se taire, quand il sera question et des engagements et de la gloire de son maître.

Madame la Dauphine, qui me fit la grâce, il y a quelques jours, de me donner une longue audience dans son cabinet, l'attend aussi avec impatience; les difficultés ne rebutent point cette respectable princesse; son zèle pour les intérêts de LL. MM. et ceux de la Saxe est infatigable. Continuellement occupée de ces deux objets, V. E. peut juger que son cœur n'est pas fort tranquille et qu'ils mêlent beaucoup d'amertume à la douceur d'être adorée de toute la Cour.

Le prince de Conti n'y paraît plus et s'est retiré à l'Isle-Adam; les uns disent par ordre du Roi, les autres que, n'ayant pu obtenir le commandement de l'armée qui marchera, il a dit à S. M. T. C. qu'il regardait ce refus comme une preuve que ni lui ni ses services n'étaient plus agréables et qu'ainsi il valait mieux qu'il s'abstînt de lui montrer un visage triste et humilié. C'était par son canal que le Premier Président faisait parvenir au Roi ce qu'il jugeait lui importer de savoir. Ce magistrat, à ce qu'on prétend, s'étant plaint à S. M. que, cette voie lui manquant, il ne savait plus comment l'informer de la vérité de bien des choses, Elle lui avait dit : « *Écrivez-moi, ce sera la même chose* ».

Le général de Fontenay, auquel le colonel de Martange[1] venait d'être adjoint pour les détails militaires, pressait vivement le Cabinet de Versailles, afin d'en obtenir des secours prompts et considérables et aussi des compensations territoriales pour les dommages énormes que la Saxe venait de subir. Le Dauphin, que l'attentat de Damiens avait pendant un certain temps mis à la tête des conseils à la place de son père affolé par ce léger coup de canif, secondait de son mieux les efforts de l'envoyé de son beau-père, afin de faire plaisir à sa femme qu'il aimait tendrement. Le général usait et abusait de cette circonstance; en revanche, il ne laissait passer aucune occasion de chanter les louanges de ce prince dans ses dépêches; il le mettait en scène dans son intérieur et rapportait sur ses faits et gestes des détails précis et topiques qui présentent sous un jour tout nouveau le fils de Louis XV, resté jusqu'ici dans la pénombre de l'histoire, et le font mieux connaître. On en jugera par le spécimen suivant.

Versailles, le 14 février 1757.

Monseigneur,

. . . .

Le comte de Broglie a reçu avec la reconnaissance la plus vive et la plus respectueuse les témoignages de la bienveillance dont S. M. l'honore; il est très sensible, Monseigneur, aux assurances de votre amitié et se flatte de conserver l'une et l'autre par son attention à les mériter. Il serait à souhaiter que ce ministre fût plus consulté sur les affaires du Nord, surtout sur celles qui sont relatives à nos intérêts; il les a d'autant plus à cœur, qu'il est fortement convaincu que celui de la France est de nous rendre puissance prépondérante dans l'Empire. Le Ministère convient de cette vérité et ne refuse pas à cet ambassadeur la justice due à ses talents et à sa capacité; mais, quoique désuni, il sait se rejoindre pour barrer ceux dont les qualités pourraient obscurcir les leurs.

Pour moi qui, grâce au ciel, et sans vouloir entrer en comparaison, ne suis point entiché de cette maladie, surtout quand il est question des intérêts de mon maître, je croirais manquer à un devoir aussi essentiel, si je ne rendais pas les témoignages qui sont dus au zèle, à l'activité et aux talents de M. de Martange. Il a fait de très bonne be-

[1] Sur le vicomte de Martange, voir la notice intéressante que lui a consacrée M. Eug. Welvert en son curieux article intitulé : *Projets de mariages princiers : Le Dauphin (Louis XVI) et Amélie de Saxe: L'Électeur de Saxe et Clotilde de France*, et publié dans les *Archives historiques, artistiques et littéraires*, numéros de mars et avril 1890. Paris, Bourloton, 1890, in-8°, p. 195.

sogne depuis qu'il est ici; il parle avec facilité et sens; les mémoires qu'il a dressés sont écrits avec autant de nerf que de précision; ses raisonnements sont solides et persuaderaient, si nos forces pouvaient leur donner plus de poids et si les préjugés sur nos anciens engagements n'écartaient pas la confiance ou ne servaient de prétexte à nous la refuser; elle nous serait cependant très nécessaire; on nous dit bien que nous pourrons la regagner par notre conduite; mais nous aurions besoin de secours prompts et considérables; nous ne pouvons être utiles qu'autant qu'on nous mettra en situation de l'être.

Nous avions déjà prévenu les ordres que V. E. me donne dans sa dernière, et les discours que nous avons toujours tenus y étaient entièrement conformes. J'avais aussi été informé que la cession en question n'était révocable que par une guerre aussi injuste que celle qui désole les États de S. M. Violer les traités les plus solennels par des déprédations et des cruautés inouïes, n'est-ce pas les anéantir, et les garants ne sont-ils pas suffisamment libérés de tout engagement à cet égard?

Il y a quelques jours que je demandai un moment d'audience à Madame la Dauphine; elle m'a permis de prendre cette liberté et ne refuse jamais de nous écouter, quand il s'agit des intérêts de S. M.; elle est notre principal ministre et l'on ne pouvait en choisir de plus zélé.

Je lui présentai la minute du second mémoire sur nos prétentions; il devait être remis le lendemain à M. Rouillé et il était de l'ordre qu'il eût auparavant l'approbation de cette princesse. Il y avait une demi-heure qu'elle avait la bonté de m'entendre, quand M[gr] le Dauphin passa dans son appartement. Je voulus me retirer; il m'appela et se mit à causer familièrement. Je pourrais me glorifier qu'il fait très rarement pareille grâce à un réputé étranger et chargé d'affaires; il me fait encore celle de me croire honnête homme, et il m'est revenu qu'en plusieurs occasions il a parlé de moi avec bonté. Le suffrage de ce prince est si flatteur, que j'espère que V. E. me pardonnera ce petit coin d'amour-propre.

Il avait en mains le premier mémoire sur nos prétentions et il se fit un amusement de nous tourmenter, Madame la Dauphine et moi. Je rendrai à V. E. ses propos et mes réponses en forme de dialogue pour éviter la répétition des liaisons.

Le Dauphin : « Vous voudriez donc avoir Magdebourg et Halberstadt?

Fontenay : « Oui, Monsieur. »

Le Dauphin : « Et vous voudriez aussi avoir quelques principautés en Silésie? »

Fontenay : « Ce n'est qu'un petit chemin pour pouvoir aller en Pologne. »

Le Dauphin : « Mais laquelle aimeriez-vous mieux de ces deux portions ? »

Fontenay : « L'une et l'autre, Monsieur. »

Le Dauphin : « Mais s'il fallait choisir ? »

Fontenay : « Le district en Silésie nous serait fort commode, et je crois que l'autre portion serait plus utile à notre commerce. J'espère que Monsieur ne voudra pas séparer ces deux articles, vu la justice et la modestie de nos demandes. »

Le Dauphin : « Mais nous n'envoyons point notre armée de ce côté-là, elle va faire le siège de Wesel. »

Fontenay : « Je suis charmé, Monsieur, de ce que vous me faites l'honneur de me dire. Vous êtes ministre et je vois que vous cherchez à me dérouter par cette confidence. »

Ma répartie ne fut point mal reçue par l'un et l'autre, et le Dauphin, pour confirmer qu'il ne parlait pas sérieusement et cependant pour échauffer Madame la Dauphine, arrangea un plan de paix fort singulier. « Il faut, dit-il, que l'Impératrice reprenne sa Silésie et, pour dédommager le roi de Prusse, on lui laissera la Saxe. — Et que deviendra mon père, reprit vivement Madame la Dauphine ? — Nous lui ferons, dit-il, une pension de 60,000 livres. »

Ce prince badine très agréablement dans le particulier; il a beaucoup lu, réfléchi et profité; il a une mémoire prodigieuse, et ce n'est pas aux dépens du bon sens; il a infiniment plus d'acquis que le public ne s'imagine et une discrétion sur ce qui se passe à la Cour qui ne se dément jamais. Il n'a que 72,000 livres par an pour sa cassette, sur laquelle il fait pour 40,000 francs de pensions réglées, sans les autres aumônes. Il a quelques petites dettes, et, quand on lui représente qu'il n'a qu'à demander une somme au Trésor royal pour les acquitter et qu'on ne la lui refusera pas, il répond que l'État est assez obéré et qu'il ne veut pas le surcharger. La manière tendre, amicale et enjouée dont il vit avec Madame la Dauphine est édifiante. Il y a une quinzaine de jours qu'elle était à sa toilette et l'heure d'aller chez le Roi la pressait; il la détournait à tout moment. Elle lui dit : « Allez-vous-en; je ne serai jamais coiffée; vous êtes insupportable. — Ah! ah! répartit le Dauphin, il n'y a que quatre jours que vous êtes femme de ministre et vous commencez déjà à faire l'impertinente. »

Ce reproche, Monseigneur, ne conviendrait pas plus à Mme la comtesse de Brühl.

M. de Martange a trop bien travaillé pour que je ne lui laisse pas tout l'honneur d'en rendre compte à V. E. Le mystère de son envoi ici

est un des griefs de M. Durand. Nous avons eu, lui et moi, une conférence de trois grandes heures chez le comte de Broglie, qui cherche tous les moyens pour nous procurer les occasions d'obliger cette Cour-ci; il nous en a indiqué une dont M. de Martange informera V. E. Si elle peut engager le chancelier Bestoucheff à lever l'accroc qui arrête l'accession de la Russie, la Cour de France regardera ce succès comme très essentiel.

Le 12 mars 1757, le général de Fontenay fut nommé ministre du roi de Pologne, électeur de Saxe, près la Cour de France, à la place du comte de Vitzthum, qui était rappelé sur la demande de la Dauphine. Pour remercier sa protectrice, le général écrivait: « Ce qui ne gâtera rien à nos affaires, c'est que le crédit de Madame la Dauphine augmente tous les jours. Le Ministère cherche à lui complaire; on prétend qu'il ne tient qu'à Elle de s'emparer entièrement de l'esprit du Roi, qui l'aime et l'estime. »

Mais la Dauphine avait une puissante rivale en la marquise de Pompadour. Un instant après l'attentat de Damiens, on avait espéré que la favorite serait renvoyée. Le 30 janvier 1757, le général de Fontenay écrivait: « On est toujours persuadé que le Roi prendra la résolution de renvoyer la marquise; le Dauphin et la Dauphine parlent avec beaucoup de raison sur cet article et désirent ce renvoi moins par haine pour la favorite que par l'envie de voir le Roi regagner l'affection de ses peuples. » Trois mois plus tard, tout espoir était abandonné; le général de Fontenay, dans sa dépêche du 19 avril, le mande en ces termes : « Le crédit de la favorite est à présent plus décidé que jamais; le Roi ne la voyait plus que sur le pied d'amie; mais, depuis l'assassinat, ils ont recouché; il est pourtant craintif et il jeûne comme un anachorète; voilà les Pâques passées comme les autres; on n'y comprend rien. »

Dans cette société du Dauphin et de la Dauphine, le général de Fontenay était bien placé pour se procurer de bons renseignements. Aussi ses dépêches permettent-elles de suivre dans d'excellentes conditions la marche des affaires à Paris et en France. En voici un exemple; le 20 août 1757, il écrit :

Rien n'est comparable à la satisfaction que l'espérance de la prochaine rentrée du Parlement occasionne dans le public; on se flatte, et avec raison, de voir renaître incessamment la confiance et le crédit qui, par l'inaction de ce tribunal, languissaient. La circulation de l'argent se rétablira en même temps. Ceux qui, à cause de ces circonstances, serraient

les espèces, rouvriront leurs coffres, et tout rentrera dans son premier état. On assure que M. de Boulogne, qui paraît toujours destiné à remplacer M. de Moras dans le Contrôle général, a déclaré qu'à moins que le Parlement ne fût remis en activité, il ne saurait se charger de l'administration de ce poste de finance, si les choses restaient sur le même pied. Aussi est-on persuadé que ses remontrances, jointes à celles de M. de Montmartel qui, par la même raison, est fort embarrassé à trouver des fonds, ont beaucoup contribué à faire accepter à la Cour de Versailles l'accommodement proposé. La République de Gênes, à laquelle la France demandé un emprunt assez considérable, doit avoir exigé également comme une des conditions le rétablissement du Parlement.

Tout dévoué qu'il était au Dauphin et à la Dauphine, le général de Fontenay savait, à l'occasion, rendre justice à la marquise de Pompadour. Le 18 avril 1764, à propos de la mort de la favorite, il écrivait ce qui suit :

Il n'est point de héros dont les derniers moments aient été signalés par plus de calme et de douceur. Cette dame n'a pas eu le plus petit mouvement d'humeur ou d'impatience pendant sa maladie. Deux heures avant que d'expirer, ses femmes de chambre voulurent la changer; elle leur dit : « Je sais que vous êtes très adroites; mais je suis si faible, que vous ne pourriez vous empêcher de me faire souffrir, et ce n'est pas la peine pour le peu de temps qui me reste à vivre. » Elle dicta ce même jour à son intendant un écrit de quatre pages, qu'on dit très bien conçu; s'apercevant du trouble avec lequel il écrivait, elle l'exhorta à ne point s'affliger et lui dit qu'elle ne lui demandait dans ses derniers moments-ci que d'exécuter ses ordres avec la même persuasion que par le passé; et, en relisant cet écrit, elle lui fit apercevoir que, l'ayant mal ponctué, les phrases en devenaient louches.

La situation excellente dont jouissait alors le général de Fontenay ne dura pas jusqu'à la fin de sa mission, qui d'ailleurs se prolongea pendant plus de douze ans. La mort prématurée du Dauphin et celle de la Dauphine, qui suivit de très près son époux dans la tombe, laissèrent ce vieillard vénérable exposé sans défense aux attaques du duc de Choiseul qui nourrissait contre le fils de Louis XV et tous les protégés ou amis de ce prince une haine violente dont il ne se cachait même pas. Le général de Fontenay fut l'une des nombreuses victimes du tout-puissant ministre. Le 21 février 1769, il alla voir, pour l'entretenir des affaires de son souverain, le duc de Choiseul, qui sans motif particulier lui fit une sortie d'une

violence incroyable; d'abord il reprocha à M. de Fontenay de ne pas lui communiquer tout ce dont la Cour de Saxe le chargeait; ensuite il ajouta qu'il était étonné que, né Français, il ne cessât de mépriser tout ce qui se faisait en France, ce dont il était certain. Il termina en lui déclarant que, tant qu'il serait ministre, il ne traiterait d'aucune affaire avec lui, Fontenay. Le général, tout octogénaire qu'il était, se défendit vigoureusement; mais, rentré chez lui, il se rendit compte que la lutte était impossible; il écrivit, en Saxe, que l'intérêt de son maître l'obligeait à se retirer et il demanda qu'on voulùt bien lui accorder la retraite qui était due à ses cinquante-cinq années de services.

Cette mesure prise, le vieux Fontenay, en paix avec sa conscience, ne voulut pas rester sous le coup des accusations du duc de Choiseul; le 28 février, il adressa au roi Louis XV une protestation digne et ferme, conçue en ces termes :

Sire, le bonheur d'être né sujet de V. M. et le respect que je dois au poste qui m'a si souvent placé sous ses yeux m'autorisent à porter à vos genoux l'expression de ma douleur. M. le duc de Choiseul me force à ensevelir dans l'inaction les derniers jours d'une carrière dont les premières années ont été consacrées au service de la France et les autres à une maison comblée de vos bienfaits et heureuse des liens qui l'unissent à V. M. Il y a de la barbarie à accuser de haine contre sa patrie un vieillard de quatre-vingt-quatre ans, qui rassemble toutes les facultés de son âme pour associer ses vœux à ceux de tous les Français. Je supplie V. M. de jeter un regard sur la dépêche que je viens d'adresser au ministre de mon maître; il serait affreux pour moi d'emporter dans la retraite où je vais vivre et au tombeau, où je ne puis tarder à descendre, la crainte que mon souverain ait pu me croire capable de n'avoir pas obéi à la loi des honnêtes gens, au cri de mon cœur et aux ordres de ma Cour.

A Dresde, la lettre du général de Fontenay ne fit pas l'effet que ce malheureux vieillard espérait. Le ministre Sacken ne voulut pas, seulement, sur sa demande, rappeler l'envoyé qui depuis si longtemps représentait l'Électeur à Paris; il manœuvra de façon à faire proposer ce rappel par le duc de Choiseul. Le 8 mars, il dit au chargé d'affaires de France « qu'il s'était aperçu depuis longtemps que M. le général de Fontenay déplaisait à M. le duc de Choiseul et qu'il en était assuré encore nouvellement par le compte que ce général lui avait rendu d'une conférence où ce dernier avait

en ordre d'exposer à M. le duc de Choiseul le système de neutralité de la Cour de Dresde et les sentiments d'impartialité de M. le comte de Sacken. Il le pria de lui procurer amicalement des notions sur la manière dont M. de Fontenay était dans l'esprit du duc, déclarant qu'il disposerait l'Électeur à envoyer un autre ministre à Paris et qu'il trouverait les moyens d'arranger les choses de façon que M. de Fontenay n'eût pas à se plaindre ». Il ajouta que lui-même ne trouvait pas dans le général de Fontenay toute l'activité qu'il désirait, surtout dans ce moment-ci. M. Fischer ne fut pas dupe de ce manège. En transmettant à Versailles cette communication, il fit observer que c'était une fausse confidence, que le parti était pris de rappeler le général de Fontenay, mais que, pour faire cette proposition à l'Électeur, le ministre saxon voulait pouvoir s'abriter derrière le chef du Cabinet de Versailles. En même temps, le chargé d'affaires de France faisait connaître le futur successeur de M. de Fontenay, et sur le grand seigneur qui était désigné, il donnait les renseignements suivants :

Il est sûr que le comte de Werthern l'aîné cherche avec un empressement singulier à être nommé ministre de cette Cour en France. Je lui ai ouï dire moi-même qu'il laisserait volontiers à M. de Fontenay ses appointements, si on voulait lui donner le poste, et depuis quelques jours le bruit court déjà parmi la noblesse que ce cavalier va être ministre en France. C'est un des plus riches du pays, ambitieux, fastueux, ayant beaucoup d'esprit, mais beaucoup plus d'orgueil et de prétention. C'est un homme de la trempe de M. de Sacken, rempli de protestations et de compliments, et dont la probité me paraît fort équivoque. Ce qui me rend M. de Werthern encore plus suspect, c'est sa liaison intime avec l'envoyé de Russie; et je me trompe fort, si ce dernier qui mène le ministre saxon comme il veut, n'est pas le premier moteur de toute cette affaire [1].

En attendant la réponse du Cabinet de Versailles, M. de Sacken écrivit, le 22 mars, au général de Fontenay pour lui adresser de vifs reproches et lui ordonner de continuer ses fonctions. Le pauvre homme obéit la mort dans l'âme, mais sans cesser de solliciter sa retraite. Le duc de Choiseul laissa sans réponse la lettre confidentielle de M. Fischer, qui dans cette affaire n'avait pas su deviner que son chef avait provoqué la demande de M. de Sacken.

[1] *Archives des Affaires Étrangères de France*, série Saxe, vol. 54, f° 78.

Un nouveau ministre de France, le baron de Zuckmantel, fut envoyé à Dresde; et ses instructions étaient telles, qu'à peine arrivé, il écrivait :

Je n'ai vu encore qu'un moment M. de Sacken; j'en ai profité pour lui parler du rappel de M. de Fontenay; je n'ai point eu de peine à faire sentir à ce ministre qu'il convenait pour le bien de sa propre Cour qu'il eût lieu incessamment. Je crois que le choix du successeur tombera sur un comte de Werthern. Ce gentilhomme est, sans contredit, l'un des premiers de ce pays-ci, tant par sa naissance que par sa fortune qui est considérable [1].

Il est décidé que M. le comte de Werthern relèvera M. le général de Fontenay en qualité d'envoyé de Saxe; sa nomination sera déclarée mercredi prochain. L'on avait voulu la différer encore quelque temps; mais j'ai engagé M. de Sacken à l'accélérer, en lui faisant envisager le propre intérêt de sa Cour. Je crois, Monseigneur, que vous aurez lieu d'être content de ce nouveau ministre qui joint à une naissance distinguée des inclinations absolument françaises [2].

Le 3 juillet 1769, M. de Sacken écrivit au général de Fontenay qu'il pouvait cesser ses fonctions et prendre sa retraite; il ajoutait qu'il serait remplacé par le comte de Werthern l'aîné, qui prendrait possession de son poste à la fin du mois de février suivant. Mais, quand il reçut ses lettres de rappel, le général de Fontenay avait été brisé par cette lutte que son grand âge ne lui permettait plus de soutenir à son honneur; bientôt la maladie dont il souffrait s'aggrava, et il mourut à Paris le 29 août 1769.

LES COMTES DE LOSS ET DE SCHÖNFELD.

Pendant l'intervalle qui s'écoula entre le rappel du général de Fontenay et l'arrivée du comte de Werthern à Paris, la légation de Saxe en France fut gérée par le secrétaire Rivière. C'était un homme aimable, qui avait de nombreuses et honorables relations; il était aussi le correspondant régulier du prince Xavier de Saxe,

[1] Le baron de Zuckmantel au duc de Choiseul, de Dresde, le 12 juillet 1769. — *Archives des Affaires Étrangères de France*, série Saxe, vol. 54, f° 201.

[2] Du même au même. Dresde, 22 juillet. — *Ibidem*, f° 210.

comte de Lusace [1]. M. de Werthern ne fit qu'un court séjour en France; il n'y resta pas deux ans et, après un assez long intérim fait de nouveau par le secrétaire Rivière, il eut pour successeur le comte Jean-Adolphe de Loss, l'un des neveux de l'ambassadeur, dont ci-dessus[2] il a été longuement question.

Arrivé à Paris le 13 avril 1774, très fatigué par ce long voyage, le comte de Loss n'expédia sa première dépêche que le jeudi 21 de ce mois; il était donc à peine entré en fonctions, quand Louis XV fut atteint de la maladie qui l'emporta le 10 mai suivant. Encore peu au fait du pays, le ministre saxon ne put, en cette crise des débuts du nouveau règne, remplir ses dépêches que de détails insignifiants et de renseignements sans valeur; il se borna, pour ainsi dire, à recueillir les bruits de la Ville et de la Cour et à les transmettre. Il a du moins le mérite de ne pas chercher à surfaire l'importance des nouvelles qu'il envoie, bien qu'il les contrôle et les vérifie avec soin. Plus tard même, quand il aura eu le temps et les moyens de bien connaître les hommes et les choses de France, le comte de Loss se gardera bien de rien affirmer dont il ne soit sûr. Ainsi, dans sa dépêche du 24 mai 1776, parlant des suites de la disgrâce de Turgot, il écrivait ce qui suit :

Quoique M. de Maurepas ait eu apparemment ses bonnes raisons pour ne pas prétendre au titre de chef de tous les conseils, qui est l'équivalent de celui de premier ministre, il n'est pas douteux qu'il en a toute l'autorité et le pouvoir. La chute de M. Turgot en est une preuve.

On assure cependant qu'il y avait eu un moment où M. de Maurepas fut sur le point de demander sa démission au Roi et de retourner dans cette même retraite, d'où la confiance de son jeune monarque l'avait appelé au commencement de son règne. On dit que ce ministre, ayant tâché de complaire à la Reine, en disposant le Roi à donner à M. de Guines les témoignages les plus consolants de sa bienveillance, avait cru que ce serait le moment favorable pour obtenir de cette princesse son

[1] Les Archives départementales de l'Aube, à Troyes, conservent parmi les papiers saisis à la Révolution chez le comte de Lusace, en son château de Pont-sur-Seine, deux fortes liasses de lettres écrites par M. Rivière à ce prince, de 1768 à 1790; on en trouve une sorte d'inventaire dans l'ouvrage de M. Thévenot, ayant pour titre : *Correspondance inédite du prince François Xavier de Saxe.* Paris, 1874, in-4°.

[2] P. 167.

consentement pour le retour de M. d'Aiguillon à la Cour; qu'il avait, en effet, hasardé de Lui en faire la proposition, en l'assurant que le Roi n'était pas éloigné d'y consentir, dès qu'Elle ne s'y opposerait plus; mais que cette princesse fut très piquée de cette demande; qu'Elle dit, entre autres, à M. le comte de Maurepas qu'Elle savait bien que M. le duc d'Aiguillon était son ennemi et que de son consentement il ne retournerait jamais à la Cour. On dit que M. de Maurepas eut tant d'humeur de cette conversation, qu'il pensa prendre le parti dont je viens de parler.

Je n'entreprendrai cependant pas de garantir cette anecdote, quoique je l'aie entendu confirmer par des personnes très bien instruites.

Le comte de Loss était sûrement un homme prudent et il n'était pas facile de lui faire ajouter foi aux rumeurs qui couraient la Ville; il cherchait surtout à mander des faits précis et certains, permettant à son souverain et à son ministre de se faire une idée exacte de la situation des affaires. Le voyage et le séjour de Joseph II en France excitèrent son attention; il s'efforça d'être bien informé et il le fut; aussi trouve-t-on dans sa correspondance des renseignements aussi curieux qu'importants, par exemple celui-ci, qui est extrait d'une dépêche du 30 mai 1777 :

J'ai eu l'honneur de mander à V. E. que, le jour de la Pentecôte, on remarqua que l'Empereur avait fait un accueil très gracieux au duc de Choiseul; voici ce qui m'est revenu depuis de cette entrevue sur laquelle bien des yeux étaient ouverts.

L'Empereur, appuyé contre une croisée de la chambre du Roi, causait avec le duc de Choiseul. Comme ce dernier avait le dos tourné, le Roi ne put le distinguer et il s'avança pour demander à M. le comte de Falkenstein avec qui il s'entretenait. « C'est, lui répondit-il, avec une ancienne connaissance de Vienne. » S. M., ayant reconnu que c'était M. le duc de Choiseul, retourna précipitamment sur ses pas, en faisant plusieurs gestes bien marqués d'humeur et de mépris. On s'aperçut que, pendant toute cette journée, le Roi battit très froid avec M. le comte de Falkenstein.

On a vu plus haut que le baron de Goltz, à plusieurs reprises, insistait dans ses lettres au roi de Prusse sur la jalousie que causait à Louis XVI la popularité de son beau-frère; M. de Loss, auquel la Cour de Saxe signalait ce bruit, le discutait avec sagacité et se refusait à l'admettre comme bien fondé; dans sa dépêche du 6 juin 1777, il s'exprimait en ces termes :

J'ai peine à croire que la grande sensation qu'ont faite en France les

qualités supérieures de l'auguste étranger ait causé de la peine au Roi. Je ne trouve pas ce sentiment dans le caractère du monarque de la France. Le ton familier et de bonhomie sur lequel ces deux souverains étaient ensemble, et la grande simplicité de l'Empereur, éloignée de tout air de prétention, semblent détruire cette idée. L'Empereur et le Roi ont eu quelquefois des entretiens particuliers, sans témoins, et, encore la veille du départ de l'Empereur, ils sont sortis ensemble et se sont promenés seuls une heure et demie dans le parc de Versailles. Malgré tout cela et quoique cette dernière promenade ait donné quelque inquiétude, je ne me permettrai pas d'en conclure, à l'exemple de quelques politiques inquiets, que la France sera désormais entièrement dévouée à la Cour de Vienne. On doit présumer naturellement que le Roi, depuis longtemps prévenu sur l'arrivée du monarque autrichien, éclairé par les conseils de ses ministres, a pu se préparer à tout, et, s'il a pu marquer une certaine énergie au sujet de M. le duc de Choiseul, on peut croire qu'il aura eu la même fermeté en d'autres occasions.

C'est le jugement d'un homme d'esprit sain et robuste; peu de temps après il fut confirmé par les événements. Le comte de Loss, apprécié à sa valeur par son souverain, fut rappelé en Saxe à peu près à ce moment; le 8 juin, le comte de Stutterheim lui annonça que l'Électeur venait de le nommer ministre de cabinet et secrétaire d'État du département des affaires domestiques; le 20 du même mois, M. de Loss accepta et remercia; mais il resta encore en France un peu de temps[1]; le 16 septembre, il quitta Paris, comme s'il prenait seulement un congé de quelques mois; son successeur, le baron et chambellan de Schönfeld, n'arriva qu'en mars

[1] La désignation de M. de Loss ne resta pas ignorée pendant tout ce temps. Dès le 12 juillet, le marquis d'Entraigues informait le comte de Vergennes que le bruit courait à Dresde de la prochaine nomination de l'envoyé de Saxe à Paris en qualité de chef du département des Affaires intérieures. Il ajoutait, il est vrai, que M. de Loss écrivait à ses amis, qui lui avaient adressé leurs félicitations, qu'il n'en était rien et que cette place était au-dessus de ses forces. On pensait qu'il craignait d'être obligé d'entrer en lutte avec le comte Marcolini, favori de l'Électeur, et que sa femme et lui désiraient rester à Paris. (*Archives des Affaires Étrangères de France*, Saxe, vol. 65, fol. 274.) Le 8 août, M. d'Entraigues écrivait encore : «Mme de Loss assure qu'elle ignore la destination que le public donnait à son mari.» (*Ibidem*, fol. 303.) Enfin le marquis d'Entraigues annonçait, le 4 octobre, la nomination du comte de Loss en qualité de ministre d'État et du Cabinet, chargé du département des Affaires intérieures; il avait prêté serment et pris possession de son emploi le 2 du même mois. — *Ibidem*, fol. 353.

1778; pendant l'intervalle, la légation fut, comme d'habitude, confiée au secrétaire Rivière.

A son arrivée en France, M. de Schönfeld[1] tombait au plus fort de la crise provoquée par l'ouverture de la succession de Bavière et les prétentions de la Cour de Vienne; comme, dans cette affaire d'importance capitale, la Cour de Dresde était en parfait accord avec celles de Berlin et de Pétersbourg, le nouveau ministre saxon fut accueilli à bras ouverts par ses collègues, les envoyés de Prusse et de Russie; il reçut ces avances avec joie et y répondit de son mieux; dans sa dépêche du 10 avril 1778, il s'en expliquait en ces termes :

Je ne saurais assez me louer des nouvelles assurances qu'il [le baron de Goltz] me donna hier de son désir de se lier avec moi et de me marquer toute sa confiance. Je n'eus pas de peine à observer, lorsqu'il sortit du cabinet de M. de Vergennes, qu'il n'avait pas l'air satisfait, et, avant de partir de Versailles, il me confia qu'il avait trouvé ce ministre dans les mêmes principes d'attente et de réserve et qu'il n'était pas possible de le faire sortir des termes qu'il s'était prescrits.

Je dois aussi rendre compte à V. E. des témoignages d'honnêteté et de cordialité que je reçus hier du prince Bariatinsky, ministre de Russie, qui me dit qu'il espérait que j'aurais pour lui la confiance et tous les sentiments que devaient me dicter la liaison de nos affaires et l'union d'intérêt que nous avions, lui, M. de Goltz et moi, dans les circonstances présentes, notre cause étant combinée.

[1] Le 8 août 1777, le marquis d'Entraigues avait envoyé sur le futur successeur du comte de Loss les renseignements suivants :

Quelques arrangements que prend M. de Schönfeld portent à croire qu'il est destiné à remplacer M. le comte de Loss. Il est d'une naissance distinguée, chambellan de l'Électeur, particulièrement attaché à M. de Marcolini, dont on l'accuse d'être l'espion. Il se déplaît à Dresde. Depuis qu'il a quitté Paris, il ne cesse de désirer d'y passer sa vie. Il est ignorant, borné, parle peu, et cependant il est indiscret, parce qu'il ne sait que ce qu'il a vu et entendu. Il servirait la Cour de Vienne, de préférence à toute autre puissance; mais on ne peut pas l'employer à des choses qui exigeraient un agent intelligent. — *Archives des Affaires Étrangères de France*, Saxe, vol. 65, fol. 304.

Ce jugement était beaucoup trop sévère. Les dépêches, la conduite et le succès de M. de Schönfeld à Paris le prouvent de la façon la plus évidente. Le 2 décembre 1777, le marquis d'Entraigues informait M. de Vergennes que le baron de Schönfeld était officiellement nommé pour remplacer M. de Loss. Le nouveau ministre de Saxe à Paris, par l'effet de la protection du comte Marcolini, conservait sa place et ses appointements dans le collège administratif dont il était le membre le plus ancien et dont la présidence lui était même assurée. — *Ibidem*, fol. 443 et suiv.

A cette époque, les dépêches de M. de Schönfeld, tout frais débutant, peuvent donc être en quelque sorte considérées comme un écho de celles du baron de Goltz; cependant on y trouve parfois des renseignements précieux, notamment sur les rapports assez tendus qui existaient à ce moment entre l'ambassadeur impérial et le comte de Vergennes; les informations du ministre saxon font bien connaître quelle était l'opinion générale du public éclairé en cette circonstance critique. Le 27 mars, huit jours après son arrivée à Paris, mais sans doute avec l'aide et les renseignements de M. de Rivière, il écrivait ce qui suit :

Il se répand depuis une huitaine de jours des rumeurs multipliées sur quelques indices de refroidissement entre les deux Cours de Versailles et de Vienne. On a été beaucoup plus loin dans Paris en y faisant courir le récit d'une conversation très vive qui doit avoir eu lieu entre M. le comte de Mercy et M. le comte de Vergennes et aux détails de laquelle je ne crois pas; mais je ne serais pas éloigné de penser qu'il y a eu quelque explication, qui paraît avoir jeté quelque froid entre ces deux ministres. Voici deux mardis de suite que M. de Mercy ne dîna pas chez M. de Vergennes, et, quelque prétexte qu'il puisse alléguer pour sa santé assez débile, il paraît que, vu les propos qui circulent, il n'y a point de raison qui pût l'empêcher de se montrer chez M. de Vergennes plus assidûment que jamais.

La semaine suivante, M. de Schönfeld informait le ministre Stutterheim que M. Gérard, premier commis des Affaires Étrangères, venait de recevoir une marque de distinction que bien des gens regardaient comme un indice d'une disgrâce et qu'il était nommé ministre plénipotentiaire près des États-Unis d'Amérique. « On attribue, disait-il, le parti que M. de Vergennes a pris de l'éloigner à l'attachement permanent de ce premier commis à M. le duc de Choiseul, à sa dépendance aux impulsions de la Cour de Vienne et à ses liaisons avec M. le comte de Mercy, qui, à ce que l'on continue de m'assurer, a certainement eu quelque explication vive et désagréable avec M. de Vergennes. »

M. de Schönfeld suivit de très près cette affaire qui était si intéressante pour sa Cour. Le 14 mai, il annonca que la France avait refusé d'accorder le secours de 24,000 hommes que la Cour de Vienne faisait vivement solliciter par la Reine; comme le Roi avait un moment hésité à prononcer ce refus, l'envoyé de Saxe faisait cette remarque : « Cette indécision ne peut laisser de doute sur

le double empire qu'ont sur l'âme [de ce prince] sa tendresse pour son auguste épouse et son attachement aux liens qui l'unissent à la Cour de Vienne ». A ce propos, M. de Schönfeld saisit l'occasion de donner de nouveaux éclaircissements sur la brouille qui, disait-on, avait un instant séparé le comte de Mercy du comte de Vergennes; mais il eut encore soin de ne rien affirmer; il s'exprimait en ces termes :

C'est à l'époque de cette négociation et des mouvements qu'elle ne peut avoir manqué d'exciter, que le public a débité l'histoire d'une scène très vive qui doit s'être passée entre M. de Vergennes et le comte de Mercy. Je ne puis, à cet égard, communiquer à V. E. que les rumeurs sourdes qui ont couru dans le temps parmi le public le plus choisi.

Le comte de Mercy, que l'on dit avoir eu de bonnes liaisons dans les bureaux de Versailles, s'échappa à arguer de faux une assurance quelconque que lui donna M. de Vergennes, et, dans la chaleur de la discussion, dit qu'il était sûr du contraire. Le secrétaire d'État lui reprocha avec beaucoup de noblesse et de fermeté de manquer et au Roi et au Ministre, et, rompant la conversation, reconduisit l'Ambassadeur à la porte de son cabinet. M. Gérard fut appelé sur-le-champ et resta une heure enfermé avec M. de Vergennes. Peu de jours après, on apprit le changement de la destination de M. Gérard..... On a supposé que tous ces faits pouvaient être liés ensemble. Au reste, jamais on ne s'est aperçu à Versailles d'aucun indice ou trace de cette prétendue scène, et M. de Mercy continue à avoir de fréquentes et longues conférences avec M. de Vergennes et se dispense plus rarement qu'il ne le faisait de rester à dîner le mardi.

Pendant toute la durée de son séjour en France, le baron de Schönfeld ne cessa d'observer avec la plus grande attention les démarches de l'ambassadeur impérial; toujours il surveilla d'un œil inquiet les rapports de la Cour de Vienne avec celle de Versailles. Sur ce terrain, il agissait de concert avec le baron de Goltz; mais, avec le temps, il avait appris à connaître son collègue de Prusse et il n'osait plus trop se fier à ce qu'il lui disait. Ce changement se remarque dans les nombreuses dépêches que le baron de Schönfeld consacra à l'élection de l'archiduc Maximilien en qualité de coadjuteur de l'archevêque de Cologne. Cette nouvelle manifestation de l'avidité autrichienne réveilla la jalousie des Cours de Dresde et de Berlin contre celle de Vienne, et, pour satisfaire son souverain, le baron de Schönfeld s'efforça de le tenir bien informé des réso-

lutions prises par le Cabinet de Versailles, de leurs causes et de leurs conséquences. Les extraits qui suivent, tirés de ses dépêches de cette époque, permettent de se faire une idée de leur valeur historique :

Il m'est revenu que le Ministère [de Versailles] n'avait pu refuser aux désirs de la Reine de faire recommander l'élection de ce prince aux chapitres de Cologne et de Munster; mais je n'en suis pas moins convaincu qu'il aura cherché en même temps à rompre sous main l'effet de ces démarches politiques, dont il n'est pas probable que la Cour de Vienne elle-même puisse être la dupe. Au reste, cette marche souterraine et dès lors plus difficultueuse est une nouvelle preuve du crédit de la Reine et de la grande réserve à laquelle le Ministère de France s'est condamné envers la Cour de Vienne dans les circonstances mêmes où les vues de l'Autriche sont évidemment contraires aux intérêts du Roi [1].

L'élection de l'archiduc Maximilien doit s'être consommée le 7 août à Cologne et sera suivie le 16 à Munster, à en juger par les nouvelles que l'on a ici de la réunion de la majeure partie des voix de ces deux chapitres. Je ne mets point en doute que cet événement ne soit fort opposé au vœu réel de la France; mais le Ministère a été vraisemblablement forcé encore, dans cette circonstance, de plier sous le crédit de la Reine.

Je sais que M. de Goltz a eu des entretiens très longs et très détaillés sur cet objet avec M. de Vergennes et qu'il en est sorti toujours peu satisfait. Dans une conservation confidente, autant qu'on en peut avoir une dans ce genre avec lui, j'ai eu lieu de m'apercevoir qu'il avait de l'humeur de n'avoir pu communiquer au Ministère toute la chaleur que le roi de Prusse paraît vouloir mettre dans cette affaire; et il s'échappa, malgré sa grande réserve, jusqu'à me dire qu'il ne serait pas fâché de voir un jour cet archiduc placé sur le siège de Liège, parce qu'alors on sentirait ici, mais trop tard, le danger de la proximité d'un tel voisin et de l'accroissement de l'influence autrichienne.

La Reine, à qui l'élection de l'Archiduc tient fort à cœur, ne manque pas, tous les mardis, de distinguer beaucoup le baron de Belderbusch des autres membres du corps diplomatique [2].

---

(1) 28 juillet 1780. — (2) 10 août 1780.

La Reine a appris avec la plus vive satisfaction l'élection de l'Archiduc au siège de Munster.

Le jour de Saint-Louis, lorsque nous fûmes lui faire notre cour, Elle parla beaucoup à M. de Belderbusch et, après l'avoir remercié personnellement des soins qu'il s'était donnés dans cette affaire, Elle le chargea de témoigner sa reconnaissance à l'Electeur et aux chapitres.

C'est toujours un problème pour moi que la tranquillité avec laquelle le Ministère d'ici a paru envisager ces deux élections, surtout convaincu, comme j'ai le droit de l'être, qu'au fond cet événement est aussi opposé à ses principes qu'à ses désirs et que ce ne peut-être qu'avec beaucoup de jalousie qu'il voit les succès et les accroissements de la Cour impériale.

Il faut donc chercher une cause puissante à cet abandon apparent de ses intérêts et je ne saurais la trouver que dans l'influence prépondérante de la Reine sur toutes les délibérations dont l'Autriche peut être l'objet et dans l'attention exclusive que la France est obligée de donner à présent aux soins et aux mesures qui concernent la guerre actuelle, considération qui peut même avoir influé sur les ménagements vis-à-vis de la Cour impériale, dans un moment où une résistance ouverte aurait peut-être accéléré et consommé le succès des démarches de lord Stormont pour lier plus étroitement l'Autriche à l'Angleterre [1].

Depuis le traité de 1756, qui pouvait être nécessaire à ses intérêts, mais momentanément, la France n'a plus rien vu en Allemagne que la Maison d'Autriche; et, débarrassée du soin de s'y faire et de s'y entretenir des amis, elle y a perdu successivement cette ancienne considération, fruit de tant d'années de peines et de tant de millions de dépenses. Le mariage qui a cimenté ce traité de 1756 a dû nécessairement prolonger cette aberration du système naturel et inhérent à l'état invariable des choses et à la position topographique des lieux, qui ne se plie pas aux variations des goûts ou des fantaisies.

L'ascendant que la Reine a su gagner par ses grâces et les charmes de son esprit a dû nécessairement en imposer à tout ministre qui oserait vouloir qu'Elle détournât les yeux de dessus son berceau que pour ne les fixer que sur le trône où Elle est assise. On ne peut pas dire cependant que cette princesse détermine le système de la France en totalité; ainsi, par exemple, Elle n'influera que peu ou point sur les résolutions à prendre avec le Conseil de Madrid ou contre celui de Londres; mais Elle peut empêcher l'activité des négociations avec le roi de Prusse, l'ennemi

[1] 28 août 1780.

naturel de sa maison, et la crainte de déplaire à cette princesse empêchera, je ne dirai pas un vieillard comme M. de Maurepas, que l'âge doit nécessairement rendre ennemi des secousses, mais le ministre le plus susceptible de les provoquer, de rien entreprendre qui puisse contrarier les vœux et les plans de la Cour de Vienne.

. . . .

Il est vrai qu'il y avait une infinité de moyens dans la main des ministres non seulement pour contrecarrer l'élection de l'Archiduc, mais aussi pour échapper à la nécessité d'y concourir. Ces moyens ont été discutés au Conseil. Les réclamations du roi de Prusse y ont été pesées. Ses offres mêmes, qui, un instant, ont été portées jusqu'à la proposition de recommencer la guerre, y ont été débattues, et tout a cédé à la décision souveraine du Maître, qui avait promis de seconder les vues de la mère et du frère de la Reine et peut-être même la politique des ministres a-t-elle cru devoir sacrifier dans ce moment-ci un intérêt éloigné en Allemagne à la crainte instante de voir l'Autriche séduite par les insinuations de l'Angleterre et les appâts présentés par l'Autrichien, lord Stormont.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que M. de Goltz, avec lequel j'ai eu une conversation très confidente sur cette matière qui l'occupe infiniment, m'a témoigné ne pas être content de la marche incertaine et vacillante qu'il croit remarquer au Ministère de France, et, dans un jet de confiance, il me dit que, dans le moment présent, cette monarchie paraissait avoir tellement circonscrit ses vues, que son horizon politique finisssait aux bords du Rhin et qu'elle ne s'occupait pas plus de ce qui était au delà que si c'étaient des provinces de la Cochinchine [1].

Ces dépêches sont remplies de renseignements curieux, et les jugements qui y sont exposés se font remarquer par leur modération et leur solidité. Cependant la Cour de Dresde n'en fut pas satisfaite et M. de Schönfeld reçut des reproches auxquels il fut très sensible. Le 27 octobre 1780, il présenta sa justification en ces termes :

Je ne saurais céler la vive douleur avec laquelle j'ai vu le reproche que V. E. me fait sur les lacunes de ma correspondance.

Il faut qu'il y ait eu de l'irrégularité dans le cours de la poste, puisque je n'ai jamais passé une semaine sans adresser un rapport à V. E. et que, suivant l'exigence des événements, j'ai eu souvent l'honneur d'écrire deux dépêches en huit jours. Quant aux objets par lesquels V. E. me fait observer que je pourrais multiplier, diversifier et vérifier davantage ma correspondance, j'oserai prendre la liberté de lui représenter

(1) 27 octobre 1780.

qu'il n'en est aucun que je n'aie successivement traité dans mes dépêches.

Il n'y a qu'un mois que j'ai eu l'honneur d'envoyer à V. E. un rapport au Conseil privé, avec son duplicata, dans lequel je n'ai rien omis de ce qui concerne la partie des finances, celle du commerce, les opérations des Parlements, les règlements nouveaux, les arrêts et édits portant suppression, création ou changement, en un mot, où j'ai passé en revue tout ce qui a trait à l'administration de la Cour et du Royaume.

Dans mes dépêches hebdomadaires, je n'ai négligé aucune des affaires politiques qu'il m'a été possible de pénétrer. J'ai eu l'honneur de rendre compte à V. E. de l'intérieur de la Cour, de l'existence des ministres, des présages de la durée de leur crédit ou des symptômes de leur chute prochaine.

Mes dernières ont entretenu encore V. E. de l'accroissement d'influence que paraît gagner M. Necker. Enfin j'ai tâché de porter mes observations et mes détails sur tous les points susceptibles de quelque intérêt de politique ou de curiosité. Le théâtre de la France est vaste sans doute, mais les scènes y sont très monotones depuis plusieurs années; les plus grandes affaires n'y produisent plus de grands mouvements.....

Je puis avoir l'honneur d'assurer à V. E. que, hier encore, à l'assemblée qui réunit tous les dimanches les ambassadeurs et autres membres du corps des ministres étrangers, les conversations générales et particulières ne roulèrent que sur les ennuis que la nullité des nouvelles, devenue si habituelle, fait éprouver à l'arrivée des jours de poste.

J'oserai dire plus à V. E., c'est que les liaisons multipliées que j'ai été assez heureux pour former tant à Versailles qu'à Paris, la bonté et la confiance avec laquelle me traitent quelques ambassadeurs et notamment ceux d'Espagne, de Naples et de Sardaigne, me font regarder dans le corps diplomatique comme un des plus avides et des plus à portée des nouvelles; et plusieurs de mes confrères, guidés par l'espoir de lier avec moi un commerce d'échange politique, portent la confiance jusqu'à me montrer les dépêches qu'ils écrivent et celles qu'ils reçoivent, et cette lecture a souvent consolé mon amour-propre. Si je pèse peut-être un peu sur ces détails, ce n'est que pour rassembler tous les moyens qui peuvent me justifier aux yeux de V. E. et me conserver sa bienveillance.

A ce même rapport du 27 octobre, M. de Schönfeld annexait trois curieux mémoires sur l'état de la manufacture de porcelaine de Sèvres, dont la rivalité inquiétait la fabrique de Meissen. Le 7 décembre de la même année, il joignait à sa relation officielle

en français une curieuse dépêche en allemand pour le Conseil privé sur les affaires intérieures de la France, sur la nomination du marquis de Castries au ministère de la Marine, sur l'ouverture d'un nouvel emprunt, etc.

La disgrâce du prince de Montbarey fut aussi pour le baron de Schönfeld matière à des dépêches intéressantes, dont suivent quelques extraits :

Ce que j'ai eu l'honneur de mander à V. E. sur l'incertitude de l'existence de M. de Montbarey n'a pas tardé à se vérifier par sa démission, spontanée à quelques égards et forcée à beaucoup d'autres. Sentant que son étoile commençait à filer, il prit le parti de demander sa retraite au Roi, en offrant cependant de continuer les fonctions de son ministère, si S. M. daignait l'affranchir de la gêne qu'il éprouvait dans son département, où les ordres de la Reine et les cabales de son parti lui imposaient à chaque pas des entraves. Le Roi ne répondit pas à cette démarche et, dans la crainte de chagriner M. de Maurepas, il le chargea de voir la Reine pour concilier les choses.

Cette princesse, dont le crédit est plus marqué que jamais, dit à M. de Maurepas qu'Elle voulait bien consentir à ce que M. de Montbarey restât encore en place quelques mois, mais Elle ajouta qu'Elle s'opposerait toujours à ce qu'il y demeurât plus longtemps. D'après cet entretien, M. de Maurepas conseilla à son parent de se démettre, et cet événement eut lieu mardi au soir. Le choix du Roi pour son successeur n'est pas encore déterminé.

Les courtisans ne savent à quoi attribuer l'accroissement indicible du crédit de la Reine. Quelques politiques pensent qu'il pourrait tenir un peu au besoin d'employer le pouvoir de cette princesse sur l'esprit de l'Empereur dans ces premiers moments d'où dépendra le système que pourra prendre ce prince [1].

Il est certain que la fermentation a été considérable dans le Ministère d'ici. La retraite de M. de Montbarey fut, on ne peut en douter, un échec au crédit de M. de Maurepas et, pendant plusieurs jours, il ne lui resta plus qu'une faible partie de celui dont il jouissait auparavant. M. de Vergennes parut se ressentir aussi du chaos général, qui ébranla tout le Ministère et mit le choix des successeurs dans les mains de la Reine.

Mais cette agitation semble s'être apaisée depuis que le Roi a pris

[1] 22 décembre 1780.

soin de ménager à M. de Maurepas une explication avec cette princesse, laquelle a été fort longue et a fini par des assurances formelles que la Reine a données à ce ministre de suivre dorénavant ses conseils.

. . . .

M. Necker, au milieu de tous ces troubles, est resté inébranlable; il est intimement lié avec les nouveaux ministres de la Guerre et de la Marine, qui sont l'un et l'autre fort attachés à M. le duc de Choiseul. Je vois que tout le parti de la Reine est de son bord. Soupant dernièrement chez lui, j'y vis tous les Stainville, les Ségur, les Castries et autres de cette bannière, auxquels les prévenances et les caresses furent prodiguées.

Le baron de Besenval, intime ami de M. de Choiseul, gagne aussi journellement beaucoup de crédit sur l'esprit du Roi et de la Reine et devient un canal de grâces très important.

M. de Ségur jouit de la réputation de l'homme le plus intrépide à la guerre et le plus capable de mener une colonne à l'ennemi; mais on le regarde, ainsi que M. de Castries, comme ayant l'esprit général vicieux et courtisan, conséquemment faible à ployer aux volontés de ceux entre les mains desquels sera le crédit prépondérant [1].

Ces renseignements fournirent au ministre de Stutterheim sujet à sages considérations que, dans un rescrit daté de Dresde le 10 janvier 1781, il développait de la façon suivante :

Il faut, à la vérité, que le crédit de la Reine de France soit bien grand, si Elle a le pouvoir de fixer les époques jusqu'auxquelles Elle veut que les ministres restent en place. Pour moi, je ne cherche la raison de cet ascendant outré que dans l'espèce de sujétion dans laquelle la tendresse du Roi pour son épouse le met vis-à-vis d'Elle. Il me semble du moins que le raisonnement des politiques qui s'imaginent que le crédit de cette princesse tient au besoin d'employer son influence sur l'esprit de l'Empereur pourrait bien porter à faux. Je juge la Cour de Versailles trop éclairée et trop bien informée pour ne pas sentir que le caractère et la façon de penser de l'Empereur ne permettent guère à la Reine, sa sœur, d'exercer un certain pouvoir sur lui, tandis que le grand attachement que la Reine conserve pour sa maison pourra bien fournir à son frère les moyens de mettre à profit son crédit pour influer sur les déterminations du Cabinet de Versailles. Cette considération devrait même conseiller au Roi de rabattre un peu de sa déférence pour les volontés de son épouse, si Elle n'avait pas un aussi plaisant avocat dans son cœur. Quoi qu'il en soit, il sera intéressant d'observer dans la suite

[1] 31 décembre 1780, résumé annuel, envoyé par occasion sûre.

jusqu'à quel point la Reine parviendra à avoir de l'influence dans la gestion des affaires et pourra fixer ou diriger le système politique de la France, ce qui paraît devoir Lui devenir assez facile, dès qu'une fois il dépend de son bon plaisir de choisir les ministres et de les déplacer.

A la fin de l'année 1781, au retour d'un long congé, le baron de Schönfeld se trouva en présence d'une situation politique nouvelle par suite de la mort du comte de Maurepas et de la naissance d'un Dauphin. Il exposa en détail les péripéties de ce changement dont, avec sa sagesse ordinaire, il discutait les conséquences possibles dans sa dépêche du 13 décembre, d'où est extrait le passage suivant :

Ce que j'ai eu l'honneur de marquer plusieurs fois à V. E. que le crédit de la Reine irait surtout en augmentant et serait porté à son comble à l'accouchement d'un Dauphin, commence à se réaliser.

Je viens d'apprendre de bonne part que le Roi, en nommant M. le comte de Coigny inspecteur des armées à la place vacante par la mort du baron de Wimpfen, a dit à M. le comte de Ségur, en remarquant l'étonnement du ministre, qu'il sentait bien que cette promotion causerait beaucoup de chagrin et de mécontentement dans ses armées, vu qu'il y avait beaucoup d'officiers généraux d'un plus grand mérite, propres à remplir ce poste de confiance, mais qu'il n'avait pas osé refuser cette demande à la Reine, qui s'intéresse vivement pour M. de Coigny et en général tout ce qui tient au parti de M[me] de Polignac. Comme ce M. de Coigny n'a pas quitté la Cour un moment et que plusieurs officiers supérieurs, qui se sont distingués en Amérique, avaient droit de viser à ce poste, V. E. peut aisément juger de l'abattement et du découragement qui règne dans le militaire.

Il m'est revenu par des personnes de la coterie de la Reine qu'Elle s'opposerait décidément à la nomination d'un premier ministre, ce qui fait aisément croire que M. le cardinal de Bernis, que le public avait déjà nommé pour successeur à M. de Maurepas, restera à son poste à Rome et que M. le duc de Choiseul, que son parti y avait également destiné, restera à Chanteloup. On a remarqué que M. de Castries est depuis quelque temps parfaitement bien vu de S. M. et qu'Elle témoigne une entière confiance à ce ministre lorsqu'Elle travaille avec lui; comme il continue à cultiver l'amitié de M. Necker et qu'il affecte même plus publiquement que jamais de lui être attaché, on croit déjà qu'il pourrait encore être question de faire rentrer M. Necker dans son ancien poste; qu'on donnerait à M. de Fleury, actuellement contrôleur général, la charge de garde des sceaux et même de chancelier, en nommant M. de Maupeou duc et en donnant tant à lui qu'à M. de Miroménil des appoin-

tements de retraite. Tel est en gros le plan d'opérations du parti qui compose le cabinet politique de la Reine. Comme M. de Castries est bien dans l'esprit de la Reine et qu'il vient d'obtenir une preuve de la bonté particulière du Roi, qui a accordé à son fils, M. de Chalus, la place de major dans la gendarmerie, qui jusqu'à présent n'a jamais existé, il est aisé de s'imaginer que ce ministre coopérera avec la Reine pour faire rentrer M. de Necker dans son poste. La Reine se flatterait par là de gagner parfaitement l'amour de la Nation ainsi que l'estime de l'étranger.

Dans son résumé annuel, M. de Schönfeld, revenant sur l'affaire des élections de Cologne et de Munster, en tirait des conclusions excessives qu'il présentait en ces termes :

L'empire de la Reine força M. de Vergennes non seulement à laisser faire ce qu'il aurait bien voulu empêcher, en se liant plus étroitement de mesures avec le roi de Prusse, mais même à y concourir, en donnant ordre aux ministres du Roi de soutenir les prétentions et les démarches du frère de l'Empereur.

C'est à peu près à cette époque que l'on a pu clairement s'assurer de l'étendue de l'influence que la Reine aurait toujours sur les affaires quelconques qui auraient des relations avec les lieux où s'est trouvé placé son berceau. Les suites n'ont fait que consolider les conjectures, et la vacance actuelle que laisse la mort de M. de Maurepas indique assez que cette place n'est restée vide que parce que la Reine est certaine de la remplir elle-même pour tous les points qui l'intéressent essentiellement, comme la distribution des grâces dans tous les départements et en général l'adhésion aux vues et aux principes de son frère [1].

A ce moment, la Reine était violemment attaquée dans des pamphlets que propageaient des pauvres diables pour gagner quelque argent et aussi des courtisans mécontents des faveurs prodiguées aux membres de la coterie Polignac et à leurs protégés. Dans ce même résumé annuel, d'où est tiré le passage précédent, le baron de Schönfeld, parlant des intrigues de Versailles, écrivait ce qui suit :

Il paraît que des querelles de femmes et d'alentours et que les prétentions des différentes favorites de la Reine et de Madame ont répandu de la froideur et causé une sorte de désunion entre ces deux princesses ;

[1] 31 décembre 1781.

les apparences sont cependant ménagées et l'on n'est instruit de ces détails que par des rapports du fond de l'intérieur. Ces nuages... ont enfanté une foule d'intrigues qui divisent la Cour en plusieurs partis et qui ont été la cause de libelles atroces, de couplets infâmes et des calomnies les plus audacieuses.

On s'était même arrangé pour faire parvenir jusqu'à Louis XVI un des pamphlets les plus odieux qui aient jamais été publiés contre la Reine et ce malheureux prince n'avait pas su cacher l'impression qu'avait produite sur son âme droite et loyale cette ignominie. Le 21 décembre 1781, le baron de Schönfeld en informait M. de Stutterheim en ces termes :

Il est aisé de remarquer que, depuis quelques jours, le Roi a beaucoup d'humeur, qui rejaillit d'une manière évidente sur les Polignac. Cette nervosité doit être motivée par une brochure intitulée : *Vie privée d'Antoinette*, que l'on a adroitement placée sur la cheminée du Roi et dans laquelle l'audace et la calomnie distillent tout leur fiel [1].

Deux échecs que le comte de Vergennes infligea à la Reine dans des affaires importantes montrèrent que le crédit de cette princesse n'était pas aussi fort qu'on le supposait. Le baron de Schönfeld ne manqua pas de les signaler et d'en faire ressortir l'importance dans ses dépêches des 21 décembre 1781, 4 janvier et 15 février 1782, d'où sont tirés les passages suivants :

Quoique la Reine, toute la Cour ainsi que la ville de Paris aient nommé M. de Brienne archevêque de Toulouse au siège vacant de Paris et qu'on a su même qu'on a expédié un courrier à Toulouse, on a appris avant-hier au soir, au grand étonnement de tout le monde, que l'évêque de Châlons, M. de Juigné, frère de celui qui a été ministre de France à Pétersbourg, a obtenu ce poste important.

Comme il est certain qu'il a été question de M. de Brienne, on est ici dans la persuasion que, comme la confiance du Roi va de jour en jour en augmentant pour M. le comte de Vergennes, ce ministre, parent et ami le plus intime de M. de Juigné, a contrecarré la nomination du premier et contribué à la seconde. Bien des observateurs clairvoyants de la Cour de Versailles assurent que, dans peu, M. le comte de Vergennes pourrait tout à fait remplacer feu de Maurepas pour tous les conseils que le Roi est dans le cas de demander sur toutes les affaires de son royaume [2].

---

[1] 21 décembre 1781. — [2] *Ibidem.*

Comme il a été beaucoup question, lors de la vacance du siège archiépiscopal de Paris, de donner cette place à l'archevêque de Toulouse, protégé puissamment par la Reine et que vraisemblablement il a été dénominé, dès le commencement de la vacance, sans cependant avoir été déclaré, le Roi, pour le consoler en quelque sorte de la frustration de ses espérances et de l'idée sinistre que le public aurait pu s'être formée sur son compte, l'a nommé cordon bleu le jour du nouvel an.

Ce que j'ai eu l'honneur de marquer à V. E., relativement à la confiance du Roi pour M. le comte de Vergennes, paraît se confirmer visiblement, à juger par l'air de satisfaction de ce ministre et par l'affluence du monde qui s'empresse à lui faire la cour [1].

Quoique la Reine continue à donner des fêtes à Versailles, les observateurs remarquent un fond de tristesse et l'attribuent à quelque déchet de son crédit sur l'esprit du Roi, au moins à la perte d'une partie de celui des Polignac.

Il vient d'y avoir de la fermentation pour le placement des ministres aux Cours étrangères, la mort de M. d'Usson ayant laissé une ambassade vacante. Différents compétiteurs ont fait jouer toutes sortes de ressorts pour profiter des changements qui auraient lieu. De mon côté, je n'ai rien négligé pour favoriser, dans cette circonstance, les intérêts de M. d'Entraigues; mais M. le comte de Vergennes a déterminé le choix du Roi en très peu de temps, pour écarter ceux que la faveur et les brigues cherchaient à mettre sur les rangs. Il a fait nommer M. de Pons à l'ambassade de Suède, et M. d'Esterno, ministre à Liège, parent et ami de M. de Vergennes, relèvera M. de Pons à Berlin, poste qui était désigné à M. d'Entraigues, même à titre d'ancienneté. Les Polignac ont appuyé eux-mêmes ses droits à cet égard, pour placer à Dresde le baron d'Andlau, leur cousin, et le duc de Nivernais y joignit ses sollicitations; mais toutes ces démarches ont été inutiles. Dans le nombre des concurrents pour l'ambassade de Suède qui ont été éconduits s'est trouvé M. d'Adhémar, ministre à Bruxelles, très particulièrement protégé par la Reine [2].

La conclusion de la paix avec l'Angleterre donna un nouvel essor au crédit de M. de Vergennes, qui fut nommé chef du Conseil royal des finances; cette situation, qui valait à son titulaire une sorte de prépondérance dans les Conseils du Roi, était vacante

[1] 4 janvier 1782. — [2] 15 février 1782.

depuis la mort du comte de Maurepas. Dès lors, l'influence du ministre des Affaires Étrangères du Cabinet de Versailles fut si fortement établie, que Marie-Antoinette, sur les conseils de Mercy, crut devoir changer de tactique et suivre l'exemple du Roi en comblant M. de Vergennes et sa femme de marques d'attention. Le baron de Schönfeld notait ces petits soins significatifs dans sa correspondance, d'où sont extraits les passages suivants :

Malgré les mouvements du parti, qui continue toujours à travailler sourdement pour miner le crédit du comte de Vergennes, le Roi vient de donner une marque de ses bontés particulières pour ce ministre en lui faisant don de la terre de Lenoncourt en Lorraine, fief qui est rentré récemment à S. M.[1].

M. le comte de Vergennes paraît, depuis la conclusion de la paix, avoir remporté une victoire complète sur le parti qui s'élevait contre lui. Aussi Mme de Vergennes a-t-elle eu l'honneur de souper, il y a quelques jours, pour la première fois chez la Reine, où elle a été accueillie par cette princesse avec toutes sortes de démonstrations de bonté[2].

Le crédit de M. le comte de Vergennes paraît être à son comble. puisque la Reine, qui par le passé avait toujours traité très froidement Mme de Vergennes, l'accueille maintenant avec des distinctions particulières et lui a dit en dernier lieu qu'Elle ne l'invitait plus à ses soupers, mais qu'Elle lui ordonnait d'y venir[3].

Il doit se tenir aujourd'hui, à Versailles, un conseil extraordinaire de finances, convoqué par M. de Vergennes, ce qui annonce que ce ministre est dans l'intention de donner de l'activité au nouveau titre dont il est revêtu[4].

Les Polignac étaient trop habiles pour ne pas suivre l'exemple de la Reine; ils se lièrent avec M. de Vergennes et, par son crédit combiné pour la circonstance avec celui de Marie-Antoinette, ils

[1] 17 janvier 1783. — [2] 31 janvier 1783. — [3] 21 février 1783. — [4] 7 mars 1783.

parvinrent à faire arriver au Contrôle général des finances l'intendant de Flandre, M. de Calonne, qui leur était tout dévoué. Ce succès encouragea les alliés qui, peu de temps après, firent nommer le baron de Breteuil ministre de la maison du Roi et du département de Paris. Sur ces changements, dont les suites furent si considérables, M. de Schönfeld est peut-être de tous ses collègues du corps diplomatique celui dont les dépêches fournissent les détails les plus précis; il est même sur certains points particuliers mieux renseigné que le comte de Mercy, que sa santé tenait cette année trop souvent éloigné de Fontainebleau [1], où séjournaient alors la Cour et la plupart des ambassadeurs et ministres étrangers, qui y trouvaient de plus grandes facilités d'information que partout ailleurs [2]. Suivent quelques extraits de la correspondance de M. de Schönfeld relatifs à cette affaire :

Le déplacement de M. d'Ormesson, contrôleur général, a occasionné des bruits défavorables au crédit de M. de Vergennes, mais ils ne sont semés que par la jalousie de quelques ennemis ou plutôt de quelques envieux. On suppose que cet événement ne peut qu'altérer la confiance du Roi dans ce ministre, puisque c'était lui qui avait désigné M. d'Ormesson. Il n'en est pas moins constant, cependant, que c'est encore M. le comte de Vergennes qui a déterminé le nouveau choix du Roi sur M. de Calonne, intendant des finances [3].

M. de Calonne arriva le 3 [novembre] au soir de Paris chez M. de

(1) M. de Schönfeld écrivait à M. de Stutterheim, le 28 novembre 1783 :

On a vu avec étonnement que le comte de Mercy, quoiqu'il eût loué une maison à Fontainebleau, ainsi que tous les membres du corps diplomatique, n'y ait séjourné que très peu de jours et encore à l'époque de la fausse couche de la Reine. Il a prétexté vis-à-vis de moi qu'il se trouvait si mal logé et que naturellement il était tellement sensible au froid, que sa santé l'obligeait à des ménagements et qu'en conséquence il préférait le séjour à sa terre.

(2) M. de Loss écrivait à M. de Stutterheim, le 25 juillet 1777 :

Ce voyage [de Fontainebleau] est de toute l'année la seule époque où les ministres étrangers sont avec la Cour et ont l'occasion de voir plus souvent les ministres du Roi; le reste du temps se réduit aux courses qu'on fait tous les mardis à Versailles, dont encore il faut décompter au moins le tiers, qui se trouve perdu pour le corps diplomatique, par les chasses du Roi et par d'autres petits voyages de la Cour. Généralement, le peu d'occasions que les ministres étrangers ont de voir la Cour et de cultiver la connaissance des ministres n'est pas une des moindres difficultés pour les affaires.

(3) 9 novembre 1783.

Vergennes, et le lendemain, après avoir été chez le Roi, il reçut les compliments. La nomination de M. de Calonne au Contrôle général a occasionné beaucoup de clameurs et, malgré sa réputation connue de talent, d'activité et de génie dans cette partie d'administration, ses ennemis dépriment toutes ses bonnes qualités, pour ne le peindre que comme un homme livré aux plaisirs, avide d'argent et obéré de dettes. Aussi les effets royaux ont-ils baissé à la Bourse. Il paraît que la suppression des Fermes générales était une opération au moins prématurée et très hasardée dans les circonstances d'épuisement où l'on se trouve, et, malgré le mal qu'il y a de faire revenir le Roi si brusquement sur ses pas, le public doit concevoir le meilleur présage des principes posés dans l'arrêt.

Ce qu'il y a de très fâcheux pour M. de Calonne, c'est qu'il arrive dans un moment où les caisses sont épuisées et où la circulation est très pénible. On s'occupe beaucoup des moyens de rappeler de l'argent à Paris, et on s'est adressé à des banquiers, à des financiers et d'autres gens pécunieux, afin de rassembler les sommes nécessaires au payement des billets d'escompte. On a même envoyé sous main des ordres à Lyon pour faire transporter à Paris toutes les espèces dont on pourra se passer. Reste à savoir si toutes ces ressources momentanées suffiront à parer au mal et à maintenir M. de Calonne en place. Celui-ci est soutenu par M. de Breteuil dont l'activité est connue et qui a principalement influé sur le renvoi de M. d'Ormesson [1].

On ne doute pas qu'il [Breteuil] n'arrive au premier département qui sera vacant, et comme la santé de M. Amelot, ministre de Paris, est très chancelante, on assure qu'il négocie avec lui pour lui faire donner sa démission sous l'appât d'un traitement très considérable et au-dessus des pensions ordinaires de retraite, auquel sera jointe la belle intendance de Bourgogne pour son fils [2].

Le baron de Breteuil sera déclaré ce soir ministre de la maison du Roi et de la ville de Paris, M. Amelot ayant demandé sa démission [3].

Son crédit [de la Reine] est toujours le même, quoique circonscrit dans la distribution des grâces et hors de la sphère de la politique. Une

[1] 14 novembre 1783. — [2] *Ibidem.* — [3] 16 novembre 1783.

preuve récente de l'influence que cette princesse conserve, c'est la nomination de M. de Calonne au Contrôle général, porté surtout en avant par les personnes que la Reine honore de sa faveur. On peut y ajouter encore celle du baron de Breteuil [1].

LE CHARGÉ D'AFFAIRES RIVIÈRE.

A la fin du mois d'avril 1784, le baron de Schönfeld prit un congé et quitta Paris pour aller en Saxe; en partant, il laissait la légation de Saxe aux mains du chargé d'affaires ordinaire, le secrétaire de Rivière, qui depuis près de trente ans en était comme la cheville ouvrière. Malgré sa position en quelque sorte subalterne, ce diplomate se tenait fort au courant de tout ce qui se passait à la Cour de Versailles. Le séjour du prince Henri de Prusse en France lui fournit l'occasion d'employer son habileté; il fut si bien informé, qu'il put faire connaître à M. de Stutterheim le rôle effacé joué en cette circonstance par M. de Goltz et l'active intervention du baron de Grimm, qui servait d'intermédiaire entre ce prince et les hommes politiques français. Aussi trouvera-t-on quelques renseignements intéressants dans les extraits suivants :

J'ai lieu, plus que jamais, de croire que le prince Henri s'est effectivement servi avec succès de M. le duc de Nivernais pour ouvrir sa négociation avec cette Cour-ci; mais il est impossible jusqu'à présent de savoir jusqu'à quel point il a pu parvenir. Ceux des ministres étrangers qui ont les yeux les plus ouverts sur lui sont persuadés qu'il n'est pas encore fort avancé, mais que, cependant, il a lié une sorte d'intelligence provisoire pour le cas d'explosion.....

Une confidence sûre qui m'a été faite, et qui ne laisse subsister aucun doute sur le secret de la mission du prince Henri, c'est que le baron de Goltz n'est informé d'aucune de ses démarches, que, dès son arrivée, il a recommandé à ce ministre de ne pas faire la moindre mention de lui dans ses dépêches, attendu qu'il se chargerait de cette besogne vis-à-vis du Roi et que le ministre des Affaires Étrangères à Berlin ne sait absolument rien de ce que le comte d'Œls fait ici, vu le vide des rapports de M. de Goltz à cet égard, de sorte que tout se traite directement entre les deux frères [2].

Le prince Henri est actuellement à la campagne avec M. de Grimm,

[1] 21 novembre 1783. — [2] 8 octobre 1784.

car c'est toujours ce dernier qui l'accompagne, et le ministre de Prusse n'a d'autres relations avec lui que de lui remettre une fois par semaine les lettres du Roi son frère. Cependant M. de Grimm, quoique attaché à tous les pas du prince, n'en est pas plus pour cela dans sa confidence, mais il est également vu de mauvais œil et par M. de Goltz et par le prince Bariatinsky [1].

Voici un autre fait : ce n'est pas un ouï-dire, puisque j'en ai été témoin, logeant dans la même maison que M. de Grimm.

Le prince Henri, le duc de Nivernais et M. de Brantsen se sont réunis chez lui et ont eu une conférence de près de deux heures, à laquelle M. de Grimm n'a prêté que son local, s'étant retiré dans une chambre séparée..... Le lendemain, le duc de Nivernais est revenu chez M. de Grimm et ils sont restés enfermés très longtemps ensemble. Personne ne conçoit rien au rôle que joue M. de Grimm, en guidant le prince Henri dans une marche si opposée aux vues de l'Impératrice de Russie, de laquelle dépend cependant son existence principale [2].

Dès les premiers temps de l'arrivée du prince Henri et, depuis, dans les derniers moments de son séjour, j'avais profité de mes liaisons avec l'ambassade autrichienne pour tâcher de pénétrer si les mouvements de ce prince inspiraient quelque inquiétude au comte de Mercy, qui, passant la plus grande partie de son temps à la campagne, annonçait un homme sûr de son terrain. Effectivement, cet ambassadeur ainsi que son secrétaire rejetaient toutes les indications qu'on leur donnait des tentatives du prince Henri, persuadés que l'influence de l'Empereur et le crédit de la Reine dont elle est étayée ne pouvaient être susceptibles d'aucune atteinte.....

Ce langage a bien changé à présent, et, par une communication confidente, j'ai été informé que M. de Mercy a épanché dans le sein d'un ami son extrême surprise de l'adresse avec laquelle le prince Henri avait noué ici ses intrigues, du succès qu'elles avaient eu dans les dernières semaines de son séjour, et en général de la manière incroyable — ce sont ses propres termes — dont il avait tripoté contre l'Empereur [3].

On voit comment procédait M. de Rivière. Il épiait lui-même ou par ses gens les allées et venues des personnes qui venaient chez son voisin le baron de Grimm; il avait des liaisons dans le per-

[1] 11 octobre 1784. — [2] 22 octobre 1784. — [3] 29 novembre 1784.

sonnel de la légation prussienne et de l'ambassade impériale, sans doute avec les secrétaires, ses collègues, et par eux il se procurait, très probablement à charge de revanche, des renseignements des plus confidentiels. En employant ces moyens, qui n'avaient rien pour le choquer, ce simple chargé d'affaires d'une petite légation parvenait à être très bien informé, au moins sur certains points. Car, sur les rapports de M. de Vergennes avec la Reine, il est en défaut; à ce moment et à propos de cette même affaire de l'Escaut, qui faillit amener la guerre entre l'Empereur et les Hollandais et y entraîner la France, M. de Rivière se laissa prendre aux manœuvres de l'habile ministre des Affaires Étrangères qui faisait répandre dans le public des bruits conformes à la ligne de conduite qu'il aurait voulu faire adopter par la Reine. Ces renseignements erronés n'en ont pas moins un intérêt, car ils nous révèlent l'opinion que se formaient en ce moment sur ces questions les hommes les plus éclairés de la Cour et de la Ville; c'est pourquoi on a cru devoir choisir dans les dépêches de M. de Rivière et reproduire ici les extraits suivants :

Cette princesse n'annonce point qu'Elle veuille heurter les intérêts du trône sur lequel Elle est assise. Je ne puis tout à fait garantir l'exactitude de l'anecdote suivante, mais elle a un air de vérité qui frappe. On prétend que la Reine termina dernièrement une longue audience qu'Elle donna à M. de Vergennes en lui disant : « Enfin, Monsieur, songez toujours que l'Empereur est mon frère. » Ce ministre répondit : « Je m'en souviendrai constamment avec respect, Madame, mais je penserai surtout que Monseigneur le Dauphin est votre fils [1]. »

J'ai lieu de croire que S. M. T. C. est réellement à la veille de faire au moins des démonstrations en faveur de la Hollande, sans renoncer cependant à l'usage et à l'espoir des négociations pour maîtriser encore les événements.

Suivant ce qui m'est revenu, la Reine n'a opposé d'efforts aux délibérations du Conseil que ceux qu'Elle se croyait prescrits par le devoir fraternel, et, après avoir rempli cette obligation, Elle a cédé de bonne grâce à un sentiment plus puissant, de sorte que, cet obstacle étant levé, il n'est pas étonnant que le ministère prenne enfin des mesures pour faire avancer des troupes [2].

---

[1] 7 novembre 1784. — [2] 11 novembre 1784.

La Reine, à ce que l'on m'assure, a confirmé publiquement ce que j'ai déjà eu l'honneur de mander de ses sentiments particuliers, en disant que, quoiqu'Elle fût très attachée à son frère, les intérêts de l'Etat devaient être préférés à tout et qu'ainsi Elle oubliait qu'Elle avait été archiduchesse d'Autriche [1].

Il serait téméraire d'affirmer que, pour mieux cacher son jeu, la Reine, sur le conseil du rusé Mercy, n'aurait pas tenu des propos analogues à ceux que rapporte le chargé d'affaires de Saxe; mais c'est peu probable. Marie-Antoinette était d'un caractère trop vif et même trop emporté pour recourir à semblables subterfuges, à moins de s'y sentir contrainte et forcée : or ce n'était pas encore le cas; ce sera seulement quelques années plus tard qu'elle se verra obligée d'user de duplicité. En tout cas, il est certain qu'en cette fin d'année 1784, elle employait tous les moyens pour exercer la plus forte pression sur le Roi et ses ministres en faveur des intérêts de l'Empereur; si elle ne réussit pas à déterminer le Cabinet de Versailles à abandonner les Hollandais à la vindicte de Joseph II, ce ne fut pas sa faute, car elle fit tout ce qu'il fallait pour y parvenir. Ses efforts, d'ailleurs, ne furent pas complètement inutiles : ils eurent pour résultat d'entraver l'action de M. de Vergennes et de l'obliger à se contenter des demi-mesures que ses adversaires à Versailles et à Paris et les ennemis de la France au dehors lui reprochèrent amèrement, ainsi qu'en témoigne M. de Rivière lui-même dans les extraits qui suivent :

On assure que les ambassadeurs de cette république ont mis beaucoup de dignité et de fermeté dans leurs sollicitations et que, nommément, M. de Brantsen a articulé dernièrement à M. le comte de Vergennes que, si la France ne venait pas au secours de la Hollande, Leurs Hautes Puissances, ne pouvant se défendre par leurs propres ressources, seraient obligées de se jeter entre les bras de l'Angleterre pour réclamer l'appui qui leur serait refusé ici. On m'ajoute que M. de Vergennes n'avait pas répondu en termes bien clairs [2].

Sur les démarches réitérées des ambassadeurs de Hollande, M. le comte de Vergennes leur a répondu par écrit, il y a peu de jours, pour

[1] 25 novembre 1784. — [2] 29 octobre 1784.

recommander de nouveau la plus grande modération dans toutes leurs opérations, ajoutant que S. M. avait tout lieu d'espérer que ses bons offices non interrompus procureraient une réconciliation, mais que cependant le Roi se proposait de faire assembler deux ou trois armées d'observation sur les frontières......... Je sais que M. le comte de Vergennes s'est expliqué dans ce sens, mardi dernier, vis-à-vis M. l'ambassadeur de Hollande et vis-à-vis M. de Goltz, mais sans se découvrir encore sur le degré d'énergie que S. M. T. C. mettrait dans sa conduite ultérieure [1].

Malgré les résolutions prises au Conseil du Roi, il règne encore ici beaucoup de lenteur dans les préparatifs militaires, et les ennemis de M. le comte de Vergennes en prennent habilement occasion d'insinuer que ce ministre est uniquement voué à l'esprit des négociations, qu'il laisse échapper des moments précieux et qu'il est cause qu'on tâtonne, lorsqu'il faudrait agir et tâcher d'arrêter le mal dans son principe. Les ambassadeurs de Hollande déplorent également cette irrésolution, qui arrête encore tous les mouvements. L'un d'eux disait dernièrement : « Ce qui me console, c'est que, quelque chose qui arrive, nous ne pouvons manquer de trouver des défenseurs; car il est bien des puissances auxquelles il ne peut convenir que la République soit trop bas et que l'Empereur soit trop haut [2]. »

Plus nous avançons vers le développement des résolutions de l'Empereur, plus on manifeste ici d'humeur et d'inquiétude, mais il est facile aussi de se convaincre que le Ministère de France se croit enfin au point de devoir mettre un terme à toutes ses lenteurs ou, pour mieux dire, aux espérances que M. le comte de Vergennes avait fondées dans le succès de ses négociations.

M. de Mercy reçut, dimanche dernier, un courrier avec des lettres pour le Roi et pour la Reine. Il y a des ministres étrangers, parmi lesquels je citerai M. de Goltz et le prince Bariatinsky, qui se disent déjà instruits de leur contenu et qui prétendent que l'Empereur y articule formellement qu'il veut la libre navigation de l'Escaut ou la guerre et que, dans tous les cas, il n'a pas besoin de tuteur pour diriger sa conduite. Ils ajoutent que S. M. T. C. a été très courroucée à la réception de cette lettre.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à cette époque la Reine a été très affectée, même malade, et que, quoiqu'il fût décidé qu'Elle viendrait coucher à Paris pour assister le lendemain à la première représentation

[1] 25 novembre 1784. — [2] 29 novembre 1784.

d'un opéra de Sacchini, Elle prit le parti de rester à Versailles, sous prétexte d'un rhume, et de ne pas paraître en public.

L'opinion générale est maintenant que la guerre est inévitable, et j'ajouterai que, quoique le public prévoie combien elle sera onéreuse à la Nation, le vœu unanime est que, sans perdre plus de temps, le Roi se mette en mesure d'arrêter les projets ambitieux de l'Empereur et de porter des secours efficaces à la Hollande. Il paraît que le ministère a senti la nécessité de hâter la formation des différents corps d'armée, puisqu'il vient de donner ordre à tous les colonels et à tous les semestriers de rejoindre leurs régiments le 15 de janvier [1].

Loin que M. de Vergennes se soit cru dans le cas de fournir sous main des moyens d'énergie aux plénipotentiaires de Hollande pour traîner, améliorer ou même rompre leurs négociations, il eut, mardi, avec eux un entretien à la suite de sa conférence avec M. de Mercy, qui s'était plaint à lui des obstacles mercantiles qu'ils apportaient à la discussion de cette affaire, et il leur signifia qu'ils n'avaient rien de mieux à faire que d'articuler franchement des offres pécuniaires plus acceptables; . . . . . que c'était à eux à réfléchir mûrement s'ils voulaient ou ne voulaient pas la guerre, que Louis XIV avait acheté Dunkerque pour 5 millions, que le taux de l'argent à cette époque n'étant pas comparable . . . . . ce n'était pas une prétention exagérée de la part de l'Empereur que d'exiger 12 millions pour Maestricht. Les ambassadeurs de Hollande ont pris tristement la chose, *ad referendum*, et ont expédié hier un courrier [2].

Sur les affaires intérieures de la France, M. de Rivière est un peu mieux renseigné. Le procès du Collier, par exemple, fournit un curieux spécimen de la valeur de ses informations. La publication de M. Thévenot [3] a déjà fait connaître les lettres écrites par M. de Rivière au comte de Lusace pour lui annoncer l'arrestation du cardinal de Rohan; elles contiennent l'essentiel des renseignements insérés par le chargé d'affaires de Saxe dans ses dépêches officielles. Après avoir rapporté, le 17 août, la version la plus accréditée, d'après laquelle le Cardinal aurait compromis le nom de la Reine, en achetant, pour elle soi-disant, un collier de diamants de plus de 1 million chez le joaillier Boehmer, en faisant des billets et en le vendant ou en le mettant en gage, il annonçait, le 22, l'arrestation de la comtesse de la Motte « qui avait voulu s'approprier le

[1] 3 décembre 1784. — [2] 22 avril 1785. — [3] Voir plus haut, p. 181, n. 1.

collier et qui, au moyen de sa signature ordinaire de Marie-Antoinette de France, avait induit en erreur le joaillier Boehmer et était parvenue à le faire se dessaisir de ses diamants ». Il ajoutait : « Comment le Cardinal est-il en second dans cette escroquerie? C'est ce qu'il est difficile ou même impossible de concevoir..... Des personnes de sa famille m'assurent qu'il est fort tranquille et qu'il nie constamment d'avoir eu aucune part à cette odieuse manœuvre, que celle d'une crédulité plus que puérile..... V. A. R. juge bien que le public a de la peine à se persuader qu'il n'y ait pas d'autres inculpations à sa charge. » Il est évident qu'à ce moment M. de Rivière ne connaît pas encore très bien le fond de la question; mais il a au moins le mérite de donner avec les renseignements les plus exacts, alors répandus dans le cercle de la famille de Rohan, l'appréciation du public éclairé, appréciation aussi sensée que modérée. Encore aujourd'hui, on comprend difficilement que le Roi, la Reine et les ministres n'aient pas instruit sérieusement cette affaire avant de faire un éclat scandaleux; car les dispositions bien connues du Parlement à l'égard des dépositaires de l'autorité royale devaient, dès l'origine, dès le premier moment, faire prévoir un acquittement presque certain pour le cas où les charges réunies contre le Cardinal ne seraient pas accablantes.

Dans sa correspondance avec le ministère de Dresde, M. de Rivière suivit de très près la marche de ce procès fameux, et, quand vint le moment où l'arrêt allait être rendu, il eut soin de s'enquérir de l'opinion secrète des juges et des discussions, parfois violentes, qui se tinrent dans les coulisses du Parlement; sur ce point, les informations de l'agent saxon sont très curieuses, ainsi qu'on en pourra juger par les extraits suivants :

Le mémoire du Cardinal ..... a porté la conviction dans tous les esprits, en prouvant évidemment l'innocence de l'accusé, et cependant il est généralement critiqué, comme si l'avocat avait eu d'autre devoir à remplir que de justifier son client.....

Ce qu'il y a de singulier et d'inquiétant pour le Cardinal, c'est que depuis que l'affaire se rapporte au Parlement, les opinions du Palais paraissent être partagées; les uns annoncent hautement que l'innocence du Cardinal sera constatée par le jugement définitif; d'autres prétendent qu'une partie des juges incline à le blâmer, sentence qui flétrit, et cela non pour la forme du procès, mais pour le délit secret qui consiste à

avoir osé supposer la possibilité de recevoir un ordre d'entrevue avec la Reine, la nuit, dans le parc de Versailles [1].

Il est certain que le Procureur général avait conclu : 1° à le condamner à une aumône envers les pauvres (sentence infamante); 2° à lui enjoindre de se démettre de sa charge de grand aumônier; 3° à lui défendre de paraître dans les endroits où séjourneraient LL. MM. [2].

L'avocat général Séguier s'est élevé avec la plus grande véhémence contre les conclusions du Procureur général, et lui a dit que, « prêt à descendre au tombeau », il voulait couvrir ses cendres d'ignominie et les faire partager aux magistrats; celui-ci répondit qu'un homme voué au libertinage, comme lui, devait nécessairement protéger la cause du Cardinal. M. Séguier répliqua qu'à la vérité il voyait quelquefois des filles, qu'il ne s'en cachait pas, qu'il laissait même son carrosse à leurs portes, mais qu'on ne pouvait point lui reprocher de vénalité dans ses jugements, ni d'asservissement à l'autorité d'un ministre. Enfin le parti de la douceur l'a emporté sur celui de la sévérité, et le Cardinal a gagné de 3 voix, en ayant 28 pour lui et 25 contre [3].

L'intérim confié au secrétaire de Rivière se prolongea plus longtemps que d'habitude. Bien qu'il eût le plus vif désir de revenir à Paris, M. le baron de Schönfeld dut accepter une autre destination. Il fut chargé d'aller représenter à Vienne l'Électeur, qui depuis déjà plusieurs années était en froid avec la Cour impériale, où il n'entretenait plus qu'un chargé d'affaires. Vers le milieu de l'année 1785, Joseph II, sans doute pour gêner les manœuvres du roi de Prusse, s'efforça d'améliorer les relations assez froides qui existaient entre les Cabinets de Dresde et de Vienne [4]. Il y réussit, et des deux côtés on décida de remplacer les chargés d'affaires par

(1) 26 mai 1784. — (2) 2 juin 1784. — (3) 5 juin 1786. — (4) Le 10 juillet 1785, le ministre de France à Dresde, le vicomte de Vibraye, écrivait à M. de Vergennes :

L'empereur a fait jouer tous les ressorts possibles pour renouer avec l'Électeur..... Il est décidé qu'il va y avoir ici un ministre autrichien, et M. de Schönfeld, de qui je tiens sous le plus grand secret une partie de ces détails, est désigné *in petto* pour aller à Vienne. — *Archives des Affaires Étrangères*, Saxe, vol. 71, fol. 107.

des ministres qualifiés. Cela n'empêcha pas d'ailleurs l'Électeur de Saxe de prendre part à la Ligue des Princes que formait à ce moment même le grand Frédéric, afin de s'opposer aux projets de Joseph II sur la Bavière et à tout changement dans la constitution de l'Empire.

Le 17 août 1785, M. de Rivière, d'après les instructions qui lui avaient été envoyées de Dresde le 7, informa le Cabinet de Versailles que l'Électeur avait décidé d'employer le baron de Schönfeld dans un autre poste; il ajoutait que le successeur de ce ministre serait désigné aussitôt que le choix de son souverain se serait arrêté sur la personne qu'il jugerait devoir être le plus agréable au Roi Très Chrétien et à son ministère. Il n'était pas facile de donner à M. de Schönfeld un remplaçant qui le fît oublier. Malgré les renseignements, plutôt mauvais, donnés sur lui par le marquis d'Entraigues, ce diplomate avait su parfaitement réussir à Versailles et à Paris. Les éloges qui furent faits de ses qualités et de son caractère à l'occasion de sa translation à Vienne sont tout différents des compliments de banalité vulgaire habituellement prodigués en semblables circonstances. Le 12 septembre, le comte de Vergennes écrivait au vicomte de Vibraye, à propos du changement de destination de M. de Schönfeld : « Je l'ai appris en mon particulier avec beaucoup de regrets, parce que je faisais beaucoup de cas de ce ministre, qui n'a cessé de se conduire avec la plus grande sagesse et qui s'est concilié par là l'estime de tout le monde [1]. »

LE COMTE DE SALMOUR.

Dès le mois de juillet 1785, le vicomte de Vibraye avait indiqué, comme le candidat ayant le plus de chances de succès pour obtenir la succession du baron de Schönfeld, le comte Joseph Gabaléon de Salmour. Ce grand seigneur, d'origine italienne, avait été élevé à Turin où était établie sa famille; il possédait des propriétés en Piémont, entre autres la terre de Salmour dont il portait le nom. Pendant trois ans, il avait même vécu à Paris avec le comte de Viry, ambassadeur du roi de Sardaigne à la Cour de Versailles; mais il était chambellan de l'Électeur de Saxe, et sa mère, qui avait été autrefois grande-maîtresse de l'archiduchesse

[1] *Archives des Affaires Étrangères*, Saxe, vol. 71, fol. 177.

Marie-Anne, fille aînée de l'impératrice Marie-Thérèse, vivait maintenant à Dresde où elle s'était retirée [1]. Dans une lettre datée de Turin le 7 mai 1785, le comte de Salmour annonçait au ministre Stutterheim son prochain retour en Saxe et lui faisait part du vif désir qu'il éprouvait de servir sous ses ordres. « En m'en facilitant les moyens, disait-il, V. E. n'obligera pas un ingrat, et j'aimerai à lui devoir un établissement qui réunirait pour moi tous les avantages. Comblé déjà des bontés particulières dont vous m'avez jusqu'ici honoré, en y ajoutant cette nouvelle faveur, vous augmenterez mes obligations. » Cette demande, qui arrivait au moment même où se décidait le transfert de M. de Schönfeld, fut bien accueillie; mais la nomination ne fut définitivement arrêtée qu'à la fin de l'année.

Le 25 décembre 1785, le vicomte de Vibraye écrivait à M. de Vergennes que le ministre Stutterheim lui avait confié, mais sous le sceau du secret, que le choix du successeur de M. le baron de Schönfeld était déterminé et fixé sur le comte de Salmour, et que cette nomination ne tarderait pas à se déterminer. « M. de Salmour, disait M. de Vibraye en cette dépêche, ne tient à ce pays que parce que Madame sa mère a des terres en Lusace et que lui est chambellan de l'Électeur. Sa mère est Polonaise et très proche parente du roi de Pologne. Il est homme d'esprit, de bonne compagnie, a des formes aisées et l'usage du monde; il a d'ailleurs une fortune honnête pour suppléer aux appointements de sa place. Je crois qu'en tout il est fait pour réussir, et je ne vois personne ici qui réunisse comme le comte de Salmour tous les moyens de succès dans un poste aussi distingué [2]. » Le 23 janvier 1786, M. de Rivière écrivit officiellement à M. de Vergennes que « l'Électeur avait fait choix de M. le chambellan comte de Salmour, pour résider en qualité de son ministre plénipotentiaire à la Cour de

[1] M. de Vibraye à M. de Vergennes, 10 et 17 juillet 1785. — *Archives des Affaires Étrangères*, Saxe, vol. 71, fol. 111 et 116. — Le 21 mai 1786, M. de Vibraye, revenant sur ce sujet, écrivait :

M. le comte de Salmour a, comme vous le savez peut-être, des liaisons directes avec Vienne; il y possède plusieurs maisons et autres biens fonds. Madame sa mère a été longtemps grande-maîtresse de l'archiduchesse Marie-Anne, et l'Empereur honorait Mme de Salmour d'une amitié particulière, venant passer très souvent des soirées chez elle. — *Ibidem*, fol. 290.

[2] *Ibidem*, fol. 233.

S. M. T. C. ». Mais, par suite de diverses circonstances, le nouvel envoyé de Saxe à Paris fut retenu à Dresde jusqu'à la fin du mois de juin; en outre, comme il fut obligé de passer par le Piémont et de faire un séjour à Turin et à sa terre pour y régler diverses affaires particulières, il ne prit possession de son poste que le 2 novembre 1786, pendant le séjour de la Cour à Fontainebleau. Alors seulement finit le long intérim que remplissait depuis plus de deux ans le secrétaire Rivière, à la grande satisfaction de M. de Vergennes, qui faisait de lui le plus grand cas [1].

M. de Salmour fut parfaitement accueilli à la Cour de Louis XVI. Marie-Antoinette, qui l'avait connu à Vienne, aimait et estimait sa mère [2]; elle l'admit tout de suite dans sa petite société intime; chez Mme de Polignac, elle jouait avec lui au billard, au trictrac. Bien conseillé par son oncle, le baron de Besenval, qui le guidait avec une maîtrise impeccable sur ce terrain si difficile, le comte de Salmour sut adroitement profiter de ces circonstances favorables et réussit à se faire bien venir. Comme la Reine aimait

[1] Le 16 novembre 1786, le comte de Vergennes écrivait au chargé d'affaires de France à Dresde :

M. le comte de Salmour est arrivé ici..... Sa présence faisant cesser les fonctions que M. de Rivière remplit depuis plusieurs années, je crois devoir rendre à ce dernier le témoignage qu'il les a remplies avec autant de zèle que de sagesse. Vous voudrez bien le faire connaître à M. de Stutterheim et assurer de ma part ce ministre que je serais infiniment flatté si, à ma recommandation, il voulait bien mettre les longs services de M. de Rivière sous les yeux de l'Électeur et engager S. A. E. à lui donner des marques de sa satisfaction et de sa bonté. — *Archives des Affaires Étrangères*, Saxe, vol. 71, fol. 365.

Dans sa première dépêche, en date du 9 novembre, M. de Salmour, en un *P.S.* autographe, faisait un très vif éloge de M. de Rivière, qui jouissait, disait-il, de la plus grande considération personnelle.

[2] Le 11 janvier 1787, M. de Salmour écrivait à M. de Stutterheim :

Je ne me suis point aperçu qu'on ait trouvé extraordinaire qu'Elle (la Reine) distinguât davantage le neveu d'un homme (le baron de Besenval) qu'Elle honore de ses bontés particulières, le fils de quelqu'un avec qui Elle a toujours conservé des relations. — *Archives de Dresde.*

Le 11 avril suivant, dans une lettre particulière adressée à ce même ministre, M. de Salmour, revenant sur ce sujet, disait :

D'après le souvenir que la Reine m'a témoigné, celui qu'Elle conserve de ma mère, les bontés qu'Elle a pour mon oncle, etc.

Cette longue lettre, qui contient des détails très circonstanciés et très curieux sur l'état de la Cour de France, a été publiée par M. Gustave Bord dans la *Revue de la Révolution*, 1886, 2e semestre, t. VII, *Documents*, p. 165.

beaucoup la musique, il ne manquait aucun de ses concerts et, pour elle, il faisait venir des airs d'Italie[1]. En revanche, la Reine le comprenait parmi les souscripteurs aux représentations que donnait sous ses auspices une troupe de bouffons italiens, ce qui lui fournissait des occasions de faire de fréquents voyages à Versailles[2].

Tous ceux que la Reine traitait bien et qui ne donnaient pas d'ombrage recevaient tout naturellement bon accueil dans cette société Polignac, où l'on voyait le plus souvent la souveraine qui y passait sa vie avec son beau-frère, le comte d'Artois[3]. D'ailleurs, sa parenté avec le baron de Besenval aurait suffi à mettre l'envoyé saxon dans les meilleurs termes avec la favorite, dont le lieutenant-colonel des gardes suisses était, depuis l'origine de sa prodigieuse fortune, l'un des plus chauds amis et des plus fermes soutiens. Mais, au moment où le comte de Salmour y entrait, cette société était déjà fort ébranlée par l'inimitié ouverte du baron de Breteuil et surtout par le peu de succès du contrôleur général Calonne, la créature des Polignac, et par l'espèce d'abandon de la Reine, qui ne faisait rien pour le soutenir. Ce que voyant, M. de Salmour, sans doute sur les conseils du madré courtisan qu'était son oncle, ne voulut pas avoir à subir le contre-coup du refroidissement que tout faisait craindre entre la souveraine et la favorite, bien que « les liens d'une longue habitude et le besoin de ne pas exposer par une rupture ouverte le secret de leurs confidences mutuelles » les empêchassent de changer, extérieurement du moins, leur façon d'être et de vivre. Tout en se gardant de trop se livrer à cette société, afin de ne pas être isolé en cas d'événement, M. de Salmour la fréquentait assidûment; il y trouvait l'avantage de pouvoir faire sa cour à la Reine, quand pour un motif quelconque, souvent frivole, elle se dispensait de recevoir le corps diplomatique, et il ne manquait pas de le signaler à Dresde[4].

Bientôt la favorite, ne pouvant survivre en quelque sorte à la

[1] Lettre de M. de Salmour à M. de Stutterheim, 11 avril 1787. — *Revue de la Révolution, loco sup. cit.*, p. 165.

[2] *Archives de Dresde*, dépêche de M. de Salmour du 19 juillet 1787.

[3] Lettre du 11 avril 1787, *loco sup. cit.*, p. 165-166.

[4] Le corps diplomatique n'a pas eu l'honneur de faire sa cour à la Reine, qui était venue à Paris pour voir la princesse de Lamballe, attaquée d'un mal de gorge assez violent. L'avantage d'être admis en particulier chez Mme la du-

perte de son crédit, voulut s'absenter de la Cour; on apprit avec surprise qu'elle avait supplié la Reine d'agréer la démission de sa place de gouvernante des Enfants de France, sous prétexte que sa santé ne lui permettait plus d'en remplir les devoirs avec l'exactitude nécessaire. Marie-Antoinette refusa d'abord cette autorisation; mais, sur les instances de Mme de Polignac, elle présenta sa demande au Roi, qui fit venir la duchesse et lui dit qu'il n'acceptait sa démission que pour la tranquilliser, que les choses resteraient dans le *statu quo* et que, si elle persistait dans son idée, l'on ne disposerait de sa place qu'au retour des eaux, qu'elle se proposait d'aller prendre dans la belle saison pour rétablir sa santé [1].

Pendant trois mois, la favorite demeura encore à Versailles; elle recevait toujours de la Reine les mêmes démonstrations extérieures d'amitié, mais elle avait en grande partie perdu sa confiance. Enfin, quand son ennemi avéré, l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, parvint au ministère, Mme de Polignac se détermina à se retirer, au moins pour un temps. Le 1er mai 1787, elle remit, avec les formalités accoutumées, le Dauphin aux mains de son gouverneur, le duc d'Harcourt, et à cette occasion elle reçut le portrait de la Reine et celui de ce jeune prince. Cela fait, elle prit en grand apparat congé du Roi, de la famille royale et des ministres; les adieux avec la Reine furent tendres, sans être touchants. Ensuite elle se mit en route pour l'Angleterre; le 3 mai, elle coucha à Péronne. En partant, elle avait dit qu'elle reviendrait dans deux mois; mais on n'y croyait pas; on désignait même, pour lui succéder, les uns la princesse de Chimay, les autres la duchesse de Duras. Tout en pensant que ces bruits de changements étaient prématurés, M. de Salmour faisait lui aussi connaître son opinion, qui est intéressante. Il disait que, si la princesse de Chimay voulait accepter, il ne serait pas étonné qu'on la préférât, puisque, outre son rare mérite, elle laisserait la place de dame d'honneur à Mme d'Ossun : ce qui rendrait vacant l'emploi de dame d'atours, que l'on pourrait donner à la duchesse de Fitz-James, pour qui il faudrait bien faire quelque chose [2].

chesse de Polignac m'a procuré celui de voir la souveraine à son retour, qui nous a rassuré sur l'état de Mme de Lamballe, qui est hors de tout danger. — *Archives de Dresde*, dépêche de M. de Salmour du 6 décembre 1786.

[1] *Ibidem*, dépêche de M. de Salmour du 1er février 1787.

[2] *Ibidem*, dépêche de M. de Salmour du 3 mai 1787.

Sa réserve habile permit au comte de Salmour de ne pas se ressentir du refroidissement de Marie-Antoinette pour sa favorite; il suivit la souveraine dans les autres sociétés qu'elle honorait de sa présence, et il eut soin d'en informer son ministre. Le 11 avril 1787, il écrivait à M. de Stutterheim ce qui suit :

Depuis que la Reine a un peu cessé de paraître n'exister que pour Mme de Polignac, dont Elle était autrefois inséparable, Elle se rapproche de nouveau de Mme de Lamballe, chez qui Elle vient souvent à Versailles et même à Paris. Dans ce cas, la société y est très resserrée. Je m'y trouve quelquefois et, admis d'ailleurs à l'intimité de cette princesse, chez laquelle je vais librement, je me trouve à même de voir ce qui se passe dans cet intérieur, où je vivrais beaucoup plus, si la fureur qu'Elle a pour le jeu, qui m'excède, ne m'en éloignait pas souvent [1].

Quand la favorite fut partie, Marie-Antoinette prit des habitudes régulières, dont, dans sa dépêche du 18 mai 1787, M. de Salmour rendait compte en ces termes :

La Reine, depuis le départ de Mme Polignac, passe trois jours de la semaine chez la princesse de Lamballe, qui ira au mois de juillet en Angleterre y prendre les bains de mer, d'après l'ordonnance du docteur Seyffert, notre compatriote, qui est fort en vogue ici. S. M., les quatre autres jours, va chez Mme d'Ossun, où la société est un peu plus resserrée et où j'ai eu l'honneur de La suivre.

Le 21 juin 1787, M. de Salmour annonçait que Mme de Polignac ne tarderait pas à revenir d'Angleterre et reprendrait certainement sa place. « Il semble, disait-il, que l'absence ait fait sentir le besoin qu'on avait de quelqu'un accoutumé à être le dépositaire de nos plus secrètes pensées; et, quoique cette favorite ne puisse guère se flatter de regagner l'influence prépondérante qu'elle a eue par le passé, il paraît qu'elle peut compter sur une amitié stable et solide de la part de la souveraine. » En cette circonstance, l'envoyé de Saxe fut bon prophète. Sans lui accorder une action quelconque sur les affaires politiques, qu'elle dirigeait par l'intermédiaire de l'archevêque Loménie de Brienne, avec le concours de l'abbé de Vermond et du comte de Mercy, Marie-Antoinette reprit ses anciennes relations d'amitié et de société avec Mme de

[1] *Op. sup. cit.*, p. 166.

Polignac; M. de Salmour, de son côté, avec son oncle le baron de Besenval, redevint un familier assidu du salon de la favorite. Le 21 février 1788, dans une dépêche officielle, il écrivait ce qui suit :

J'ai présenté dernièrement chez Mme la duchesse de Polignac M. le baron de Weissemberg, et la Reine, qui s'y est trouvée, a daigné lui adresser la parole, ce qui est une marque flatteuse de distinction. Cette souveraine, par une suite des bontés particulières dont Elle daigne m'honorer, m'a permis d'assister le même soir à un très petit souper dans la même maison, après lequel S. M., qui a depuis longtemps quitté la danse en public, s'y est amusée à répéter quelques contredanses anglaises en petit comité, n'y ayant tout au plus qu'une vingtaine de personnes.

En homme pratique et adroit, le comte de Salmour avait soin de préparer à l'avance les voies et moyens capables de lui permettre de se tourner aisément vers tous les points de l'horizon politique d'où le vent de la faveur pourrait souffler. Piémontais d'origine, il était par cela même obligé de faire sa cour à la comtesse de Provence; les attentions qu'il devait avoir pour cette princesse ne pouvaient déplaire à la Reine, qui cependant n'aimait pas sa belle-sœur; mais à cela ne se bornait pas l'envoyé de Saxe : il avait remarqué que Monsieur s'appliquait beaucoup au gouvernement, que le Roi le considérait encore plus qu'il ne l'aimait et qu'il s'était montré très avantagensement à l'assemblée des Notables; il pensa que l'influence de ce prince, qui était déjà considérable, pourrait le devenir encore plus, et il voulut par avance se mettre près de lui en bonne posture. Par l'entremise de son cousin l'envoyé de Gênes, il trouva moyen de se faire admettre dans la société de Mme de Balbi, dont le mari était Génois et parent de Spinola. Or cette dame, qui était la favorite de Madame la comtesse de Provence, s'était rendue maîtresse de l'esprit de Monsieur, qui passait sa vie chez elle et ne voyait que par ses yeux. Aussi, quand le comte de Salmour allait à Versailles chez Mme de Balbi, il y trouvait toujours Monsieur dont, disait-il, la conversation était très intéressante [1].

M. de Salmour, d'ailleurs, était trop avisé pour se laisser en-

[1] Lettre de M. de Salmour à M. de Stutterheim, du 11 avril 1787. (*Revue*

traîner à prendre parti dans les querelles qui divisaient la Cour de Versailles; étranger, il voulait rester en dehors de toutes ces discussions et vivre en bons termes avec tout le monde. Il n'était pas facile de suivre ce sage système; cependant M. de Salmour y parvint; malgré ses relations intimes avec la société Polignac, il fut assez habile pour s'introduire et se faire recevoir familièrement dans la maison du baron de Breteuil, qui était mortellement brouillé avec la favorite et ses amis. Bien qu'il eût beaucoup vécu à La Haye, à Naples et à Vienne avec ce ministre, qui y avait été ambassadeur de France, M. de Salmour eut d'abord de la peine à pénétrer dans son intérieur, qui n'était pas d'accès aisé; mais, comme de tous les membres du Cabinet c'était celui qui lui paraissait acquérir de jour en jour le crédit le plus solide, le neveu de Besenval ne négligea rien pour s'insinuer dans les bonnes grâces du baron de Breteuil, dont les dehors, dit-il, étaient rudes et même un peu repoussants. Il chercha des voies détournées pour se rapprocher de la duchesse de Brancas, qui gouvernait ce ministre jusqu'à un certain point, et de Mme de Matignon qui tenait la maison de son père et avait sur lui quelque influence; à force d'adresse, il y réussit si bien, disait-il, qu'il était absolument le maître de la maison de Mme de Brancas, et que Mme de Matignon l'avait sollicité d'aller passer avec eux les fêtes de Pâques à la campagne[1] et qu'il ne tiendrait qu'à lui d'y demeurer toute sa vie.

Avec le maréchal de Castries, il n'y avait point eu de ces difficultés; ce ministre était « d'une honnêteté si prévenante, qu'on ne

de la Révolution, loco sup. cit.) Le baron de Schönfeld, à propos de la faveur de Mme de Balbi, écrivait, le 7 juillet 1780, ce qui suit :

Il y a dans ce moment-ci un feu de fermentation à la Cour, occasionnée par des grâces multipliées sur une dame de la suite de Madame et qui est en même temps fort protégée par la Reine. C'est Mme de Balbi, dont le mari, Génois de naissance, vient d'être enfermé, il y a quelques mois, par ordre, dans une maison de santé, pour cause de folie, attestée par quelques médecins et niée par d'autres. Le public n'a pas applaudi à la conduite que Mme de Balbi a tenue dans cette occasion. Quoi qu'il en puisse être, Madame vient de lui donner la survivance de la duchesse de Lesparre, sa dame d'atours; celle-ci est venue sur-le-champ à Versailles porter sa démission, et plusieurs autres dames se proposent de suivre le même exemple; et, comme chaque famille prend parti dans ces sortes de circonstances, cette affaire est devenue celle de presque toute la Cour et y fixe actuellement l'attention et l'entretien de tout le monde. — Cf. *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau*, t. III, p. 447, 457, 466.

[1] Lettre de M. de Salmour à M. de Stutterheim, du 11 avril 1787, *op. s. c.*, p. 167-168.

pouvait s'empêcher de lui rendre beaucoup, ainsi qu'à Madame la Maréchale ». M. de Castries, d'ailleurs, tenait toujours à l'ancien parti Choiseul et M. de Salmour le voyait souvent chez Mme de Brionne, sous les auspices de qui il avait autrefois vécu à Paris. Quant au maréchal de Ségur, il était trop étroitement lié avec le baron de Besenval pour ne point accueillir à bras ouverts le neveu de cet ami, auquel il devait sa situation; par malheur, son influence était nulle dans les grandes affaires, et il se bornait à expédier le courant. Il n'aurait tenu qu'à M. de Salmour de se lier étroitement avec le contrôleur général Calonne, « homme d'esprit et de monde, aimant les plaisirs, les femmes, la bonne chère »; l'accueil qu'il recevait chez les Polignac l'y portait tout naturellement; en outre, M. de Vaudreuil, qui avait mis M. de Calonne au ministère, était, disait M. de Salmour, d'un caractère trop analogue au sien, pour qu'ils ne se fussent pas trouvés à merveille de vivre ensemble, et rien de plus agréable que quelques soupers qu'il avait faits dans cette société; « mais, ajoutait-il, ayant flairé de bonne heure la mèche, je n'ai pas voulu afficher une trop grande intimité et je m'en trouve à merveille à présent, car je regarde M. de Calonne comme un homme noyé »[1].

Cette situation privilégiée à la Cour détermina M. de Salmour à ne pas se lier étroitement avec les autres membres du corps diplomatique, qui n'étaient pas aussi heureux que lui sous ce rapport. Il ne faisait d'exception à cette règle qu'en faveur du ministre de Gênes, le marquis de Spinola, son ami de quinze ans et presque son compatriote. Cette liaison lui était d'ailleurs très utile; car le marquis de Spinola, établi en France par son mariage avec une fille du maréchal de Lévis, tenait par les parents de sa femme à tout ce qu'il y avait de grand à la Cour, dont tous les mouvements l'intéressaient; en outre, depuis quatorze ans ministre de Gênes près le Cabinet de Versailles, il connaissait bien les hommes et les choses de l'intérieur du Royaume. Bon homme d'ailleurs, le marquis de Spinola mettait, en raison de leur ancienne amitié, tout ce qu'il savait à la disposition du comte de Salmour, qui avouait lui devoir quantité de précieuses informations. Enfin on voyait chez lui la meilleure compagnie de Paris et on se trouvait à même d'en recevoir beaucoup d'utilité et d'agrément. En raison des années

[1] *Op. sup. cit.*, p. 168.

qu'il avait passées à Turin dans la famille de M. de Salmour, où il avait été fort attaché à l'une de ses cousines, M. de Mercy dérogeait pour lui à sa froideur naturelle; mais il était trop réservé pour pouvoir rien en tirer. Il n'en était pas de même de l'ambassadeur de Sardaigne, M. de Scarnafis, dont M. de Salmour était parent; vivant en France depuis bientôt dix ans, il était l'un des membres du corps diplomatique qui possédait le plus de connaissances utiles et il les communiquait volontiers à son cousin; mais ils étaient logés l'un rue du Cherche-Midi, l'autre dans le faubourg Saint-Honoré, et ils se voyaient rarement. Enfin le ministre saxon s'était efforcé de se faire recevoir dans la société de l'ambassadeur de Suède, qui donnait un grand relief à ceux qui la composaient, et ses efforts n'avaient point été infructueux. Car, par son mariage, la maison qu'il tenait, le cercle qui entourait sa femme, M. de Staël avait une existence considérable dans la société; il recevait, écrivait M. de Salmour, « ce qu'il y a de plus remarquable à la Cour et à la Ville par la naissance, les talents et la réputation. ..... Tous les partisans de M. Necker, qui sont en grand nombre parmi le haut parage, s'y rassemblent, et il est rare que dans tout ce que disent beaucoup de gens d'esprit, dont plusieurs ont eu part aux affaires, on ne puisse se procurer des notions utiles[1]. »

Avec toutes ces relations et ces facilités d'informations, M. de Salmour n'aurait pas eu de peine à remplir ses dépêches de renseignements qui seraient aujourd'hui très précieux; par malheur, il n'osait pas le faire et il n'avait pas tort. Obligé le plus souvent de confier sa correspondance officielle et officieuse à la poste, la prudence l'obligeait à ne pas dire tout ce qu'il savait. Dès le 15 mars 1787, il prévenait son ministre en ces termes :

Le courrier par lequel j'écris régulièrement toutes les semaines part le vendredi et les lettres doivent être à la poste avant 10 heures du matin. Pour plus grande sûreté, je les envoie le jeudi soir, mais cela n'empêche pas que, soumises comme celles de mes confrères, à être ouvertes et copiées, leur prompte expédition ne dépende du plus ou moins d'activité du commis chargé de cette besogne. Voilà le vrai motif du retard dont se sont souvent plaints, sans succès, plusieurs des ministres étrangers résidant ici, même des plus apparents, comme M. d'Aranda, de sorte que souffrir et se taire est le seul parti qui nous reste, quitte à se servir des courriers pour les objets vraiment importants.

[1] *Op. sup. cit.*, p. 163, 165.

Mais les courriers coûtaient cher et M. de Salmour n'en avait pas souvent à sa disposition; il en était réduit à attendre les occasions sûres, qui étaient rares et qui parfois manquaient, quand on croyait pouvoir y compter. C'est ce qui arriva pour son résumé de l'année 1787; il ne put l'expédier que le 26 février 1788 et dans sa lettre d'envoi il expliquait ce retard ainsi qu'il suit :

Le résumé que j'ai l'honneur d'adresser à V. E. aurait déjà été mis sous ses yeux, si une occasion sûre dont je m'étais flatté n'eût trompé mon attente, de sorte que je me vois obligé de circonscrire les détails que j'aurais été bien aise d'y ajouter et de ne soumettre à la lecture de V. E. qu'une récapitulation très sèche des objets qui ont fait partie de ses ordres et de mes travaux depuis mon arrivée à cette Cour-ci.

Malgré cet empêchement, les dépêches de M. Salmour n'en contiennent pas moins sur les personnes et les choses de France des informations curieuses et intéressantes, comme on en pourra juger par les extraits qui vont suivre.

LA MORT DE VERGENNES; LA DISGRÂCE DE CALONNE; LE MINISTÈRE DE BRIENNE.

La grande affaire qui occupa tous les politiques peu de temps après l'arrivée du comte de Salmour en France, ce fut la mort du comte de Vergennes. Ce ministre, qui peu à peu s'était rendu maître de l'entière confiance de Louis XVI, tenait une si grande place à la Cour de Versailles, que sa disparition était un événement de toute première importance. Aussi M. de Salmour ne manqua pas d'en noter avec soin les péripéties, et sur ce sujet il nous fournit les détails intéressants qui suivent et qui sont extraits de sa dépêche du 15 février 1787 :

M. de Vergennes a enfin succombé à sa maladie le 13, à 3 heures du matin. Son état empira tellement dans la nuit du 11 au 12, que M. le comte d'Angevillers, directeur des bâtiments, son ami intime, étant allé à 7 heures du matin chez le Roi, qui était prêt à partir à la chasse, lui annoncer le fâcheux état du malade, S. M. donna aussitôt ordre à l'équipage de chasser sans Elle et se renferma dans son appartement. J'arrivais le même jour, à 5 heures du soir, chez M[me] de Polignac au moment où la Reine lui fit dire que, ne voulant pas quitter le Roi, fort affecté de l'état de son ministre, Elle ne descendrait pas à son concert, qui n'eut conséquemment pas lieu.

En ce moment décisif, Marie-Antoinette aurait pu faire attribuer la succession de M. de Vergennes à M. de Saint-Priest, dont la Cour de Vienne, qui était sûre de son dévouement, désirait ardemment la nomination; mais la Reine ne voulut pas céder aux vives instances du comte de Mercy, qui, dans ses lettres intimes au prince de Kaunitz, exhala son dépit en récriminations amères contre la souveraine devenue, à son gré, par trop Française. Cette réserve extraordinaire confirma M. de Salmour et bien des gens dans l'opinion qui régnait alors en certains cercles, à savoir qu'il ne fallait pas croire que la Reine influait aussi puissamment qu'on le supposait à l'étranger sur les grands mouvements politiques. A Dresde, par contre, on alla trop loin en sens contraire; le 28 février, le ministre des Affaires Étrangères de l'Électeur, dans une lettre à M. de Salmour, écrivait ce qui suit :

Suivant quelques avis que je ne saurais garantir, la reine de France ayant, peu avant cette catastrophe, redoublé d'efforts pour se rendre maîtresse des affaires et en extorquer le timon à M. de Vergennes, doit avoir eu le désagrément de pousser le Roi à bout, au point que S. M. avait pris une maîtresse, qu'on dit être la comtesse de Guiche, fille de Mme de Polignac.

L'envoyé de Saxe n'eut pas de peine à montrer combien ces rumeurs étaient mal fondées; dans sa dépêche du 15 mars, il le fit en ces termes :

Il ne faut pas imaginer que la Reine soit aussi avide de pouvoir qu'on le suppose. Contente d'éloigner ce qui pourrait nuire aux intérêts de sa famille, d'après les insinuations de M. de Mercy et les suggestions de l'abbé de Vermond, qui a un grand empire sur son esprit, Elle ne s'occupe que de plaisirs et d'actes de bienfaisance pour les personnes qui lui sont attachées; c'est sous ce point de vue qu'Elle cherche à faire avoir des places à ses favoris et Elle n'intervient nullement dans les affaires générales de l'Europe pour lesquelles V. E. peut compter qu'Elle a la plus grande insouciance.

Depuis l'affaire de Hollande, Elle n'avait pas été contente de M. de Vergennes; mais Elle n'avait de longtemps fait au Roi d'insinuations contre lui et le plus parfait accord n'a cessé de régner entre les deux époux, quoique ce ne soit pas la Reine qui dirige le choix des ministres. Celui de M. de Montmorin en est une preuve; car, quoique parfaitement accueilli par S. M., je sais qu'Elle aurait préféré M. de Saint-Priest ou M. Du Châtelet.

Quant aux galanteries du Roi, il n'en a jamais été question. On a parlé, il y a un an, de Mme de Belzunce, qui s'était imaginé avoir fixé son attention. Elle a eu la faiblesse de se vanter de prétendues distinctions qu'on lui avait accordées. Le public et la Cour s'en sont moqués, et le ridicule seul d'avoir cru être préférée lui est resté. Le Roi, d'après sa manière de vivre, ne voit de femmes qu'aux bals de la Reine, aux soupers des cabinets ou au grand couvert, où il s'en occupe très peu, causant de la chasse et de son intérieur avec les hommes qui sont de sa société habituelle, se couchant de très bonne heure et se levant fort matin. Tout soupçon de galanterie à son égard est donc très mal fondé et plus vis-à-vis de la duchesse de Guiche que de toute autre, puisque cette jeune personne, qui ne quitte jamais sa mère, chez qui le Roi ne vient point, et qui ne paraît pas en public, n'est pas dans le cas d'être vue de S. M., et moins cette année que jamais, où elle a passé tout son carnaval en couches. V. E. peut se reposer parfaitement sur moi à cet égard, puisqu'il s'agit de gens avec qui je passe ma vie ou ceux de leur société, sans pour cela négliger celles qui leur sont le plus diamétralement opposées. Quoique je m'abstienne assez volontiers de personnalités inutiles, je prie V. E. de croire que je ne lui aurais pas laissé ignorer un pareil événement..... En tout je désirerais pouvoir autant pénétrer dans le véritable secret des affaires politiques, que je suis à même d'être sûrement et promptement instruit des intrigues et des mouvements d'une cour dans l'intérieur de laquelle je vis plus qu'aucun autre étranger et que pas un de mes collègues.

Ces informations provoquèrent de la part de M. de Stutterheim les réflexions suivantes :

Je veux bien croire qu'Elle [la Reine] n'a pas une influence décidée dans les affaires générales et qu'Elle n'y tend même pas. Cependant, si Elle tâche de détourner tout ce qui pourrait être contraire aux intérêts de sa famille ou plutôt de travailler en faveur de ceux de l'Empereur, comme l'expérience l'a prouvé, Elle se mêle pourtant de politique, et il est difficile que les femmes qui en ont une fois tâté ne tentent pas d'étendre leur influence et de satisfaire le goût de régner qui leur est si naturel[1].

Les événements allaient bientôt confirmer ce raisonnement si juste et si fortement motivé. Après avoir déterminé la disgrâce du contrôleur général Calonne, Marie-Antoinette fit arriver au ministère l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, qui lui

[1] *Archives de Dresde*, M. de Stutterheim à M. de Salmour, le 28 mars 1787.

était dévoué et prit une part de plus en plus active et suivie à la direction des affaires. Bien que ce changement de conduite fût contraire aux prévisions que depuis six mois il insérait dans ses dépêches, M. de Salmour en fit connaître à son ministre toutes les vicissitudes, et on peut fort bien les suivre à l'aide de sa correspondance, ainsi que le montrent les extraits suivants :

Il y a huit jours encore, le Contrôleur général se croyait sûr de son fait et de la fermeté du Roi pour le soutenir, mais, vers la fin de la semaine passée, les choses ont changé de face. L'avertissement répandu à profusion dans le public a été le prétexte que ses ennemis ont pris pour achever de le perdre et de déterminer le Roi, en y joignant des mémoires sur le gaspillage prodigieux qu'on a fait des domaines aliénés ou échangés. La Reine, qui jusqu'à ce moment s'était montrée neutre, a fini par se joindre à eux. Déjà depuis trois jours, le Roi ne le voyait plus, et, dimanche (8 avril) au soir, son renvoi a été décidé, avec ordre de rester à Versailles pour instruire son successeur..... M. de Breteuil n'a certainement rien négligé pour faire partir le Contrôleur général, dont il était l'ennemi; il a été vivement secondé par l'abbé de Vermond [1].

M. Necker, à l'occasion de son livre, a été exilé à 20 lieues de Paris. L'éloignement du Roi pour sa personne, motivé par les impressions défavorables que lui a laissées le comte de Maurepas, n'a jamais pu être vaincu par les efforts réunis de ses partisans, appuyés même du crédit de la Reine. On n'a pas été plus heureux vis-à-vis de l'archevêque de Toulouse, dont S. M. n'a jamais pu entendre parler.....

[Cet exil] a influé considérablement sur les effets publics, tous les papiers sur la place ayant éprouvé une forte baisse. Le lendemain, la consternation a été générale dans Paris et le petit nombre des partisans de M. de Calonne triomphait en faisant valoir en opposition les bons traitements qu'il éprouvait dans sa retraite, d'où il paraissait encore gouverner l'État, travaillant journellement avec son successeur qu'il avait presque désigné, et voyant à la place de M. le Garde des sceaux, dont il avait décidé le renvoi, M. de Lamoignon à qui il la destinait. Les plus enthousiastes allaient même jusqu'à comparer sa disgrâce à celle de Mazarin, gouvernant, de sa retraite de Sedan, le Royaume, et annonçaient son retour à la fin de l'assemblée, lorsqu'on apprit, le dimanche, qu'à l'issue de trois comités tenus en présence du Roi entre MM. de Fourqueux, Lamoignon, de Montmorin et de Breteuil,

[1] Dépêche du 14 avril 1787.

qui était revenu la veille de sa terre, M. de Calonne venait d'être exilé à sa terre d'Hanonville, près de Verdun, à plus de 100 lieues de Paris, avec ordre de s'y rendre sur-le-champ. L'on a aussitôt forgé cent nouvelles...

Empressé de vérifier tous ces bruits, pour me rapprocher davantage de leur source, je me suis transporté à Versailles, où je viens de passer deux jours, d'après l'invitation même de la Reine, qui m'avait fait avertir de me rendre au concert de lundi, qui ne devait précédemment pas avoir lieu, et j'ai trouvé que rien de tout cela n'était fait encore...

Celui [des ministres] dont l'existence paraît le plus douteuse est le maréchal de Ségur, à qui on donne pour successeur M. de Puységur, que son frère, intimement lié avec la duchesse de Fitz-James, et conséquemment de la société particulière de la Reine, pousse autant qu'il peut. Tous ces événements pourraient bien rapprocher toujours plus S. M. de cette dame. Toute la famille de Polignac, qui va partir à la fin du mois pour l'Angleterre, a témoigné trop d'attachement à M. de Calonne, contre qui S. M. s'est ouvertement déclarée, pour que l'on puisse croire à la continuation d'une cordialité bien parfaite. La duchesse de Luynes partage les mêmes sentiments et se trouve dans le même cas, de sorte que la première de ces dames, pour laquelle la Reine a déjà beaucoup d'amitié, paraît réunir tout ce qui pourrait contribuer à en resserrer davantage les nœuds.

Parmi les imputations odieuses qu'on fait à M. de Calonne, outre les déprédations dont on l'accuse en faveur de M. de Vaudreuil, des Polignac et de ses autres amis, on lui fait un crime d'avoir consenti à des dépenses énormes en achats de terres et en bâtiments, où M. d'Angevillers, un de ses intimes, surintendant général de cette partie, trouvait son profit. L'on a cru que le Roi, dans ce moment instruit des prodigalités auxquelles on l'entraînait, se dégoûterait de ce personnage, en qui il avait beaucoup de confiance, en raison de son attachement à feu M. le Dauphin, et depuis la mort de M. de Vergennes, dont il était grand ami, le seul à qui il était accoutumé de s'ouvrir avec confiance dans son intérieur. Jusqu'ici les conjectures du public ne se sont pas vérifiées[1].

Mardi dernier parut la nomination de l'archevêque de Toulouse à la place de chef du Conseil royal des finances, titre qui avait été donné précédemment à M. le comte de Vergennes, mais sans fonctions. Son successeur sera en activité et ministre d'État avec l'entrée au Conseil;

[1] 18 avril 1787.

l'on ne nommera qu'une commission pour diriger sous lui les finances, de sorte que le Contrôleur général lui sera subordonné.

Cet événement nécessitera probablement la retraite de M. de Fourqueux, dont l'âge et la santé ne sauraient suffire au travail dont il est surchargé et auquel le prélat cherchera à substituer une de ses créatures. Il a témoigné jusqu'ici le plus grand attachement à la personne et au système de M. Necker, qu'il n'a cessé de prôner dans l'assemblée des Notables; mais il n'est pas vraisemblable que cet ancien contrôleur général veuille revenir pour être en sous-ordre...

Les ennemis mêmes de l'archevêque de Toulouse s'accordent tous à convenir de son esprit, de ses lumières et de ses connaissances en fait d'administration. Son habileté comme courtisan est universellement reconnue. Son ambition l'avait toujours porté à chercher à avoir une influence prépondérante dans les affaires, et étant une fois parvenu à vaincre les obstacles presque insurmontables qui paraissaient s'y opposer, il n'y a pas de raison pour qu'il ne gouverne un jour l'État d'une manière aussi absolue que les trois cardinaux qui ont, successivement, donné des lois à ce Royaume. Le Roi paraît avoir, dans ce choix, sacrifié au bien public, qu'on lui a fait envisager, la répugnance qu'il avait constamment témoignée de mettre des prêtres à la tête des affaires. C'est encore la Reine qui l'a déterminé, poussée par l'abbé de Vermond, intime ami de l'archevêque, ce qui ne semble pas annoncer que le système futur de la France soit plus défavorable à l'Autriche que par le passé.

....

L'on ne peut encore prévoir quels changements cette nomination va entraîner après elle; mais il est aisé de voir avec certitude qu'un nouvel ordre de choses va commencer et que ce moment de crise, en préparant peut-être une révolution qui bouleversera la constitution de l'État, changera entièrement le système de la Cour[1].

Le public a la plus grande opinion des lumières du nouveau ministre ainsi que la confiance la plus étendue dans sa fermeté et dans son désintéressement.

Il a de grands projets de réforme; elles sont certainement nécessaires, mais il était réservé à lui seul de pouvoir les exécuter, sans exciter les réclamations publiques, puisqu'on s'est accoutumé à le regarder comme un dictateur chargé de sauver l'État de sa ruine, qui est en droit d'exiger pour le bien général les plus grands sacrifices des particuliers, sans qu'ils osent s'en plaindre...

[1] 3 mai 1787.

Il est indubitable que l'archevêque de Toulouse, chargé seul en ce moment du pouvoir exécutif, n'ait dans ces premiers instants de crise une facilité d'opérer tous les changements qu'il voudra. Visant depuis vingt ans à la place qu'il occupe, ayant toute sa vie fait sa principale étude de l'administration, il est indubitable qu'il a déjà une infinité de plans préparés et qu'il peut faire succéder par ce moyen les uns aux autres, avec la plus grande rapidité, des opérations calculées à loisir : la suite nous en démontrera les succès.

Le Roi, qui jusqu'ici n'avait cessé d'être fatigué de représentations de tous côtés, entouré de gens qui s'accusaient l'un l'autre, sans trop savoir à qui croire, se trouve trop heureux d'être débarrassé de ce pesant fardeau sur quelqu'un capable de le soutenir. Aussi témoigne-t-il à l'Archevêque la plus grande confiance et il le laisse maître absolu. Le lendemain de sa nomination, le maréchal de Ségur ayant porté à S. M. les plans de réforme pour son département, le Roi lui a dit d'aller les porter au chef de son Conseil royal des finances. L'on en infère de là que bientôt tous les ministres iront travailler avec lui, et avec le Roi en sa présence, comme ils faisaient du temps du cardinal de Fleury; et je crois cette opinion fondée; et comme plusieurs de ceux qui sont actuellement en place pourraient répugner à se soumettre à une existence absolument passive, il est probable qu'il ne tardera pas à les écarter pour leur substituer ceux qui par leurs lumières et leurs connaissances pourront seconder son activité, mais en même temps se laisser guider par ses principes.

Le maréchal de Ségur sera le premier sacrifié... La mauvaise santé de M. de Castries paraît aussi annoncer une retraite prochaine, et ce ministère serait probablement donné à M. de Saint-Priest, ami intime de l'Archevêque. Ces changements semblent devoir être prochains. L'existence de M. de Montmorin et du baron de Breteuil est, sans contredit, plus solide. D'après l'ascendant que prend journellement le nouveau ministre, il paraît cependant qu'elle sera subordonnée à leur docilité à se conformer à ses vues. Posté là par la Reine, dont il doit la protection à l'abbé de Vermond, son homme de confiance, ayant attiré peu à peu à lui le maniement de toutes les affaires, sûr de la confiance du Roi, pour l'avoir tiré d'un pas difficile à la satisfaction générale, l'archevêque de Toulouse doit nécessairement avoir une influence majeure et prépondérante dans tous les départements [1].

Trois mois ne s'étaient pas écoulés, qu'une nouvelle crise éclatait plus violente que toutes les précédentes. M. de Salmour, qui était trop intimement lié avec les Polignac pour être sympathique

[1] 10 mai 1787.

à l'archevêque, en nota avec soin les progrès dans sa correspondance, qui sur ce point est fort curieuse, comme on peut le voir par les extraits suivants :

Je ne saurais rendre à V. E. l'état de crise où se trouve ce Royaume, depuis la dernière séance du Parlement de lundi passé. On a donné ordre d'envoyer sur-le-champ acte aux bailliages et sénéchaussées du ressort de l'illégalité qui s'était faite au lit de justice, ce qui arrête de fait toute exécution des édits qui y ont été portés. Il y avait ce jour-là plus de vingt mille âmes au Palais, qui attendaient dans un morne silence le résultat de la séance; dès que l'on sut que l'exécution des édits n'aurait pas lieu, la joie éclata d'une manière inaccoutumée; à chaque pair, président et conseiller qui sortait, les battements de mains, les cris de : *Bravo, pères du peuple, point d'impôts!* redoublaient. Enfin, lorsque M. d'Éprémesnil, un de ceux qui parlèrent avec le plus de chaleur, arriva, on s'empara de lui et on le porta de force dans sa voiture, en triomphe.

Le jour de la fameuse séance parut le règlement portant réforme de la Maison du Roi et la suppression de la charge de Directeur général de la poste aux chevaux. Ces suppressions blessent l'orgueil des courtisans et attaquent la fortune de beaucoup d'individus, sans opérer une grande économie, et le public ne les a pas accueillies comme la Cour s'y était attendue.

Le parlement de Paris, dans sa conduite sage et mesurée, en même temps qu'elle est ferme et respectueuse, paraît avoir pris à tâche d'empêcher qu'après cinq années de paix et un accroissement successif de près de deux cent millions de revenu, on n'augmentât les charges du peuple et, par cette opposition motivée, a voulu forcer le Ministère de trouver dans les améliorations, bonifications et diminutions des frais de perception, encore plus que dans des réformes peu significatives, des ressources pour se mettre au courant; et il paraît que sa marche a été aussi suivie et bien combinée que celle de la Cour l'a été peu. La consternation y est au dernier degré, ainsi que dans tout le public, puisque personne ne peut calculer ni prévoir comment tout cela finira...

En attendant, le voyage de Fontainebleau a été décidément contremandé, ce qui fait une épargne de deux millions. Il n'y a pas jusqu'à un petit bal de femmes de chambre, que la Reine donne généralement à Trianon, qu'on n'ait supprimé dimanche dernier pour ne pas faire crier le peuple, qui est très échauffé contre ses maîtres et paraît diriger surtout ses injustes inculpations contre la souveraine et le comte d'Artois [1].

---

[1] 16 août 1787.

Nous ne voyons plus la Cour depuis longtemps. Les derniers désagréments ont encore éloigné plus de monde que la saison n'en attire à la campagne. Le cours de la justice est arrêté, toutes les affaires des bureaux arriérées. Il faut en être témoin oculaire pour juger du trouble et de la confusion qui règnent partout. Dans cette bagarre, chacun ne pense qu'à soi. On craint de nouvelles suppressions et la banqueroute. Les effets baissent à un point incroyable. Ces jours derniers, la Caisse d'escompte a été assiégée par la foule qui y portait ses billets, et il paraît réellement que tout le monde a perdu la tête [1].

Le comte de Salmour n'était plus en France, quand, l'année suivante, cette crise détermina la retraite de Loménie de Brienne et le rappel de Necker; le 24 mai 1788, il avait quitté Paris, laissant la légation de Saxe aux bons soins du conseiller Rivière, qui reprit le titre et les fonctions de chargé d'affaires. Cet fut cet excellent *reporter* qui eut à surveiller la marche des événements considérables qui se produisirent en l'absence de son chef, et il le fit avec son habileté accoutumée; le 28 août 1788, il écrivait ce qui suit :

J'avais vu par hasard, la veille de la Saint-Louis, M. de Mercy entrer de grand matin chez M. Necker qui loge dans mon voisinage. Je ne doutais point que cette visite ne fût liée aux circonstances présentes et n'annonçât le prochain retour de cet ancien directeur des finances. Comme Madame de Staël était à Versailles pour la fête de Saint-Louis, on chercha à lire dans toutes ses démarches le sort de son père, et l'on vit clairement qu'elle était certaine du rôle brillant qu'il allait jouer. Cette présomption se réalisa le même soir. M. Necker reçut ordre de se rendre à Versailles et il arriva hier à 8 heures du matin..... Les personnes les plus instruites des mouvements de l'intérieur assurent que c'est M. le comte d'Artois seul qui, sous les considérations les plus importantes, a déterminé la Reine à sacrifier le principal ministre, devenu l'objet de la haine de la Nation.

LES DÉBUTS DE LA RÉVOLUTION.

Le 14 décembre 1788, M. de Salmour rentrait à Paris au moment où s'agitait la redoutable question du Doublement du Tiers. Quoique très souffrant des suites d'un long voyage, très pénible en cette saison, il reprit la signature; mais il est vraisemblable que,

[1] 23 août 1787.

pendant toute la fin de décembre et le commencement de janvier, ce fut à cette formalité que dut se borner son activité. Il faut donc faire honneur à M. de Rivière d'une remarquable dépêche du 1er janvier 1789, d'où est extrait le passage suivant :

L'opinion populaire de M. Necker a éprouvé de grands obstacles dans le Conseil. Appuyée par M. de Montmorin, elle trouvait de l'opposition dans la plupart des autres membres. Cette lutte, en prolongeant la décision d'une question aussi importante, a donné le temps aux nombreux écrits en faveur du peuple de paraître et de réchauffer les esprits, au point que l'on assure que, dans le Conseil de vendredi dernier (26 décembre), M. Necker a déclaré qu'il ne voyait d'autres moyens d'aller en avant que de seconder les justes désirs de la plus grande partie de la Nation; d'après la baisse subite qu'avaient éprouvée les effets publics à la suite du mémoire des Princes du sang, le discrédit deviendrait général, si leur réclamation motivait la décision du Conseil, et dans ce cas, la banqueroute devenant inévitable, il se voyait dans l'obligation de se retirer pour ne pas devenir l'instrument du déshonneur du gouvernement. On prétend que ces considérations ont déterminé tous les suffrages en faveur des mesures que l'on vient d'adopter, et dont la Magistrature se désespère, le Clergé gémit et la Noblesse s'irrite.

La situation de l'envoyé de Saxe était désormais bien changée; il n'avait que de rares occasions de fréquenter la Cour que les prodromes de la Révolution rendaient presque déserte; pour excuser la sécheresse de ses rapports, il avouait franchement à son ministre qu'il ne pouvait plus comme autrefois se procurer des informations par de fréquents voyages à Versailles.

Jamais, écrivait-il le 2 avril, nous n'avons été moins dans ce pays-là que cette année. Il est même décidé, ce qui jusqu'ici était sans exemple, que nous ne ferons pas notre cour pendant la semaine sainte. La Reine se montre une ou deux fois tous les mois chez Mme de Polignac ou chez Mme de Lamballe, ne bougeant pas d'ailleurs de son intérieur où elle vit absolument seule, ce qui a bien fait changer de face à ce pays-là et prodigieusement diminué les moyens que j'avais de développer des conjectures sur les événements du moment.

Pour satisfaire la curiosité de son ministre, M. de Salmour redoublait de soins, afin de rendre plus intéressante la correspondance officieuse qu'il entretenait avec lui par des anecdotes sur la société et la vie de Paris. Dans cette voie, rien ne l'arrêtait.

Bien qu'à son arrivée à Paris il se fût efforcé de s'introduire dans la maison si bien fréquentée du baron de Staël, ambassadeur de Suède, il n'épargnait même pas l'ambassadrice. Dans une lettre entièrement autographe, datée de Paris le 23 avril 1789, il racontait une aventure scandaleuse dont la baronne de Staël était l'héroïne, et il s'exprimait en ces termes :

Le comte Louis de Narbonne, d'un esprit distingué parmi les jeunes gens, célèbre par ses roueries et ses conquêtes, était depuis longtemps attaché à Mlle Contat et vivait éloigné des femmes de bonne compagnie. Mme de Staël, courant après tous les succès, qui avait entendu vanter l'esprit du comte Louis, eut envie de se mesurer avec lui. Elle fit tout ce qu'elle put pour l'attirer dans sa société, lui trouva les qualités qu'on lui attribuait et parvint à lui faire goûter ses manières. Elle entreprit ensuite de lui faire quitter l'actrice aimable qui le tenait depuis longtemps dans ses fers. Elle vient d'y réussir. Cette aventure d'éclat a fait un bruit infini dans toutes les classes de la société. Celles d'un certain ordre s'indignent du succès de la figure presque hideuse de l'ambassadrice, en contraste avec le joli minois de l'actrice, qui ne manque ni d'esprit ni de finesse.

Les gens raisonnables sont persuadés qu'il n'y a, d'une part, que de l'amour-propre et de celle de M. de Narbonne qu'une spéculation. Abîmé de dettes, que Madame Adélaïde, dont il est chevalier d'honneur, ne veut plus payer, prévoyant que sa femme se lasserait enfin de lui fournir de l'argent pour l'ensevelir dans le gouffre immonde où il allait se perdre, il a saisi, en homme d'esprit, l'occasion de flatter la vanité de Mme de Staël par un sacrifice qui n'est motivé que par l'intérêt et le besoin de se raccommoder avec sa famille. Toutes les impures de la capitale, déchaînées contre cette espèce de triomphe remporté sur la plus distinguée d'entre elles par une femme de la société, excitent les muses, qui sont à leurs ordres, pour inquiéter par des satires sanglantes la rivale odieuse, qui jouit de son triomphe avec une effusion d'amour-propre également ridiculisée par la bonne société.

Le même jour, dans sa dépêche officielle, il donnait au ministre, sur les intrigues contre Necker, les détails suivants :

Jamais la cabale contre lui n'a été si forte qu'à présent. Il s'est formé une ligue terrible pour le renverser, à la tête de laquelle se trouve Mgr le comte d'Artois avec les princes de Condé et de Conti, qui lui ont déclaré une guerre ouverte. Monsieur, frère du Roi, commence aussi à vaciller dans son opinion et le nombre des antiministériels s'accroît chaque jour. Je ne veux pas fatiguer V. E. du rabâchage d'absurdités que

débitent ses ennemis, dont il pourra triompher encore quelque temps, mais sous lesquels il lui est, à la fin, difficile de ne pas succomber. On affecte principalement de répondre que les troubles dans les provinces ont été fomentés par lui.....

L'on a répandu généralement le bruit d'un changement prochain dans le Ministère, et dimanche, à Versailles, on voulait à toute force que le baron de Breteuil, qui est tranquillement à Dangu depuis huit jours, dût entrer au Conseil le même soir. Cet ex-ministre, depuis longtemps dans des principes diamétralement opposés à ceux de M. Necker, aurait été le précurseur nécessaire du renvoi du Directeur général des finances. M. de Guibert, par la publication du discours qu'il devait tenir à Bourges, où..... il fait des sorties indécentes contre l'autorité royale, a tellement indigné S. M., qu'Elle lui a ôté sur-le-champ sa place de rapporteur du Conseil de la guerre. Les efforts inutiles de M. de Puységur pour le soutenir ont fait répandre le bruit de sa prochaine retraite et de la suppression de tout le Conseil de la guerre, à la tête de laquelle on place le maréchal de Broglie, ayant sous lui M. Foulon, conseiller d'État. M. de Montmorin, le seul dans le Conseil entièrement dévoué à M. Necker, doit aussi, d'après cette version, céder sa place à M. de la Vauguyon ou à M. de Saint-Priest.

Plus de trois mois s'écoulèrent avant la mise en exécution de ces projets; mais la constitution du Ministère du 12 juillet 1789 prouva l'excellence des renseignements de M. de Salmour. En effet, le baron de Breteuil remplaça Necker, le maréchal de Broglie succéda à M. de Puységur et le duc de la Vauguyon fut substitué à M. de Montmorin, ainsi que l'avait annoncé longtemps à l'avance le ministre de Saxe. Il n'y a d'ailleurs pas à s'étonner qu'il eût été si bon prophète, puisque son oncle le baron de Besenval était l'un des courtisans les plus familiers du comte d'Artois. Un peu plus tard, quand éclatèrent des troubles graves dans Paris et les environs, M. de Salmour put d'autant plus aisément en suivre les progrès, que le baron de Besenval, d'abord commandant en chef des troupes de l'Île-de-France, reçut ensuite un important commandement dans l'armée qui, vers le commencement du mois de juillet, se concentra sous les murs de la capitale, aux ordres du maréchal duc de Broglie. Aussi les dépêches envoyées par le ministre de Saxe pendant cette période sont-elles très intéressantes, comme le prouvent les extraits suivants :

Hier, 24 [juin], le nombre des membres du Clergé, qui se sont réunis, s'est augmenté jusqu'à 192, et il passait hier pour constant que la

minorité de la Noblesse s'y joindrait ce matin. M. le duc d'Orléans, que j'ai encore vu hier au soir, semblait être de cet avis. Sur la proposition de M. de Mirabeau, on a fait une députation à M. Necker pour le remercier de sa conduite; il a répondu par une lettre où, en exhortant à la paix et à la concorde, il a dit qu'il ne cesserait de sacrifier son bonheur et sa vie même pour faire celui du peuple.

Voilà comme une révolution, qui devait lui être fatale, a entièrement tourné à sa gloire... En pensant à le détruire, l'on ne s'est jamais occupé de ce qu'on pourrait substituer à sa place, et M. Necker s'est soutenu par son propre poids et la force des circonstances. La constitution du 17, en alarmant le parti aristocrate, l'avait engagé à faire les derniers efforts pour la détruire et en saper les fondements, en décidant la ruine du ministre qui était accusé de soutenir les Communes.

M. le comte d'Artois travailla donc avec tant de violence, auprès de la Reine et du Roi, qu'il leur persuada que la couronne était en danger et qu'il fallait prendre des moyens tels que ceux qu'on a suivis. De là la tenue de plusieurs conseils extraordinaires où l'avis du ministre des finances n'a jamais prévalu. Aussi n'a-t-il pas voulu assister à la séance royale. Le matin même, il donna sa démission. Le Roi avait quelque peine à l'accepter. M. Necker donnait ce jour-là à dîner, comme de coutume, et il répondit à ses convives, qui lui en parlaient, qu'il ne pouvait ni ne devait rester.

Le peuple avait été tranquille, espérant que le Roi, dans sa séance, aurait consolidé la réunion du Clergé avec les Communes, accéléré celle de la Noblesse. Quand, à la sortie du Tiers, il fut instruit du contraire, qu'il apprit que le ministre des finances n'y avait pas assisté, il le regarda comme une victime de la cause publique; la séance royale fut envisagée avec horreur et indignation, et la fermentation parvint à son comble. La populace remplit toutes les cours du Château avec des cris et des menaces. Les antichambres, les galeries, l'OEil-de-Bœuf furent remplis de même à l'instant. A six heures, la Reine envoya chercher M. Necker et, au bout d'une conférence de vingt minutes, d'où on la vit sortir toute éplorée, ils passèrent ensemble chez le Roi. Monsieur s'y était rendu pour accompagner S. M. qui devait revenir à Marly le même jour; M. le comte d'Artois, informé du tumulte et que son frère s'était rendu chez le Roi, y accourut aussitôt; il y arrivait presque au même instant que M. Necker y vint avec la Reine; mais S. M. voulant travailler, les princes se retirèrent. Le travail dura trois quarts d'heure en présence de la Reine. M. Necker en sortit décidé à rester. La foule l'entoura dans l'OEil-de-Bœuf et, sur ce qu'il répondit que sa vie serait désormais consacrée au service du Roi et au bonheur du peuple, on le porta comme dans une espèce d'apothéose jusque dans les cours. De là, il se rendit à pied à l'hôtel du Contrôleur général, suivi d'une foule innombrable de peuple,

criant : *Vive M. Necker, le sauveur de l'État!* Les cours furent longtemps remplies de monde et sa femme et sa fille obligées de se montrer. Il est sûr que, si M. Necker s'était retiré, la révolte éclatait de toutes parts et qu'on n'aurait pas tiré un denier d'aucun effet public [1].

Le jeudi [25 juin], les soldats du régiment des Gardes françaises ayant abandonné leurs casernes s'étaient répandus dans Paris, allant par bandes dans tous les lieux publics, criant : *Vive le Roi! vive le Tiers!* allant boire dans les cabarets, obtenant de l'argent de plusieurs fanatiques qui leur en distribuaient des poignées. Crainte d'une révolte générale, on n'osa les consigner. Le vendredi, ils se répandirent de même dans tous les endroits publics, firent mettre bas les armes à plusieurs patrouilles des gardes suisses qu'ils rencontrèrent et publièrent les deux imprimés ci-joints. M. du Châtelet, accouru à Paris, parvint, en allant lui-même à chaque caserne, à les contenir hier samedi. Et, la réunion effectuée ne laissant plus d'animosité entre les partis, il faut espérer qu'on n'aura pas besoin de se servir des troupes, sur lesquelles V. E. voit qu'on ne pourrait faire aucun fonds.

J'apprends à l'instant que le Roi ne peut pas compter davantage sur ses propres gardes du corps. Un maréchal des logis, bas officier avec rang de lieutenant-colonel, est venu dire, au nom de la troupe, au duc de Guiche, capitaine de quartier, que leur devoir était de garder et de protéger la personne du Roi, mais non de monter à cheval pour se battre avec la canaille; qu'en conséquence ils ne feraient point de patrouilles. Le duc de Guiche a cassé le bas officier. Sur quoi les gardes du corps sont venus présenter au Roi un mémoire où, en l'assurant de leur attachement pour sa personne, ils ont demandé son rétablissement. Le Roi a mis au bas du mémoire : « J'ai toujours compté sur la fidélité de mes gardes du corps », et il le leur a rendu. Les gardes ont fait dire à M. de Guiche que si on ne leur rendait point leur camarade, à la fin de leur service, qui se termine avec le mois de juin, le Roi pouvait disposer de 600 bandoulières, ce qui fait la moitié de tout le corps, y ayant dans ce moment double garde.

Les régiments de Reinach (Suisse) et de Lauzun (hussards) viennent d'arriver. La fidélité des régiments étrangers commence aussi à devenir suspecte. Les bourgeois les séduisent, et les Suisses de Salis-Samade logés à Issy et à Vaugirard ont assuré leurs hôtes qu'au cas où on les fît marcher, ils dévisseraient les batteries de leurs fusils [2].

---

(1) 25 juin 1789. — (2) 28 juin 1789.

Le mardi [30 juin], nous avons été à Versailles, où nous avons appris que le maréchal de Broglie venait d'être fait maréchal général des troupes, comme l'avaient été le maréchal de Turenne et le maréchal de Saxe; qu'il avait, en conséquence, les grandes entrées et que l'on allait assembler un corps de 30,000 hommes, qui camperaient aux environs de la capitale. Ces troupes viennent de Lorraine et de Flandre, et l'on paraît y compter davantage que sur celles que le mauvais exemple et l'insubordination ont déjà corrompues dans les environs de la capitale...

M. le maréchal de Broglie prend toutes les précautions pour assurer les communications entre Paris et Versailles. Il a établi à Meudon une batterie de canons, gardée par un bataillon de Salis-Samade; deux autres défendent les ponts de Saint-Cloud et de Sèvres, chacune sous la garde d'un bataillon du régiment de Reinach.

C'est le maréchal de Duras qui a proposé le maréchal de Broglie, comme ayant la confiance des troupes, espérant qu'il les contiendrait dans leur devoir.

L'on croit à présent que, dès que l'armée sera rassemblée, il cassera toutes les nouvelles ordonnances qu'il n'a jamais approuvées, peut-être même le Conseil de guerre.

L'on est un peu tranquille sur les subsistances. Il arrive des grains de toutes parts, et M. Necker a enfin, quoique à regret, consenti à donner l'argent pour faire arriver les troupes...

Il est inouï à quel point d'avilissement l'excès du fanatisme a porté les têtes, pour ne plus se compter eux-mêmes, ni leur nation pour rien, pour mendier le secours des étrangers et mettre leur confiance dans des Suisses et des stipendiaires, tels que la plupart des régiments étrangers en France, qui ne sont composés que d'un ramassis de déserteurs de tous les coins d'Europe et vraiment la lie des nations [1].

Quoique Paris n'ait plus à l'extérieur un aspect aussi licencieux, la fermentation n'en est que plus considérable et peut-être plus à craindre. L'arrivée des troupes, au lieu de n'inspirer que de la crainte, y a fait ajouter un sentiment de vengeance et de haine qui, depuis deux ou trois jours, fait des progrès étonnants. Si le Roi cède au désir des États généraux, outre la honte de reculer ainsi à la face de l'Europe entière, il décourage et perd absolument son armée, qui n'est déjà que trop, malheureusement, remplie de la mauvaise volonté la plus décidée.

Il n'est pas douteux que toute cette levée de boucliers ne soit la suite des instigations de M. d'Éprémesnil, qui a formé le plan de dissolu-

[1] 2 juillet 1789.

tion des États généraux à main armée. D'après son projet, l'on devrait casser les États généraux, arrêter quelques-uns des membres qui avaient parlé avec plus de chaleur, les livrer au Parlement, ainsi que M. Necker, pour instruire leur procès dans les formes juridiques et les faire périr sur l'échafaud, comme criminels de lèse-majesté et coupables de haute trahison.

Si ce projet venait à s'exécuter, et l'exaltation dans les têtes est portée si loin, qu'un seul instant peut en décider, V. E. doit s'attendre à nous voir ensevelir sous les ruines de la capitale, où certainement la fureur du peuple mettra le feu, si elle ne se porte pas plus loin. Ce qui doit paraître plus extraordinaire, c'est que les fauteurs de ces projets les annoncent publiquement et par là même se mettent plus aisément dans le cas de les voir arrêter.

Le maréchal de Broglie, qui n'a paru un instant un grand homme que lorsque son frère, qui n'existe plus, dirigeait ses opérations, a, à Versailles, l'existence la plus singulière. Revêtu dans un moment d'ivresse de la première dignité du Royaume, qui n'a jamais été accordée qu'à la suite de services signalés, il loge dans l'appartement de feu le Dauphin. Il se croit avoir fait revivre les mânes de Turenne et du grand Condé et il tient à la journée des propos d'une jactance qui serait à peine pardonnable au plus petit sous-lieutenant d'infanterie. Les militaires, qui ne l'aiment pas, et ils sont en grand nombre, commencent à s'en moquer assez hautement, et l'on ne se fait pas d'idée de la puissance qu'a sur cette nation l'arme du ridicule. Le Conseil de la guerre, dont il a eu la maladresse de n'employer aucun des membres, cherchera toujours à le déjouer.

D'ailleurs, quels que pourraient être ses succès, des coups d'autorité, soutenus par les troupes, amèneront l'incendie de Paris, la cessation des impôts dans tout le Royaume, une banqueroute infaillible et la guerre civile d'un bout à l'autre. Si, au contraire, l'entreprise manque, ou par la défection des troupes, qui n'est point impossible, ou par la mauvaise volonté des chefs, ou parce que le Roi ne voudra point employer des moyens violents..., le maréchal de Broglie se trouvera livré à la fureur populaire, d'autant que, diamétralement opposé au système de M. Necker, l'on sait qu'il n'a été placé là que pour affermir le Roi dans les résolutions violentes auxquelles son cœur paternel a toujours répugné...

Il est impossible de prévoir les moyens qu'on prendra pour sortir de ce labyrinthe inextricable... Les gens raisonnables se bornent à envisager en tremblant les dangers qui accompagnent tous les partis qu'on pourrait prendre. Aussi déserte-t-on journellement la ville pour se mettre à l'abri des événements. Beaucoup de gens vont en Suisse, d'autres à Spa et d'autres plus loin encore. Il est en vérité impossible, quand on est témoin de ce qui se passe, de blâmer les gens qui prennent ce parti;

car, à mesure que les têtes s'échauffent, il en résulte des haines très vives.

Lié comme je le suis avec les uns et les autres, ma situation commence à devenir des plus pénibles. Sous prétexte de faire voir Chantilly à des étrangers de ma connaissance, j'y ai fait une course de deux jours et, comme le prince de Condé est un des plus zélés aristocrates, je n'étais pas fâché de pouvoir m'assurer par moi-même de l'opinion véritable des chefs de ce parti, dénuée de toute la jactance, à laquelle ils se croient obligés pour en imposer au public. J'ai vu que, malgré l'arrivée des troupes, l'on y avait peu d'espoir de faire par leur moyen la révolution désirée, paraissant convaincus que ce qu'ils appellent le peu de fermeté du Roi empêcherait de s'en servir, comme ils le voudraient, pour favoriser leur plan [1].

Trois jours plus tard, la révolution annoncée par M. de Salmour éclatait. Dans la nuit du 12 au 13 juillet, il adressait à son ministre, sur les événements de la journée, une relation fort intéressante dont voici le début : « Ce que j'avais prévu est arrivé. C'est du milieu du feu, du sang et du carnage que j'essaie de faire parvenir cette dépêche à V. E. Le courrier part à 6 heures du matin, il en est 2 après minuit. Je vais donc me presser de vous faire un rapport aussi circonstancié de ce que j'ai vu et pu recueillir. » Comme ce récit est un peu long et contient des parties où M. de Salmour n'est visiblement que l'écho de la rumeur publique, grossie et démesurément exagérée en passant de bouche en bouche, je vais le résumer en employant, autant que possible, les mots de la dépêche et en reproduisant textuellement les passages où l'auteur est un témoin direct des faits qu'il raconte.

La nouvelle du renvoi de Necker commença à percer à Paris dans la matinée du dimanche 12 juillet; mais elle paraissait si invraisemblable, qu'on ne pouvait y croire. M. de Salmour sortit avant midi et, à son grand étonnement, il vit dans tous les endroits publics un calme tel qu'il n'en avait pas régné depuis six semaines. Les fauteurs de la révolution ministérielle qui venait de s'opérer commençaient à en tirer vanité; moins prévenu, ou plus clairvoyant qu'eux, M. de Salmour n'en portait pas le même jugement. « Je n'aperçus, dit-il, dans la profonde tristesse qui était peinte sur tous les visages, que l'avant-coureur de l'horrible vengeance qui

(1) Dépêche du 9 juillet 1789, reçue à Dresde le 20.

a depuis éclaté d'une manière si funeste. » En effet, quand on fut certain du renvoi de Necker, le peuple, rassemblé en foule au Palais-Royal, entra en fureur; on cria aux armes; des bandes considérables se formèrent, allèrent faire fermer les spectacles comme dans un deuil public et promenèrent à travers les rues de la ville les bustes de Necker et du duc d'Orléans. A cette occasion, des bagarres eurent lieu sur la place de Vendôme, sur la place de Louis XV, en grande partie alors occupée par un chantier de pierres pour la construction du pont, et au jardin des Tuileries, entre la foule et les cavaliers de Royal-Allemand, commandés par le prince de Lambesc. L'importance de ces collisions est grandement exagérée dans la dépêche de M. de Salmour. A l'en croire, il y aurait eu un engagement en règle sur la place Louis XV, à l'entrée du jardin des Tuileries; mais à ce moment, c'était l'opinion générale, tout Paris croyait à un sanglant combat. M. de Salmour arriva sur le lieu de l'échauffourée, à la brume; voici ce qu'il dit de ce qu'il avait vu et entendu :

Le peuple, toujours retranché derrière les pierres de taille, en faisait pleuvoir tant qu'il pouvait sur les troupes qui étaient revenues prendre poste à la place de Louis XV. J'arrivais par la grande avenue des Champs-Élysées, qui y conduit, en revenant avec l'ambassadeur de Venise de l'assemblée chez le duc de Dorset, et, voyant devant moi cette bagarre, je voulus rebrousser chemin. Il me fut barré par un bataillon de gardes suisses, qui, avec deux pièces de canon, s'avançait derrière moi, au milieu de la cavalerie. Ayant la Seine à ma droite et les jardins des hôtels qui bordent la rue du Faubourg-Saint-Honoré à ma gauche, je pris le parti d'abandonner ma voiture, et nous nous réfugiâmes, l'ambassadeur et moi, dans le jardin d'une maison où le baron de Besenval, mon oncle, avait posté une compagnie suisse, qui me reconnut et m'accueillit. Je vis de là cette infanterie se former avec beaucoup d'ordre, au milieu du peuple, être renforcée par un bataillon venu de la barrière de la Conférence, faire un feu de mousqueterie à commandement et tirer trois coups de canon, avec cependant très peu d'effet pour le carnage; car je n'ai point vu le peuple s'éclaircir. Cependant, fatigué d'une résistance inutile, il se dissipa. Les troupes restèrent sur la place.

Alors M. de Salmour quitta l'endroit où il s'était réfugié et, pour avoir des nouvelles, il se rendit sur les boulevards, à son club, *le Salon*, « où se rassemblait, dit-il, ce qu'il y avait de plus distingué à Paris ». Il y apprit qu'une partie du régiment de Royal-Allemand

avait fait le coup de feu avec le peuple dans la rue de Clichy et que, du toit des maisons, on avait jeté des meubles, des commodes qui avaient tué plusieurs soldats. Alors quelques membres du cercle, qui habitaient dans les parages de la rue de Clichy et voulaient rentrer chez eux, envoyèrent leurs gens voir si la bagarre avait cessé. Au bout d'un quart d'heure, on vint leur rapporter qu'elle avait fini, mais que deux cents gardes françaises en armes occupaient toutes les avenues, disant qu'ils allaient massacrer la cavalerie. En effet, peu de temps après, on entendit battre la charge par un tambour qui s'avançait à la tête d'une vingtaine de soldats de ce corps escortés par deux cents hommes du peuple criant : *Vive la patrie! Mort aux Allemands!* Les cavaliers de Royal-Allemand, qui occupaient le milieu du boulevard, firent une conversion pour boucher le passage; mais à peine leurs chevaux étaient-ils mis en mouvement, que les défenseurs du parti populaire se divisèrent et, se glissant adroitement des deux côtés du boulevard entre les arbres qui le bordaient et les murailles, ils commencèrent à tirer des coups de fusil sur les cavaliers qui ripostèrent par des coups de carabine.

Les chevaux, écrit M. de Salmour, eurent à peine fait deux ou trois pas pour charger, que la fusillade devint si vive dans les deux flancs, que cette pauvre cavalerie s'enfuit à vau de route. La garde et les soldats du dépôt [des gardes françaises] furent simples spectateurs du combat, mais animèrent beaucoup le peuple en disant que c'était la cavalerie qui avait tiré la première sur eux et sur leurs camarades. Le peuple, s'enfuyant de la bagarre de la place Louis XV et de celle de la place de Clichy, arriva sur ces entrefaites pour augmenter la confusion, et je crois qu'une ville prise d'assaut peut seule vous rendre l'image de ce spectacle, augmentée par l'horreur de la nuit, la lueur éloignée d'un horizon enflammé par un incendie, les cris des blessés, les hurlements de joie de la populace victorieuse, des femmes bien mises se trouvant mal au coin des bancs et un monde immense emplissant les rues.

Dès que tout me parut calme, je crus le parti le plus prudent de gagner le quartier général et à tout événement demander une escorte; mais quel fut mon étonnement de n'y trouver que M. du Châtelet tout seul, très peu en état de donner des ordres, avec une cinquantaine de gardes françaises, grillant d'impatience d'aller se joindre à leurs camarades; point de généraux, qu'on ne savait où trouver; personne qui sût ce qu'il y avait à faire. Un moment après, un sergent déguisé, envoyé à la découverte, vint nous avertir que plus de dix milles hommes étaient

rassemblés au Palais-Royal, après avoir enfoncé toutes les boutiques d'armuriers et fourbisseurs; que deux compagnies de grenadiers et une de fusiliers du régiment avaient passé sur le corps à leur officiers pour venir se joindre à leurs camarades; que beaucoup de soldats en détail fusillaient dans plusieurs coins de la ville et que, d'après l'acharnement contre les troupes à cheval, il était hors de doute que tout le régiment ferait de même. Nous vîmes aussitôt entrer les officiers de ces compagnies le désespoir dans l'âme et dans un état affreux. Peu d'instants s'écoulèrent que nous entendîmes battre la marche dans le plus grand ordre. C'étaient ces troupes qui, avec leurs bas officiers, venaient, suivies de 6,000 hommes armés du peuple, chercher au dépôt les troupes à cheval. Les coups de fusil recommencèrent. M. du Châtelet, M. de Boisgelin, leur lieutenant-colonel, tentèrent en vain de les ramener à leur devoir; le peuple les empêcha de joindre la troupe; ils ne s'en tirèrent qu'avec le plus grand risque, et M. du Châtelet ne vit pour le moment d'autre moyen que d'envoyer sur-le-champ ordre à la cavalerie, encore en bataille sur la place Louis XV, de se retirer au plus vite dans leurs quartiers pour éviter de nouveaux massacres.

En terminant sa dépêche, M. de Salmour ajoutait qu'en raison de l'interruption des communications, il lui avait été impossible de faire venir chez lui son secrétaire de légation, M. de Rivière, et qu'il en avait été réduit à se servir de son secrétaire particulier, le Piémontais Bonafide, qui avait été en son enfance son compagnon d'étude et de jeu. Le changement était fâcheux et cette importante dépêche est écrite en un français bien incorrect. M. de Salmour, d'ailleurs, la ferma à 4 heures du matin, au milieu des coups de fusil, et il n'y a pas lieu de s'étonner que la forme se soit ressentie de ces circonstances.

Le 16 juillet au soir, M. de Salmour expédia deux dépêches, l'une officielle et en clair, sur papier grand format, l'autre particulière, en chiffres et non signée, sur petit papier in-4°; cette dernière commençait ainsi :

Comme la connaissance des faits importe plus à V. E. que toutes les réflexions que je pourrais y ajouter, je n'ai point osé mettre de chiffres dans le corps de la dépêche de même date, puisque toutes nos lettres étant interceptées et portées à l'Hôtel de Ville, que la méfiance y est extrême, il serait possible qu'on supprimât celles dont on ne pourrait avoir la clef.

Ces craintes étaient mal fondées; ces lettres eurent peu de retard,

puisqu'elles arrivèrent à Dresde le 27 juillet. Sur la prise de la Bastille, M. de Salmour rapporte encore les exploits fantastiques des vainqueurs, qui faisaient le fond de la légende populaire, créée et mise en circulation avant la fin de cette glorieuse journée du 14 juillet 1789; mais sous prétexte que, sur ce point, le ministre de Saxe partageait encore l'erreur qui était celle de la presque unanimité des habitants de Paris, il ne faudrait pas rejeter en bloc toute cette dépêche; car on y trouve la relation de faits dont M. de Salmour lui-même fut témoin, par exemple de la prise de l'Hôtel des Invalides, qu'il raconte en ces termes :

L'Hôtel des Invalides, à la vue des troupes campées au Champ de Mars, fut emporté par 7 ou 8,000 bourgeois désarmés, qui, sortant avec fureur des trois rues adjacentes, se précipitèrent dans un fossé de 12 pieds de large sur 8 de profondeur et l'eurent, se transportant les uns les autres sur les épaules, passé en moins de rien. Arrivés dans l'Esplanade pêle-mêle avec les Invalides qui n'eurent pas le temps de se reconnaître, ils s'y emparèrent de douze pièces de canon de 24, de dix de 18 et d'un mortier. Ils présentèrent alors au gouverneur un ordre de la Ville de leur remettre les armes, qui, ne voyant plus moyen de se défendre dans son Hôtel, en ouvrit les portes. Ils s'emparèrent de 40,000 fusils et d'un magasin de poudre.

Témoin de cette opération, qui se fit avec une vivacité incroyable, je passai au camp voisin où le spectacle de troupes tristes, mornes et abattues, enfermées depuis quinze jours dans un espace assez étroit, me parut bien différent de celui des hommes entreprenants et courageux que je venais de quitter. Les généraux convinrent dès ce moment qu'il était impossible de soumettre Paris, que le parti de la retraite était le seul prudent. L'École militaire étant dans l'enceinte des nouveaux murs et les barrières fermées par les bourgeois, ils ne recevaient depuis vingt-quatre heures aucun ordre de Versailles et se trouvaient fort embarrassés.

Le ministre de Saxe rapporte encore les nouvelles qui parvenaient de Versailles sur les projets de la coterie qui s'était emparée de l'esprit du Roi et de la Reine et les menait à leur perte.

Je n'ai pu, disait-il, ouïr sans horreur publiquement à des députés venus de Versailles, et je ne pourrai jamais le croire, que, dans la nuit du 14 au 15, le parti, porté aux expéditions violentes, eût décidé de pointer des canons contre la salle des États généraux, d'y faire entrer les troupes de vive force, d'y égorger près de deux cents députés, d'obliger

les autres à se séparer ou à prendre des arrêtés conformes à ce que l'on voudrait d'eux. Je vois cependant avec étonnement qu'il est question, dans une des feuilles publiques jointe à la dépêche, d'une dénonciation affreuse de M. de Clermont-Tonnerre, qu'on passe sous silence, que je crains avoir rapport à cet événement.

Il est vrai que j'ai su, dès mardi matin, par une personne arrivée de Versailles, que le régiment de Bouillon-Allemand, commandé par le gendre du maréchal de Broglie, et celui de Suède doivent être arrivés à l'Orangerie, où on les a logés; que le Roi — et cela a eu lieu —, conduit par son frère et accompagné de la Reine, devait les aller voir dans l'après-midi. Tous les officiers, jusqu'au dernier porte-drapeau, lui ont été présentés; on a donné à boire aux soldats pour les enivrer, ces deux régiments étant destinés à cette expédition, à laquelle ils se sont constamment refusés, malgré les caresses par lesquelles on voulait les induire.

Le refus du régiment de Metz, du corps royal de l'artillerie, de servir dans cette occasion a évité une catastrophe qui eût laissé dans les annales de la monarchie le souvenir d'une trahison odieuse. Et il eût certainement fait perdre à jamais à la branche actuellement régnante la couronne de ce beau royaume.

Sans la démarche d'hier qu'a faite le Roi et au moindre mouvement des troupes, l'interrègne allait être déclaré à Paris et M. le duc d'Orléans nommé régent du royaume et tuteur de la personne de M. le Dauphin, et cela par la force seule de l'opinion publique, tandis qu'il était lui-même à Versailles, où le Roi lui avait fait défendre de venir à Paris.

Cette démarche du Roi près de l'Assemblée nationale, dans la journée du 15, n'avait pas dissipé les alarmes des partisans du tiers État; pour calmer les esprits affolés, il fallut la retraite des ministres, le départ des troupes et la visite de Louis XVI à l'Hôtel de ville. Sur ces événements décisifs, M. de Salmour donne les détails suivants :

Le discours du Roi n'ayant point été accompagné du renvoi des ministres n'a inspiré aucune confiance et l'on a craint de la trahison. Les précautions ont été redoublées la nuit dernière et continuent de même aujourd'hui (16 juillet).

Nous sommes toujours enfermés, sans qu'on donne des passeports à personne. Il faut espérer que les nouvelles qui nous arrivent ce soir de Versailles calmeront l'inquiétude. Les troupes en sont parties pour retourner à leurs anciens quartiers; mais les régiments se débandent en marche et des déserteurs arrivent par centaines.

Le maréchal de Broglie a annoncé, à 5 heures du matin, la nou-

vello de la retraite des troupes au président de l'Assemblée nationale, en lui disant que, S. M. n'ayant plus d'armée, ses services étaient finis, et il est parti sur-le-champ. A 10 heures, M. de Barentin, garde des sceaux, en a fait autant, et à 2 heures de l'après-midi M. de Villedeuil l'a suivi. A 6 heures et demie, MM. de Breteuil et de la Vauguyon étaient encore dans le Cabinet du Roi; mais l'on s'attendait à les voir bientôt aussi s'en aller. M. de Foulon avait été frappé d'apoplexie la veille. MM. de la Galaisière et d'Amécourt, qui devaient être sous le baron de Breteuil, avaient refusé; M. de la Porte en avait fait autant pour la Marine; de sorte qu'il ne reste plus trace de tout le ministère que j'avais annoncé à V. E. il y a quatre jours, et pas d'autres que des commis à la tête des bureaux [1].

Cent cinquante mille hommes armés de la bourgeoisie bordaient la haie sur trois de hauteur, des deux côtés, pendant l'espace de plus d'une lieue, depuis la grille de la Conférence, le long du quai par la place Louis XV et la rue Saint-Honoré, jusqu'à l'Hôtel de Ville.

Quatre pièces de canon de 24, placées près du Pont Royal, enfilaient le quai par où le Roi devait passer, et quatre autres à côté de chez moi, placées derrière une coupure devant la rue de Marigny, pouvaient se croiser avec les premières sur le Cours-la-Reine, par où le Roi arrivait. Comme les troupes, qui se débandaient dans leur marche, avaient commis quelques désordres la veille aux environs de Paris et qu'on avait répandu que le Roi venait à l'Hôtel de Ville pour y faire biffer de dessus les registres tout ce qui s'était passé, l'on avait encore de la méfiance et l'on voulut tout cet appareil imposant.

Rien ne l'était plus, en effet, que de voir cette multitude armée, le profond silence qui régnait; le mélange même des armes et de toutes les conditions ne rendait ce spectacle que plus terrible. Quantité de chevaliers de Saint-Louis, d'officiers des troupes du Roi, en uniforme, se trouvaient mêlés comme commandeurs ou comme simples factionnaires, suivant les troupes de leurs différents districts, avec les simples bourgeois. On y voyait indistinctement des abbés, des comédiens, des gens à la livrée du Roi; les gardes françaises, ainsi que les soldats, qui avaient abandonné leurs corps, confondus, et leurs drapeaux, parmi les bourgeois, formaient un spectacle bizarre, mais bien instructif pour un observateur. On avait fait circuler une défense de crier : *Vive le Roi!* à son arrivée, et annoncé qu'à son retour on donnerait l'ordre, s'il le fallait, de crier : *Vive le Roi! Vive la Nation!* Ce qui prouve bien la force de l'opi-

[1] 16 juillet 1789.

nion, c'est que tandis qu'on n'obtient qu'avec la plus grande peine le silence du corps le moins nombreux des troupes françaises, sur toute cette multitude immense pas un seul individu n'a proféré le moindre mot [1].

Parmi les membres du corps diplomatique, le ministre de Saxe est un de ceux qui aperçoivent toutes les conséquences de la victoire si complète du peuple de Paris, et ses dépêches sur ce point sont très curieuses, ainsi que le prouvent les extraits qui suivent.

La légèreté du comte d'Artois a seule été la cause de tous les malheurs dont l'État a été accablé..... La haine personnelle des gens qui entouraient ce malheureux prince contre M. Necker a été cause de tout ce qu'on a tenté pour le renvoyer, et c'est à une cabale de deux cents courtisans qu'on doit attribuer la subversion entière du Royaume et les flots de sang qui, à l'heure qu'il est, coulent de toutes parts. C'est cette cabale qui a fomenté l'obstination de la Noblesse qui, si elle s'était prêtée au premier moyen de conciliation proposé par le ministre, aurait tout accommodé. C'est elle qui a forcé la main au Roi pour l'obliger à tenir la séance royale....., et c'est l'insurrection du peuple dans ce moment et l'absence des troupes qui les a engagés à suspendre l'exécution de leurs affreux desseins. Depuis cette malheureuse journée, la fermentation n'a cessé d'augmenter. Sans attendre l'arrivée entière des troupes, sans s'assurer de leurs sentiments, les chefs de cette cabale, ne voyant que les dépouilles ministérielles dont ils s'allaient revêtir, hâtèrent le renvoi de M. Necker..... La précipitation du renvoi des ministres a fait avorter tout le plan [2].

L'on persuada au Roi que son autorité allait être anéantie, que les Communes voulaient le détrôner. On fit arriver le maréchal de Broglie, homme borné et ambitieux, qu'on était sûr de conduire. On força la main à M. Necker pour laisser arriver les troupes. Le mauvais succès de la séance royale et l'émotion populaire qui en furent la suite répandirent de la terreur parmi les aristocrates et motivèrent la fameuse lettre de M. le comte d'Artois, qui excitait la Noblesse à se réunir.

La stupide intrépidité du maréchal de Broglie et les régiments qui arrivèrent successivement leur rendirent courage. Nous étions témoins depuis quinze jours des rodomontades les plus ridicules, qu'ils faisaient à l'envie les uns des autres pour se réconforter. Le jeudi 16, toutes les troupes devaient être arrivées et les grands coups se frapper; mais les

(1) 19 juillet 1789. — (2) *Ibidem.*

événements du Palais-Royal, la défection des gardes-françaises, ayant motivé le vendredi précédent une conversation avec le duc d'Orléans, au sortir de laquelle le Roi paraissait ému, de crainte qu'on ne parvînt à le faire changer de résolution, on le décida à renvoyer sur-le-champ M. Necker, qui ne le devait être que dans huit jours, espérant que le dimanche, où les États ne devaient pas s'assembler, on aurait le temps de les intimider en détail pour ne point les laisser prendre des résolutions violentes et suppléer ainsi aux autres précautions qu'on se voyait forcé de négliger [1].

Paris est d'un vide affreux; toutes les promenades sont désertes, les spectacles abandonnés et l'on a l'air d'occuper une ville démantelée... Plus de société; la terreur peinte sur tous les visages; la méfiance dans tous les cœurs; malgré la rigoureuse police qu'on tâche de faire observer, point de sûreté publique; nulle distinction d'état, ni de rang; un roi sans cour, sans armée; un château sans garde, ouvert à tout venant; deux seuls ministres qui n'osent proférer un seul mot; les autres point encore remplacés; personne qui ose se mettre sur les rangs; un peuple armé, audacieux, ivre de ses succès, capable de tout entreprendre, n'ayant de confiance en personne, n'obéissant à rien : voilà le tableau fidèle de notre position particulière et l'état à peu près de tout le Royaume [2].

Le calme ne renaît point. La méfiance du peuple est excessive..... Les nouvelles de toutes les provinces nous apportent des récits à peu près semblables à ce qui s'est passé à Paris..... Tout le monde continue à être armé ici. La milice bourgeoise, n'étant point encore parfaitement formée ni organisée d'une manière stable et permanente, ne suffit point à réprimer les désordres..... Paris, que nous avions jusqu'à présent réputé l'endroit le plus sûr, ne le devient pas plus qu'un autre par la quantité de gens sans aveu qui s'y introduisent tous les jours et la multitude innombrable de soldats qui abandonnent leurs drapeaux et y accourent de toutes parts..... A Versailles, on ne sait que faire ni que devenir [3].

Cette importante et extraordinaire révolution ne peut manquer d'apporter un changement considérable dans le système politique de la France. Outre que, dans ce moment, le Roi n'a plus d'armée....., la retraite de l'abbé de Vermond et la cessation entière de l'influence de

[1] 20 août 1789. — [2] 25 juillet 1789. — [3] 29 juillet 1789.

la Reine éloignera de toute nécessité du système autrichien qu'Elle seule avait fait adopter [1].

Hors en public, la Reine ne voit plus personne, n'a aucune correspondance, passe la journée à assister aux leçons de sa fille, à travailler dans son intérieur, à être avec le Roi, osant à peine sortir sur la terrasse. Le soir, la famille va à l'ordinaire souper chez Madame; après quoi, la Reine se retire.....

Toute la société de la Reine est fugitive et dispersée; plusieurs de ses dames l'ont abandonnée d'une manière fort vilaine. En général, tout ce qui a eu à se reprocher des abus de faveur auprès de LL. MM. et des princes, ou craint d'en être taxé, a fui. Mme de Balbi de la cour de Monsieur, Mme de Lage de celle de Mme de Lamballe, Mme de Châlons de Mme la comtesse d'Artois, Mme de Bombelles de Madame Élisabeth, Mme de Polastron de la Reine, et tous leurs adhérents sont en pays étrangers; tous les princes du sang avec leur cour, hors le duc d'Orléans..... Mme de Brionne et tous les Lorrains, la princesse de Monaco, Mme de Marsan et tous les Rohan; toute la famille des Broglie et toutes les filles de cette maison, mariées au nombre de sept, avec leurs maris; tous les officiers généraux de l'armée de Broglie; le maréchal de Castries, M. de Sartine, tous les Polignac, tous les d'Ossun, Gramont et Guiche... Un nombre considérable d'autres personnes de distinction, habitantes de Paris, se sont de même expatriées, ainsi qu'une multitude de financiers, robins et gentilshommes de province et beaucoup d'évêques. Il est impossible qu'une misère affreuse dans la capitale ne soit une suite de l'absence de tant de riches consommateurs, qui ont renvoyé à la fois presque tous leurs gens. Aussi le peuple est-il très irrité, et je ne crois pas que l'hiver puisse se passer sans des scènes cruelles [2].

M. de Salmour lui-même avait été frappé dans ses affections par l'arrestation du baron de Besenval, qui avait quitté Paris pour se retirer en Suisse; il eut beaucoup de mal à sauver son oncle des fureurs de la populace parisienne. Le 9 septembre 1789, dans une lettre particulière au ministre de Stutterheim, il s'exprimait sur ce sujet, en ces termes :

Tous les détails relatifs au baron de Besenval me sont trop exclusivement personnels, pour que j'aie voulu vous en importuner dans mes dépêches. Tout ce que j'ai souffert dans cette occasion ne se conçoit pas. Il est impossible de pouvoir vous expliquer par écrit les risques que j'ai

[1] 29 juillet 1789. — [2] 9 septembre 1789.

courus, les mouvements que je me suis donnés, l'argent qu'il m'a fallu répandre pour calmer le peuple et empêcher son arrivée à Paris. J'y suis heureusement parvenu, et c'est à mes soins seuls et à l'amitié qu'a pour moi M. de la Fayette qu'il doit de n'avoir point été déchiré comme Foulon et Bertier.

Cette circonstance particulière explique la conduite de M. de Salmour. Comme il n'avait pas la vocation du martyre, de bonne heure il conçut le projet de s'éloigner de Paris et de la France avec un congé régulier. Le 23 août 1789, il en faisait part à M. de Stutterheim, par une lettre particulière ainsi conçue :

L'anarchie continue toujours à être complète; la famine est à la porte, car, hier, nous avons manqué de pain et pour tout l'argent du monde mes gens, entre eux tous, n'ont pu s'en procurer que huit livres; ajoutez à cette position pour la rendre plus fâcheuse encore, un tas d'artisans sans ouvrage, dix mille laquais sur le pavé, vingt mille déserteurs de différents corps, outre ceux engagés dans la garde nationale, et vous aurez une légère esquisse des risques journaliers que nous courons, surtout en songeant que cette multitude est livrée à sa bonne foi, qu'aucune autorité n'est en vigueur, qu'il n'y a pas de force coercitive, que le Roi, les ministres, l'Assemblée nationale, l'Hôtel de ville, les districts sont également sans forces et sans pouvoir, comme sans crédit sur le peuple..... L'on frémit en pensant à tous les maux qu'entraîneront les nuits longues et les rigueurs de l'hiver. L'émigration continue à être très considérable et tout le monde fuit. J'espère que V. E. me connaît assez pour croire que la peur ne m'a pas gagné.....; mais je ne vois pas de nécessité à ce que, n'y ayant pas d'affaire instante, l'Électeur expose son ministre aux horreurs de toute espèce, qui auront certainement lieu dans la mauvaise saison, et vu que ma santé fort délabrée, ma poitrine surtout qui a beaucoup souffert, exige que je passe l'hiver dans un climat chaud, j'espère que V. E. ne trouvera pas mauvais que j'ose La supplier instamment d'engager l'Électeur à me permettre de me retirer en novembre dans les pays méridionaux, pour y passer quelques mois.

Cette supplique fut bien accueillie et, le 9 septembre, dans une nouvelle lettre particulière à son ministre, M. de Salmour exposait ses intentions en ces termes :

Si donc, comme V. E. me le fait espérer, S. A. E. daigne m'accorder la permission de m'absenter pendant quelques mois, mon projet serait de partir en octobre, à petites journées, pour aller à Nice et voir arriver sous un climat plus doux les premiers froids de l'automne; de là j'irais à Turin respirer un air auquel j'ai été habitué dès mon enfance.

Le 20 septembre, il fit officiellement une demande d'un congé de quatre ou cinq mois et, le 4 octobre, M. de Stutterheim l'informait que cette faveur lui était accordée.

Dans l'intervalle avaient eu lieu les « scènes cruelles » prévues par M. de Salmour. Il fut le témoin des journées des 5 et 6 octobre, dont il rendit un compte détaillé fort intéressant dans sa dépêche du 9 octobre 1789, qui m'a paru si importante, que j'ai cru devoir la publier en appendice. A la fin d'octobre, M. de Salmour se mit en route pour se rendre à Turin près de son oncle, le chevalier de Salmour, qui exerçait en cette ville un commandement; sa dernière dépêche est datée de Paris le 24 octobre. Comme à l'ordinaire, M. de Rivière redevint chargé d'affaires de Saxe en France et il continua régulièrement la correspondance; ses dépêches, dont la première fut expédiée de Paris le 29 octobre, sont longues et fréquentes, et presque toujours elles sont accompagnées de nombreuses annexes, imprimées et manuscrites; mais, rarement, elles ont un véritable intérêt historique; on y rencontre bien peu de renseignements originaux et de faits précis; le plus souvent, elles sont remplies par des résumés des débats de l'Assemblée et par des considérations sans valeur. Sur l'autorisation ou mieux sur l'ordre que lui adressa, le 19 août 1792, le comte Christian de Loss, l'ancien envoyé de Saxe en France, devenu ministre des Affaires Étrangères de l'Électeur en fin décembre 1789, après la mort de M. de Stutterheim, M. de Rivière quitta Paris au commencement de septembre 1792; sa dernière dépêche est du 2; il se retira à Londres avec sa femme, ses trois filles et le dernier de ses fils; l'aîné se rendit à Rome pour y étudier la peinture et le second demeura à Paris, d'où il continua la correspondance avec la Cour de Saxe jusqu'à son départ, qui eut lieu le 22 avril 1793. Mais, outre qu'il n'est pas bien informé, il est très prudent, car il sait que ses dépêches sont ouvertes à la poste. M. de Rivière le père, qui, à la fin de l'année 1792, était venu s'établir à La Haye avec sa famille, envoya régulièrement de cette ville à la Cour de Dresde des dépêches qui forment aux archives de Dresde le fond de la Correspondance de France pendant la Révolution; mais elles n'ont pas grande valeur, et l'historien peut les négliger.

APPENDICE.

I

RAPPORT DU COMTE D'HOYM SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET INTÉRIEURES DE LA FRANCE.

8 février 1723.

Affaires du dehors.

Je commence par les affaires étrangères, comme étant les plus intéressantes pour les autres puissances et nommément pour V. M., par rapport aux vues qu'on a attribuées à la France relativement aux affaires du Nord.

L'époque d'où il faut reprendre le fil des affaires publiques est celle des mariages d'Espagne, puisque, outre la confirmation de l'autorité de M. le duc d'Orléans qui en a résulté, c'est cette union avec l'Espagne qui avait fait appréhender un changement dans le système de l'Europe, causé par celui qu'on supposait dans les principes du gouvernement de la France, la dextérité et le secret avec lesquels ces négociations avaient été traitées ayant donné une idée de la conduite et des vues de cette puissance, dans laquelle je crois qu'on peut assurer, sans se tromper, qu'on est allé trop loin, non pas dans l'habileté qu'on a supposée dans la conduite de son ministre, qui a été très grande et très suivie, mais du moins dans l'étendue et la variété des desseins qu'on lui a attribués.

Quelque temps avant la nouvelle des mariages, la mort de M. Stanhope et des autres ministres anglais, les différents mouvements de négociations faites par la France en différentes Cours de l'Europe, et surtout en Espagne et en Italie, faisaient soupçonner un déclin de liaisons et de confiance entre les Cours d'Angleterre et de France, et qu'il se formait un nouveau plan politique sur des principes différents de ceux sur lesquels on avait travaillé jusqu'ici.

Ce n'était alors que des soupçons et des bruits sourds qui se répandaient, sans qu'on en pût trop découvrir l'origine, ni le véritable fondement. Mais après que l'événement de la double alliance avec l'Espagne fut éclos, ces soupçons tournèrent en certitude dans l'esprit de plusieurs Cours de l'Europe, et les Italiens, gens nés pour se flatter et pour se mé-

compter éternellement, formèrent là-dessus des plans à perte de vue pour ce qu'ils appelaient le rétablissement de la liberté de l'Italie, dont ils avaient inondé toutes les Cours.

Le ministre même de l'Empereur qui était ici, surpris de cet événement, auquel il ne s'était point attendu, mais surtout blessé du mystère qu'on lui en avait fait, et de voir sa pénétration trompée dans un point si important, soit par passion, soit par une habileté plus personnelle que relative au bien des affaires, prit le parti qu'il crut le plus sûr, qui était celui de voir tout au pis, et s'abandonna à toutes les idées et à tous les soupçons qui, pendant l'espace de trois mois, lui passaient par la tête avec une si grande vicissitude, qu'il aurait été difficile de démêler quelle était l'idée du jour qui était restée fixe et qui avait pris consistance dans son esprit.

Ce furent les rapports de ce ministre et les conseils qu'il donna à son maître qui jetèrent la Cour impériale dans les frais des préparatifs qu'on fit pour pourvoir à la sûreté de l'Italie, qu'on croyait menacée d'une invasion, et dans la fausse démarche de précipiter l'envoi des ministres à Cambrai pour accélérer l'ouverture du Congrès qu'on regardait comme la pierre de touche qui ferait connaître et expliquer les intentions des puissances, mais qui, en effet, pensa produire un mal réel et déranger les mesures qu'on avait prises pour ne point exposer aux inconvénients ordinaires attachés à des conférences publiques le sort des affaires et la conciliation des Cours de Madrid et de Vienne qu'on voulait sincèrement procurer.

Les affaires étaient à peu près dans la même situation du côté du Nord. Les fréquents voyages de Campredon à Pétersbourg; ceux du prince Kourakin à Paris; la conduite cachée et peut-être pas tout à fait nette du premier dans la négociation de la paix entre la Suède et le Czar; l'envie que la France témoignait et avait en effet de contracter des liaisons avec ce prince; les menées de Bonac en Turquie et l'envoi d'un ambassadeur de la Porte à cette Cour : toutes ces circonstances, jointes aux engagements qu'on supposait exister entre la France et l'Espagne, et les différents motifs attribués à l'armement de celle-ci, faisaient supposer un plan formé entre ces deux puissances pour exciter un mouvement général.

On ne pouvait pas bien démêler quel était le rôle que jouait l'Angleterre en tout ceci. Les uns la croyaient trompée, d'autres lui imputaient d'être entrée dans ce concert. Le fait était qu'elle n'était ni l'un ni l'autre, mais que cette puissance, réellement plus liée que jamais avec la France et dans la plus intime confidence avec celle-ci, était dans le secret de ses négociations avec l'Espagne, qui se sont depuis toutes faites de concert, mais dont elle n'a pas jugé à propos de rien révéler à la Cour impériale, dont elle n'était pas trop contente, par rapport à

l'affaire des investitures et à celle de religion, et à laquelle on n'a fait part que de ce qui était absolument nécessaire pour sa direction et indispensable pour le bien des affaires de lui communiquer.

Ce fut aussi environ dans ce temps-là que se répandirent les bruits qui coururent sur les vues de la France, par rapport aux affaires du Nord, et que la Cour impériale donna avis à V. M. et fit faire ici des représentations formelles par son ministre sur la prétendue négociation de Campredon. D'un autre côté, cette Cour-ci était avertie des propositions attribuées au comte de Kinsky, qui l'alarmaient fort, ce qui fit que le pied pensa réellement lui glisser, et que les deux Cours de Vienne et de France, déjà émules par rapport à la négociation de la paix du Nord et se disputant, pour ainsi dire, à qui gagnerait l'autre de vitesse dans les liaisons à contracter avec le Czar, pensèrent se précipiter dans des engagements très désavantageux et mirent peut-être trop à l'enchère l'amitié de ce prince, qui, heureusement enflé de ses succès et occupé d'autres desseins, ne fit que les amuser les uns et les autres, sans marquer une envie sérieuse de conclure avec aucun des deux partis qui le pressaient.

V. M. aura pu voir par mes relations du 28 juillet, 10 novembre et 22 décembre 1721, 19 janvier 1722, et par mes dépêches à ses ministres du 16 février 1721, 11 janvier, 22 juin et 6 juillet 1722, les particularités de toutes ces négociations et le jugement que j'en ai porté. Les avis réitérés qu'on recevait de tous côtés de ces prétendues menées; ceux que me donnaient les ministres de V. M., avec ordre de les suivre et de les approfondir; l'opinion générale de presque toutes les Cours et celle de la plupart des ministres qui étaient ici, tout cela ne laissait pas de me donner quelques justes inquiétudes sur ce que j'avais avancé dans mes rapports. Cependant, comme je croyais qu'il était absolument du bien du service de V. M. de ne point confirmer légèrement des bruits et des soupçons qui auraient pu engager à des mesures trop précipitées, et fondé d'ailleurs sur la combinaison des affaires du Nord avec celles du Sud, qui devaient nécessairement se tenir, et sur plusieurs faits décisifs qui étaient venus à ma connaissance, mais surtout sur celle que j'avais des principes de cette Cour à l'égard du Czar, relativement à la France et à son gouvernement, je continuai d'assurer V. M. que je ne croyais point vraisemblable que ces deux puissances eussent réellement contracté aucune liaison particulière, et que tout se passait et se passerait en ouvertures générales et en propositions vagues, si tant y a qu'il y en ait eu, lesquelles n'avaient point eu de suite et n'en pouvaient point avoir, à moins que la France voulût sacrifier ses intérêts au Czar et recevoir la loi dans le traité à faire avec lui.

L'événement a justifié cette conjecture; on a reconnu depuis que la France, quoiqu'elle eût, en effet, changé de principes à l'égard de la

Suède et quelque envie qu'elle eût de substituer l'alliance du Czar à celle qu'elle venait de perdre, ne pouvait établir cette nouvelle alliance sur des fondements assez solides et où elle trouvât son intérêt, puisque les principes que le Czar semblait établir pour son prétendu traité de commerce auraient fait entre ces deux puissances un partage assez inégal, de sorte que la France, jugeant que tout le fruit qu'elle en retirerait serait que le Czar prendrait son argent et ferait ce qui lui plairait et liée d'ailleurs d'une manière indissoluble avec l'Angleterre, ne pouvait trouver son compte à lui sacrifier celle-ci et à se départir d'une liaison utile et dont la durée semble être assurée par les raisons de conformité et d'intérêts personnels entre les deux gouvernements. D'un autre côté, le Czar connaissant les principes de la France à cet égard et trompé aussi par les rapports de ses ministres, qui, peu instruits des affaires internes de ce pays-ci et jugeant des affaires du Royaume par l'influence qu'elles avaient eue sur leurs affaires particulières, en avaient donné une idée fort différente de leur véritable situation, ce qui a fait, comme on l'a assez pu voir par sa conduite, que ce prince n'a pas eu beaucoup d'empressement de contracter des engagements plus particuliers avec un État qu'il croyait *mort* (ce sont ses termes) et avec un gouvernement qu'il supposait ébranlé, ou du moins fort aliéné de lui par d'autres intérêts incompatibles avec les siens et par son attachement à des liaisons impossibles à concilier.

Voilà où les choses en étaient entre les deux Cours au départ du Czar pour son expédition d'Asie, et jusqu'à celui du prince Dolgorouky qui fut rappelé environ dans ce temps-là. On en était encore alors aux ouvertures et insinuations générales, et à persuader au Czar qu'on n'était point ici en aussi mauvaise situation qu'il le croyait, et que la France serait en état de faciliter beaucoup les vues qu'il pourrait avoir pour son commerce, pour son agrandissement, etc.

Mais toutes les idées qu'on a eues sur ce traité de commerce, dont on a tant parlé et qui devait servir de base à tout le reste, étaient des souhaits et des désirs réciproques plutôt que des choses réelles et praticables dans l'exécution, car tous les gens experts dans ces matières, qui ont été consultés là-dessus, assurent qu'il n'y a point de traité de commerce à faire entre la France et le Czar que sur un pied fort inégal et fort désavantageux pour celle-ci. J'ai vu là-dessus des circonstances particulières qui peuvent tenir lieu de preuve, et je crois être en état de pouvoir dire à présent à V. M. comme certitude ce que je n'avais avancé ci-devant que par forme de conjecture sur ce projet.

Je n'ai point pu découvrir si, depuis le retour du Czar de son expédition, les liaisons se sont plus échauffées, ni si le voyage du prince Kourakin en cette ville doit dénoter quelque reprise de négociation. On m'a assuré qu'il a eu de fréquentes entrevues avec quelques personnes du

parti de la vieille Cour, qui a toujours été celui qui a le plus favorisé le Czar. Il est certain aussi qu'il a eu fort peu de conférences avec le premier ministre et que celui-ci a même témoigné quelque déplaisir feint ou véritable là-dessus. La raison de ses affaires particulières que le prince Kourakin a alléguée, le dessein de voir son fils et de l'installer pour ainsi dire de sa main, n'ont été que le prétexte de son voyage et non le motif; mais, parmi ceux qu'on peut lui attribuer, le plus probable paraît avoir été celui de prendre par lui-même connaissance de la véritable situation des affaires en ce pays-ci, et de ce qu'on peut prévoir de l'effet de l'événement prochain de la majorité, pour en faire un rapport exact à son maître, qui puisse déterminer les instructions qui seront données à son fils, et peut-être à lui-même, car il paraît assez qu'en plaçant ici son fils, il a eu la vue de se réserver la direction de ce qui regarde cette Cour, ce qui s'accorde assez avec le dessein qu'on suppose à ce ministre de chercher à se rendre nécessaire au dehors, pour éviter d'être rappelé en son pays, où l'on prétend qu'il n'a pas envie de retourner.

Quoi qu'il en soit de ce que dessus, la conduite de la France dans les affaires du Nord et celle qu'elle tient dans les affaires du Sud, — qu'il faut toujours combiner, sans quoi l'on ne saurait parvenir à faire un système lié, — son union avec l'Angleterre et la confidence intime à laquelle elle admet celle-ci, paraît marquer un dessein assez véritable d'entretenir la tranquillité générale, qui lui est à elle-même si nécessaire pour une infinité de raisons, relatives tant à la situation des affaires internes de ce royaume qu'aux intérêts particuliers du gouvernement. La démarche qu'elle a faite en portant l'Espagne à la demande anticipée des investitures, même préalablement à l'ouverture du Congrès, ces investitures accordées par la Cour impériale et consenties par la Diète de l'Empire avec tant de promptitude et de facilité, et l'exhibition qu'on dit qui est prête à se faire de celles de Brême et de Verden, ces démarches décisives faites de part et d'autre marquent assez que ces dispositions à l'union et à la tranquillité sont sincères et réciproques.

Sur ce principe, on pourrait supposer au retardement volontaire de l'ouverture du Congrès deux motifs différents, qui rendraient ce retardement ou l'effet d'un dessein concerté de faire confirmer les engagements passés et le traité définitif futur par la ratification d'un roi majeur, ou celui d'un autre plan pas moins plausible, qui serait d'entretenir les choses dans l'inaction présente où elles sont, afin de terminer tout ce qui pourrait encore rester à ajuster, qu'on ne voudrait pas exposer à l'issue douteuse des conférences, et de tenir ainsi les affaires dans une suspension continue et salutaire, qui les assurerait en quelque manière contre tout dérangement, ce qui paraît être une situation assez convenable aux intérêts du présent gouvernement à l'entrée d'une majorité.

L'un et l'autre de ces motifs concouraient également au même but, et l'on peut conclure de là que la nouvelle forme de gouvernement de la majorité qu'il y aura à cet égard dans l'interne de ce royaume n'en produira point aux affaires externes, ni au système présent de l'Europe, et que les mesures prises pour le maintien de la tranquillité générale seront stables et permanentes, au moins encore pour quelque temps.

Cette conjecture est d'autant plus vraisemblable qu'elle est soutenue par l'expérience que le gouvernement a déjà faite de l'utilité de ses alliances externes et de l'avantage qu'il a tiré du maintien de cette tranquillité générale, laquelle (soit qu'elle ait été procurée par ses soins, soit qu'elle soit émanée du fond des affaires mêmes et de la disposition générale des autres puissances) lui a toujours donné occasion de se décorer à l'égard du public et envers la nation d'un témoignage aussi avantageux que l'est celui qu'il s'est rendu à lui-même dans un écrit public.

« Que tout ce qui s'est fait sous ce règne n'a eu pour objet que de lier tellement les puissances entre elles qu'il en résultât la tranquillité générale, et que le bonheur des différents peuples fût un bonheur commun dont les uns ne pussent jouir sans les autres. »

Voilà pour ce qui concerne les affaires générales et publiques, et ce qui s'est passé de plus considérable au dehors.

Affaires internes.

Pour ce qui concerne les affaires internes de ce royaume, on pourrait de même les reprendre depuis le temps des mariages d'Espagne, puisque cette époque, comparée avec celle de l'évasion de Law et du Conseil de régence du 26 janvier 1721, et même encore depuis avec celle de la maladie du roi T. C., fait assez voir par le parallèle qu'on pourrait faire du déclin apparent du présent gouvernement, dont elle avait été précédée, et des coups d'autorité les plus éclatants, qui la suivirent peu après, fait assez voir, dis-je, que c'est de là qu'il faut dater la véritable confirmation de l'autorité de M. le duc d'Orléans, pour ne point dire son raffermissement[1].

Mais comme ces coups d'éclat, émanés de l'autorité confirmée, ne sont arrivés en partie que depuis la translation de la Cour à Versailles, et que c'est proprement par là qu'elle a pris la nouvelle forme sous

[1] Voir ma relation n° 19, du 10 février 1721, sur ce Conseil de régence, où quelques princes du sang se firent des reproches réciproques et des aveux si naïfs dans le démêlé qu'il y eut entre eux. — Voir ma relation n° 59, du 9 mars 1722, sur l'affaire du Conseil de régence à l'occasion de l'entrée des cardinaux et le changement arrivé par là à la forme de ce Conseil, et celle du 21 août 1722, sur l'exil du maréchal de Villeroy.

laquelle elle existe encore aujourd'hui, ce sera aussi de là qu'il paraîtra le plus convenable de reprendre la suite des affaires du dedans et des matières qui regardent particulièrement la Cour et le gouvernement intérieur.

Le motif principal de cette mutation de résidence[1] semblait être le dessein d'éloigner le Roi des abords trop faciles de Paris et de prévenir, par là et par le choix des personnes dont on aurait soin de l'environner, les inconvénients qu'il y aurait eu à exposer un jeune prince aux impressions de gens ou malintentionnés et prévenus contre le présent gouvernement, ou peu instruits eux-mêmes et par conséquent peu propres à l'éclairer sur ses propres intérêts.

C'était là le motif apparent de ce voyage et sans doute le véritable; car toutes les autres spéculations qu'on avait faites là-dessus sont d'une nature à ne pouvoir pas s'y arrêter. Il eût seulement été à souhaiter que le succès eût mieux répondu à l'attente et au dessein qu'on avait eu en prenant cette résolution, mais la Cour n'eut pas été longtemps dans ce nouveau séjour qu'on s'aperçut bientôt de la méprise qu'on avait faite, et que ces mêmes personnes choisies, avec qui ce dessein avait été arrêté, et sur lesquelles on avait le plus compté pour l'exécution, au lieu de concourir de concert à l'objet commun, s'abandonnaient à des vues particulières, et, abusant de la facilité que leur donnait la proximité du lieu pour lier des intrigues et former des cabales, commençaient entre eux à prendre des mesures qu'on soupçonnait n'être pas tout à fait conformes aux intérêts du gouvernement.

Ce fut en partie ce qui donna occasion à la création d'un principal ministre, par laquelle M. le duc d'Orléans comptait de remédier à ces inconvénients et à celui de l'autorité partagée, dont l'appréhension seule tenait tous les esprits et toutes les opérations en suspens.

Votre Majesté aura vu dans ma relation du 31 août dernier un tableau de l'état où se trouvaient alors les affaires et la Cour, de même que les raisons qui déterminèrent M. le duc d'Orléans en faveur du cardinal Dubois, qui, par ses services, par le poste qu'il occupait et l'espèce de réunion volontaire qui s'était déjà faite des autres ministres à son autorité, mais surtout par ses liaisons particulières avec M. le duc d'Orléans et par les raisons d'intérêt, d'attachement et de reconnaissance qui l'unissaient à ce prince, était le seul qui pût aspirer à un poste qu'il importait tant à M. le duc d'Orléans de ne confier qu'à une personne qui fût uniquement à lui, et dont l'autorité continuée pût transmettre la sienne ainsi déguisée au delà même du terme où elle devait finir.

Cette espèce de barrière par là constituée entre le Roi et les ministres

[1] Voir ma relation n° 62, du 20 avril 1722.

et ordonnateurs subalternes, il ne restait à M. le duc d'Orléans qu'à éloigner les autres courtisans et quelques seigneurs de la vieille Cour qui pouvaient lui être suspects et à se rapprocher lui-même de la personne du Roi plus qu'il n'avait fait jusqu'alors.

On comptait, par l'exil du Chancelier, du duc de Noailles et du maréchal de Villeroy, avoir rempli le premier point; et, pour le second, il se forma un plan entre MM. le duc d'Orléans, le duc de Bourbon et le premier ministre pour commencer l'instruction du Roi, laquelle, en accoutumant ce prince à ne traiter les affaires qu'avec ces trois personnes, devait jeter les fondements de la nouvelle forme d'administration qu'on voulait établir pour la majorité.

Ces instructions ont été continuées jusqu'ici avec tout le succès qu'on en attendait; M. le duc d'Orléans y a même ajouté des entretiens particuliers, où il voit le Roi tout seul et dans lesquels on dit que ce prince s'est beaucoup accoutumé à lui.

Pendant que M. le duc d'Orléans a pris ces précautions du côté de la Cour, et pour ce qui regarde la personne du Roi, on n'a pas négligé la juste attention qu'on devait donner au fond des affaires, et voici une récapitulation succincte de l'état où se trouvent les principaux départements.

Affaires de l'Église.

Je ne passerai que légèrement sur les affaires de l'Église, tant parce que ce n'est pas matière qui soit de mon ressort, que parce que depuis quelque temps elle n'a pas paru faire un point capital pour le corps général du gouvernement, quoiqu'elle ait été souvent un objet particulier pour ceux qui le composent.

Au commencement de la Régence, le parti des *Appelants,* dont on avait eu besoin par rapport au Parlement, soutenu par le crédit de la maison de Noailles, paraissait le parti le plus favorisé. Depuis, les Jésuites étant devenus nécessaires, relativement aux Cours de Rome et d'Espagne, le gouvernement a changé de conduite, et on lui a même reproché un peu trop de complaisance pour les *Constitutionnaires* dans les rigueurs qui ont été exercées contre ceux de l'autre parti. Mais, sans examiner si ces reproches sont fondés ou non, il est certain que, par cette différente conduite du gouvernement et par le silence imposé aux deux partis, on a opéré la pacification, au moins apparente, de l'Église et fait cesser l'appréhension où l'on était de voir les divisions qui régnaient dans l'Église se tourner en différents partis dans l'État, ce qui ne paraît plus être à craindre pour le présent.

Affaires des Finances.

Un point plus important encore pour l'État, et plus intéressant pour M. le duc d'Orléans, était le rétablissement des affaires de la finance totalement subvertie par le renversement du système de Law.

Cette expérience avait produit des biens et des maux extrêmes; il est vrai que ces derniers excédaient les premiers.

En voulant rectifier et corriger des coutumes abusives, on était tombé dans de plus grands abus.

La décomposition mal mesurée de toutes les parties et membres de l'État avait pensé entraîner sa destruction. On se sentait et on se sent encore de l'événement des remboursements forcés, du surhaussement des monnaies, du passage immodéré du papier, de la liberté des spéculations troublée et de l'atteinte donnée à toute possession légitime. Le mal était extrême, il ne régnait partout que désordre et confusion, en sorte que tout se trouvait dans un état incertain et violent, dénué de confiance et de police, où il ne restait plus de sûreté dans la foi publique, ni même dans les lois.

Néanmoins, malgré tous ces maux et scandales, il en était dérivé un bien important et réel, qui était la libération des terres et la cessation des usures entre les particuliers, de sorte qu'à cet égard, la fin du système présentait un royaume neuf, libre et susceptible d'une entière restauration : en quoi il y avait même cet avantage, qu'on pouvait se prévaloir des fautes passées et des maux mêmes qui étaient arrivés, en faisant un bon usage de la commotion qui avait été donnée à l'État.

C'est sur ce principe que fut entreprise l'opération du visa des effets royaux. Comme j'ai traité à fond cette matière dans ma relation du 12 octobre 1722, n° 75, je m'y réfère et me contenterai de dire ici que, par la consommation de ce travail, le projet de finances, arrêté au commencement de l'année 1720, se trouve entièrement exécuté, l'état des dettes publiques fixé et constaté conformément à l'arrangement du Conseil du 26 janvier 1721, le sort des créanciers légitimes assuré et en cela un peu amélioré, le Roi libéré de la masse de dettes qui excédaient ses revenus, et ceux-ci portés à 170 millions, devenus en égalité et même en supériorité à la dépense, la décharge de la Compagnie des Indes et la justification de M. le duc d'Orléans opérées, les ordres de ce prince retirés; d'un autre côté, la finance purgée des anciens abus qui se commettaient par les exacteurs publics pour la perception des deniers royaux, l'ordre établi pour cet effet dans les régies, joint à celui qu'on compte de porter dans les différentes parties de la dépense et dans la distribution des fonds pour les faire découler avec mesure et proportion dans les différents canaux qui les doivent distribuer, tous ces avantages

présents et futurs, ménagés avec habileté dans le futur passage de la diminution inévitable, quoique très périlleuse des monnaies, laquelle, combinée avec le discrédit actuel des effets, pourra par la suite, en ranimant la circulation et en augmentant les traditions de particulier à particulier, produire crédit et abondance et faire naître ainsi les plus grands biens du plus grand mal qui fût jamais.

En attendant l'effet de ces expectatives favorables qu'on a pour l'avenir et qui pourraient bien n'être pas encore si prochaines de leur exécution, la balance des revenus et de la dépense et la différence qui s'y trouve à l'avantage de la présente administration, en la comparant avec l'époque de la mort de Louis XIV, où il ne restait au Roi que 32 millions de revenu libre, 88 millions étant absorbés par les dettes et charges de l'État, au lieu que celles-ci, ne se montant aujourd'hui qu'à 40 millions, laissent un revenu libre au Roi de 130 millions, dont il y a même plusieurs mois d'avance dans les caisses, au lieu qu'autrefois ils étaient toujours consommés par anticipation, ce seul article, quoique peut-être insuffisant pour un examen plus sévère, suffit pour la justification du gouvernement et forme un état présent de finances assez tolérable, après toutes les déprédations passées et tous les échecs qu'elle a soutenus.

De la Guerre.

Le ministère de la Guerre, autrefois si considérable en France, est devenu comme inutile depuis que, les principes du gouvernement ayant changé, sa principale attention paraît avoir été portée à prévenir plutôt les guerres qu'à les soutenir.

Le présent ministre de la Guerre, sentant cette décadence de l'autorité de sa charge, a voulu la relever, en y suppléant par la jonction de quelques autres parties qui lui étaient absolument étrangères, mais par lesquelles il avait compté de se rendre nécessaire au gouvernement.

Ce dessein lui avait assez réussi, et pendant un temps considérable l'adresse qu'il avait d'entretenir le gouvernement dans une action continuelle qui ne lui laissait pas le temps de réfléchir sur ses démarches ni sur les motifs qui le déterminaient, cette conduite ménagée avec art et jointe à des dehors très agréables et à des talents qui lui conciliaient l'esprit des troupes, soutenu d'ailleurs par quelques services réels qu'il avait par devers lui à l'égard du gouvernement, avait rendu ce ministre très considérable, et depuis la Régence il n'y en a point eu qui ait eu une part si intime et si suivie dans la confidence du gouvernement et qui se soit si longtemps soutenu.

Cependant, soit qu'on ait découvert un peu trop d'activité dans sa conduite et trop de variété dans ses liaisons, soit que le gouvernement, lassé d'être entretenu dans les inquiétudes et craintes continuelles qu'on

lui donnait et croyant peut-être se commettre en en soutenant plus longtemps l'instrument, il se trouve la victime d'expiation des choses auxquelles il s'était lui-même volontairement prêté, ou soit enfin que la matière qu'il avait choisie pour en faire son objet favori devienne par elle-même plus stérile, on s'aperçoit que depuis quelque temps ses rapports ne trouvent plus tant de créance et l'on prétend même que, tandis qu'il s'occupait des matières purement de Cour et étrangères à sa charge, son attention ainsi partagée n'a pu se porter à tout et qu'il a laissé par là introduire des abus et glisser du désordre dans les branches les plus essentielles de son ministère, savoir : le payement et la discipline des troupes.

Le premier de ces articles ayant excité des clameurs qu'il importait d'apaiser, le gouvernement a cru nécessaire d'en prendre par lui-même connaissance. C'est ce qui a déterminé la résolution de M. le duc d'Orléans d'ordonner au premier ministre, indépendamment du ministre de la Guerre, une lettre circulaire aux officiers majors et aux trésoriers des régiments, pour parvenir à une connaissance exacte de ce qui est réellement dû aux troupes, pour en faire la comparaison avec les états fournis par M. Le Blanc.

Cet ordre a été exécuté; les états envoyés en conséquence ont formé la masse des dettes reconnues, au payement desquelles on a pourvu par un état de distribution qui vient d'être arrêté.

On dit que cet état se monte à environ 6 millions et qu'il diffère considérablement de la demande de M. Le Blanc, qui faisait monter la dette due à la guerre à plus de 50 millions. Il est vrai que l'article des habillements et des vivres n'est point compris dans le présent payement, lequel ne s'étend qu'à ce qui est dû directement à la troupe, exclusivement aux entrepreneurs et aux créanciers inconnus.

On ne sait point les suites qu'aura cette affaire ni jusqu'où elle pourra être poussée. Il était d'une importance extrême à M. le duc d'Orléans de faire cesser les clameurs des troupes à l'entrée d'une Majorité. Par l'arrangement arrêté, on a pourvu au plus pressé; l'officier et le soldat vont être satisfaits. Ce payement en lui-même et la forme dans laquelle il a été fait est toujours un acte d'éclat pour le ministère du premier ministre et une occasion de blâme et de murmure contre M. le duc d'Orléans évitée pour la Majorité.

Mais comme ce qui a été fait à présent n'a trait qu'au passé, sans en avoir à l'avenir, on peut regarder le désordre qu'on laisse subsister dans cette partie du gouvernement comme le garant le plus sûr de ses intentions pacifiques.

Cette circonstance, jointe à celle du surhaussement des monnaies, qui est proprement le vice de la Finance, mais qui influe aussi sur la partie de la Guerre par la difficulté qu'apporte à la subsistance des troupes le

prix actuel des denrées et encore plus par l'impossibilité où cette valeur excessive des espèces et leur disproportion avec celles des pays étrangers met le gouvernement hors d'état de former aucun projet de guerre offensive qui puisse être soutenable pendant deux campagnes, en sorte que cet inconvénient, auquel, par des raisons trop longues à déduire, il sera difficile de remédier, devient une espèce de barrière contre les esprits turbulents qui pourraient quelque jour former le projet de troubler celui de la pacification de l'Europe, sur laquelle il ne paraît point qu'on veuille ou puisse entreprendre pour le présent.

Par ces arrangements faits dans les principales parties qui constituent le corps du gouvernement et par les mesures prises relativement à la Cour et à la personne du Roi, on paraît avoir mis les affaires dans une situation à ne point laisser subsister de sujet réel de crainte, ni d'occasion légitime de blâme pour la Majorité. Le principal reproche qu'on a fait jusqu'ici au gouvernement était de n'avoir pas assez traité le fond des affaires et de s'être, dans tout ce qui s'est fait tant au dedans qu'au dehors, plus attaché à la forme qu'au fond et aux circonstances personnelles qu'à celles qui sont relatives à l'État.

Quelque spécieux que soit ce reproche, il est pourtant certain qu'il ne saurait se soutenir tant par le fond de la chose que parce qu'on ne prévoit pas qu'il puisse y avoir personne en état ou en volonté de l'appuyer.

Ce n'est point qu'il n'y ait une cabale assez forte, formée contre l'autorité du présent gouvernement, ou au moins contre celle du premier ministre, et comme cette cabale existe encore actuellement et que c'est la matière du jour et dont on est à présent le plus occupé, elle fera le sujet d'un article séparé par lequel je finirai cet ouvrage.

Cette cabale, qui avait été découverte surtout dans le passage de l'affaire du premier ministre et dont plusieurs démarches peu mesurées ont depuis assez expliqué les desseins, est composée de quelques grands seigneurs, moins capables d'affaires que d'intrigues et plus propres à être les fantômes d'un parti que les chefs, de quelques ministres déjà en place et de plusieurs aspirants et enfin d'un certain ordre de gens inconnus jusqu'ici dans cet état, qui ne se sont élevés que depuis la Régence sous le nom de prétendus amis de M. le duc d'Orléans, mais qui ont en effet fait plus de mal à ce prince que ses ennemis déclarés, en le privant par leurs menées du bénéfice de jouir de la régence la plus tranquille et de la nation la plus asservie qui fût jamais.

Ces nécessaires de Cour, dont l'état est d'être les moteurs des troubles et les liens des associations, sentant bien qu'ils cesseraient de l'être, si tout allait bien, et n'apportant dans les affaires d'autre vocation que celle de la volonté qu'ils ont de s'en mêler, sans y être appelés par aucun titre ou qualité avouée qui les autorise et les constitue en fonction, ne peu-

vent chercher qu'à tenir les affaires dans une situation aussi embrouillée et aussi incertaine que l'est celle de leur propre état, et l'on peut juger par conséquent combien ils doivent être dangereux pour ceux qui s'abandonnent à de pareils guides et, se croyant conduits, se doivent souvent trouver égarés.

On croirait qu'une cabale ainsi constituée ne devrait pas être fort à appréhender. Il est encore à ajouter qu'il n'y a point de véritable chef, ni de tête assez forte pour tirer ceux qui la composent de l'état de simples tracassiers, et que, la plupart étant gens fort décriés et très désagréables au public, ils étaient plus à craindre pour le gouvernement par leur liaison avec lui que par leur aliénation.

Mais quoique de telles gens ne soient pas assez forts pour former un parti dans l'État, ils le sont assez pour être une cabale fort redoutable à la Cour, et qui ne laisse pas d'avoir surtout ceci de dangereux, qu'étant soutenue d'un mécontentement assez général du public, quoiqu'elle ne soit point unie avec lui, de l'éloignement de plusieurs grands du Royaume et de l'aliénation de plusieurs corps de l'État, n'étant pas destituée d'ailleurs de plusieurs occasions de blâme contre le gouvernement, munis peut-être aussi de confiances plus spéciales auxquelles ils ont été admis, et ayant avec cela un plan entier et tout formé de gouvernement à présenter, avec des sujets tout prêts pour remplir toutes les places et une partie de ses sujets, ou du moins leurs adhérents étant de ceux mêmes auxquels on s'est confié pour environner la personne du Roi, il pourrait être à craindre qu'il ne se fît à ce jeune prince de dangereuses insinuations et qu'étant encore, par son âge, peu propre à discerner des matières si importantes, et d'un caractère assez peu développé, il pourrait être porté à quelque résolution qui, dans un État comme celui-ci, ne serait que trop facile à exécuter.

Cependant, comme le plus grand danger des cabales cesse dès qu'elles sont découvertes et que celle-ci l'est totalement, qu'outre cela, elle est peu soutenue de la voix publique ni de celle des grands qui ne sont point unis avec elle, quoique aliénés de la Cour, dont elle seule les empêche de se rapprocher, il ne tiendra qu'au gouvernement de la dissiper, quand il voudra sérieusement prendre des mesures pour cela.

D'ailleurs, si, d'un côté, le mauvais succès de quelques expériences malheureuses laisse subsister des traces peu favorables au gouvernement, de l'autre, des opérations heureuses par lesquelles on a forcé les préjugés abusifs de céder au bien public, et plusieurs événements importants et favorables parlent pour lui et doivent suffire pour sa justification.

La tranquillité tant interne qu'externe, si difficile à entretenir dans des temps de minorité, maintenue dans celle-ci, ou, si elle a été interrompue par un léger mouvement de guerre, le souvenir de cet inconvénient doit être effacé en France, puisqu'on a trouvé moyen de le faire

oublier à l'Espagne par les avantages de la paix la plus solide et de l'alliance la plus désirable entre les deux nations;

Les fautes mêmes passées ainsi réparées et la fatale époque du système de Law ou effacée ou palliée d'une manière à n'en pas laisser subsister de vestiges dangereux ou à sauver du moins par l'accroissement de l'autorité royale (excuse toujours reçue en ce pays) ce qu'elle pourrait avoir de reprochable d'ailleurs;

Ces avantages, et celui qu'a M. le duc d'Orléans d'être en possession de toutes les parties du Gouvernement, l'ordre établi dans quelques-unes de ces parties, et la suspension, peut-être volontaire, entretenue dans les autres aussi bien que dans les grâces à distribuer, la nécessité où se trouvera le jeune Roi de remettre à d'autres le poids des affaires, qu'il ne saurait encore porter, la bonne intelligence avec l'Espagne et les autres alliés, la désunion du parti de la vieille Cour et l'impuissance de la cabale, mais par-dessus tout la qualité d'héritier présomptif de la couronne, titre si favorable pour M. le duc d'Orléans, soutenu par le fond des affaires, qui, par les arrangements faits dans les principales parties, se trouvent à peu près restaurées et dans une situation qui rend du moins l'affaire du jour faite, si celle de l'État ne l'est pas;

De tout cela il résulte la continuation apparente de l'autorité de M. le duc d'Orléans et un état actuel des affaires qui, à l'entrée d'une Majorité, présente un tableau assez satisfaisant, en passant, à la vérité, l'éponge sur le passé et tirant le rideau sur l'avenir.

Tous ces raisonnements généraux, Sire, et les conséquences qui en sont tirées sont fondés sur une multiplicité de faits particuliers et de connaissances locales, lesquelles, étant toutes adaptées aux circonstances des matières et aux caractères des acteurs, ne sauraient devenir intéressantes, ni même rendues bien sensibles qu'à ceux qui se trouvent sur les lieux, mais qui emporteraient la preuve démonstrative de ce qui a été avancé, si on pouvait les développer.

Ce qui en a été expliqué ci-dessus, et qui a pu être compris dans l'espace borné d'une relation, suffira toujours pour donner à Votre Majesté une idée générale et, j'ose dire, assez précise de la situation présente des affaires de ce pays-ci et de ce qu'on prévoit de l'événement de la transition instante de la Régence à la Majorité.

Comme il y a apparence que ce passage se fera sans mutation essentielle dans le gouvernement, et que, pendant qu'on sera, dans les premiers temps du nouveau règne, occupé à l'arrangement des affaires internes, les affaires publiques resteront vraisemblablement dans l'inaction où elles sont aujourd'hui, ce temps paraissait le plus convenable pour me servir de la permission qu'il a plu à Votre Majesté de me donner d'aller à la campagne pour ma santé. Je prends la liberté de La supplier très humblement de vouloir bien agréer cet éloignement, qui ne serait

que pour environ six semaines, et qui est jugé absolument nécessaire pour mon rétablissement.

J'attendrai là-dessus les ordres de Votre Majesté et continuerai toujours, en attendant, la suite de mes rapports avec toute l'exactitude et l'assiduité que l'état où je me trouve pourra me permettre d'y donner.

II

RAPPORT DU COMTE DE SALMOUR SUR LES JOURNÉES DES 5 ET 6 OCTOBRE.

Paris, le 9 octobre 1789.

Monsieur,

Les événements se sont si fort multipliés dans tous les genres, depuis ma dernière, que je dois demander d'avance l'indulgence de Votre Excellence pour la narration qui va suivre, dans laquelle je mettrai tout l'ordre qu'il me sera possible de conserver au milieu de l'existence la plus désordonnée qui fut jamais.

Je vous annonçais, Monsieur, beaucoup de fermentation dans la nuit du dimanche au lundi; elle s'est accrue le matin, au point que des femmes de la Halle, au nombre de cinq à six cents, s'étant rassemblées à la pointe Saint-Eustache, quelques ouvriers des faubourgs Saint-Antoine et Marceau se trouvant mêlés parmi elles, se sont réunies à l'Hôtel de ville, en ont chassé les représentants de la Commune, forcé la faible garde qui y était, pris un magasin de 1,700 fusils de réserve, en ont armé, ainsi que d'un nombre considérable de piques, la populace arrivée pour les soutenir. Maîtresses de quatre pièces de canon, elles se sont répandues dans toutes les rues de la ville, forçant sans pitié toutes les femmes qu'elles rencontraient en voiture ou à pied de se joindre à elles. La marquise de Manzi, que V. E. a vue à Dresde, allant se promener aux Tuileries, a été arrachée de sa voiture par ces furieuses et, après avoir marché quelque temps avec elles, n'a dû sa liberté qu'à deux soldats aux gardes, qui la leur enlevèrent, sous prétexte que sa faiblesse ne lui permettrait jamais d'arriver. Elles alléguaient pour motif de leur insurrection le manque de pain, et le but de leur course devait être d'aller à Versailles en demander au Roi et à l'Assemblée nationale.

L'Hôtel de ville fermé, une caisse de cent et quelques mille francs pillée, beaucoup de papiers déchirés, la municipalité mise en fuite, M. Bailly ayant donné sa démission dès la veille, M. de la Fayette sollicité depuis plusieurs jours par les troupes de se rendre à Versailles,

n'osant trop se montrer de crainte d'être forcé de se mettre à leur tête, une foule de peuple de la dernière classe, armée, courant les rues avec des femmes furieuses, représentant la véritable image des bacchantes, toutes les boutiques fermées, l'impossibilité de se procurer du pain, même à prix d'argent, quelques boulangers déjà devenus victimes de la disette, des soldats armés de tous les districts réunis par bandes, errant çà et là sans chef et sans ordre, ni général, ni magistrat, ni puissance quelconque, voilà le tableau effrayant de notre position toute la journée du lundi (5 octobre).

Les barrières étaient fermées dès le matin; la duchesse de l'Infantado, le prince de Monaco avaient été ramenés et maltraités, la voiture de ce dernier pillée. Les différents districts étaient rassemblés, plusieurs troupes s'en étaient déjà détachées pour suivre les femmes qui, avec les ouvriers et les quatre pièces de canon prises à l'Hôtel de ville, à leur tête, marchaient à Versailles. De tous côtés on battait la générale; toutes les compagnies soldées, dont les anciennes gardes françaises forment le fond, demandaient à grands cris d'aller à Versailles déposter le régiment de Flandre, en chasser les gardes du corps qui avaient insulté la garde nationale. Une partie des compagnies non soldées se joignit à eux. Tous les districts séparément prirent à peu près une résolution unanime de marcher et en firent part à M. de la Fayette, qui, haranguant au milieu de la place de Grève, s'efforçait de contenir le peuple, de gagner du temps et, aidé par M. de Keralio, accouru à la tête du bataillon des Filles-de-Saint-Thomas, avait repris poste à l'Hôtel de ville. Vers 4 heures, se rassemblèrent de nouveau les représentants de la Commune; à la même heure à peu près se réunissaient à la place Louis XV, le long du Cours-la-Reine jusqu'à la barrière de la Conférence, les troupes qui allaient attaquer Versailles. Attiré par le bruit des tambours, je reconnus bientôt la compagnie de grenadiers qui était ci-devant casernée à ma porte[1]. Ils m'apprirent le motif qui les avait amenés là et m'annoncèrent que M. de la Fayette allait se mettre à leur tête, qu'ils étaient las de toutes ces dilations, qu'ils l'avaient envoyé chercher à la Ville et que, s'il n'arrivait pas dans un quart d'heure, on leur en rapporterait les morceaux, après quoi ils partiraient. Le malheureux, ne voyant plus aucun moyen de les contenir, arriva après 5 heures, plus mort que vif, et prit son poste à la tête de la colonne, que j'ai vue défiler dans l'ordre suivant.

Deux cents cavaliers à la tête, ensuite le train d'artillerie, composé de quatre pièces de 24, de 12, de 16, avec quatre chariots de munitions, traînés par des chevaux qu'on avait indistinctement pris à tous ceux qu'on rencontrait. Ce train avait avec lui le nombre de canonniers

[1] M. de Salmour demeurait rue de Matignon, au faubourg Saint-Honoré.

nécessaire pour le service des pièces. Suivait M. de la Fayette, entouré de ses aides de camp; après quoi marchait à pied le comte Charles de Chabot à la tête de sa compagnie de grenadiers; les bataillons de chaque district étaient fort en ordre avec leurs drapeaux, rangés par divisions de dix bataillons chacune; le duc d'Aumont précédait la sienne, et beaucoup de canons de régiment étaient entremêlés dans la colonne. La compagnie soldée de chaque district faisait le fond du bataillon, qui était plus ou moins fort suivant la quantité de non soldés qui s'y était jointe; l'on pouvait évaluer à trois cents hommes, l'un dans l'autre, ceux des quatre premières divisions. Les non soldés des deux dernières étant presque tous restés pour la garde de la Ville, on ne pouvait guère calculer qu'à 150 hommes le nombre de ceux de chacun des districts, ce qui donne un complet de 15,000 hommes de troupes régulières, marchant, avec la plus grande ardeur, par sections de six hommes de front, tambour battant, drapeaux déployés; un nombre à peu près égal de volontaires, armés de mille manières différentes et surtout d'un grand nombre de piques, précédait et couvrait, en guise de troupes légères, les flancs de cette colonne, ce qui portait en totalité à plus de 30,000 le nombre des gens armés, outre les 6,000 femmes, suivies de quelque populace, qui devaient être arrivées trois heures plus tôt.

Aussitôt après le départ de l'armée, les districts obligèrent tout ce qui pouvait porter les armes de se rassembler pour faire des patrouilles. La ville fut illuminée et tout parfaitement tranquille, à l'exception de deux cents hommes de renfort qui étaient prêts à marcher dans chaque district et formaient ainsi un corps auxiliaire de 12,000 hommes.

M. de la Fayette essaya jusqu'au pont de Sèvres de chercher à les ramener ou à les arrêter. Voyant qu'il était impossible de les amuser davantage, et qu'on avait poussé l'excès de la prévoyance jusqu'à se munir d'une corde neuve pour le pendre, au cas qu'il n'eût pas fait son devoir, il prit entièrement son parti et dépêcha un courrier à la Ville pour annoncer qu'il avait passé la Seine sans obstacle.

Votre Excellence instruite à présent de ce qui arrivait le lundi à Paris va voir quel était à la même époque l'état des choses à Versailles. Le Roi avait donné une acceptation limitée à la Constitution qui avait occasionné des débats forts vifs. M. le Président avait à la fin reçu ordre de se retirer par devers S. M. pour demander son acceptation pure et simple, ce qui devait se faire lorsque le Roi serait revenu de Rambouillet, où il avait été chasser. L'Assemblée s'était séparée à 3 heures et demie. Dès midi, instruit apparemment de l'insurrection de Paris, on avait battu la générale pour rassembler la garde nationale de Versailles qui n'avait pas obéi.

Afin que V. E. puisse mieux comprendre les détails des événements, je crois convenable de lui donner une idée du local de la scène. De-

vant le château de Versailles est une grande place, nommée la Place d'armes, où l'on arrive par trois grandes avenues fort larges, disposées en patte d'oie et séparées par deux grands bâtiments où sont les Écuries de S. M., qui se trouvent conséquemment en face du Château. Sur la gauche de cette place, en venant de Paris, se trouve un bâtiment auquel on a donné la forme d'une tente. Il peut contenir à peu près 600 hommes, servait de corps de garde et de caserne aux ci-devant gardes françaises, et était maintenant occupé par la milice de Versailles avec les quatre pièces de canon que le régiment de Flandre avait amenées. Le devant des trois cours principales du Château, qui se succèdent toujours en se rétrécissant, est fermé par une grille ; la première s'appelle des Ministres ; la seconde, Cour Royale ; et la troisième, Cour de Marbre, où se trouve à gauche le grand escalier qui porte le même nom. C'est sur la Place d'armes que se rassemblèrent à 4 heures et demie les gardes du corps, dès qu'on vit arriver les femmes. Ils faisaient face à l'avenue : la troupe à la première grille de la Cour des Ministres, qui était fermée et où étaient rangés en bataille les 300 hommes des gardes suisses ; à gauche des gardes du corps vint se mettre en bataille le régiment de Flandre, en faisant une espèce de potence qui fermait la Place jusqu'à l'avenue de Saint-Cloud. La droite devait être occupée de la même manière par la garde de Versailles, qui n'a point paru, excepté ce qui était dans le corps de garde de la tente pour fournir les postes au Château. Deux cents chasseurs de Montmorency qu'on avait envoyé reconnaître se retirèrent à l'approche de la foule. Tout le peuple de Versailles était sur pied. Les gardes du corps arrivaient successivement par bouquets, à mesure que leurs chevaux étaient sellés, et avaient de la peine à se former en troupe au milieu du peuple, ce qui occasionnait déjà quelques murmures.

Un garde national de Versailles, voulant rejoindre ses camarades à la tente, trouva plus court de traverser les rangs des gardes du corps où il se fit jour avec son fusil. M. de Savonières, chef de brigade, se détacha du rang avec deux gardes pour courir après et l'arrêter ; poursuivi à coups de sabre, le milicien, toujours en fuyant, se défendit vaillamment et gagna la barrière qui était devant son corps de garde, d'où la sentinelle postée devant le canon ajusta à M. de Savonières un coup de fusil qui lui cassa le bras. On lui ouvrit la grille pour entrer au Château se faire panser, les gardes regagnèrent leur rang et il ne se passa rien de plus pour le moment.

Les femmes environnant la troupe demandaient toujours du pain et à parler au Roi ; on leur répondait qu'il était à la chasse et tout se passait en paroles, lorsque quelques gardes, impatientés, disent les uns, de se voir entourés et pressés, excités, suivant les autres, par la vue d'un de leurs camarades qu'ils croyaient être à l'autre bout de la Place entre les mains du peuple, se détachèrent de nouveau au nombre de dix à douze

et, galopant au milieu de la multitude, parvinrent à ramener le prétendu prisonnier, mais avec perte d'un d'entre eux qui, blessé dans la foule d'un coup de lance, fut aussitôt achevé à coups de fusil. Les autres regagnèrent le gros de la troupe, qui, au nombre de 400, continua à rester tranquillement en bataille.

Le Roi revint de la chasse vers 7 heures, en entrant, comme il l'a toujours fait depuis la Révolution, par les portes de derrière le parc. Le président de l'Assemblée nationale fut aussitôt introduit, et avec lui une députation de quinze femmes qui se plaignirent au Roi de la mauvaise police et du manque de subsistances. Le Roi leur répondit qu'il aimait trop sa bonne ville de Paris pour vouloir jamais la laisser manquer de rien; que, tant qu'il avait été chargé de son approvisionnement, il croyait avoir assez bien réussi; mais que depuis que ces Messieurs, en montrant les députés de l'Assemblée, lui avaient lié les mains, ce n'était pas sa faute; qu'il ne croyait pas possible qu'on pût sitôt mettre le pain à 8 sols et la viande à 6 sols, comme elles le désiraient, mais qu'il allait donner des ordres et se concerter avec l'Assemblée nationale pour que, dès le lendemain, on les satisfît du mieux qu'on pourrait.

Dès qu'elles vinrent rendre compte à leurs camarades de cette réponse satisfaisante, on leur cria que cela ne pouvait être vrai, qu'on les avait sûrement corrompues avec de l'argent; et on allait les pendre, si par l'intercession des députés elles n'eussent obtenu de pouvoir aller chercher par écrit la confirmation de ce qu'elles avaient avancé; introduites de nouveau devant le Roi, S. M. écrivit de sa main et signa ce qu'elles venaient de dire. Calmées par cette assurance, toutes ces femmes suivirent les députés à l'Assemblée nationale, assurant les gardes du corps qu'il allait arriver de Paris des gens qui les vengeraient des mauvais traitements qu'elles prétendaient en avoir éprouvé. Arrivées à l'Assemblée, elles remplirent toute la salle, s'établirent sur les banquettes, demandèrent à faire parler M. de Mirabeau, qui réclama avec beaucoup de dignité contre l'indécence de cette assemblée; mais ces dames finirent par avoir raison. On ne put rien délibérer. L'évêque de Langres présidait en l'absence de M. Mounier, qui, retiré par-devant le Roi, vint enfin annoncer l'acceptation pure et simple des Droits de l'Homme et de la Constitution; il n'y avait aucun membre du Clergé, très peu de l'ancien parti des aristocrates, qui s'étaient tous cachés, puisque le peuple en avait désigné plusieurs pour être la cause des malheurs actuels, qu'il voulait immoler à son ressentiment. La séance fut levée à 10 heures et demie; il avait plu à verse toute la journée; vers 9 heures, ne voyant rien arriver, le Roi avait ordonné aux gardes du corps de rentrer; ils firent un mouvement par demi-escadron, pour se mettre en colonne: le peuple, croyant qu'ils allaient charger, se mit en défense; la milice de Versailles et son corps de garde fit un feu roulant sur eux, qui en blessa quinze ou seize, et

les mit en fuite, tellement qu'ils ne purent se rallier que dans le parc, de l'autre côté du Château, sur la terrasse, vis-à-vis l'appartement de M. le Dauphin. L'on vint à 11 heures annoncer que les troupes de Paris arrivaient. Le Roi voulut alors prendre le parti de la retraite, et M. de Cubières, son écuyer, donna l'ordre à six voitures de chasse d'être attelées, de se rendre au pas à la Porte de l'Orangerie, qui est à la gauche du Château, pour de là, sous l'escorte des gardes du corps, gagner le large. Dès que les chevaux furent mis, on ouvrit les portes de l'écurie, mais les voitures, qui, d'après la description du local que j'ai faite à V. E., devaient traverser la Place d'armes, furent arrêtées par le peuple qui criait : *Le Roi s'en va!* Les deux premières, qui par la vitesse de leur marche s'étaient fait jour à travers de la foule, arrivées à la Porte de l'Orangerie, la trouvèrent fermée et elles furent arrêtées au nom de la Nation par des hommes qui coupèrent les traits. M. Necker, pendant ce temps, était arrivé chez le Roi par l'intérieur et, avec M. le comte de Montmorin, détermina, contre l'avis des autres ministres, S. M. à ne pas s'éloigner.

M. de la Fayette avait, en attendant, fait halte au Petit Montreuil, au bout de l'avenue de Paris. Là, il avait rangé sa troupe en bataille et, après lui avoir rappelé le serment de fidélité à la Nation et au Roi, il la partagea en deux colonnes qui, l'artillerie à la tête, arrivèrent par les deux avenues de Paris et de Saint-Cloud. Beaucoup de députés étaient rendus au Château. Le Roi avait dit qu'on les appelât tous et on les rappelait dans la ville au son du tambour. M. de la Fayette arriva seul avec quatre officiers, les grilles du Château lui furent ouvertes, il monta dans l'appartement du Roi avec ceux qui l'accompagnaient. La foule qui était dans l'Œil-de-Bœuf le suivit dans la chambre et lui entendit prononcer ces paroles : « Sire, vous voyez devant vous le plus malheureux des hommes, de devoir y paraître dans ces circonstances et de cette manière. Si j'avais cru pouvoir servir plus utilement V. M. aujourd'hui en portant ma tête sur l'échafaud, Elle ne me verrait point ici. » Le Roi lui répondit : « Vous ne devez pas douter, M. de la Fayette, du plaisir que j'ai toujours à vous voir, ainsi que mes bons Parisiens; allez leur témoigner de ma part ces sentiments. » Le général sortit sur-le-champ pour aller au-devant de ses troupes, qu'il rangea en bataille dans la Place d'armes et dans tous les environs. Dès que les troupes de Paris arrivèrent, le régiment de Flandre, qui s'était retiré dans les Écuries pour se mettre à l'abri du mauvais temps, sortit, faisant armes plates, découvrit le bassin pour montrer qu'ils n'étaient point chargés; après quoi, l'on posa le fusil à terre, les cartouches à côté, et les soldats firent demi-tour à droite pour rentrer. On leur rendit aussitôt les armes, et la fraternité s'établit entre eux et la milice nationale. M. Mounier entra chez le Roi peu de moments après la sortie de M. de la Fayette.

Le Roi lui dit : « Je vous avais fait venir pour m'entourer des représentants de la Nation, mais j'ai déjà vu M. de la Fayette. » Dès que le général eut fait les dispositions nécessaires au dehors, il revint chez le Roi, où il resta jusqu'à 1 heure et demie. Il dit, en sortant, à la foule qui était dans l'Œil-de-Bœuf : « Messieurs, je viens de déterminer le Roi à de pénibles sacrifices : S. M. n'a plus de gardes que celles de la Nation. Elle m'a permis d'occuper avec 2,000 hommes le Château; que chacun se retire, je m'en vais penser à la sûreté générale et à renvoyer le reste des troupes à Paris. » Effectivement, le Château fut occupé sur-le-champ, des sentinelles posées partout, les postes des gardes du corps dans l'intérieur cependant laissés, ainsi que ceux des Suisses, qui ont été constamment sous les armes, sans jamais recevoir d'ordre et sans jamais quitter la place qui leur avait été assignée derrière la grille. Le reste des troupes de Paris avait été logé par bataillons dans les maisons principales. Les femmes, qui s'étaient emparées de la salle de l'Assemblée nationale, y restèrent toute la nuit; et, tout paraissant assez tranquille, LL. MM. se couchèrent vers 2 heures.

Le peuple de Versailles, cependant, et une partie de cette populace qui était venue avec les femmes conservaient rancune aux gardes du corps. On ne savait ce qu'ils étaient devenus, restés toujours dans le parc. Vers 4 heures du matin, une partie se détermina à regagner ses écuries, tandis que l'autre, préférant une retraite en rase campagne, s'éloignait de Versailles sans trop savoir où elle allait. Le peuple, qui furetait partout pour les chercher, s'aperçut de leur rentrée, courut aux Écuries; ces malheureux n'eurent que le temps de se réfugier dans le Manège, d'où ils se défendirent à coups de carabine et blessèrent quelques personnes, jusqu'à ce qu'enfin, ne pouvant résister au nombre, ils cherchèrent à s'évader par le parc, ce qui leur réussit, à l'exception de dix à douze qui furent faits prisonniers. Pendant le même temps, une partie du peuple, piquée de leur résistance au Manège, remplit les cours du Château et voulut s'emparer de ceux qui étaient dans les appartements. Les cours, qui de toute la nuit n'avaient jamais été parfaitement dégagées, s'étaient trouvées tout à coup remplies sans qu'on attribuât à cette multitude aucune mauvaise intention.

Le jour commençait à poindre. Le garde, placé en faction aux pieds de l'Escalier de Marbre, insulté par la populace, au lieu d'appeler la garde nationale à son secours, cria à son brigadier d'arriver à lui. Celui-ci, dès qu'il vit du haut de l'escalier de quoi il s'agissait, tira un coup de carabine qui tua un homme. Le factionnaire en fit autant. La populace aussitôt s'empara d'eux et monta pour forcer les appartements. Les gardes de l'intérieur eurent à peine le temps de barricader les portes. Heureusement que M. de la Fayette, réveillé par la fusillade du Manège, était accouru avec ce qu'il avait pu ramasser des troupes de

Paris. Les grenadiers arrivèrent, dissipèrent le peuple qui allait enfoncer les portes de la salle des gardes, qui ne voulaient absolument point ouvrir. S'étant fait connaître aux gardes du corps, ceux-ci crièrent du dedans : « Jurez-nous sur votre Dieu que vous défendrez la vie du Roi. » « Nous vous jurons, foi de grenadiers, que nous périrons tous avant qu'il arrive rien à S. M. » Les portes s'ouvrirent aussitôt, et les grenadiers entrant en foule, suivis de toute la garde nationale de Paris à mesure qu'elle arrivait, enveloppèrent les gardes du corps et remplirent la galerie, les appartements, pénétrant jusque dans la chambre du Roi, où arrivait au même instant la Reine tout effrayée, qui s'était sauvée de son appartement où, lors de l'invasion du peuple, avaient, par un passage apparemment mal gardé, pénétré des femmes qui semblaient lui en vouloir. Les troupes de Paris, à mesure qu'elles arrivaient, remplissaient en foule la Cour de Marbre et la Cour Royale, et le peuple était obligé de refluer dans celle des Ministres, où il traîna les deux malheureuses victimes prises au pied de l'escalier et les exécuta, l'une sur le perron de M. le comte de la Luzerne et l'autre devant la porte de M. de Saint-Priest. Leurs têtes furent portées en triomphe dans toutes les rues de Versailles, amenées ensuite à Paris et promenées dans les rues de la capitale.

M. de la Fayette, après avoir mis en sûreté les appartements du Roi, descendit pour mettre quelque ordre dans sa troupe, trouva dans la Cour de Marbre, sous le balcon de S. M., les dix gardes du corps que la garde nationale avait arrachés au peuple et qu'elle se préparait à exécuter sous les fenêtres du Roi, pour avoir, disait-elle, tiré sur les citoyens. M. de la Fayette, ne pouvant d'aucune manière obtenir leur grâce, jeta son chapeau par terre et, ouvrant son habit, dit à sa troupe qu'il ne voulait pas commander des anthropophages, qu'il leur rendait leur cocarde, leur épée et leur habit; que, s'ils voulaient ôter la vie à ces malheureux, ils n'avaient qu'à prendre aussi la sienne. Cette fermeté sauva ces infortunés, et il fut décidé qu'on les ramènerait prisonniers à Paris.

M. de la Fayette, remontant aussitôt, décida le Roi à paraître avec la Reine et le Dauphin sur le balcon; on applaudit, et dès que S. M. fut retirée, on lui cria de venir à Paris. Il n'y avait point de ministres auprès du Roi dans ce moment. Après un instant de réflexion : « Eh bien, oui, dit-il; j'irai avec eux. » Et aussitôt, sans écouter personne, sortant sur le balcon, il leur cria : « Mes enfants, j'irai vivre au milieu de vous avec ma femme et mon fils; mais je vous demande pour marque d'attachement que vous pardonniez à mes gardes du corps. » Aussitôt ils parurent tous aux fenêtres des appartements, jetant dans la cour leurs bandoulières, qui sont leur marque de service, et M. de la Fayette, paraissant avec un d'eux sur le balcon du Roi, l'embrassa

en criant : « Mes amis, la paix est faite. » Ceux qui étaient le plus près ayant seuls pu entendre la promesse que le Roi avait faite de venir à Paris, les autres voulurent s'assurer par eux-mêmes de cette intention de S. M., et toute la troupe passant successivement en désordre sous ce même balcon, le Roi eut la bonté de faire répéter ses paroles par MM. de la Fayette et d'Estaing à chaque troupe qui passait et de les accompagner de ses gestes d'assurance; on fit aussitôt une salve générale de tout le canon et de toutes les petites armes qui auraient pu devenir d'autant plus dangereuses qu'elles étaient toutes chargées à balle.

On avait envoyé de Paris une garde pour relever les troupes qui étaient à Versailles avant de savoir que LL. MM. viendraient à Paris. Réunis aux autres, on en choisit mille pour demeurer à la garde du Château, et le reste se mit à défiler d'une manière qu'il faut avoir vue pour s'en faire une idée; la description des saturnales des anciens peut seule rendre une faible image de ce désordre. Figurez-vous une colonne défilant presque sans interruption depuis midi jusqu'à 7 heures du soir, où marchaient pêle-mêle les troupes, les goujats, toutes les femmes ivres, le mélange de toutes les espèces d'armes, des femmes à cheval sur des canons, d'autres portant les drapeaux, la plus vile populace à côté des officiers les plus distingués; on voyait des femmes avec des bonnets de grenadiers, d'autres ayant des fusils sur l'épaule, et des soldats le bâton à la main; des chevaux des écuries du Roi et de Monsieur attelés à des charrettes de farine; du pain, des cervelas attachés au bout des baïonnettes; la plus vile populace montée sur les chevaux enlevés aux gardes du corps, galopant comme des fous; d'autres armés de leurs carabines ou des hallebardes des Cent Suisses; des femmes et des soldats à moitié ivres, couchés dans la posture la plus indécente sur des chariots de munition, tandis que les charretiers qui les conduisaient portaient eux-mêmes et avaient décoré leurs chevaux, en guise de collier, des bandoulières des gardes du corps.

Le roi est arrivé à 7 heures à la barrière de la Conférence. Son carrosse était immédiatement précédé par la même troupe avec aussi peu de choix. Les gardes de la prévôté le précédaient, entremêlés de femmes armées entourant le cheval de M. de Tourzel, grand prévôt; des gardes du corps à pied, confondus avec la garde nationale, suivaient; venaient ensuite les Cent Suisses de la garde avec leurs drapeaux; dans un ordre à peu près pareil de la garde nationale, montée sur des chevaux des gardes du corps, tandis que des gardes étaient montés sur les leurs et d'autres en croupe derrière des cavaliers, étaient plus près du carrosse de LL. MM., immédiatement précédé par M. d'Estaing, M. de la Fayette et M. de Montmorin, cousin du ministre, major en second du régiment de Flandre; il était entouré des grenadiers de Paris, de Flandre et des recruteurs de différents corps, des femmes montées derrière et devant

en guise de pages; la grosse artillerie suivait le convoi. Le Roi, la Reine, M. le Dauphin, Madame fille du Roi, Madame Élisabeth et Mme de Tourzel, gouvernante, étaient dans la même voiture. M. Bailly présenta au Roi les clefs de la Ville dans un plat de faïence, la vaisselle étant à la Monnaie, et lui fit la harangue ci-jointe. Arrivé à l'Hôtel de ville, M. Bailly rendit compte de ce que le Roi lui avait dit, qu'il se voyait toujours avec plaisir au milieu des habitants de sa bonne ville de Paris; la Reine dit alors : « Vous avez oublié qu'il y a ajouté avec confiance. » On cria : *Vive la Reine!* « Messieurs, reprit le maire, vous l'entendez de sa bouche; vous êtes plus heureux que si je vous l'avais dit. » Et alors : *Vive Monsieur Bailly!*

LL. MM. vinrent ensuite coucher aux Tuileries, où, par parenthèse, le Roi se trouva pour la première fois de sa vie.

Tous ces événements se sont malheureusement passés le mardi, jour où nous devons toujours aller à Versailles, lorsqu'il ne nous arrive pas de contre-ordre. On nous avait oubliés parfaitement. N'ayant pas reçu d'avis contraires, plusieurs de mes collègues crurent qu'il fallait donner cette marque de respect au Roi. Ayant vu de plus près qu'eux la première Révolution, j'eus beau leur représenter combien cette démarche serait au moins inutile et peut-être dangereuse; voyant qu'ils avaient pris leur parti, je crus devoir suivre leur sort. Au moment de m'en aller le matin, mes gens vinrent me supplier à genoux de ne pas partir. Le valet de chambre de M. de Saint-Priest venait d'arriver à Paris et me rendit un compte fort exagéré des têtes coupées, des gardes du corps égorgés et de tout le tumulte, auquel nous commençons à nous accoutumer, mais vraiment effroyable pour un homme de sang-froid. J'envoyai chez l'ambassadeur de Naples, qui était parti depuis une heure; j'avais vu passer celui de Malte, je me décidai donc à faire comme les autres. Je passai heureusement les barrières. Obligé de marcher lentement à la suite d'un bataillon de 300 hommes de garde nationale qui allaient relever leurs camarades à Versailles, je vis venir à moi une vingtaine de gueux précédés d'un homme à barbe longue, derrière lequel marchaient deux autres portant au haut d'une pique les têtes sanglantes. La vue d'un homme décoré excitant toujours la rage de la populace, je les vis approcher de ma voiture et m'offrir en guise de bouquet ces fruits de leur barbarie; redoutant leurs insultes, si j'avais l'air de me refuser à cette présentation, je baissai la glace de leur côté et, moyennant deux signes d'approbation avec la tête, ces bourreaux eurent l'air d'être très satisfaits de moi et me laissèrent le chemin libre en continuant leur route. Ce dégoûtant spectacle n'était pas un présage heureux pour le reste de mon voyage; il fallait pourtant le poursuivre; rentrer à Paris à la queue de cette procession eût été trop dégoûtant. Le chemin était rempli de Parisiens qui allaient à Versailles jouir de leur triomphe. Je voulus demander des nouvelles à Sèvres; mon équipage, annonçant un homme qualifié, me

valut de ne pouvoir obtenir de réponse de personne. J'ai trouvé au pied de la montagne un homme de connaissance qui revenait en cabriolet de Versailles, et m'annonça le premier qu'on ne me laisserait pas passer et que le Roi allait venir. Je tentai cependant l'aventure et, après avoir à quelques pas de là entendu un bruit effroyable de canons et de mousqueterie, je me trouvai environné de soldats qui m'arrêtèrent; ayant dit mon nom et ma qualité, les officiers de la troupe vinrent assez honnêtement à moi en me disant qu'on ne voulait pas me manquer, mais que, tout dans ce moment-ci sortant de la règle ordinaire, je ne devais pas me fâcher si l'on m'obligeait de rebrousser et de retourner à Paris escorté. Deux soldats d'infanterie, dont l'un ivre-mort, montés sur des chevaux de gardes du corps, s'offrirent à m'accompagner. C'est avec cette noble escorte que j'arrivai aux barrières où l'un de mes conducteurs, après m'avoir offert son cheval pour trois louis, me quitta; l'autre me suivit jusqu'à l'entrée de ma rue. Les ambassadeurs de Naples et d'Espagne ont de point en point éprouvé le même traitement. Le nonce du Pape a été arrêté au village du Point-du-Jour. On lui a présenté les têtes, on l'a fait descendre de voiture pour les contempler de plus près, et, s'il ne s'était trouvé mal de dégoût et de frayeur, Dieu sait quel traitement sa qualité d'ecclésiastique lui aurait valu, ainsi qu'au ministre de Gênes, qui l'accompagnait. Les ambassadeurs de Sardaigne, de Suède et de Malte, le ministre de Russie ont percé jusqu'à Versailles, mais non sans être arrêtés plusieurs fois.

L'ambassadeur de Sardaigne a été grièvement insulté en revenant avec une femme de la Cour. M. de Simolin a été couché plusieurs fois en joue; celui de Malte est arrivé au milieu de la bruyante réjouissance dont je n'ai entendu que l'écho, et sa voiture a été percée de plusieurs balles.

L'Assemblée nationale a décrété ce jour-là qu'elle serait inséparable de la personne du Roi auprès duquel elle a laissé une députation, siégeant, en attendant, à Versailles, jusqu'à ce que le manège des Tuileries soit arrangé pour la recevoir. Situé malheureusement dans mon quartier, je vais de nouveau me trouver au foyer des troubles et des émeutes.

La Reine seule avait un petit appartenant qu'elle occupait aux Tuileries lorsqu'elle venait coucher à Paris; obligée de le partager avec le Roi, on a dû loger le reste de la famille royale dans des appartements occupés par différents particuliers qui remplissent ce château. Madame Élisabeth était hier matin mercredi, à 9 heures, dans le sien qu'habitait avant Mme de Briges, prenant du café à sa fenêtre au rez-de-chaussée. Le peuple s'attroupant en foule, un des plus hardis lui dit : « Madame, pourrait-on vous demander comment le Roi a passé la nuit ? — Fort bien, mes enfants, répond la princesse. » « Pourrait-on le voir ? » reprend la multitude. « Je vais vous l'amener », dit Madame Élisabeth; et, revenant un quart d'heure après, elle leur demanda excuse de ce que, la Reine

n'étant point habillée, on avait été obligé de les faire attendre, mais qu'ils allaient paraître. Effectivement, un moment après, ils arrivent avec le Dauphin et toute cette journée se passa à causer avec les poissardes et le petit peuple.

Une députation de quinze d'entre elles alla à l'Hôtel de ville demander un tambour, qu'on leur donna, avec un représentant de la Commune, pour aller publier dans tous les carrefours ce que la Reine les avait chargées de dire au peuple de sa part : qu'elle voulait bien vivre avec eux, qu'elle avait été entraînée à se donner des torts dont elle était bien fâchée, mais que cela ne lui arriverait plus, et mille autres choses semblables. D'un côté se passait cette scène indécente, tandis que, de l'autre, les gardes du corps qui avaient été obligés de coucher pour leur sûreté au milieu de la garde nationale dans l'antichambre du Roi, après s'être montrés à la fenêtre et crié : *Vive la Nation!* se promenaient au Palais-Royal et dans les principales rues, tenant par les bras deux soldats de la garde de Paris. L'après-dîner, les femmes s'en emparèrent et les promenèrent de même dans toute la ville.

Nous avions quelques droits à espérer que ce peuple, ayant son Roi avec lui, l'Assemblée nationale venant résider dans son sein, obtenant au delà de ce qu'il pouvait jamais désirer, serait au moins tranquille; mais cette espérance a été vaine. Nous étions ce matin au château qui avait l'air de la confusion de Babel, lorsqu'on vint nous dire que les femmes, prétendant que la Reine leur avait promis de faire retirer du mont-de-piété tous les effets au-dessous d'un louis, venaient réclamer l'effet de cette promesse. Nous entendions effectivement des cris effroyables du côté du jardin. Un moment après, nous vîmes arriver trois cents hommes de renfort à la garde avec deux pièces de canon; quelques instants plus tard, M. Bailly à la tête d'une députation qui venait demander au Roi une proclamation pour avertir le peuple qu'il autorisait à repousser la force par la force, et nous annonçait qu'on se portait à la fois pour piller le mont-de-piété, l'abbaye de Saint-Martin, le magasin de l'École militaire et ceux de Saint-Denis. Le Roi s'enferma dans le Cabinet avec les ministres et le maire de Paris. M. de la Fayette arriva presque aussitôt tout hors d'haleine; après être resté cinq minutes dans le Cabinet, il en sortit descendant les escaliers quatre à quatre pour remonter à cheval dans la cour et se porter où sa présence était nécessaire. La Reine, qui était restée au milieu de nous, ne pouvant entrer dans le Cabinet dont la porte était fermée en dedans, s'y jeta dès qu'elle en vit sortir M. de la Fayette, et chacun de nous se sauva comme il put, cherchant à regagner sa voiture.

C'est ainsi qu'a fini notre audience de ce matin. Je ne saurais peindre à V. E. le tableau de ce que j'ai vu. Qu'elle se figure une cour, un vestibule, un escalier remplis de toutes les classes, une assez petite anti-

chambre où sont les grenadiers des gardes pêle-mêle avec des gardes du corps qui y ont passé ces deux nuits comme prisonniers, n'ayant pas de quoi se couvrir, tous leurs effets ayant été pillés, des laquais, des pages, des dames de la Cour, des évêques, des ambassadeurs, des officiers crottés en bottes et éperons, en un mot tout ce qui ne peut pas être contenu dans une autre chambre qu'on nomme improprement salle d'audience, et la Reine au milieu de tout cela.

Représentez-vous un M. Jauge, banquier, un des aides de camp de M. de Lafayette, entrant dans le Cabinet du Roi, comme n'aurait pas fait autrefois un duc et pair, et disant au comte de Montmorin, ministre : « J'ai vu qu'on n'a pas laissé entrer votre voiture dans la cour, c'est que j'avais donné des ordres pour qu'on tînt les portes fermées; dans ces circonstances, il faut apprendre à souffrir; une autre fois, si je sais l'heure où vous venez, j'ordonnerai qu'on vous laisse passer. »

Ma tête ne peut pas encore se faire à ce bouleversement d'idées et je supplie V. E. d'excuser le peu de précision et de clarté de mes rapports dans ces premiers moments. La rapidité avec laquelle les événements se succèdent ne laissent en vérité que le temps de les entrevoir; il faudrait être à la fois tout yeux et tout oreilles, pouvoir se porter en même temps aux endroits les plus éloignés et puis en trouver encore pour mettre tout cela sur le papier; l'inexactitude des relations de ce que l'on ne peut voir soi-même, qu'il faut comparer et juger pour les savoir apprécier, prend encore beaucoup de temps; il y a trois jours que je n'ai presque ni mangé, ni dormi et pas pris une minute de repos : aussi puis-je garantir à V. E. la sûreté de tous mes détails; mais je sens que les forces me manqueraient à la longue pour ce train de vie. Le temps est très mauvais depuis quelques jours, la saison très rigoureuse, et une petite toux, des insomnies fréquentes m'avertissent qu'il me faut un climat plus doux; j'attends donc avec une impatience sans égale la permission que j'ai supplié V. E. de m'obtenir de S. A. S. E., pour pouvoir passer en repos quelques mois du plus rigoureux hiver dans les pays méridionaux; je désire qu'elle m'arrive avant que le mauvais temps ait rendu le passage des montagnes presque impraticable.

Les barrières sont toujours fermées, et M. Bailly m'a annoncé que nous serions encore prisonniers pendant trois ou quatre jours. Je m'abstiens pour le moment de toute réflexion ultérieure sur ces événements, me bornant aujourd'hui à vous offrir l'hommage des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

J.-G. comte DE SALMOUR.

P. S. — J'oubliais de dire à V. E. que la proclamation a eu son effet

et que, conséquemment, le mont-de-piété a été sauvé vers les 3 heures de l'après-midi : la multitude a entendu cette fois-ci raison. Le Roi a donné à M. de la Fayette le commandement de toutes ses troupes à quinze lieues de Paris à la ronde, de manière que le voilà absolument dictateur. D'un autre côté, la Commune a déclaré la garde nationale parisienne la première troupe de France, ce qui annonce l'anéantissement total des gardes du corps.

Les opérations de l'Assemblée nationale les plus essentielles ont été de décréter l'envoi de l'adresse de M. de Mirabeau aux provinces et de fixer la durée de l'impôt à celle de chaque législature, de sorte que, s'il n'est accordé de nouveau, il cesse avec l'élection d'une nouvelle législature.

La bourgeoisie de Versailles commence, dit-on, à sentir la sottise qu'elle a faite de provoquer par sa conduite le départ du Roi et veut se dédommager en pillant le Château, que les mille hommes de Paris ont bien de la peine à défendre. L'Assemblée commence aujourd'hui à mettre en doute si elle viendra à Paris dont elle craint l'influence; elle voudrait se transférer à Blois, mais elle sent bien que le Roi ne l'y pourrait point suivre; elle voudrait que l'étroite communication entre Paris et Versailles ne la fît pas regarder comme séparée du Roi, et éluder ainsi sa venue à Paris.

On a élu un comité militaire de douze personnes pour l'organisation de l'armée et un de neuf pour la marine.

INVENTAIRE SOMMAIRE.

8086.[1] (1545-1579) — Correspondance des Électeurs de Saxe avec les rois de France et les grands du royaume.

9083. (1559-1581) — Lettres et mémoires adressés à l'Électeur de Saxe et à ses conseillers secrets par Hubert Languet sur les affaires générales et notamment sur les guerres de France, d'Espagne, des Pays-Bas, de Portugal, de Pologne, etc.

4 volumes.

9084. (1586-1590) — Rapports de George Schregel, Jean Philippe d'Helmstädt, Jean de Rolshausen et de Steuerburg de Löwenstein, envoyés en France par les princes et les États de l'Empire, afin de procurer aux protestants une bonne paix.

8268. (1679-1680) — Correspondance de George Dietrich de Wolframsdorf, envoyé de l'Électeur de Saxe en France.

En mai 1679, l'Électeur chargea d'une mission en France le chambellan et conseiller de justice de Wolframsdorf, neveu de son ministre le plus influent. L'instruction de cet envoyé est datée du 9 (19 mai), et il arriva à Paris le 19 juin; il y négocia le traité signé à Saint-Germain le 15 novembre 1679. Sur cette mission, voir Auerbach, *La diplomatie française et la cour de Saxe* (*1648-1680*). Paris, 1887, in-8°, p. 471 et suiv.

2732. (1698-1700) — Correspondance du général lieutenant de Jordan, envoyé de l'Électeur de Saxe, roi de Pologne, à la Cour de France.

Le général de Jordan, qui avait dû s'arrêter à Hambourg pour attendre que son maître se fût fait reconnaître par le cardinal primat

[1] Ce numéro désigne le *locat*, c'est-à-dire le casier des rayonnages où sont placés les documents dans les salles du dépôt.

de Pologne, n'arriva à Paris que le 25 août 1698, et la première lettre qu'il expédia de cette ville est datée du 29 de ce mois. Les relations qu'il adresse au Roi sont écrites en français et ses dépêches aux ministres sont en allemand. Dans ce même casier se trouve une assez forte liasse de papiers concernant la mission de ce général, projets d'instructions, projets de traités et, en outre, deux mémoires intéressants, l'un sur l'état militaire de la France, l'autre sur les réformes à faire dans l'armée du roi de Pologne en s'inspirant de l'organisation française.

2727. (1702) — Ordres du Roi et papiers divers concernant les missions secrètes du comte de Lagnasco, envoyé par l'Electeur de Saxe, roi de Pologne, en France et en Espagne, afin de conclure des traités d'alliance avec Louis XIV et Philippe V.

Une toute petite liasse renfermant les lettres de créance, des rescrits ministériels, des projets de traités; mais les dépêches du comte de Lagnasco manquent.

2732. (1709-1710) — Documents concernant la mission secrète du chambellan de Suhm en France.

Une faible liasse. L'instruction, datée de Dresde le 9 août 1709, porte que M. de Suhm doit faire le plus tôt possible un voyage à Paris, sous prétexte d'affaires particulières, afin de proposer la médiation des rois de Pologne et de Danemark. Les dépêches de M. de Suhm manquent.

2732. (1709-1711) — Correspondance de M. Suhm.

Une petite liasse de minutes de dépêches de M. de Suhm, mais sans suite et sans importance.

2733. (1710-1711) — Mémoires divers envoyés par l'Électeur de Saxe, roi de Pologne, ou ses ministres à M. de Suhm pendant ses missions secrètes et officielles à Paris.

Une petit fascicule in-folio, avec une table en tête.

2732, 2733. (1714-1720) — Correspondance de M. de Suhm, envoyé de l'Électeur de Saxe à Paris.

7 volumes in-folio; un par année.

La minute de l'instruction pour M. de Suhm, datée de Varsovie le 16 décembre 1713, se trouve en tête du premier volume; la mi-

nute avec les corrections précède l'expédition. Ce document, écrit en français, est signé du Roi et contresigné de Werthern et plus bas Gaultier; mais les lettres de créance sont en latin. La première dépêche de M. de Suhm fut envoyée de Paris le 1[er] mars 1714; elle est en français ainsi que toutes celles qui suivent. En général, M. de Suhm expédiait chaque semaine une dépêche au Roi sur papier in-folio et une lettre au ministre sur papier in-4°. Il mourut à Paris le 4 mars 1720, et la correspondance fut continuée par un de ses fils jusqu'à l'installation définitive du comte d'Hoym, en septembre de cette même année.

2733. (1713-1719) — Papiers divers concernant la mission de Suhm.

Une liasse de moyenne épaisseur, contenant entre autres un exemplaire de l'instruction pour M. de Suhm, de Varsovie, le 16 décembre 1713, des ordres du Roi adressés à cet envoyé pendant son séjour en France, un exemplaire de l'instruction pour le conseiller Lecocq, datée de Dresde le 23 novembre 1719.

3026. (1715) — Lettres du comte Fleming, ministre de l'Électeur de Saxe, roi de Pologne, à M. de Suhm.

2733. (1717) — Relations sur le séjour de Pierre le Grand en France, faites par M. de Suhm de concert avec M. de Loss, envoyé d'Auguste II près du tsar qu'il avait suivi à Paris; minutes de M. de Loss.

3362. (1717) — Minutes de M. de Suhm.

2733. (1719-1720) — Mission extraordinaire du conseiller Lecocq, envoyé d'Auguste II à Londres, chargé d'obtenir que la France suivît l'exemple de l'Angleterre et donnât des subsides à son souverain, afin de lui permettre de s'opposer aux intrigues du tsar en Pologne.

On trouve aussi dans ce volume plusieurs exemplaires de l'instruction pour Lecocq, datée de Dresde le 23 novembre 1719. La première lettre expédiée de Paris par cet envoyé extraordinaire est du 4 décembre 1719 et la dernière du 15 janvier 1720.

2727. (1719-1720) — Mission extraordinaire du gentilhomme de la chambre, Montargon.

Le *Pro memoria*, destiné à servir d'instruction pour Montargon,

est daté de Leipzig le 11 mai 1719; il était encore à Paris lors de la mort de M. de Suhm. Sur cet aventurier, fils d'un notaire de Chaillot, voir la longue note que lui a consacrée le baron Pichon dans sa *Vie de Charles Henri, comte d'Hoym*, t. I, p. 32-33.

646, 2734. (1720-1729) — Correspondance du chambellan Charles Henri, comte d'Hoym, ministre et ambassadeur d'Auguste II à Paris.

12 volumes; les quatre premiers sont dans le *locat* 646, et les huit autres dans le *locat* 2734.

T. I, 1720; II, 1721; III, 1722; IV, 1723; V, 1725; VI, janvier-août 1725; VII, septembre-décembre 1726; VIII, janvier-juin 1726; IX, juillet-décembre 1726; X, janvier-mai 1727; XI, juin-décembre 1727; XII 1728-21 février 1729.

647, 648. (1720-1729) — Recueil des instructions et des ordres de la Cour de Saxe au comte d'Hoym. — 5 volumes.

3375. (1720-1728) — Dépêches et lettres des ministres de la Cour de Saxe au comte d'Hoym. — 7 volumes.

2734. (1724-1728) — Correspondance particulière du comte d'Hoym avec le comte de Lagnasco.

Une petite liasse de lettres, la plupart sans intérêt.

2733. (1728-1729) — Correspondance du conseiller Lecocq, envoyé du roi Auguste II en Angleterre, rappelé de Londres le 18 mars 1728 pour se rendre en France, afin d'assister le comte d'Hoym au congrès de Soissons.

Un petit fascicule in-folio. La première lettre de Lecocq, de Paris, est du 16 juillet 1728 et la dernière du 14 avril 1729.

2735, 2736. (1729-1742) — Relations et dépêches du secrétaire d'ambassade de Brais, chargé de la légation de Saxe à Paris.

11 volumes; les tomes I à VIII dans le *locat* 2735, et IX à XI dans le 2736.

T. I, 1729; II, 1730; III, 1731; IV, 1732-février 1733; V, février 1733-janvier 1734; VI, mars-décembre 1737; VII, 1738; VIII, 1739; IX, 1740; X, 1741; XI, 1742.

3375. (1729-1741) — Dépêches et lettres des ministres de la Cour de Saxe au chargé d'affaires de Brais, à Paris. — 7 volumes.

3386. (1737) — Minutes des dépêches de M. de Brais.

3355. (1739-1741) — Copies des dépêches de M. de Brais. — 2 volumes.

781. (1733) — Ambassade extraordinaire du chambellan comte de Calemberg, envoyé à Paris pour notifier au roi de France la mort d'Auguste II.

2736-2739. (1741-1753) — Correspondance du ministre d'État Jean Adolphe, comte de Loss, ministre et depuis 1746 ambassadeur d'Auguste III, roi de Pologne, électeur de Saxe, près la Cour de France.

21 volumes : I à IV dans le *locat* 2736; V à XI dans le 2737; XII à XVII dans le 2738, et XVIII à XXI dans le 2739.

I, 1741; II, 1742, énorme fascicule, où se trouve une bonne table analytique en allemand des dépêches qui y sont contenues, lesquelles sont en français comme toujours; III, janvier-mai 1743; IV, juin-décembre 1743; V, janvier-mai 1744, en tête, une table analytique en français de tous les documents contenus dans ce volume et les deux suivants; VI, juin-septembre 1744; VII, octobre-décembre 1744; VIII, janvier-juin 1745; IX, juillet-décembre 1745; X, janvier-juin 1746, en tête, une table analytique en allemand des dépêches de l'année 1746, contenues dans ce volume et le suivant; XI, juillet-décembre 1746; XII, janvier-juin 1747, en tête, une table analytique en allemand des dépêches de 1747, contenues dans ce volume et le suivant; XIII, juillet-décembre 1747; XIV, janvier-mai 1748, en tête, une table analytique en allemand des dépêches de l'année 1748, contenues dans ce volume et le suivant; XV, juin-décembre 1748; XVI, janvier-mai 1749, une table analytique en allemand des dépêches de l'année 1749, contenues dans ce volume et le suivant; XVII, juin-décembre 1749; XVIII, 1750, une table analytique en allemand des dépêches de l'année, mais moins développée que les précédentes; XIX, 1751, une table analytique en français, mais insuffisante; XX, 1752, une table analytique en français et aussi très peu développée; XXI, 1753, une table analytique en allemand.

2740. (1748-1749) — Mission extraordinaire du général de Fontenay à Paris.

Un fascicule contenant l'instruction pour ce général en date du

14 août 1748, les minutes des rescrits ministériels et des ordres de la Cour à lui adressés et ses dépêches.

3387. (1748-1749) — Papiers divers concernant la mission extraordinaire du général de Fontenay.

2740. (1754-1755) — Correspondance du lieutenant général et chambellan comte de Bellegarde, envoyé extraordinaire du roi de Pologne, électeur de France, et du secrétaire de légation Spirnhirn.

3 volumes : T. I, janvier-juillet 1754, en tête, une bonne table analytique en allemand des dépêches de l'année, contenues dans ce volume et le suivant; II, août-décembre 1754; III, janvier-septembre 1755.

3428. (1754-1755) — Correspondance de la Cour de Saxe avec le comte de Bellegarde et le secrétaire Spirnhirn. — 2 volumes.

3428. (1754-1755) — Papiers de l'ambassade du comte de Bellegarde à Paris.

Un gros fascicule contenant l'instruction en date de Dresde le 12 février 1754, les minutes des dépêches envoyées de Paris par le comte de B. et une partie des rescrits ministériels.

2741. (1755-1757) — Correspondance du conseiller privé actuel Louis Siegfried, comte Vizthum d'Eckstädt, envoyé extraordinaire d'Auguste III en France.

3 volumes : T. I, septembre-décembre 1755, le volume s'ouvre par l'instruction pour le comte, datée de Dresde le 16 septembre 1755, sa première dépêche de Paris est du 9 octobre; II, 1756, une table analytique en allemand; III, janvier-avril 1757.

2742-2745. (1756-1768) — Correspondance du général de Fontenay, ministre du roi de Pologne, électeur de Saxe, près la Cour de France.

16 volumes : T. I, septembre-décembre 1756; II, décembre 1756-décembre 1757, en tête, une table analytique en allemand; III^a, janvier-juin 1758, table analytique en allemand des dépêches de l'année; III^b, juillet-décembre 1758; IV^a janvier-juin 1759, table

analytique en allemand des dépêches de l'année; IV[b], juillet-décembre 1759; V[a], janvier-mai 1760, table analytique en allemand des dépêches de l'année; V[b], juin-décembre 1760; VI, 1761, table analytique en allemand; VII, 1762, répertoire sommaire en français des dépêches de l'année; VIII, 1763, répertoire sommaire en français; IX, 1763, répertoire sommaire en français; X, 1764, répertoire sommaire en français; X, 1765, répertoire sommaire en français; XI, 1766, répertoire sommaire en français; XII, 1767, épertoire sommaire en français; XIII, 1768.

2745. (1769) — Correspondance du général de Fontenay et du secrétaire de légation de Rivière, chargé d'affaires, t. XIV.

3255. (1755-1759) — Mission extraordinaire du colonel de Martange à Paris.

2741. (1758-1760) — Mission extraordinaire du comte d'Einsiedel à Paris.

3261. (1762) — Mission extraordinaire du conseiller de légation de Saul à Paris.

2745. (1770) — Correspondance du comte de Werthern, ministre de l'Électeur de Saxe en France, et du secrétaire de légation de Rivière, t. XV.

2746. (1771) — Correspondance du comte de Werthern, t. XVI.

2746. (1771-1772) — Correspondance du secrétaire de légation de Rivière, chargé d'affaires, t. XVII et XVIII.

2746. (1774) — Correspondance du secrétaire de légation de Rivière, chargé d'affaires, et du comte Jean-Adolphe de Loss, conseiller intime, ministre de l'Électeur de Saxe à Paris, t. XIX.

2747. (1775-1776) — Correspondance du comte de Loss, t. XX et XXI.

2747. (1777) — Correspondance du comte de Loss et de Rivière, t. XXII.

2747. (1778) — Correspondance du chargé d'affaires de Rivière et du comte de Schönfeld, ministre de l'Électeur de Saxe à Paris, t. XXIII.

2747-2748. (1779-1784) — Correspondance du comte de Schönfeld.

6 volumes : XXIV à XXIX, un par année.

2749. (1785) — Correspondance du chargé d'affaires de Rivière, t. XXX.

2749. (1786-1789) — Correspondance du comte de Salmour, ministre de l'Électeur de Saxe en France, et du chargé d'affaires de Rivière.

4 volumes : XXXI à XXXIV, un par année.

2750-2754. (1790-1793) — Correspondance du secrétaire de légation de Rivière, chargé d'affaires de l'Électeur de Saxe en France, t. XXXV-XLVIII.

CORRESPONDANCE
DES AGENTS DIPLOMATIQUES
DE LA RÉPUBLIQUE DE GENÈVE
EN FRANCE.

NOTICES ET EXTRAITS.

Les archives de la Confédération suisse, fort bien installées dans le Palais Fédéral, à Berne, ne renferment en général que des documents postérieurs à la constitution de la République helvétique en 1798. Antérieurement, les Treize Cantons n'avaient pas d'administration commune organisée et ils n'entretenaient pas à l'extérieur d'agents diplomatiques, ordinaires et réguliers. Quand ils avaient des affaires importantes à traiter avec les souverains des États voisins, par exemple avec les rois de France, les principaux cantons, Berne, Zurich, Lucerne, qui exerçaient, mais par intermittence, une sorte d'hégémonie, envoyaient des ambassades extraordinaires, dont les membres, pendant le cours de leur mission, expédiaient des dépêches et, à leur retour, présentaient des relations aux autorités cantonales. Mais ces documents, qui auraient aujourd'hui un certain intérêt historique, n'ont pas été conservés et mis à part dans les chancelleries cantonales, si bien que dans les archives des cantons, notamment à Berne, Zurich et Soleure, on n'en trouve pas. Si l'on voulait dresser un état, plus ou moins complet, des correspondances des envoyés et ambassadeurs des Cantons suisses en France avant la Révolution, il faudrait aller les chercher dans les archives particulières familiales, qui ne sont pas toujours accessibles; car bien peu de ces précieux documents sont déjà entrés dans les collections de manuscrits des grandes bibliothèques publiques du pays[1].

[1] La Bibliothèque de Zurich possède parmi sa riche collection de manuscrits plusieurs relations d'ambassade en France, par exemple un récit de la mission

Seule, la petite République de Genève, alliée ou mieux protégée du plus puissant des Treize Cantons, possède dans ses archives une bonne partie de la correspondance de ses agents en France, depuis la fin du XVIe jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Par malheur, ces documents n'y forment pas une série particulière; ils sont disséminés dans la riche collection des *Portefeuilles historiques*[1], où ils se trouvent à leur ordre chronologique; mais à l'aide du catalogue manuscrit de ce recueil si considérable, j'ai pu établir une sorte d'inventaire sommaire de la correspondance de France.

Les envoyés de Genève dans notre pays traitent surtout dans leurs dépêches des affaires particulières de la République, qui n'offrent qu'un assez médiocre intérêt pour l'histoire générale.

des envoyés des quatre villes évangéliques, Zurich, Berne, Bâle et Schaffouse, près de Henri II, en 1557, indiqué par MM. Langlois et Stein (*Les Archives de l'Histoire de France*, Paris, 1893, in-8°, p. 835 et 921) avec les articles dont elle a été l'objet; une relation d'une ambassade de 1622 conservée sous la cote I, 190, in-4°; une de 1650, I, 22 et 23, in-fol.; une de 1651, I, 24, in-fol.; une de 1664-1667, A, 115, in-fol., A, 10, A, 153-155; l'un des ambassadeurs était le bourgmestre Waser, de Zurich; cette relation, très détaillée, est accompagnée d'un relevé des dépenses quotidiennes et de pièces justificatives; Cf. : Schweitzer, *Correspondenz der Französischen Gesandtschaft in der Schweiz, 1664-1671* (*Quellen zur Schweizer Geschichte*, t. IV), Basel, 1880, in-8°, p. LIV, n. 4, et LXXV, n. 4; une de 1687, I, 25, in-fol., et I, 351, in-4°; de cette relation de cette ambassade célèbre d'Escher et Daxelhofer, en 1687, la Bibliothèque de Berne possède aussi un exemplaire (*Mss. Hist. Helv.*, XIII, 46, in-4°). C'est un journal très détaillé avec le relevé des dépenses, l'indication des étapes du voyage, le récit des divers incidents de l'ambassade et une suite de pièces justificatives. De bonne heure, cette ambassade, fort curieuse et pour l'histoire de la Suisse et pour celle de Louis XIV, a fait l'objet d'études intéressantes. En 1790, Caspar Escher, l'un des descendants de ces envoyés, qui firent preuve d'un si haut sentiment de la fierté de leur nation et de leur dignité personnelle, publia dans le *Schweizerisches Museum* (6e année, Zurich, 1790, in-8°, p. 814-837 et 889-924) un article intitulé : *Geschichte der Unterhandlungen des Burgermeisters Escher und des Venners Daxelhofer am Französischen Hofe im Jahre 1687, in Sachen der Republik Genf, etc.* M. Ed. Escher a repris ce sujet en 1888 dans le *Zürcher Taschenbuch*, et M. Karl Geiser a fait paraître en une petite plaquette (s. l. n. d., 7 p. in-4°) une curieuse étude de critique historique et littéraire, sous ce titre : *Der Hauptmann Daxelhofer* (*Dichtung und Wahrheit*).

[1] Sur cette collection, voir *les Archives de Genève. Inventaire des documents contenus dans les portefeuilles historiques et les registres des Conseils...*, de 1528 à 1541, publié par Fr. Turrettini, avec le concours de A.-C. Grivel, archiviste du canton. Genève, 1877, in-8°.

Ordinairement, ces agents n'avaient pas de caractère diplomatique bien déterminé. C'étaient des Génevois établis, médecins, commerçants ou banquiers, qui se chargeaient, le plus souvent officieusement, parfois avec un titre officiel, des démarches que nécessitaient les affaires de la République à la Cour de France. Ces bons bourgeois, qui n'avaient pas de grandes et belles relations, n'étaient pas très bien informés de ce qui se passait dans les conseils du Gouvernement français; ils auraient pu, il est vrai, donner l'appréciation d'esprits éclairés et indépendants sur ce qui se faisait autour d'eux; mais comme, presque toujours, ils devaient confier leurs lettres à la poste, ils n'osaient pas écrire ce qu'ils pensaient et se contentaient en leurs dépêches de parler des affaires, le plus souvent petites, dont ils étaient chargés. C'est même le cas du plus connu de ces agents diplomatiques génevois en France, du banquier Jacques Necker, à qui cette position modeste de ministre résident de Genève facilita les moyens d'arriver à la Direction générale des finances françaises. Les extraits que l'on peut tirer de sa correspondance n'ont guère d'autre utilité que celle de servir à mieux faire connaître son caractère avant son entrée dans les conseils de Louis XVI.

LE MINISTRE RÉSIDENT DE GENÈVE À PARIS, JACQUES NECKER.

Necker fut nommé ministre résident de la République à Paris après le décès de Pierre Crommelin, qui mourut le lundi 18 juillet 1768 à La Boissière, près Genève. Le 3 août, le résident français Hennin écrivait au duc de Choiseul ce qui suit:

Le Conseil m'a fait part, Monseigneur, de la résolution qu'il a prise de charger M. Necker des affaires de la République à Paris. Il a cru ne pouvoir faire un meilleur choix, dans la persuasion que la personne de M. Necker vous était déjà connue et agréable. Vous pouvez vous rappeler que ce banquier fit un voyage ici peu après le départ des médiateurs et que, les représentants l'ayant recherché, le Conseil et ses partisans en prirent ombrage. Cette circonstance l'a sans doute fait préférer, dans l'espérance qu'il serait agréable au peuple dont le Conseil actuel cherche à regagner l'amitié par tous les moyens possibles. Quoi qu'il en soit, M. Necker est un homme éclairé, qui jouit d'une bonne réputation dans Paris et dont je n'ai entendu dire que du bien dans ce pays-ci. Sans

doute, Monseigneur, on attendra pour déclarer sa nomination que vous l'ayez agréée, et c'est sur quoi j'espère que voudrez bien me faire connaître votre sentiment.

Necker pouvait avoir à Paris et à Genève l'excellente réputation que vantait Hennin; mais il était certainement le plus glorieux, le plus fier des citoyens de cette petite République, où la morgue de l'aristocratie bourgeoise dépassait tout ce que l'on peut imaginer. A peine eut-il connu la décision prise à son sujet par les autorités de sa patrie, que, grillant d'impatience d'entrer en possession de cet emploi qui l'introduisait dans le corps diplomatique, il se permit d'écrire au duc de Choiseul, sans même attendre que ce ministre ait eu le temps de faire connaître son agrément au résident français à Genève. Le 12 août, il lui adressa la lettre suivante :

Monseigneur,

On me mande de Genève que le Petit Conseil m'a fait l'honneur de me choisir pour remplir la place de ministre de la République auprès du Roi; il me reste à désirer, Monseigneur, que ce choix vous soit agréable, et, retenu aux eaux de Mondon pour la santé de Mme Necker, je ne puis différer jusqu'à mon retour à Paris à solliciter avec respect votre approbation et à vous assurer, Monseigneur, que je ferai toujours mes efforts pour la mériter.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

NECKER.

Eaux du Mondon en Auvergne, le 12 août 1778.

Le 21 août, le duc de Choiseul répondit à M. Necker en ces termes :

Je reçois avec plaisir, Monsieur, par la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, le 12 de ce mois, la confirmation de l'avis que M. Hennin m'a donné du choix que le Conseil de Genève vient de faire de vous pour remplir la place de ministre en cette Cour. Je vous félicite de cette marque distinguée de confiance de la part de vos compatriotes. J'y applaudis en mon particulier et je profiterai bien volontiers des occasions qu'elle me procurera de vous marquer que je suis très parfaitement, Monsieur, entièrement à vous.

Mais, le même jour, dans une lettre adressée au résident Hennin,

le duc de Choiseul, tout en donnant son agrément au choix du Conseil, faisait des réserves motivées par la profession que Necker exerçait à Paris; il s'exprimait ainsi qu'il suit :

Je n'ai que lieu de me louer de la manière dont M. Crommelin a toujours traité les affaires de la République et je ne doute point que M. Necker ne se conduise avec autant de sagesse. Vous pouvez assurer le Conseil que le personnel de ce dernier nous est agréable et que nous applaudissons au choix qui vient d'être fait en sa faveur. Mais comme le commerce de la banque est quelquefois exposé à de fâcheuses révolutions, malgré l'intelligence et la probité de ceux qui l'exercent, M. Necker éviterait de compromettre le privilège du droit des gens, si, se restreignant à continuer le commerce sous le nom de ses associés, il s'en retirait publiquement; mais vous déclarerez au Conseil que, s'il le continue personnellement, il ne pourra réclamer la prérogative du droit des gens dans le cas où, contre toute apparence, les affaires de son commerce occasionneraient de la part de nos juridictions consulaires des sentences opposées à ces prérogatives, auxquelles il participera, en toute autre occasion, comme ses prédécesseurs l'ont fait.

Le 29 août, le résident Hennin répondit :

On a été très sensible, Monseigneur, à la manière dont vous avez bien voulu vous exprimer sur la nomination de M. Necker. Il est certain qu'on aurait eu peine à choisir un homme plus instruit et plus agréable à la bourgeoisie. L'article de la banque, qu'il fait sous son nom, n'est pas difficile à corriger; il a un frère, actuellement à Paris, qui peut signer à sa place [1].

Le 31 août, furent dressées les lettres de créance pour Necker, et, en les lui expédiant, on lui fit part des réserves du duc de Choiseul; le nouveau résident, dans une lettre du 7 septembre, reconnaissait qu'elles étaient bien fondées; mais, en même temps, il saisissait avec empressement cette occasion de faire la roue devant ses concitoyens; il déclarait que la fortune de sa maison était telle, qu'il était peu probable qu'on eût jamais à prendre contre lui des sentences consulaires, et il laissait entendre que, dans trois ou quatre ans, il se retirerait des affaires.

La présentation de ses lettres de créance au duc de Choiseul

[1] Toute cette correspondance se trouve dans le volume 77 de la série de Genève aux Archives des affaires étrangères.

fut retardée pour Necker « par un rhume accompagné de fièvre et presque mitoyen d'une fluxion de poitrine »; il fut saigné le jour même où il aurait dû être à Versailles. Ce fut pour lui une grosse contrariété et il n'attendit pas d'être complètement remis de sa maladie afin de remplir cette formalité. Le 27 septembre, il se rendit à Versailles près du duc de Choiseul qui le reçut fort bien et, le 4 octobre, sa présentation se fit selon l'usage. « Je fus, dit-il, présenté partout comme ministre et je suis le premier qui l'ai été dans cette qualité. » Ce dernier détail, qui peint bien le personnage, n'est pas même exact, ainsi que l'a fait remarquer un historien génevois [1].

Dans sa correspondance officielle avec les autorités de Genève, Necker se met constamment au premier plan et ramène tout à lui. Ainsi, le 22 décembre 1769, il écrit ce qui suit :

M. l'abbé Terray vient d'être nommé Contrôleur général. C'est un homme de cinquante-cinq ans, qui jouit de la plus grande considération; il était conseiller de la Grand'Chambre et c'est lui qui présentait toujours les édits du Roi au Parlement. C'est l'intime ami de M. le Chancelier. Je me flatte aussi qu'il est des miens. Nous nous sommes connus à la Compagnie des Indes, où nous avons été syndics ensemble.

Ses dépêches sont d'ailleurs fort peu intéressantes; par exemple, en 1770, la plupart ont trait aux permis d'exportation de blés que Genève sollicitait; il donne quelques nouvelles sur l'affaire des îles Falkland, qu'il ne croyait pas devoir troubler la paix; mais il parle à peine des troubles parlementaires et de l'exil du duc de Choiseul. Ses lettres ne sont le plus souvent que des billets insignifiants; il en donne le motif en tête d'une longue dépêche qui n'est pas datée, mais qui fut certainement écrite en novembre 1772. « Les lettres, dit-il, de tous les hommes publics étant ouvertes, il

[1] « Ajoutons que M. Necker lui-même se trompe également, quand, dans sa lettre du 6 octobre 1768 (P. H.) au Conseil de Genève, il prétend être le premier qui ait été présenté à la Cour de France en qualité de ministre de la République. Il suffit de feuilleter les *Fragments biographiques et historiques* de Grenus pour s'assurer que ses prédécesseurs avaient eu le même honneur, suivi, pour plusieurs, de cadeaux ou d'autres distinctions de la part du Roi. » — Galiffe, *D'un siècle à l'autre, Correspondances inédites entre gens connus et inconnus du XVIIIe et du XIXe siècle. 1re partie, XVIIIe siècle et la Révolution.* Genève, 1877, in-8°, p. 86.

convient que je n'écrive jamais que par des occasions de voyageur sur les objets qui exigent un peu d'ouverture. »

Pour plus de sûreté, Necker, qui aimait fort les compliments, les prodiguait dans ses dépêches aux hommes en place. C'est ainsi que, le 17 juin 1771, il écrivait : « J'ai fort bonne opinion de M. le duc d'Aiguillon, qui est un homme d'esprit et de talent, et ceux qui le connaissent disent beaucoup de bien de son caractère. » Jamais éloges ne furent plus contraires à la vérité. Ils forment pendant à ceux que Necker prodiguait à l'abbé Terray. Encore le 27 août 1774, en annonçant la disgrâce de ce contrôleur général, il vantait ses talents, son habileté, son apathie à se défendre et sa joie de s'en aller et de déposer ce fardeau qui lui pesait.

A ce moment critique des débuts du règne de Louis XVI, dont le ministère se formait et se complétait, Necker s'efforçait de nouer des relations avec les membres de la nouvelle administration; le 27 août 1774, il expose sa situation dans une dépêche dont suivent quelques extraits :

Je n'avais pas de liaisons avec M. Turgot et nous différons d'opinion sur plusieurs principes de l'économie politique; mais il a un caractère infiniment estimable; plusieurs amis communs veulent que nous ayons des liaisons et il m'a prévenu bien honnêtement à Compiègne. Je ne sais ce qui s'ensuivra. C'est un homme vraiment distingué et qui fera beaucoup de bien.

J'ai passé deux jours à Compiègne avec Mme la duchesse d'Enville; j'ai dîné avec elle chez M. le comte de Muy et chez M. Turgot, et nous nous sommes trouvés ensemble chez M. de Vergennes, à qui elle nous a recommandés avec les sentiments les plus aimables et les plus flatteurs pour la République de Genève.

Le Roi vient de donner les bâtiments qui étaient réunis au Contrôle général à M. d'Angiviller, que vous avez peut-être vu chez moi; il est chevalier de Saint-Louis, étant ci-devant exempt des gardes du corps, et était attaché à l'éducation du Roi, lorsqu'il était duc de Berry. C'est un choix du propre mouvement de S. M. L'homme est vertueux et plein d'esprit; il aura du crédit; il travaillera avec le Roi, comme faisait M. de Marigny sous le précédent règne. Ce choix m'a fait plaisir per-

sonnellement, M. d'Angiviller étant le meilleur de mes amis, et l'on dit que je suis le sien.

Necker était alors l'ami de tout le monde, c'est-à-dire de tous les hommes en position de lui être utiles; dans cette dépêche du 27 août, il dit même qu'il est « très lié avec M. de Sartine », le nouveau ministre de la Marine, que, six ans plus tard, il fera disgracier. Cette situation changea par la publication de son livre *Sur la législation et le commerce des grains*, qui coïncida avec la guerre des farines. Il s'en explique dans une curieuse lettre en date du 27 juin 1775, d'où est extrait le passage suivant :

Mon libraire n'a pu expédier pour Genève que cinquante exemplaires, tant le livre a été enlevé avec empressement; il n'y en a plus et l'on fait une seconde édition. Je lui ai dit d'écrire à M. Dardin, à qui il les a adressés, de vous les remettre. Je vous prie d'en faire hommage au Conseil, à mes amis et aux vôtres. Vous n'oublierez pas les Huber, Buisson, Mallet, Moultou, M. Tronchin et M. de Voltaire; je vous prie de lui faire savoir qu'il vous en vient un de ma part pour lui.

Le succès est prodigieux et la haine de quelques personnes est proportionnée. Elles prétendent, ne sachant que dire, que je devais prendre un autre moment; mais on a la preuve que, le 12 mars, cet ouvrage était à l'impression avec approbation et alors il n'y avait pas la moindre apparence de cherté nulle part. Enfin, depuis l'impression, la publication a été retardée six jours par l'examen du nouveau censeur et par les rapports qu'il a faits à M. Turgot. Il fallait alors me demander d'en suspendre la publication; mais, tant qu'on a cru qu'on ne pouvait dire que des pauvretés sur ce sujet, on voyait avec plaisir un ouvrage très circonspect dans la forme; mais, quand on a vu que l'on disait quelques bonnes choses, on a eu regret à la publication. Il va paraître une foule de critiques. Je suis impatient de vous avoir pour juge. J'ai reçu à la Cour et à la Ville des témoignages distingués d'approbation.

Le succès de ce livre et les polémiques ardentes qu'il suscita placèrent Necker en antagonisme direct avec Turgot. Aussi, quand, l'année suivante, le ministre réformateur eut été disgracié, le banquier génevois, après l'administration éphémère de Clugny, fut désigné par l'opinion publique pour prendre la direction des finances, et Maurepas la lui fit donner. Sur ces événements, dont l'importance historique est si considérable, la correspondance officielle du résident de Genève ne fournit pas de renseignements intéressants. Lors de la disgrâce de Turgot, Jacques Necker se trou-

vait en Angleterre et l'intérim était fait par son frère aîné, Louis Necker, dit « de Germany », qui n'envoyait que des nouvelles insignifiantes. Un peu plus tard, en octobre 1776, lorsqu'il fut appelé au service du roi de France, le ministre génevois se contenta d'annoncer sa nomination aux autorités de la République, mais sans entrer dans des détails qui pourraient être utiles aux historiens. Peu de temps après, il demanda son rappel, et les lettres lui en furent expédiées le 21 novembre 1776; mais il ne fut pas remplacé en qualité de résident. Son frère, à qui le poste fut offert, ne voulut pas l'accepter. Il en fut de même de Perrinet Des Franches, qui consentit à se charger officieusement des affaires de la République[1]; il eut surtout à s'occuper des dissensions qui surgirent à Genève entre les divers partis et qui amenèrent, après les troubles de l'année 1782, l'occupation de la ville par les troupes des puissances garantes et le rétablissement par la force de l'ancienne constitution. Avec la correspondance de Des Franches et celles des résidents de France dans la République, on peut suivre l'histoire si curieuse de ces révolutions de Genève, qui, sur un petit théâtre, furent comme le prélude de la Révolution française. Au mois d'octobre 1785, le ministre Des Franches demanda, pour des raisons d'âge et de santé, sa retraite, qui lui fut accordée; on désigna pour lui succéder Jean-Armand Tronchin, un neveu de l'amateur de tableaux et un petit-cousin du célèbre médecin.

LE MINISTRE RÉSIDENT J.-A. TRONCHIN.

LES DÉBUTS DE LA RÉVOLUTION.

Le nouveau résident de Genève à Paris était lié avec les frères Necker, et, en cas de besoin, il n'hésitait pas à recourir à leur influence. Ainsi, au commencement de l'année 1789, à l'occasion des émeutes que la cherté du pain fit éclater à Genève, Tronchin, qui venait de rentrer à Paris après un assez long congé, s'adressa à son éminent compatriote, qui était alors le ministre dirigeant du Cabinet de Versailles. Necker lui donna l'assurance qu'il rendrait toujours à la République tous les services qu'il pourrait; mais un comité chez le Garde des sceaux mit prématurément fin à

[1] Grenus, *Fragments biographiques et historiques, extraits des Registres du Conseil d'État de la République de Genève, de 1535 à 1792.* Genève, 1815, in-8°, p. 359-360.

leur conversation. Deux jours plus tard, le 5 février, Tronchin profita de la réception d'une lettre du secrétaire d'État de la République pour aller de nouveau faire appel à « S. E. M. Necker ». La dépêche du 6 février, dans laquelle il rend compte de leur conversation, montre bien quelles étaient alors les idées du principal ministre en matière de révolutions, qu'il s'imaginait pouvoir se faire pacifiquement, et, à ce titre, il me paraît utile d'en publier ici le passage le plus important :

J'ai prié M. de Germany, dont les lumières et le zèle patriotique vous sont bien connus, de se joindre à moi, afin de m'acquitter d'une manière plus utile à la chose publique des ordres que vous me transmettez.

S. E. avait déjà une connaissance entière de ce qui s'est passé à Genève... Je vais vous rendre, Monsieur, ce qu'elle m'a fait l'honneur de me dire :

1° Que, malgré les soins et les travaux très multipliés et de la plus haute importance dont elle est accablée dans les circonstances où la France se trouve, elle ne refuserait pas de rendre à Genève des offices qui pussent contribuer à y ramener le calme, à lui assurer un bonheur durable, et qu'on ne devait pas douter de sa sollicitude à cet égard,....

3° Que tout moyen violent de menaces, de contrainte ou de mouvements populaires, tendant à arracher des concessions aux Conseils, rendraient impossibles les effets des bons offices de S. E. et détruiraient inévitablement l'espoir de voir garantir par les puissances un arrangement quelconque;

4° Qu'il fallait donc apporter à la discussion des objets un esprit de paix et d'union et ne tendre qu'au bien général.

....

M. de Germany lui ayant dit que, dans ce moment de crise où il avait tant de droits à la confiance publique, tous les ordres de l'État avaient les yeux sur lui et sentaient de quelle importance il serait qu'il voulût en quelque manière être le médiateur de ces différends et proposer ses idées pour leur conciliation, il s'en défendit sur ses grandes occupations et sur ce qu'il n'avait pas de connaissances suffisantes pour poser les bases d'un pareil projet; mais il nous témoigna être reconnaissant de l'opinion qu'on avait de lui et très porté à faire tout ce que l'on désirerait pour le bien de la République.

En terminant, Tronchin ajoutait : « M. Necker est ennemi de toutes violences; elles répugnent souverainement à son cœur. »

Pour l'envoyé de Genève à Paris, le ministre Necker est une sorte de dieu; lorsqu'il parle de cette Excellence, c'est du lyrisme; en voici un exemple pris dans une dépêche du 7 mai 1789, relatant la séance d'ouverture des États généraux.

Quand notre illustre compatriote ouvrit la bouche, l'attention de l'auguste assemblée fut extrême; son discours dura environ deux heures et demie; il n'en prononça lui-même et parfaitement bien qu'environ un quart et demanda la permission de le faire achever par un lecteur, ses forces ne lui permettant pas d'aller plus loin. Cette lecture fut souvent interrompue par les plus vifs applaudissements..... Lorsque notre illustre compatriote parut dans la salle, sa modestie eut à soutenir les applaudissements les plus vifs, qui se renouvelèrent à diverses reprises pendant son discours et quand il vint à le terminer. Les cris de : *Vive Monsieur Necker!* l'accompagnèrent jusque chez lui. Jamais ministre n'a joui d'une gloire aussi éclatante..... Je le vis dans la soirée de cette grande journée, recevant les hommages de toute la France, et il ne paraissait point épuisé.

Tronchin a pleine confiance; il croit que le génie de Necker brisera tous les obstacles; le 14 mai, il écrit ce qui suit :

Dans ce moment, l'on s'écoute et l'on se tâte; la défiance entre l'ordre de la Noblesse et celui du Tiers est portée assez loin; l'ordre du Clergé seulement paraît assez se rapprocher du dernier, mais la nécessité absolue d'adopter un nouvel et meilleur ordre de choses sera sûrement pour tous les ordres un puissant motif de s'entendre, de sorte qu'à mon avis et à celui des personnes sages, il ne faut point prendre d'alarmes, ni se défier du succès.

On peut considérer que cette appréciation optimiste de la situation critique, où les divisions des trois ordres dans l'assemblée des États généraux plaçaient la France, est comme l'écho des idées de Necker, qui se fiait en la force des choses pour avoir raison des résistances qu'il rencontrait; car, à ce moment, Tronchin devait bien connaître la pensée intime du ministre, son illustre compatriote, par Necker de Germany avec lequel il était très lié et en relations constantes. Cet optimisme persiste; les décisions énergiques prises par le Tiers État le 17 juin et les jours suivants ne modifient pas la manière de voir de l'envoyé génevois; quelques extraits de sa correspondance feront bien connaître l'état d'esprit

des hommes distingués qui formaient sa société et qui approchaient de très près le Ministre des finances :

Le Tiers s'est constitué en Assemblée nationale..... Il a arrêté..... Voilà les principaux chefs qui, si vous les combinez bien, sont très satisfaisants; car rien ne peut résister à l'impulsion que le Tiers vient de donner, d'autant mieux que la division est dans les autres ordres et qu'ils sont, même étant réunis, trop faibles contre la masse et l'opinion que le Tiers vient de s'acquérir [1].

Vous penserez peut-être avec moi qu'il est impossible que nous ne voyions pas dans peu les trois ordres réunis dans la même chambre et opiner en commun. La division des deux premiers ordres et la masse et l'unanimité du troisième donnent à celui-ci une telle force, qu'on n'en imagine aucune capable de lui résister, et vous en conclurez que l'espoir de la régénération du Royaume va se changer enfin en réalité, malgré les intérêts des corps et des particuliers que le Tiers État a eu l'habileté et le courage de réduire presque au silence [2].

Je crois que Messeigneurs payeront avec grand plaisir le courrier extraordinaire qui vous porte cette lettre.

Lisez, Monsieur, la relation ci-jointe : elle est d'un témoin oculaire; elle vous peint mieux que je ne pourrais le faire, par les récits qui m'ont été faits, la scène étonnante qui vient de se passer à Versailles pour conserver à la France sa fortune et la gloire en la personne de notre illustre compatriote..

M. Necker avait fait son travail pour la séance royale qui devait se tenir hier. Le Roi approuvait en entier son plan, qui par sa sagesse aurait indubitablement réuni les trois ordres, si divisés jusqu'alors. On a imaginé de faire tenir un grand comité et d'y faire entrer les deux frères du Roi, tous les ministres, les secrétaires d'État et tous les conseillers d'État, qui, dès l'origine, avaient été appelés pour la rédaction des lettres pour la convocation des États généraux. Ce comité a été très vif et très long; il dura dimanche, depuis six heures du soir jusqu'à près de dix heures. On dénatura le plan dans des parties si essentielles et si chatouilleuses pour la majesté des États généraux, que le ministre ne dissi-

[1] Tronchin au secrétaire d'État Puerari, 18 juin 1789.
[2] Au même, 20 juin 1789.

mula point que, bien loin de ramener la paix et l'union, il produirait un effet tout contraire et que les esprits, montés comme ils le sont, pouvaient se porter aux plus grands excès. Cette remontrance si sage fut de nul effet; cependant le Roi indiqua un pareil comité pour hier, mais les mesures étaient si bien prises, que le plan du ministre n'en resta pas moins défiguré. Il paraît que M. Necker, n'ayant pas pu empêcher le mal ni pu faire le bien, a voulu abandonner le timon qu'il ne pouvait plus gouverner avec liberté. En conséquence, il a donné sa démission au Roi et n'a point paru à l'assemblée qui s'est tenue ce matin.

Nous avons été, Messieurs, au moment des plus grands malheurs; je vous ai dissimulé une partie des craintes dont j'étais agité depuis longtemps, parce que l'espérance me soutenait, que je savais M. Necker parfaitement avec le Roi, ayant toute la confiance, et qu'avec ce puissant appui je doutais qu'aucune cabale pût le renverser, le salut et la tranquillité du Royaume étant éminemment attachés à sa conservation. A présent, ne lui souhaitons plus que de la santé; il est couvert de gloire et assis dans sa place d'une manière bien permanente [1].

Tronchin est si rassuré, qu'il annonce le projet de se mettre prochainement en route pour se rendre à Genève en compagnie de Necker de Germany, qui venait de perdre sa seconde femme et qui voulait aller dans son pays chercher des consolations près des enfants qu'il avait eus d'un premier mariage. Ni la concentration des troupes autour de Paris et de Versailles, ni la nomination du maréchal de Broglie au commandement de cette armée n'effraient l'envoyé génevois; il partage la confiance de son illustre compatriote, dont l'incroyable suffisance était portée à un tel point, qu'il était convaincu que le Roi n'oserait pas le renvoyer. Dans la matinée du samedi 11 juillet, quelques heures seulement avant la disgrâce de Necker, Tronchin écrivait au secrétaire d'État une lettre ainsi conçue :

Je pars très certainement lundi, après midi, avec M. de Germany; il est allé aujourd'hui à Versailles et je lui ai remis une lettre pour M. le Directeur général, afin qu'il veuille bien presser la décision de la garantie et ne pas perdre de vue cet important objet. La situation critique des affaires m'a retenu bien plus longtemps que je ne comptais; mais je pars enfin avec assez de tranquillité sur le succès heureux qu'elles auront..... Je pense, Monsieur, qu'on ne doit pas prendre des inquiétudes sur la baisse que vous trouverez au prix des fonds : elle procède

[1] Au même, Paris, 23-24 juin 1789, *e. i. l.* dans la nuit du 23 au 24.

du rassemblement des troupes; mais je crois savoir assez positivement que cette mesure n'a été prise que sur des craintes exagérées de mouvements populaires et qu'elle n'a trait en rien à gêner la marche de l'Assemblée nationale, qui continuera à être libre et très active.

Le lendemain, Tronchin devait annoncer le renvoi du Directeur général des finances; il le faisait en ces termes :

M. Necker, notre illustre compatriote, reçut hier à Versailles, avant dîner, la visite de M. de la Luzerne, qui, sans doute, lui portait les ordres du Roi; il dîna chez lui avec son frère et fort peu de personnes; on ne s'aperçut point qu'il fût agité d'aucune inquiétude. À 6 heures du soir, il fit demander des chevaux pour aller voir, disait-il, M[me] la maréchale de Beauveau. M[me] la baronne de Staël partit quelques moments après pour Paris, dans une parfaite ignorance des desseins de Monsieur son père qui, au lieu d'aller où il avait dit, se rendit à Saint-Ouen; de là, il envoya chercher des chevaux de poste à Saint-Denis, d'où il est parti sans doute pour Coppet. On dit qu'il a pris la route de Picardie.

Sur la révolution qui suivit la disgrâce de Necker, Tronchin ne donne que des détails insuffisants; le 13 juillet, lui-même avoue qu'il « ignore les trois quarts et demi de ce qui se passe ». Dès que la liberté des communications fut rétablie, Tronchin en profita pour se rendre à Genève en congé; il n'en revint que deux mois plus tard, en septembre. Le 14 de ce mois, il écrivait au secrétaire d'État : « Je suis arrivé à Paris, hier matin, sans aucun accident et sans nul désagrément, les routes étant plus sûres qu'elles ne l'ont jamais été par l'excellente police qui règne dans toutes les villes et bourgs et la politesse remarquable avec laquelle elle est exécutée. » Tronchin resta en France jusqu'au mois de septembre 1792; à cette époque, il fit un voyage en Angleterre et, en octobre, il remit aux ministres de S. M. Britannique un mémoire pour les intéresser à la conservation de la République de Genève; il fut remplacé à Paris d'abord par Reybaz, qui lui-même, en juin 1796, fut relevé de ses fonctions au grand mécontentement du Directoire qui refusa de recevoir ses successeurs, Ésaïe Gasc et Delaplanche.

INVENTAIRE SOMMAIRE.

2202 *ter* [1]. (4 octobre, 16 novembre 1596) — Lettres du Conseil à Paul Chevalier, sieur de Fernex, envoyé de Genève en France.

2209 *bis*. (12 avril 1597) — Lettre de P. Chevalier au Conseil.

2212. (29 juin 1597) — Lettre écrite de Paris par les sieurs Balbiani et Boucher pour annoncer au Conseil qu'il serait nécessaire d'envoyer en France un négociateur habile pour remplacer feu P. Chevalier.

2237. (1599-1601) — Lettres de François de Chapeaurouge, envoyé de Genève à la Cour de France.

2254. (1600) — Rapport de Jean Lect et de Jean Budé de Verace, envoyés en juillet à Lyon, auprès du roi de France, pour régler diverses affaires, entre autres les créances de Genève et la possession du bailliage de Gex.

2287. (9 avril-14 octobre 1602) — Lettres des sieurs Anjorrant et de Chapeaurouge, envoyés à Paris au sujet du pays de Gex, de la dette de France, etc.

2314. (1603) — Lettres d'Anjorrant, envoyé de nouveau à Paris pour obtenir le payement des sommes dues à la seigneurie de Genève.

2230. (1604-1609) — Lettres de François de Chapeaurouge, envoyé de Genève à Paris.

2386. (20 juin-14 novembre 1609) — Lettres écrites de Paris

[1] Ces numéros désignent les dossiers de la série des *Portefeuilles historiques*.

par le sieur Crotta, chargé, après le retour de François de Chapeaurouge à Genève, en mai 1609, de continuer les négociations engagées par cet envoyé.

Ces lettres contiennent beaucoup de détails intéressants sur les intrigues du duc de Savoie et du Pape en France.

2391. (27 juillet 1609-30 janvier 1610) — Lettres d'Élie Diodati, chargé par la seigneurie de solliciter du roi de France, en faveur des soiries de Genève, une exemption de la prohibition portée contre les étoffes étrangères.

2394. (16 et 27 septembre 1609) — Lettres de Pyramus de Candolle, chargé de demander à Henri IV de permettre l'entrée en France des livres non relatifs à la théologie, imprimés à Genève, avec la mention *Coloniæ Allobrogum* (Cologny).

2407. (5 février-9 juin 1610) — Lettres de M. Anjorrant, envoyé de Genève à la Cour de France pour obtenir le payement de la subvention annuelle de 72,000 livres, l'exemption des tailles et protection contre le duc de Savoie.

Les lettres de cet envoyé traitent de ces objets et aussi des événements qui précédèrent et suivirent la mort de Henri IV.

2419. (19 juin-21 août 1610) — Lettres de Jacques Sarrazin, chargé de veiller à Paris sur les intérêts de Genève en l'absence d'Anjorrant.

2424. (3 octobre 1610-22 mai 1613) — Correspondance d'Anjorrant, envoyé de Genève à Paris.

Ses instructions lui recommandaient de s'efforcer de découvrir les rapports secrets qui existaient entre le roi de France et le duc de Savoie, et de réclamer l'exécution des promesses faites à la République par le traité de Soleure. Ses lettres traitent de ces objets et des événements qui se passaient à la Cour de France et pouvaient intéresser Genève.

2513. (29 mars-12 septembre 1614) — Lettres de M. Sarrazin, envoyé de Genève à Paris.

2541. (3 avril-10 juillet 1615) — Lettres de M. de Châteauneuf, envoyé de Genève à Paris pour y solliciter la subvention ordinaire.

2561. (14 avril-4 octobre 1616) — Lettres de Jacob Anjorrant, envoyé à Paris pour le même objet.

2586. (18 mars-11 décembre 1617) — Lettres de Jacob Anjorrant, envoyé à Paris pour le même objet.

2624. (16 mars-29 décembre 1619) — Lettres de Jacob Anjorrant, envoyé de Genève à Paris.

2641. (4 janvier-26 décembre 1620) — Lettres du même.

2665. (2 janvier-9 juin 1621) — Lettres de Jacob Anjorrant, qui quitta Paris en juin 1621 pour revenir à Genève.

2728. (20 février-31 août 1623) — Lettres de M. de Châteauneuf, envoyé à Paris pour solliciter le payement de la subvention ordinaire pour 1622 et 1623, et de M. Diodati, qui lui succéda.

2753. (10 février-21 décembre 1624) — Lettres d'Anjorrant, envoyé à Paris pour se plaindre des entraves apportées par les douanes du Royaume au commerce de Genève et travailler à obtenir le payement de la subvention annuelle.

2777. (janvier-mai 1625) — Lettres d'Anjorrant.

2788. (30 juin-15 décembre 1625) — Lettres de Labbé, chargé de veiller aux intérêts de la République à Paris, après le départ d'Anjorrant.

2798. (3 mars-15 septembre 1626) — Lettres de Sarrazin, envoyé vers le roi de France au sujet des douanes et de la subvention.

2813. (9 janvier-1er novembre 1627) — Lettres de Sarrazin et de

Roset, chargés de réclamer le payement d'anciennes obligations et d'en obtenir de nouvelles.

2819. (22 mars-12 décembre 1627) — Lettres de Mestrezat, Diodati et Labbé, chargés de veiller à Paris aux intérêts de la République.

2842. (10 septembre-14 novembre 1628) — Lettres écrites de Paris par Sarrazin et Mestrezat, au sujet des affaires de Genève et aussi des affaires de France, notamment de la guerre contre les protestants et du siège de la Rochelle.

2853. (7 février-6 mars 1629) — Lettres écrites de Paris par Sarrazin.

2868. (16 octobre-18 décembre 1629) — Lettres écrites de Paris par Sarrazin et Anjorrant.

2881. (12 mai-16 juillet 1630) — Instructions et lettres de Sarrazin, envoyé vers le roi de France après la conquête de la Savoie pour le féliciter de ses succès et lui demander le maintien du traité de Saint-Julien.

2884. (7 août-15 septembre 1630) — Instructions et lettres de Michel Roset, envoyé de Genève à Lyon près de Louis XIII.

2916. (24 août-22 novembre 1632) — Lettres de Labbé, chargé par le Conseil de s'occuper à Paris des intérêts de la République.

2931. (7 mai-30 décembre 1633) — Lettres écrites de Paris par Michel Roset et son fils au sujet des affaires de la République.

2945. (10 janvier-28 novembre 1634) — Lettres de Jean Roset, chargé à Paris des affaires de Genève.

2999. (16 septembre-25 novembre 1636) — Lettres écrites de

Paris par Zolicoffre chargé de présenter au Roi les réclamations de la seigneurie de Genève, pour être maintenue dans ses droits au bailliage de Gex.

3003. (6 janvier-17 février 1637) — Lettres écrites de Paris par MM. Sarrazin et Diodati au sujet des affaires de la République.

3044. (1638) — Lettres écrites par Jacques Sarrazin, médecin à Paris, au sujet d'une requête pour obtenir surséance des tailles pendant cinq ans à Chancy, Arcilly et Moëns.

3047. (3 octobre-21 décembre 1638) — Instructions et lettres de Jean Sarrazin, ancien syndic, envoyé de Genève à la Cour de France pour féliciter le Roi de la naissance du Dauphin et demander une surséance de tailles.

3078. (9 octobre-27 novembre 1640) — Lettres de Jacques Sarrazin, médecin à Paris.

3083. (22 janvier-5 mars 1641) — Lettres de Jacques Sarrazin au sujet de la nouvelle surséance de tailles qu'il a obtenue de la Cour de France.

3102. (6-10 février 1642) — Lettres des sieurs Faure et Gallatin, envoyés de Genève près du roi de France à Lyon, pour le féliciter de ses succès.

3122. (13 janvier-25 août 1643) — Lettres écrites de Paris par le médecin Sarrazin et concernant les francs-fiefs possédés en France par la seigneurie de Genève.

3147. (29 janvier-26 septembre 1645) — Lettres écrites de Paris par le médecin Sarrazin, chargé de négocier avec les fermiers des douanes au sujet des soies envoyées de Lyon à Genève pour y être travaillées.

3160. (28 février-26 mai 1646) — Lettres des sieurs de Migieu, receveur des tailles, et Sarrazin, médecin à Paris, chargés de solliciter une nouvelle surséance.

3175-3407 [1]. (1647-1662) — Lettres écrites de Paris par le medecin Jacques Sarrazin au sujet des affaires de la République de Genève, dont il était officieusement chargé.

3345. (1658) — Lettres de Jean Voisine, syndic, et de André Pictet, ancien syndic, envoyés de Genève à Lyon pour féliciter le roi de France de sa convalescence.

3382. (25 juillet-11 septembre 1660) — Instructions et lettres du syndic André Pictet, envoyé vers le roi de France pour le féliciter au sujet de la conclusion de la paix et de son mariage.

3405. (1661-1662) — Lettres de Jean Lullin, ancien syndic, envoyé pour féliciter Louis XIV à l'occasion de la naissance du Dauphin.

3501. (1669) — Lettres de Jacques Bordier [2] sur les affaires de la République en France, notamment au sujet des vexations éprouvées par la seigneurie à cause des biens qu'elle possédait dans le pays.

3618. (1676) — Lettres du colonel Stoppa, principalement au sujet de ses négociations en faveur de la seigneurie de Genève pour l'aider dans l'affaire qu'elle avait avec le curé de Saconnex.

3628. (1676) — Instructions et lettres du sieur Marc Roset, en-

[1] Pour chacune des années de cette période, on conserve quelques lettres de J. Sarrazin dans une quinzaine de dossiers des *Portefeuilles historiques* compris entre ces numéros extrêmes.

[2] Jacques Bordier, né en 1616, s'établit à Paris en 1649 et s'associa avec son beau-frère, le célèbre peintre en émail; sans titre officiel, il remplit de 1668 à sa mort, survenue à Blois en 1684, les fonctions de chargé des affaires de la République près la Cour de France. Cependant l'inventaire des *Portefeuilles historiques* n'indique pas d'autres lettres de Jacques Bordier que celles contenues dans le dossier 3501. Dans le dossier 3753 se trouve une lettre du sieur Petitot fils pour remercier le Conseil de l'honneur qu'il a fait à sa famille, en lui adressant une lettre de condoléances au sujet de la mort du sieur Jacques Bordier, son oncle.

voyé auprès du roi de France, au sujet des difficultés causées à la République par les fermiers de la gabelle du sel en Lyonnais.

3761. (1685) — Lettres du lieutenant général Stoppa pour rassurer la seigneurie de Genève sur les intentions du roi de France, mécontent de l'asile accordé à ses sujets du pays de Gex, et pour lui promettre son appui contre les prétentions du chapitre d'Annecy.

3813. (1687) — Instructions et lettres de l'ancien syndic, Ami Lefort, envoyé de Genève auprès du roi de France pour l'affaire des dîmes.

3900. (1693) — Lettres du lieutenant général Stoppa.

3912-4525. (1693-1726) — Lettres de Daniel Martine [1], chargé des affaires de la République de Genève à Paris.

3930. (1695) — Lettres du lieutenant général Stoppa, concernant la capitation qu'on voulait imposer aux Génevois sur les terres de Saint-Victor, le dénombrement fait par des officiers du roi de France sur des terres dépendant de la République, etc.

3943. (7 mars-20 juillet 1696) — Lettres écrites de Paris par le lieutenant général Stoppa, concernant surtout la liberté du commerce des grains et la grande députation envoyée près du roi de France par la République.

3944. (1696) — Documents relatifs à la députation des sieurs Ami Lefort, Jean de Normandie, Pierre Gautier, Léonard Buisson, envoyés à Paris pour calmer l'irritation du roi

[1] Daniel Martine est le premier citoyen de Genève qui fut officiellement chargé des affaires de la République en France. A partir de l'année 1707 (dossier 4119) jusqu'en 1726, on trouve pour chaque année des lettres de cet agent dans vingt dossiers compris entre ces numéros extrêmes. Auparavant, le catalogue général n'en indique que pour les années 1693, 1696, 1698, 1699, 1701, 1702 et 1704.

de France contre Genève, irritation qui avait été provoquée par des difficultés avec le résident et des réjouissances à l'occasion de la prise de Namur, et qui avait amené diverses vexations et l'interruption du commerce.

4529. (1726) — Instructions, lettres et mémoires relatifs à l'envoi du syndic Louis Lefort auprès du roi de France, au sujet du procès que soutenait devant le parlement de Paris Isaac Thélusson, à propos du legs universel à lui fait par J. Claude Tourton, dont les parents reprochaient à ce légataire sa qualité d'étranger, contrairement aux privilèges dont les Génevois jouissaient en France en vertu des lettres de naturalité à eux accordées en 1598 et en 1608.

Dans ses lettres, Louis Lefort s'occupe un peu de tout, et sa députation paraît avoir mis fin à la mission de Daniel Martine, dont la correspondance cesse à ce moment.

Le volume n° 19 des *Annexes des registres du Conseil* contient la correspondance de Louis Lefort avec les syndics et le Conseil pendant sa députation du 28 avril 1726 au 14 janvier 1727, et le volume 20 de la même série est le rapport que ce député présenta en avril 1727 sur sa mission.

4578-4726. (1730-1744) — Lettres d'Isaac Thélusson, ministre résident de Genève à Paris.

Bien que la mission d'Isaac Thélusson ait commencé en octobre 1728, on ne trouve pas de lettres de lui dans les *Portefeuilles historiques* avant l'année 1730; mais, depuis ce temps, chaque année est représentée par un certain nombre de lettres qui se trouvent indiquées par le catalogue général dans les dossiers compris entre ces numéros extrêmes.

En outre, dans la série *Annexes des registres du Conseil*, sous le n° 21, sont conservés quinze cahiers contenant le brouillon de la correspondance d'Isaac Thélusson, du 18 octobre 1728 au 29 novembre 1744, avec les syndics et le Conseil de Genève.

4736-4764. (1745-1749) — Lettres de Saladin d'Onex, chargé des affaires de Genève en France.

Après la retraite d'Isaac Thélusson, Saladin d'Onex ne voulut se charger des affaires de la République qu'en attendant qu'on ait pu trouver un remplaçant à titre définitif; mais ce fut difficile; il fallut

chercher pendant plusieurs années; enfin Saladin d'Onex put indiquer un sieur Jean-François Sellon, qui, né de parents français, s'était fait recevoir bourgeois de Genève et était établi commerçant à Paris; le 20 mars 1748, cette proposition fut acceptée et on décida de présenter le sieur Sellon, s'il voulait bien accepter; il donna son consentement; toutefois il demanda qu'on lui laissât le temps de liquider les affaires de son commerce, et Saladin d'Onex dut rester en fonctions jusqu'à la fin de l'année 1749; ses lettres se trouvent dans les dossiers des *Portefeuilles historiques* qu'indique le catalogue général entre ces numéros.

4765. (1749) — Lettres écrites de Paris et de Dijon par Saladin d'Onex et par le secrétaire d'État Mussard, au sujet des opérations du traité de délimitation entre le pays de Gex et les terres de la République.

Le 14 janvier 1749, le Conseil avait décidé d'envoyer en mission extraordinaire en France Pierre Mussard, qui ne rentra à Genève qu'en novembre de la même année.

4769-4865. (1750-1763) — Lettres de Jean-François Sellon, chargé des affaires de la République à Paris.

4865-4921. (1763-1768) — Lettres de Pierre Crommelin, chargé des affaires de la République à Paris.

Pierre Crommelin, qui avait succédé en juin 1763 à Jean-François Sellon, mourut le 18 juillet 1768 à la Boissière, près de Genève; il avait laissé à Paris tous ses papiers ficelés et cachetés. (*Registres du Conseil de Genève*, séance du mercredi 20 juillet 1768, vol. 269, p. 449.)

4921-5037 *bis*. (1768-1776) — Lettres de Jacques Necker, ministre de Genève à Paris, et de son frère Louis Necker de Germany, qui le suppléait à l'occasion.

5000-5179. (1777-1785) — Lettres de Perrinet Des Franches, ministre de Genève à Paris.

5190*bis*-5336*bis*. (1785-1792) — Lettres de Jean-Armand Tronchin, ministre de Genève à Paris.

CORRESPONDANCE
DES AGENTS DIPLOMATIQUES
DES
DUCS DE SAVOIE ET ROIS DE SARDAIGNE
EN FRANCE.

NOTICES ET EXTRAITS.

Les archives diplomatiques de la maison de Savoie, qui forment l'une des séries les plus importantes du riche dépôt établi dans une aile du Palais Royal de Turin, sont bien connues par les deux inventaires sommaires publiés par l'un de leurs derniers conservateurs, le savant Nicomede Bianchi, sous ces titres : *Le Carte degli Archivi Piemontesi politici, amministrativi, giudiziari, finanziari, communali, ecclesiastici e di enti morali* [1] et *Le Materie Politiche relative all' Estero degli Archivi di Stato Piemontesi* [2]. Ces travaux, dont l'exactitude laisse parfois un peu à désirer, sont cependant de nature à rendre les plus grands services aux historiens, auxquels ils signalent un nombre incalculable de documents du plus haut intérêt. Le second, en particulier, est un véritable tableau méthodique, mais assez mal ordonné et confus, des éléments constitutifs de l'histoire diplomatique de la Maison de Savoie, qui a été écrite d'après les documents originaux par Domenico Carutti pour la partie moderne, et par N. Bianchi lui-même pour la partie contemporaine [3].

Les *Materie Politiche* étaient à peine parues, que cet ouvrage fut

[1] Bologne et Turin, 1876, in-8°.

[2] Turin, 1881, in-8°.

[3] *Storia della Diplomazia della Corte di Savoia* (1494-1773), Turin, 1875-1880, 4 vol. in-8°; et *Storia della Corte di Savoia durante la Rivoluzione e l'Impero Francese*, Turin, 1892, 2 vol. in-8°. Dans le premier de ces ouvrages, D. Carutti a repris, au point de vue diplomatique, les deux belles études d'histoire générale qu'il avait antérieurement publiées sous ces titres : *Storia del Regno di Vittorio Amedeo II* (1675-1730), Turin, 1856, in-8°, 2° édition; Florence, 1863, in-16; et *Storia del Regno di Carlo Emmanuele III* (1730-1773), Turin, 1859,

signalé aux travailleurs français par le regretté Armingaud, qui avait fait de fructueuses recherches dans les archives piémontaises pendant une longue mission dont une mort prématurée l'a empêché de produire tous les résultats[1]. A l'aide de la savante introduction placée par N. Bianchi en tête de cet inventaire, Armingaud traça à grands traits une fort intéressante esquisse de l'histoire des relations diplomatiques des chefs de la maison de Savoie avec la France[2].

2 vol. in-8°. L'histoire de la période immédiatement antérieure a été faite aussi d'après les documents originaux, par le baron Gaudenzio Claretta dans sa *Storia della Reggenza di Christina di Francia*, Turin, 1868-1869, 2 vol. in-8°, complétée par sa *Storia del Regno e dei Tempi di Carlo Emmanuele II*, Gênes, 1877-1878, 3 vol. in-8°. Pour cette période, ces savants travaux ont remplacé le grand ouvrage du professeur Ricotti : *Storia della Monarchia Piemontese*, Florence, 1861-1869, 6 vol. in-8°, qui devient très détaillée à partir du règne de Charles III (1504-1552) et finit à la mort de Charles-Emmanuel II, le 12 juin 1675.

N. Bianchi, *Storia della Monarchia Piemontese dal 1773 sino al 1861*, Turin, 1877 et suiv., 8 vol. in-8°; et *Storia Documentata della Diplomazia Europea in Italia dal 1814 al 1861*, 8 vol. in-8°.

Pour la bibliographie des nombreux travaux sur l'histoire diplomatique de la Maison de Savoie, qui a été très étudiée, voir la *Bibliografia storica degli Stati della Monarchia di Savoia*, par A. Manno et V. Promis, t. I, Turin, 1884, gr. in-8°, et *L'opera cinquantenaria della R. Deputazione di Storia Patria di Torino; Notizie storiche, biografiche e bibliografiche sulla R. Deputazione e sui deputati nel primo mezzo secolo della fondazione*, Turin, Bocca, 1884. Outre l'indication des publications de la Société, on y trouve la bibliographie complète des travaux de ses membres, entre autres de N. Bianchi, de son successeur le baron de Saint-Pierre, de Cantu, D. Carutti, G. Claretta, etc.

[1] *Documents relatifs à l'Histoire de France recueillis dans les archives de Turin. Rapport de M. Armingaud sur sa mission en Italie. Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. V (Paris, 1877, in-8°), p. 126-160.

Voir aussi sur ces archives les rapports suivants : *Inventaire des pièces relatives aux négociations entre la Cour de Turin et la Cour de France* (1304-1796), à la fin d'un rapport de M. Hippeau sur une mission en Italie dans les *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 2e série, t. II (Paris, 1865, in-8°), p. 456 et suiv.

Dans la même collection, 3e série, t. VII (1881), p. 461, Rapport de M. E. Charavay, et t. VIII (1882), p. 39, Rapport de M. Faucon.

On peut aussi consulter le Rapport de M. Dufayard sur une mission aux archives de Turin, *Documents relatifs à Lesdiguières* dans le *Bulletin du Comité historique et philologique*, Paris, 1891, in-8°, p. 21-32.

[2] *La Maison de Savoie et les archives de Turin*, 1877, in-8°.

Extrait du *Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques*. Nouvelle série, t. VII (janvier-juin 1877), p. 534-558 et t. VIII (juillet-décembre 1877), p. 31-66 et 566-590.

Depuis cette époque, l'étude de ces questions a été grandement facilitée par les prémices d'un immense recueil, fait sous les auspices de la Commission royale d'histoire de Turin, qui a entrepris de publier les documents diplomatiques de la maison de Savoie, de 1559 à 1814, et qui, pour la France, a déjà fait paraître les trois premiers volumes de la troisième et dernière période commençant en 1713 [1].

Il m'a semblé que ces travaux nombreux et importants me permettaient de faire porter plus spécialement mes recherches sur la période qui est depuis longtemps déjà l'objet de mes études personnelles et qui s'étend des dernières années du règne de Louis XV à la chute de la monarchie française; c'est d'ailleurs celle qui a peut-être le plus grand profit à retirer d'un dépouillement des dépêches des ambassadeurs du roi de Sardaigne en France; car le mariage de deux princesses de la Maison de Savoie avec les comtes de Provence et d'Artois avait fait aux représentants du chef de cette famille à la Cour de Versailles une situation exceptionnelle qui les

[1] *Bibliotheca storica italiana, publicata per cura della R. Deputazione di Storia patria di Torino.*

Relazioni Diplomatiche della Monarchia di Savoia della prima alla secunda Restaurazione (1559-1814), publicate da Ant. Manno, E. Ferrero e P. Vayra. Francia, periodo III, vol. I, Turin, 1886, in-8°; vol. II, 1888; vol. III, 1891.

Le premier volume comprend l'intervalle entre la reprise des relations diplomatiques par les Cours de Turin et de Versailles après la paix d'Utrecht, en août 1713, jusqu'à la mort de Louis XIV, le 1er septembre 1715. On y trouve, avec l'instruction pour le baron Perron, datée de la Vénerie le 26 juillet 1713, des extraits des lettres de cet ambassadeur et du secrétaire Donaudi. Le second volume, qui s'étend du 3 septembre 1715 au 23 octobre 1717, est rempli par des extraits de la correspondance du baron Perron et du marquis d'Entremont. Le troisième volume (23 octobre 1717-26 juin 1719) contient des extraits des lettres du marquis d'Entremont et des comtes Provana et de Vernone. Dans l'introduction au premier volume, les éditeurs déclarent qu'ils s'occuperont principalement des négociations diplomatiques proprement dites, mais que toutefois ils comprendront dans leur recueil les renseignements les plus intéressants qui se trouveront sur les affaires intérieures des divers pays d'Europe dans les dépêches des ambassadeurs et agents diplomatiques de la Maison de Savoie, qui y furent accrédités. Pour la partie déjà parue, ce choix, peut-être trop copieux, paraît avoir été fait avec autant de soin que de savante habileté, et le seul souhait qu'on ait à former, c'est de voir les volumes nombreux qui devront suivre se succéder aussi rapidement que possible.

Déjà ces trois beaux volumes ont été utilisés; M. A. Baraudon en a tiré bon parti pour son livre : *La Maison de Savoie et la Triple-Alliance* (1713-1722). Paris, Plon, 1896, in-8°.

plaçait en position d'avoir, au moins sur certaines questions très importantes, les meilleurs moyens d'information. En outre, pendant le temps très restreint dont je disposais, il m'aurait été matériellement impossible de fouiller utilement l'énorme masse de documents que forme la correspondance diplomatique des envoyés de Savoie et de Sardaigne en France, depuis l'origine jusqu'à la Révolution.

LE RAPPEL DU COMTE DE LA MARMORA.

Le comte de la Marmora, qui avait réussi à mener à bien la conclusion de ces deux mariages princiers, fut disgracié et quitta Paris avant la célébration du second. Le nouveau roi de Sardaigne, Victor Amédée III, n'avait pas confiance dans cet ambassadeur et, pour le rappeler, il saisit le premier prétexte plausible qui se présenta. Louis XV et surtout ses filles désiraient vivement marier Madame Clotilde au prince de Piémont; autrefois, des pourparlers vagues avaient été engagés à ce sujet, mais à Turin, depuis longtemps, on n'en parlait plus. Pour faire reprendre cette affaire, qui leur tenait à cœur, Mesdames engagèrent la comtesse de Provence à en parler dans une de ses lettres à son père; cette jeune princesse y consentit. Au commencement du mois de mars 1773, elle écrivit à Victor-Amédée qu'elle venait d'apprendre avec le plus grand plaisir que le mariage de son frère, le prince de Piémont, avec Madame, sa belle-sœur et son excellente amie, était chose décidée; elle ajoutait que si cette nouvelle était bien fondée, le mieux serait de faire célébrer ce mariage en même temps que celui de sa sœur Thérèse avec le comte d'Artois. Le 5 mars, le comte de la Marmora consacrait une partie de sa dépêche à ce projet d'union; après avoir déclaré que, jusqu'ici, on ne lui en avait pas dit un mot, il ajoutait qu'il avait appris de bonne part quelle était l'opinion de la Cour de France à ce sujet; on pensait que ce mariage avait souffert des difficultés uniquement parce que le feu roi [de Sardaigne] ne voulait point d'une princesse française, à cause de la dépense et surtout du faste auquel elles étaient accoutumées; maintenant, cet obstacle, disait-on, n'existait plus, le nouveau roi jugeant mieux les choses. Il avouait qu'il croyait qu'on en ferait écrire par la comtesse de Provence et il donnait l'assurance qu'il se conduirait en cette affaire suivant l'esprit de ses instructions; mais, en terminant, il

n'en faisait pas moins l'éloge de Madame en ces termes : « A la grosseur de la taille et de la figure près, il n'y a pas de plus aimable princesse que Madame Clotilde, soit par les traits, soit par la douceur, les grâces et l'aménité de son esprit et de son caractère. »

Victor-Amédée fut très froissé de cette démarche de Madame. Il lui répondit qu'il n'avait jamais promis au feu Dauphin, fils de Louis XV, de lui demander la main de sa fille pour son fils; par l'intermédiaire de la vieille princesse de Carignan, il avait vaguement été question d'un mariage entre Madame Clotilde et le prince de Piémont; mais, dès qu'on lui en avait parlé, il avait déclaré qu'il devait avant tout s'occuper du plus difficile, c'est-à-dire de marier ses filles, qu'en conséquence il ne penserait à unir son fils à la fille du Dauphin qu'autant que ce prince lui donnerait l'aîné de ses fils pour une de ses filles; mais celui-ci lui avait fait répondre que le mariage de l'héritier de la couronne, c'était alors le duc de Bourgogne, était une affaire d'Etat dont il ne pouvait décider; sur ce, il n'en avait plus été question. Après avoir ainsi rappelé ces précédents, Victor-Amédée avouait que l'embonpoint de Madame Clotilde l'épouvantait, et il en donnait plusieurs raisons : les femmes trop grasses étaient souvent stériles; les Françaises, d'ordinaire, engraissaient encore davantage quand elles s'établissaient dans son pays; enfin le prince de Piémont avait toujours marqué une inclination pour les femmes minces et un éloignement décidé pour les grasses. En terminant, il disait que rien ne pressait; Madame était jeune, elle pouvait changer; de même qu'elle avait grandi, elle pouvait maigrir. Copie de cette lettre fut envoyée à l'ambassadeur pour le mettre en état de décider la comtesse de Provence à la faire lire à Louis XV; mais il ne put obtenir de cette princesse timide une démarche aussi contraire à ses habitudes; pour s'excuser, elle dit qu'elle ne voyait son grand-père ni assez souvent, ni assez librement, ni presque ou jamais en particulier; le comte de la Marmora dut se résigner à lui conseiller de faire passer le contenu de cette lettre au Roi par l'intermédiaire de Mesdames Tantes. Dès qu'il eut appris cette infraction à ses instructions, le roi de Sardaigne en manifesta vivement son mécontentement à son ambassadeur par une dépêche qui fut immédiatement suivie du rappel le plus prompt et le plus inattendu, disait le comte de la Marmora, dans une lettre du 26 avril. C'était le motif auquel ce diplomate attribuait sa disgrâce; mais il y en avait un

autre, plus grave, que fit connaître l'ambassadeur de France à Turin [1].

Le duc d'Aiguillon avait chargé le baron de Choiseul de faire, auprès du ministère de Turin, des insinuations « sur la satisfaction que S. M. T. C. avait de la conduite du comte de la Marmora et sur le plaisir avec lequel Elle verrait que cet ambassadeur fût autorisé à résider auprès d'Elle avec le même caractère que celui dont il avait été revêtu par le feu roi de Sardaigne ». Mais ces tentatives ne réussirent pas et, dans sa dépêche du 7 avril, l'ambassadeur de France en Piémont rendait compte de cet échec en ces termes :

Le marquis d'Aigueblanche, ministre d'État et confident de ce prince, est venu me trouver de sa part et m'a dit que quand S. M. n'aurait pas donné au Roi, son maître, la marque d'amitié, qui sera éternellement gravée dans son cœur, de choisir deux de ses filles pour épouses des princes, ses petits-fils, son inclination et ses principes ne l'auraient pas moins attaché au Roi et à la France, auxquels il est de tout temps personnellement dévoué; que, pour convaincre de plus en plus S. M. de ces sentiments et entrer à cet égard dans toutes ses vues, il lui était essentiel d'avoir près d'Elle un ambassadeur qui méritât sa confiance; que celui-ci l'avait perdue sans retour; que l'établissement des deux princesses, ses filles, à notre Cour lui faisait encore désirer davantage, dans ce moment, qu'un homme digne de sa bienveillance et de son estime pût sans cesse lui rendre compte de mille détails précieux à son cœur et être le canal naturel par lequel il pût leur faire parvenir ses conseils et les exhorter à mériter les bontés du Roi, à se concilier la tendresse des princes leurs époux et l'attachement de la Nation; que M. de la Marmora ne pouvait remplir ses intentions; qu'il ne formait point d'accusation contre lui et que, même s'il le rappelait, il éprouverait ses bienfaits.

J'ai appuyé auprès du marquis d'Aigueblanche sur le zèle dont cet ambassadeur a constamment donné des preuves pour les intérêts du Roi, son maître, sur l'estime dont le Roi l'honore et ses principes parfaitement conformes à la gloire et à l'équité des deux monarques. Le marquis m'a toujours tenu le même langage, en m'assurant que telles étaient les expressions de S. M. Sarde et qu'il avait ordre de me les rendre.

Il s'est, dans la même conversation, expliqué sur M. le comte de Lascaris dans des termes peu favorables à ce ministre, qu'on soupçonne

[1] Tout ce qui précède est un résumé des longs détails qui se trouvent dans les dépêches du comte de la Marmora des 5, 19 mars et 26 avril 1773.

d'être étroitement lié avec M. le comte de la Marmora. Il me serait impossible de dire quels sont leurs torts. Je crains par quelques discours du marquis qu'il n'y ait eu quelques lettres de leur correspondance secrète interceptées et je ne serais pas étonné de leur disgrâce prochaine. Je vous avoue, Monsieur le duc, que, sans la haute opinion que j'ai de l'équité de S. M. Sarde, ces deux hommes me paraîtraient devoir être les victimes d'un parti formé depuis longtemps. Le ministre a toujours eu la réputation de lumière et de sagesse ; l'ambassadeur, celle de la vertu et de l'honnêteté. Je regrette de n'avoir pu, en remplissant vos vues, rendre un bon office à M. le comte de la Marmora et à sa famille, de laquelle, depuis mon séjour à Turin, j'ai toujours eu infiniment à me louer.

La semaine suivante, ce fut le roi de Sardaigne qui eut à ce sujet avec l'ambassadeur de France une longue conversation, dont suit la fort curieuse relation :

J'ai eu, cet après-midi, un entretien particulier avec S. M. Sarde... Ce prince m'a ordonné de vous prévenir aujourd'hui que M. le comte de la Marmora recevrait, par le prochain ordinaire, ses lettres de rappel et qu'il lui avait déjà désigné un successeur. Il m'a répété lui-même tout ce qu'il chargea, il y a huit jours, M. le marquis d'Aigueblanche de me dire de sa part et dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte par ma dernière dépêche :

. . . .

J'ai osé, Monsieur le duc, renouveler dans ce moment à S. M. Sarde les assurances de la satisfaction que le Roi a toujours marquée de la conduite de M. de la Marmora et de l'estime qu'il s'est conciliée à notre Cour, et j'ai paru espérer de sa clémence qu'au moins Elle différerait jusqu'à l'arrivée de Mme la comtesse d'Artois à Versailles le rappel de cet ambassadeur, et pourrait seconder en cela les désirs du Roi, auquel la circonstance des deux mariages avait dû le rendre encore plus agréable.

Ce prince s'est alors ouvert à moi sur tous les objets de plainte qu'il avait à former contre M. de la Marmora. Il a même voulu me montrer plusieurs des lettres de sa correspondance secrète avec M. le comte de Lascaris, quelques-unes aussi de ce ministre qui ont été également interceptées et des billets adressés à ce dernier par Mme la marquise de la Marmora, belle-sœur de l'ambassadeur, desquels il résulte une intelligence et un plan d'intrigues et de manœuvres obscures que le roi de Sardaigne m'a assuré contraires à ses intentions et au bien de son service.

Mme la marquise de Ferrero est fille de feu la marquise de Saint-Germain, que le roi Charles-Emmanuel honorait d'une confiance et d'une

bonté particulières et qui avait sur son esprit un crédit que celle-ci avait conservé et dont le nouveau roi l'accuse d'avoir abusé quelquefois.

Le roi de Sardaigne m'a confié qu'il nommerait, pour remplacer M. le comte de la Marmora, M. le comte de Viry, son ambassadeur à Madrid, et ses discours m'ont donné sur la disgrâce prochaine de M. le comte de Lascaris les soupçons les plus fondés. Ce prince a exigé de moi le secret le plus profond sur ce dernier objet de sa conversation.

Le jour même où le roi de Sardaigne tenait à l'ambassadeur de France ces propos qui ont une fort étrange apparence d'excuses et de justification bien humble, sinon petite, son ministre des Affaires Étrangères, le comte de Lascaris, adressait au comte de la Marmora une lettre ainsi conçue :

Le Roi m'ordonne de prévenir V. E. qu'il est dans l'intention de la rappeler pour lui marquer ici sa satisfaction pour la gloire et le bonheur qu'elle a eus de conclure, pendant le cours de son ambassade, deux mariages qui tenaient si fort à cœur à S. M. et l'importante affaire du décanat [1].

Les termes si gracieux employés par le ministre ne suffirent pas pour amortir complètement le coup que ce rappel imprévu devait porter au comte de la Marmora; il le ressentit d'autant plus vivement, que sa disgrâce, annoncée à la Cour de Versailles par le baron de Choiseul, y avait fait sensation; il profita de cet état de choses pour présenter de la façon la plus digne ses récriminations dans la réponse suivante :

Comme je me trouvais à Versailles où j'étais allé dès la veille, lorsque cette lettre m'est parvenue, je l'ai tout de suite communiquée à M. le duc d'Aiguillon et lui en ai envoyé le lendemain la copie, afin qu'il pût annoncer au Roi T. C. mon rappel dans le sens glorieux pour moi qu'elle présente et que j'envisage comme une première grâce de S. M. Mais la pure vérité, qui a toujours été jusqu'ici mon seul guide, ne me permet pas de taire qu'à mon arrivée à Versailles, le lundi au soir, j'ai trouvé que le Roi T. C., le ministre et Mme du Barry avaient déjà connaissance de mon sort par les lettres de M. le baron de Choiseul, arrivées le vendredi précédent, et qu'elles y avaient fait une sensation, dont je suis au désespoir. Il serait aussi difficile que superflu de dire à V. E. l'excès des bontés que l'intérêt qu'on paraît y prendre m'a attiré

[1] *Archives de Turin*, le comte de Lascaris au comte de la Marmora, le 14 avril 1773.

de la part du Roi T. C. et la manière dont elles ont été secondées par M. le duc d'Aiguillon et Mme du Barry [1].

Cette lettre ne fut pas ouverte par le comte de Lascaris, auquel elle était adressée, mais par le successeur de ce ministre qui avait eu l'habileté de pressentir une disgrâce imminente depuis deux mois et avait présenté, le 21 avril, la demande de sa démission au roi de Sardaigne qui s'était empressé de la lui accorder et de donner le département des Affaires Étrangères à son favori. Le 24 avril 1773, en annonçant ces changements, le baron de Choiseul s'exprimait sur ce confident royal en ces termes :

M. le marquis d'Aigueblanche a un empire très marqué sur l'esprit de ce prince, qui l'honore depuis plus de trente ans de la confiance la plus intime et même la plus tendre. Le public impute à ce ministre tous les changements actuels et l'accuse d'animer quelquefois le ressentiment de son maître en en précipitant les effets. Dans l'état présent du Ministère, rien ne peut nuire au crédit absolu du marquis d'Aigueblanche, qui aura probablement la plus grande influence dans toutes les affaires. Quoique, depuis mon séjour à Turin, j'aie vécu avec lui dans une liaison assez suivie, il m'est impossible de ne pas regretter son prédécesseur, qui réunit à beaucoup de talent et de lumières des qualités agréables; mais j'ai lieu d'espérer que les intérêts du Roi ne souffriront nullement de ce changement.

Le duc d'Aiguillon, tout dévoué au clan piémontais de la Cour de Versailles, par opposition au parti autrichien et à la coterie Choiseul, ne se contenta pas des protestations verbales de regrets et de dévouement qu'il avait prodiguées au comte de la Marmora; le 24 avril 1773, il écrivit, au nom du Roi T. C., à cet ambassadeur une lettre officielle, dans laquelle il déclarait que S. M. le verrait avec d'autant plus de peine cesser ses fonctions près d'Elle, qu'il lui avait « constamment rendu sa personne et son ministère agréables »; cette déclaration était accompagnée de toutes sortes de louanges, et même d'assurances de gratitude pour la réussite des deux mariages. En même temps, le ministre chargeait le baron de Choiseul de faire en toutes occasions le plus grand éloge du comte de la Marmora et de lui rendre tous les bons offices en son

[1] *Archives de Turin*, le comte de la Marmora au comte de Lascaris, le 23 avril 1773.

pouvoir. Ces efforts eurent pour le comte de la Marmora un résultat favorable, que, le 12 mai 1773, l'ambassadeur de France à Turin annonçait en ces termes :

Le roi de Sardaigne me dit hier soir qu'en considération des témoignages formels que je lui avais rendus, de la part du Roi, de la conduite de M. de la Marmora, ainsi que de la bienveillance dont S. M. l'honore et de l'estime qu'il s'est conciliée à notre Cour, où il a eu le bonheur de conclure deux mariages si chers à son cœur, il lui destinait la vice-royauté de Sardaigne, la place la plus importante de ses États et remplie aujourd'hui par M. le comte Roubion, ci-devant son ambassadeur à Madrid; que celui-ci serait rappelé avant un an et que cet emploi dans lequel on n'était, à la vérité, confirmé que l'espace de trois années menait ensuite aux gouvernements les plus considérables et aux premières dignités de la Couronne.

LE COMTE DE VIRY.

Malgré la promesse de cette compensation importante, le pauvre comte de la Marmora était « désespéré de quitter Paris »[1]. Le comte de Viry, qui s'était rendu de Madrid à Turin, afin de recevoir verbalement ses instructions, se mit en route dans la nuit du 23 au 24 juillet pour Paris, où il arriva le 30; le 2 août, il rejoignait le comte de la Marmora à Compiègne, où se trouvait la Cour. Après avoir présenté son successeur, dont la première dépêche est du 6 août 1773, l'ex-ambassadeur piémontais en France revint à Paris, d'où, le 20, il partit pour rentrer à Turin. Ainsi finit tristement cette mission qui avait d'abord eu le plus heureux succès.

Le nouvel ambassadeur du roi de Sardaigne en France était arrivé à son poste précédé d'une excellente réputation, que le baron de Choiseul lui avait faite dans ses dépêches, et notamment dans les passages suivants :

M. le comte de Viry a de fréquents entretiens avec le Roi, son maître. Ces instructions verbales et la lecture de la correspondance de M. de la Marmora lui auront bientôt appris les intentions de sa Cour et il partira pour Paris vers la fin de la semaine prochaine. Je crois que son pré-

[1] C'est ainsi que s'exprime la comtesse de Pons, dame pour accompagner la comtesse de Provence, dans une lettre adressée de Compiègne, le 19 août 1773, à son mari, ministre de France à Berlin. Une copie de cette lettre qui fut sans doute interceptée par le Cabinet noir, se trouve aux *Archives des affaires étrangères*, série Prusse, Supplément, t. VIII.

décesseur reviendra ici aussitôt après son arrivée. Les connaissances que j'ai pu recueillir jusqu'à présent sur le personnel de M. de Viry justifient la bonne réputation dont il jouit, et il ne cesse de me témoigner du désir extrême de plaire à notre Cour et de se concilier votre amitié [1].

Cet ambassadeur joint à un extérieur poli et réservé beaucoup de douceur et d'aménité dans le caractère et des qualités aimables. En outre des connaissances qu'il a été à portée d'acquérir dans les différentes Cours où il a déjà résidé [2], et où l'on rend justice à sa prudence et à sa modestie, on lui accorde généralement de l'esprit et du talent, et le Roi, son maître, qui m'a souvent fait l'éloge de ses lumières et de sa probité, l'honore de sa confiance et de son estime [3].

Dès son arrivée à Compiègne, le comte de Viry put se flatter d'avoir remporté un réel succès : il plut aux femmes dont le jugement, alors encore plus qu'aujourd'hui, était en notre pays souverain et sans appel. Le 19 août, Mme de Pons parlait de lui en ces termes :

J'ai vu le nouvel ambassadeur de Sardaigne chez M. le duc d'Aiguillon; il est grand et gros; on prétend que c'est le vampire de son prédécesseur; j'ai causé avec lui, il cause bien, parle français à merveille, a la physionomie pleine d'esprit et en a, à ce que le monde dit. Je trouve convenable d'être bien avec le ministre de ma princesse [4].

Le succès, qui accueillit le comte de Viry à son entrée dans la société de Versailles et de Paris, ne fut pas de longue durée; luimême, sachant bien à quoi il s'exposait, y mit fin par le parti qu'il prit de conduire l'ambassadrice sa femme chez la comtesse

[1] Le baron de Choiseul au duc d'Aiguillon, Turin, le 7 juillet 1773. — *Archives des affaires étrangères*, Turin, vol. 256.

[2] Le comte Joseph-Marie de Viry était fils du comte François-Joseph qui avait été nommé, en 1750, ministre du roi de Sardaigne à La Haye, en 1754, en la même qualité à Londres et, en 1764, ministre et secrétaire d'État des affaires étrangères, et était mort en 1766. Il avait débuté, en 1764, comme ministre à La Haye, d'où il était passé à Londres, et, en 1769, il avait été nommé ambassadeur à Madrid. — Grillet, *Dictionnaire historique, littéraire et statistique du département du Mont-Blanc et du Léman*, Chambéry, 1807, 3 vol. in-8°, t. III, p. 443.

[3] Le baron de Choiseul au duc d'Aiguillon, Turin, 28 juillet.

[4] Lettre citée plus haut, p. 316, n° 1.

du Barry. C'était une résolution de grave conséquence, dont, dans sa dépêche du 16 août 1773, il exposait les motifs ainsi qu'il suit :

Mme du Barry n'est fréquentée que par quatre ou cinq dames de ce pays-ci, dont les deux principales sont la maréchale de Mirepoix, qui s'est toujours prêtée aux plaisirs du roi de France, et la duchesse d'Aiguillon, qui se gêne à cette société par rapport à son mari. Aucune des autres dames de qualité de la Cour et de Paris ne veulent mettre les pieds chez Mme du Barry et elles poussent même la répugnance au point d'éviter de fréquenter celles qui y vont..... Cependant, tout pesé et ne m'occupant essentiellement que de l'objet de mon ministère et des moyens de le rendre plus aisé et peut-être plus utile au service du Roi, j'ai cru dans cette vue que l'inconvénient que Mme de Viry, à l'imitation de Mme de Fuentès, n'allât pas chez Mme du Barry, serait beaucoup plus grand que les désagréments que lui présente pour la société, ainsi qu'à moi, la visite qu'elle lui ferait, que je chercherai d'ailleurs de colorer par l'étiquette établie à cette Cour-ci, qui est que la dame qui arrive, même étant ambassadrice, fasse la première visite à celles qui y sont, et Mme du Barry ayant été présentée, ayant surtout travaillé efficacement à la réussite du mariage de Mme la comtesse d'Artois et me faisant beaucoup de politesses.

Cette politique était la continuation du système adopté par le comte de la Marmora, qui avait essayé de former à la Cour de Versailles un parti piémontais avec l'appui de la comtesse de Provence. Cette princesse, plus souple et plus docile que Marie-Antoinette, s'y était prêtée de bonne grâce. Pendant que la Dauphine affectait de se tenir sur la plus grande réserve vis-à-vis de la favorite et n'osait même pas lui adresser deux ou trois paroles banales, malgré les prières du comte de Mercy et les conseils de Marie-Thérèse, tellement elle redoutait de s'exposer aux récriminations de Mesdames, la comtesse de Provence, à la fois moins timide et plus prudente, recherchait les occasions de dire quelques mots à la du Barry et flattait adroitement le parti dominant. Il en résultait que le duc d'Aiguillon, tout dévoué à la favorite, qui seule l'avait fait entrer dans le Ministère et l'y maintenait envers et contre tous, n'avait rien de caché pour les ambassadeurs piémontais et marchait de concert avec eux. Malgré les regrets qu'on avait hautement manifestés à Versailles au sujet du rappel du comte de la Marmora, son successeur, en suivant ses traces et en mettant

sa femme en relations avec la comtesse du Barry, fut bientôt dans les meilleurs termes avec le dernier ministre des Affaires Etrangères de Louis XV.

Ainsi, dans la crise violente que provoqua la maladie dont ce roi mourut, le comte de Viry put obtenir du duc d'Aiguillon des renseignements intimes et confidentiels, qui donnent à ses dépêches la plus grande valeur historique. Le 2 mai 1774, après avoir raconté en détail les origines, les progrès et la marche de cette maladie et en avoir exposé et discuté les conséquences possibles, il relatait les intrigues de Mesdames et de la Dauphine pour déterminer le Roi à recevoir les sacrements, c'est-à-dire à éloigner la favorite indigne qui inspirait à ces princesses autant de répugnance et d'aversion que de dégoût. L'ambassadeur rapporte qu'on avait pensé à faire venir de Saint-Denis Madame Louise, mais que le duc d'Aiguillon avait fait comprendre au nonce qu'en accordant cette permission, il se compromettrait. « J'ai su, disait-il, tout ceci confidemment de ce secrétaire d'État, ainsi que j'ai appris de lui toutes les notions que je mande à V. E. relativement à la maladie de S. M. T. C. »

LE CRÉDIT DE MARIE-ANTOINETTE.

Cette intimité confiante entre le duc d'Aiguillon et le comte de Viry persista jusqu'à la disgrâce de ce ministre, c'est-à-dire pendant les premières semaines du nouveau règne. Tous deux, ambassadeur et ministre, suivaient de très près les mouvements de la jeune Cour; ils observaient surtout avec anxiété l'état du crédit de Marie-Antoinette, les progrès ou la diminution de son influence sur Louis XVI, et dans les dépêches du comte de Viry on retrouve les traces de leurs remarques. Ce n'était pas la seule source d'information excellente dont disposait le représentant du roi de Sardaigne. La comtesse de Provence lui fournissait également des renseignements confidentiels de toute première importance. Aussi les dépêches du comte de Viry pendant cette période sont-elles aussi curieuses qu'intéressantes, comme le font bien voir les extraits suivants :

L'on pense généralement que la Cour de Vienne aura beaucoup d'influence sur celle-ci à cause de l'ascendant de la Reine sur l'esprit de S. M. T. C., et l'on se représente déjà les soins et les menées secrètes

de l'Impératrice, sa mère, pour influer par ce moyen sur le Cabinet de Versailles. Il faudra voir si ce prince restera longtemps dans des dispositions assez complaisantes pour la Reine, son épouse, à l'effet que la Cour de Vienne puisse tirer les avantages qu'elle peut se promettre du malheureux événement qui vient d'arriver ici, et si les ministres de France ne trouveront pas le moyen, en mettant naturellement sous les yeux de leur maître le véritable état des choses et l'intérêt de la Couronne, de l'engager à mettre quelque borne à l'influence que l'Impératrice-Reine chercherait d'avoir à cette Cour.

Le Roi T. C. a donné lieu de remarquer par ce qu'il a fait à Choisy pendant ces deux jours, qu'il voudrait voir tout par lui-même, et M. de Sartine, qu'il y a fait appeler, et avec qui il a travaillé hier matin pendant trois quarts d'heure, a fort admiré la justesse d'esprit et du discernement de ce prince.

. . . .

L'on continue de penser publiquement que S. M. T. C. va rappeler le duc de Choiseul de son exil, et l'on croit aussi le comte de Broglio, ainsi qu'Elle l'a fait hier de la duchesse (*sic*) de Gramont, dame du palais de la Reine actuelle, qui avait été exilée pour quelques propos indiscrets qu'elle avait tenus contre Mme du Barry, lors de son établissement à la Cour.

Cette princesse a écrit à cette occasion une lettre pleine de bonté à cette dame, en lui annonçant la grâce du Roi et en l'invitant à revenir d'abord à Choisy. Rien n'égale l'art qu'Elle met dans toutes les actions pour se gagner les cœurs et les suffrages du public, qu'Elle possède déjà beaucoup, et l'on reconnaît dans toute sa conduite les principes et le concours de l'Impératrice-Mère.

. . . .

Il y a cependant des gens qui assurent que ce prince n'est point personnellement porté pour le duc de Choiseul, à qui il a reproché souvent, entre autres choses — et ce n'est pas sans fondement —, le mauvais état où sont les finances de la France, au rétablissement desquelles on croit qu'il va penser sérieusement. Cette idée, qui transpire dans le public, a même déjà fait rehausser les fonds et les effets royaux[1].

Le Roi T. C. témoigne beaucoup d'amitié à Madame. Je l'avais déjà appris et Elle a daigné me le confier Elle-même ce matin....... Le Roi T. C. a toujours témoigné une grande prédilection pour Monsieur. Aussi lui a-t-il déjà fait connaître, à ce que m'a confié Madame, qu'il

[1] Le comte de Viry au roi de Sardaigne, 13 mai 1774.

convenait qu'il travaillât et qu'il s'instruisît des affaires, en lui insinuant par là qu'il pourrait ensuite entrer au Conseil[1].

Je crois....., à juger de ce que Madame a daigné me confier, que, si le duc de Choiseul est rappelé de son exil, il n'entrera pas pour cela dans le Ministère et que son parti qui, à ce qu'on prétend, commence à s'impatienter, pourrait bien ne pas avoir autant d'influence que celle à laquelle il s'est attendu par la faveur de la Reine, paraissant que le Roi, quelle que soit l'affection qu'il a pour Elle, ne sera peut-être pas porté, autant qu'Elle a pu s'en flatter, à Lui laisser prendre une ingérence dans toutes les affaires de l'État. Certains petits indices qui ont paru depuis deux jours et qui m'ont été confiés ce matin m'ont porté à faire ce jugement[2].

Je sais de très bon endroit que le Roi T. C. a fait connaître ces jours-ci, d'une manière assez positive, à la Reine qu'il n'aimait pas à être détourné de ses heures de travail, sur ce que cette princesse était entrée dans sa chambre, en laissant paraître quelque curiosité que le Roi remarqua et qu'il désapprouva si fort par sa contenance, que la dame qui avait suivi la Reine en vit assez depuis la porte, pour s'apercevoir du motif qui avait conduit cette princesse chez le Roi et du peu de déférence à s'y prêter.

Cette notion, qui m'a été confiée sous le plus grand secret, m'est en quelque sorte confirmée par des propos que le Roi a tenus à M. de Maurepas et que celui-ci a communiqués au duc d'Aiguillon, de qui je les tiens.

Ce jeune prince a fait connaître à diverses reprises à M. de Maurepas qu'il ne voulait absolument pas que les femmes eussent de l'influence sous son règne dans les affaires d'État, et il lui a, à cette occasion, parlé, en passant, du rôle qu'elles ont joué pendant la plus grande partie de celui de son grand-père, d'une manière qui fait bien honneur aux bonnes mœurs et aux sentiments de religion qu'on lui connaît. Si S. M. T. C. persiste dans cette résolution et si Elle parvient d'en imposer aux intrigues et aux cabales auxquelles on est si fort habitué à cette Cour-ci, l'on pourra voir dans les affaires une autre conduite que celle à laquelle on s'est attendu, surtout par rapport à l'influence de la Reine. On prétend aussi que M. de Maurepas..... ne contribuera pas

(1) Le comte de Viry au marquis d'Aigueblanche, 16 mai 1774.
(2) Au marquis d'Aigueblanche, 16 mai 1774.

peu par ses sages avis à prévenir avec adresse l'influence que la Cour de Vienne aurait cherché, par le moyen de la Reine, à avoir dans le Cabinet de Versailles [1].

Il paraît toujours plus certain, et je m'aperçois qu'on est assez généralement d'accord aujourd'hui sur cet article, que cette princesse n'aura tout au plus qu'une légère influence dans les affaires, et que les marques d'amitié et d'égards qu'Elle pourra recevoir de S. M. T. C. ne s'étendront pas au delà de quelques grâces, pour les emplois de Cour, et peut-être dans l'intérieur du pays et le militaire qui pourront s'obtenir par son canal. L'empressement qu'Elle a montré de s'ingérer dans tout, et la chaleur avec laquelle Elle a travaillé dans les premiers moments, peut-être même trop inconsidérément, pour le duc de Choiseul et tout son parti, ont produit un effet peu avantageux en sa faveur et à ses vues dans l'esprit du Roi, son époux.

Je sais à ce sujet, confidemment, par le duc d'Aiguillon, que, dans le premier travail qu'il a fait avec ce prince, Elle essaya, sous prétexte de traverser sa chambre, pour passer dans un autre appartement, de voir comment cette tentative Lui réussirait; mais le Roi La reçut très froidement et ordonna qu'à l'avenir la porte, par où Elle était entrée, fût toujours fermée, lorsqu'il serait en affaires. Cette circonstance, jointe à celles que j'ai eu l'honneur de mettre déjà sous les yeux de V. M., Lui feront voir toujours plus, que le public s'est heureusement trompé dans l'idée du crédit qu'on croyait que la Reine aurait sur l'esprit du Roi, d'après les complaisances qu'on avait remarquées qu'Il avait pour Elle, étant Dauphin.

L'on voit aussi tous les jours, à ce que m'a ajouté le duc d'Aiguillon, d'autres preuves du jugement et du discernement de ce prince, qui travaille beaucoup et qui témoigne le plus grand désir de s'instruire et de se mettre en état de gouverner sagement ses peuples. La prédilection qu'il laisse entrevoir pour Madame fournit une autre preuve non équivoque de la justesse de son esprit, et le secrétaire d'État qui s'en entretenait, il y a deux jours, avec moi, ne pouvait me faire un plus grand éloge de cette princesse qu'en me disant que, si elle était à la place de la Reine, il était persuadé que, malgré la jeunesse et l'inexpérience du Roi, les choses iraient au mieux par les sages conseils qu'elle lui donnerait [2].

---

[1] Le comte de Viry au roi de Sardaigne, 20 mai 1774.

[2] Au Roi, 27 mai 1774.

Tous les amis du duc de Choiseul commencent à être fort intrigués en voyant qu'on ne parle pas encore de le rappeler de son exil. On prétend même qu'ils lui ont conseillé, les uns de faire écrire au Roi par sa femme pour demander son retour, les autres de faire des représentations sur sa santé qui aurait besoin des eaux de Plombières. L'on verra ce qui sera de tout ceci, mais l'on ne doute point du peu de penchant, sur lequel j'ai déjà prévenu V. M., du roi de France pour cet ex-ministre, que le feu Dauphin, dont les inclinations ne pourront qu'à juste titre influer sur celles du Roi, son fils, a toujours mésestimé.

Mme la comtesse de Marsan, gouvernante des Enfants de France, qui a élevé le Roi et qui a conservé un certain crédit sur son esprit, ainsi que l'abbé de Radonvilliers, l'un des aumôniers de ce prince et qui a eu quelque part à son éducation, doivent Lui avoir fait quelques insinuations très peu avantageuses au duc de Choiseul, surtout en sa qualité de Lorrain, qu'on dit trop favorable à la Cour de Vienne; et le duc d'Aiguillon a, de son côté, secondé adroitement ces insinuations, en mettant sous les yeux de S. M. T. C. un état des dépenses pour l'entretien des places frontières du royaume, dans lequel S. M. a remarqué que celles d'Alsace et de Lorraine avaient coûté depuis deux ans, celle de Landau surtout, 900,000 francs, à cause que, pendant les six à sept dernières années du ministère du duc de Choiseul, elles avaient été négligées entièrement et presque abandonnées [1].

La Reine, excitée par quelques femmes intrigantes de la Cour, soit aussi par sa jeunesse et par la légèreté de son caractère, essaie de temps en temps de revenir à la charge pour avoir l'ingérence dans les affaires, quoique l'on continue de penser assez généralement qu'Elle n'y parviendra pas aisément.....................................

Il n'y a qu'une voix sur la sagesse, la prudence et l'esprit judicieux de Madame. L'on prétend même que le Roi l'a distinguée sous le nom de « bonne tête ». La situation de cette princesse est des plus délicates, ainsi que celle de Monsieur, et il faut tous leurs talents pour prévenir la jalousie de la Reine, qui a cependant dû dire quelques mots qui font voir qu'Elle n'est pas trop portée à aider les dispositions qu'a fait connaître le Roi d'appeler dans peu Monsieur au Conseil. C'est Madame qui a daigné me confier ceci ce matin, sous le plus grand secret [2].

---

[1] Au roi de Sardaigne, 27 mai 1774.
[2] Au marquis d'Aigueblanche, 30 mai 1774.

L'on prétend que Monsieur a marqué un peu trop d'impatience d'être appelé au Conseil, et que c'est à cette occasion que la Reine a dû s'expliquer, ainsi qu'Elle l'a fait, et d'une manière qui a porté à croire qu'Elle contrarierait secrètement les désirs de ce prince, si digne par son application et ses talents d'une pareille marque de confiance de la part du Roi, son frère. M. le comte d'Artois continue d'aller au-devant de tout ce qui peut plaire à la Reine, mais il ne paraît pas pour cela qu'il ait d'autre influence auprès d'Elle que celle que peut lui donner son caractère de jeunesse, fort analogue en cela à celui de cette princesse [1].

Le comte de Mercy, à ce qui m'a été dit de bonne part, a fait connaître, il y a quelques jours, à la reine de France que l'Impératrice, sa mère, était fort contente du ministère du duc d'Aiguillon, ainsi que de la manière avec laquelle ce secrétaire d'État traite les affaires et qu'Elle verrait avec plaisir que cette princesse lui marquât des bontés. Les amis du duc d'Aiguillon, qui ont connaissance de ceci, se flattent de voir la Reine changer à son égard; mais je ne puis être, jusqu'à présent, de leur avis, d'autant plus que je sais de très bonne part qu'Elle ne cherche qu'à le desservir auprès du Roi, son époux, et, à moins de quelque changement bien favorable et imprévu, il paraît bien difficile que le duc d'Aiguillon reste en place. Le public continue cependant toujours de penser qu'il n'y aura pas de changement de sitôt; mais, malgré cela, ce secrétaire d'État m'a encore répété, mardi dernier, ce qu'il m'a dit plusieurs fois sur la résolution où il était de se retirer et m'a paru déterminé à donner ses démissions [2].

Je viens d'être assuré de bonne part que le langage que le duc d'Aiguillon m'a tenu, mardi dernier, sur la résolution où il était de demander sa démission, n'était pas sans fondement, ce ministre ayant prié hier au soir le Roi T. C. d'agréer qu'il se démît des deux places de ministre des Affaires Étrangères et de la Guerre, et il a envoyé ce matin à ce prince, en conséquence, par M. de Maurepas, les deux portefeuilles de ces départements [3].

Jamais ministre des Affaires Étrangères n'a emporté avec lui plus de

[1] Au Roi, 3 juin 1774.
[2] *Ibidem.*
[3] Au marquis d'Aigueblanche, 3 juin 1774.

regrets de la part de tout le corps diplomatique qui est à cette Cour-ci que M. le duc d'Aiguillon, et ses ennemis, dans ce pays, dont le nombre est bien grand, ne peuvent s'empêcher d'admirer la dextérité et la sagesse avec laquelle il s'est conduit depuis la mort du Roi, ce dont il a donné une nouvelle preuve en choisissant à propos le moment de sa retraite, qui est bien différente de celle de son prédécesseur.

....

M. de Maurepas vint chez lui la veille et le mit au fait d'un entretien qu'il avait eu le même jour avec le Roi, dans lequel ce prince lui avait fait connaître qu'Il s'attendait que le duc d'Aiguillon Lui demanderait de lui-même sa démission et ne le mettrait point par là dans le cas de lui ôter ses emplois. Ce secrétaire d'État, qui n'était resté que par décence dans le Ministère depuis la mort du Roi, et qui n'attendait, pour donner sa démission, que de pouvoir se retirer, sans s'exposer à déplaire à son nouveau maître, ne put s'empêcher de faire connaître à M. de Maurepas combien le discours qu'il venait de lui tenir le mettait à son aise, et de lui dire que, dès le lendemain, il se rendrait à la Muette pour prier le Roi de vouloir bien les accepter. M. de Maurepas aurait voulu qu'il ne fût pas si pressé, mais le duc d'Aiguillon, qui ne pouvait plus soutenir le fardeau de deux places considérables, qu'il ne remplissait que par décence, persista dans la résolution qu'il avait prise. Le Roi fit connaître par sa surprise, lorsque le duc d'Aiguillon entra dans son cabinet, qu'il n'avait pas entendu que la chose fût si tôt; mais sur ce que le secrétaire d'État lui représenta qu'il était du bien de son service que les places qu'il avait, surtout celle des Affaires Étrangères, fussent occupées par une personne en qui l'on sût qu'il avait de la confiance, ce prince lui répondit qu'il lui ferait savoir ses intentions, et c'est ce qu'Il a fait, le vendredi matin, par M. de Maurepas [1].

La retraite du duc d'Aiguillon priva le comte de Viry d'un de ses meilleurs moyens d'information; mais il lui restait la comtesse de Provence qui le tenait au courant de ce qui se passait dans l'intérieur de la famille royale, par exemple de la curieuse lutte qui s'engagea entre Marie-Antoinette et Mesdames, tantes du Roi, à leur retour à la Cour, après leur guérison de la maladie qu'elles avaient contractée en soignant Louis XV. Sur ce sujet intéressant, j'extrais de sa correspondance les passages suivants :

La Reine, qui peut être regardée jusqu'ici comme la seule personne qui ait eu du crédit sur son esprit, a pris grand soin d'éloigner ce

[1] Au marquis d'Aigueblanche, 6 juin 1774.

prince, de tous ceux qu'Elle a cru pouvoir faire obstacle à ses vues ou même gêner sa conduite. Celle qu'Elle a tenue pendant tout le temps de la maladie de Mesdames en est une preuve non équivoque, et la réception moins amicale qu'elles ont eue à Marly confirme cette idée. L'on s'attend aussi généralement à voir Madame Adélaïde mettre en avant toutes les intrigues possibles pour essayer de regagner l'ascendant dont elle se croyait assurée sur l'esprit du Roi, son neveu, et que la Reine a trouvé moyen de lui faire perdre en instruisant ce prince de toutes les cabales de sa tante, laquelle y est continuellement excitée par la comtesse de Narbonne, sa dame d'atours, qui abuse entièrement de la confiance que cette princesse a en elle [1].

Madame m'a fait la grâce de me confirmer ce que j'avais déjà appris sur les intrigues de Mesdames, tantes du Roi, surtout Madame Adélaïde. La Reine, qui croit qu'Elle n'est plus dans le cas de les ménager autant que par le passé, a pris avec elles un ton auquel elles ne s'attendaient pas, et cette conduite de sa part vis-à-vis de ces princesses ouvre une nouvelle scène de cabales, dont les suites pourraient être de quelque conséquence, à cause de l'ascendant que Madame Adélaïde a toujours eu sur l'esprit du Roi, son neveu, et qu'il faudra voir si elle pourra reprendre, malgré les efforts de la Reine pour l'en empêcher [2].

Marie-Antoinette sortit victorieuse de cette rivalité; Madame Adélaïde ne parvint pas à reconquérir sur Louis XVI le crédit prépondérant dont elle avait joui pendant les premières journées du nouveau règne; mais ce succès n'endormit pas la vigilance de la Reine; comme le Roi accordait, à son gré, trop de confiance à sa belle-sœur, la comtesse de Provence, Elle manifesta ouvertement son mécontentement, à tel point que la princesse piémontaise crut politique d'éviter tout ce qui pourrait indisposer davantage la souveraine. Le comte de Viry rapporte ce curieux incident ainsi qu'il suit :

Madame m'a fait demander ce matin pour me dire que, vu la circonstance délicate où elle se trouve à cause de la jalousie que la Reine a conçue d'elle et qu'Elle ne peut s'empêcher de laisser entrevoir, au point que le Roi T. C. se trouve même gêné dans les occasions où Il

[1] Au roi de Sardaigne, 1er juillet 1774.
[2] Au marquis d'Aigueblanche, 4 juillet 1774.

voudrait lui donner des marques de son amitié et de sa confiance, vu ces circonstances, dis-je, elle trouvait, après y avoir bien réfléchi, qu'elle ne pouvait, sans s'exposer à quelques tracasseries que la Reine ne demandait pas mieux que de lui susciter, me remettre le portrait de Madame Clotilde, sans préalablement avoir communiqué la chose au Roi T. C. comme d'elle-même et comme un projet qui viendrait uniquement par l'intérêt qu'elle prend à la princesse, sa belle-sœur, en Lui demandant à ce sujet le plus grand secret, sur lequel Madame m'a ajouté qu'elle croyait pouvoir compter [1].

Madame, à qui j'ai eu l'honneur de faire ma cour hier, dans un moment où elle pouvait me parler à son aise, me fit entrer dans son cabinet pour me dire que le Roi, son beau-frère, lui ayant parlé de Madame Clotilde d'une manière toute naturelle et de façon à ne plus lui faire craindre des tracasseries de la part de la Reine, en prenant sur elle d'envoyer, comme d'elle-même, le portrait de cette princesse, elle me le remettrait peu après son retour à Versailles [2].

Ce portrait et les rapports de son premier écuyer, le chevalier de Saint-Germain, qui se trouvait en cette fin du mois d'août à Compiègne pour voir et observer Madame Clotilde, dissipèrent la fâcheuse impression que la réputation d'embonpoint de cette princesse avait faite sur le prince de Piémont; après d'assez longues hésitations, il se résolut à demander la main de la sœur de Louis XVI. Vers la mi-décembre, le comte de Viry, sur l'ordre du roi de Sardaigne, fit, comme de lui-même, des ouvertures qui furent bien accueillies par les comtes de Maurepas et de Vergennes et par le roi de France; néanmoins, la comtesse de Provence n'était pas sans inquiétude sur l'effet que ce projet d'union produirait sur l'esprit de Marie-Antoinette, dont elle redoutait l'opposition: elle fit recommander à Turin qu'on pressât les négociations préliminaires du mariage; le 23 décembre 1774, l'ambassadeur de Sardaigne faisait part au Roi, son maître, des craintes de cette princesse en ces termes :

Madame, à qui j'ai cru devoir rendre compte du succès d'une affaire à laquelle elle a eu tant de part, et dont j'ai déjà travaillé auprès de

(1) Au marquis d'Aigueblanche, 22 août 1774.
(2) Au même, 29 août 1774.

MM. de Maurepas et de Vergennes pour lui donner tout le mérite, afin de lui assurer toujours plus par là la tendresse de S. M. T. C. et l'affection de la famille royale, m'a confirmé ce que ces deux ministres m'avaient dit sur le désir de ce prince que je me procurasse sans perte de temps des ordres pour entamer la négociation dont il s'agit; et cette princesse m'a ajouté que, sachant à n'en pouvoir douter, par quelques propos indiscrets qu'elle a entendus tenir à la Reine, dans différentes occasions, qu'Elle n'était pas du tout portée à ce qui pourrait être avantageux à la royale maison de V. M., elle pensait qu'il était important, crainte qu'Elle ne vînt à traverser, si Elle en avait connaissance, et à mettre des entraves sur ce qui m'a été promis sur l'article de l'assistance, que je fusse autorisé le plus tôt possible à entamer l'affaire ministériellement et à y donner par là un degré de consistance dont on ne pût plus revenir en arrière.

LA CONDUITE DE MARIE-ANTOINETTE.

Cette hostilité avérée de la Reine pour la maison de Savoie et les princesses, ses belles-sœurs, explique que le comte de Viry n'ait pas craint de rapporter les bruits qui circulaient dans certaines sociétés sur la dissipation, sur la légèreté de Marie-Antoinette et sur ses rapports conjugaux avec Louis XVI. Il faut d'ailleurs reconnaître que l'état matrimonial du royal ménage devait être un sujet de graves préoccupations pour la cour de Turin, puisque de sa solution dépendait le sort futur des filles et des petits-enfants du roi de Sardaigne. Sur cette question, les dépêches du comte de Viry sont remplies de curieux renseignements qui, bien que souvent faux et erronés, n'en ont pas moins un certain intérêt historique, parce qu'ils proviennent sûrement de la comtesse de Provence ou de son entourage immédiat; c'est pourquoi je crois devoir publier ici, à titre d'exemples de ces médisances familiales, les extraits suivants :

L'intrigue augmente de plus en plus à cette Cour-ci par une suite du caractère de légèreté et d'inconséquence de la Reine, qui, sans démêler les véritables vues de ceux qui l'environnent, donne inconsidérément dans tous leurs projets, qu'ils ont soin de couvrir par un extérieur d'attachement pour Elle et une complaisance outrée à favoriser sa dissipation et ses plaisirs. L'on compte aujourd'hui deux partis auprès d'Elle. La comtesse Jules de Polignac et le baron de Besenval, Suisse de nation, lieutenant général au service de France, et plus connu par sa vie libertine que par ses exploits militaires, sont à la tête de l'un de ces partis.

La princesse de Guéménée et le chevalier de Luxembourg sont à la tête du second. M. de Maurepas est l'objet de la haine et de la jalousie de ceux-ci; mais il y a grande apparence qu'il est secrètement d'accord avec la comtesse de Polignac et qu'il s'est servi d'elle pour faire revenir la Reine à son égard. La princesse de Lamballe joue au milieu de tout ceci une espèce de rôle par les intervalles de faveur dont elle jouit auprès de la Reine, et elle se trouve d'autant plus en butte aux deux partis susdits qui, quoique divisés entre eux, se réunissent cependant chacun de leur côté pour lui nuire, qu'elle n'a pas assez d'esprit et de talent pour profiter de l'avantage que pourrait lui donner sa situation.

En attendant, l'on ne peut que remarquer avec peine que la Reine prend toujours plus de goût pour la société des jeunes gens. Sa conduite est généralement désapprouvée de toute la Cour et de la Nation, et les bruits controuvés qu'ils cherchent à répandre, tantôt que le Roi est en état de cohabiter avec Elle, tantôt qu'il est déterminé à subir la fameuse opération dont on a parlé depuis longtemps, annoncent des projets ou peut-être des craintes de leur part, à cause de la conduite de la Reine, qui ne peuvent que donner les plus vives inquiétudes aux grands seigneurs de ce pays-ci et surtout aux personnes qui sont attachées à Monsieur et à Madame, à M. le comte et à Mme la comtesse d'Artois [1].

L'on parle plus que jamais depuis trois ou quatre jours de la détermination qu'aurait prise le Roi de subir la fameuse opération que l'on assure qui lui est nécessaire pour qu'il puisse cohabiter avec la Reine, et l'on prétend qu'elle aura lieu la semaine prochaine ou, tout au plus tard, après le retour de la Cour à Versailles, qui sera le 16 novembre. La cabale et l'intrigue ont tant de part à tout ce qui se débite aujourd'hui, que je ne puis dire autre chose à ce sujet à V. E.

En attendant, l'on remarque depuis deux jours que la Reine paraît commencer un peu à se fatiguer de la société du baron de Besenval et de la comtesse Jules de Polignac; Elle affecte d'avoir dans ce moment-ci beaucoup d'attentions pour Madame qui reçoit ses avances d'une manière digne de l'esprit et de la prudence qui caractérisent cette princesse dans toute sa conduite [2].

J'ai été assuré par deux personnes, qui peuvent être bien instruites et qui m'ont souvent donné de bonnes notions, que la fameuse opéra-

[1] Au marquis d'Aiguebelanche, 23 octobre 1775.
[2] Au même, 30 octobre 1775.

tion dont il avait été question pour la personne du Roi, et que la Reine et ses partisans ont si fort à cœur qu'Il subisse, n'aura pas lieu, soit par la répugnance que ce prince continue à témoigner de s'y soumettre, soit par la crainte qu'ont les médecins de la Cour, qui ne sont pas d'accord entre eux, que cette opération soit dangereuse par elle-même [1].

Le crédit du baron de Besenval et de la comtesse Jules de Polignac auprès de la Reine paraît avoir sensiblement baissé depuis Fontainebleau. C'est la princesse de Guéménée qui semble aujourd'hui le plus en faveur, et comme son âge ne la met pas trop à portée de celui de jeunesse de la Reine, ce ne sera que par ses intrigues et en lui rendant sa maison agréable, et peut-être commode, qu'elle pourra se soutenir. La princesse de Lamballe se maintient dans une espèce de crédit, qui se borne à lui procurer des agréments, sans que les effets jusqu'à présent aient donné lieu à parler.

Au reste, la conduite de la Reine Lui va aliénant de plus en plus l'esprit du public de Paris, où Elle n'est plus reçue, à beaucoup près, avec les mêmes applaudissements, et la trop grande complaisance du Roi à cet égard donne lieu à des expressions très indécentes sur le caractère et les qualités d'esprit de ce prince.

Au milieu de tout ceci, l'on peut dire que Madame devient l'idole de la Nation, et Mme la comtesse d'Artois qui fut vendredi dernier, pour la première fois, à l'Opéra de cette ville, y a été reçue avec un excès de joie et des applaudissements qui sont un témoignage bien certain de l'amour des Français pour cette princesse.

Le parti de Mme de Guéménée fait courir de nouveau des bruits sur la résolution qu'aurait prise le Roi de subir dans le courant de l'hiver la fameuse opération en question. Les personnes les plus sages de la Cour démêlent d'autant plus facilement leurs vues en cela relativement à la Reine, que l'on assure de bonne part que ce prince courrait du danger en s'exposant à la subir et que c'est cette idée qui l'en empêche [2].

La faveur de la comtesse Jules de Polignac auprès de la Reine diminue de jour en jour et il n'est presque plus question du baron de Besenval. L'on assure que cette princesse, instruite de leur liaison avec M. de Maurepas, conçut de l'ombrage à leur égard, d'autant plus que l'on

[1] Au marquis d'Aigueblanche, 13 novembre 1775.
[2] Au même, 20 novembre 1775.

ajoute que M. de Besenval, qui a toujours passé pour un des plus zélés du parti du duc de Choiseul, a donné de forts soupçons à cet ex-ministre dans cette occasion-ci sur son attachement pour lui. Mme de Guéménée continue d'être en grande faveur auprès de la Reine, qui paraît rencontrer avec plaisir chez elle des jeunes gens, parmi lesquels est le duc de Lauzun [1].

La conduite de la reine de France donne toujours plus à parler et il vient de paraître des couplets qui la censurent dans les termes les plus indécents. On fait des recherches, mais inutilement, pour en découvrir l'auteur. Cette princesse en a paru fort affectée en les lisant; malgré cela, elle n'en va pas moins son train. Les entrées familières qu'Elle donne dans ses cabinets à une troupe de jeunes gens qui ne sont connus que par leur légèreté et leur étourderie, excitent de plus en plus le mécontentement des grands de la Cour et en général de toute la Nation. Le baron de Besenval paraît avoir repris son ancienne faveur, et comme le duc de Choiseul est de retour, depuis mon arrivée ici, il faudra voir de quel côté se tourneront les intrigues avec cette princesse [2].

Le crédit de la Reine est fort baissé et sa conduite Lui aliène de plus en plus tous les esprits. Il vient de paraître de nouveaux couplets sur Elle, encore plus audacieux que les premiers qui ont paru, et qui ont pour titre : *Les quatorze étourderies et les sept simplicités de la Reine* [3].

Le crédit du baron de Besenval auprès de la Reine est entièrement tombé. Celui de Mme de Guéménée, qui continue à rendre sa maison très commode pour cette princesse, qui n'y voit pas dans certaines heures la meilleure compagnie, se soutient au contraire dans toute son étendue [4].

Le crédit de la reine de France, malgré la promotion du comte Jules de Polignac, époux de la comtesse de ce nom pour qui cette prin-

[1] Au marquis d'Aigueblanche, 27 novembre 1775.
[2] Au même, 11 décembre 1775.
[3] Au même, 17 décembre 1775.
[4] Au même, 8 janvier 1776.

cesse continue d'avoir la plus grande amitié, paraît avoir souffert quelque altération depuis peu dans l'esprit du Roi, qui Lui a tenu en dernier lieu des propos auxquels Elle a été fort sensible sur la légèreté et l'inconsidération de sa conduite.....

Le Roi a eu cette explication avec la Reine deux jours avant le départ pour Choisy et l'on prétend que l'incommodité qu'Elle éprouve aujourd'hui est une suite du chagrin et de la révolution qu'Elle lui a causé. Dieu veuille que ce moment de fermeté ne soit pas passager et se soutienne.....

La promotion du comte Jules de Polignac fait crier bien du monde, surtout la maison de Noailles, que la Reine avait toujours flattée de la survivance du comte de Tessé, gendre du maréchal de Noailles, pour le vicomte de ce nom, fils cadet du maréchal de Mouchy [1].

Les notions que j'ai eu l'honneur de mander à V. E. il y a huit jours, relativement au crédit de la reine de France et aux propos que le Roi aurait tenus à cette princesse sur la légèreté et l'inconsidération de sa conduite, m'ont été confirmés par un très bon canal. Madame a même daigné m'en parler et l'on remarque depuis peu moins d'attention et plus de froid de ce prince pour Elle.

Mme de Guéménée, qui paraissait avoir beaucoup de part à la confiance de cette princesse, semble depuis son incommodité n'avoir plus le même accès qu'elle avait ci-devant auprès d'Elle, et l'on s'aperçoit aussi que Mme de Lamballe, qui est de retour depuis la semaine passée, n'est plus reçue avec le même empressement, ni avec les mêmes démonstrations d'amitié. Toute la faveur est pour la comtesse Jules de Polignac et un certain nombre de jeunes gens, peu recommandables, pour la plus grande partie, par la régularité de leurs mœurs, dont la société n'est sûrement pas faite pour une reine de France [2].

J'ai eu l'honneur d'informer dans le temps V. E. de la faveur marquée dont jouissait auprès de la reine le baron de Besenval, lieutenant-colonel des gardes suisses. Cette faveur a été plus ou moins vive, selon les circonstances; mais, dans le fait, elle s'est toujours soutenue. Les entrées familières que cette princesse lui avait accordées dans ses cabinets, ont donné lieu à bien des propos dans le public; et le Roi venant de le nommer commandant de ses troupes en Languedoc, ce qui

[1] Au marquis d'Aigueblanche, 26 août 1776.
[2] Au même, 2 septembre 1776.

l'éloigne de la Cour, du moins pour quelques mois, confirme le soupçon que ces propos étaient parvenus à la connaissance de ce prince.....

La Reine..... a fait chercher M. de Maurepas pour lui dire que la gloire et la tranquillité du Roi demandaient que ce ministre fût bien avec Elle; que, de son côté, Elle serait empressée de seconder ses vues, et Elle a fini par Lui insinuer qu'il était à portée de lui rendre un service marqué, en détruisant entièrement dans l'esprit du Roi une espèce de tiédeur qu'Il lui laissait apercevoir de temps en temps pour Elle depuis la scène de Choisy. Rien ne caractérise davantage l'idée que cette princesse a du crédit de M. de Maurepas, que cette démarche qui ne semble pas fort réfléchie. J'en ai eu connaissance par Madame, qui a daigné m'en faire la confidence [1].

La reine de France vient de donner lieu à bien des propos par la retraite de Mme Thierry, sa première femme de chambre, épouse d'un valet de chambre de ce nom, à qui le Roi T. C. a toujours témoigné, depuis son avènement au trône, des bontés particulières jusqu'à la confiance. Cette femme de chambre était regardée comme une surveillante à la conduite de la Reine, qui l'a forcée par ses manières et les dégoûts multipliés qu'Elle lui donnait, de prendre le parti de se retirer. Le public fait bien des commentaires à ce sujet, et les réflexions que présente de lui-même cet événement pour les suites qu'il pourrait avoir sont trop sensibles pour que je crois nécessaire de les mettre sous les yeux de V. E. [2].

La retraite de Mme Thierry..... donne lieu aux propos les plus scandaleux dans Paris, à ce qu'une personne arrivée hier de cette ville m'a confié. L'on prétend que le duc de Coigny, premier écuyer du Roi, a des entrées à de certaines heures dans l'appartement de cette princesse, qui fournissent matière à bien des remarques, que je serais cependant porté d'envisager comme des calomnies, que la légèreté de la conduite de la Reine suffit pour autoriser [3].

LE VOYAGE DE JOSEPH II, EN FRANCE 1777.

Attentif, comme il l'était, à tout ce qui concernait Marie-Antoinette et les rapports des Cours de Versailles et de Vienne, le

(1) Au marquis d'Aigueblanche, 30 septembre 1776.
(2) Au même, Fontainebleau, le 4 novembre 1776.
(3) Au même, Fontainebleau, le 11 novembre 1776.

comte de Viry devait relater avec le plus grand soin les particularités du voyage que Joseph II fit en France au commencement de l'année 1777. Cet ambassadeur n'y manqua pas, et, dans ses dépêches soit au roi de Sardaigne, soit au ministre marquis d'Aigueblanche, on trouve notés bien des faits nouveaux qu'il tenait de la comtesse de Provence qui, dans cette occasion, lui donna les meilleures informations; on en trouvera un certain nombre dans lesextraits suivants :

Je sais par un canal très sûr que le Roi T. C. est de plus en plus mécontent de cette visite et que, sans en dire le motif, il traite même un peu froidement le baron de Breteuil, qu'il soupçonne avec raison d'avoir travaillé à Vienne à déterminer l'Empereur à son voyage à cette Cour-ci dans l'espérance d'en tirer avantage pour lui et le parti du duc de Choiseul; en quoi, vraisemblablement, cet ambassadeur sera trompé, puisque M. de Maurepas a fait toutes les démarches nécessaires pour parer à ce coup d'intrigue, et il a même poussé la chose au point d'engager Mesdames de France à être, sans affectation, le plus qu'elles pourront avec le Roi pendant le séjour que l'Empereur fera à Versailles, afin de ne pas le laisser seul avec ce prince ou en tiers avec la Reine [1].

Madame m'a fait l'honneur de me dire mardi dernier qu'elle savait, à n'en pas douter, que le duc de Choiseul et son parti travaillaient de concert avec la reine de France à un mémoire que cette princesse avait le projet de remettre au Roi, son époux, pendant le séjour de l'Empereur ici, dans lequel, après avoir prétendu établir la nécessité d'une étroite union et d'une parfaite correspondance entre les Maisons d'Autriche et de Bourbon, l'on chercherait par une conséquence naturelle de faire sentir au Roi T. C. combien il est important que les ministres qui forment son conseil soient dans ce principe. Madame m'a ajouté qu'elle avait tout lieu de craindre qu'il n'y eût dans ce mémoire quelques traits peu favorables aux intérêts de V. M., par la connaissance qu'elle avait des dispositions de la reine de France et du duc de Choiseul à son égard.

Cette princesse m'a fait l'honneur de me dire de plus que l'Empereur a écrit, il y a peu de jours, au Roi T. C. une lettre remplie des termes les plus affectueux et les plus séduisants, où il lui parle entre autres de la fête qu'il se fait de passer bien des heures en tête à tête avec lui et de lui dire bien des choses qui ne peuvent s'écrire. Madame

[1] Au marquis d'Aigleblanche, 30 décembre 1776.

a encore daigné me confier que le Roi avait lu tout haut devant elle cette lettre qui lui fut remise par la Reine, et qu'elle s'aperçut aisément par l'embarras de cette princesse que cette démarche de l'Empereur couvrait quelques projets, contre lesquels je suis assuré que le Roi T. C. est déjà et sera de nouveau prévenu par M. de Maurepas et M. de Vergennes, qui sont instruits tous deux du mémoire auquel on travaille chez le duc de Choiseul, ainsi que du contenu de la lettre de l'Empereur à ce prince[1].

M. de Mercy assure que le voyage de l'Empereur n'a été différé qu'à cause des neiges et des mauvais chemins, et qu'il aura lieu dès que la saison le permettra.

Le parti de Choiseul, qui paraît fort affecté de ce contre-temps par les espérances qu'il avait conçues du séjour de ce prince à Versailles, prétend et dit assez ouvertement que ce n'est ni le mauvais temps ni les hostilités commencées par les Russes contre les Turcs, ni la conduite du roi de Prusse qui ont dérangé le voyage de l'Empereur, mais l'arrivée à Vienne d'un courrier de M. le comte de Mercy, où cet ambassadeur, rendant compte de l'entretien qu'il avait eu avec M. de Maurepas, aurait mandé que ce ministre lui avait dit à différentes reprises que le Roi T. C. aurait préféré que ce prince fût venu ici dans la belle saison pour lui donner des chasses et le recevoir plus convenablement; que, sur ce que lui, comte de Mercy, avait répondu que l'Empereur ne venait ici que pour connaître le Roi et voir la Reine, M. de Maurepas lui avait toujours répliqué de même, et que ce prince, ayant vu clairement par là que le Roi T. C. ne se souciait pas de ce voyage, qui, à coup sûr, donnait de l'ombrage à son ministère, avait d'abord pris la résolution de le différer.

Je n'oserais assurer à V. E. l'authenticité de cette notion, mais, quoi qu'il en soit, il est certain que le duc de Choiseul lui-même a tenu ce propos à une personne digne de foi qui me l'a rendu[2].

L'Empereur s'étant aperçu que les démonstrations de joie qu'occasionnait sa présence à Nancy auraient pu être trop marquées par une suite des sentiments d'attachement que conservent encore les Lorrains pour sa maison, il s'était moins arrêté dans cette ville qu'il l'aurait fait sans cette considération; cela n'a pas empêché cependant qu'on y ait beaucoup crié : *Vive l'Empereur!* quand il s'est montré dans les rues, et

[1] Au Roi, 17 janvier 1777.
[2] Au marquis d'Aigueblanche, 20 janvier 1777.

Madame a daigné me confier que, lorsque le Roi T. C. l'a appris, il n'a pu s'empêcher de laisser échapper quelques propos, qui annoncent toujours plus le peu de plaisir que Lui fait cette visite[1].

Les lettres particulières de Vienne continuent de dire que le principal motif qui a déterminé l'Empereur à le faire était l'espérance de ramener la Reine, sa sœur, à ce ton de dignité et de décence dont un peu de légèreté L'a fait écarter, et sans lequel il n'est pas vraisemblable qu'Elle parvienne à acquérir la confiance et le crédit que la Cour de Vienne a fort à cœur qu'Elle pût gagner sur l'esprit du Roi, son époux.

L'Empereur a cependant affecté de dire à M. de Maurepas, qui me l'a confié et qui l'a vu une seconde fois dans une visite qu'il est venu faire à la femme de ce ministre, que l'objet qu'il avait essentiellement en vue dans son voyage en France était de s'instruire sur l'administration intérieure de ce royaume et de prendre des connaissances sur la partie des finances. M. de Maurepas m'a ajouté qu'il lui était revenu qu'il avait témoigné être surpris du bon état dans lequel il avait trouvé les arsenaux de Strasbourg et de Metz et surtout de l'abondance et de l'ordre qui y règnent.

Quelles que soient, au reste, les vues que peut avoir ce prince dans son voyage, je sais de bonne part que MM. de Maurepas et de Vergennes ont pris les mesures les plus sages pour prévenir S. M. T. C. contre tout ce qu'il pourrait tenter auprès d'Elle, soit relativement aux affaires politiques, sur lesquelles Elle serait résolue, m'a-t-on dit, de ne pas entrer en matière avec lui, à moins que l'un de ces deux ministres n'y soit présent, soit en faveur du duc de Choiseul et de son parti. La tranquillité et l'entière sécurité de M. de Maurepas sur les démarches que pourrait faire l'Empereur paraissent en administrer la preuve. Il est d'ailleurs à présumer, d'après tout ce que l'on sait à cet égard, que les dispositions naturelles du Roi T. C. ne sont favorables ni à l'une ni à l'autre de ces deux tentatives, puisqu'il semble se prêter avec plaisir aux insinuations des susdits ministres, qui ne passent pas pour être trop partisans de la Maison d'Autriche, et qu'il ne dissimule en aucune occasion son mécontentement sur les cabales et les menées du duc de Choiseul, qui, quoique parti depuis peu pour ses terres, a laissé ici des agents habiles qui suivent le fil de ses intrigues auprès de la Reine et du Parlement, qu'il cherche à gagner, pour gêner par ce moyen les opérations du Ministère, qui sont de nature à être portées à la connaissance de cette Cour souveraine.

[1] Au marquis d'Aigueblanche, 21 avril 1777.

L'Empereur, n'ignorant pas sans doute tous les bruits qui ont couru du projet de mariage qu'on lui supposait avec Madame Élisabeth, a affecté de dire à LL. MM. T. C. et à toute la famille royale qu'il ne pensait pas à se remarier. Madame, qui a daigné me confier ceci, m'a ajouté que ce prince ne s'était pas borné à faire de beaux compliments à M. de Maurepas et à M. de Vergennes, ainsi qu'à tous les ministres de France, mais qu'il avait dit aussi les choses les plus obligeantes aux amis et parents du duc de Choiseul, en témoignant même à ceux-ci tout le plaisir qu'il aurait de le voir à son retour de la campagne, qui sera, dit-on, vers le milieu du mois prochain [1].

L'on remarque que le Roi T. C. prend toujours un air froid et embarrassé quand il est avec l'Empereur, qui lui a parlé en présence de la Reine et de deux ou trois personnes avec le plus grand éloge des talents et des connaissances de M. de Maurepas, ainsi que de la réputation dont jouit ce ministre en Europe. Sur quoi cette princesse a baissé les yeux et n'a pas pris part au discours.

Je sais cette anecdote par quelqu'un à qui M. de Maurepas lui-même l'a confiée.....

Le duc de Choiseul est depuis cinq à six jours chez Mme de Brionne, dans une campagne peu éloignée de Paris. On prétend que cette dame n'a rien épargné pour faire engager l'Empereur à aller la voir, et que ce

[1] Au Roi, 25 avril 1777.

Parfois, le comte de Viry n'insérait pas dans ses dépêches tous les renseignements que la comtesse de Provence lui communiquait, et il s'en référait aux lettres que cette princesse envoyait au Roi, son père. Ainsi, dans sa dépêche du 9 mai 1777, l'ambassadeur écrivait ce qui suit :

> Madame m'a confié les discours, qui peuvent intéresser V. M., que ce prince (l'Empereur) a tenus dans l'intérieur de la famille royale. Je ne prends point la liberté de les lui reporter ici, puisque cette princesse m'a fait l'honneur de me dire qu'elle lui en avait fait le détail dans une lettre que j'ai adressée par une occasion sûre, le 26 du mois passé, à M. le marquis d'Aiguebianche.

A diverses reprises, le comte de Viry fait allusion à ces lettres de Madame au roi de Sardaigne, auxquelles renvoie N. Bianchi, qui en a fait usage dans sa *Storia della Monarchia Piemontese*. Par malheur, je n'ai pas pu les lire; j'ai reçu seulement communication d'une douzaine de billets de pur cérémonial, sans aucun intérêt. Les lettres confidentielles, qui seraient si curieuses pour notre histoire, ont sans doute été transférées dans les archives particulières de la Maison de Savoie, et je n'ai pas eu accès dans ce dépôt nouvellement créé dans deux grandes salles du Palais Royal de Turin.

prince l'a éludée poliment. Le duc de Choiseul y est resté jusqu'à jeudi prochain, qu'il est attendu ici[1].

Ce prince a vu le duc de Choiseul à Versailles le jour de la cérémonie des cordons bleus et au jeu de la Reine, mais il n'y a rien eu de bien remarquable dans l'accueil qu'il lui a fait, l'ayant connu personnellement à Vienne, si ce n'est que le Roi T. C. a laissé apercevoir de nouveau à cette occasion ses dispositions peu favorables pour cet ex-ministre, qui est retourné mardi dernier en campagne[2].

L'Empereur est allé plus loin avec M. de Vergennes et voici le précis de sa dernière entrevue avec ce secrétaire d'État, qui l'a confié à quelqu'un digne de foi, de qui je le tiens.

« Bien des gens, lui dit ce prince, sont surpris de l'inaction de la France dans les circonstances actuelles. »

— « Je le sais, a répondu ce secrétaire d'État; mais le Conseil du Roi a pensé sagement qu'il ne fallait pas qu'un roi de vingt-deux ans signalât le commencement de son règne par une guerre d'ambition. Nous connaissons tous les avantages de notre position, mais nous ne voulons pas nous embarquer dans une guerre qui pourrait causer un incendie général. »

— « La France, répliqua l'Empereur, n'a rien à craindre tant que durera notre alliance. Quant à moi, je me trouve dans des positions plus épineuses : il me sera bien difficile de conserver toujours la paix... »

— « J'ose vous assurer, Monsieur le comte, dit alors M. de Vergennes, que la Maison d'Autriche n'a rien à craindre tant que durera notre alliance. »

Cette réponse, placée avec esprit et à-propos, a fait sentir finement à l'Empereur combien l'on pensait à Versailles que cette alliance lui était avantageuse. Aussi ce prince a-t-il coupé court sur ces matières et a passé ensuite à des objets indifférents[3].

Il paraît que l'on est persuadé que la reine de France était la personne qui désirait le plus vivement le départ de l'Empereur. Sa présence

(1) Au marquis d'Aigueblanche, 12 mai 1777.
(2) Au Roi, 23 mai 1777.
(3) Au même, 6 juin 1777.

La tenait dans une contrainte continuelle. Je sais de bonne part que même Madame et Mesdames Tantes ont blâmé sa conduite. Il a parlé assez hautement contre ses sociétés journalières, son goût peu mesuré pour des parures bizarres, et, pour mieux appuyer sa censure, il n'a paru se plaire à Versailles qu'avec Madame et Mesdames Tantes.

Je sais de plus, par le même canal, que, dans un entretien avec le Roi, l'Empereur s'est expliqué de la manière suivante :

« Je connais le caractère de ma sœur; il est essentiellement bon et porté au bien. Elle désire foncièrement vous plaire et diriger sa conduite selon votre bon plaisir, mais Elle est mal entourée et mal guidée; on abuse de son âge et de son inexpérience pour Lui faire faire des démarches inconsidérées et peu réfléchies. Je Lui ai parlé fortement et j'espère beaucoup pour la suite. »

Le Roi T. C. a été touché de cette ouverture, et dès ce moment il a paru se plaire davantage avec l'Empereur, qui, dans un autre entretien, Lui a confié sa façon de penser sur plusieurs personnes. Il Lui a dit du bien de ses ministres et en particulier de la sagesse de M. de Maurepas. On connaît aisément le but de cette politique; mais à quoi on ne s'attendait, c'est ce qu'il a dit du duc de Choiseul. Il l'a peint au Roi comme une tête ardente et un homme livré à ses plaisirs, capable de sacrifier le bien de l'Etat à son intérêt personnel et de tout bouleverser. L'Empereur a dit à peu près la même chose à M. de Maurepas, qui a su du Roi même tout ce que je viens d'avoir l'honneur de mettre sous les yeux de V. M., et qui l'a communiqué à une personne de ses amis, de qui je le tiens sous le plus grand secret[1].

J'ai su, sous le plus grand secret, que les ministres de France ont porté assez unanimement le jugement suivant sur l'Empereur et que M. de Maurepas et M. de Vergennes s'étaient expliqués en conséquence ces jours passés avec le Roi T. C. Ils ont trouvé que ce prince avait peu de fond, qu'il était fort superficiel, que l'affabilité et la franchise qu'il affectait n'étaient qu'un masque, qu'il avait la manie de parler beaucoup, mais qu'il revenait souvent sur les mêmes objets et que le cercle de ses connaissances, même sociales, n'était pas fort étendu.

Au reste, malgré l'enthousiasme et l'ivresse que les Français ont montrés pendant la présence de l'Empereur ici, dix jours sont à peine écoulés depuis son départ et l'on n'en parle presque plus dans Paris. Cependant il a laissé en général l'idée d'un prince populaire, qui voudra tout voir par lui-même et qui ne se laissera pas gouverner. Il a eu ce

[1] Au Roi, 6 juin 1777.

qu'on appelle de l'à-propos dans bien des circonstances, de manière qu'on répète ses phrases, ses réponses, et qu'on dit même qu'elles ont été recueillies par quelques curieux [1].

LE RAPPEL DU COMTE DE VIRY.

Le séjour de Joseph II à Versailles fut le dernier événement important dont le comte de Viry eut à rendre compte, car, peu de jours après le départ de l'Empereur pour un long tour à travers les provinces de l'ouest et du sud de la France, la mission de cet ambassadeur fut brusquement interrompue par une lettre du roi de Sardaigne, datée de la Vénerie, le 14 juin 1777, et conçue en ces termes :

Les arrangements que nous nous sommes proposé de faire dans notre ministère étranger nous ont déterminé à vous rappeler. Vous instruirez M. le comte de Vergennes de nos intentions à cet égard. Vous l'informerez en même temps que les liens du sang qui nous unissent au Roi T. C. et à sa famille et le désir constant que nous avons de cultiver de plus en plus l'amitié et la douce harmonie qui règnent entre les deux États ne nous permettent pas de différer un instant à vous nommer un successeur; que, pour remplir cet objet, nous avons choisi le comte de Scarnafis, notre envoyé extraordinaire à la Cour de Vienne. Vous marquerez, par le premier courrier, au marquis d'Aigueblanche le temps à peu près qui vous sera nécessaire pour ranger vos affaires domestiques. Nous vous enverrons bientôt vos lettres de récréance.

La sécheresse de cette lettre fit une fâcheuse impression sur le comte de Viry, qui déjà soupçonnait peut-être quels étaient les motifs secrets de ce rappel si brutal; avant de rentrer en Savoie, il voulut gagner du temps, sans doute pour permettre à la colère de son souverain de s'apaiser; le 23 juin, il adressa au roi de Sardaigne la lettre suivante :

Sire, j'ai reçu la dépêche dont V. M. a daigné m'honorer le 14 de ce mois. Je n'ai pas perdu de temps à exécuter près du comte de Vergennes les ordres qu'Elle m'y donne. La nouvelle inattendue de mon rappel qui y est contenue aurait bien, Sire, de quoi m'inquiéter, si le témoignage d'une conscience intègre et du zèle le plus vif qui m'a toujours animé pour le service de V. M. ne servait à me rassurer. Devant d'ailleurs

(1) Au Roi, 9 juin 1777.

compter sur sa justice et ses bontés que j'ai toujours tâché de mériter, je n'aurais rien de plus pressé que d'aller me mettre à ses pieds, si mon état n'exigeait que j'allasse aux eaux de Saint-Amand. J'en abrégerai le terme autant que ma santé me le permettra, pour pouvoir me rendre le plus tôt possible aux ordres de V. M., et, si je ne suis plus assez heureux pour être employé à son service, j'aurai du moins la consolation d'être à portée de Lui renouveler l'hommage des vœux que je ne cesserai jamais de faire pour sa prospérité et pour sa gloire.

Ces raisons de santé ne furent pas admises; on lui écrivit de revenir tout de suite; le 14 juillet, il répondait qu'accoutumé à respecter les volontés du Roi, il ne songeait plus aux eaux de Saint-Amand, et, le 15 août, il annonçait que, le soir même, il se mettait en route pour Turin; mais il n'alla pas jusque-là; il dut s'arrêter à Suse, où se passa une scène singulière, dont une dépêche du baron de Choiseul, en date du 3 septembre 1777, contient une curieuse relation, ainsi conçue,

Dimanche dernier (le 31 août), M. le marquis d'Aigueblanche me fit prier de passer chez lui, et me dit par ordre du Roi son maître :

« Monsieur l'ambassadeur, quoique S. M. ne doive compte à personne des motifs de sa conduite, cependant l'intérêt que votre Cour et vous-même avez pris au sort du comte de Viry l'a déterminée à vous instruire de ce qui s'est passé à Suse par rapport à cet ex-ambassadeur. Il y arriva mardi, et aussitôt le... gouverneur de la place le fit appeler et lui dit, en présence de l'intendant Ravalda, archiviste secret du Roi, lequel avait apporté des ordres à ce gouverneur : « Monsieur le comte, « le Roi a sous la clef 336 lettres écrites en chiffre de votre main à « l'avocat Vuy, actuellement détenu au château d'Ivrée; celui-ci les a « avouées dans ses interrogatoires et l'on a d'ailleurs trouvé la clef de ce « chiffre dans le bureau de ce prisonnier; cette correspondance a été « examinée par un nombre compétent des plus anciens et des plus intègres « magistrats, délégués par S. M., qui ont remis leur avis, signé de leur « main et approuvé par le Grand Chancelier, sur le genre de châtiment « qu'une correspondance aussi criminelle par son ton et son contenu « pouvait mériter. Cependant le Roi, par un effet de sa pure clémence, « s'est contenté de vous rappeler et de vous reléguer dans vos terres. « Toutefois S. M. vous fait dire que si vous croyez pouvoir vous justifier, « Elle vous en donne une ample faculté; mais dans ce cas il faut, Mon« sieur, vous constituer prisonnier dans une forteresse quelconque, pour « être jugé par ces mêmes magistrats, c'est-à-dire absous ou condamné « aux peines que cette commission vous infligerait. »

M. le marquis d'Aigueblanche ajouta que le comte de Viry s'était

alors écrié : « Je croyais toutes ces lettres brûlées, suivant la promesse que Vuy m'en avait faite »; qu'il ne put alors que se reconnaître coupable envers son souverain et que, s'en remettant avec soumission à sa clémence, il avait, sans hésiter, accepté l'exil dans son château de Viry, pour lequel il était parti vendredi, après avoir consigné tous ses papiers dans les mains du sieur Ravalda.

« Vous croyez, Monsieur l'ambassadeur, continua le ministre, que S. M. doit être blessée qu'on ait pu La soupçonner de prévention à votre Cour et donner à son ambassadeur, qui encourait sa disgrâce, des témoignages d'intérêt si marqués et si publics. La confiance qu'on devait avoir dans sa justice et dans sa bienfaisance aurait au moins dû suspendre tout jugement. »

Je l'ai interrompu en lui disant : « Ce sont ces mêmes vertus, Monsieur, qui ont déterminé le Roi à donner à M. de Viry des marques de la satisfaction qu'Elle avait eue de sa conduite pendant sa résidence près de sa personne; Il ne l'a pas jugé à Turin, mais à Versailles. Enfin, Monsieur, il me semble que nous avons fait ce qu'il était convenable de faire. »

« Aujourd'hui, Monsieur, a repris le ministre, que les délits du comte de Viry sont si publiquement constatés par son aveu et par son refus d'être jugé, il ne peut plus exister de doutes. Ayez la bonté d'informer votre Cour de ce que j'ai l'honneur de vous dire; vous sentez que tous bons offices indisposeraient le Roi et seraient funestes au comte de Viry, auquel il est formellement signifié de se tenir très circonspect dans son château, de n'entretenir aucune correspondance et de prendre garde aux justes rigueurs que la moindre infraction lui mériterait. »

Je me suis servi, Monsieur, autant que je l'ai pu, dans le compte que j'ai l'honneur de vous rendre, des mêmes expressions de M. le marquis d'Aigueblanche et j'ai tâché de répondre avec la prudence et la sagesse que la circonstance exigeait de moi[1].

Le marquis d'Aigueblanche était assez bien fondé à se plaindre de l'ardeur dont le Cabinet de Versailles avait fait preuve dans la défense de l'ambassadeur tombé si subitement en disgrâce. Le 24 juin, le comte de Vergennes écrivait à ce sujet au baron de Choiseul ce qui suit :

Je ne reviens pas, Monsieur, de la surprise que m'a causée le rappel de M. le comte de Viry. La manière sèche dont il a été annoncé semble caractériser une disgrâce des plus complètes. Je puis d'autant moins en douter que, suivant ce que Madame m'a fait l'honneur de me confier du

[1] *Archives des Affaires étrangères de France*, Turin, vol. 260, fol. 191.

contenu des lettres, que vous avez été chargé de m'adresser, il paraît qu'on met les reproches les plus graves à la charge de cet ambassadeur, quoiqu'on n'en spécifie aucun. On pourrait même inférer de quelques expressions qu'il aurait entrepris quelque chose au préjudice de l'union des deux Cours. Je ne puis croire M. de Viry ni assez faux, ni assez absurde pour avoir formé une vue aussi détestable et si contraire aux intentions et aux véritables intérêts de son maître. Nous n'avons eu ici qu'à nous louer de la conduite de cet ambassadeur et de ce qu'il nous a fait connaître de ses intentions. C'est un témoignage que nous lui devons par justice et que nous ne cesserons pas de lui rendre jusqu'à ce qu'on nous prouve que nous avons été sa dupe; voyez s'il y a moyen d'éclaircir ce mystère et de nous éclairer.

Si vous pouvez, Monsieur, sans vous compromettre, rendre quelque bon office au comte de Viry, pour adoucir son maître qui paraît fort irrité, je vous en aurai obligation. J'aime personnellement cet ambassadeur, dont je n'ai eu qu'à me louer et je ne puis lui retrancher mes sentiments jusqu'à ce que je voie bien clairement qu'il ne les méritait pas [1].

Le baron de Choiseul ne demandait pas mieux que de s'employer en faveur du comte de Viry; il agit même avec tant d'empressement en ce sens, que le marquis d'Aigueblanche lui déclara que le roi de Sardaigne avait prononcé ces propres paroles, qu'il avait écrites sur la table de S. M. : « Les motifs justes et très justes que j'ai de rappeler M. de Viry sont et doivent être renfermés dans mon cœur [2]. » Cette déclaration si formelle n'arrêta pas le zèle de l'ambassadeur de France; mais tous ses efforts furent vains et, le 16 juillet, il devait faire au comte de Vergennes l'aveu de son impuissance en ces termes :

Malgré les soins que nous prenons, le baron de Viry [3] et moi, pour découvrir les dispositions ultérieures du roi de Sardaigne relativement au comte de Viry, nous ne pouvons venir à bout de savoir l'effet qu'a produit sur l'esprit de ce prince ce que Madame a pu écrire en faveur de cet ambassadeur. Le marquis d'Aigueblanche fait répandre par ses

(1) *Archives des Affaires étrangères*, fol. 159.

(2) Le baron de Choiseul au comte de Vergennes. Turin, le 9 juillet, *ibidem*.

(3) Le baron Albert-Eugène de Viry, oncle de l'ambassadeur disgracié, occupait une grande situation à la Cour des rois de Sardaigne; il était chevalier de l'Annonciade, capitaine de la première compagnie des gentilshommes archers des gardes du corps, inspecteur général de la cavalerie et gouverneur de Pignerol. — Grillet, *op. sup. cit.*, t. III, p. 443.

émissaires que les informations que l'on continue à prendre sur l'affaire du sieur Vuy impliquent le comte de Viry; mais la plus saine et la plus grande partie du public n'ajoute aucune foi à ces délations obscures [1].

Comme on l'a vu plus haut par le récit de la conférence du marquis d'Aigueblanche avec le baron de Choiseul, ces insinuations étaient bien fondées et le comte de Viry était une victime de l'avocat Vuy. Cet homme était, comme l'ex-ambassadeur, un Savoyard; il était employé au ministère des Affaires Étrangères à Turin, quand le marquis d'Aigueblanche fut chargé de ce département; le nouveau ministre, absolument incapable de remplir cet emploi si important, donna toute sa confiance à cet avocat, qui, déjà sous le règne de Charles-Emmanuel III, était en relations étroites avec lui; il en fit le premier fonctionnaire du ministère. Ce Vuy était un homme intelligent, mais dépourvu de scrupules; dans la correspondance secrète qu'il entretenait avec le comte de Viry, son compatriote, il ne ménageait même pas son protecteur dont il se moquait ainsi que du Roi; de son côté, cet ambassadeur répondait sur le même ton; il est vrai qu'il recommandait à Vuy de brûler ses lettres; mais celui-ci lui en donnait l'assurance et n'en faisait rien; au contraire, il gardait soigneusement ces papiers si compromettants pour s'en servir au besoin, afin d'avoir toujours le comte de Viry en sa discrétion, dans le cas où le roi Victor-Amédée l'appellerait au ministère à la place du marquis d'Aigueblanche, ainsi qu'il l'avait promis à cet ambassadeur, lorsqu'il avait conduit en Piémont Madame Clotilde. Cette promesse avait même été faite par écrit en un billet que le comte de Viry avait eu l'imprudence de laisser lire à son correspondant. Vuy n'était guère plus discret. Le marquis d'Aigueblanche fut averti que son protégé le trahissait; le ministre profita de ce que la conduite de son subordonné était scandaleuse pour obtenir du Roi un ordre d'arrestation; Vuy fut mis en prison et on fit perquisition chez lui; dans ses papiers on trouva les lettres secrètes du comte de Viry, dont le rappel fut immédiatement décidé [2].

[1] *Archives des Affaires étrangères*, Turin, vol. 260, f. 152.

[2] N. Bianchi, *Storia della Monarchia Piemontese*, t. I, p. 42-50; D. Carutti, *Storia della Corte di Savoia durante la Revoluzione e l'Imperio Francese*, t. I, p. 68-69, et Dutens, *Mémoires d'un voyageur qui se repose*, t. III, *Dutensiana*, Paris, 1806, in-8°, p. 245.

Toutes les tentatives qui furent faites par la suite près du roi de Sardaigne en faveur du comte de Viry restèrent sans succès. Il dut demeurer dans son château, situé à peu de distance de Genève[1], et, pour s'occuper, il embellit son habitation, fit établir de magnifiques jardins et créa de belles promenades dans les vastes prairies qui l'entouraient. Après la réunion de la Savoie à la France, il devint maire de sa commune; plus tard, il fut nommé préfet du département de la Lys, membre du Sénat conservateur, commandeur de la Légion d'honneur et chambellan de l'Empereur[2].

Quant au marquis d'Aigueblanche, sa disgrâce suivit de très près celle du comte de Viry; le 5 septembre 1777, il fut remplacé au département des Affaires Étrangères par le comte du Perron de Saint-Martin. D'après N. Bianchi, ce changement fut déterminé par des lettres de la comtesse de Provence à son père; cette princesse disait que le marquis d'Aigueblanche était tombé dans un tel discrédit près du roi de France et de ses ministres, que son maintien dans son poste n'était plus possible[3]. Le baron de Choiseul, dans une dépêche du 24 septembre, disait que, depuis un an, le roi de Sardaigne laissait voir que le travail avec le marquis d'Aigueblanche l'ennuyait et qu'il était dégoûté des délations de tout genre dont ce ministre venait sans cesse l'affliger; bien que ce prince reconnût que sa confiance était mal placée, il ne pouvait se résoudre à rompre les liens d'une habitude de trente-cinq ans. Il fut ébranlé par les interrogatoires de l'avocat Vuy et par la correspondance secrète du comte de Viry. Les lettres de France et les efforts des membres de la famille royale de Sardaigne, du Grand Chancelier et des courtisans, qui saisirent ce moment favorable, déterminèrent enfin le Roi « à éloigner un ministre, objet du mépris et de la haine publique et dont la mauvaise réputation au dehors et au dedans, fruit de son incapacité et de son caractère dangereux, nuisait essentiellement au repos et à la gloire de son souverain[4] ».

[1] Viry est une commune du canton et de l'arrondissement de Saint-Julien (Haute-Savoie).

[2] Grillet, *op. sup. cit.*, t. III, p. 434.

[3] N. Bianchi, *Storia della Monarchia Piemontese*, t. I, p. 49. — Je n'ai pas pu avoir communication de ces lettres.

[4] *Archives des Affaires étrangères*, série Turin, vol. 260, fol. 214.

LE COMTE DE SCARNAFIS.

Bien que nommé dès le mois de juin, le comte de Scarnafis [1] ne prit possession de son nouveau poste qu'à la fin de septembre; cependant il avait fait diligence et, sans même passer par Turin, il était venu directement de Vienne à Paris. Il y était attendu avec une certaine inquiétude. En parlant du futur ambassadeur du roi de Sardaigne près de Louis XVI, M. de Vergennes, dans une lettre au baron de Choiseul, en date du 24 juin 1777, s'exprimait en ces termes :

Je ne connais point du tout le successeur désigné; mais il n'est pas tout à fait inconnu dans ce pays-ci et il n'y jouit pas de la meilleure opinion; peut-être le jugea-t-on sur quelques écarts de jeunesse dont il peut s'être corrigé; il faut le voir et l'étudier avant de le juger.

Par malheur, la réputation dont ce diplomate jouissait près de Marie-Thérèse, un peu sévère, il est vrai, en ses jugements n'était pas meilleure que celle qu'il s'était faite dans notre pays. Le baron de Pichler, l'un des secrétaires particuliers de Marie-Thérèse, écrivait, le 30 juin 1777, au comte de Mercy ce qui suit :

L'ambassadeur de Sardaigne à Paris ayant été subitement rappelé et M. de Scarnafis, ministre sarde, nommé à sa place, S. M. serait bien aise de savoir le motif de cet arrangement. Elle est d'ailleurs très contente d'être débarrassée de M. de Scarnafis. C'est un homme dangereux et intrigant, sans religion et sans mœurs; mais il a eu l'adresse de s'insinuer partout, préférablement dans l'esprit des dames, nommément de Mme la Grande-Maîtresse, comtesse de Salmour [2]. Il a été encore fort goûté par S. M. l'Empereur et par le prince de Kaunitz [3].

L'ambassadeur impérial à Paris, qui avait fait ses débuts dans la carrière diplomatique à la Cour de Sardaigne, n'avait pas non

[1] Le nom de ce diplomate est Ponte de Scarnafiggi; c'est de cette façon que l'écrit toujours N. Bianchi; mais lui-même signait Scarnafis et, dans les chancelleries de la fin du XVIIIe siècle, on n'employait que cette forme, qui est la forme vulgaire piémontaise.

[2] M. de Scarnafis avait l'honneur d'être le parent de cette dame, dont, un peu plus tard, le fils fut son collègue comme envoyé de Saxe à Paris. (Voir plus haut, p. 217.)

[3] *Archives impériales de Vienne*, Correspondance de Mercy avec Neny et Pichler.

plus une fort bonne opinion de son nouveau collègue, sur lequel, dans une lettre du 15 août 1777 à Marie-Thérèse, il portait le jugement suivant :

J'ai connu le comte de Scarnafis dès sa sortie du collège ; je fréquentais beaucoup ses parents à Turin, ce qui m'a mis dans le cas d'être bien informé de ce qui le regarde. On pourrait facilement être trompé aux apparences de simplicité et de bonhomie sous lesquelles le comte de Scarnafis cache un grand fond d'adresse et de fausseté. Il peut plaire par son esprit et ses connaissances ; mais nulle part il n'a eu un ami et c'est nommément ce qui lui est arrivé en Angleterre. La Reine est très bien informée de ces circonstances et je veillerai avec attention sur l'ambassadeur susdit [1].

Le 29 août, Marie-Thérèse, abondant dans le même sens, s'exprimait en ces termes :

Je suis bien aise que vous êtes au fait du caractère de Scarnafis et que vous l'avez fait connaître à la Reine. Il a ici nombre de partisans ; il est même goûté par l'Empereur et Kaunitz ; car il a le don d'amuser et on n'aime à présent qu'à amuser et à être amusé [2].

De tout ceci, il résulte que le comte de Scarnafis était un homme du monde, fort aimable, sachant se rendre agréable en société et plaire même à ceux que l'ennui rongeait, mais faux et adroit ; les scrupules de religion ou de morale ne le gênaient pas. Comme, en sa qualité de Piémontais, il était de parti pris hostile à tout ce qui était autrichien et principalement à Marie-Antoinette, il ménageait encore moins cette souveraine que ne le faisait son prédécesseur ; dans sa correspondance, on retrouve l'écho de toutes les calomnies répandues dans certains cercles de la Cour de Versailles et même de la famille royale contre cette souveraine qui, jeune, vive et légère, et aussi un peu frivole, avait le grave défaut de se moquer des gens et se fit ainsi tant d'ennemis implacables parmi les victimes de ses railleries. Par malheur, l'historien ne peut pas dédaigner ces vilenies ; il doit s'en occuper et étudier leur rayonnement ; car elles ont eu une grande influence sur l'opinion que le peuple de Versailles, de Paris et des provinces, se fit de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

[1] *Correspondance secrète de Mercy avec Marie-Thérèse*, t. III, p. 107.
[2] *Ibidem*, p. 110.

LA PREMIÈRE GROSSESSE DE MARIE-ANTOINETTE.

A l'exemple du comte de Viry et sans doute pour obéir aux instructions de la Cour de Turin, Scarnafis suivait avec la plus grande attention tout ce qui touchait à l'état matrimonial du roi et de la reine de France; or, peu de jours avant son arrivée, un changement complet s'était produit dans les rapports conjugaux du couple royal, sans qu'il eût été besoin de recourir à la fameuse opération dont on parlait depuis si longtemps; bientôt le bruit se répandit que la Reine pouvait devenir grosse, et effectivement, elle le fut l'année suivante. Sur ce sujet qui le préoccupait vivement, les dépêches du comte de Scarnafis fournissent les renseignements les plus curieux et, à défaut des lettres de Madame, auxquelles parfois il renvoie, il m'a semblé qu'il serait utile d'en publier ici les extraits suivants :

On dit publiquement que la reine de France est dans le cas de pouvoir être enceinte; mais comme de pareils bruits ont déjà couru d'autres fois, je ne sais pas quel degré de croyance on peut leur donner [1].

Je serai fort attentif à juger du plus ou moins de fondement que peuvent avoir les bruits qui se répandent et se détruisent en même temps sur la grossesse de la reine de France, quoique je suppose que, par la voie de Madame, le Roi pourra en recevoir des notions beaucoup plus exactes que celles que je pourrais mander [2].

Quoique je ne puisse que me rapporter à ma dernière lettre touchant la manière d'être du Roi T. C. avec la Reine, son épouse, il me semble voir que tout le monde est persuadé que ce prince a surmonté tous les obstacles que la nature avait paru mettre à la consommation de son mariage, et je sais que ses valets de chambre disent que depuis quelque temps, lorsqu'Il se met au lit avec la Reine, l'empressement qu'Il a pour Elle les oblige à se retirer plus promptement qu'ils ne faisaient [3].

---

[1] Le comte de Scarnafis au comte du Perron, 30 septembre 1777.
[2] Du même au même, 17 octobre 1777.
[3] Au même, Fontainebleau, le 21 octobre 1777.

Au commencement de mon arrivée ici, j'ai mis M. le comte du Perron en état d'informer V. M. du bruit qui courait sur la nouvelle manière d'être du Roi T. C. avec la Reine, son épouse, dont, selon que V. M. l'aura appris d'ailleurs, cette princesse s'était empressée de faire part à sa famille. Cependant il me paraît que, si cela était aussi réel qu'on l'a prétendu d'abord, on aurait dû remarquer entre eux, vu surtout l'âge où ils sont, un empressement ou démonstration de tendresse plus marqué que par le passé, au lieu qu'à l'exception de quelques rapports des valets de chambre du Roi, qui sont bien aises de soutenir ce bruit, il n'est pas possible de s'apercevoir du moindre changement; et même, quoique le Roi se couche régulièrement un peu après les onze heures, la Reine va, trois, quatre fois la semaine, jouer dans les maisons particulières jusqu'à 2 heures ou 2 heures et demie après minuit. Je sens très bien que cette manière de juger de ma part n'est qu'une conjecture; mais comme elle est fondée sur la nature, je continuerai à m'y tenir jusqu'à ce que je voie quelque fait qui la détruise[1].

Considérant combien mon devoir exige que je suive avec toute l'attention possible ce qui se passe entre le roi et la reine de France dans leur intérieur, j'aurai l'honneur de dire à V. M. avec certitude que le Roi, pendant tout le voyage de Fontainebleau, n'a pas couché plus de trois fois avec la Reine et qu'un soir qu'Il était allé à son appartement pour coucher avec Elle, en ayant trouvé la porte fermée, Il n'a pas insisté pour la faire ouvrir et s'en est retourné dans sa chambre, sans qu'on ait remarqué que cela Lui ait causé la moindre humeur.

Je sais en outre que, par des détails dans lesquels ce prince est entré avec Madame Victoire, en qui Il a beaucoup de confiance, on peut juger qu'Il est encore neuf sur la manière d'être d'un homme avec sa femme, ce qui, joint à des propos qu'un médecin de la Reine a tenus à Madame Adélaïde sur le peu de probabilité qu'Elle pût jamais avoir des enfants, fait que je me tiens toujours plus aux conjectures que j'ai eu l'honneur de mettre sous les yeux de V. M. en date du 3 novembre dernier.

Malgré cela, il faut qu'il y ait quelque intrigue de cour dans laquelle je ne vois pas bien clair, mais que j'espère de développer; car, quoique, depuis le voyage de Fontainebleau, le Roi T. C. traitât la Reine avec même plus de froideur que par le passé, on l'a cependant engagé à coucher avec Elle, il y a environ huit jours; et deux après, la Reine, alléguant quelque malaise, parla de nouveau de ses soupçons de grossesse, de façon que, y ayant eu mercredi dernier un petit bal à Ver-

[1] Au Roi, Fontainebleau, le 3 novembre 1777.

sailles, Elle dit à Madame qu'Elle se proposait de ne pas sauter dans les contredanses[1].

Quoique les soupçons de grossesse de la reine de France se soient de nouveau dissipés, la facilité qu'Elle met à les publier, jointe aux propos que le Roi T. C. a tenus à ses tantes, que j'ai eu l'honneur de communiquer à V. M. en dernier lieu, et malgré l'inconséquence desquels Il persiste à se croire en état d'avoir des enfants, me confirme toujours plus dans l'idée où je suis qu'il y a quelque intrigue cachée, mais dont la nature doit de toute nécessité être si compliquée, que, si réellement elle existe, ce ne sera qu'avec bien des difficultés que je pourrai tenir V. M. au courant de tous les détails qui y auront rapport[2].

Le comte du Perron nous a rendu compte de vos deux relations du 16 et du 20 de ce mois et de vos deux lettres d'office de même date.

Nous approuvons votre exactitude à nous instruire de tout ce qui peut vous confirmer dans l'idée qu'il n'est survenu aucun changement dans la manière d'être du Roi T. C. avec la Reine, son épouse, et, connaissant votre zèle pour notre service, nous sommes persuadés que vous continuerez à porter votre attention sur tout ce qui pourra vous fournir des lumières à cet égard et qu'en vous mettant au fait des intrigues de la Cour où vous résidez, vous nous informerez des différentes cabales qui y existent actuellement, de celles qui sont prédominantes et des personnes qui, dans la circonstance présente, jouissent de la faveur de la Reine[3].

Nous voyons avec plaisir que vous ne perdez pas de vue ce qui peut donner lieu aux bruits qui courent de temps à autre sur la grossesse de la reine de France. Les propos que le Roi T. C. a tenus aux princesses, ses tantes, et la conduite de la Reine, son épouse, nous paraissent un mystère que le temps seul et les circonstances pourront dévoiler. Nous attendons cependant de votre exactitude qu'à force de soins vous parviendrez à vous procurer les détails qui, ayant rapport aux intrigues de cette princesse, peuvent nous donner des lumières à ce sujet[4].

(1) Au Roi, le 20 décembre 1777.
(2) Au même, le 27 décembre 1777.
(3) Le roi de Sardaigne au comte de Scarnafis, Turin, le 27 décembre 1777.
(4) Du même au même, Turin, le 3 janvier 1778.

Pour me conformer aux ordres de V. M. contenus dans les deux dépêches dont Elle m'a honoré, le 27 décembre et le 3 du courant, relativement à l'intérêt qu'Elle a de connaître à fond les différentes intrigues qui portent la reine de France à parler aussi souvent qu'Elle fait de sa grossesse, j'aurai l'honneur de Lui dire que, depuis le bruit qu'il en a couru tout dernièrement, on est parvenu à engager le Roi T. C. à coucher régulièrement avec Elle. Néanmoins, ayant eu occasion de les voir ces derniers jours familièrement ensemble, je n'ai pas remarqué dans leur maintien plus d'intérêt que par le passé.

Cette princesse témoignait ci-devant avoir une entière confiance dans Mme de Lamballe, mais, depuis quelque temps, sa grande favorite c'est la comtesse Jules de Polignac, avec qui Elle va passer, le matin, des heures entières dans sa chambre fermée à clef, et comme l'on parle ici assez librement sur ce qui se passe dans l'intérieur de la famille royale, on commençait à trouver que cette excessive tendresse de la Reine pour son amie outrepassait les bornes de l'amitié et de la décence, lorsqu'on est venu à La soupçonner d'avoir du goût pour le duc de Coigny, premier écuyer du Roi, de qui il est fort bien traité; c'est un homme d'environ quarante ans, tout dévoué au parti de Choiseul et qu'on prétend être fort secondé par la susdite comtesse de Polignac. Dans tout ce que je viens de mettre sous les yeux de V. M., il n'y a cependant rien de bien avéré, et ce ne sont uniquement que des conjectures et des soupçons qui existent parmi quelques personnes de la famille royale et de la Cour[1].

La comtesse Jules de Polignac, gagnant tous les jours davantage sur l'esprit de la Reine, est parvenue à supplanter entièrement Mme de Lamballe, avec qui il est aisé de voir que la Reine a cette espèce de contrainte qu'on a ordinairement lorsqu'on se trouve avec des personnes dont on voudrait diminuer l'intimité.

Quant aux goûts de cette princesse, dont j'ai parlé à V. M. dans ma susdite relation, ils n'ont point pris de consistance du tout, au point qu'il me semble qu'il n'en est plus question[2].

Depuis dix à douze jours, il est de nouveau question de la grossesse de la Reine. Elle a souvent mal au cœur et Elle évite de faire de longues courses en voiture[3].

---

(1) Au Roi, le 13 janvier 1778. — (2) Au même, le 7 mars 1778. — (3) Au même, le 14 avril 1778.

La Reine continue à se croire enceinte et Elle en a fait part à toute la famille royale. Le Roi T. C. en témoigne la plus grande satisfaction; mais, à l'exception des courtisans, le reste du public n'y ajoute point encore beaucoup de foi[1].

Par ma relation du 7 mars, jugeant d'après les apparences, j'avais contredit, au sujet du duc de Coigny, ce que j'avais eu l'honneur de mander à V. M. en date du 13 janvier; mais, depuis un mois et demi, les propos à son égard se sont renouvelés avec plus de force que jamais et les dames surtout s'en permettent des plus libres et des plus imprudents qu'on puisse imaginer.

La grossesse de la Reine n'a pas influé sur son humeur; au contraire, Elle paraît fort triste dans son intérieur et l'on ne remarque pas non plus que cet heureux événement Lui attire des attentions plus marquées de la part du Roi T. C.[2].

Je commence à croire qu'il s'est opéré dans le physique du Roi T. C. un changement de nature à détruire tous les bruits qu'on s'était permis à l'occasion de la grossesse de la Reine. Car, quoique le défaut d'usage du monde ne lui donne pas la facilité de déclarer ses sentiments, on voit que, depuis quelque temps, Il remarque avec attention toutes les jolies personnes, et on Lui suppose même un peu d'inclination pour une actrice de la troupe des comédiens français de Versailles (Mlle de Vendeville), qu'Il voit jouer avec plaisir et intérêt, ce qui ne Lui arrivait pas ci-devant avec les meilleures actrices des spectacles de Paris[3].

La reine de France, depuis le dernier voyage de Marly, a contracté l'amitié la plus vive et la plus tendre pour la princesse Charlotte de Lorraine et traite par conséquent avec plus de froideur la comtesse de Polignac qui avait eu jusqu'à présent son entière confiance. Cette nouveauté dans les intrigues de la Cour fait une sensation bien agréable à tout le parti du duc de Choiseul, à cause de sa liaison intime avec Mme de Brionne.

Je ne dois pas laisser ignorer à V. M. que le Roi T. C. témoigne tant d'indifférence sur la grossesse de la Reine, que non seulement Il n'en

(1) Au comte du Perron, le 18 avril 1778.
(2) Au Roi, le 19 mai 1778.
(3) Au même, le 20 juin 1778.

parle jamais dans son intérieur, mais qu'il ne paraît nullement occupé du désir qu'Elle accouche d'un Dauphin. La conversation entre les personnes de la famille royale étant tombée en dernier lieu sur les tracasseries qu'il y a à la Cour de Suède, la Reine s'est expliquée comme si Elle croyait que la grossesse de la reine de Suède fût une suite de quelque intrigue galante que le Roi, son époux, n'avait pas ignorée[1].

La faveur que la reine de France avait témoignée dans ces derniers temps à la princesse Charlotte de Lorraine n'a été que passagère, et c'est de nouveau la comtesse Jules de Polignac qui paraît avoir son entière confiance[2].

Le mardi gras, la Reine, accompagnée de la princesse d'Hénin, qui est l'amie intime du chevalier de Coigny, frère du duc de ce nom, et d'un seul valet de pied, vint à Paris au bal masqué, dans la voiture de cette dame, laquelle voiture ayant cassé à peu de distance du théâtre, la Reine, pour ne pas être reconnue, prit le parti de monter dans un fiacre, ce qui a été fort désapprouvé de tout le public[3].

Le public a fort désapprouvé la reine de France sur le choix des personnes qui ont fait sa compagnie pendant sa rougeole et de ce qu'Elle a nommé des hommes de préférence à ses propres dames du palais. Cela a de nouveau rappelé les propos qu'on avait tenus autrefois, dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à V. M. le 13 janvier de l'année passée, et même on s'est permis de les mettre en chansons.

Quoique le Roi, après la rougeole de la Reine, Lui eût déjà parlé en plein air dans les cours du Château, à Versailles, Il n'a pas, dans le séjour qu'Elle a fait à Trianon, cherché à La voir ni à La rencontrer à la promenade, ce qui est une indifférence assez marquée et dont cette princesse a été d'autant plus piquée que cela prouve au public que le Roi n'en est pas fort empressé.

Je ne dois pas finir cet article sans ajouter à V. M. que, malgré la parfaite et forte santé dont jouit le Roi T. C., sa véritable manière d'être avec la Reine est encore une énigme, même pour les personnes qui ont le plus grand intérêt à savoir à quoi s'en tenir[4].

[1] Au Roi, le 7 novembre 1778. — [2] Au Roi, le 2 février 1779. — [3] Au Roi, le 27 février 1779. — [4] Au Roi, le 27 avril 1779.

LES LETTRES DE LA COMTESSE DE PROVENCE AU ROI DE SARDAIGNE.

Il est certain qu'il serait très important de pouvoir compléter les renseignements contenus dans les dépêches du comte de Scarnafis par les lettres de la comtesse de Provence au roi de Sardaigne. Toutefois cette princesse n'entretenait pas avec son père une correspondance régulière, ainsi que le faisait Marie-Antoinette, dont chaque courrier autrichien emportait une lettre pour l'Impératrice. Le plus souvent, Madame confiait à la poste ses lettres, qui, dans ce cas, devaient être forcément insignifiantes, car non seulement elles étaient toujours interceptées et copiées, mais parfois elles étaient arrêtées en route et retournées à leur auteur. Dans sa relation du 25 juillet 1778, le comte de Scarnafis faisait part au roi de Sardaigne d'un de ces accidents, en ces termes :

Étant allé mardi dernier faire ma cour à Madame, au moment que je voulais commencer à lui parler de l'intérêt constant que le Roi prend à tout ce qui la regarde, elle me dit qu'elle avait eu des soupçons qu'on lui avait retenu de ses lettres au Roi et que, les ayant fait chercher chez M. d'Oigny, directeur des postes, on lui en avait en effet rendu trois toutes défaites et décachetées, ce qui l'avait si fort choquée qu'elle avait dit au Roi T. C. qu'elle ne voulait sûrement pas s'opposer aux ordres que M. d'Oigny pouvait avoir, mais qu'après s'en être acquitté, il aurait dû au moins se donner la peine de faire passer ces lettres à leur destination. Elle m'ajouta que la même chose était aussi arrivée à la Reine pour des lettres qu'elle avait écrites à l'Impératrice, sa mère. Et avec sa prudence ordinaire, elle finit par me dire de ne pas laisser apercevoir au comte de Vergennes que je fusse informé de ce petit détail, d'autant plus qu'elle venait d'écrire fort au long au Roi par un particulier qui devait passer à Turin.

Bientôt la correspondance entre Madame et son père cessa complètement à la suite d'un refroidissement dont j'ignore encore les causes et même la date exacte; ce fait intéressant ne m'est connu que par un billet encore inédit de l'abbé de Vermond au comte de Mercy, du 29 septembre 1781, dont voici le texte :

La Reine m'a chargé, Monsieur l'ambassadeur, de vous écrire au sujet du baptême de son futur enfant; après bien des réflexions sur Madame, la Reine m'a dit que, Madame étant brouillée avec sa famille,

n'en recevant pas de lettres et ne lui écrivant pas, Elle avait appréhendé que Mme la princesse de Piémont, destinée à être marraine avec l'Empereur, ne pût pas adresser sa procuration à Madame; qu'Elle avait fait écrire à Madame de Piémont par Madame Élisabeth, qu'elle lui conseillait de prendre l'avis de la Cour de Turin et même d'indiquer Madame Élisabeth pour servir de marraine. La Reine m'a ajouté que, Madame d'Artois n'étant pas brouillée avec ses parents, ils pourraient désirer qu'elle fût chargée de la procuration de Madame de Piémont et que, dans ce cas, il serait plus convenable que M. le comte d'Artois fût chargé de représenter l'Empereur. Pour concilier toutes ces idées sans retarder le baptême, j'ai dit à la Reine que si l'étiquette des Cours ne s'opposait pas, comme je le pense, à une procuration en blanc, l'Empereur pourrait l'envoyer à V. E. avec pouvoir de la remplir du nom qu'indiquerait la Reine. S. M. m'a chargé de vous en écrire et de vous prier d'accélérer l'envoi de la procuration. Mme de Polig[nac] n'accouche pas; la Reine se porte bien[1].

Cette brouille prit fin, je ne sais pas quand, et la correspondance recommença entre la fille et le père; mais elle n'était pas fort suivie, et le comte de Scarnafis en faisait à la comtesse de Provence des reproches qu'elle avouait être bien fondés; dans une lettre au comte du Perron, en date du 17 mars 1787, cet ambassadeur s'expliquait sur ce sujet ainsi qu'il suit :

Après quoi, en me témoignant beaucoup de regret sur les torts qu'elle avait de négliger d'écrire à LL. MM. aussi fréquemment qu'elle le faisait par le passé, elle m'a dit qu'il n'y avait pas longtemps qu'elle avait écrit au Roi une longue lettre au sujet du baron de Choiseul et qu'elle se proposait de lui écrire incessamment fort au long par un officier de sa maison qui doit passer en Italie.

Ces lettres, écrites au roi de Sardaigne par la comtesse de Pro-

[1] Cette lettre porte seulement cette date : *Versailles*, 29/9; mais, en lisant le billet, on reconnaît aisément que le baptême dont il est question est celui du Dauphin qui vint au monde le 22 octobre 1781. Pour lever tous les doutes, il suffira de réimprimer ici ce passage d'un document officiel : Ce jour (22 octobre), vers trois heures de l'après-midi, Monseigneur le Dauphin fut baptisé par le prince Louis de Rohan, cardinal de Guéménée, grand aumônier de France, ... et tenu sur les fonts de baptême par Monsieur, au nom de l'Empereur, et par Madame Élisabeth de France, au nom de Madame la Princesse de Piémont. — *Relation de ce qui s'est passé à Versailles à l'occasion des couches de la Reine et de la naissance de Monseigneur le Dauphin, le 22 octobre 1781.* Supplément à la *Gazette de France* du vendredi 26 octobre 1781.

vence, seraient d'autant plus curieuses, que cette princesse et son mari étaient, à la Cour de Versailles, comme à la tête d'une sorte de parti piémontais hostile à la coterie du duc de Choiseul et à tous ceux qui pouvaient être soupçonnés de favoriser les projets de la Cour de Vienne. Cette hostilité était si ouverte, qu'on en causait et qu'un jour l'ambassadeur d'Angleterre s'en expliqua avec son collègue de Sardaigne, qui rendit compte de leur conversation en ces termes :

Je me suis aperçu que plusieurs personnes croient ici, et entre autres mylord Stormont, que le Roi [de Sardaigne] ne verrait pas avec plaisir que le parti Choiseul entrât dans le Ministère et qu'il y verrait de préférence rentrer celui du duc d'Aiguillon. Cet ambassadeur m'a même fait comprendre que, d'après ses notions, Monsieur et Madame avaient à ce sujet la même façon de penser; à quoi je lui ai répondu que je l'ignorais entièrement et que c'étaient là des détails dont je ne me mêlais jamais. Il est très vrai que l'antipathie de Monsieur contre le parti de Choiseul est très connue; mais Madame, avec qui j'ai eu l'honneur d'en parler quelquefois et qui n'a eu à se plaindre de cet ex-ministre que par l'opposition qu'il forma contre le mariage de Madame la comtesse d'Artois, m'a paru être dans l'opinion que, tôt ou tard, quelqu'un de ce parti rentrerait dans le Ministère; aussi règle-t-elle sa conduite de manière à s'en attirer tout le respect et les ménagements possibles [1].

LA GUERRE DE LA SUCCESSION DE BAVIÈRE.

A défaut des lettres de la comtesse de Provence, il faut chercher la trace des notions que cette princesse pouvait se procurer dans la correspondance du comte de Scarnafis, auquel elle les communiquait, au moins en partie; ces informations donnent une valeur particulière aux dépêches de cet ambassadeur, ainsi qu'on en pourra juger par cette série d'extraits, relatifs aux débats de l'affaire de la succession de Bavière.

J'aurai l'honneur de communiquer les notions suivantes que je tiens de MM. de Broglio.

Il y a huit à dix mois que la Cour de Vienne invita d'une manière générale celle-ci à penser d'abord aux arrangements à prendre au cas de la mort de l'Électeur de Bavière, laquelle répondit qu'elle s'y prêterait toujours avec plaisir et, ayant chargé son ministre à Mannheim de com-

[1] Au comte du Perron, le 24 janvier 1778.

muniquer cette ouverture de la Cour de Vienne à l'Électeur Palatin, elle n'en reçut pas un mot de réponse.

La Cour de Versailles n'entendit plus parler de cette affaire que par l'annonce générale que lui en fit le comte de Mercy après la mort dudit Électeur, qui en même temps, selon ce que j'ai déjà mandé, l'assura qu'elle serait étonnée de la modération de LL. MM. II., de façon que cette Cour n'a, pour ainsi dire, été informée qu'avec le public de l'annonce des prétentions de celle de Vienne. Outre l'étonnement que lesdites prétentions ont causé au Ministère de France, il a été aussi fort piqué de ce que le comte de Mercy a tenu dans le public des propos à faire croire que l'arrangement dont il est actuellement question lui avait été annoncé depuis longtemps dans le plus grand détail. Ensuite de quoi on assure que cette Cour a écrit à tous ses ministres dans les Cours d'Allemagne qu'elle n'a eu connaissance dudit arrangement que par la publication des quatre manifestes de la Cour de Vienne, et dans le public l'on ajoute qu'elle lui a demandé communication des titres sur lesquels ces manifestes sont fondés [1].

Le comte de Mercy a depuis quelque temps de fort longues conférences avec la Reine, dans lesquelles il est probable qu'il cherche à Lui insinuer le langage qu'Elle doit tenir dans les présentes circonstances au Roi T. C. qui évite avec Elle, à ce que Madame a remarqué, tous les propos qui peuvent avoir rapport à la situation critique où l'Europe se trouve dans ce moment [2].

Tous les partisans de la reine de France à cette Cour-ci désapprouvent hautement la lettre circulaire du comte de Vergennes aux ministres de France en Allemagne, disant que c'est une demi-démarche uniquement propre à exciter de la défiance entre des alliés. Ces propos, néanmoins, n'ont pas la moindre valeur, ni la moindre conséquence, puisque cette princesse, qui a quelquefois de l'influence dans les intrigues de cour, passe pour n'en avoir pas du tout dans les affaires politiques. Aussi des personnes qui La voient souvent m'ont dit qu'Elle est depuis quelque temps de très mauvaise humeur dans son intérieur [3].

---

[1] Au comte du Perron, le 24 février 1778.
[2] Au Roi, le 28 février 1778.
[3] Au même, le 3 mars 1778.

Un de ces soirs, la Reine, étant chez M[me] la comtesse d'Artois, a fait des plaintes amères contre le baron de Goltz, disant qu'il Lui avait manqué essentiellement et qu'Elle ne lui parlerait jamais plus de sa vie. Comme je ne sache pas que ce ministre puisse s'être permis aucun propos peu mesuré sur son compte, je suppose que l'humeur de cette princesse contre lui vient de ce qu'il est parvenu à engager cette Cour-ci à garder une exacte neutralité dans les affaires d'Allemagne [1].

La reine de France continue à se déchaîner contre le baron de Goltz; mais il ne m'est pas encore possible de pouvoir pénétrer le véritable motif de l'humeur qu'Elle a pris contre ce ministre [2].

Il y avait trois semaines que les ambassadeurs n'avaient pas été à Versailles, lorsque, mardi dernier, j'ai eu occasion de voir que la Reine avait tenu parole en ne disant pas le moindre mot au baron de Goltz. Son humeur, sur la démarche du Ministère de France vis-à-vis la Cour impériale, au sujet des affaires de Bavière est connue de tout le monde et l'on sait aussi qu'Elle s'est emportée contre M. de Vergennes au point de solliciter le Roi de lui ôter sa place [3].

Je crois savoir pertinemment que la Reine ayant prié le Roi T. C. de Lui dire les motifs pour lesquels le comte de Vergennes avait écrit la lettre circulaire dont on a tant parlé, ce prince L'avait priée très sérieusement de ne pas Lui faire de pareilles questions [4].

La reine de France continue à être fort en peine sur la tournure que prennent les affaires d'Allemagne et a marqué dernièrement beaucoup d'humeur contre le duc des Deux-Ponts, qui par sa protestation a fort contribué à les embrouiller. L'enthousiasme qu'avait eu le public pour Elle continue à diminuer et le principal motif c'est qu'on est persuadé qu'Elle n'aime pas les Français. Aussi, un de ces derniers soirs, à son

[1] Au Roi, le 7 mars 1778.
[2] Au même, le 4 mars 1778.
[3] Au comte du Perron, le 21 mars 1778.
[4] Au Roi, le 31 mars 1778.

entrée à l'Opéra, un grand nombre de spectateurs osèrent imposer silence à ceux qui applaudissaient [1].

En suite de quelques entretiens que le comte de Mercy a eus avec la Reine, Elle a de nouveau sollicité le Roi T. C. pour Le porter à donner à l'Empereur les 24,000 hommes stipulés dans leur traité d'alliance; mais, malgré qu'Elle y ait mis toute la chaleur possible, au point même d'avoir l'air de se trouver mal, ce prince a constamment persisté dans son refus [2].

On entend dans toutes les sociétés de Paris parler avec la plus grande liberté de la mauvaise politique qu'a eue la France lorsqu'elle a fait son traité d'alliance avec la Cour de Vienne, puisque, pour ainsi dire, sans correspectif, elle s'est engagée à maintenir la force de l'unique puissance qu'elle ait à redouter [3].

Les extraits qui précèdent permettent de se faire une idée de la manière du comte de Scarnafis, dont les dépêches sont bien différentes de celles de son prédécesseur; autant le comte de Viry aimait à s'étendre et à composer des relations amples et bien remplies de faits, toujours intéressants, mais parfois d'une exactitude laissant un peu à désirer, autant son successeur était sobre de détails et redoutait peu une certaine sécheresse. Le roi de Sardaigne s'aperçut bien vite du changement; il en fit l'observation à son ambassadeur, auquel on recommanda d'envoyer des dépêches plus nourries et de donner toujours la source des renseignements qu'il mandait. Celui-ci répondit qu'il chercherait à donner satisfaction à son souverain, mais que c'était bien difficile; le 10 février 1778, il écrivait au comte du Perron qu'il ne se mêlerait jamais d'intrigues et qu'il se faisait une loi de consulter Madame sur toutes les connaissances qu'il lui conviendrait de faire. Cependant il réussit avec le temps à se faire des amis et à se procurer des moyens d'information autres que ceux que Madame pouvait lui fournir; mais il les citait rarement. Son cousin, le comte de Salmour, envoyé de l'Électeur de Saxe à Paris, constatait, en avril 1787, que

[1] Au Roi, le 4 avril 1778. — [2] Au même, le 2 mai 1778. — [3] Au même, le 9 juin 1778.

l'un des membres du corps diplomatique qui avait le plus de connaissances utiles était l'ambassadeur de Sardaigne, et il se promettait d'en profiter [1]. Par malheur, il ne put jouir longtemps de ces facilités, l'année suivante il dut rendre les derniers devoirs à son parent [2]. Le 15 avril 1788, le comte de Scarnafis écrivait que, pendant tout l'hiver, il avait été tracassé par un rhume qui venait de se transformer en légère fluxion de poitrine; il ne paraissait pas inquiet et il ajoutait que la maladie cédait aux remèdes. Cette amélioration ne dura pas; le malade lui-même, dans sa dépêche du 19 avril, la dernière qu'il signa, l'annonçait en ces termes : « Le bien qu'il y a eu dans ma maladie ne s'est pas soutenu, et quoique j'aie eu ensuite des intervalles où je me suis trouvé mieux, je me suis fait administrer hier, pour me conformer aux usages du pays. » Le lendemain il mourait, à l'âge de cinquante-sept ans [3].

LE MARQUIS DE CORDON.

La correspondance fut continuée par un certain Motture, qui depuis vingt-trois ans était secrétaire du comte de Scarnafis entre les mains duquel il avait prêté serment, lorsque ce diplomate représentait le roi de Sardaigne près la Cour de Portugal. L'intérim, d'ailleurs, ne fut pas long; bientôt le marquis de Cordon, qui déjà avait été envoyé extraordinaire à La Haye (1769-1774) et à Londres (1774-1784), fut désigné pour remplacer le comte de Scarnafis. Le 3 mai 1788, le chargé d'affaires de France à Turin annonçait ce choix en ces termes :

Jeudi dernier, le roi de Sardaigne a déclaré au cercle de Mme la princesse de Piémont la nomination de M. le marquis de Cordon à l'am-

[1] Lettre du comte de Salmour au ministre Stutterheim, du 11 avril 1787, citée plus haut, p. 210, n. 1.

[2] Dépêche du comte de Salmour au ministre Stutterheim, du 25 avril 1788:

« Le comte de Scarnafis, ambassadeur de Sardaigne, est décédé lundi, après une maladie de peu de jours. Comme je lui étais attaché par des liens de parenté et par une tendre amitié, j'ai assisté à ses derniers moments. »

Ce fut l'envoyé saxon qui mit les scellés sur les papiers et les meubles de son cousin.

[3] Cette indication se trouve dans une dépêche du comte de Fernan Nuñez, du 21 avril 1788. — *Archives de Simancas*, Estado, liasse 4643.

bassade près du Roi. M. le comte du Perron avait eu, le matin, la bonté de m'en prévenir par un billet particulier. M. le marquis de Cordon est assez connu du Ministère par sa commission à Londres... pour qu'il suffise de le nommer. J'ajouterai seulement que ses talents, sa droiture et son amabilité simple font universellement approuver ce choix. Son traitement sera, dit-on, de 100,000 livres de Piémont ou 120,000 livres de France; 60,000 francs pour frais de voyage; il achètera aux frais du Roi, son maître, tout l'ameublement qui lui conviendra dans celui de M. le comte de Scarnafis; le roi de Sardaigne lui prête une très belle vaisselle et lui conserve sa place de premier écuyer et de colonel du régiment des gardes [1].

Le marquis de Cordon, parti de Chambéry le 19 juin 1788, arriva à Paris le 25 et expédia sa première lettre officielle au ministre le 28 du même mois. Les dépêches que cet ambassadeur envoyait deux fois par semaine au ministre des Affaires Étrangères à Turin et ses relations hebdomadaires au roi de Sardaigne se font ordinairement remarquer par leur extrême concision. Le marquis de Cordon entretient, le plus souvent en clair, son ministre des affaires intérieures de la France et il réserve ses relations au Roi, chiffrées presque en entier, pour l'exposé des variations de la politique française dans ses rapports avec les principales puissances de l'Europe; mais les unes et les autres fournissent peu de renseignements intéressants pour notre histoire; cependant cet ambassadeur était parfois bien informé, ainsi que le montrent ses dépêches du commencement du mois de septembre 1788 sur la retraite de Brienne et sur le retour de Necker aux affaires, d'où sont tirés les deux extraits suivants :

Les disputes avec les parlements, le dérangement des finances et les mauvais moyens, dont l'archevêque de Sens s'est servi pour y remédier, sont les motifs qui l'ont obligé de quitter le Ministère. Les derniers édits qu'il a fait publier avaient tellement aliéné les esprits et détruit la confiance, qu'il ne savait plus où trouver de l'argent et témoignait même avoir peur pour sa personne.

Dans cette extrémité, il a eu recours à M. Necker et lui a fait proposer la place de directeur général des finances, qu'il a d'abord refusée, sentant l'impossibilité d'y tenir, s'il n'était ministre d'État et n'avait l'entrée au Conseil. Malgré qu'on lui ait d'abord promis l'un et l'autre et que les principaux négociants se soient engagés de lui fournir im-

[1] *Archives des Affaires Étrangères*, Turin, vol. 268, fol. 63 v°.

médiatement 75 millions pour faire face au plus pressant, M. Necker n'a consenti à accepter qu'après en avoir été requis par la Reine, qui lui a envoyé le comte de Mercy pour le lui demander de sa part et l'assurer que le ministre principal se démettrait de ses emplois, condition à laquelle Elle a dû souscrire, M. Necker n'ayant jamais voulu s'en départir.

D'après ces circonstances et toutes les récompenses accordées à l'Archevêque, il serait naturel d'inférer que, si la nécessité a obligé la Cour à l'éloigner du Ministère, il pourrait encore influer secrètement dans ses déterminations; mais il est plus probable, comme on paraît le soupçonner, que la faiblesse de son caractère et la crainte des États généraux l'engageront à s'absenter et à entreprendre quelque voyage, sous le prétexte de sa mauvaise santé, auquel cas il pourrait bien perdre la confiance de la Reine, cette princesse ne paraissant pas se piquer de beaucoup de stabilité dans ses affections [1].

En acceptant la direction des finances, M. Necker, ayant voulu en constater l'état, a fait dresser un procès-verbal par lequel il résulte qu'au moment où il reprend ce département, il ne s'est trouvé en fonds au Trésor royal que 419,000 livres [2].

LES DÉBUTS DE LA RÉVOLUTION.

Les progrès de la Révolution paraissent avoir vivement intéressé le marquis de Cordon, car il en suit la marche avec la plus grande attention dans ses dépêches, qui souvent contiennent des renseignements précieux; à titre d'exemples, je citerai sur les Conseils qui précédèrent la séance royale du 23 juin et sur les journées de juillet 1789 les passages suivants :

Tous les moyens de conciliation pour établir l'union entre les trois ordres des États généraux n'ayant produit aucun effet, celui du Tiers a pris le parti hardi de se constituer en Assemblée nationale et de commencer à exercer les fonctions qui compètent à cette qualification.

Cette entreprise excite plus que jamais la jalousie des deux autres ordres et jette la Cour, qui la désapprouve pareillement, dans l'embarras et dans une sorte de crise. Il s'y est tenu sur cela plusieurs Conseils auxquels Monsieur et M. le comte d'Artois ont été appelés. Il s'en tiendra

(1) Le marquis de Cordon au Roi, le 1er septembre 1788.
(2) Au Roi, le 8 septembre 1788.

encore un ce soir, dans lequel on doit prendre une résolution que le Roi annoncera demain dans une séance royale qui devait avoir lieu aujourd'hui, mais qui a dû être différée d'un jour. La chose paraît très scabreuse, vu la fermentation qui exalte les têtes des partis opposés et le risque d'irriter davantage celui qui est le plus nombreux [1].

Ces représentations [de la Noblesse] étaient principalement fondées sur le bruit qui s'était répandu, que, dans le Conseil de vendredi, il avait été résolu, d'après le sentiment de M. Necker, d'obliger les deux premiers ordres à se réunir au Tiers. Elles ont été aussi présentées aux deux princes, frères du Roi, qui les ont tellement goûtées et appuyées, qu'ils ont engagé S. M. à assembler un autre Conseil dimanche, où ils ont été admis et où ont été aussi appelés, outre les ministres ordinaires, le nouveau secrétaire d'État et quatre conseillers d'État, qui n'avaient point assisté au premier. La matière remise en délibération, la majorité n'a point adopté l'avis de M. Necker et a cru devoir y faire les modifications énoncées dans les déclarations du Roi. Ce changement a fait retarder jusqu'au mardi la séance royale et a engagé M. Necker à demander sa démission. Le Roi l'a refusée; mais, quoique par ses déclarations Il accorde toutes les demandes portées par les cahiers des députés, le Tiers ne s'est pas montré content : il refusa formellement de sortir de la salle d'assemblée à l'issue de la séance royale, conformément à l'ordre par lequel S. M. la terminait, et déclara sur-le-champ tout ce qui venait de s'y passer nul et illégal, comme ayant été fait dans un lit de justice; il déclara de plus les personnes de ses députés sacrées et inviolables, regardant comme infâme quiconque oserait attenter à leur liberté [2].

On apprit hier, non sans étonnement, que le Roi T. C. avait fait la veille des changements dans son ministère; on raconte qu'à 3 heures après-midi, M. de la Luzerne est allé porter à M. Necker une lettre du Roi, conçue en termes fort polis, par laquelle S. M. le remerciait de ses services et lui enjoignait, pour des motifs qui sont encore ignorés, de sortir du royaume, en lui observant de ne pas en laisser transpirer la nouvelle jusqu'au moment de son départ; et c'est ce qu'il a exécuté scrupuleusement. On croit qu'il a pris la route des Pays-Bas. M. le comte

[1] Au Roi, le 22 juin 1789.

[2] Au comte Perret d'Hauteville, ministre des Affaires Étrangères, le 26 juin 1789.

de Montmorin et M. de Saint-Priest, qui opinaient conformément avec lui dans le Conseil, ont pareillement reçu ordre de s'éloigner.

Les départements vacants par la retraite de ces ministres ont été remplis de la manière suivante. Celui des Finances a été confié au baron de Breteuil, en qualité de chef du Conseil [des Finances], ayant pour contrôleur général M. d'Amécourt, conseiller au Parlement. Le ministère des Affaires Étrangères a été donné au duc de la Vauguyon, et le maréchal de Broglie est à la tête de celui de la Guerre, dont le Conseil, qui avait été créé depuis deux ans environ, est supprimé [1].

Cette résolution inattendue a réveillé une très grande commotion dans cette capitale. Les habitants, qui y sont en armes, résistent vigoureusement aux troupes réglées qu'on leur oppose, attendu que les soldats des gardes françaises prennent parti pour eux. La journée d'hier et encore plus la nuit ont été fort orageuses, et comme le soulèvement va en croissant, les suites ne laissent pas que de devenir bien alarmantes, d'autant plus qu'il ne paraît pas qu'on soit suffisamment en mesure de faire promptement cesser les troubles.

P. S. La municipalité de Paris fait armer la bourgeoisie, divisée en compagnies, par quartiers, pour empêcher la populace de commettre des désordres [2].

L'insurrection, qui avait commencé dans la nuit du dimanche, augmenta encore le lendemain et il n'y eut plus moyen de se montrer dans les rues. La populace, ayant pillé les boutiques des fourbisseurs et des armuriers, se trouvant avoir quelques armes, mettait les passants à contribution et menaçait même les maisons de plusieurs particuliers, ce qui détermina la municipalité d'engager les bourgeois à prendre les armes [3].

On se porta en foule, mardi matin, au magasin des Invalides; maison entièrement isolée, assez forte par elle-même, occupée par 1,000 ou 1,200 vieux soldats, dont une bonne moitié sont encore en état de servir et qui, avec 12 pièces de gros canons dont ils étaient munis, avaient de plus, à leur côté et à une très petite distance, un corps de

(1) Au comte Perret d'Hauteville, Paris, le 13 juillet 1789.
(2) Au même, le 13 juillet 1789.
(3) Au même, le 17 juillet 1789.

6 bataillons suisses, sous les ordres d'un lieutenant général, officier de réputation, dans un camp très avantageux; malgré cela, cependant, le peuple n'y trouva aucune résistance; le canon fut enlevé de même que la poudre et les fusils consistant, à ce que l'on m'a dit, en 60,000; moyennant quoi, toute la ville fut armée, des corps de gardes placés dans toutes les rues, qui furent même barricadées dans plusieurs endroits, de sorte qu'il n'y eut plus moyen d'aller en voiture [1].

Sur la prise de la Bastille, le marquis de Cordon n'était pas mieux informé que la très grande majorité des habitants de Paris; il paraît même qu'il ne connaissait pas bien la célèbre forteresse; car, après avoir rapporté que « l'officier qui y commandait, croyant sans doute intimider le peuple par un acte de vigueur, fit abattre le premier pont dans l'idée de se défaire des plus hardis, dès qu'ils seraient entre les deux fossés, et fit en effet tirer sur ceux qui y étaient entrés », il ajoute que « les mutins pénétrèrent dans le château d'un autre côté » [2], ce qui, matériellement, était à peu près impossible. Cette erreur n'a d'ailleurs rien qui puisse nous étonner: il est évident que les ambassadeurs et leurs agents n'assistaient pas à cette glorieuse affaire où les vainqueurs, aussi bien les gardes françaises que les artisans du faubourg Saint-Antoine, firent preuve d'une admirable valeur; les membres du corps diplomatique en étaient réduits à insérer dans leurs dépêches les légendes populaires qui se répandirent dans Paris aussitôt après l'événement et qui ne furent rectifiées qu'une semaine ou deux plus tard. Il en est autrement pour l'état général de la Ville, qu'ils pouvaient bien connaître; le marquis de Cordon en fait notamment un tableau fort intéressant, d'où est extrait le passage suivant :

Au moyen des armes et munitions trouvées dans ces deux endroits [Invalides et Bastille], on a pu mettre sur pied en fort peu de temps une milice bourgeoise, tant bien que mal composée et armée, de plus de 100,000 hommes. Cette multitude, qui ne raisonne pas, faisait tous les préparatifs imaginables pour résister à l'attaque des troupes, dont elle croyait devoir être assaillie. Les femmes, les enfants, tout s'en mêlait. On barricadait, on dépavait les rues et la nuit du mardi au mercredi, succédant à une journée d'horreur, redoublait la terreur dans les ténèbres. On craignait à tout moment d'être attaqué et les fausses alertes se suivaient fréquemment. Cet état de crise et d'épouvante dura jusqu'à

[1] Au comte Perret d'Hauteville, le 17 juillet 1789.
[2] *Ibidem.*

2 heures après-midi, que l'on apprit que le Roi s'était rendu dans la matinée à l'Assemblée nationale, pour y notifier qu'il avait donné l'ordre de faire éloigner les troupes.................................
Cette assemblée envoya, le même jour, une députation nombreuse à Paris, qui commença à ramener un peu de calme. Cependant les bourgeois n'ont pas discontinué leur train militaire, qui maintient une police un peu gênante pour la société, mais très nécessaire dans une grande ville pour en imposer à la canaille...............................

Il est très apparent que la venue du souverain a fini de tranquilliser les habitants, dont la satisfaction se manifeste dans mon quartier par des illuminations qui sont apparemment générales. Ainsi, au tableau effrayant d'une guerre civile, succède l'image riante de la paix et de la joie; ce qui y met le complément, c'est que les nouveaux ministres viennent de quitter et qu'on rappelle les anciens, regrettés et redemandés par le vœu public [1].

Militaire de mérite et homme d'État habitué aux affaires publiques dans les pays libres par sa résidence de quinze années à La Haye et à Londres, le marquis de Cordon apprécie sainement les conséquences de cette campagne contre-révolutionnaire, qui venait d'avorter si misérablement. Il me semble qu'il n'est pas sans intérêt de faire connaître son opinion et de tirer de ses dépêches les extraits suivants :

S'il est vrai qu'on eut dans les environs de Paris un corps de 30,000 hommes de troupes, l'on doit être aussi étonné d'apprendre tout ce qui s'est passé que honteux d'avoir été à leur tête [2].

La Reine..... a entièrement perdu son crédit par l'ascendant forcé que l'assemblée des États généraux, soutenue par l'insurrection de tout le peuple, vient de prendre dans la direction des affaires et la destination des personnes qui ont sa confiance pour les conduire. Le Roi T. C., pour prévenir les malheurs dont il voyait son royaume menacé par les convulsions populaires qui s'élevaient de toutes parts, a été forcé, pour ainsi dire, de s'abandonner à la prudence de l'Assemblée nationale. Les courtisans, soupçonnés de donner des conseils contraires aux vœux du peuple, ont pris la précaution de s'éloigner, et M. le comte d'Artois, qui passait pour être à la tête de ce parti, a aussi quitté Ver-

[1] Au comte Perret d'Hauteville, le 17 juillet 1789.
[2] *Ibidem.*

sailles et, à ce qu'on prétend, a pris la route de Bruxelles, accompagné de ses fils [1].

Le ressentiment des peuples se tourne principalement contre la Reine et toute la cabale qui Lui était dévouée. M. le comte d'Artois, qui en était un des principaux agents, s'est soustrait prudemment à la fureur des insurgents; il était, le 18, à Valenciennes, et Mme la comtesse d'Artois a reçu de ses nouvelles de cette date; on dit dans le public qu'il va à Spa et de là en Italie. D'autres prétendent que le Roi, son frère, ne veut pas qu'il sorte du royaume. Enfin c'est à cette prétendue cabale qu'on attribue le plan d'une conspiration pour écarter les ministres jouissant de la confiance du peuple, soumettre ensuite par la force la ville de Paris et se rendre maître successivement des délibérations de l'Assemblée nationale [2].

Le marquis de Cordon resta encore à Paris une année; il ne quitta cette ville que le 16 juillet 1790. Il y laissait, en qualité de chargé d'affaires, son secrétaire, dont les dépêches, le plus souvent très courtes et insignifiantes, n'ont aucune importance historique. Après la journée du 10 août, cet agent annonça son intention de partir; le ministre fut de cet avis et, le 23 août 1792, il lui écrivit ce qui suit :

Vous avez vu, dans mes précédentes, qu'en approuvant la résolution où vous étiez de partir de Paris, je m'en suis entièrement rapporté à votre prudence et sur les moyens et sur le temps de l'effectuer. Je n'ai rien à vous prescrire d'ultérieur à cet égard, si ce n'est que je dois vous dire que, quand même vous n'ayez lieu de vous plaindre d'aucun mauvais procédé, dans le cas où les ministres d'Espagne et de Naples et surtout celui d'Angleterre, dont vous ne me dites rien, reçoivent l'ordre de partir, comme il est très probable, vous devrez ne différer plus longtemps d'en faire de même de votre côté, d'autant plus qu'un plus long séjour de votre part pourrait être mal interprété par les puissances qui ont déjà rappelé leurs ministres.

Pour obéir, Porta ne mit aucun empressement : le 8 septembre 1792, il était encore à Paris, et il n'en partit que peu de temps avant l'occupation de la Savoie par les troupes françaises et la rupture ouverte entre la République et le roi de Sardaigne.

[1] Au roi de Sardaigne, le 20 juillet 1789.
[2] Au comte Perret d'Hauteville, le 24 juillet 1789.

INVENTAIRE SOMMAIRE.

1. (1492(?)-1560) — Lettres de Claude de Seyssel, ambassadeur à la Cour de France, sans date certaine, vers 1492; — de Gaspard Rivalta, sans date certaine, vers 1500; — d'Aimon Montfalcon, évêque de Lausanne; de Claude Balleyson et de Cholex, 1507; — du président de Montfleury, vers 1510; — de Confignon, 1510-1515; — de Réan, 1510-1524; — de Cholex, vers 1520; — de Jean Oddinet, vers 1520; — de Châteauvieux, vers 1520; — de Bernex et Frussasc, 1520-1525; — de la Chambre, 1523; — de Pierre Lambert de la Croix, président de la Chambre des comptes de Savoie; — du comte de Moretta, 1526; — de Henri Pugnetti, 1532-1533; — du protonotaire Antoine du Saix, 1534; — de Frédéric Forbin, seigneur de Poisson, 1534-1536; — du secrétaire Richard, 1551; — du colonel de l'Isle, 1551; — de Jean François d'Osasco, 1558; — de Maillard, baron du Bouchet, 1558-1559; — de Jean Mathieu Cocona, maître auditeur en la Cour des comptes, 1559-1561; — de Saint-Sorlin, 1560; — de Jérôme della Rovere, évêque de Toulon, 1560-1564.

2. (1560-1570) — Lettres du conseiller Moretta, 1560-1564; — du secrétaire Forget, 1561; — de l'évêque Jérôme della Rovere, de Montfort et de Maillard, baron du Bouchet, 1561-1562; — du secrétaire Boivin, 1564; — de Pierre Lambert de la Croix, 1565-1567; — du président Milliet, 1566-1567; — du secrétaire d'Endaldegney, 1565; — de Joseph Montmayeur, 1567; — de Montfort et de Maillard, baron du Bouchet, 1567-1570; — de l'ambassadeur Ducrest, 1567-1570; — de Barthelemy Delbene, du secrétaire Marco Secco et de Carier, 1569.

3. (1571-1581) — Lettres de Saint-Paul, 1571-1574; — du capitaine Gabet, 1572; — du chevalier Julien Delbene, 1572-1579; — de Roger Bellegarde, 1573-1574; — de Jean François della Rovere, 1573-1574; — de Duperex de Gorgenon de la Baume, 1573-1581.

4. (1573-1576) — Lettres du secrétaire Bienvenu, 1573-1574; — de Pobel du Mollard, 1575; — du comte Isnardi di Sanfre, 1575-1576; — du comte de Monréale, 1575-1576.

5. (1576-1579) — Lettres d'Antoine Cornauto, 1576; — du comte de Monréale, 1577-1579; — du comte de Biandra, 1579; — de Barthelemy Delbene, 1579.

6. (1579-1583) — Lettres d'Audin Garidelli, évêque de Vence.

7. (1583-1587) — Lettres de Balthazar della Ravoria della Croce, 1583-1584; — de l'évêque Audin Garidelli, 1584-1587; — du chevalier des Alimes, 1585.

8. (1586-1587) — Lettres du chevalier des Alimes.

9. (1588-1592) — Lettres du chevalier des Alimes, 1588-1589; — de Mondragon, 1588; — du secrétaire Bienvenu, 1589-1591; — du comte François Martinengo, 1590; — du premier écuyer Jeannin Besso, 1592.

10. (1593-1599) — Lettres du baron de la Pierre, 1593; — de Gaspar Lullin de Genève, 1594; — de Chabo de Jacob, comte de Saint-Maurice, 1597; — du secrétaire Roucas de Châtel-Argent, 1598-1599; — du commandeur Berton, 1599.

11. (1600-1610) — Lettres de Lullin de la Batie, 1600; — du secrétaire Roucas de Châtel-Argent, 1600; — du comte de Vische, 1602; — du président Milliet de Challes, 1605-1606; — du comte Gatinara, 1607; — de Chabo de Jacob, comte de Saint-Maurice, 1608-1610.

12. (1610-1611) — Lettres de Chabo de la Dragonnière, 1610; — de Chabo de Jacob, comte de Saint-Maurice, 1611.

13. (1612-1613) — Lettres de Chabo de Jacob, comte de Saint-Maurice.

14. (1614-1615) — Lettres de Chabo de Jacob, comte de Saint-Maurice, 1614; — du président César Fresia, 1614-1615; — du comte Moretta et du sénateur Piscina, 1615.

15. (1616-1617) — Lettres de César Fresia, 1616; — de l'agent Pierre Biandra, 1616-1617; — du comte Emmanuel Moretta, 1616-1617.

16. (1617-1618) — Lettres de César Fresia, 1617; — de l'abbé della Manta, 1617; — du chevalier Jean-Baptiste Gabaleone, 1618.

17. (1618-1619) — Lettres de César Fresia, 1618; — de l'abbé della Manta, 1618-1619.

18. (1618-1620). — Lettres du secrétaire Carron, 1618-1619; — de Philibert Scaglia de Verrue, marquis de Tronzano, et de Manfred Scaglia de Verrue, marquis de Caluso, 1618-1619; — de César Fresia, 1619-1620.

19. (1620) — Lettres du marquis de Caluso.

20. (1621) — Lettres du marquis de Caluso et de Benoît Ciza.

21. (1621-1622) — Lettres du marquis de Caluso, 1622; — du secrétaire Pierre-Laurent Barocci, 1621-1622; — de l'abbé della Manta, 1621-1622.

22. (1622-1623) — Lettres de l'abbé Alexandre Scaglia.

23. (1624) — Lettres de Philibert Scaglia de Verrue, marquis de Tronzano.

24. (1623-1627) — Lettres de Manfred Scaglia de Verrue, marquis de Caluso, 1624; — du comte François Provana de Druent, 1624; — du secrétaire Pierre Barocci.

25. (1624) — Lettres de l'abbé Alexandre Scaglia et du président Cavoretto.

26. (1625-1626) — Lettres de l'abbé Alexandre Scaglia et de Roussin.

27. (1626) — Lettres de l'abbé Alexandre Scaglia, du comte Provana de Druent et du comte Ubertino Moretta.

28. (1627) — Lettres de l'abbé Alexandre Scaglia, de l'agent Pierre Biandra et du comte Ubertino Moretta.

29. (1628) — Lettres du comte Ubertino Moretta, du comte François Provana de Druent et de l'agent Pierre Biandra.

30. (1629-1631) — Lettres du comte Ubertino Moretta, 1629; — du comte François Provana de Druent, 1630; — de Chabo de Jacob, marquis de Saint-Maurice, 1630-1631; — de l'agent Pierre Biandra, 1629-1631.

31. (1632-1636) — Lettres du comte François Provana de Druent, 1632; — de l'abbé André Mondino, 1632-1636; — de Pierre Biandra, 1632-1633; — du sénateur Jean-Antoine Bonardo Mangarda, 1632-1634; — du marquis de Saint-Thomas, 1632-1635; — d'Amédée Genève de Lullin, 1633.

32. (1633-1634) — Lettres du comte François Provana de Druent, 1633; — du comte François Cumiana, 1634; — du marquis de Saint-Maurice, 1634.

33. (1634-1635) — Lettres du marquis de Saint-Maurice, 1635; — de l'abbé Mondino, 1634-1635.

34. (1636) — Lettres du marquis de Saint-Maurice.

35. (1636) — Lettres de l'abbé Mondino et du secrétaire Bonefort.

36. (1637) — Lettres du marquis de Saint-Maurice.

37. (1637-1639) — Lettres du marquis de Saint-Germain, 1637, et du baron de Pessieux, 1637-1639.

38. (1638) — Lettres du marquis de Saint-Maurice.

39. (1638-1639) — Lettres du marquis de Saint-Maurice, 1639; — de l'abbé André Mondino, 1638; — du comte Ubertino Moretta, 1639.

40. (1639) — Lettres de l'abbé André Mondino.

41. (1640-1641) — Lettres du comte Ubertino Moretta, 1640; — de l'abbé della Manta, 1640; — de l'abbé André Mondino, 1640-1641.

42. (1641) — Lettres du comte Ubertino Moretta.

43. (1641-1643) — Lettres du comte Ubertino Moretta, 1642; — du référendaire Filippa, 1641-1642; — de l'agent Clerc, 1642-1643.

44. (1642-1644) — Lettres de l'abbé Mondino, 1642-1643; — du marquis Genève de Lullin, 1642-1644; — de l'abbé Scaglia de Verrue, 1643.

45. (1643-1645) — Lettres du comte Ubertino Moretta, 1643-1645; — du secrétaire Jean-Antoine Canaparo, 1643-1644; — du référendaire Marchisio, 1643-1644.

46. (1643-1654) — Lettres du marquis de Saint-Maurice, 1643-1645; — du secrétaire de légation Joannini, 1643-1654; — du comte Jérome Moretta, 1644; — de l'abbé Mondino, 1644; — du marquis de Lullin, 1644.

47. (1644-1645) — Lettres de l'abbé Scaglia de Verrue, 1644;

— de l'abbé Mondino, 1644-1645; — de l'agent Clerc, 1644-1645.

48. (1645-1646) — Lettres de l'abbé Scaglia de Verrue et du secrétaire Costanza.

49. (1646-1647) — Lettres du comte Ponte de Scarnafiggi, 1646; — du comte Jean-Michel Monasterolo, 1646-1647; — de l'abbé Mondino, 1646-1649.

50. (1646-1648) — Lettres de l'agent Clerc.

51. (1647) — Lettres du comte Ponte de Scarnafiggi.

52. (1647-1649) — Lettres du comte Ponte de Scarnafiggi, 1648; — de l'abbé Mondino, 1648; — du secrétaire Ferraris et de l'abbé Michel-Ange Broglia, 1647-1649.

53. (1649) — Lettres du comte Ponte de Scarnafiggi et de l'abbé Mondino.

54. (1649) — Lettres du père Albert Bailly et du comte François-Marie Broglia.

55. (1649-1655) — Lettres de l'agent Clerc, 1649-1651; — du secrétaire Provence, 1649-1655; — du marquis François Villa Ghiron, 1650.

56. (1650-1652) — Lettres du comte Ponte de Scarnafiggi, 1650; — de l'abbé André Mondino, 1650; — du secrétaire Ferraris, 1650-1652; — du comte François-Marie Broglia, 1650-1652.

57. (1651) — Lettres du père Albert Bailly et de l'abbé Aglié.

58. (1651-1653) — Lettres du secrétaire Bonefort, 1651-1652; — du secrétaire Forestier, 1652; — du père Albert Bailly, 1652-1653.

59. (1652-1656) — Lettres de l'agent Clerc.

60. (1653-1654) — Lettres du baron Greisy et de l'abbé Aglié.

61. (1653-1654) — Lettres de l'abbé Jean-Baptiste Amoretti, 1654; — du comte François Broglia, 1653-1654; — des secrétaires Ferraris, Bonefort et Provence, 1653-1654.

62. (1654-1655) — Lettres de don Vincenzo Bero, du père Albert Bailly, de l'abbé Aglié et du référendaire Marchisio.

63. (1655-1656) — Lettres de l'abbé Amoretti, 1655; — du comte Broglia, 1655; — du secrétaire Bonefort, 1655; — du secrétaire Ferraris et du président Costa, 1655-1656.

64. (1656-1657) — Lettres du comte Augustin delle Lanze, 1656; — de don Vincenzo Bero et du père Albert Bailly, 1656-1657.

65. (1656-1657) — Lettres de l'abbé della Rovere et du secrétaire Bonefort.

66. (1656-1660) — Lettres de l'abbé Amoretti, 1656-1657; — du référendaire Marchisio, 1656-1658; — de l'agent Clerc, 1656-1660.

67. (1657-1659) — Lettres de l'abbé della Rovere, 1658-1659; — du secrétaire Bonnefort, 1658-1659; — du secrétaire Ferraris, 1657-1658; — de don Vincenzo Bero, 1658-1659.

68. (1658-1659) — Lettres de l'abbé Amoretti et du père Albert Bailly.

69. (1659-1660) — Lettres du président Chamosset, 1659; — du secrétaire Meynier, du référendaire Marchisio et de l'agent Clerc, 1659-1660.

70. (1660) — Lettres du président Chamosset, du marquis de San Damiano et du marquis François Villa Ghiron.

71. (1660-1661) — Lettres du comte Pierre Caroccio.

72. (1661-1662) — Lettres du secrétaire Meynier, de l'agent Planque, du référendaire Marchisio et du marquis Victor-Maurice Pallavicino.

73. (1661-1662) — Lettres de Chabo, marquis de Saint-Maurice; — de Jean Baptiste del Ponte, de l'agent Clerc et du marquis François Villa Ghiron.

74. (1662-1663) — Lettres du comte Pierre Caroccio et du marquis Senantes.

75. (1662-1669) — Lettres du secrétaire Feccia, 1662-1667; — du marquis Pallavicino, 1663; — du marquis François Villa Ghiron, 1663-1669; — de l'agent Planque, 1663-1664.

76. (1665-1664) — Lettres du comte Pierre Caroccio, 1664; — du référendaire Marchisio, 1664-1665; — de l'agent Clerc, 1664-1668.

77. (1665-1666) — Lettres de l'agent Pernet.

78. (1665-1666) — Lettres du comte Pierre Caroccio.

79. (1665-1667) — Lettres de l'agent Planque et du référendaire Marchisio.

80. (1667) — Lettres du marquis Chabo de Saint-Maurice et du secrétaire Santi.

81. (1668) — Lettres du marquis Chabo de Saint-Maurice.

82. (1668) — Lettres de l'agent Planque et lettres de la Cour de Turin au marquis de Saint-Maurice.

83. (1668-1669) — Lettres du référendaire Marchisio.

84. (1669) — Lettres du marquis de Saint-Maurice.

85. (1669) — Lettres de l'agent Planque et lettres de la Cour de Turin au marquis de Saint-Maurice.

86. (1670) — Lettres du marquis de Saint-Maurice.

87. (1670-1671) — Lettres du référendaire Marchisio, 1670-1671; — et lettres de la Cour de Turin au marquis de Saint-Maurice, 1670.

88. (1670-1671) — Lettres du sénateur et procureur général baron Chollet et de l'agent Planque.

89. (1670-1677) — Lettres du comte de Castelmayor, 1670-1677; — de l'agent Pasturel, 1670-1671.

90. (1671) — Lettres du marquis de Saint-Maurice.

91. (1671) — Lettres de la Cour de Turin au marquis de Saint-Maurice.

92. (1671-1672) — Lettres du marquis de Saint-Maurice, 1672; — de l'auditeur Dunant, 1671-1672; — de Louis di Dogliani, marquis Moretta, 1671-1672.

93. (1672) — Lettres de la Cour de Turin au marquis de Saint-Maurice.

94. (1672) — Lettres de l'agent Planque, du baron Chollet et du chevalier Cagnol.

95. (1673) — Lettres du marquis de Saint-Maurice.

96. (1673) — Lettres de la Cour de Turin au marquis de Saint-Maurice.

97. (1673-1674) — Lettres du marquis de Saint-Maurice, 1674; — de l'agent Planque, 1673; — du baron Chollet, 1673-1674.

98. (1674) — Lettres du comte Thomas-Félix Ferrero de la Marmora.

99. (1674) — Lettres de l'agent Planque.

100. (1675-1677) — Lettres de l'agent Planque, 1675; — du chevalier Cagnol, 1675; — du baron Chollet, 1675-1677.

101. (1675) — Lettres du comte Th. F. Ferrero della Marmora.

102. (1675-1676) — Lettres des agents Pasturel et Planque, 1675; — de Castagneri, baron de Châteauneuf, 1675-1676.

103. (1676) — Lettres du comte Th.-F. Ferrero de la Marmora.

104. (1676-1677) — Lettres du comte Th. F. Ferrero de la Marmora, 1677; — de l'agent Pasturel, 1676-1677.

105. (1677) — Lettres du marquis de Saint-Maurice et minutes des lettres à lui adressées par la Cour de Turin; — lettres de l'agent Planque.

106. (1677-1688) — Lettres de l'agent Planque, 1678; — de l'agent Pasturel, 1678-1679; — du président Horace Provana, 1678; — de Castagneri, baron de Châteauneuf, 1677-1678.

107. (1678) — Lettres de l'abbé Scaglia de Verrue et minutes des lettres à lui adressées par la Cour de Turin.

108. (1678-1679) — Lettres du marquis de Saint-Maurice, 1678; — de l'abbé Scaglia de Verrue, 1679.

109. (1679-1680) — Lettres du comte Th.-F. Ferrero de la Marmora, 1680; — de l'agent Planque, 1679; — de l'auditeur Leonardi, 1680.

110. (1680) — Lettres de l'abbé Scaglia de Verrue et minutes des lettres à lui adressées par la Cour de Turin.

111. (1680-1682) — Lettres du comte Th.-F. Ferrero de la Mar-

mora, janvier-juin 1681; — du secrétaire Girardin, 1680-1682; — des agents Planque et Pasturel, 1680-1681.

112. (1681-1684) — Lettres du comte Th.-F. Ferrero de la Marmora, juillet-décembre 1681; — de l'agent Fabre, 1681-1684; — des agents Planque et Pasturel, 1682-1684.

113. (janvier-juin 1682) — Lettres du comte Th.-F. Ferrero de la Marmora.

114. (1682-1683) — Lettres du comte Th.-F. Ferrero de la Marmora, juillet-décembre 1682; — du secrétaire Girardin et de l'agent Planque, 1683.

115. (1683-1684) — Lettres du comte Th.-F. Ferrero de la Marmora, 1683; — des agents Planque et Pasturel, 1684.

116. (1684) — Lettres du comte Th.-F. Ferrero de la Marmora et du secrétaire Girardin.

117. (1685-1700) — Lettres du comte Th.-F. Ferrero de la Marmora, 1685; — du marquis de Prie, 1684-1700.

118. (1685-1687) — Lettres du secrétaire Girardin et de l'agent Planque, 1685; — de l'agent Pasturel, 1685-1687.

119. (1686) — Lettres du comte Th.-F. Ferrero de la Marmora et du secrétaire Girardin.

120. (1686-1687) — Lettres du comte Th.-F. Ferrero de la Marmora et du marquis Louis Moretta di Dogliani, 1687; — de l'agent Planque, 1686-1687.

121. (1687-1689) — Lettres du secrétaire Girardin, 1687; — de l'agent Planque, 1688-1689; — du comte Nicolas Gazzelli, sénateur, 1688-1689.

122. (1688-1689) — Lettres du marquis L. Moretta di Dogliani.

123. (1688-1689) — Lettres du secrétaire Girardin et de l'agent Pasturel; — minutes des lettres de la Cour de Turin au marquis di Dogliani et à Girardin.

124. (1690-1697) — Lettres du marquis L. Moretta di Dogliani, 1690; — du comte Octave Provana, 1690; — des agents Pasturel et Planque, 1690-1696; — du comte Mayan, 1692; — du comte Solaro di Govone, 1696-1697.

125. (1697-1698) — Lettres du comte Th.-F. Ferrero de la Marmora, 1697-1698; — du secrétaire de Caroli, 1697; — de l'agent Planque, 1697; — de J.-B. Doria de Cirié, 1697-1698.

126. (1698-1700) — Lettres du président de la Tour, 1698-1700; — du comte de Vernone, 1699; — de l'agent Planque, 1699.

127. (1699-1700) — Lettres du comte Th.-F. Ferrero de la Marmora, 1699; — du comte de Vernone, janvier-juin 1700; — de l'agent Planque, 1699.

128. (juillet-décembre 1700) — Lettres du comte de Vernone.

129. (1700) — Lettres de l'agent Planque; minutes des lettres de la Cour de Turin au comte de Vernone; lettres écrites de Vienne par le marquis de Prie et de Hollande par le président de la Tour au comte de Vernone.

130. (1701) — Lettres du comte de Vernone.

131. (1701) — Lettres écrites au comte de Vernone par la Cour de Turin et par divers.

132. (1701-1702) — Lettres du comte de Vernone, janvier-juin 1702; — du secrétaire Gavarini, 1701, et de l'agent Planque, 1701-1702.

133. (juillet-décembre 1702) — Lettres du comte de Vernone.

134. (1703) — Lettres du comte de Vernone et de l'agent Planque.

135. (1703-1713) — Lettres du comte de Vernone, 1704; — du baron Perron et du secrétaire Baffa, 1713.

136. (1713-1716) — Lettres du baron Perron, 1713-1714; — du président de Lescheraine et du sénateur Lascaris, 1713-1716.

137. (1713-1716) — Lettres du baron Perron, 1714; — du secrétaire Philippe-Nicolas Donaudi.

138. (1714-1715) — Lettres du baron Perron, 1715; — du sénateur Lascaris et du comte Ruschis, 1714.

139. (1715-1716) — Lettres du baron Perron, 1716; — de l'agent Garbillione, 1715-1716.

140. (1716-1717) — Lettres du marquis d'Entremont, 1716; — du comte Provana, 1717.

141. (1717) — Lettres du marquis d'Entremont.

142. (1717) — Lettres du secrétaire Donaudi.

143. (1718) — Lettres du marquis d'Entremont.

144. (1718) — Lettres du secrétaire Donaudi.

145. (1718) — Lettres du comte Provana.

146. (1719) — Lettres du comte de Vernone.

147. (1719-1720) — Lettres du secrétaire Donaudi.

148. (1719-1724) — Lettres du marquis d'Entremont, 1719; — du secrétaire Corderi, 1720-1724.

149. (1720) — Lettres du comte de Vernone.

150. (1720) — Lettres du comte Provana.

151. (1720-1721) — Lettres du comte de Vernone, 1721; — du marquis Rivarola, 1720-1721.

152-153. (1721-1722) — Lettres du comte Provana.

154. (1722-1723) — Lettres du comte de Vernone.

155. (1722-1723) — Lettres écrites au comte de Vernone par la Cour de Turin, par le marquis de Costance, ambassadeur à Londres, et par le commandeur Solaro di Breglio, ambassadeur à Vienne.

156. (1722-1723) — Lettres du comte Maffei, 1723; — du secrétaire Corderi, 1722-1723.

157. (1723-1724) — Lettres du comte Provana.

158. (1724) — Lettres du comte Maffei et lettres à lui envoyées par la Cour de Turin et par le comte Provana, plénipotentiaire du roi de Sardaigne au congrès de Cambrai.

159. (1724-1725) — Lettres du comte Maffei, 1725; — du marquis des Marches, 1724-1725; — des secrétaires Corderi et Caroli, 1724.

160. (1725-1728) — Lettres du secrétaire Corderi.

161-166. (1726-1731) — Lettres du comte Maffei.

167. (1732) — Lettres du marquis Grisella de Rossignano.

168. (1732-1735) — Lettres écrites par la Cour de Turin au marquis Grisella de Rossignano.

169. (1733-1734) — Lettres du marquis Grisella de Rossignano.

170. (1734) — Lettres du commandeur Solaro di Breglio.

171. (1734-1742) — Lettres de divers ministres et particuliers

écrites au commandeur Solaro, 1734-1739; — minutes des lettres écrites à divers, 1734-1742.

172. (1735) — Lettres du commandeur Solaro.

173. (1735-1736) — Lettres du marquis Grisella de Rossignano, 1735; — du commandeur Solaro, janvier-juin 1736.

174-182. (juillet 1736-1742) — Lettres du commandeur Solaro.

183. (1742) — Lettres écrites au commandeur Solaro par la Cour de Turin.

184. (1743) — Lettres du commandeur Solaro.

185-186. (1745-1749) — Lettres du comte Mongardino.

187-188. (1749-1751) — Lettres du marquis de Saint-Germain.

189. (1752) — Lettres du marquis de Saint-Germain et du comte Sartirana.

190-196. (1753-juin 1758) — Lettres du comte Sartirana.

197. (1758) — Lettres du comte Sartirana et du bailli Solaro di Breglio.

198-205. (1759-1765) — Lettres du bailli Solaro di Breglio.

206. (1765-1766) — Lettres du secrétaire Sesca.

207-213. (1765-1772) — Lettres du comte de la Marmora.

214. (1773) — Lettres du comte de la Marmora et du comte de Viry.

215-221. (1774-1777) — Lettres du comte de Viry.

222. (1777) — Lettres du comte de Viry, 1er mai-15 août; — et du comte de Scarnafis, septembre-décembre.

223-226. (1778-1781) — Lettres du comte de Scarnafis.

227. (1781) — Lettres de la Cour de Turin au comte de Scarnafis.

228-234. (1782-1788) — Lettres du comte de Scarnafis.

235. (1788-1789) — Lettres du marquis de Cordon.

236. (1790) — Lettres du marquis de Cordon et du chargé d'affaires Porta.

237. (1791-1792) — Lettres du chargé d'affaires Porta.

CORRESPONDANCE

DES AGENTS DIPLOMATIQUES

DE LA RÉPUBLIQUE DE GÊNES

EN FRANCE.

La partie ancienne des archives d'État de Gênes est composée de trois fonds principaux, des plus considérables, celui du gouvernement des Républiques de Gênes et de Ligurie (*Archivio Governativo*), celui des notaires et celui de la banque de Saint-Georges. Ces trois fonds ont été réunis en 1880, dans l'ancien *Palazetto Criminale*, situé dans la rue de l'Archevêché, entre le palais ducal et la cathédrale, et cette réunion a été suivie d'une complète réorganisation de ce grand dépôt et d'un remaniement général du classement[1]; mais la série formée par l'ancien *Archivio Diplomatico Segreto* des Républiques génoise et ligure n'a pas été touchée et les vieux inventaires, qui en existent, peuvent, quoique défectueux, rendre encore de très réels services.

Dans cette série, on peut distinguer quatre espèces de documents : les lettres adressées par des souverains à la République, les instructions données par le Gouvernement génois à ses ministres à l'étranger, les lettres de ses ministres et celles des consuls. Cette dernière catégorie a été étudiée par M. Molard, qui a publié récemment un abrégé de l'inventaire pour la partie concernant la France[2]. Les lettres, émanées de rois et de reines de France, depuis Charles VIII jusqu'à Louis XVI, et de princes français, tels

[1] *Relazione sugli Archivi di Stato Italiani, 1874-1882.* Roma, 1883, gr. in-4°, p. 77-78 et 85-87.

[2] Inventaire sommaire des lettres des consuls génois résidant dans les principales villes commerciales de France. — *Bulletin du Comité des Travaux historiques, Histoire et Philologie,* Paris, 1887, 8°, p. 13-16.

que Henri d'Angoulême, grand prieur de France (1580-1584), le duc de Levis-Ventadour (1597-1598), le cardinal Louis de Vendôme, gouverneur de Provence (1652-1659), remplissent seulement deux portefeuilles, et la plupart sont de pur cérémonial. La collection des instructions de la République de Gênes à ses agents diplomatiques en France commence en 1526 avec François Chiavari, envoyé près de François I[er], et finit en 1796 avec Spinola; mais elle est fort incomplète et ne remplit aussi que deux portefeuilles.

Les dépêches des ambassadeurs, ministres et chargés d'affaires de la République de Gênes en France ne forment une collection suivie qu'à partir de l'année 1629; auparavant, elles sont fort peu nombreuses et, de 1506 à 1610, elles tiennent toutes en un portefeuille et demi. Au XVIII[e] siècle, ces dépêches sont surtout remplies de détails sur les affaires de Corse, dont l'occupation d'abord et ensuite la conquête par les troupes françaises sont de beaucoup les objets les plus importants qu'aient eu à traiter les ministres génois en France. Lors de la cession de cette île à Louis XV, la République était réprésentée à Paris par Augustin Sorba, qui, suivant Sandoz-Rollin, était une créature du duc de Choiseul et devait être fort avant dans les secrets du Cabinet de Versailles [1]. On ne s'en douterait pas en lisant ses dépêches; il s'y occupait surtout de la Corse et de la question de San Remo, qui était le sujet d'un différend fort vif entre l'Empereur et la République que le duc de Choiseul, pour complaire à son ami le marquis Grimaldi, le puissant ministre de Charles III d'Espagne, soutenait vigoureusement; on n'y trouve que fort peu de renseignements intéressants sur la politique du Cabinet de Versailles et sur les affaires intérieures du Royaume.

Le 20 décembre 1771, Augustin Sorba fut frappé d'apoplexie à la table du duc de la Vallière, au milieu du dîner, à trois heures après-midi, et toutes les tentatives faites pour le rappeler à la vie par les meilleurs médecins et chirurgiens furent inutiles. En cette occasion apparut de nouveau au grand jour la détresse profonde à laquelle étaient réduits par la vie de Paris, alors si fastueuse et

[1] *Archives de Berlin.* Dépêche de Sandoz-Rollin au roi de Prusse, du 13 mai 1770.

ruineuse, les diplomates étrangers qui ne disposaient pas des ressources d'une grosse fortune pour combler l'insuffisance de leurs appointements. Dans la soirée du 20 décembre, le secrétaire de légation, Capurro, après avoir annoncé aux autorités de la République la mort de son chef, déclarait qu'Augustin Sorba n'avait laissé qu'une somme de 100 livres; il ajoutait que les deux sœurs de ce ministre, qui vivaient chez, lui, ne savaient pas comment faire face aux frais des funérailles de leur frère et subvenir aux besoins de leur existence; lui-même, disait-il, était sans le sou et réduit à la dernière extrémité. Il fallut que le Cabinet de Versailles intervînt pour éviter un scandale; le 24 décembre, le duc d'Aiguillon écrivit au chargé d'affaires de France à Gênes la lettre suivante :

M. de Sorba est mort subitement à Paris, le 20 de ce mois, dans le temps qu'il dinait chez M. le duc de la Vallière. Il est généralement regretté par tous ceux qui connaissaient ses qualités personnelles et l'activité de son zèle pour la République. L'estime et l'amitié qu'il m'avait inspirées pour lui me rendent véritablement sensible à sa perte.

Le secrétaire Capurro, secrétaire de la légation de la République, l'instruira particulièrement de l'état dans lequel M. de Sorba a laissé ses affaires personnelles. Elle ne sera pas surprise que ses dettes se montent à la somme d'environ 55,000 livres; il ne jouissait que des appointements attachés à sa place et avait deux sœurs entièrement à sa charge et qui seraient absolument sans aucune ressource, si le Roi ne venait point à leur secours par une pension que sa générosité me paraît disposée à leur accorder. Je suis persuadé, Monsieur, que la République voudra bien de son côté en considération des services de M. de Sorba, pourvoir à l'acquittement de ses dettes et ne pas permettre qu'un ministre qui a consacré toute sa vie à lui donner les marques les plus constantes de son zèle et de son dévouement meure insolvable et sans faire honneur à ses affaires. Vous voudrez bien entretenir sur ce sujet le secrétaire d'État du Gouvernement génois et l'engager à représenter à la République les motifs de justice et de bonté qui parlent en cette occasion en faveur de M. de Sorba [1].

Malgré cette recommandation le Petit Conseil, la principale autorité de la République de Gênes, hésita fortement à se charger des dettes du ministre défunt, car elles se montaient non pas à

[1] *Archives des Affaires Étrangères*, série Gênes, vol. 155, fol. 243.

55,000 livres, mais à 80,000. Cependant, le 13 janvier 1772, le chargé d'affaires de France put annoncer au duc d'Aiguillon que la République accorderait aux sœurs de M. de Sorba une gratification de 80,000 livres pour payer les dettes de leur frère; de son côté, Louis XV leur donna à chacune une pension de 2,000 livres[1].

Cette aventure rendit difficile le choix du nouveau ministre de Gênes à Paris. Avec raison, pour ne plus s'exposer à semblable désagrément, les Collèges voulaient augmenter le traitement affecté à cet emploi; mais le Petit Conseil, en considération du mauvais état des finances de la République, s'y refusait. Ce conflit dura plus de six mois[2]. Ce fut seulement à la fin de juin que l'affaire fut sérieusement engagée et la décision définitive ne fut prise que le 31 juillet 1772. Le chargé d'affaires de France à Gênes en rendit compte au duc d'Aiguillon en ces termes :

Les Collèges ont pris le parti, dans la vue d'amener le Gouvernement génois à finir l'affaire du ministre qui doit remplacer M. de Sorba, d'examiner, parmi les candidats qui sont sur les rangs, celui qui serait le plus propre à occuper cette place importante. On prétend même, dans le public, que ces Collèges ont jeté les yeux sur M. Christophe Spinola et qu'ils doivent en conséquence porter l'affaire au Petit Conseil pour en avoir approbation. Il est certain que ce noble Génois, qui joint à une fortune considérable beaucoup de goût pour la dépense, souhaiterait ardemment d'obtenir la préférence sur ses concurrents, qui ont aussi leurs partisans dans le Petit Conseil, dont il est membre; mais il doit craindre que cette élection n'éprouve bien des difficultés de la part de ce corps dont on connaît l'animosité et la jalousie contre les Collèges, soupçonnés depuis longtemps de vouloir augmenter leur autorité au préjudice du Petit Conseil[3].

Il est vraisemblable que cette affaire [de San Remo] a hâté le choix du ministre que le Gouvernement devait faire pour remplacer feu M. de Sorba auprès du Roi, puisque dans le moment où le public croyait que cette élection n'aurait pas lieu de si tôt, il a appris tout à coup que la République avait choisi M. Christophe Spinola[4].

(1) *Archives des Affaires Étrangères*, Gênes, vol. 155, fol. 256, 257, 263, 264.
(2) *Ibidem*, fol. 283, 300, 320, 328, 337.
(3) Boyer au duc d'Aiguillon, Gênes, le 22 juin 1772. — *Ibidem*, fol. 356.
(4) Le même au même, Gênes, le 3 août 1772. — *Ibidem*, vol. 156, fol. 21.

Le nouveau ministre de Gênes à Paris, né en août 1743, était marié à Paola Durazzo, fille de Marcel Durazzo, qui avait été doge de 1767 à 1769[1]. Lui-même appartenait à l'une des plus grandes familles du pays; mais quoiqu'il fût puissamment riche, ses parents avaient une telle peur de le voir se ruiner, s'il allait à Paris représenter la République, qu'ils l'avaient amené à retirer publiquement sa candidature; mais, à ce que dit le chargé d'affaires de France, il n'en avait pas moins continué d'employer sous main le crédit de ses amis pour l'emporter sur les autres concurrents et, grâce à son nom, à sa fortune, il avait réussi[2]. D'ailleurs, on augmenta en sa faveur le traitement affecté à cet emploi, on le porta de 40,000 à 50,000 livres. Bien que l'affaire de San Remo rendît sa présence nécessaire à Paris, Christophe Spinola attendit la fin de novembre pour se mettre en route; mais ce retard ne doit pas lui être attribué, puisque ses lettres de créance sont datées du 23 novembre; il quitta Gênes le jeudi 26, sur une galère que le Gouvernement de la République avait mise à sa disposition pour le conduire à Antibes[3]. Arrivé à Paris le 22 décembre, il envoya, le 28, sa première lettre. Un mois après, le 25 janvier, il eut le malheur de perdre sa femme; mais il ne resta pas longtemps isolé; bientôt il épousa une Française, Gabrielle Lévis, fille du maréchal de ce nom. Cette alliance, unie à sa grande fortune, lui fit dans le corps diplomatique accrédité près la Cour de Versailles une situation tout à fait particulière que le comte de Salmour exposait en ces termes :

Quoique M. de Spinola ne soit assurément pas un grand politique, c'est un homme sage qui voit raisonnablement les choses. Domicilié d'ailleurs en France, marié à une fille du maréchal de Lévis, il tient par les parents de sa femme à tout ce qu'il y a de grand à la Cour, dont tous les mouvements l'intéressent en conséquence. Je lui dois beaucoup de connaissances relatives à l'intérieur, qu'il me communique avec une facilité proportionnée à l'ancienneté de notre amitié et à la manière dont je sais en tirer parti. Voyant d'ailleurs chez lui la meilleure compagnie de Paris, vivant plus avec des Français qu'aucun de mes collè-

[1] Ces renseignements, ainsi qu'une partie de ceux qui suivent, sont dus à la gracieuse obligeance de M. le colonel Ugo Assereto.

[2] Dépêche du 3 août, *loco sup. cit.*

[3] Boyer au duc d'Aiguillon, Gênes, le 30 novembre 1772. — *Ibidem*, fol. 79.

gues, je me trouve à même de retirer beaucoup d'utilité et d'agrément de sa société [1].

Par malheur, le ministre de Gênes ne paraît pas s'être soucié de faire emploi de ses connaissances dans ses dépêches, qui, le plus souvent, sont d'une sécheresse excessive; on ne peut guère en tirer pour notre histoire que des dates et des faits rapportés avec une précision qui montre que Spinola avait conservé dans la carrière diplomatique les habitudes autrefois contractées en sa jeunesse dans les affaires de banque et de commerce. Des dépêches qu'il expédia pendant les vingt années qu'il passa dans notre pays, de décembre 1772 à septembre 1792, il n'y a pour ainsi dire pas à extraire un seul morceau qui puisse être traduit et reproduit ici comme spécimen de sa manière d'écrire.

[1] Le comte de Salmour au ministre de Stutterheim, Paris, le 11 avril 1787. *Op. sup. cit.*, p. 163. — (Voir plus haut, p. 216.)

INVENTAIRE SOMMAIRE.

1. (1506-1517) — Lettres de Nicolas Odorico, 1506; — de Fiesco et Spinola, 1508; — de Vivaldi et Spinola, 1508-1509; — de Lasagna, 1509-1512; — de Jean Doria, Nicolas Odorico et Compagni, 1515; — de Gioacchino, 1516; — d'Odorico, 1516-1517.

2. (1517-1629) — Gioacchino, 1517-1520; — Demari, 1522; — Grimaldi et Vivaldo, 1528-1529; — Grimaldi et Deformari, 1531; — Vivaldo et Lercaro, 1533-1534; — Deformari, 1535; — Centurione, 1544; — Lomellino et Pallavicino, 1560; — Jean-Luc Chiavari, 1617-1618; — Fieschi, 1629; — Augustin Pallavicino, 1629.

3. (1633-1639) — Augustin Centurione, 1633; — J.-B. Saluzzo, 1637-1639.

4. (1640) — J.-B. Saluzzo.

5. (1641-1644) — J.-B. Saluzzo, 1641-1642; — Barthélemy Pazzano, 1643-1644.

6. (1648-1650) — J.-B. Pallavicino, 1648-1650; — Promontorio, 1649; — San Severino, 1650.

7. (1651-1652) — J.-B. Pallavicino, 1651; — Salerno, 1651; — San Severino, 1651-1652.

8. (1652-1653) — J.-B. Pallavicino, 1652-juin 1653; — Salerno, 1652-1653.

9. (1653-1655) — J.-B. Pallavicino, juillet 1653-1654; — Lazare Spinola, 1654-1655.

10-11. (1655-1659) — J.-B. Pallavicino.

10, 1655-1656; — 11, 1657-1659.

12. (1659-1660) — J.-L. Durazzo.

13. (1661-1663) — J.-L. Durazzo, 1661; — Giustiniano, 1662; — Giovo, 1662-1663.

14. (1664-1665) — Ferrari, 1664; — Baliano, 1664-1665.

15. (1665-1667) — Baliano, 1665-1666; — Giovo, 1666-1667.

16. (1667-1669) — Jean Doria.

17. (1669-1671) — Della Rovere.

18. (1672-1673) — Della Rovere, Durazzo et Salvago.

19. (1673-1674) — Della Rovere et Salvago, 1673; — Durazzo et Salvago, 1674.

20. (1674-1675) — Durazzo et Salvago.

21. (1676-1677) — Salvago.

22. (1678-1679) — Durazzo et Salvago.

23. (1679-1680) — Salvago.

24. (1680-1681) — J.-J. Grimaldi et Salvago.

25-27. (1681-1684) — Demarini.

25, 1681-1682; — 26, 1683; — 27, 1684.

28. (1685-1686) — Demarini, della Rovere et Quirazza.

29. (1687-1689) — Della Rovere et Gastaldi.

30. (1690-1692) — Gastaldi.

31. (1692-1695) — Gastaldi, 1692; — J.-Fr. Brignole, 1693; — Gastaldi, 1694; — J. Lomellino, 1694-1695.

32. (1695-1698) — Summovigo.

33. (1698-1700) — Centurione, 1698-1699; — Summovigo, 1699; — Spinola, 1700.

34. (1700-1702) — Summovigo, 1700-1701; — Negrone Rivarola, 1701-1702.

35. (1703-1705) — Negrone Rivarola, 1703-1704; — Sorba, 1704; — Brignole, 1704; — Gentile, 1704-1705.

36. (1706-1708) — Gentile.

37. (1709-1712) — Gentile, 1709; — Sorba, 1710-1714; — Sauli, 1711; — Nicolas Durazzo, 1711-1712.

38-39. (1711-1714) — Nicolas Durazzo.

38, 1711-1712; — 39, 1713-1714.

40. (1715-1717) — Nicolas Durazzo et Sorba.

41-42. (1718-1727) — Sorba.

41, 1718-1722; — 42, 1723-1727.

43. (1728-1730) — Sorba et Asdente.

44. (1731-1732) — Sorba et Asdente, 1731; — Doria, 1732.

45. (1732-1737) — Asdente et Sorba.

46. (1737-1741) — Brignole, 1737-1739; — Lomellino, 1739-1741.

47. (1742-1743) — Lomellino, 1742; — Doria, 1742-1743.

48. (1744-1745) — Doria.

49. (1746) — Doria et Pallavicino.

50. (Janvier-juin 1747) — Pallavicino.

51. (1747) — Pallavicino, juillet-décembre; — Doria, janvier-juin.

52. (1747-1748) — Doria, juillet-décembre 1747; — Lomellino, janvier-mars 1748.

53. (Avril-septembre 1748) — Lomellino.

54. (1748-1749) — Lomellino, octobre-décembre 1748; — Doria, 1748; — Pallavicino, 1748-1749.

55-63. (1749-1757) — Paul Sorba.

55, 1749; — 56, 1750; — 57, 1751; — 58, 1752; — 59, 1753-juin 1754; — 60, juillet-décembre 1754; — 61, 1755; — 62, 1756; — 63, 1757.

64. (1757) — Paul Sorba; — Curlo et Augustin Sorba.

65-67. (1758-1759) — Curlo et A. Sorba.

65, 1758; — 66, 1758; — 67, 1758-1759.

68-78. (1759-1770) — A. Sorba.

68, avril-septembre 1759; — 69, octobre 1759-mars 1760; — 70, 1760-1761; — 71, 1761-1762; — 72, 1762-1763; — 73, 1764; — 74, 1765-1766; — 75, 1766-1767; — 76, 1767-1768; 77, 1769; — 78, 1770.

79. (1771-1772) — A. Sorba, 1771; — Capurro, 1771-1772.

80-81. (1773-1792) — Christophe Vincent Spinola.

80, 1773-1776; — 81, 1777-1779: — 82, 1780-1782; — 83, 1783-1785; — 84, 1786-1787; — 85, 1788-1789; — 86, 1790-1791; — 87, 1792.

CORRESPONDANCE

DES AGENTS DIPLOMATIQUES

DES GRANDS-DUCS DE TOSCANE

EN FRANCE.

Les Archives d'État de Florence, installées dans la galerie des Offices avec le Musée et la Bibliothèque nationale, comprennent, entre autres, ces deux grandes sections : les archives de la République et les archives des Médicis. Je n'ai pas cru devoir m'occuper de la première de ces séries où se trouvent conservées les dépêches des envoyés florentins en France antérieures à l'année 1544, car ces documents ont presque tous été signalés ou publiés dans l'ouvrage de MM. A. Desjardins et Canestrini [1]. Je sais bien que ce volumineux recueil a été l'objet de critiques, parfois sévères, tant en France qu'à l'étranger et qu'on y a remarqué certaines lacunes [2]; mais je ne pouvais vraiment pas avoir la prétention de

[1] *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, documents recueillis par G. Canestrini et publiés par Abel Desjardins. Paris, 1859-1875, 5 vol. in-4°, plus un index en un fascicule paru en 1886. (Collection des documents inédits.)

[2] Cf. Molard, Rapport à M. le Ministre de l'instruction publique sur une mission à Pise et à Florence en 1873. *Archives des Missions*, 3° série, t. II (Paris, 1875, in-8°), p. 243 et 271. — Perrens, Rapport sur une mission en Italie. *Revue des Sociétés savantes*, 6° série, t. VII (Paris, 1878, in-8°), p. 456-462. — Buser, *Die Beziehungen der Mediceer zu Frankreich, 1434-1494* (Leipzig, 1879, in-8°). L'auteur, notamment en son cinquième chapitre, cite des dépêches omises dans le Recueil Canestrini-Desjardins et, en appendice, il publie plusieurs lettres inédites écrites de France par des envoyés florentins, entre autres (p. 472) une dépêche importante du 22 avril 1477, écrite à Laurent de Médicis par l'envoyé de la Seigneurie près de Louis XI, Giannetta Ballerini, dont le nom n'est même pas mentionné dans le grand ouvrage français. La même observation peut se faire à propos du livre intitulé : *Rinaldo degli Albizzi dal 1399 al 1433*, publié à Florence en 1867 par le savant directeur

refaire, dans le court espace de temps dont je disposais, un travail qui avait exigé de longues années de recherches. J'ai pensé qu'il valait mieux porter mon effort sur la partie qui était encore peu connue, c'est-à-dire sur celle qui comprend la période qui s'étend depuis le moment où s'arrêtent les travaux de MM. Desjardins et Berthold Zeller[1] jusqu'à l'extinction de la famille des Médicis et à l'établissement de la dynastie de Lorraine.

Pour cette série, qu'on pourrait appeler *moderne*, on possède deux excellents inventaires manuscrits qui se complètent l'un par l'autre. Le plus récent comprend tout l'*Archivio mediceo;* rédigé de nos jours avec soin, s'il ne fournit que des dates et des titres très peu développés, il est exact, autant que j'ai pu en juger par une vérification aussi sommaire que rapide. L'autre, au contraire, dont, d'après l'écriture, une bonne grosse écriture de copiste, on peut faire remonter la composition au milieu du siècle dernier, est uniquement consacré à l'analyse de la Correspondance de France, de 1544 à 1738[2]. Le rédacteur inconnu de cette œuvre remarquable ne paraît pas avoir recherché la précision; mais c'est un résumé assez étendu et très souvent agréable à lire de cette correspondance, une sorte d'histoire des relations diplomatiques entre les rois de France et les grands-ducs de Toscane. Ces relations ont toujours eu une certaine importance, et les envoyés florentins, jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, ne cessèrent de tenir avec soin leurs souverains au courant des affaires intérieures de notre pays.

des Archives des Offices, le regretté Guasti, qui, tout bienveillant et aimable qu'il était au delà de ce qu'on peut imaginer, avait cru devoir, à plusieurs reprises, signaler les défauts et les lacunes des premiers volumes du Recueil de MM. G. Canestrini et A. Desjardins.

(1) Le Recueil Canestrini-Desjardins s'arrête à l'année 1610. M. Berthold Zeller a publié, sur la période qui suit immédiatement, plusieurs ouvrages, entre autres *La minorité de Louis XIII* (1610-1612). [Paris, Hachette, 1892, in-8°]; à l'appendice, p. 339 et suiv., se trouve un inventaire de la correspondance du secrétaire Scipion Ammirato, de l'envoyé M. Botti, marquis de Campiglia, et du chevalier André Cioli, dont les dépêches les plus intéressantes sont publiées *in extenso* ou en extraits.

(2) N° 82. Un volume relié en maroquin plein, rouge, de couleur passée. Au dos se lit ce titre : *Indice della Segretaria Vecchia, Francia.* Le titre intérieur est ainsi conçu : *Spoglio di Carteggi e affari di Francia;* Indice primo che contiene unicamente la Legazione; Indice secundo, Carteggi e affari di Francia.

Bien des détails curieux sont signalés en passant par l'auteur de cet inventaire qui, comme cela est naturel, s'attache plus particulièrement aux questions qui intéressent spécialement la Toscane. Par exemple, il consacre près de trente-deux pages à l'analyse de la correspondance échangée entre l'abbé Gondi, résident du Grand-Duc en France, et le secrétaire d'État Marucelli, de 1672 à 1682, sur la conduite de la grande-duchesse Marguerite d'Orléans. Cette histoire scandaleuse commence par une longue dépêche du mois de février 1672, dans laquelle Marucelli raconte les extravagances commises par cette nièce de Louis XIII; elle est suivie de lettres remplies de curieux détails sur ce même sujet. Puis, quand la grande-duchesse eut, en juin 1675, quitté la Toscane et se fut, le mois suivant, établie dans le couvent de Montmartre, où, d'après l'accord conclu entre elle et son mari, elle devait vivre dans la retraite, l'abbé Gondi relata en détail toutes les sottises commises par cette princesse, par exemple ses amours avec un certain Merincourt et avec le garçon d'écurie Gentilly, dont elle avait fait son valet de chambre. Le scandale de la liaison publique de la princesse avec ce palefrenier devint tel, que l'abbé Gondi demanda à Louis XIV d'éloigner de Paris ce Gentilly; mais le grand Roi ne fit que rire des fredaines de sa cousine germaine et ne voulut point gêner ses caprices.

Le grand-duc, Cosme III, ne se contentait pas des dépêches de ses agents diplomatiques en France; il entretenait avec le célèbre nouvelliste Vittorio Siri une correspondance régulière, qui forme la plus grande partie du contenu de dix gros portefeuilles des Archives florentines.

La première lettre de l'abbé Siri, datée de Paris le 27 juin 1670, ne remplit pas moins de sept pages in-quarto d'une écriture fine et serrée; elle commence par des condoléances sur la mort du père du grand-duc et contient des nouvelles curieuses de Paris et de la Cour de France. Les lettres de l'abbé se suivent régulièrement, deux ou trois par mois, et sont toujours très longues; pendant la guerre de Hollande, elles deviennent encore plus fréquentes et plus étendues. La dernière de ces lettres est datée du 1er octobre 1685; écrite et même signée par un secrétaire, elle est remplie des lamentations de Siri sur sa mauvaise santé. Bientôt il succomba. Le 8 octobre 1685, un certain abbé Bentivoglio écrivait à l'abbé Ch. A. Gondi : « Notre pauvre abbé Siri est mort et qui,

pis est, mort comme il a vécu : c'est assez vous dire. » Le 15 octobre, ce même correspondant, après avoir fait une brève allusion aux incidents fâcheux qui avaient suivi cette mort, donnait à l'abbé Gondi le conseil de renvoyer en France les manuscrits du défunt. Mais ce conseil n'arriva pas à temps, et bientôt s'engagea au sujet des manuscrits de Siri une affaire sur laquelle je crois devoir appeler l'attention des historiens de la minorité de Louis XIV.

Peu après la mort de Vittorio Siri, le ministre des Affaires Étrangères du grand Roi invita l'abbé Strozzi, chargé d'affaires de France à Florence, de réclamer les manuscrits d'un ouvrage inédit du défunt sur la Fronde, que, pour les mettre à l'abri de la destruction qu'il redoutait, l'auteur avait fait passer en Toscane. Cosme III s'empressa de donner satisfaction à ce désir et, le 9 novembre 1685, son secrétaire d'État, l'abbé Gondi, écrivait au président Rose, secrétaire du Cabinet de Louis XIV, la lettre suivante :

Monsieur,

Le Grand-Duc, mon maître, n'a pas d'abord su l'intention du Roi d'avoir les manuscrits de feu M. l'abbé Siri sur la dernière guerre civile de France que S. A. S. a été ravie de les avoir à sa disposition pour donner cette marque de sa très humble déférence à la volonté de S. M. en les faisant mettre entre les mains de M. l'abbé Strozzi, ainsi qu'Elle a souhaité, pour les lui incessamment envoyer.

Feu M. l'abbé Siri avait voulu qu'on les gardât ici et en avait témoigné une si forte passion, que je ne saurais assez l'expliquer pour la rendre pleinement conforme aux expressions dont il s'était servi en me les faisant tenir il y a quelque temps. En effet, il ne s'était point trompé en se promettant que l'on en aurait eu un grand soin en tout temps et qu'on n'aurait non plus en laissé tirer aucune copie; car, son mérite et ses rares qualités ayant toujours été, dans cette Cour, en grande recommandation, l'on aurait cru de se rendre criminel envers sa mémoire, qui y est et y sera honorée pour à jamais, si l'on n'eût répondu fort religieusement à la confiance qu'il avait eue que son ouvrage dût être conservé auprès de S. A. S. Mais, puisqu'il n'était point possible de savoir alors les raisons que S. M. pouvait avoir que ce dépôt ne fût point ailleurs que chez Elle, à peine la connaissance en est venue à S. A. S., par la bonté que S. M. a eue de les lui faire communiquer, que, sans hésiter, Sadite A. S. a incontinent voulu remplir tout ce que son devoir exigeait d'Elle, en renvoyant non seulement les originaux, mais tout ce qu'il avait aussi de copies, afin que S. M. puisse envisager d'au-

tant mieux dans l'ingénuité de son procédé sa profonde vénération pour sa personne sacrée et l'obligation qu'Elle se fait de suivre ses sentiments.

Si vous trouviez bon, Monsieur, de faire en sorte que S. M. en soit informée, vous obligeriez très sensiblement S. A. S., et si ma présomption ne va pas trop loin, j'oserai vous en supplier et de me permettre de vous dire au surplus que si S. M., après avoir fait examiner cet ouvrage, jugeait à propos qu'un exemplaire manuscrit du même fût renvoyé à S. A. S., Elle le garderait sous son bon plaisir et à la condition de ne point le laisser copier, ni voir à qui que ce soit.

Je ne vous dirai point combien j'ai ressenti la perte d'un homme autant illustre que feu mondit sieur abbé, car, vous qui en savez le prix, en serez entièrement convaincu, et je ne doute non plus que vous n'en ayez aussi été touché, car si vous avez perdu un homme qui avait pour vous toute la considération et toute l'estime imaginables qui vous sont dues, cette perte m'a ravi aussi un bon ami.

Soyez toujours persuadé, je vous en conjure, de mon attachement inviolable pour tout ce qui vous touche et qu'on ne peut rien ajouter au zèle et au respect avec lesquels je suis constamment, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur [1].

Le 3 décembre 1685, le président Rose adressa, de Versailles, à l'abbé Gondi cette réponse :

Monsieur,

J'ai rendu compte au Roi de ce qu'il vous a plu de m'écrire du 9 du mois passé. Il a entendu avec beaucoup d'agrément la lecture de l'endroit où vous marquez le soin que Monseigneur le Grand-Duc a pris de lui faire renvoyer, à la première instance de M. Strozzi, non seulement l'original de l'Histoire de la Fronde du pauvre défunt abbé Siri, mais aussi toutes les copies qu'il y en pouvait avoir. Et pour un exemplaire manuscrit que S. A. S. serait bien aise d'en avoir, S. M. volontiers donnera ses ordres à cet effet, si, après l'examen de l'ouvrage, rien ne l'oblige à le supprimer. Car, Monsieur, il y a des gens, je n'ose dire de votre pays, qui ont dénoncé que l'auteur n'avait épargné ni l'honneur des dames, ni la fidélité des ministres, ni la condition et la naissance de ceux qui étaient en ce temps-là dans la plus haute faveur. Et leur dénonciation, animée par le sentiment de l'affaire Gasparini et accréditée par des fragments qu'un espion, qu'ils avaient fourré dans le domestique du mort, avait copiés à la dérobée, a été si vive et si chauffante, que tout le monde, hommes et femmes, se sont déchaînés contre le Siri. De

(1) *Archivio Mediceo*, filza 4783, minute autographe.

là sont venus le scellé apposé aux galeries du Louvre et la perquisition faite à Chaillot, l'emprisonnement du comte Bartolin, l'aubaine et la confiscation; et si la fureur de ces mêmes bonnes gens n'eût été un peu émoussée par le certificat de don Olympe, théatin, que je demandai et portai en toute hâte au Roi, ils allaient à l'exhumation, pour jeter le cadavre à la voirie.

Voilà, Monsieur, la catastrophe de notre ancien ami commun; rien ne m'a pu rebuter de défendre seul sa mémoire; j'espère que les manuscrits qui viennent me fourniront de nouvelles armes pour combattre la calomnie avec d'autant plus d'avantage, que le Roi, dont la justice est admirée de tout le monde, n'a pas oublié les services que le mort lui a rendus. Aimez-moi autant que je vous honore.

Je suis, Monsieur, etc.[1].

En 1702, le marquis Salviati, envoyé du grand-duc à Paris, obtint une copie de cette *Histoire de la Fronde;* et du temps du rédacteur du Catalogue, dont il est parlé ci-dessus, elle était conservée dans ce qu'on appelait alors la *Vieille Secrétairerie*[2]. Mais il ne me semble pas bien sûr que cette copie n'ait pas été faite sur un exemplaire expurgé et arrangé, c'est du moins ce que me paraît laisser craindre le passage suivant d'une lettre de Colbert de Croissy au marquis Salviati : « Je crois qu'on vous aura porté présentement le premier volume des ouvrages de Siri; on travaille encore sur le second; mais, avant que le premier soit copié, ce travail sera fini[3]. » Quel était ce travail? Je ne sais; mais il est peu probable que le ministre eût employé ce mot pour désigner une copie pure et simple.

[1] *Archivio Mediceo*, filza 4783.

[2] Je n'ai point trouvé cette copie aux Archives de Florence et M. le professeur E. Casanova, le savant archiviste bien connu, qui a eu la bonté de faire tout récemment à ma prière de nouvelles recherches, n'a pas été plus heureux; il pense que cette copie a peut-être été versée dans les Bibliothèques avec les autres manuscrits des Archives contenant des œuvres historiques ou littéraires. Toutefois, dans le quatrième volume d'un recueil de copies envoyées par Vittorio Siri au grand-duc Cosme III en 1684, recueil aujourd'hui conservé dans le fonds connu sous le nom de *Miscellanea del Mediceo*, M. Casanova vient de découvrir un très important fragment de cette *Historia delle Guerre civili di Francia* d'autant plus important, que c'est une copie couverte de nombreuses corrections de la main de Siri. Ce fragment occupe les feuillets 367 à 478 du volume portant le numéro 223 de ce fonds.

[3] Versailles, le 18 septembre 1702. *Archives des Affaires Étrangères*, Florence, vol. 33, fol. 219.

INVENTAIRE SOMMAIRE.

PREMIÈRE PARTIE.

4590. (5 décembre 1544-31 juillet 1545) — Lettres de Bernard-Antoine de Médicis, évêque de Forli, ambassadeur du duc Cosme Ier près du roi de France.

4591. (28 novembre 1544-26 juin 1545) — Lettres écrites à B.-A. de Médicis.

4591 *bis*. (22 décembre 1544-13 juin 1545) — Registre des minutes des lettres écrites par B.-A. de Médicis.

4592. (29 avril 1547-24 mai 1548) — Lettres de l'ambassadeur J.-B. Ricasoli, évêque de Cortone, et du secrétaire d'ambassade Pero Galido.

4592 *bis*. (12 mai 1547-1er mai 1548) — Registre des minutes de J.-B. Ricasoli.

4593. (4 octobre 1550-13 octobre 1551) — L'ambassadeur Louis Capponi et le secrétaire Bernard Just da Colle.

4594. (14 juin 1559-29 décembre 1561) — Léon Ricasoli, Alphonse Tornabuoni et son neveu Nicolas Tornabuoni, évêque élu du Borgo San Sepolchro.

4595. (4 janvier 1562-25 mai 1564) — Nicolas Tornabuoni.

4596-4601. (16 septembre 1565-23 décembre 1572) — L'abbé Jean-Marie Petrucci.

4596, 16 septembre 1565-30 décembre 1567; — 4597, 2 janvier-29 décembre 1568; — 4598, 3 janvier-31 décembre 1569; — 4599, 11 janvier-31 décembre 1570; — 4600, 9 janvier-29 décembre 1571; — 4601, 11 janvier-23 décembre 1572.

4603-4604. (23 octobre 1572-26 juin 1576) — Vincent Alamanni.

4603, 23 octobre 1572-28 octobre 1574; — 4604, 2 novembre 1574-26 juin 1576.

4606. (24 mai 1576-31 mars 1578) — Le commandeur Sinolfo Saracini.

4608. (8 avril-29 décembre 1578) — Le commandeur Sinolfo Saracini, le secrétaire Curzio da Pichena et le marchand Jules Busini.

4609. (4 janvier 1579-1er février 1580) — Le commandeur Sinolfo Saracini.

4610. (22 mai 1579-27 décembre 1582) — L'ingénieur Énée Rinieri da Colle et Jules Busini, chargés par le commandeur Saracini, à son départ de Paris, de mander à Florenc ece qui se passait en France.

4611. (18 novembre 1581-19 février 1583) — Le secrétaire d'État André Albertani, ambassadeur extraordinaire en France.

4612. (8 janvier 1583-9 février 1589) — Énée Rinieri da Colle, Jules Busini et le médecin Philippe Cavriana.

4613. (13 août 1594-7 novembre 1599) — Le chanoine François Bonciani, agent secret d'abord, puis avoué du grand-duc Ferdinand Ier auprès de Henri IV.

4614. (23 juillet 1594-18 décembre 1599) — Minutes des lettres de François Bonciani.

4615. (1er novembre 1599-29 décembre 1602) — Le chanoine Baccio Giovannini, résident en France; le secrétaire Raphael Romena.

4616. (1600-1601) — Le chanoine Baccio Giovannini, Raphael Romena et Belisaire Vinta, secrétaire d'État du grand-

duc Ferdinand I[er], chargé d'accompagner Marie de Médicis en qualité d'envoyé extraordinaire et de liquider les comptes de la dot et des créances du grand-duc sur le roi de France.

4617. (1[er] janvier 1603-24 avril 1607) — Le chanoine Baccio Giovannini et Raphael Romena.

4620. (7 janvier 1607-16 janvier 1609) — Le chevalier Camille Guidi, résident à la Cour de France.

4621. (28 mai 1607-12 janvier 1610) — Registre des minutes des dépêches du chevalier Camille Guidi.

4622. (3 décembre 1609-17 juin 1614) — Dépêches du secrétaire Scipion Ammirato, le jeune, demeuré en France pour suppléer le résident Camille Guidi, obligé, par raison de santé, de rentrer à Florence.

4624-4625. (24 février 1610-2 janvier 1614) — Dépêches de M. Botti.

4624, 24 février 1610-25 mars 1612; — **4625**, 25 mars 1612-2 janvier 1614.

M. Botti avait été envoyé en France comme ambassadeur extraordinaire à l'occasion de la mort du grand-duc Ferdinand I[er]; il devait ensuite aller à Londres; mais, sous différents prétextes, il resta à Paris.

4626. (4 juin 1610-janvier 1611) — Le chevalier André Cioli, secrétaire d'Etat, envoyé en France près la reine Marie de Médicis à la nouvelle de la mort du roi Henri IV.

4627. (1613-1614) — Scipion Ammirato au chevalier A. Cioli.

4628. (Juin 1612-octobre 1613) — Le résident Jean-Baptiste Bartolini.

4629-4631. (1613-1617) — Le résident Matteo Bartolini.

4632. (1617-1618) — Matteo Bartolini et le chevalier Camille Guidi.

A la suite des saisies pratiquées à Livourne sur des navires français, par ordre du grand-duc, Bartolini dut quitter la France; il se

retira à Nancy, d'où il continua sa correspondance à l'aide des informations que lui faisait passer M. de Chanvallon, ministre du duc de Lorraine à Paris. En 1618, le grand-duc envoya le chevalier Camille Guidi à Paris, d'où il expédia quantité de lettres, qui se trouvent dans cette liasse et les suivantes.

4633-4634. (Avril-septembre 1618) — Le chevalier Camille Guidi.

4635. (1619-1620) — Le résident M. Bartolini, rentré en France, à la fin de l'année 1619, à la suite de l'accommodement conclu entre Marie de Médicis et son fils.

4637-4645. (1621-1635) — Le chevalier Jean-Baptiste Gondi, résident près la Cour de France.

4637, 1621-1624; — 4638, janvier 1625-mai 1628; — 4640, mai 1626-décembre 1627; — 4641, 1628; — 4642, 1629; — 4643, 1630-1631; — 4644, 1632-1633; — 4645, janvier 1634-août 1635.

4647. (1635-1639) — Le chevalier J.-B. Gondi (août 1635-février 1638) et son sucesseur, le comte Ferdinand Bardi (7 mars 1638-fin mars 1639).

4648-4649. (1639-1642) — Le comte Ferdinand Bardi.

4648, avril 1639-décembre 1640; — 4649, janvier 1641-juillet 1642.

4650. (1642-1645) — Le comte Ferdinand Bardi (août 1642-juillet 1643) et son successeur, J.-B. Barducci (août 1643-avril 1645).

A la mort de Richelieu, le comte Bardi était allé féliciter le cardinal Mazarin, qui lui avait avoué qu'il devait en grande partie sa fortune au grand-duc; car c'était ce prince qui lui avait procuré la nonciature extraordinaire en France, sans laquelle il n'aurait pas pu parvenir. Avant d'accorder son rappel au comte Bardi, le grand-duc avait choisi pour lui succéder et avait fait présenter à la Cour de France J.-B. Barducci, qui depuis longtemps demeurait à Paris.

4651-4658. (Mai 1645-avril 1656) — J.-B. Barducci.

4651, mai 1645-février 1647; — 4653, mars 1647-décembre 1648; — 4654, 1649-1650; — 4656, janvier 1651-août 1652; — 4657, septembre 1652-mars 1654; — 4658, avril 1654-avril 1656.

4660-4661. (Février 1656-mai 1661) — L'abbé Pierre Bonsi, successeur de J.-B. Barducci.

P. Bonsi, qui avait réussi à conclure le mariage du prince héritier de Toscane avec la fille aînée du second lit du duc d'Orléans, conduisit cette princesse à Florence; et à son retour, comme il devait occuper son évêché de Béziers, que Mazarin lui avait fait donner, il fut remplacé, en qualité de ministre résident, par l'abbé Marucelli.

4663-4664. (Septembre 1661-septembre 1666) — L'abbé Jean-Philippe Marucelli.

4663, septembre 1661-mars 1664; — 4664, mars 1664-septembre 1666.

4666-4667. (Juin 1666-février 1669) — Le secrétaire Paul dell'-Ara, chargé d'affaires en l'absence de Marucelli, lequel, après son retour à Florence, avait été nommé secrétaire d'État.

4668. (Décembre 1668-mars 1670) — Le comte Jérôme de Rabatta, ministre résident, qui, pour raisons de santé, dut quitter la France après un séjour de quinze mois.

4669. (Mars 1670-mars 1672) — Le secrétaire Paul dell' Ara.

4670-4676. (Octobre 1671-mai 1682) — L'abbé Charles-Antoine Gondi, résident.

4670, 6 octobre 1671-décembre 1672; — 4671, janvier 1673-décembre 1674; — 4672, 1675-1676; — 4673, 1677; — 4674, 1678; — 4675, 1679; — 4676, janvier 1680-mai 1682.

4677. (1682-1689) — Le chargé d'affaires Dominique Zipoli.

4678. (1691) — Le commandeur Thomas Delbene, envoyé extraordinaire.

4679-4682. (1691-1695) — Le baron Ricasoli, envoyé extraordinaire.

4679, 1691-1692; — 4680, 1693; — 4681, 1694; — 4682, janvier-juillet 1695.

4683-4697. (1695-1707) — Le marquis Averardo Salviati, envoyé extraordinaire.

4683, mai-décembre 1695; — 4684, janvier-juin 1696; — 4685, juillet-décembre 1696; — 4686, janvier-juin 1697; — 4687, juillet-décembre 1697; — 4688, 1698; — 4689, 1699; — 4690, 1700; — 4691, 1701; — 4692, 1702; — 4693, 1703; — 4694, 1704; — 4695, 1705; — 4696, 1706; — 4697, 1707.

4698. (Juillet 1707-décembre 1708) — Nicolas Panciatichi et le comte François Bardi.

Après la mort du marquis Salviati, décédé à Paris le 7 juillet 1707, les affaires de la légation furent expédiées par Nicolas Panciatichi, qui se trouvait alors en France en qualité d'envoyé extraordinaire pour présenter les félicitations du grand-duc à l'occasion de la naissance du duc de Bretagne. En mai 1708, arriva le comte François Bardi, désigné pour remplacer Salviati.

4699. (Juillet 1707-mai 1708) — Le secrétaire Jacques-Antoine Pennetti.

4700-4707. (1709-1716) — Le comte François Bardi.

4700, 1709; — 4701, 1710; — 4702, 1711; — 4703, 1712; — 4704, 1713; — 4705, 1714; — 4706, 1715; — 4707, 1716.

4708. (1717) — Le marquis Neri Corsini, successeur du comte Bardi.

4709. (1718) — Le marquis Neri Corsini et le secrétaire J.-A. Pennetti.

4710-4711. (1719-1722) — Le secrétaire Pennetti.

4712. (1722-1724) — L'abbé Franchini, adjoint à Pennetti.

Après l'arrivée de l'abbé Franchini, l'abbé Pennetti s'occupa plus spécialement de l'administration des biens des grands-ducs de Toscane en France et de la transmission des gazettes et bulletins de nouvelles.

4713. (1723) — Pennetti.

4714. (1725-1726) — Franchini.

4715. (1724-1725) — Pennetti.

4716. (1727-1728) — Franchini.

4717. (1726-1727) — Pennetti.

4718. (1729-1730) — Franchini.

4719. (1728-1730) — Pennetti.

4720. (1731-1732) — Franchini.

4721. (1731-1732) — Pennetti.

4722. (1733-1734) — Franchini.

4723. (1733-1734) — Pennetti.

4724. (1735-1737) — Franchini.

4725. (1735-1738) — Pennetti.

DEUXIÈME PARTIE.

Sous les numéros 4726-4893 est conservée toute une série de liasses sur les affaires de France; bien que la plupart des documents qui s'y trouvent n'émanent pas des agents diplomatiques de Toscane à Paris, je crois devoir signaler ceux qui me paraissent les plus importants et les plus curieux.

4726. (1543-1589) — Lettres de Catherine de Médicis.

4727. (1546-1578) — Lettres de Henri II, Charles IX et Henri III.

4728. (1590-1619) — Lettres de Henri IV et Louis XIII.

4729. (1600-1616) — Lettres de Marie de Médecis.

4730. Lettres de Catherine de Médicis, de Henri IV, de Marie de Médicis, d'Anne d'Autriche, etc.

4731. (1628-1658) — Lettres de Louis XIII et de Louis XIV.

4732. (1595-1612) — Minutes des lettres du grand-duc à Marie de Médicis.

4738-4739. (1599-1612) — Correspondance confidentielle entre le secrétaire d'État français Villeroy et le chevalier Vinta sur les affaires de France et d'Italie.

4740. (1590-1599) — Lettres de Jérôme, Philippe et Alexandre Gondi, qui servaient d'intermédiaires pour l'argent que, sous leurs noms, les grands-ducs prêtaient à Henri IV.

4742. (1588) — Lettres de Horace Ruccellai, envoyé en France pour traiter le mariage du grand-duc Ferdinand Ier avec Christine de Lorraine.

4748. (1600-1617) — Lettres écrites au grand-duc et au chevalier Vinta par Concini et par sa femme Dianora Galigai, depuis leur arrivée en France jusqu'à leur mort.

4749. (1600-1601) — Lettres écrites par Madame Christine et le chevalier Vinta pendant leur voyage en France à la suite de Marie de Médicis.

4763-4764. (1612-1638) — Lettres écrites de France par divers particuliers aux secrétaires d'État Vinta et Cioli, principalement sur les affaires de Marie de Médicis.

4767-4769. (1672-1682) — Correspondance particulière entre l'abbé Charles Antoine Gondi, résident de Toscane à Paris, et l'abbé Marucelli, secrétaire d'État à Florence, concernant plus spécialement la conduite scandaleuse de la grande-duchesse Marguerite d'Orléans.

4770-4782. (1672-1682) — Double de cette correspondance.

4783-4813. (1682-1714) — Papiers particuliers de l'abbé Charles Antoine Gondi.

Rentré à Florence en qualité de secrétaire d'État, cet abbé ne cessa jusqu'à sa mort d'entretenir une correspondance active avec

diverses personnes établies en France; dans ces liasses, il y a nombre de documents concernant les affaires privées des grands-ducs ou de Gondi lui-même; mais on en trouve aussi beaucoup intéressant les affaires publiques de France, par exemple : 4797-4798 (1695-1707), correspondance particulière entre Gondi et le marquis Salviati, résident de Toscane à Paris; — 4801-4813 (1682-1714), correspondance entre Gondi et un certain abbé Melani, d'une famille noble de Pistoie, qui vivait à la Cour de France; cette correspondance est remplie de renseignements sur les affaires de France et spécialement sur les événements qui se passaient à la Cour.

4814-4833. (1665-1698) — Correspondance particulière de France, entretenue directement par le grand-duc Cosme III et son secrétaire intime A. Bassetti.

4815. (1670-1671) — Lettres de Vittorio Siri sur les affaires de France.

4816-4819. (1672-1677) — Lettres de Vittorio Siri sur les affaires de France, spécialement sur la guerre de Hollande; — du résident Gondi, nouvelles particulières de la Cour de France; — du marchand lucquois Pompée Gasparrini, sur la fabrication et sur le commerce des soies à Lyon; — de Paul dell' Ara sur l'étude des secrets de la manufacture des soies de Lyon, sur les moyens d'étirer et de tisser l'or et l'argent. Gondi s'occupe aussi de l'industrie de la soie; il s'efforce de recruter en France des ouvriers habiles pour les envoyer à Florence, afin de mettre la manufacture florentine en état de lutter avec celle de Lyon.

4820-4822. (1678-1682) — Lettres de Vittorio Siri, du résident Gondi et du marchand Zipoli, chargé d'exécuter à Paris les petites commissions de Bassetti.

4823-4825. (1682-1686) — Lettres de Vittorio Siri, de Zipoli et du nonce Ranuzzi; ce dernier, en 1684 et 1685, envoie au grand-duc des lettres particulières concernant surtout les affaires de Gênes.

4826. (1687-1690) — Lettres de Ranuzzi et de Zipoli.

4827. (1691) — Correspondance particulière du commandeur Delbene et du baron Ricasoli.

4828-4830. (1692-1694) — Quelques lettres de Marguerite d'Orléans au grand-duc. Correspondance particulière du baron Ricasoli, concernant spécialement la conduite scandaleuse de cette princesse, qui vivait dans les couvents de Saint-Mandé et de Montmartre.

4831. (1695) — Correspondance particulière du baron Ricasoli et de son successeur, le marquis Salviati, avec Bassetti.

4832-4833. (1696-1698) — Correspondance particulière du marquis Salviati avec Bassetti; la mort de ce secrétaire intime y mit fin.

CORRESPONDANCE

DES AGENTS DIPLOMATIQUES

DES ROIS DE NAPLES

EN FRANCE.

NOTICES ET EXTRAITS.

Depuis leur transfert, en 1845, dans les immenses bâtiments de l'ancien couvent bénédictin, attenant à la célèbre église de San Severino, les Archives de Naples, les plus riches de l'Italie, sont aussi celles qui sont le plus grandement et le plus magnifiquement installées [1]. Parmi les collections de ce dépôt si considérable, l'une des plus précieuses pour notre histoire est, sans contredit, le fameux *Archivio Farnesiano*, qui y fut transporté, il y a une vingtaine d'années, peu de temps après que M. Gachard l'eut, pour ainsi dire, découvert dans les combles du Palais Royal de Naples [2]. On y conserve notamment les dépêches des représentants des ducs de Parme en France du XVIe au XVIIIe siècle. Par malheur, le classement de cette superbe collection laisse fort à désirer et l'inventaire qui en existe est plus qu'insuffisant [3]. J'ai donc dû la laisser de côté

[1] Pour l'historique de la formation de ces riches archives au point de vue français et la description de l'édifice qui les abrite, on peut encore consulter avec fruit, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1873, p. 636, ou dans les *Archives des Missions*, 3e série, t. II, p. 315, un rapport de M. Lecoy de la Marche, qui a fait un bon résumé des notions contenues sur ce sujet dans le grand ouvrage publié par l'ancien directeur de ces archives, Fr. Trinchera, sous ce titre : *Degli Archivii Napoletani, Relazione a S. E. il ministro di Publica Istruzione, Napoli*, 1872, in-8°, 696 pages.

[2] Cf. Gachard, *Les Archives Farnésiennes de Naples*, apud *Compte rendu des séances de la Commission royale d'Histoire de Belgique*, 3e série, t. XI, 1870, p. 245 et suiv.

[3] Cf. Cauchie, *Les Archives Farnésiennes à Naples*. — *Ibidem*, 4e série, t. XVII, 1890, p. 85. M. Cauchie a publié, p. 90-111, un extrait de cet inventaire.

et m'occuper seulement de la correspondance de France faisant partie du fonds de la Secrétairerie des Affaires Étrangères des rois de Naples au XVIIIe siècle. Pour guider les chercheurs dans cette série, il n'existe qu'un ancien répertoire, fait au siècle dernier; c'est une sorte de table alphabétique des matières, fort volumineuse, qui, malgré les lacunes énormes qu'on y remarque au premier coup d'œil, peut encore rendre des services à ceux qui voudraient savoir où trouver rapidement quelques renseignements sur un personnage ou sur un sujet donné; mais il n'y a pas d'inventaire et j'ai dû en faire un moi-même, en prenant l'un après l'autre tous les volumes de cette riche collection, qui, fort heureusement, fut assez bien classée au siècle dernier, au moment où on la faisait relier, sans doute pour les besoins du service courant.

Le premier envoyé du roi de Naples, Charles de Bourbon, en France fut le comte de San Severino, qui représentait ce prince en notre pays lorsqu'il n'était encore que duc de Parme. Un peu plus tard, après la signature des préliminaires de Vienne, quand il fut bien solidement établi en sa conquête, ce souverain envoya près la Cour de Versailles un ambassadeur choisi parmi ses nouveaux sujets, le prince de Torella, de la grande famille napolitaine des Caraccioli; mais, jusqu'à son passage sur le trône d'Espagne, ce roi reçut régulièrement des dépêches des ambassadeurs espagnols à Paris, qui suppléaient ainsi et contrôlaient en quelque sorte ses propres représentants, et cet usage persista pendant les premières années du règne de son successeur sur le trône de Naples.

Dans la masse considérable de cette correspondance, il faut choisir et placer en première ligne les lettres en langue italienne envoyées chaque semaine au ministre Tanucci par le fameux abbé Galiani, de 1759 à 1769, pendant son séjour à Paris, en qualité de secrétaire de l'ambassade du roi de Naples. Dans ses lettres à son protecteur, l'abbé parle bien des affaires que les représentants napolitains avaient à traiter avec le Cabinet de Versailles; mais il donne aussi les détails les plus curieux sur ce qui se passait sous ses yeux dans notre pays, et comme son esprit l'avait fait accueillir à bras ouverts dans les meilleures sociétés de la Cour et de la Ville et notamment dans celle du duc de Choiseul, il était très bien informé. Cette correspondance, d'un si grand in-

térêt, a été publiée en partie par M. Bazzoni[1]; mais son édition, faite sur une mauvaise copie, est très incomplète et fort défectueuse; outre qu'on y peut relever beaucoup trop d'erreurs de date et de fautes de lecture, elle ne comprend qu'un peu plus du tiers des lettres de Galiani, 176 sur 478[2].

Peu de temps après le départ de son spirituel secrétaire, l'ambassadeur, qui représentait le roi de Naples à Paris depuis une quinzaine d'années, le comte de Cantillane, marquis de Castro Monte, tomba fort gravement malade; il se rétablit, mais imparfaitement, et il mourut subitement le 21 février 1770, à huit heures et demie du soir, dans son salon, au milieu d'une conversation avec plusieurs personnes, dont Mme de Chimay et le duc de Fitz-James[3]. Le nouveau secrétaire, un Espagnol, nommé Christophe Perez, fut chargé d'affaires, sous la haute direction du comte de Fuentes, ambassadeur d'Espagne. Grâce à la protection de ce grand seigneur, une somme de huit mille francs fut accordée au mois d'avril au pauvre Perez, à titre de frais extraordinaires jusqu'à l'arrivée du nouvel ambassadeur; mais cet intérim, qui devait être de courte durée, se prolongea plus de dix-huit mois; aussi le malheureux chargé d'affaires napolitain était-il dans le plus grand embarras; le 17 juin 1771, il écrivait que les huit mille livres qu'on lui avait accordées l'année précédente étaient épuisées depuis longtemps et qu'il était absolument sans ressources. Dans cette situation misérable, Perez ne pouvait guère aller dans le monde recueillir des renseignements précieux pour donner de l'intérêt à ses dépêches, et il n'y a pas à s'étonner qu'elles soient insignifiantes; sa correspondance, il est vrai, était doublée par celle du comte de Fuentes qui, en plus des dépêches très courtes et fort

(1) *Lettere di Fernando Galiani al Marchese Bernardo Tanucci, publicate per cura di Augusto Bazzoni*, Firenze, Vieusseux, 1880, in-8°. C'est un tirage à part de l'*Archivio Storico Italiano* qui commença cette publication en 1869 dans la deuxième partie du tome IX de la troisième série, et l'acheva en 1880 dans le tome V de la quatrième série. M. Brunetière a fait de cet ouvrage le sujet d'un article publié sous ce titre : *L'abbé Galiani*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 juin 1881, et réimprimé dans ses *Nouvelles études critiques sur l'Histoire de la littérature française*, Paris, 1882, in-12, p. 252-294.

(2) On trouvera à la fin de cette notice, en appendice, une liste complète des lettres de Galiani à Tanucci, que M. l'archiviste Salvatore de Crescenzio a eu la bonté de dresser à mon intention.

(3) Mme du Deffand à Horace Walpole, de Paris, le 24 février 1770.

sèches qu'il expédiait régulièrement à Naples, écrivait fréquemment au ministre Tanucci des lettres personnelles et confidentielles; mais les unes et les autres sont peu intéressantes.

LE MARQUIS D. CARACCIOLO.

Enfin, au commencement du mois de septembre 1771, le nouvel ambassadeur de Naples en France prit possession de son poste. Il était désigné depuis longtemps; mais il avait dû attendre à Londres l'arrivée de son successeur, le comte Pignatelli et ce fut seulement après l'avoir installé qu'il put quitter l'Angleterre et venir directement à Paris. Le successeur de Castro Monte était le marquis Dominique Caracciolo, bien connu dans notre pays où il avait fait ses débuts dans la carrière diplomatique, il y avait déjà plus de dix-huit ans.

Né à Naples en 1715, D. Caracciolo avait reçu une bonne instruction; quoiqu'il se fût adonné spécialement à l'étude de la philosophie et des mathématiques, il était entré dans la magistrature; mais bientôt ce métier lui déplut si fort, qu'à la fin de l'année 1752, il entreprit, avec l'agrément de son gouvernement, un très long voyage à l'étranger. Il est probable qu'il considérait cette course au dehors comme le prélude de son entrée dans la carrière diplomatique, et que le ministre, le marquis Fogliani, lui avait donné quelque espérance; il est même à penser qu'ils en avaient causé à d'autres et que le bruit en avait couru, car, à son passage à Turin, au mois de janvier 1753, le jeune marquis D. Caracciolo eut à subir de la part du roi de Sardaigne et de ses ministres toutes sortes de questions sur la durée et le but de son voyage; on lui dit même que des nouvelles de Paris annonçaient qu'il devait aller en Espagne. Pour faire cesser ces rumeurs, il ne se pressa pas de quitter Turin; dans une lettre qu'il écrivait au marquis Fogliani, le 19 février 1753, peu de jours après son arrivée à Paris, il excusait la lenteur de sa marche, en disant que si, malgré le mauvais temps, la pluie et la neige, il avait poursuivi un voyage qui devait passer pour être d'agrément, on n'aurait pas manqué d'ajouter foi aux bruits qui le représentaient comme voyageant dans un but mystérieux et pour des raisons politiques.

En arrivant dans notre pays, après l'affreux passage du Mont-Cenis et les routes horribles de la Savoie, le marquis Caracciolo

avait été, disait-il dans cette même lettre, très heureux de respirer l'air plus doux du beau pays de France; il avait été surtout très agréablement surpris par la différence qui se remarquait dans la tenue des auberges et l'état des routes; la largeur et la beauté des grands chemins français l'avaient frappé d'étonnement et d'admiration; après les avoir parcourus, il se disait convaincu de la justesse de l'idée, soutenue par les auteurs, qui prétendaient que la facilité des communications était l'un des signes les plus certains de la richesse et de la grandeur d'un État. A ce moment, il croyait encore que son séjour à Paris ne serait pas de longue durée. Aussi ne voulait-il pas se donner la peine d'y faire des connaissances; car, suivant lui, il était aussi difficile de pénétrer dans la bonne compagnie, qu'il était aisé de s'égarer dans la mauvaise, tellement elles se ressemblaient, si l'on s'en tenait seulement aux noms et aux apparences. Il comptait passer son temps en allant aux spectacles, en fréquentant les maisons des ministres étrangers, en visitant les curiosités de la ville et en suivant les tribunaux et les académies.

Le 26 février, il remerciait le marquis Fogliani de la lettre en date du 23 janvier dont il l'avait honoré, et il constatait, avec un léger accent de tristesse, qu'il n'y avait rien trouvé qui pût lui faire prévoir quelle serait la détermination que S. E. prendrait pour régler son sort. En attendant les ordres qui lui seraient envoyés, il avait résolu d'employer toutes ses forces pour acquérir une connaissance de la France et des Français aussi parfaite que possible, dans le peu de temps dont il pouvait disposer. Les liens d'amitié qu'il avait noués à Naples avec le célèbre abbé Nollet devaient lui être utiles pour cet objet; car ce savant homme l'avait conduit aux séances des académies des sciences et des inscriptions et l'avait présenté aux hommes de lettres les plus distingués. Le 5 mars, il rendait compte de sa présentation à Versailles par le prince d'Ardore. Louis XV lui avait fait l'honneur de lui adresser la parole de la façon la plus gracieuse et de lui poser quelques questions. C'était très rare de la part de ce roi, qui ne parlait presque jamais aux étrangers qui étaient conduits devant lui; aussi l'accueil extraordinairement flatteur fait à D. Caracciolo fut-il considéré comme une grâce insigne, qui lui valut des compliments sans fin. Les questions que Louis XV lui avaient faites roulaient sur son départ de Naples, sur son voyage, sur les chemins;

le souverain lui avait demandé s'il allait en Espagne; à quoi le marquis avait répondu qu'il était venu à Paris pour son agrément et pour avoir l'honneur de faire sa cour à S. M. Il avait fait semblable réponse au ministre Saint-Contest, au maréchal de Noailles et à plusieurs autres personnes qui lui avaient adressé la même question. Il profitait de cette circonstance pour rappeler qu'il était toujours dans l'attente des commandements du ministre, afin de savoir quelles mesures il devait prendre pour arrêter le plan de son séjour à Paris.

Cette lettre n'était pas encore arrivée à destination, que Caracciolo subit un choc qui lui fut bien pénible; : son frère aîné lui annonça que le roi de Naples venait de lui assigner le traitement de juge de *la Vicaria*. Ému au dernier degré par cette nouvelle, notre marquis adressa, le 12 mars, au ministre Fogliani une lettre suppliante; il disait que la nouvelle de cette grâce lui avait porté un coup très douloureux, peut-être le plus cruel qu'il eût reçu de sa vie; il était resté étourdi comme ceux qui sont frappés du feu du ciel; il se voyait destiné à reprendre à bref délai sa place dans cette chaîne barbare d'où le bras puissant du ministre l'avait détaché et délivré. Cependant si S. M. avait déjà fixé son sort, il était prêt à faire le sacrifice de sa vie et de son repos et à embrasser de nouveau cette carrière maudite du forum si contraire à sa nature, à son caractère, à sa vocation; car il était bien résolu à faire toujours ce que voudrait son maître et à ne jamais lui déplaire. Mais, autant qu'il pouvait et savait, il implorait la pitié du ministre, et de toutes les forces de son âme il le suppliait de tenir ferme, de poursuivre l'ouvrage commencé, de persévérer dans son dessein de l'employer à quelque chose, ou tout au moins de lui rendre son ancienne liberté.

Ce fut une fausse alerte. Le 20 mars 1753, le marquis Fogliani informa le prince d'Ardore que, sur sa demande, le roi lui accordait son rappel, et il le pria, en attendant la désignation et l'arrivée du nouvel ambassadeur, de présenter en qualité de chargé d'affaires le marquis D. Caracciolo qui, par un heureux hasard, se trouvait à Paris. Au comble de ses vœux, heureux plus qu'on ne saurait dire de faire ses débuts en France dans d'excellentes conditions, le nouveau représentant du roi de Naples remercia chaleureusement son protecteur et déploya toutes les ressources de son esprit pour se distinguer et se faire remarquer. Il y réussit.

Quand le comte de Cantillane, ministre du roi de Naples à Turin, eut été transféré à l'ambassade de Paris, le poste qu'il laissait vacant fut attribué au marquis Caracciolo, dont la conduite et les lettres autographes toujours fort intéressantes qu'il lui adressait régulièrement avaient beaucoup plu au marquis Fogliani. Mais le séjour de Paris avait tant d'attraits pour ce jeune diplomate, qu'il ne pouvait se décider à quitter cette ville. Bien que le comte de Cantillane eut pris possession de son ambassade à la fin de l'année 1753, Caracciolo s'arrangea de façon à rester à Paris jusqu'au mois de juillet de l'année suivante. Alors seulement il se rendit à Turin; il y demeura dix ans; au commencement de l'année 1764, il fut envoyé à Londres, d'où, au milieu de l'été de l'année 1771, il revint à Paris, avec le titre d'ambassadeur.

Caracciolo, qui dans son premier séjour à Paris avait tout de suite recherché la société des gens de lettres, reprit bien vite ses habitudes; il devint l'un des familiers assidus des salons de Mmes Geoffrin, Necker et du Deffand, où l'on voyait la plupart des écrivains distingués du moment, et il se lia particulièrement avec Diderot, d'Alembert[1] et Marmontel. Ce dernier a laissé de cet ambassadeur un portrait qui, bien que fort connu, me paraît avoir ici sa place :

Caraccioli, au premier coup d'œil, avait dans la physionomie l'air épais et massif avec lequel on peindrait la bêtise. Pour animer ses yeux et débrouiller ses traits, il fallait qu'il parlât. Mais alors et à mesure que cette intelligence vive, perçante et lumineuse, dont il était doué, se réveillait, on en voyait jaillir comme des étincelles; et la finesse, la gaieté, l'originalité de la pensée, le naturel de l'expression, la grâce du sourire, la sensibilité du regard se réunissaient pour donner un

[1] Au mois de février 1773, d'Alembert, qui avait reçu du roi de Naples un exemplaire des *Antiquités d'Herculanum*, adressa à ce souverain une lettre de remercîments par l'intermédiaire de Caracciolo qui la transmit le 16 de ce mois. Dans sa lettre d'envoi, l'ambassadeur faisait le plus vif éloge de d'Alembert, qui, disait-il, était un de ses grands amis et vivait beaucoup avec lui; il louait le désintéressement de ce philosophe qui, quoique peu fortuné, avait refusé d'aller à Saint-Pétersbourg diriger les études du grand-duc, bien qu'on lui offrît un traitement de 100,000 francs par an. Il ajoutait que les prêtres et aussi beaucoup de grands seigneurs ne pouvaient souffrir d'Alembert, mais que personne n'osait l'attaquer, tellement était grand le respect que professait pour lui toute la communauté des sages et des bons.

caractère aimable, ingénieux, intéressant à la laideur. Il parlait mal et péniblement notre langue; mais il était éloquent dans la sienne et, lorsque le terme français lui manquait, il empruntait de l'italien le mot, le sens, l'image dont il avait besoin. Aussi à tout moment il enrichissait son langage de mille expressions hardies et pittoresques qui nous faisaient envie. Il les accompagnait aussi de ce geste napolitain qui, dans l'abbé Galiani, animait si bien l'expression; et l'on disait de l'un comme de l'autre qu'ils avaient de l'esprit jusqu'au bout des doigts. L'un comme l'autre avaient aussi d'excellents contes et presque tous d'un sens fin, moral et profond. Caraccioli avait fait des hommes une étude philosophique, mais il les avait observés plus en politique et en homme d'État qu'en moraliste satirique. Il avait vu en grand les mœurs des nations, leurs usages, leurs polices; et, s'il en citait quelques traits particuliers, ce n'était qu'en exemple et à l'appui des résultats qui formaient son opinion.

Avec des richesses inépuisables du côté du savoir et un naturel très aimable dans la manière de les répandre, il avait de plus à nos yeux le mérite d'être un excellent homme. Aucun de nous n'aurait pensé à faire son ami de l'abbé Galiani; chacun de nous ambitionnait l'amitié de Caraccioli; et moi qui en ai joui longtemps, je ne puis dire assez combien elle était désirable [1].

Les souvenirs d'une amitié dont il était fier ont sans doute surexcité la vive imagination de Marmontel, qui écrivait ses Mémoires, après la tourmente révolutionnaire, dans son extrême vieillesse; il est probable qu'il a dû grandement exagérer les qualités de son ami; mais on peut remettre au point ce portrait un peu trop flatté, en le corrigeant par les appréciations de la marquise du Deffand qui rarement se montrait bienveillante, même en faveur de ceux qui mettaient en œuvre toutes les ressources de leur esprit pour la distraire de l'ennui qui la consumait. Tout d'abord elle fut séduite par le charme des manières du nouvel ambassadeur; le 9 octobre 1771, elle écrivait à Horace Walpole : « Je vois beaucoup Caraccioli; c'est comme si je l'avais vu toute ma vie; on est pour lui, dès la première fois qu'on le voit, ce qu'on pourrait être pendant toute une éternité. » Six semaines plus tard, le 21 décembre, elle précise son jugement en ces termes : « Le Caraccioli est commode; on est à son aise avec lui,

[1] *Mémoires de Marmontel*, publiés par Maurice Tourneux. Paris, Jouaust, 1891, 3 vol. in-8°, t. II, p. 98-99.

on n'a aucun embarras pour l'entretenir. » Mais cette facilité ne suffit pas à cette femme d'esprit peu commode à satisfaire; le 12 février 1772, elle écrit encore à M. Walpole : « Votre Caraccioli me voit souvent, mais je n'augmente pas de goût pour lui. Il a une abondance de paroles qui ne sont qu'un amas de feuilles sans aucun fruit. » Enfin, le 11 janvier 1773, elle résume son opinion ainsi qu'il suit : « Cet homme est un peu braillard; mais il est doux et a de la franchise et de la candeur. » Elle n'avait guère varié dans son jugement; un an auparavant, le 23 novembre 1771, elle avait donné à peu près la même note dans une lettre à la duchesse de Choiseul : « C'est un drôle d'homme, disait-elle. Il est de bonne humeur, bredouilleur, grand parleur. Je l'aime assez. » En comparant ces appréciations prises sur le vif avec l'éloge posthume de Marmontel, on arrive à cette conclusion que Caracciolo était un aimable causeur, préoccupé de plaire à ses auditeurs par le charme de sa conversation plutôt que de les étonner et de les surprendre par la force de ses raisonnements.

D. Caracciolo, dès son retour à Paris, s'était classé dans le parti Choiseul en prenant la résolution de marcher sur les traces de l'ambassadeur d'Espagne, le comte de Fuentes, tout dévoué au ministre disgracié. Non seulement en toute occasion il professait hautement l'admiration la plus vive pour le duc de Choiseul, mais il avait refusé d'aller grossir les rangs des courtisans de la comtesse du Barry. Le 20 septembre 1771, dans une dépêche confidentielle expédiée par une voie sûre, il expliquait longuement les motifs de sa conduite; il disait que le comte de Fuentes, homme sage et honoré, un vrai Espagnol de la vieille roche, avait jugé indécent et indigne de son caractère de représentant d'un aussi grand roi de faire sa cour à la comtesse du Barry et au Chancelier. Cet ambassadeur n'avait même pas voulu se trouver à un dîner offert à la comtesse du Barry par la dame d'atours de la comtesse de Provence, Madame de Valentinois, qui avait invité le corps diplomatique, dont tous les membres s'y étaient rendus, lui seul faisant exception.

Louis XV et le duc d'Aiguillon n'avaient pas osé laisser voir au comte de Fuentes combien ils étaient mécontents de sa conduite. Cependant, écrivait Carocciolo, on ne pouvait pas douter qu'elle n'eût fortement déplu au Roi, car la dame avait sur lui un grand ascendant et exigeait qu'on lui rendît les mêmes hommages qu'à

Madame de Pompadour, chez qui les ministres étrangers, après avoir salué la famille royale, allaient en corps, l'introducteur des ambassadeurs à leur tête. Pour faire plaisir à sa favorite, Louis XV avait donné un rendez-vous chez elle au comte de Mercy sous un prétexte quelconque. Ainsi la porte avait été ouverte pour les autres; le premier qui l'avait passée avait été l'ambassadeur de Sardaigne, ensuite celui d'Angleterre, enfin le nonce. Comme il n'y avait pas d'exemple qu'un nonce du pape, en pareille occasion, eût jamais commis semblable indécence, celui-ci avait été fortement critiqué et blâmé; mais il avait eu une grosse abbaye et il s'excusait en disant que cette démarche lui donnait bon espoir d'obtenir la restitution d'Avignon et de pouvoir venir en aide aux jésuites. Or, malgré l'appui de la cabale des dévots et de certains évêques qui l'avaient poussé à cette bassesse, il n'y avait pas apparence qu'il réussît dans cette entreprise, car l'opposition du comte de Fuentes suffisait pour arrêter toute tentative de ce genre.

Tel était l'état des choses lors de l'arrivée de Caracciolo à Paris; peu de temps après, il fut invité à un dîner encore donné par la comtesse de Valentinois en l'honneur de Madame du Barry, et auquel devaient se trouver le duc d'Aiguillon, les ministres d'État, les ambassadeurs et trois ou quatre ministres étrangers. Caracciolo s'excusa; car il pensait qu'il devait conformer sa conduite à celle de l'ambassadeur d'Espagne, étant nécessaire, disait-il, que le fils suivît les traces du père, d'autant plus qu'il n'ignorait pas qu'en semblable circonstance, la conduite du comte de Fuentes avait été hautement approuvée par le roi d'Espagne dont l'âme était trop fière pour permettre de ces démarches à ses ministres. D'ailleurs, en l'état actuel des affaires de l'Europe, le Cabinet de Versailles avait trop de raisons de tenir au pacte de famille, pour que le Roi Catholique eût besoin de recourir à des moyens aussi bas afin de le conserver. Le ministre Tanucci approuva la conduite du marquis D. Carocciolo, qui continua, avec plus de soin que jamais, à éviter de se mêler à la petite coterie de la favorite, ce qui lui valut la reconnaissance des partisans du duc de Choiseul.

Ces relations de société n'influaient pas sur la liberté d'appréciation de l'ambassadeur de Naples et nous allons le voir juger en pleine et entière indépendance d'esprit la conduite du duc d'Aiguillon que seule la protection toute-puissante de la favorite, qui

lui était dévouée corps et cœur, maintenait au ministère où elle l'avait fait arriver. Dans cette même lettre confidentielle du 20 septembre 1771, Caracciolo écrivait que le duc d'Aiguillon était un galant homme, de grand mérite et d'éminente capacité. Ce jugement si favorable est d'autant plus à noter, qu'il est absolument contraire à celui que portaient à ce moment même les membres du corps diplomatique qui avaient avec Caracciolo le commerce le plus ancien et le plus étroit, et notamment les comtes de Fuentes et de Mercy. Il est vrai que cette appréciation flatteuse que fait Caracciolo des talents du duc d'Aiguillon n'empêche pas cet ambassadeur d'attribuer au Cabinet de Versailles une grande part de responsabilité dans le partage de la Pologne.

Le 8 mai 1772, Caracciolo profitait de l'occasion d'un courrier extraordinaire, dépêché par le comte de Fuentes, pour faire connaître à son ministre l'état de cette grande affaire qui occupait alors l'attention du monde politique. Il annonçait que le comte de Mercy venait de recevoir par un courrier la convention conclue entre la Prusse, la Russie et l'Autriche pour le démembrement de la Pologne et en avait donné connaissance au duc d'Aiguillon. Ensuite il rapportait, en ayant l'air d'y ajouter foi pleine et entière, que le Cabinet de Vienne ne s'était prêté à ce partage que contraint et forcé, dans l'impossibité de faire autrement et dans la nécessité de maintenir l'équilibre entre les trois puissances voisines. A l'en croire, à Vienne on aurait désiré que tout au moins la France déclarât à la Russie et à la Prusse qu'elle ne consentirait pas au démembrement de la Pologne et menaçât de faire marcher des troupes sur le Rhin; les Autrichiens se seraient contentés de menaces et de paroles; mais jamais le Cabinet de Versailles n'avait voulu faire un pas dans cette voie, tant était grande la peur qu'éprouvaient ses membres à la pensée de voir la France entraînée dans une guerre. Ce sont, en termes presque identiques, les reproches que le prince de Kaunitz adressait au chargé d'affaires de France à Vienne[1], et il est probable que le marquis Caracciolo ne faisait que répéter ce qu'il avait entendu sortir de la bouche du comte de Mercy; mais il n'en est pas moins curieux de retrouver ces griefs sous la plume d'un diplomate expé-

[1] Voir plus haut, p. 58.

rimenté, qui dans ce moment même avait de sérieuses raisons pour être bien disposé à l'égard du duc d'Aiguillon.

Ce ministre, en effet, était alors en parfait accord avec l'ambassadeur de Naples dans les questions que les trois Cours de Bourbon avaient à traiter à Rome. Dans cette même lettre du 8 mai 1772 à Tanucci, Caracciolo rapportait que le duc d'Aiguillon était très mécontent du cardinal de Bernis qui, sur l'affaire de la suppression de la Compagnie de Jésus, venait de jeter bas le masque; ce mécontentement était même si vif, que le duc avait déclaré que le cardinal ne pouvait plus être maintenu à Rome; décidé à se défaire de cet ambassadeur, mais obligé par prudence à garder des ménagements, le ministre cherchait un prétexte pour provoquer le rappel du cardinal. A ce moment, ce secrétaire d'État, dont la position était encore bien précaire, s'efforçait de la consolider en s'unissant aux autres Cours de Bourbon pour exercer à Rome une pression capable de déterminer le Pape à supprimer la Société de Jésus; il cherchait même à agir de concert avec ces Cours dans les autres questions religieuses. On l'avait bien vu lors de l'affaire causée par la publication des lettres patentes, données à Versailles le 18 janvier 1772, portant qu'il serait sursis à l'exécution du Parlement de Paris du 26 février 1768, concernant les bulles, brefs et autres expéditions de la Cour de Rome.

Les détails, insérés par Caracciolo dans ses dépêches sur cet incident, en font bien connaître les auteurs, les causes et les conséquences. Le 28 janvier 1772, en transmettant à Tanucci un exemplaire imprimé de ces lettres patentes, l'ambassadeur napolitain, encore tout ému de ce coup imprévu, l'accompagnait de violents commentaires, dont l'exagération surprend un peu. A l'en croire, le champ désormais était libre : Rome et les prêtres pouvaient introduire dans les États toutes les maximes, toutes les insinuations les plus dangereuses, sans que le bras séculier pût y porter remède; ils pouvaient, s'il plaisait au Pape, tramer et faire une rébellion, car les évêques étaient si avides de la pourpre, que, pour s'en voir revêtus, ils lui paraissaient prêts à renoncer à l'honneur, au Roi, à la Patrie. C'était, suivant Caracciolo, un coup de maître, dont l'auteur était l'archevêque de Paris, aidé du chancelier Maupeou; car cet homme, qui ne croyait pas en Dieu, était le chef de la cabale des dévots, qui devait être bien puissante, puisqu'elle avait eu la force de décider le Conseil à ne pas s'opposer à une

pareille loi. S'il fallait, disait Caracciolo, laisser libre accès à la malice du Pape, de la Cour de Rome et des prêtres, j'aimerais mieux le donner au Turc, car il me paraît être de meilleure foi.

Il n'est donc pas étonnant que cet ambassadeur, animé des sentiments dont on vient de lire l'expression affaiblie par ma traduction, ait pris parti pour le duc d'Aiguillon, qui dans cette affaire n'avait pas hésité à se déclarer contre le Chancelier. Ce fut l'occasion d'une rupture ouverte entre ces deux ministres, qui ne s'étaient jamais beaucoup aimés. Le 4 février 1772, l'ambassadeur napolitain écrivait à Tanucci que le duc d'Aiguillon, homme sage et prudent, avait affirmé qu'il n'avait rien su de ces lettres patentes avant leur publication; car bien qu'elles fussent dites données sur un arrêt du Conseil, il n'en avait pas été parlé dans le Conseil; c'était l'œuvre exclusive du Chancelier et de l'archevêque de Paris. Le Nonce même, fourbe comme à l'ordinaire, disait Caracciolo, prétendait qu'il n'avait eu connaissance de cette affaire qu'après coup, et il avait donné cette excuse au ministre, qui lui reprochait d'avoir gardé le secret avec lui. Le duc d'Aiguillon manifestait hautement son indignation qu'une question de cette importance n'eût pas été soumise à lui et aux autres ministres, et il était parvenu à décider le Roi à en renvoyer l'examen au Conseil. De leur côté, Fuentes et Caracciolo ne cachaient pas leur mécontentement. Maupeou eut peur de leur opposition et voulut l'apaiser; un matin, dans le Cabinet du Roi, il prit à part l'ambassadeur de Naples et essaya de lui présenter sa justification; mais il n'eut aucun succès; ses arguments furent trouvés peu solides et, le 18 février 1772, Caracciolo s'empressait d'informer Tanucci que le chef de la magistrature venait de succomber dans le Conseil qui avait arrêté que de nouvelles lettres patentes seraient publiées, pour fixer l'interprétation de celles qui avaient causé tout ce bruit.

Ce succès du duc d'Aiguillon avait fait le plus grand plaisir à l'ambassadeur napolitain, qui se trouvait à cette époque en parfait accord avec ce secrétaire d'État sur ce qu'il y avait à faire en Cour de Rome afin d'obtenir la suppression des jésuites; le 17 mars 1772, il écrivait à Tanucci, que le ministre français, par principe opposé à la Cour de Rome, aux jésuites et à la cabale des dévots et très bien intentionné dans cette affaire, lui avait déclaré que le Cabinet de Versailles était prêt à appuyer avec force toutes les démarches que ferait l'Espagne à ce sujet, et qu'à maintes reprises

il avait donné des instructions en ce sens au cardinal de Bernis; bien mieux, pour ne laisser aucun doute dans l'esprit de Caracciolo, le duc lui avait fait voir et lire ses dépêches. Dans ses lettres des 2 et 14 avril 1771 à Tanucci, l'ambassadeur revenait sur cette question et donnait les détails les plus curieux; il se disait convaincu que le duc d'Aiguillon agissait franchement et fortement pour obtenir la suppression de la célèbre Compagnie, et il rapportait tout au long les entretiens confidentiels qu'il avait eus sur ce sujet avec ce ministre; mais le cardinal de Bernis était de mauvaise foi et intriguait sous main pour sauver les jésuites au moyen d'une refonte de leurs constitutions; quant au Pape, il reniait ses promesses d'antan et il s'appuyait sur les autres puissances catholiques pour tâcher de conserver une société qu'il disait être si utile à l'Église.

Cet accord entre l'Ambassadeur et le Ministre, sur une affaire qui tenait tant à cœur aux rois d'Espagne et de Naples, explique que Caracciolo se soit toujours montré assez favorable au duc d'Aiguillon que ses collègues et amis, Fuentes et Mercy, jugeaient si sévèrement. Le 26 juin 1772, dans une lettre confidentielle, envoyée par courrier, l'ambassadeur napolitain traçait rapidement l'esquisse d'un tableau de la Cour de Versailles; il y faisait du ministre des Affaires Étrangères un portrait qui, sans être flatteur, n'était pas poussé au noir et paraît assez ressemblant. Il disait que le duc d'Aiguillon était un homme sage et habile, qui avait l'âme, comme le corps, petite et bien proportionnée, mais peu apte à concevoir des idées grandes et étendues et peu ou même pas du tout capable de vastes projets d'administration ou de gouvernement. Quand il était entré dans le Cabinet de Versailles, porté par la cabale de Madame du Barry et comme malgré le Roi très peu disposé en sa faveur, ce ministre avait reconnu la faiblesse de sa situation et s'était uni *toto Marte* avec la dame; cette union étroite et intime durait encore et se maintenait envers et contre tous. La dame, au dire de Caracciolo, était peu intelligente, légère et imprudente; mais elle n'en avait pas moins un grand ascendant sur le Roi. Ce prince l'aimait toujours et vivait beaucoup avec elle; poussé par l'habitude et par l'ennui, qui le suivait partout, il venait dans les appartements de la favorite et en sortait vingt fois par jour.

Soit par fidélité à des principes que le cardinal de Fleury lui

avait, dès l'enfance, inculqués, soit par une conséquence de son caractère irrésolu, soit par une faiblesse réelle de son esprit, Louis XV, bien qu'il sût ce qui se passait et connût très bien les motifs particuliers d'intérêt personnel de ceux qui avaient à lui parler d'affaires, se rangeait souvent à l'avis de ses ministres dans les questions de leurs départements, quoique cet avis fût contraire à son propre sentiment appuyé sur une connaissance certaine de la vraie solution. Il en résultait que les ministres et les secrétaires d'État étaient vraiment rois, chacun dans leur ressort, jusqu'au jour de leur disgrâce. La dame et les ministres réussissaient facilement à empêcher ou à suspendre l'expédition des affaires et des récompenses, grâces ou honneurs; mais ils trouvaient de grandes difficultés pour déterminer le Roi à agir suivant leur fantaisie, car, par caractère, ce prince était disposé à l'inaction. Sa bonté était inexprimable et tous ceux qui avaient l'honneur de l'approcher en abusaient: d'où la difficulté et, pour ainsi dire, l'impossibilité de porter remède à l'extrême désordre des finances; car, pour ne pas voir autour de lui des courtisans tristes et affligés, le monarque ne voulait permettre aucune réforme dans les dépenses énormes, dans la quantité de charges et d'emplois inutiles, dans les malversations infinies, dans les pensions sans nombre, dans les grâces, dans les dons, etc.; en un mot, la France était sacrifiée au bien-être de cinq cents familles. Cette idée était familière à Caracciolo; l'année suivante, le 14 novembre 1773, il l'exprimait de nouveau sous cette forme d'apparence paradoxale : en France, disait-il, les neuf dixièmes de la population meurent de faim et l'autre dixième d'indigestion.

Quand se manifestèrent les premiers symptômes de la maladie qui devait emporter Louis XV, Caracciolo était sur le point d'aller faire un long séjour en son pays; le 27 avril, il avait pris congé du monarque et de la famille royale et, le 29, il devait se mettre en route; il était prêt à monter dans sa chaise de poste, quand il apprit le 29, dans la matinée, que le Roi, la veille au soir, avait été pris par la fièvre et était rentré à Versailles, où il avait été saigné une première fois et allait l'être une seconde. Ces nouvelles décidèrent Caracciolo à ajourner son voyage et à venir s'établir à demeure à Versailles. Le 9 mai, il y était encore, et de cette ville il écrivait que bientôt allait se résoudre ce problème d'un si grand intérêt pour toute l'Europe. Cependant il ne paraissait pas encore

avoir perdu tout espoir; car il disait que ce devait être sa dernière lettre et que, dans le courant de la semaine suivante, il se mettrait sûrement en voyage. Il se trompait : le lendemain, il dut expédier un courrier extraordinaire pour annoncer la mort de Louis XV, et son départ fut encore une fois ajourné.

Dans une lettre du 10 mai 1774, écrite sous la première impression de ce décès, prévu, il est vrai, depuis quelques jours déjà, Caracciolo insistait sur les conséquences de ce grand événement, qui pouvait avoir une influence considérable sur les destinées de l'Europe, de toute la famille royale de Bourbon et de la monarchie française; car c'était, disait-il, un de ces États où, la Constitution ne s'altérant jamais, des changements importants ne se produisaient qu'à l'avènement d'un nouveau roi; c'est pourquoi, suivant lui, il fallait s'attendre à voir dans ce pays le plus grand, le plus puissant et le plus civilisé du globe de nouvelles maximes, de nouvelles alliances, une nouvelle politique, une nouvelle économie intérieure, etc.

Tout dépendait d'un jeune souverain de dix-neuf ans, qui, d'après Caracciolo, était peu instruit et très mal élevé, n'ayant pour ainsi dire pas d'expérience et encore moins d'habitude de l'application à un travail quelconque. Louis XVI n'était pas beau; non seulement sa personne manquait de prestige, mais il se tenait mal et ses manières n'étaient pas polies; par contre, il était fort et bien constitué. Cependant, sous ce rapport, il semble que Caracciolo reconnaissait que ce prince avait changé en mieux, car, dans sa lettre du 26 juin 1772 sur la Cour de Versailles, cet ambassadeur avait écrit que le Dauphin, qui n'était pas beau de figure et n'avait rien de la superbe prestance de son grand-père, était lourd, emprunté dans ses manières, sauvage et rustique à tel point, qu'on l'eût dit né et élevé dans un bois[1].

Ce jugement peut paraître sévère; mais il ne l'est pas trop; sur ce point, Caracciolo se trouve en complet accord avec tous les contemporains bien informés, et on doit avoir d'autant plus confiance en son opinion, qu'il rendait pleine justice aux qualités morales et

[1] Voici les propres termes dont se servait Caracciolo pour caractériser le beau-frère de son souverain : « Il Delfino non è bello di figura, ne somiglia da nullo alla bella prestanza di Sua Maestà, è goffo, sconcio nei modi e nelle maniere, di una certa apparenza spinosa e difficile, selvaggio e rozzo, a segno che sembra nato ed educato en un bosco. »

au caractère du jeune roi. Il disait que ce souverain était simple et naturel en ses discours et en ses actions, ennemi du mensonge et de la flatterie, dépourvu de vanité et d'orgueil, sévère par principe pour lui et les autres, ami de la justice et de la vérité, humain et d'un bon cœur, quoique d'apparence dure et épineuse. Quant à savoir si Louis XVI avait de la capacité pour les affaires et la volonté de s'y appliquer et de s'assujettir aux devoirs de son état, c'était une question sur laquelle le temps seul pourrait permettre de se prononcer.

Caracciolo, tout pénétré qu'il fût de l'importance de ce problème, ne voulut pas en attendre la solution. Aussitôt que la fin de la quarantaine, qui pendant neuf jours tenait éloignés de la personne des nouveaux souverains tous ceux qui comme lui étaient entrés dans la chambre du roi défunt durant sa maladie, lui eut permis d'aller saluer Louis XVI et Marie-Antoinette et de remplir les devoirs que lui imposait sa qualité d'ambassadeur de famille, il s'empressa d'user de la permission qui lui avait été accordée; le 22 mai, il quittait Paris pour se rendre à Naples par la voie la plus directe. Il y fit un long séjour pendant lequel il eut le plaisir de recevoir le cordon de l'ordre de Saint-Janvier, qu'il avait sollicité dans une curieuse lettre adressée à Tanucci le 17 août 1773. Il y disait qu'en France, les grandes ambassades procuraient le cordon bleu, celle de Naples aussi bien que celles d'Espagne, de Rome, de Vienne ou d'Angleterre, et comme elle était de famille, était très recherchée. Il expliquait que si les barons de Choiseul et de Breteuil n'avaient pas reçu cette distinction, c'était pour des raisons particulières. Un vieil usage, jamais transgressé, voulait qu'il n'y eût jamais plus de deux cordons bleus à la fois dans la même famille; or le père et l'oncle de Choiseul jouissaient de cet honneur. Quant à Breteuil, c'était une autre affaire. En France, les simples gentilshommes pouvaient comme les grands seigneurs obtenir toutes les charges, tous les emplois; on ne connaissait pas en ce pays les ridicules prétentions des grands Napolitains, qui, sans autre titre que la différence de fortune, voulaient passer avant tous et même être seuls, ce qui était pis, pour certaines places; à l'exception de quelques distinctions à la Cour et au Parlement, la plus parfaite égalité régnait entre les ducs et pairs et les autres nobles. Toutefois les simples gentilshommes, c'est-à-dire ceux qui n'étaient ni pairs, ni grands d'Espagne, devaient faire preuve de trois cents ans de

noblesse d'épée, pour obtenir le cordon bleu et entrer dans les carrosses du Roi. Or la famille de Breteuil était de robe; cependant cet ambassadeur, en raison de son mérite personnel, aurait sûrement le cordon bleu et il serait le premier de son nom à le recevoir; mais il l'attendrait encore un peu et il le pouvait, car il n'avait que quarante-deux ans, tandis, disait Caracciolo, que plus de cinquante-huit pesaient sur ses épaules. Il ajoutait qu'une des raisons de son empressement était l'opinion qu'on avait en ce pays-ci du nom de Caracciolo, qui avait conservé une espèce de célébrité depuis un fameux prince de Melfi du temps de François Ier. On croirait qu'il n'était qu'un bâtard, si, contrairement à tous les usages et à tous les exemples des précédents ambassadeurs de Naples à la Cour de Versailles, il restait privé de cette distinction; il aurait bien assez de philosophie pour s'en passer, si, dans les circonstances où il se trouvait, l'absence de cette décoration n'était un réel affront qu'il n'était certainement pas dans les intentions de son souverain de lui infliger après tant d'années de service, quand il avait l'honneur de se trouver son ambassadeur dans la première Cour de l'Europe.

Caracciolo revint à son poste le 30 mai 1775, pour aller bientôt après assister aux fêtes du sacre de Louis XVI, où une place privilégiée lui était réservée. Tandis que tous les autres membres du corps diplomatique étaient, vu la difficulté des logements, relégués en dehors de Reims, les ambassadeurs de famille, c'est-à-dire ceux d'Espagne et de Naples, étaient installés dans la ville même, comme les princes du sang, les cardinaux, les seigneurs et les dames qui faisaient partie de la Cour; mais cette situation particulière imposait à ceux qui en bénéficiaient de lourdes charges de représentation. Le comte d'Aranda, qui avait amené à Reims trois équipages, trente chevaux de voiture et autant de selle, tenait dans l'après-midi deux grandes tables ouvertes de 24 couverts et, le soir, il donnait à souper aux seigneurs de la Cour. L'ambassadeur de Naples, écrivait Caracciolo à Tanucci, dans une lettre datée de Reims le 10 juin 1775, ne fait ni la moitié, ni le quart, ni la huitième, ni même la dixième partie de cette dépense colossale; il se borne à ce que la décence ne lui permet pas d'éviter. Même dans ces proportions réduites, il se disait hors d'état de supporter le poids de ces frais extraordinaires et il suppliait Tanucci de le faire traiter aussi favorablement que le serait par la Cour

d'Espagne le comte d'Aranda qui ne mettait rien de sa poche et tenait note de toutes ses dépenses pour s'en faire rembourser par le Trésor de son souverain. Caracciolo ajoutait qu'il n'avait pas oublié que le ministre lui avait dit une fois que la carte géographique faisait voir aux ambassadeurs napolitains les motifs qui les obligeaient à ne pas se régler sur leurs collègues pour la dépense; mais il observait que le peuple et les gens de la rue ne faisaient pas de ces réflexions et méprisaient le pauvre en le comparant au riche, et il déclarait qu'il aimerait mieux se faire vendre tout jusqu'à la chemise plutôt que de porter la moindre atteinte au prestige de la dignité qui lui avait été confiée.

La correspondance de Caracciolo pendant cette seconde partie de son ambassade n'est plus, à beaucoup près, aussi intéressante que pendant la première; il semble qu'à la suite de son séjour à Naples, ses rapports, autrefois si pleins de confiance, avec Tanucci se soient refroidis; il n'écrit plus que très rarement de ces longues lettres autographes en italien, si curieuses et si intéressantes, que naguère il envoyait fréquemment à ce ministre et qui soutiennent la comparaison avec celles de l'abbé Galiani. Même pour la démission de Malesherbes et la disgrâce de Turgot, il se borna à signer les dépêches courtes et sèches rédigées en espagnol par le secrétaire Christophe Perez. Il y eut un peu de changement en mieux dans cette correspondance lorsqu'elle ne s'adressa plus à Tanucci, démissionnaire au mois de novembre 1776, mais à son successeur, le marquis de La Sambuca, qui, dès son entrée en fonctions avait accablé l'ambassadeur de Naples à la Cour de Versailles de protestations d'amitié et de dévouement. On rencontre de nouveau quelques lettres autographes confidentielles écrites à son ministre par Caracciolo, mais alors il n'était plus le brillant diplomate dont Marmontel nous a laissé le portrait. Le 6 janvier 1777, il avouait au marquis de la Sambuca que l'âge et la lassitude du monde le plongeaient dans une telle apathie, qu'il ne désirait plus rien que la tranquillité et le repos.

Le causeur gracieux et aimable qu'il était naguère s'était transformé en un vieillard mélancolique. A propos de l'ajournement du voyage de Joseph II en France jusqu'au printemps de l'année 1777, ajournement qui venait d'être annoncé et formait le sujet des conversations des politiques, il écrivait, le 21 janvier 1777, que ce retard était attribué à la maladie de l'Électeur de Bavière, aux

projets de la Cour de Vienne et aux manœuvres de Frédéric pour les contrarier. Il disait que l'exemple de la Pologne devait faire trembler, puisque les grandes puissances avaient établi ce principe, que, pour maintenir entre elles l'équilibre, il leur était licite d'expulser les plus faibles de leur territoire. Cette nouvelle jurisprudence barbare, plus digne de bêtes féroces que de personnes humaines douées de raison, et l'accroissement des armées, aujourd'hui trois fois plus fortes qu'elles ne l'avaient jamais été dans le passé, tendaient, suivant Caracciolo, à transformer l'Europe en un amphithéâtre de fauves, où les plus forts mangeraient tous les autres. Aussi voulait-il que les petites puissances fussent toujours prêtes à se défendre. Le 20 avril 1778, Caracciolo broyait du noir en raison de la situation internationale : en France, disait-il, on était en guerre, et l'Espagne devrait forcément s'y trouver mêlée. Le roi de Naples se proposait bien d'observer une parfaite neutralité, mais l'Ambassadeur faisait remarquer qu'il ne suffisait pas de vouloir rester neutre, qu'il fallait savoir ce qu'en penseraient les Anglais. Il avait habité, disait-il, l'Angleterre pendant plusieurs années ; il connaissait bien ces fiers insulaires et il savait combien peu il fallait pour les déterminer à manquer de parole et à se porter à tous les excès, quand ils croyaient y trouver leur avantage. Aussi devait-on, à son avis, mettre Naples en état de défense et à l'abri d'une insulte du côté de la mer, afin de pouvoir se faire respecter chez soi.

Ce philosophe en vint au point de s'occuper avec passion des choses de l'armée. Le 13 janvier 1779, il consacrait une dépêche autographe à l'envoi d'une ordonnance sur la cavalerie et il chantait les louanges des dragons français, qui étaient, disait-il, instruits à merveille et formaient le plus beau et le plus brillant corps de troupes qu'on pût présenter à l'ennemi, à pied et à cheval. Il priait le roi de Naples, dont il célébrait le prodigieux talent pour la tactique, de jeter un coup d'œil sur l'ordonnance pour l'infanterie, qu'il reconnaîtrait être un vrai chef-d'œuvre, dont les officiers allemands au service de la Prusse et de l'Autriche avaient fait les plus grands éloges. Enfin il annonçait le prochain envoi des ordonnances sur l'artillerie, qui avaient aussi reçu l'approbation générale des gens du métier.

Le 6 juillet de cette même année, dans une longue dépêche autographe de sept grandes feuilles in-folio d'une écriture très

serrée, Caracciolo donnait sur l'artillerie nouveau modèle de l'armée française les détails les plus précis et les plus intéressants qu'il tenait de la bouche même de l'inventeur, le célèbre général Gribeauval. L'Ambassadeur faisait brièvement l'historique de ce grand changement, qui fut l'une des causes des victoires des soldats de la Révolution française sur les armées de la coalition; il racontait que Gribeauval avait, dès la guerre de 1742, reconnu la nécessité de diminuer la longueur des canons, pour réduire leur poids; car c'était une conséquence nécessaire du système adopté par les généraux de faire soutenir les troupes par l'artillerie dans toutes les actions, grandes ou petites; cette nouvelle tactique imposait absolument l'allégement du matériel d'artillerie. Après la paix de 1748, Gribeauval était allé étudier l'artillerie du roi de Prusse, dont les canons n'avaient plus que 14 calibres, tandis que ceux de l'armée française en avaient 30. Pendant la guerre de Sept ans, Gribeauval avait acquis dans le commandement de l'artillerie autrichienne une grande expérience, dont, à la paix, il avait résolu de faire profiter son pays. Cela dit, l'Ambassadeur entrait dans des détails techniques sur la longueur à donner aux canons et leur poids, sur le vent à laisser aux boulets, etc., et il exposait les moyens que Gribeauval avait employés pour faire adopter le matériel qu'il avait inventé.

L'année suivante, Caracciolo fut relevé des fonctions qu'il remplissait en France avec tant de distinction depuis neuf ans. Le marquis de la Sambuca, par une lettre datée de Portici le 20 mai 1780, l'informa que le roi de Naples venait de le nommer vice-roi de Sicile, en remplacement du prince de Stigliano, promu capitaine des Gardes royales; en même temps, il lui recommandait de se rendre le plus tôt possible à sa destination et de laisser à Paris Christophe Perez en qualité de chargé d'affaires. Caracciolo, le 13 juin, répondit par une lettre pleine d'assurances de reconnaissance, dans laquelle il annonçait qu'il se mettrait en route aussitôt que serait passée la saison des chaleurs, qui rendaient si malsaine la campagne romaine qu'il devait traverser. Mais le règlement de ses affaires, fort embarrassées, l'obligea à différer son départ jusqu'au printemps de l'année 1781. Le 25 décembre 1780, en envoyant la note de ses frais extraordinaires pour le deuxième semestre de l'année courante, il priait instamment le marquis de la Sambuca de donner des ordres pour que le montant, 10,915 livres, en fût

versé le plus tôt possible à son banquier, parce que, disait-il, les ambassadeurs, au moment de leur départ, étaient d'ordinaire à sec et avaient besoin d'argent.

La situation du marquis Domenico Caracciolo empira, et bientôt elle fut si critique, qu'il dut, pour s'en tirer, avoir recours à son Gouvernement. Le 8 janvier 1781, il écrivait au marquis de la Sambuca qu'il était sans argent, comme cela devait arriver à un chacun en quittant l'ambassade de Paris. Le ministre, disait-il, savait qu'il était un cadet sans aucun moyen de se procurer des ressources par voie d'emprunt; par conséquent, il lui était impossible de faire face aux dépenses considérables de sa future installation en Sicile sans l'aide du Roi. Il sollicitait donc un prêt de douze mille ducats, qu'il s'engageait à rembourser par tiers en trois ans, au moyen de retenues sur son traitement de vice-roi. Il suppliait le ministre de lui procurer cette grâce, sans laquelle il se trouverait dans des difficultés inimaginables. Déjà tous ces tracas avaient beaucoup contribué à détruire sa santé, qui avait été en très mauvais état et s'améliorait un peu, grâce à Dieu; mais il avait encore grand besoin d'une réponse favorable pour recouvrer la tranquillité et le repos de l'âme et de l'esprit. Il priait le ministre de se représenter quelle devait être la douleur d'un honnête homme sur le point de se voir jeté couvert de dettes sur la place, et aussi quel déshonneur rejaillirait sur la dignité dont il était revêtu, s'il passait en Sicile comme un failli indélicat poursuivi par des créanciers. Quant à la caution à donner au Roi pour le cas où il viendrait à mourir avant l'expiration des trois années fixées pour le remboursement, il avouait qu'il lui serait impossible d'en fournir une, car son neveu, encore mineur, ne pourrait s'obliger à sa place que dans le courant de l'année. Mais il pensait que ce délai ne pouvait pas faire de difficultés, puisqu'il ne demandait pas ce prêt pour le manger, mais pour l'employer en achat d'objets qui resteraient et s'ajouteraient à sa vaisselle, à de nombreux meubles de valeur, à des porcelaines superbes et à bien des choses de même nature; le Roi aurait le droit de mettre la main sur tout, et en aucun cas il ne serait exposé à perdre quoi que ce soit.

Plus heureux que ses collègues, le ministre de Prusse et l'ambassadeur de Suède, réduits à ouvrir des tripots publics dans leurs hôtels, le marquis Caracciolo obtint un secours suffisant de son souverain, et il put enfin quitter la France la tête haute et la

conscience tranquille. Il partit de Paris le 30 avril 1781, et, en passant par Montpellier, afin d'y consulter les professeurs de cette célèbre Faculté sur l'état de sa santé, il se rendit à Toulon où il s'embarqua sur *la Vestale,* une frégate de quarante canons que le ministre de la Marine avait fait armer pour le transporter à Naples. La splendeur de sa nouvelle situation ne lui fit pas oublier notre pays; les lettres qu'il écrivait à Marmontel étaient remplies de ses regrets d'avoir dû quitter la France. En Sicile, Caracciolo se montra grand administrateur; il osa s'attaquer aux abus de la féodalité, qui y était toute-puissante; il mit des bornes aux privilèges de l'aristocratie et de la noblesse; il réorganisa l'administration municipale de Palerme et soumit à des statuts réguliers les communautés d'arts et métiers. Économiste distingué, il sut adapter les principes de cette science aux circonstances et combattre efficacement la disette dont la Sicile souffrit en 1784, et l'année suivante il mit à profit les résultats de son expérience en publiant ses *Riflessioni sull' Economia e l'Estrazione de' Frumenti della Sicilia*[1]. En mars 1786, il fut appelé au ministère des Affaires Étrangères, où il demeura jusqu'à sa mort, survenue au mois de juillet de l'année 1789.

LE CHARGÉ D'AFFAIRES LOUIS PIO.

Quand le marquis de Caracciolo partit de Paris, le secrétaire Christophe Perez avait déjà quitté cette ville depuis près de deux mois; au mois de décembre 1780, il avait obtenu la permission de prendre sa retraite avec son traitement et le titre de président de la Chambre; il avait eu pour successeur un certain Louis Pio, employé dans la secrétairerie des Affaires Étrangères. La dernière dépêche officielle écrite en langue espagnole par Christophe Perez est datée du 5 mars 1781; dès lors, l'italien fut seul employé dans la correspondance, tant par le secrétaire que par l'ambassadeur.

Louis Pio resta chargé des affaires du roi de Naples près la Cour de Versailles pendant plus de deux ans. C'était un jeune homme friand de bons mots et d'anecdotes savoureuses, qu'il insérait dans ses lettres particulières au ministre, qui l'avait sans doute choisi pour

[1] Ces détails sont tirés d'un article intéressant sur le marquis Dominique Caracciolo inséré dans le treizième volume de la *Biografia degli uomini illustri del Regno di Napoli.* Naples, 1828, in-4°.

cela dans son entourage en parfaite connaissance de cause. Lors de la maladie qui mit en danger de mort le vieux Maurepas et l'enleva après une courte lutte, Louis Pio, dans une lettre du 13 novembre 1781, passait en revue les successeurs que le public donnait au mentor, et il faisait observer que les gens raisonnables souhaitaient que le Roi volât de ses propres ailes. C'était aussi, écrivait-il, le désir de la Reine, qui, lorsqu'on lui parlait du duc de Nivernais, communément désigné pour succéder à son beau-frère, répondait : « *M. de Nivernais est une femme de beaucoup d'esprit.* » C'est un de ces mots à l'emporte-pièce qui firent à cette souveraine spirituelle tant d'ennemis parmi ceux qui l'entouraient.

Louis Pio, d'ailleurs, ne ménageait pas Marie-Antoinette. Oubliant que cette princesse était la sœur de la reine de Naples, ce petit chargé d'affaires poussait l'imprudence jusqu'à transmettre, dans une lettre du 25 décembre 1781, confiée à la poste, une copie des couplets infâmes qui avaient été composés à l'occasion de la naissance du Dauphin, et qui, disait-il, se lisaient en grand secret à la Cour. Comme cette chanson, qui ne se trouve pas dans le recueil de M. Raunié[1], est, pour ainsi dire, la synthèse des calomnies qui furent mises en circulation par les familiers de la Cour de Versailles sur les mœurs de Marie-Antoinette et soulevèrent contre elle les passions populaires, je crois devoir la publier ici, en supprimant toutefois les couplets qui ne concernent pas la Reine et en remplaçant quelques mots par des points :

D'un Dauphin la naissance
Enchante tout Paris ;
Sa subite existence
Trouble le Paradis :
« Qui diable l'a produit ?
Dit le Verbe en colère ;
C'est quelque coup du Saint-Esprit ;
Car jamais personne n'a dit
Que le Roi fût son père. »

— « Pardonnez-moi, mon maître,
S'écria le Pigeon ;

[1] *Chansonnier historique du XVIIIe siècle* (Paris, 1884, in-8°).

Je n'ai pas donné l'être
A ce cher nourrisson;
De ce qu'on voit de beau
La Reine est le modèle;
Coigny brûlant d'un feu nouveau
D'amour alluma le flambeau,
Sans m..... la chandelle. »

On fit place à Madame
Tout auprès du poupon,
Monsieur criait : « Madame
A déjà des soupçons. »
Chacun se regardait
Et faisait la grimace.
Un plaisant dit : « Je vois le cas,
La chose ne me surprend pas;
Mais l'auteur m'embarrasse. »

— « Au diable soit l'affaire,
Dit le comte d'Artois;
Si j'en eus voulu faire,
Il n'eût tenu qu'à moi.
J'aurais pu procurer
Cette race bâtarde,
Mais, pour le bien de mon enfant,
J'allais tranquillement
B..... ma Savoyarde. »

Du Nestor de la France,
On attendait le mot;
Mais son indifférence
Attrapa plus d'un sot:
— « Je trouve tout cela,
Dit-il, très ordinaire;
On peut se tromper dans ce cas.
Moi-même, ne croyais-je pas
De d'Amelot être le père! »

Avec grande noblesse
Une femme arriva.
Elle fendit la presse
Et chacun se rangea.

Cette dame, Messieurs,
En valait bien la peine.
C'était la princesse d'Hénin;
Comme elle est tribade et catin,
On la prit pour la Reine[1].

Le Cabinet noir fit connaître aux ministres de Louis XVI combien peu on pouvait se fier à la discrétion de l'agent napolitain, et M. de Vergennes s'empressa de saisir la première occasion favorable qui se présenta pour tenter de faire rappeler ce maladroit. Le 15 janvier 1782, le secrétaire d'État envoya à l'ambassadeur de France à Naples une dépêche dans laquelle, après s'être plaint de la manière de négocier de Louis Pio, il blâmait la conduite de ce chargé d'affaires en ces termes :

Au reste, Monsieur, je ne serai jamais étonné quand le sieur de Pio travaillera à donner une tournure désagréable aux affaires qu'il aura à traiter ici. Ni l'exemple de M. le marquis Caracciolo, ni les bontés qu'il éprouve, ni surtout les liaisons qui existent entre les deux Cours ne peuvent contenir ce jeune homme dans ses propos; il semblerait être aux gages de nos ennemis, tant il triomphe de nos pertes et s'afflige de nos succès. Ce n'est certainement pas l'intention de S. M. Sicilienne ni de son ministère d'avoir ici un correspondant aussi capable d'inspirer la défiance, et dont la conduite privée n'est guère meilleure que les dispositions politiques.

Je vous prie, Monsieur, d'attendre un moment où M. le marquis de la Sambuca soit plus calme sur l'affaire de Marseille pour lui insinuer que, en attendant l'arrivée du nouvel ambassadeur, il nous ferait grand plaisir d'envoyer ici un personnage plus sage et plus honnête que le sieur de Pio. Le Roi ne veut point demander son rappel pour éviter jusqu'au soupçon que S. M. doute du désir du Roi, son beau-frère, de maintenir scrupuleusement la confiance et la bonne harmonie qui subsistent entre les deux Cours. Il est certain qu'il n'y a rien de bien a espérer pour le service des deux souverains d'employer des gens aussi inconsidérés que le sieur de Pio. Les affaires les plus simples peuvent être gâtées par de tels agents; et comment un ministre peut-il parler franchement à un homme qu'il connaît pour être capable d'envenimer les choses les plus innocentes et de présenter ce qu'il voit sous les couleurs les plus fausses!

[1] Aux Archives de Naples, ces couplets ne se trouvent plus avec la lettre d'envoi du 25 décembre 1781; ils sont dans le volume suivant avec les dépêches du commencement de l'année 1782.

M. de Clermont, qui représentait alors le roi de France à Naples, ne se contenta pas des insinuations qui lui étaient prescrites, il remit au marquis de la Sambuca une copie du passage ci-dessus. Le ministre napolitain adressa, le 5 février 1782, à Louis Pio une longue lettre de blâme et celui-ci présenta, le 26 du même mois, les excuses les plus plates avec les plus chaudes promesses de faire preuve à l'avenir d'une réserve et d'une tenue au-dessus de tout reproche. L'affaire n'alla pas plus loin. Louis Pio demeura à Paris jusqu'à la Révolution et continua à envoyer à son ministre des lettres particulières remplies de nouvelles du même genre. Par exemple, le 25 février 1783, il écrivait que le bruit courait que Mme de Belzunce avait soupé en tête à tête avec le Roi. Le 5 août de cette même année, il racontait que la chronique scandaleuse attribuait la maladie du ministre Amelot aux trop nombreuses conférences accordées aux femmes de théâtre par ce secrétaire d'État qui avait dans son département l'Académie royale de musique et de danse. Dès le commencement de l'année 1783, il paraissait avoir complètement oublié la verte semonce que lui avait attirée son imprudence; il mettait de nouveau la Reine en scène dans ses lettres. Le 11 mars, il parlait des pertes considérables faites au jeu par Marie-Antoinette qui continuait à honorer le duc de Coigny d'une faveur qui faisait jaser; il rapportait que, le lundi gras, ce seigneur avait donné une grande fête où la Reine avait assisté et joué gros jeu; il évaluait les pertes subies par cette souveraine en quelques soirées à la somme énorme de 23,000 louis. Il insistait à plusieurs reprises sur les fâcheux effets de la faveur accordée aux Polignac qui en abusaient à l'excès; le 17 juin 1783, à l'occasion d'une promotion de chevaliers du Saint-Esprit, qui la plupart n'avaient d'autre titre à cette distinction que la protection de la Reine, il rapportait que l'indignation était fort vive parmi les grands seigneurs de la Cour, qui disaient tout haut : *Les bourgeois doivent être contents.*

Il faut croire que le marquis de la Sambuca était, au fond, satisfait du ton et de la qualité de cette correspondance; car lorsqu'au mois d'août, le comte Michel Pignatelli eut enfin pris possession de son poste, le ministre fit donner à Louis Pio par cet ambassadeur l'ordre de continuer à lui envoyer sur une feuille séparée un bulletin particulier de nouvelles. Celui-ci obéit et profita de l'occasion pour supplier son chef d'avoir pitié de lui et de le protéger.

Sa situation n'était pas brillante. Il était pour le moins aussi malheureux que la plupart des membres du corps diplomatique alors en résidence près la Cour de Versailles, dont il signalait la détresse, sans doute pour se consoler de la misère où il se trouvait réduit.

Le 11 mai 1783, il écrivait que le comte de Creutz, ambassadeur de Suède, était bien heureux d'être rappelé à sa Cour; car il avait contracté tant de dettes, qu'il ne savait plus comment marcher. Il ajoutait que la plupart des membres du corps diplomatique étaient atteints de cette même maladie et seraient aussi enchantés de quitter Paris. Il affirmait qu'il n'y avait que le seul Aranda qui fît une grande dépense et n'eût pas de dettes, et il citait ce fait, dont il ne nommait pas le héros, qui ne pourrait guère être autre que le baron de Goltz : un ministre d'une grande puissance devait une somme d'une certaine importance au suisse de L. Pio, c'est-à-dire au portier de son hôtel, qui n'en pouvait pas tirer un sou.

Le 20 octobre 1783, le pauvre secrétaire informait le marquis de la Sambuca qu'il ne savait plus comment se procurer des nouvelles pour remplir son bulletin, puisque, faute de vêtements convenables, il ne pouvait plus aller dans le monde. Le 17 novembre, il profitait de la mort du secrétaire de l'ambassade impériale pour annoncer à son ministre que ses jours étaient comptés, car il était sans le sou, sans gratification, sans la moindre décoration. Il reçut la *croce Constantiana;* mais cela ne lui suffit pas. Le 26 août 1787, il adressa une supplique au Roi, en demandant l'appui de son ancien chef, le marquis Caracciolo, devenu ministre. Le malheureux Pio commençait par rappeler qu'il avait vingt années de services, douze dans la secrétairerie des Affaires Étrangères, où il avait été chargé des besognes les plus difficiles, et huit dans la la première Cour de l'Europe, dont six en qualité de chargé d'affaires. Néanmoins sa position était restée très précaire; depuis quelque temps, il était réduit à un état voisin de la mendicité; ses appointements mensuels se montaient à la somme de 74 ducats de Naples, c'est-à-dire à un peu plus de 300 livres de France; or, malgré la plus grande économie, il devait pour vivre décemment en dépenser le double. Aussi chaque mois, Pio, disait-il, était obligé de faire des dettes. Les appels désespérés adressés par ce diplomate misérable à la pitié de son souverain n'eurent aucun effet;

on lui répondit par un refus, sous prétexte que ses prédécesseurs n'avaient jamais reçu de gratifications. Cependant le pauvre homme était comme la cheville ouvrière de l'ambassade dont le service reposait presque entièrement sur lui.

Le comte M. Pignatelli avait à cœur de bien faire son métier; mais il était souffrant et il ne fit que passer près de la Cour de Versailles où son assiduité lui avait assuré un aimable accueil. Louis Pio écrivait de Fontainebleau, le 27 octobre, que, le 12 de ce mois, au premier lever qui avait suivi l'installation de la Cour dans cette résidence, tous les membres du corps diplomatique étaient absents, à l'exception de l'ambassadeur napolitain auquel cette particularité avait valu de la part du Roi et de la Reine les compliments les plus gracieux; par contre, quand, le jeudi suivant, le Nonce avait fait son apparition, la Reine lui avait fait des reproches, en plaisantant, comme il convenait, le doyen du corps diplomatique. Aussi trouve-t-on dans les dépêches de l'ambassadeur de Naples et de son secrétaire les détails les plus circonstanciés sur l'accident qui survint à Marie-Antoinette pendant ce séjour, ainsi que sur la disgrâce du contrôleur général d'Ormesson et son remplacement par Calonne.

Le 13 juin 1784, après un séjour de moins d'une année, le comte Pignatelli quitta Paris et se mit en route pour l'Italie par Bâle et la voie la plus courte en vertu d'un congé qu'il avait obtenu pour rétablir sa santé. Louis Pio se retrouva chargé d'affaires et il recommença ses doléances; il n'avait pas de voiture et cependant un équipage était absolument nécessaire pour jouir de quelque considération; ses vêtements étaient usés, démodés, et il lui fallait refaire sa garde-robe pour pouvoir décemment paraître dans les assemblées, etc. Je ne sais si ce fut l'effet de ces plaintes dont la lecture ne devait avoir rien d'agréable, cette fois l'intérim ne fut pas long. Le prince de Caramannico, qui, comme ses prédécesseurs Caracciolo et Pignatelli, était transféré d'Angleterre en France, quitta Londres le 3 octobre 1784 et arriva à Paris le 7 dans la matinée, après un heureux voyage. Sous ce nouvel ambassadeur, Louis Pio continua son bulletin de nouvelles et bientôt il redevint chargé d'affaires. Le 17 janvier 1785, sous prétexte d'aller dans son pays, pour régler ses affaires particulières, le prince de Caramannico quittait Paris, où il ne devait plus revenir; en mars 1786, il fut nommé vice-roi de Sicile, à la place du marquis Caracciolo ap-

pelé au ministère des Affaires Étrangères, vacant par la démission du marquis de la Sambuca. L'ambassade de Naples en France fut donnée au chevalier Thomas de Somma, marquis de Circello, envoyé extraordinaire à Vienne, qui arriva le 12 octobre 1786 à Paris, où il resta jusqu'à la Révolution.

LE MARQUIS DE CIRCELLO.

A son arrivée dans notre pays, le marquis de Circello y trouva un émissaire de la reine Caroline, le chevalier de Bressac, qui avait mission d'obtenir par l'intervention de Marie-Antoinette que le Cabinet de Versailles s'interposât pour amener une réconciliation entre le roi de Naples, Ferdinand Ier, et Charles III d'Espagne; mais ce prince mit tant de raideur dans les négociations, qu'il fallut abandonner tout espoir d'amener à bref délai un rapprochement entre le père et le fils, dont la brouille était un sujet de chagrin pour Marie-Antoinette qui avait conservé pour sa sœur une vive affection. Cet échec éloigna la reine de France du chevalier de Bressac qui, par ses propos peu mesurés et sa conduite, s'était aliéné le corps diplomatique, et la souveraine traita mieux le marquis de Circello, qui d'abord avait été peu goûté. M. de Salmour, qui nous fournit ces détails, écrivait, le 23 novembre 1786, que l'avant-veille, chez Mme de Polignac, il avait été témoin d'une longue conversation que la Reine avait eue à part avec l'ambassadeur de Naples.

Bientôt le marquis de Circello se fut mis au fait des affaires intérieures de la France alors si troublées et put les suivre d'assez près pour donner des renseignements précis, qui, malgré leur sécheresse, ne sont pas inutiles pour l'historien. Parfois même, il entrait dans le détail et envoyait de longues lettres fort intéressantes. Ainsi le 1er septembre 1787, il profita de l'occasion d'un courrier pour adresser à Caracciolo une lettre autographe de neuf pages in-quarto sur la désignation de l'archevêque Loménie de Brienne en qualité de principal ministre, et sur la retraite des secrétaires d'État de la Guerre et de la Marine; il insistait sur la force de la crise que venait de subir la monarchie et sur les conséquences fâcheuses de la faiblesse du Gouvernement vis-à-vis du Parlement; il faisait remarquer la différence qui existait entre le titre de premier ministre et celui dont venait d'être revêtu l'archevêque et

dont l'enregistrement à la Chambre des comptes n'était pas nécessaire; mais, disait-il, si l'on allait au fond des choses, on voyait que cette différence était sans importance; Brienne devenait réellement le chef du Gouvernement; tous les ministres devraient lui soumettre leur travail avant d'aller le présenter au Roi; c'était le véritable motif de la démission donnée par MM. de Castries et de Ségur qui n'avaient pas voulu accepter cette diminution de situation et avaient préféré se retirer. Dans cette même lettre, le marquis de Circello remerciait vivement Caracciolo de lui avoir fait obtenir le cordon de Saint-Janvier.

Quand s'ouvrit la crise révolutionnaire, l'ambassadeur de Naples redoubla d'attention et ses dépêches deviennent plus importantes pour notre histoire; on y trouve notés avec un soin minutieux tous les détails exacts qu'il put se procurer sur ce qui se passait à Versailles, et au Château et dans les États généraux. Sur les conseils qui précédèrent la séance royale du 23 juin, elles fournissent des renseignements précis de la plus grande importance; car ils permettent de reconstituer les diverses phases des délibérations qui aboutirent au rejet du plan de Necker. Mais Circello s'arrête pour ainsi dire à l'extérieur des choses; il n'entre pas dans le cœur des questions; il s'en interdit l'examen et il se garde bien de faire connaître son opinion. C'est encore le système suivi dans ses relations de la révolution de juillet 1789; les faits y sont rapportés avec la plus grande précision possible, et malgré la difficulté de se procurer des renseignements sûrs au milieu de l'émeute populaire, le plus souvent les récits de cet ambassadeur sont exacts. C'est le cas notamment de sa dépêche du 13 juillet, que complète une lettre particulière rédigée et signée par Luigi Pio dans la matinée du 14, quelques instants avant le départ du courrier. La semaine suivante, Circello envoya une relation de la prise de la Bastille et des suites de la victoire de Paris, dans une longue dépêche du 20 juillet, qui est bien connue par la traduction qu'en a donnée M. Marcellin Pellet en un remarquable article intitulé: *La Prise de la Bastille, d'après les dépêches inédites de l'ambassadeur de Naples*, publié dans le journal *Le Temps*, du 7 juillet 1892.

De bonne heure, le marquis de Circello s'éloigna du théâtre de la Révolution; le 20 août 1790, il quitta Paris, où il laissa son secrétaire particulier, un certain abbé Leprini, en qualité de chargé

d'affaires; il se rendit à Vienne et plus tard, sur l'ordre de sa Cour, il alla s'établir à Bruxelles; le 6 décembre 1791, il écrivait de cette ville au ministre Acton, que, se conformant à la volonté de son souverain, il resterait dans les Pays-Bas jusqu'au parfait développement des négociations en cours entre les puissances pour rétablir en France l'ancien ordre de choses, ou tout au moins jusqu'à ce qu'on pût voir plus clairement quelles étaient les idées des divers Cabinets de l'Europe sur cette grande question. Provisoirement, il ne ferait aucun changement dans sa maison de Paris et il la laisserait en l'état où elle se trouvait. Il avait sans doute, comme tous les émigrés, l'espoir de pouvoir s'y réinstaller à bref délai après la restauration de l'ancien régime. La valeur des défenseurs de la Révolution le contraignit bientôt à renoncer à ces illusions. Après la victoire de Valmy et l'établissement de la République, l'abbé Leprini, qui avait obtenu ses passeports le 23 septembre, alla rejoindre le marquis de Circello dans les Pays-Bas et bientôt tous deux furent contraints par les succès des armées françaises de se réfugier en Hollande, où ils se trouvaient au mois de décembre 1792.

APPENDICE.

LISTE DES LETTRES ADRESSÉES PAR L'ABBÉ GALIANI AU MARQUIS TANUCCI[1].

(1759-1769.)

Vol. **90.** (1759) — Rome, 1, *4 mai*[2]; — Gênes, 17 mai; — Lyon, 1er juin; — Paris, 11, 25 juin; 30 juillet; *8 octobre.*

91. (1759) — Paris, 19 novembre.

92. (1760) — Paris, *7, 14, 21, 28 janvier; 4, 11,* 18, 25 février; *1er mars; s. d. : Dopo che io ebbi scritto; 3 mars; s. d. : Sebbene quest' ordinario; 10, 17, 24, 31 mars;* 7, 14, 21, 28 avril; *5, 12, 19, 26 mai.*

93. (1760) — Paris, 2, 9, 16, 23, *24, 30* juin; 7, 14, *15, 21, 28* juillet; *4, 11,* 18 août; Versailles, 25 août; Paris, *1, 8,* 15, *22,* 29 septembre.

94. (1760) — Paris, 6, *13, 20, 27* octobre; 2, 3, *10, 17, 24* novembre; *1, 8* décembre.

95. (1761) — Paris, 5, *12, 19, 26* janvier; 2, *9, 23, 26* février; *2, 9, 16,* 23, 30 mars; *6,* 13, 19, 20, 27 avril; 4, 11, *18, 25* mai; 1, *8* juin.

96. (1761) — Paris, *15,* 27, *29* juin; 7, *13,* 20, 27 juillet; *3,* 10, *17, 24,* 31 août; *7,* 14, *21, 28* septembre.

97. (1761) — Paris, *5,* 12, 26 octobre; *2, 10,* 16, *19,* 23 novembre; *7, 14, 21, 28, 30 décembre.*

(1) Cette liste a été dressée par M. Salvatore de Crescenzio, des archives de Naples.

(2) Les lettres dont la date est en italique sont celles qui ne se trouvent pas dans la publication de M. Bazzoni.

98. (1762) — Paris, 4, *12, 18*, 25 janvier; *1*, 8, *15, 22 février*; 1, 8, *15, 22, 29* mars; *5, 12, 26 avril; 3*, 24 mai; *7*, 14, *21* juin.

99. (1762) — Paris, *5, 12, 19, 26 juillet; 2, 9*, 16, 19, *23*, 30 août; *6, 13*, 20, 27 septembre.

100. (1762) — Paris, 4 octobre; — Fontainebleau, 11, *18*, 25 octobre; *1er novembre;* — Paris, *s. d.;* 15 novembre; — *Fontainebleau, 18 novembre;* — Paris, 22 novembre; 6, *13*, 27 décembre.

101. (1763) — Paris, 3, 10, *17, 24, 31* janvier; 7, *14*, 21, *28* février; 7, 14, *21*, 28 mars; *4, 11, 18, 25 avril; 2, 9, 16, 23, 30 mai; 6*, 13, 20, 27 juin.

102. (1763) — Paris, *4*, 11, 18, 25 juillet; 1, 8, 15, *22, 29* août; *5*, 12, *19, 26* septembre; *3, 10 octobre; — Fontainebleau, 17, 24, 31 octobre; 7 novembre;* — Paris, 14, *21, 28* novembre; *5, 12, 19, 26 décembre.*

103. (1764) — Paris, 2, 9, *16*, 23, *30* janvier; *6*, 13, *20*, 27 février; 5, 12, 19, 26 mars; 2, *9*, 16, 23, 30 avril; 7, *14, 21*, 28 mai; 4, *11*, 18, 25 juin.

104. (1764) — Paris, 2, *9* juillet; — Compiègne, 16, *23, 30* juillet; *6*, 13 août; — Paris, *s. d.; 27 août; 3, 10, 17, 24 septembre; 1, 8 octobre; — Fontainebleau, 15, 22 octobre; — Fourqueux, 29 octobre;* — Fontainebleau, 5 novembre; — Paris, 12, *19*, 26 novembre; *3, 10, 17, 24, 31 décembre.*

105. (1765) — *Paris, 7, 14, 21, 28 janvier; — 4, 11, 18, 25 février; 4, 11, 18, 25 mars; 1, 8, 15, 22, 29 avril.*

106. (1765) — *Paris, 4 décembre.*

107. (1766) — *Paris, 8 septembre;* — Gênes, 11 octobre; — Milan, 25 octobre; — Paris, 17, 24 novembre; 1, *8*, 15, 22, *29 décembre.*

108. (1767) — Paris, 5, 12, *19*, 26 janvier; 2, *9*, 23 février; 2, 9, 16, *23*, *30* mars; *6*, 13, 20, *27* avril; *4*, 11, *18*, *25* mai; 1, *8*, *15*, 22, *29* juin.

109. (1767) — *Paris, 6, 13, 20, 27 juillet;* — *Compiègne, 3, 10, 17 août;* — *Paris, 24, 31 août; 7, 14, 21, 28 septembre; 5 octobre;* — Fontainebleau, 12 octobre; — *Paris, 19, 26 octobre; 2, 9, 15 novembre;* — Londres, 8 décembre; — *Paris, 21, 28 décembre; s. d.*

110. (1768) — Paris, *4*, *11*, 18, *25* janvier; *1*, 8, 15, *22*, 29 février; *7*, 14, 21, 28 mars; 4, *11*, *18*, *25* avril; *2*, *9*, *16*, *23*, *30 mai; 6*, *13*, *20*, 27 juin; 4, *11*, *18*, 25 juillet.

111. (1768) — Paris, 1er août; — Compiègne, 8, 15, *22* août; — Paris, 29 août; *5*, *12*, 19, *26* septembre; 5, *10* octobre; — Fontainebleau, 17, 24, 31 octobre; — Paris, 7, *14*, *21*, 28 novembre; 4, *5*, *12*, 19, 26 décembre.

112. (1769) — Paris, 2, 9, 16, *23*, 30 janvier; 6, 13, 20, *27* février; 6, 13, 20, *27* mars; *3*, *10*, 17, 24 avril; 1, *8*, 15, 22, 29 mai; 5 juin.

INVENTAIRE SOMMAIRE.

1-4. (Octobre 1733-décembre 1735) — Dépêches du comte de San Severino et du secrétaire de légation Fernand Triviño.

1, octobre 1733-juin 1734; — 2, juillet-décembre 1734; — 3, janvier-juillet 1735; — 4, août-décembre 1735.

5-6. (Janvier-juin 1736) — Le comte de San Severino, l'ambassadeur prince de Torella et F. Triviño.

5, janvier-mars; — 6, avril-juin 1736.

7. (Juillet-septembre 1736) — Le prince de Torella et F. Triviño.

8-16. (Octobre 1736-juillet 1738) — Le prince de Torella, F. Triviño et le marquis de la Mina, ambassadeur du roi d'Espagne à Paris.

8, octobre-décembre 1736; — 9, janvier-mars 1737; — 10, avril-juin 1737; — 11, juillet-août 1737; — 12, septembre-octobre 1737; — 13, novembre-décembre 1737; — 14, janvier-février 1738; — 15, mars-mai 1738; — 16, juin-juillet 1738.

17-21. (Août 1738-juin 1739) — Le prince de Torella, le secrétaire M. Egizio, chargé d'affaires pendant les absences du prince, et le marquis de la Mina.

17, août-octobre 1738; — 18, novembre-décembre 1738; — 19, janvier-février 1739; — 20, mars-avril 1739; — 21, mai-juin 1739.

22. (Juillet-septembre 1739) — Le prince de Torella; son successeur, le duc de Castro-Pignano; M. Egizio et le marquis de la Mina.

23-29. (Octobre 1739-juin 1740) — Le duc de Castro-Pignano; Matteo Egizio et le marquis de la Mina.

23, octobre-décembre 1739; — 24, janvier 1740; — 25, février

1740; — 26, mars 1740; — 27, avril 1740; — 28, mai 1740; — 29, juin 1740.

30-36. (Juillet 1740-janvier 1741) — Le duc de Castro-Pignano; M. et le prince de Campo-Florido, successeur du marquis de la Mina.

30, juillet 1740; — 31, août 1740; — 32, septembre 1740; — 33, octobre 1740; — 34, novembre 1740; — 35, décembre 1740; — 36, janvier 1741.

37-38. (Février-mai 1741) — Le duc de Castro-Pignano; son successeur, le prince d'Ardore et le prince de Campo-Florido.

37, février-mars; — 38, avril-mai 1741.

39-60. (Juin 1741-février 1746) — Le prince d'Ardore et le prince de Campo-Florido.

39, juin-juillet 1741; — 40, août-septembre 1741; — 41, octobre-décembre 1741; — 42, janvier-février 1742; — 43, mars-avril 1742; — 44, mai-juin 1742; — 45, juillet-août 1742; — 46, septembre-octobre 1742; — 47, novembre-décembre 1742; — 48, janvier-mars 1743; — 49, avril-mai 1743; — 50, juin-août 1743; — 51, septembre-décembre 1743; — 52, janvier-mars 1744; — 53, avril-juin 1744; — 54, juillet-septembre 1744; — 55, octobre-décembre 1744; — 56, janvier-avril 1745; — 57, mai-juillet 1745; — 58, août-octobre 1745; — 59, novembre-décembre 1745; 60, janvier-février 1746.

61-63. (Mars-décembre 1746) — Le prince d'Ardore, le prince de Campo-Florido et son successeur à l'ambassade d'Espagne à Paris, le duc de Huescar.

61, mars-avril; — 62, mai-août; — 63, septembre-décembre 1746.

64-67. (Janvier 1747-septembre 1747) — Le prince d'Ardore et le duc de Huescar.

64, janvier-mai 1747; — 65, juin-décembre 1747; — 66, janvier-mai 1748; — 67, juin-septembre 1748.

68. (Octobre-décembre 1748) — Le prince d'Ardore, le duc de Huescar et le jésuite Carpentier.

69. (Janvier-juin 1749) — Le prince d'Ardore, le duc de Huescar; son successeur à l'ambassade d'Espagne, don Francesco Pignatelli, et le jésuite Carpentier.

70. (Juillet-décembre 1749) — Antoine Calzabigi, chargé d'affaires en l'absence du prince d'Ardore; le jésuite Carpentier et don Fr. Pignatelli.

Ce jésuite, qui était attaché à l'ambassade du prince d'Ardore, envoyait régulièrement à la Cour de Naples des lettres sur les affaires de France, principalement sur les questions religieuses alors si importantes; ses lettres, écrites en français, sont souvent très longues et très intéressantes. Bien que le marquis de Puysieux, ministre des Affaires Étrangères, n'ait pas voulu agréer Carpentier en qualité de chargé d'affaires du roi de Naples en France, ce jésuite n'en resta pas moins encore pendant un certain temps à Paris avant de se rendre à Londres, et il continua sa curieuse correspondance.

71-73. (1750) — Le prince d'Ardore; don Fr. Pignatelli et le jésuite Carpentier.

71, janvier-juin; — 72, juillet-septembre; — 73, octobre-décembre 1750.

74-75. (1751) — Le prince d'Ardore et don Fr. Pignatelli.

74, janvier-mars; — 75, avril-juillet 1751. Don Fr. Pignatelli mourut d'une attaque d'apoplexie le 14 juillet 1751.

76-77. (Août 1751-juin 1752) — Le prince d'Ardore.

76, août-décembre 1751; — 77, janvier-juin 1752.

78. (Juillet-décembre 1752) — Le prince d'Ardore et don Jaime Masones de Lima, ambassadeur du roi d'Espagne à Paris.

79. (Janvier-juin 1753) — Le prince d'Ardore; le marquis Caracciolo, ministre du roi de Naples à Paris; J. Masones de Lima.

80-82. (Juillet 1753-décembre 1754) — Le marquis Caracciolo, le comte de Cantillane et J. Masones de Lima.

80, juillet-décembre 1753; — 81, janvier-mai 1754; — 82, juin-décembre 1754.

83-89. (Janvier 1755-décembre 1758) — Le comte de Cantillane, marquis de Castro-Monte, et J. Masones de Lima.

83, 1755; — 84, janvier-juin 1756; — 85, juillet-décembre 1756; — 86, janvier-mai 1757; — 87, juin-décembre 1757; — 88, janvier-juin 1758; — 89, juillet-décembre 1758.

Depuis le mois de décembre 1756, le comte de Cantillane signait : «le marquis de Castro-Monte».

90-94. (Janvier 1759-décembre 1760) — Le comte de Cantillane, marquis de Castro-Monte; l'abbé Ferdinand Galiani, secrétaire de l'ambassade de Naples à Paris, et J. Masones de Lima.

90, janvier-juillet 1759; — 91, août-décembre 1759; — 92, janvier-mai 1760; — 93, juin-septembre 1760; — 94, octobre-décembre 1760.

95. (Janvier-avril 1761) — Le comte de Cantillane, marquis de Castro-Monte; l'abbé F. Galiani; J. Masones de Lima et son successeur à l'ambassade d'Espagne à Paris, le marquis Grimaldi.

96-102. (Mai 1761-décembre 1763) — Le comte de Cantillane, marquis de Castro-Monte; l'abbé F. Galiani et le marquis Grimaldi.

96, mai-juillet 1761; — 97, août-décembre 1761; — 98, janvier-avril 1762; — 99, mai-août 1762; — 100, septembre-décembre 1762; — 101, janvier-juin 1763; — 102, juillet-décembre 1763.

103-112. (Janvier 1764-juillet 1769) — Le comte de Cantillane, marquis de Castro-Monte; l'abbé F. Galiani et le comte de Fuentes, ambassadeur d'Espagne à Paris.

103, janvier-juin 1764; — 104, juillet-décembre 1764; — 105, janvier-juillet 1765; — 106, août 1765-avril 1766; — 107, mai-décembre 1766; — 108, janvier-juin 1767; — 109, juillet-décembre 1767; — 110, janvier-juillet 1768; — 111, août-décembre 1768; — 112, janvier-juillet 1769.

113. (Août 1769-avril 1770) — Le comte de Cantillane, marquis de Castro-Monte; l'abbé F. Galiani; le secrétaire Christophe Perez et le comte de Fuentes.

114. (Mai-décembre 1771) — Christophe Perez et le comte de Fuentes.

115-116. (1771) — Le marquis Caracciolo, ambassadeur de Naples en France; Christophe Perez et le comte de Fuentes.

115, janvier-juin; — 116, juillet-décembre 1771.

117-127. (Janvier 1772-septembre 1780) — Le marquis Caracciolo et Christophe Perez.

117, janvier-juin 1772; — 118, juillet 1772-février 1773; — 119, mars-décembre 1773; — 120, janvier-octobre 1774; — 121, novembre 1774-juin 1775; — 122, juillet 1775-février 1776; — 123, mars-décembre 1776; — 124, 1777; — 125, 1778; — 126, janvier-septembre 1779; — 127, octobre 1779-septembre 1780.

128. (Octobre 1780-juin 1781) — Le marquis Caracciolo et le secrétaire d'ambassade Louis Pio.

129-131. (Juillet 1781-décembre 1782) — Le secrétaire d'ambassade Louis Pio, chargé d'affaires de Naples.

129, juillet-décembre 1781; — 130, janvier-juin 1782; — 131, juillet-décembre 1782.

132-133. (1783) — Le comte Michel Pignatelli, ambassadeur de Naples, et le secrétaire Louis Pio.

132, janvier-juin; — 133, juillet-décembre 1783.

134-137. (Janvier 1784-décembre 1785) — Le prince de Caramanico, ambassadeur de Naples à Paris, et le secrétaire Louis Pio.

134, janvier-juin 1784; — 135, juillet-décembre 1784; — 136, janvier-juin 1785; — 137, juillet-décembre 1785.

138-144. (Janvier 1786-décembre 1789) — L'ambassadeur marquis de Circello et Louis Pio.

138, janvier-août 1786; — 139, septembre-décembre 1786; — 140, janvier-septembre 1787; — 141, octobre 1787-mai 1788; — 142, juin-décembre 1788; — 143, janvier-juin 1789; — 144, juillet-décembre 1789.

*Fascicule 34[1]. (1786-1796) — 1. (1786-1789) Lettres sans importance du marquis de Circello au ministre Acton; — 2. (1790) Dépêches du marquis de Circello et de son secrétaire, l'abbé Leprini, chargé d'affaires de Naples; — 3. (1791) Dépêches de l'abbé Leprini; — 4. (1792) Dépêches de l'abbé Leprini; la dernière, datée de Paris, est du 24 septembre.

(1) Ce fascicule, qui comprend quatre forts dossiers, paraît être une sorte de supplément faisant suite à la série des volumes de la Correspondance.

CORRESPONDANCE
DES AGENTS DIPLOMATIQUES
DES ROIS D'ESPAGNE
EN FRANCE.

NOTICES ET EXTRAITS.

Les dépêches des ambassadeurs et envoyés espagnols dans notre pays depuis le commencement du XVIe siècle jusqu'à la rupture des relations diplomatiques entre les deux nations au printemps de l'année 1793 sont aujourd'hui dispersées dans cinq grands dépôts d'archives à Paris, Bruxelles, Madrid, Alcalá de Henares et Simancas. C'est à Paris, aux Archives nationales[1], que se conserve la plus grande partie de la Correspondance des agents des rois d'Espagne en France avec ces souverains et leurs ministres de 1529 à 1660. A Bruxelles se trouvent les lettres échangées par ces agents avec les gouverneurs généraux des Pays-Bas, et quelques-unes de ces correspondances, notamment celles de Peckius (18 juin 1607-3 août 1611), ont une très grande importance pour notre histoire. Comme ces deux collections bien connues ont été décrites de main de maître[2], je me contente de les mentionner ici et je passe tout de suite aux archives espagnoles; mais là encore il me faut procéder par élimination; car il est un de ces dépôts dans lequel je n'ai pas pu pénétrer : c'est celui du ministère des Affaires Étrangères à Madrid, où sont, dit-on, les dépêches postérieures au

(1) Cf. *État sommaire par séries des documents conservés aux Archives nationales*, Paris, 1891, in-4°, col. 213-219.

(2) Gachard, *Notice sur la collection dite des archives de Simancas aux Archives de l'Empire à Paris* dans *Bulletins ou Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 3e série, t. III.

E. Boutaric, *Rapport sur une mission à Bruxelles pour y étudier une collection de documents diplomatiques relatifs à l'Histoire de France* dans *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 2e série, t. VII (Paris, 1872, in-8°), p. 1-9.

1er janvier 1789, qui ne se trouvent ni à Simanças, ni à Alcalá de Henares; je n'ai donc eu à fouiller que ces deux derniers établissements qui sont, pour ainsi dire, les archives centrales de la monarchie espagnole depuis la réunion des royaumes de Castille et d'Aragon.

Ces archives, notamment celles de Simancas, ont été décrites à plusieurs reprises déjà par des savants qui y avaient travaillé[1], et tout récemment encore par M. Alfred Baudrillart. Cet historien y a recueilli une bonne partie des matériaux des belles études qu'il a déjà fait paraître et qu'il continue sur l'histoire des relations diplomatiques de la France avec l'Espagne pendant la première moitié du XVIIIe siècle. En outre, il a publié sur ses recherches deux excellents rapports pleins de renseignements de la plus grande utilité; on y trouve notamment un inventaire de la Correspondance des ambassadeurs et agents espagnols en France pendant la première moitié du XVIIIe siècle, depuis l'avènement de Philippe V jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle de 1748[2]. Cette heureuse circonstance m'a permis de concentrer mes efforts sur la période qui s'étend depuis l'ambassade du duç de Huescar (1746-1749) jusqu'aux débuts de celle du comte de Fernan Nuñez, qui fut le dernier ambassadeur d'Espagne en France avant la Révolution. À l'aide d'un ancien répertoire du fonds de la *Secretaria de Estado* aux archives de Simancas[3], dont j'ai vérifié

[1] Gachard, *Notice historique et descriptive des Archives de Simancas*, en tête du premier volume de la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, publiée d'après les originaux conservés dans les Archives royales de Simancas. Bruxelles, 1848, in-4°, p. 3-177.

Boissonnade (P.), *Les Archives de Navarre à Pampelune et les archives de Castille au château de Simancas*, dans *Nouvelles archives des Missions scientifiques et littéraires*, t. I (Paris, 1891, in-8°); p. 201-239, se trouve un résumé très précis de l'ouvrage de Fr.-Diaz Sanchez, cité plus bas.

Delaville Le Roux, *Les Archives de l'ordre de l'Hôpital dans la Péninsule Ibérique*, dans *Nouvelles archives des Missions* (Paris, 1893, in-8°), p. 6 et suiv., Notice sur les Archives d'Alcala.

[2] Alfred Baudrillart, *Rapport sur une mission en Espagne aux Archives d'Alcalá de Henares et de Simancas*, dans *Archives des Missions*, 3e série, t. XV (Paris, 1889, in-8°), p. 1-164. *Rapport sur une mission en Espagne aux archives de Simancas et d'Alcalá de Henares en 1893*, dans *Nouvelles archives des Missions* (Paris, 1895, in-8°), t. VI, p. 377-397.

[3] Francisco-Diaz Sanchez, *Guia de la Villa y Archivo de Simancas*, Madrid, 1885, in-8°. On trouve dans ce volume, qui est une sorte de tableau numérique

et complété les mentions, souvent trop succinctes et parfois inexactes, j'ai dressé de la dernière partie des négociations de France un inventaire sommaire auquel j'ai joint quelques notices; en outre, j'ai parcouru et dépouillé rapidement la correspondance du comte d'Aranda, qui pour l'histoire de la fin de l'ancien régime est d'une importance capitale.

Pour cette correspondance, je me suis assuré qu'on pouvait presque complètement négliger les archives d'Alcalá de Henares et se contenter de fouiller celles de Simancas. Ce n'est pas qu'il soit facile d'établir une démarcation bien nette entre les séries de documents répartis dans ces deux dépôts; car, lors de la création des archives d'Alcalá, en 1858, il ne paraît pas qu'on se soit préoccupé d'y verser seulement les fonds dont une partie ne se trouvait pas déjà dans celles de Simancas, qui ont été fondées en 1543 et conservent avec les archives anciennes du royaume de Castille les papiers des administrations centrales de la monarchie espagnole depuis le XVIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe et même pour certaines séries jusqu'au commencement du XIXe. Ainsi on trouve parfois à Alcalá des documents qui sont le complément nécessaire de ceux déposés depuis longtemps à Simancas, et comme la distance qui sépare ces deux endroits est grande, ce partage, souvent plus que bizarre, n'est pas l'une des moindres difficultés qui entravent les recherches historiques en Espagne. C'est le cas pour une portion de la Correspondance des agents diplomatiques espagnols en France, dont M. A. Baudrillart a, le premier, signalé l'existence à Alcalá [1].

Avec le concours de messieurs les archivistes chargés de la garde de ce dépôt si considérable d'Alcalá, j'ai pu voir toutes les liasses indiquées par le répertoire sur fiches qu'ils ont bien voulu mettre à ma disposition et j'ai bien vite reconnu que les papiers provenant d'Aranda et de Fernan Nuñez, qui s'y trouvent, ne sont que les débris très mutilés des anciennes archives de l'ambassade d'Espagne à Paris. En effet, on n'y rencontre qu'une petite partie des minutes des dépêches envoyées par Aranda au Roi ou aux ministres à Madrid et des expéditions des dépêches qu'il en reçut; et dans cette collection, dont les dossiers sont dispersés fort loin les uns

des fonds des Archives de Simancas, p. 68-86, un résumé très sec du répertoire général manuscrit de la *Secretaria de Estado*.

[1] Rapport de 1889, *op. sup. cit.*, p. 19-24.

des autres, les lacunes, au moins pour l'instant, sont énormes; je dis pour l'instant, car il se peut et l'on doit même espérer que le classement de ces archives, qui sont aujourd'hui dans un ordre laissant un peu à désirer, fera retrouver une bonne partie des pièces qui manquent[1]. Au contraire, à Simancas, dans le fonds de la *Secretaria de Estado*, on trouve, pour ainsi dire au complet, les

[1] Voici un relevé très sommaire de ce que j'ai trouvé à Alcalá dans les liasses que j'ai dépouillées :

Liasse **2850**. (1761-1786) — Correspondance de Louis XV avec Charles III (1761-1773); les lettres de Louis XV sont autographes et signées; les minutes des lettres de Charles III sont aussi autographes et signées, mais ont l'apparence de brouillons; on y trouve notamment les lettres échangées entre ces deux souverains en 1770-1771, à propos de l'affaire des îles Malouines et de la disgrâce du duc de Choiseul. — Correspondance de Louis XVI avec Charles III (1786), à l'occasion de la brouille survenue entre les rois d'Espagne et de Naples et de la tentative de rapprochement faite par le roi de France. — Deux lettres autographes du duc de Choiseul au marquis de Grimaldi (1768). — Correspondance (seulement une petite partie) du marquis de Grimaldi et du comte de Florida Blanca avec les comtes de Vergennes et d'Aranda à l'occasion de la guerre de l'Indépendance des États-Unis d'Amérique (1776-1781).

2841. (1766-1783) — Papiers concernant des plans de conquête du Portugal (1766-1768) et copies de dépêches du comte d'Aranda au comte de Florida Blanca (1776-1783).

2846. (1777-1786) — Papiers personnels du comte d'Aranda; lettres échangées entre cet ambassadeur et le comte de Vergennes (1783-1786); correspondance avec diverses personnes de la Cour au sujet de la présentation de Mme d'Aranda en juin 1784.

3966. (1773-1774) — Dans cette liasse se trouve une étiquette ancienne portant cette mention : Année 1774, France, Correspondance du comte d'Aranda du 20 décembre 1773 à la fin d'avril 1774. — Le contenu de la liasse répond assez exactement à cette description.

4068. (1773-1775) — Cette liasse renferme la correspondance du comte d'Aranda avec le marquis de Grimaldi depuis son arrivée en France en septembre 1773 jusqu'à la fin de l'année 1775, à l'exception de la période comprise dans la liasse précédente. Les dépêches d'Aranda sont en minutes non signées et celles de Grimaldi en expéditions signées.

4072. (1776-1777) — Suite de cette correspondance avec Grimaldi et Florida Blanca.

4116. (1778-1779) — Suite de cette correspondance avec Florida Blanca. Dans

dépêches expédiées par Aranda et les minutes des dépêches à lui envoyées; et en outre, on y rencontre une série complète de registres de copies fort bien tenus. Par contre, c'est à Alcalá que se trouvent, provenant sans doute du Cabinet du Roi, les lettres échangées entre les rois d'Espagne et de France au XVIII[e] siècle; mais la quantité n'en est pas très considérable. Aussi je n'ai eu à consacrer qu'un petit nombre de séances de travail aux archives d'Alcalá, malgré les facilités que procure leur proximité, très relative d'ailleurs, de Madrid, et j'ai pu réserver la plus grande partie de mon temps pour Simancas.

Il me semble qu'il est inutile d'insister longuement sur les désagréments et sur les sérieuses difficultés que présentent pour les travailleurs la situation et l'installation de ces archives, établies dans un vieux château fort, aux portes d'un petit bourg de Castille, à trois lieues de Valladolid. Assez d'écrivains de tous pays se sont, depuis des années, plaints de leur séjour en ce lieu, où ne se trouve qu'une auberge misérable, dont on ne peut se faire une idée sans l'avoir vue [1]; point n'est besoin d'ajouter à leurs récriminations des doléances qui n'auraient pas plus de succès. Cependant je pense qu'il est bon de constater ce petit fait; pendant trois semaines, je me suis, chaque jour, rendu de Valladolid à Simancas pour y faire de longues séances, grâce à la bienveillance de M. le directeur Claudio Perez y Gredilla, qui m'avait permis de rester bien après l'heure réglementaire de la fermeture; et toujours je m'y suis trouvé seul à travailler avec messieurs les archivistes, bien qu'on fût au mois de mai, la saison la plus agréable

cette liasse on trouve sur une petite fiche cette mention : *Francia, Archivo de la Embajada, Leg° 9°.*

4143. (1780) — Suite de cette correspondance.

4079. (janvier-juillet 1782) — *Idem.*

4082. (Août-décembre 1782) — *Idem.*

4096. (1784) — *Idem.* — Sur la couverture se lit encore cette mention : *Archivo de la Embajada de España en Francia.*

4075. (1787) — Correspondance des comtes d'Aranda et de Fernan Nuñez avec le comte de Florida Blanca; minutes des ambassadeurs et expéditions du ministre.

(1) A. Baudrillart, *Rapport de 1889, loco sup. cit.*, p. 4, et Gindely, *Von Archiven zu Archiven* apud *Archivalische Zeitschrift*, München, 1881, in-8°, t. VI, p. 263-264.

en ce pays, vraiment délicieux au printemps. En réalité, le maintien de ces magnifiques archives à Simancas est la seule cause qui fait qu'elles n'ont pas été explorées comme elles l'auraient été, si elles étaient plus aisément accessibles, et comme elles le seraient certainement, si elles étaient établies à Madrid, où il a déjà été question de les transférer. Mais les richesses de ce dépôt sont telles, qu'une fois qu'on en est sorti avec un beau butin, on oublie bien vite toutes ces petites misères, et, pour ma part, je ne saurais assez me féliciter d'avoir eu l'avantage de pouvoir y faire une bonne moisson.

LE COMTE D'ARANDA.

Cet illustre personnage a joué un si grand rôle en Espagne pendant la seconde moitié du XVIII[e] siècle, que son histoire politique est intimement liée à celle de son pays et ne saurait être racontée ici, même très sommairement, à propos de son ambassade. Quant à ce qui concerne sa naissance, son éducation, son caractère et ses débuts à l'armée, le mieux que je puisse faire est de renvoyer au curieux ouvrage de mon savant confrère et ami, M. A. Morel-Fatio [1], qui connaît si bien les choses d'Espagne. Je me bornerai à ajouter quelques renseignements à tous ceux qu'il a donnés sur le séjour de cet homme d'État en France et à montrer quel peut être l'intérêt de sa correspondance pour notre histoire.

Le comte de Fuentes, qui avait remplacé à l'ambassade d'Espagne à Paris le marquis Grimaldi devenu ministre d'État, voulut, après huit années d'éloignement, rentrer dans son pays. Pour cela, il avait maintes bonnes raisons : le mauvais état de sa santé et de celle de sa femme, la disgrâce du duc de Choiseul auquel il était sincèrement attaché, l'arrivée au ministère du duc d'Aiguillon, le trop intime ami de l'indigne favorite à qui ce fier Espagnol ne voulait point s'abaisser à faire sa cour, etc. Il demanda son rappel à la fin de l'année 1771 ; mais Charles III ne voulut pas le lui accorder. Caracciolo, dans une lettre autographe du 7 janvier 1772

[1] A. Morel Fatio, *Études sur l'Espagne.* (Deuxième série. Grands d'Espagne et petits princes allemands au XVIII[e] siècle, d'après la correspondance inédite du comte de Fernan Nuñez avec le prince Emmanuel de Salm-Salm et la duchesse de Bejar.) — Paris, 1890, in-8°.

à Tanucci, se félicitait de l'échec des projets de son noble ami qu'il était heureux de voir rester près de lui et, à cette occasion, il faisait un chaleureux éloge de son collègue; il n'avait ni lettres, disait-il, ni grand talent, mais du bon sens, du jugement, de la prudence, une grande fermeté et une sagacité particulière en affaires. La décision de son souverain ne fit pas changer d'avis le comte de Fuentes; il insista tellement, qu'il fallut accéder à son désir; Carracciolo aurait bien voulu le retenir jusqu'au printemps de l'année prochaine, mais, dès la fin du mois de février 1772, il dut y renoncer et annoncer que son ami le quitterait à l'automne. Bientôt la nouvelle de ce prochain départ se répandit; le 6 mai 1772, le comte Harcourt, ambassadeur d'Angleterre en France, écrivait que le duc d'Aiguillon l'avait informé que le comte de Fuentes avait obtenu de son souverain l'autorisation de prendre un congé de six mois; le ministre français avait ajouté qu'il tenait pour certain que l'ambassadeur d'Espagne, qui devait se mettre en route au mois de septembre, ne reviendrait pas à son poste, mais y serait remplacé par le prince Masserano, qui représentait Charles III à Londres et qui venait aussi d'avoir permission de s'absenter pendant un semestre.

Cette combinaison n'aboutit pas; le marquis Grimaldi ne voulut pas transférer de Londres à Paris le prince Masserano, qui avait épousé Charlotte-Louise de Rohan, sœur du coadjuteur de Strasbourg, alors ambassadeur de France et plus tard si connu sous le nom de cardinal de Rohan. Le 20 juin 1773, en annonçant à Tanucci par une lettre autographe familière l'échec de ce candidat, Caracciolo s'en félicitait; car il craignait que les liens de parenté qui attachaient ce prince espagnol à la puissante famille des Rohan ne l'eussent entraîné dans la cabale dévote qui s'était formée à la Cour et qui avait à sa tête, avec le Chancelier, l'oncle et la tante de la princesse Masserano, le prince de Soubise et la comtesse de Marsan. Ce fut, au contraire, un adversaire déclaré des doctrines ultramontaines, le comte d'Aranda, qui fut désigné pour représenter Charles III à la Cour de Versailles. Cet homme d'État occupait alors, depuis 1766, le poste le plus considérable de la monarchie, la présidence du Conseil de Castille, où il avait rendu de très grands services à son souverain; mais, par sa hauteur, son opiniâtreté, ses propos imprudents et son manque de tact, il s'était aliéné les sympathies du monarque, qui croyait dés-

ormais pouvoir se passer de ce serviteur gênant et aspirait à se délivrer de sa présence importune. Le comte d'Aranda eut le mérite de sentir les dangers de sa situation; il s'arrangea avec le comte de Fuentes, rentré à Madrid à l'automne de l'année 1772, pour troquer leurs emplois, et Charles III s'empressa de prêter les mains à ce changement qui lui convenait. Car l'ex-ambassadeur d'Espagne à Paris, toujours au dire de son ami Caracciolo, un peu suspect, il est vrai, de partialité complaisante, jouissait de la faveur et des bonnes grâces de son maître, était aimé de tous, entouré de puissants amis; en outre, la douceur de son caractère, sa grande probité, sa piété, sa prudence, sa grande sagacité et sa pratique des affaires devaient assurer son succès [1].

On prit tous les ménagements possibles pour flatter l'amour-propre de l'homme énergique qui avait eu le courage de se résigner volontairement à une retraite dont la nécessité se serait peut-être imposée à bref délai. Le 13 juin 1773, le marquis Grimaldi écrivit au comte d'Aranda que S. M., extrêmement satisfaite de ses services si distingués et tenant compte de ses sollicitations réitérées afin d'obtenir l'ambassade de Paris et d'être déchargé du poids des charges importantes que sa santé ne lui permettait plus de supporter, avait daigné lui accorder cet emploi, vacant par la démission du comte de Fuentes. Par un billet écrit de Madrid le 14 juin et adressé au marquis Grimaldi, le comte d'Aranda présenta à ce ministre ses plus chaleureux remerciements pour la part qu'il avait prise à la satisfaction du vif désir qu'il avait d'être délivré du lourd fardeau de la Présidence, dont l'exercice prolongé avait fortement compromis sa santé. A la fin de mai, le chevalier Magallon, chargé d'affaires d'Espagne, avait soumis ce choix à l'agrément du Cabinet de Versailles et, le 1er juin, le duc d'Aiguillon lui avait écrit officiellement que le Roi T. C. ne pouvait qu'applaudir au choix du comte d'Aranda, dont la naissance, les intentions et les talents lui étaient connus, pour remplacer le comte de Fuentes dont il regrettait la retraite. Le 21 juin 1773, Charles III écrivit de sa main une lettre annonçant à Louis XV le rappel du comte de Fuentes pour des raisons personnelles et de famille; il ajoutait : « En faisant part à V. M. de cette résolution devenue nécessaire, je dois Lui communiquer que j'ai choisi un successeur à

[1] *Archives de Naples*, Caracciolo à Tanucci, le 20 juin 1773.

M. de Fuentes, le plus capable à le remplacer par sa naissance, ses talents et son attachement à ma personne et à notre famille : c'est le comte d'Aranda, qui préfère l'honneur de faire sa cour à V. M. aux emplois importants qui lui étaient confiés dans mon royaume[1]. »

Cette fin, légèrement ironique et assez peu généreuse, indique bien comment était apprécié le changement de situation du comte d'Aranda; pour tout le monde, y compris le roi d'Espagne, c'était une disgrâce dissimulée. Ce fut l'impression que la nouvelle de cette nomination fit en France. Le 20 juin 1773, dans une lettre déjà citée à Tanucci, Caracciolo écrivait que ce ministre serait émerveillé, comme à Paris tous l'avaient été, de voir un président de Castille quitter la Cour pour venir être ambassadeur en France; puis, après de longs raisonnements sur ce cas extraordinaire, il concluait en disant que tout était bien, puisque tous étaient contents, le roi Charles III, Grimaldi, et Aranda lui-même. Caracciolo n'avait pas l'air enchanté de l'acquisition de ce nouveau collègue; il avouait qu'il lui faudrait s'étudier à bien des ménagements pour maintenir avec Aranda la bonne harmonie nécessaire entre les représentants du père et du fils; car le nouvel ambassadeur d'Espagne était un peu chaud de tête, très prompt à s'irriter, homme de forte impression et de naturel épineux. Le comte de Viry, qui, pendant plusieurs années, avait représenté le roi de Sardaigne à Madrid, avant d'être transféré à Paris, où il venait d'arriver, voulut savoir à quoi s'en tenir sur les vrais motifs de la mutation d'Aranda; il fit, au moyen des amis qu'il avait laissés là-bas, une petite enquête et, le 3 septembre 1773, il en transmettait les résultats à son souverain en ces termes :

L'on attend ici aux premier jours le comte d'Aranda. J'ai su de bon canal que les motifs qui lui ont fait rechercher cette ambassade sont ceux dont j'ai pris la liberté de faire mention à V. M. pendant mon séjour à Turin, c'est-à-dire les contradictions que son caractère violent ne lui permettait pas de dissimuler et qu'il essuyait assez fréquemment dans l'exercice de sa charge de président de Castille, joint à ce qu'à l'exception de M. de Roda, il ne pouvait que se méfier de tous les autres ministres et surtout du confesseur de S. M. Catholique, lequel était son ennemi

[1] *Archives de Simancas, Estado*, l. 4650.

déclaré et était parvenu, secondé sourdement par le marquis Grimaldi, à le desservir beaucoup dans l'esprit de ce prince.

A Paris, dans le monde des parlementaires notamment, le choix d'Aranda pour l'ambassade d'Espagne donnait lieu à maints commentaires qui sont rapportés par un nouvelliste contemporain, d'ordinaire très bien informé, qui s'exprime ainsi qu'il suit :

9 juillet 1773. On parle fort de la prochaine arrivée de M. le comte d'Aranda... On dit qu'il y viendra avec la qualité d'ambassadeur extraordinaire. On ignore au surplus quel sera l'objet de cette mission qui intrigue beaucoup les politiques. Les Jésuites ont la vanité de croire que c'est à leur occasion et afin de prendre des mesures solides et infaillibles pour leur destruction, tant ils mettent d'importance à cet objet.

12 juillet 1773. On fait ici des spéculations à perte de vue sur la prochaine arrivée du comte d'Aranda, ce ministre altier, le *Choiseul* de l'Espagne; on veut que sa mission soit de parler personnellement au Roi de la part de S. M. Catholique, et de lui faire sentir combien la Maison de Bourbon voit avec douleur déchoir en Europe cette prépondérance qu'elle avait. On assure qu'il doit s'expliquer très catégoriquement et entrer dans des détails qui ne peuvent se faire par écrit. M. le Chancelier paraît très intrigué de cette nouvelle... On ne croit pas que cela puisse concerner les Jésuites; ce serait donner une importance trop grande à cet ordre, qui ne tire sa force que de l'opinion publique[1].

Le comte d'Aranda, parti de Saint-Ildephonse dans la soirée du 16 août 1773, arriva à Bayonne le 28 de ce mois et à Paris le 8 septembre. Dès le mois suivant, il avait trouvé le moyen d'éblouir les Parisiens par l'éclat du luxe que lui permettaient d'étaler les gros appointements de sa place et surtout ses 400,000 livres de rente. Dans son numéro du 19 octobre, *la Gazette de Leyde* publia une lettre datée de Paris le 11, dans laquelle il était dit que le comte d'Aranda se proposait de tenir un grand état et de rester longtemps en France; dans sa suite nombreuse et brillante, il devait y avoir douze gentilshommes ayant chacun leurs équipages; comme l'hôtel de Soyecourt qu'avait occupé le comte de Fuentes lui avait paru trop petit, il avait loué l'hôtel de Brunoy avec les plus beaux meubles pour 22,000 livres par an, ce qui était, au

[1] *Journal historique de la révolution opérée dans la magistrature*, Londres, 1776, in-8°, t. IV, p. 227 et 230.

dire du correspondant de *la Gazette*, l'un des plus forts loyers de Paris; car le comte de Mercy Argenteau, pour le Petit-Luxembourg, ne payait que 16,000 livres. On a vu plus haut [1] qu'à Reims, pendant les cérémonies du sacre, Aranda avait déployé, il est vrai, aux frais de son maître, un faste prodigieux qui avait fait le désespoir de l'ambassadeur de Naples. Un peu plus tard, Louis Pio constatait que l'ambassadeur était, de tous les membres du corps diplomatique accrédité près la Cour de Versailles, le seul qui se livrât à de grandes dépenses sans faire de dettes [2]. Ce chargé d'affaires, en ce disant, commettait au moins une erreur : l'ambassadeur impérial, le comte de Mercy Argenteau, s'était fait construire sur le boulevard Richelieu un magnifique hôtel que les guides du voyageur citaient parmi les curiosités de la ville, avait formé à Chennevières, près de Pontoise, une belle terre avec une grande maison de campagne, où il passait une bonne partie de son temps, menait très grand train, possédait une cave splendidement fournie, des chevaux superbes conduits par les plus beaux cochers, une vaisselle, un mobilier somptueux, etc.; bien mieux, il entretenait la Rosalie, une des premières chanteuses de l'Opéra, et cependant lui aussi, comme Aranda, il ne faisait pas de dettes; mais c'était une exception qui confirmait la règle; leurs collègues se ruinaient en voulant les imiter, sans en avoir les moyens.

Bien qu'on connût à Versailles les motifs particuliers qui avaient poussé Aranda à se faire nommer ambassadeur en France, les ministres de Louis XV lui firent le meilleur accueil. Le 30 mars 1774, dans une dépêche confidentielle et secrète au comte de Rochford envoyée par exprès, lord Stormont écrivait que l'attention des politiques était mise en éveil par les longues et fréquentes conférences du comte d'Aranda avec le duc d'Aiguillon et par la peine que visiblement prenait ce ministre pour flatter cet ambassadeur et parvenir à lui plaire. Lord Stormont, qui depuis longtemps connaissait bien le comte d'Aranda, n'était pas alarmé par ces conférences; il attribuait leur longueur et leur fréquence aux particularités du caractère de cet ambassadeur, à sa manière lente, précise et méthodique de converser. Mais le mal que se donna le duc d'Aiguillon fut en pure perte : il ne parvint pas à conquérir l'estime du comte d'Aranda dont le caractère loyal et franc jusqu'à

[1] P. 428. — [2] P. 438.

la brutalité était trop différent de celui de ce ministre pour qu'il pût y avoir entre eux la moindre sympathie. A propos de la réapparition du duc de Choiseul à la Cour, qui suivit de près la disgrâce du duc d'Aiguillon, le comte d'Aranda, dans une dépêche du 19 juin 1774 rédigée de sa main pour le marquis de Grimaldi et envoyée par une occasion sûre, fit un court parallèle entre ces deux ministres. Il disait qu'on s'accordait à leur reconnaître à tous deux les talents suffisants pour bien diriger les ministères qu'ils avaient occupés, ainsi qu'une noble bonne grâce et des manières captivantes, quoique leur caractère fût bien différent. Choiseul, d'esprit vif et pénétrant, était expéditif en affaires et souvent même il se décidait trop à la légère. Aiguillon, au contraire, d'intelligence moins prompte, était travailleur, appliqué, attentif à s'instruire et ne prenait une décision qu'après y avoir bien réfléchi. Choiseul était naturellement franc et, s'il lui arrivait parfois d'intriguer, il le faisait toujours à découvert et noblement. Aiguillon, dont le caractère était ténébreux et l'âme d'un valet, se plaisait aux petits manèges de Cour et aux duplicités qui convenaient à ses idées et à ses avantages. De tout cela il résultait que la masse de la Nation, dans toutes les classes de la société, prenait ouvertement parti pour l'un et se déclarait contre l'autre. D'ailleurs, le duc d'Aiguillon avait peu d'amis, et même parmi eux on se défiait de sa sincérité.

Si ce jugement sévère n'était pas d'accord avec l'opinion des contemporains les mieux informés et les plus modérés, on pourrait peut-être soupçonner le comte d'Aranda de quelque partialité contre l'ami de Mme du Barry; car il vivait avec le chancelier Maupeou, l'ennemi déclaré du duc d'Aiguillon, dans une étroite intimité qui surprenait d'autant plus que le comte de Fuentes et ce chef de la magistrature, auteur direct de la chute de Choiseul, se parlaient à peine. Quoique Maupeou fût l'âme de la cabale dévote qui soutenait à la Cour la cause de la Compagnie de Jésus, Aranda, tout hostile qu'il était à cette société, ne pouvait sans doute s'empêcher d'admirer ce chancelier qui avait eu la force de briser les parlements; car, dans sa présidence de Castille, il avait eu, lui aussi, à rétablir l'autorité absolue de son souverain; entre ces deux hommes énergiques, il y avait une sorte d'affinité. En outre, Aranda, en France comme en Espagne, ne se gênait pas pour faire connaître ouvertement son opinion. Un jour il lui échappa

de dire qu'il serait bien fâché de voir rétablir l'ancien parlement, car cette mesure donnerait trop d'importance au duc d'Orléans. Lord Stormont signalait l'intimité entre Aranda et Maupeou et rapportait ce propos dans une dépêche très secrète du 17 août 1774; il ajoutait qu'à son avis, le langage de l'ambassadeur espagnol montrait que le roi Charles III ne perdait pas de vue la succession éventuelle au trône de France.

Quand le chancelier Maupeou eut été privé de son autorité et relégué dans une de ses terres en Normandie, cette disgrâce ne rendit pas le comte d'Aranda plus circonspect. Le peuple de Paris, dans l'excès de la joie dont la nouvelle du renvoi de Maupeou et de Terray provoqua l'explosion, commit des désordres assez graves dans des attroupements qui se formèrent aux environs du Palais de Justice, sur la place Dauphine, sur le terre-plein du Pont-Neuf. L'ambassadeur d'Espagne blâmait le manque de courage et de fermeté dont le Gouvernement avait fait preuve en tolérant ces rassemblements tumultueux pendant trois nuits; il déclarait qu'on aurait dû employer la force pour les disperser, et dans diverses sociétés il condamnait avec la même chaleur et la même liberté de langage la disgrâce du Chancelier et le projet de rappel de l'ancien parlement; il disait que ces mesures étaient dangereuses pour l'autorité royale et tendaient à donner aux princes du sang plus de pouvoir et plus d'importance qu'il ne convenait. Dans une dépêche confidentielle du 7 septembre 1774, lord Stormont, en faisant connaître au comte Rochford les excès de langage que se permettait son collègue, les trouvait peu opportuns et indiscrets, surtout dans la bouche d'un ambassadeur d'Espagne. Il ajoutait qu'en ce qui le concernait, il ne croyait pas avoir besoin d'assurer qu'il évitait de donner son opinion sur des questions aussi délicates et qu'il n'oubliait pas que son rôle était d'écouter, non de parler.

L'opposition du comte d'Aranda au rappel des anciens parlements était si publique, que Maurepas, qui voulait à tout prix faire adopter ce projet par le jeune roi, crut devoir tenter de ramener à son avis l'ambassadeur d'Espagne; il eut avec lui sur cette grande affaire un long entretien, dont la relation détaillée remplit une dépêche fort étendue, rédigée par Aranda lui-même et expédiée le 30 septembre 1774 par courrier. Les arguments un peu spécieux dont se servit le vieux ministre pour défendre son projet, à vrai dire fort discutable, n'eurent aucun effet sur son interlocuteur.

Aranda, dont l'opiniâtreté était bien connue, ne se laissa pas convaincre; bien mieux, il persista à blâmer hautement le rétablissement des victimes de Maupeou dans leurs anciennes fonctions; sur le fond, il avait raison et la mesure qu'il critiquait fut une grosse faute; mais il avait le grand tort de se mêler d'affaires qui ne le regardaient pas, et on le lui fit sentir. Les membres du Cabinet de Versailles furent tellement froissés par le langage de cet ambassadeur indiscret, que, malgré tous les motifs qu'ils avaient de ménager le roi d'Espagne et son représentant, ils ne purent s'empêcher de laisser voir leur mécontentement. Le mariage de Madame Clotilde, sœur de Louis XVI, ne fut annoncé au comte d'Aranda par M. de Vergennes qu'un certain temps après que l'accord se fut fait entre les négociateurs sur tous les points du contrat. A son tour, Aranda fut vexé, et il ne sut pas le cacher. Son collègue, le comte de Viry, dans une dépêche du 3 février 1775, adressée au roi de Sardaigne, racontait ce petit incident en ces termes :

Le comte d'Aranda, que les ministres n'en ont instruit que depuis peu, a affecté de leur faire sentir qu'il le savait déjà par les bruits publics. Cet ambassadeur a paru sensible à ce silence de leur part à son égard; mais la conduite qu'il a tenue dans l'affaire des parlements n'était pas trop faite pour lui gagner la confiance de M. de Maurepas, dont le crédit, qui se soutient pleinement, influe entièrement sur toutes les affaires. . . . .

Cette leçon ne fut pas suffisante pour engager le comte d'Aranda à se corriger de son intempérance de langage; il en était incapable; il continua à censurer les actes du Gouvernement partout où il se trouvait, sans s'inquiéter de savoir en quelles oreilles tombaient ses paroles et si elles seraient rapportées à ceux qu'elles pourraient froisser. Le Cabinet de Versailles voulut l'en punir: pour lui donner le cordon bleu qu'il était d'usage de conférer aux ambassadeurs d'Espagne, on attendit que Charles III en eût exprimé le désir. Le comte d'Aranda ressentit vivement ce mauvais procédé; aussi, lorsque M. de Vergennes lui annonça que cette distinction, tant enviée, venait de lui être accordée, il répondit : « J'en remercierai le Roi, mon maître. » Cette impertinence déplut fort à Louis XVI, qui dit qu'il saurait bien abaisser l'orgueil de ce fier Espagnol, et qu'il se passerait longtemps avant qu'il reçût de lui une autre faveur dont il eût à remercier son maître.

Lord Stormont était enchanté de cet incident, qu'il raconta tout au long dans une lettre autographe confidentielle du 12 février 1777, car, à ce moment, Aranda excitait de toutes ses forces le roi d'Espagne à faire la guerre au Portugal, que soutenait l'Angleterre. Maurepas, disait encore l'ambassadeur anglais, n'était pas en bons termes avec Aranda, dont le langage, qu'il trouvait non seulement violent, mais même insolent, le choquait trop souvent, sans cependant qu'il le laissât voir. Le vieux ministre, d'ailleurs, n'était pas porté pour l'Espagne, et dans l'intimité il se moquait du duc de Choiseul, qui avait empêtré la France dans les liens du Pacte de famille. Lord Stormont, cependant, ne se faisait point d'illusions; il prévenait son ministre que Maurepas n'aurait pas la force de briser ce traité qu'il désapprouvait : il se bornerait à en éluder les clauses, si l'Angleterre voulait s'y prêter. Un mois plus tard, le 12 mars, ce même ambassadeur informait son gouvernement qu'il savait de bonne source que le comte de Maurepas avait eu une très chaude explication avec le comte d'Aranda. Ce ministre avait déclaré à l'ambassadeur espagnol que, si le *casus fœderis* venait à surgir, la France remplirait ses engagements, mais que le Cabinet de Versailles, qui n'avait aucun intérêt à précipiter le Royaume dans les horreurs d'une guerre, ferait tout pour éviter cette extrémité. Ces déclarations avaient fortement déplu au comte d'Aranda, mais M. de Maurepas, tout en restant très poli et plein d'attentions aimables pour lui, ne tenait aucun compte de ses sollicitations intéressées, car ce ministre connaissait les motifs particuliers qui faisaient agir avec tant d'ardeur l'ambassadeur d'Espagne, et, en plaisantant, suivant sa vieille habitude, il disait : « M. le comte d'Aranda désire de nouveau commander les armées espagnoles en Portugal; tout cela est bel et bon; mais il ne peut avoir cet honneur sans qu'il ne nous en coûte trop cher. »

Le ministre des Affaires Étrangères n'avait pas moins à se plaindre du comte d'Aranda que le mentor royal, car c'était lui qui avait à négocier avec cet Espagnol peu maniable; le 6 décembre 1774, dans une lettre au comte d'Ossun, ambassadeur de France à Madrid, M. de Vergennes portait sur le comte d'Aranda et ses manières le jugement suivant : « J'ai connu bien des hommes d'un caractère très difficile; j'ai manié pendant ma vie plusieurs affaires épineuses; j'ai négocié avec les Turcs, c'est tout dire; mais je n'ai

jamais rien vu de pareil à cet ambassadeur [1]. » Cependant ce ministre, suivant l'exemple du comte de Maurepas, parvint à éviter toute querelle et à entretenir des rapports convenables et même cordiaux, au moins en apparence, avec le comte d'Aranda. De cette façon, il tira parti des qualités de cet homme énergique. Lorsque les difficultés qui surgissaient à tout instant entre la France et l'Angleterre à l'occasion de la rébellion des États-Unis d'Amérique parurent mettre la paix en danger, Aranda fut appelé en consultation; ainsi, dans une dépêche en date du 26 août 1777, il rendit compte de ses conférences avec les ministres Maurepas, Vergennes et Sartines sur les demandes présentées par lord Stormont, qui exigeait une réponse dans les vingt-quatre heures.

M. de Vergennes, prévoyant sans doute que, dans ces circonstances difficiles, il aurait besoin du concours du comte d'Aranda, s'était appliqué à lui inspirer confiance et à acquérir son estime, sinon son amitié; pour cela, il lui faisait des confidences, même sur les sujets les plus délicats, tellement il était persuadé que, quels que fussent les défauts de caractère et d'éducation de ce grand d'Espagne, on pouvait compter sur sa loyauté et sur sa probité à toute épreuve. Le 17 avril 1777, la veille de l'arrivée de Joseph II à Paris, les comtes d'Aranda et de Vergennes eurent sur ce sujet, tout d'actualité, un long entretien, dont une relation du plus haut intérêt se trouve dans une dépêche datée du 20 avril et adressée au comte de Florida Blanca. Le ministre ayant, entre autres choses, dit que l'Empereur voudrait sans doute user de l'influence de la Reine, sa sœur, pour surprendre la bonté du Roi au profit de sa maison, l'ambassadeur répliqua qu'en cette occasion le ministère de Versailles devait se tenir très uni et arrêter sa conduite sur tous les points qui pourraient toucher l'Empereur. Cette réponse fit tant de plaisir à M. de Vergennes, qu'après avoir prié Aranda de lui garder le plus grand secret, il lui donna lecture d'un mémoire qu'il avait remis deux jours auparavant au roi Louis XVI pour qu'il pût le méditer à loisir; il y exposait les idées du Ministère, ou mieux les siennes, sur les traités entre les Cours de Versailles et de Vienne, sur l'interprétation à leur donner, sur les relations de la France avec la Prusse. Le comte d'Aranda, mettant à profit les dispositions dans lesquelles paraissait se trouver

[1] A. Morel-Fatio, *op. sup. cit.*, p. 153-154.

le ministre, voulut profiter de l'occasion pour le faire causer à cœur ouvert; il lui dit qu'il lui semblait comprendre que le Cabinet de Versailles redoutait les vues d'agrandissement de la Cour de Vienne, qui, suivant son habitude, voudrait prendre vingt fois plus qu'elle ne devrait céder. Le ministre fit une réponse affirmative. Alors s'engagea une conversation fort curieuse sur ce que ferait la France si l'Autriche lui offrait les Pays-Bas en échange de la permission de s'emparer de la Bavière. M. de Vergennes déclarait qu'il serait disposé à accepter une proposition semblable, fallût-il soutenir contre les puissances maritimes une guerre qui serait surtout défensive et n'aurait rien de redoutable.

L'ouverture des hostilités entre la France et l'Angleterre augmenta bientôt encore la confiance que M. de Vergennes témoignait en toute occasion au comte d'Aranda. Ce ministre en fut grandement récompensé, quand il fallut conclure une paix devenue nécessaire. L'ambassadeur osa prendre sur lui de renoncer à la restitution de Gibraltar, que le roi d'Espagne s'obstinait à réclamer malgré les prières instantes que lui adressait son allié, dont les peuples étaient épuisés par cette longue lutte; cette revendication était le seul obstacle qui s'opposait au prompt succès des négociations que poursuivait à Londres Gérard de Rayneval, et, en l'abandonnant, pour ainsi dire, de son chef, le comte d'Aranda fut le véritable auteur de la cessation de cette guerre désastreuse, qui durait depuis des années. Dans une dépêche, en date du 15 décembre 1782, au comte de Florida Blanca, l'ambassadeur exposait les motifs qui l'avaient porté à donner une extension, peut-être excessive, aux termes d'une lettre que ce ministre lui avait écrite le 23 novembre, et où on lui demandait quelles pourraient être les compensations qui seraient accordées à l'Espagne dans le cas où son roi renoncerait à Gibraltar. Le comte d'Aranda présentait la justification de sa conduite avec une dignité et une hauteur qui prouvent encore aujourd'hui qu'il avait conscience de la grandeur du service immense qu'il avait eu le courage de rendre à son roi, à son pays, à la France et à l'humanité. Jamais ambassadeur ne tint plus noble langage.

Dès lors, les relations entre les comtes de Vergennes et d'Aranda devinrent de plus en plus cordiales. Il arriva sans doute encore maintes fois que le ministre eut à se plaindre du caractère difficile de l'ambassadeur et aussi de ses manières rudes et cassantes;

mais il passait sur ces défauts, en somme véniels, et il se souvenait seulement des obligations infinies qu'il avait contractées envers l'homme qui l'avait sauvé d'une chute ignominieuse, car sa disgrâce était certaine si la paix n'avait pas été conclue en cette fin de l'année 1782. Aussi, pendant les quatre années qui s'écoulèrent jusqu'à sa mort, le comte de Vergennes n'eut plus de secrets pour le comte d'Aranda, dont les dépêches sont pleines de renseignements confidentiels du plus haut intérêt sur la politique du Cabinet de Versailles, notamment à propos de la question de l'Escaut, du conflit qui suivit entre l'Empereur et les Hollandais, du projet d'échange de la Bavière contre les Pays-Bas et de la Ligue des Princes. Par contre, l'ambassadeur se prit d'affection pour le ministre, autant du moins que le lui permettait son naturel un peu fruste; on en a la preuve dans le billet du ton le plus amical que ce vieillard de soixante-cinq ans, tout joyeux à la pensée qu'il allait bientôt devenir l'heureux époux de sa petite-nièce, écrivait de Madrid, le 2 février 1784, au comte de Vergennes pour lui faire part de ce singulier mariage[1].

A l'exception du baron de Goltz, avec lequel il se lia étroitement, le comte d'Aranda se montra toujours très froid et réservé avec ses collègues du corps diplomatique. A son arrivée à Paris, il y avait trouvé lord Stormont, qui était pour lui une vieille connaissance; mais, tout en témoignant le plus grand plaisir de revoir cet ambassadeur, et en étant aussi poli que possible, il avait évité avec soin toute conversation politique[2]. Cette réserve avait vivement froissé lord Stormont, qui, dans ses dépêches, ainsi qu'on l'a vu plus haut[3], ne manquait jamais l'occasion de signaler les démarches insolites et les propos inconsidérés de son collègue. Le comte de Mercy n'avait pas été plus heureux. Comme Marie-Thérèse lui avait recommandé de se concerter et de s'entendre avec Aranda, quelle que pût être la difficulté d'y parvenir, il avait profité de toutes les occasions qui s'offraient de lui marquer les prévenances les plus suivies; il lui confiait les nouvelles qui venaient à sa connaissance et il lui témoignait toutes sortes d'attentions; néanmoins il n'en avait jamais pu tirer deux phrases sur des matières d'affaires; il en concluait que cet homme, qu'il avait grand

[1] A. Morel-Fatio, *op. sup. cit.*, p. 159.
[2] *Public Record Office.* Lord Stormont au comte de Rochford, 26 janvier 1774.
[3] P. 465-467.

sujet de soupçonner peu éclairé et assez mal intentionné, était intraitable du côté des procédés confidentiels; il se promettait de redoubler d'efforts pour se lier avec lui, et Marie-Thérèse l'y engagea fortement; mais tout fut en pure perte[1]. Le 21 janvier 1781, le comte de Mercy écrivait qu'il avait déclaré au comte de Vergennes que la froideur, la réserve et les mauvais procédés dont usait à son égard le comte d'Aranda étaient tels, qu'il avait cru de sa dignité de le payer de la même monnaie[2]. On a vu plus haut[3] que, dans cette même conférence, l'ambassadeur impérial avait fait observer au secrétaire d'État que l'intimité si étroite qui s'était établie entre le comte d'Aranda et le baron de Goltz avait surpris et même mécontenté tous les ministres étrangers en résidence à Paris. Cette intimité dura presque jusqu'à la fin du séjour du comte d'Aranda en France; ce fut seulement l'invasion prussienne en Hollande, à l'automne de l'année 1787, qui lui fit perdre la confiance que, jusque-là, il avait placée dans le baron de Goltz, qui ne la méritait guère. Les causes de ce revirement, qui fait voir sous son vrai jour le caractère et le tempérament de cet ambassadeur, ont été fort bien exposées dans une dépêche du ministre prussien, en date du 23 janvier 1789, d'où est tiré le passage suivant :

Je sais, de source non équivoque, que le roi d'Espagne actuel... est parfaitement attaché aux intérêts de la France, non pour aimer le caractère léger de cette nation, ni la faiblesse de son ministère, mais parce qu'il est persuadé que l'Espagne ne peut jouer un rôle qu'autant qu'elle est bien liée avec la France. C'est aussi la façon de penser que j'ai certainement reconnue dans le comte d'Aranda. Il n'est plus douteux que celui-ci influera sur le nouveau règne sans prendre un département, mais ayant la grande main sur l'ensemble. Avec de l'esprit, très juste quand il n'a pas des préventions, il a une si grande force de caractère, qu'il n'influera jamais à demi. Quant à sa façon de penser relativement à la Prusse, je l'ai toujours cru d'avis qu'il était de l'intérêt de cette puissance, ainsi que de celui des Cours des Bourbon, d'être bien unies. Il n'aimait d'ailleurs ni la marche politique de la Cour de Vienne, ni la personne de l'Empereur. L'influence de ce dernier sur la reine de France

[1] *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec Marie-Thérèse*, t. II, p. 159, 174, 189 et 201.

[2] *Archives de Vienne.* Dépêche d'office du comte de Mercy au prince de Kaunitz, du 21 janvier 1781.

[3] P. 83.

le faisait souvent gémir, et je ne puis pas dissimuler non plus que, sur la fin de son ambassade ici, il resserrait infiniment cette confiance que, pendant tant d'années, il m'avait témoignée. Tous mes soins à lui faire voir les affaires de Hollande sous l'aspect qui me convenait furent inutiles depuis la marche des troupes. Plus que bien des ministres français, il jetait les hauts cris, non sur la demande de la satisfaction, mais sur la révolution entière et sur la perte de l'alliance de la République pour la France; et depuis ce temps-là, tous mes soins pour regagner sa confiance furent inutiles, et moi, de mon côté, lorsque je fus bien convaincu de l'impossibilité de le ramener, je crus de la dignité de la cause pour laquelle je parlais de cesser de l'en entretenir. Je suis bien tenté de croire que cette disposition du comte d'Aranda à son départ d'ici aura été excitée par le duc de la Vauguyon, d'autant plus que celui-ci est sûrement de tous les Français celui qui a été le plus affecté du renversement du système français en Hollande.

Le comte d'Aranda préférait se lier avec les Français, qui n'avaient aucun caractère officiel, et comme sa maison, montée sur le plus grand pied, était très hospitalière, il recevait bonne et nombreuse compagnie; de même, les meilleures sociétés lui étaient ouvertes. Cela ne lui suffisait pas. Afin d'être instruit de tous les bruits qui circulaient dans Paris, il allait régulièrement, au moins une fois par jour, prendre l'air au Jardin des Tuileries, voisin de son hôtel, et faire sa promenade sur cette terrasse des Feuillants où se réunissaient les nouvellistes, qu'il accueillait familièrement, et où venaient aussi se montrer les petites dames, dont il était grand amateur [1]. Bien mieux, quand au printemps de l'année 1782, se fonda, à Paris, un club à la mode anglaise, où l'on trouvait les journaux, les livres et les brochures du jour et où se concentraient, pour ainsi dire, toutes les nouvelles, il fit tant, qu'il parvint à s'y faire recevoir malgré le règlement qui interdisait d'admettre les membres du corps diplomatique [2].

Avec tous ces moyens d'informations réunies, il n'est pas étonnant que le comte d'Aranda ait toujours été abondamment fourni de renseignements intéressants sur les affaires intérieures, de notre pays, auxquelles il prenait grand intérêt. Il était, en outre, parfaitement en état de les bien juger. Militaire de profession, tout jeune encore il avait fait la guerre avec distinction en Italie et, à

[1] *L'Espion anglais*, t. X, p. 174.

[2] *Archives de Naples.* Lettre de Louis Pio, du 14 mai 1782.

l'âge de quarante-quatre ans, il avait obtenu le plus haut grade de l'armée espagnole qu'il avait commandée en chef; aussi suivait-il avec passion tout ce qui se faisait dans l'armée française et il en rendait compte avec le plus grand soin. Ses talents de grand administrateur n'étaient pas moins remarquables; après une émeute d'une gravité extraordinaire, il avait su promptement rétablir l'ordre dans Madrid, tout en se faisant aimer de la population; il n'eut donc point de peine à reconnaître, après avoir traversé la France pour venir prendre possession de son poste, en quel état de décomposition se trouvait ce royaume. Huit jours après son arrivée à Paris, le 14 septembre 1773, il écrivait à son meilleur ami, Manuel de Roda, que, suivant le dire des personnes les plus prudentes et suivant ce qu'il avait lui-même remarqué, cette monarchie marchait à l'abîme. Et pendant tout le temps qu'il passa en France, il ne cessa d'observer avec la plus grande attention les progrès du mal et de les signaler dans ses dépêches.

Cet homme d'État, méthodique au plus haut degré et travailleur infatigable, avait organisé avec le plus grand ordre sa correspondance officielle et particulière qu'il dirigeait en personne, bien qu'il eût près de lui des collaborateurs du plus haut mérite. Il avait conservé pendant deux ans le chevalier Fernand Magallon, qui avait rempli avec distinction les fonctions de chargé d'affaires, après le départ du comte de Fuentes, et il avait amené avec lui, en qualité de secrétaire d'ambassade, Ignace de Heredia, qui fut, après le départ de Magallon, chargé d'affaires pendant les fréquentes absences de l'ambassadeur; il y avait, en outre, des officiers inférieurs qui s'occupaient de la confection des depêches concernant les questions sans importance et de la tenue des registres de copies. Quant aux dépêches traitant des affaires politiques, la minute en était rédigée par Ignace de Heredia et souvent, c'était le cas pour tout ce qui avait un grand intérêt, par Aranda lui-même. Toutes, quelle que fût leur importance, étaient copiées sur de grands registres du plus bel aspect, et, en marge, une note indiquait quel avait été le rédacteur du brouillon ou original qui devait rester dans les archives de l'ambassade. Les mentions *de S. Exa, de mi mano, de mi lettra,* qui désignent Aranda, sont extrêmement fréquentes.

Chaque semaine, Aranda envoyait par l'ordinaire, c'est-à-dire par la malle-poste, *por la mala*, comme il disait, une dépêche

courte et sèche, ne contenant que la simple indication des faits, sans la moindre appréciation. On a vu plus haut[1] qu'il savait que toutes ses lettres étaient ouvertes et qu'il s'en était plaint sans succès; par conséquent, il en était réduit à n'y rien insérer qui pût être compromettant. Il se dédommageait de cette réserve dans les longues dépêches qu'il expédiait chaque mois par un courrier de cabinet et souvent aussi par des occasions sûres. Ce n'était pas tout. Après la chute du marquis Grimaldi, dont il s'était ouvertement réjoui, au dire de lord Stormont[2], il entretint une correspondance particulière avec le comte de Florida Blanca, sur petit papier in-quarto, où l'on trouve, à côté de détails personnels, de curieuses considérations familières sur les affaires politiques; le ministre Moñino conserve toujours le ton d'une certaine déférence envers l'ambassadeur, qui presque toujours plaisante et souvent agréablement; cette correspondance dura jusqu'au départ d'Aranda; la dernière lettre est datée de Paris, le 2 octobre 1787. Enfin, pendant les premières années de son séjour en France, le comte d'Aranda adressa fréquemment à son ami le ministre de Grâce et de Justice, Manuel de Roda, des lettres particulières, aujourd'hui conservées aux archives de Simancas, dans la liasse 778 de la série *Grazia y Justicia*. Elles sont très intéressantes; l'ambassadeur y dit ouvertement sa pensée. Le 14 septembre 1773, il écrivait à son ami qu'il était bien content du parti qu'il avait pris, puisque les choses n'allaient plus avec la confiance qu'il croyait avoir méritée. Le 26 mai 1774, il se plaignait d'éprouver de nouvelles injustices et il complétait sa pensée par cette citation :

Hos ego versiculos feci, tulit alter honores.

LE ROI CHEZ LA REINE.
LA CONDUITE DE MARIE-ANTOINETTE.

Qui ne connaît pas le comte d'Aranda pourrait peut-être se dire : il est évident que cet ambassadeur était très bien informé et il semble avoir eu le jugement sain et sûr, mais était-il loyal et sin-

[1] P. 217.

[2] Dans une lettre très secrète en date du 4 décembre 1776, adressée au comte de Rochford, lord Stormont écrivait : «M. de Vergennes laments and Count d'Aranda rejoices at M. de Grimaldi's fall».

cère? écrivait-il toujours la vérité telle qu'elle lui apparaissait? Pour répondre à cette question, il suffirait sans doute de montrer que cet homme énergique et courageux, franc et brutal, était d'une loyauté et d'une probité au-dessus de tout soupçon et incapable d'altérer ou même de dissimuler la vérité; mais je suis d'avis qu'il vaut mieux mettre en pleine lumière le caractère du comte d'Aranda en tant que *reporter* et nouvelliste sur une question où ses passions particulières auraient pu l'induire à travestir les faits et où cependant il fit preuve de la plus parfaite sincérité. Il s'agit des rapports conjugaux de Louis XVI avec Marie-Antoinette et des calomnies mises en circulation contre cette souveraine par des courtisans mécontents ou même par certains membres de la famille royale, et reproduites avec complaisance dans les dépêches des agents prussiens, piémontais et napolitains. Le témoignage du comte d'Aranda les anéantira; cependant on a vu qu'il détestait tout ce qui était autrichien et il avait des raisons particulières pour ne pas aimer Marie-Antoinette. Les détails qu'il transmet sur ces questions délicates sont parfois tellement précis, que je ne saurais les traduire à la lettre; mais on trouvera en note le texte espagnol; d'ailleurs, les termes qu'il emploie n'ont rien d'obscène ou même de licencieux; on croirait entendre un chirurgien discuter le cas dans une académie, et il est très probable que cet ambassadeur n'est que l'écho des médecins de Louis XVI dont il a traduit mot pour mot les confidences.

L'instruction, remise au comte d'Aranda à Saint-Ildephonse, le 9 août 1773, consacrait un paragraphe spécial à ce qu'on désignait habituellement dans les chancelleries de ce temps par cette périphrase : l'état matrimonial du Dauphin et de la Dauphine. On y disait que la famille royale de France, quoique très nombreuse pour l'instant, était menacée d'un malheur qui, s'il arrivait, pourrait avoir les plus sérieuses et plus graves conséquences. Le Dauphin et le comte de Provence étaient atteints d'une certaine faiblesse ou empêchement qui était cause qu'ils n'avaient pas encore pu remplir le devoir conjugal, bien qu'ils fussent mariés depuis deux ou trois ans. On devait, il est vrai, espérer que ces princes, en avançant en âge, se fortifieraient, triompheraient des obstacles qui les arrêtaient et auraient enfin des héritiers de leur sang. Tout au moins pouvait-on se flatter que le comte d'Artois, dont le mariage avec une comtesse de Piémont allait se célébrer, serait plus robuste

et plus heureux que ses aînés. Mais si ces espérances ne venaient pas à se réaliser, le défaut de succession de ces princes créerait un jour, sans doute encore éloigné, une situation bien critique pour la France et digne de toute l'attention de l'Espagne en raison du voisinage, de la parenté et des intérêts politiques. Aussi était-il très important que l'ambassadeur fût toujours bien instruit, pour en informer son maître, de tous les faits certains qui pourraient survenir dans l'état matrimonial de ces trois princes en ce qui concernait l'accomplissement du devoir conjugal.

Le comte d'Aranda ne tarda pas longtemps à traiter cette question dans sa correspondance. Le 23 novembre 1773, dans une longue dépêche sur l'état de la Cour de France, il donnait des détails très précis sur les trois premières nuits de noces du comte d'Artois, qui s'était vaillamment comporté. Ensuite il parlait du Dauphin et de la Dauphine; il écrivait qu'on doutait de la consommation de leur mariage; on supposait, disait-il, qu'une petite douleur qui le faisait souffrir au moment où il commençait à remplir le devoir conjugal empêchait ce prince de l'accomplir dans la perfection[1]. Le 5 août 1774, l'ambassadeur constatait que la taille du Roi devenait de plus en plus régulière, qu'il se tenait mieux, que sa santé était bonne et que son corps était bien formé et musclé, comme on pouvait le voir à son lever lorsqu'on lui passait la chemise. Cependant il n'y avait rien de changé en son état matrimonial, et, après avoir affirmé ce fait, le comte d'Aranda relatait en détail les deux versions les plus autorisées qui étaient en circulation sur le léger défaut de conformation qui faisait de Louis XVI un si pauvre mari[2]. Six semaines plus tard, le 23 septembre, l'ambassadeur rapportait les racontars des valets et garçons

[1] «La consumacion de su matrimonio aun se duda; .....Suponese que en la ropa de ambos principes hai manchas que manifiestan el acto, pero no falta quienes las atribuyen a expulsion exterior del Delphin, sin acabar de penetrar, no por debilidad, sino por mortificarle algun dolorcillo en la punta al insistir su introduccion. Apoyase la completa operacion, en que de tiempo a esta parte manifiesta mas apego a la Delphina; pero el estar en duda un asunto tan interessante que se huviera publicado con aplauso, puede inclinar mas bien a que no se ha conseguido aun el fin principal.»

[2] «Quien dice que el frenillo sujeta tanto el prepucio que no cede a la introduccion y causa un dolor vivo en el, por el qual se retrahe S. M. del impulso que conviniera. Quien supone que el dicho prepucio esta tan cerrado que no

de chambre qui révélaient les secrets du lit et des vêtements de nuit du couple royal; mais, en les discutant, il prouvait que ces détails n'avaient pas la signification qu'on leur attribuait[1].

Le comte d'Aranda revint encore à plusieurs reprises sur ce sujet, jusqu'à ce que, dans une dépêche du 27 septembre 1777, envoyée par courrier, il put annoncer que, vers le 25 août, le Roi avait enfin consommé tout à fait son mariage.

L'ambassadeur paraissait tout joyeux de transmettre cette bonne nouvelle; il rapportait les propos qu'en sa simplicité, Louis XVI avait tout naturellement tenus à l'une de ses tantes, sans doute Madame Victoire, sur le plaisir dont il avait joui et sur ses regrets d'avoir tant tardé à le connaître. Le comte d'Aranda allait même jusqu'à signaler l'état des yeux de la Reine et à tirer de cette particularité des conclusions tout à l'avantage de cette princesse, l'une des plus jolies femmes de son temps[2]; mais, dans toute cette correspondance, on ne trouve pas la moindre trace des médisances

puede explayarse para la dilatacion de la punta o cabeza de la parte, en virtud de lo que no llegua la ereccion al punto de elasticidad necessaria.

«Si fuera lo primero, a muchos ha sucedido lo mismo y aun acaece regularmente en los primeros ensayos; pero como suelen estar con mejores ganas de las que tendra S. M. por su temperamento o inocencia, con el acaloramiento, un quejido y una buena resolucion se rasga el frenillo del todo o lo que basta para la continuacion del uso, que insensiblemente despues deja corriente el acto; pero quando son timidos, entra el cirujano con una pequeña incision y liberta del inconveniente.

«Si fuera lo segundo, seria operacion mas dolorosa y grave en su edad, por que exige una especie de circuncision, pues sino se redondease el corte de los labios, quedarian imposibilitando el uso.»

[1] «Del matrimonio del Rey aseguran generalmente que tiene su exercicio y si las apariencias del predominio de la Reina pueden ser efecto de tan intima union, no tiene duda que cada dia parece aumentar y que el Rey la trata con ternura. Sus sirvientes interiores aseguran averle observado una perfecta y no escasa ereccion, con conocidas manchas en la camisa. Pero como de la primera nunca se ha dudado mucho y la segunda señal coincida con las noticias que tengo comunicadas anteriormente, de que doliendose ya introducido, al momento de la mayor tension, desistia de la frotacion en el vaso, cabe que la expulsion se verifique al separarse; y si las manchas fuesen majores de lo que corresponde a enjugar algunos restos, comprobarian el defecto que se ha recelado.»

[2] «En el nº 1118 (29 août 1777), y en cifra, dije a V. Exª que la Reina se hallaba con sospechas de preñado, cuia noticia anduvo entre las personas mas allegadás y no deja de tener fundamento, porque verdaderamente huvo un re-

dont sont remplies les dépêches du Prussien et celles du Piémontais; il n'en est pas non plus question lors de la naissance de Madame Royale, en 1778, et du Dauphin, en 1781; de ce silence on peut conclure que le comte d'Aranda n'ajoutait pas la moindre foi à ces soupçons et était trop loyal pour s'abaisser à reproduire ces calomnies.

RETOUR DU COMTE D'ARANDA EN ESPAGNE.
LE COMTE DE FERNAN NUÑEZ.

Le 8 décembre 1786, le comte d'Aranda demanda la permission de prendre sa retraite, dans une longue lettre du ton le plus emphatique. Le principal motif, disait-il, qu'il pouvait faire valoir à l'appui de sa demande était qu'il était né le 1er août 1719; entré au service le 17 juin 1740, avec le commandement d'une compagnie et le grade de colonel, il croyait, après quarante-six ans de services, avoir bien gagné le droit de se reposer. D'ailleurs, il était obligé de prendre cette résolution par le fâcheux état de santé de la jeune femme qu'il avait épousée pour se donner une postérité, et qui ne pouvait pas supporter le mauvais climat de la France. Comme elle était, pour cette raison, forcée de rester à Madrid, tandis que ses fonctions le contraignaient à habiter Paris, il devait avoir double train de maison, ce qui l'entraînait à des frais énormes. Il faisait ensuite observer qu'il y avait déjà quatorze années qu'il était dans ce maudit pays où les coutumes changeaient chaque année et où l'on était toujours dépaysé. Enfin il se plaignait de la

tardo como de ocho dias; pero ahora explicare con mas claridad lo que posteriormente he sabido y pasa ya por costante.

« Esto es que unos dias antes al expresado retardo avia consumado el Rey enteramente su matrimonio que en siete años de el avia estado muy en dudas; pues, aunque se tenia por cierto el camino abierto, se atribuia la imperfeccion de lo restante a una sensacion o dolor, en el punto de la mejor disposicion del Rey, que lo impelia a retirarse y por consecuencia nunca verificar la expulsion donde correspondia.

« Siendo asunto tan interessante y publico, he tenido ocasion de hablar sobre el con los señores Maurepas y Vergennes, separadamente con cada uno, y ambos me han confirmado las mismas circunstancias. A mas de esto es cierto que el Rey lo contò a una de sus tias, diciendole con mucha naturalidad que le gustaba mucho la diversion y sentia no averla conocido en tanto tiempo. Esta S. M. mucho mas alegre que antes y la Reina frecuentemente con ojeras, que nunca se le avian observado, diciendose que el Rey menudea el entretenimiento. »

fatigue excessive que lui imposaient les cent vingt ou cent trente voyages qu'il fallait faire chaque année à Versailles. Charles III commença par refuser l'autorisation qui lui était demandée; ce monarque, écrivait Florida Blanca, désirait que l'ambassadeur continuât à demeurer en cette Cour où il avait déployé toute la force de son caractère avec tant de splendeur et d'utilité pour le bien du service; mais Aranda insista et, le 12 février, il fut informé que sa retraite lui était accordée et qu'il serait remplacé par le comte de Fernan Nuñez; on lui laissait le choix d'attendre l'arrivée de son successeur ou de revenir en Espagne quand il lui plairait. L'ambassadeur répondit qu'il resterait pour installer son successeur; celui-ci n'arriva qu'à l'automne, et le comte d'Aranda quitta Paris le 10 octobre 1787; il prit la route de Lyon, afin de jeter un coup d'œil en passant sur les ports de Marseille et de Toulon et de visiter les terres qu'il possédait en Roussillon, en Catalogne et en Aragon.

Le comte de Fernan Nuñez, fils d'une princesse de Rohan, n'était pas inconnu à Paris, où il avait de très nombreux parents et où il avait fait de fréquents séjours; il y fut donc très bien accueilli et tout de suite il eut les meilleures relations. Mais il me semble qu'il n'y a pas lieu pour moi de m'occuper de cet ambassadeur; car, d'une part, l'histoire de sa vie est le principal sujet du livre de M.-A. Morel-Fatio, auquel je me suis déjà référé[1], et, de l'autre, je n'ai pu voir que quinze mois, d'octobre 1787 à décembre 1788, de sa correspondance, qui n'est pas bien intéressante; pour cette période, du moins, les dépêches de Fernan Nuñez sont d'ordinaire courtes et fort sèches; il n'y a rien ou presque rien à en tirer.

[1] Voir plus haut, p. 458, n. 1.

INVENTAIRE SOMMAIRE[1].

4467-4501. (Février 1746-avril 1749) — Correspondance du duc de Huescar.

4467, février-juin 1746; — 4468, août-novembre 1746; — 4469, novembre 1746-février 1747; — 4474, mars-mai 1747; — 4475, mars; — 4476, avril; — 4477, mai; — 4478, juin-juillet; — 4479, août-septembre; — 4480, octobre; — 4481, novembre; — 4482, décembre 1747; — 4483, 1747-1748 (Lettres sans intérêt du duc de Huescar et du secrétaire d'ambassade Michel Joseph de Aviz); — 4485, janvier 1748; — 4486, février; — 4487, mars; — 4488, avril; — 4489, mai; — 4490, juin; — 4491, juillet; 4492, août; — 4493, septembre; — 4494, octobre; — 4495, novembre; — 4496, décembre 1748; 4497, janvier-juin 1748 (Papiers extraordinaires de l'ambassade du duc de Huescar); — 4498, juillet-décembre 1748, *idem;* — 4499, janvier 1749; — 4500, février; — 4501, mars-avril 1749.

Fernand de Silva, duc de Huescar, capitaine des Gardes du roi d'Espagne, fut d'abord envoyé à Paris en ambassade extraordinaire, afin de s'occuper spécialement des questions concernant l'établissement de l'Infant don Philippe en Italie. Son instruction est datée du Pardo le 4 février 1746. Il partit de Madrid le lendemain et arriva à Paris le 17 février; deux jours après, le 19, il eut de Louis XV sa première audience en présence du prince de Campo Florido, ambassadeur ordinaire; il quitta Paris le 14 juin et, le 24 de ce mois, il était à Nice, se rendant en Italie, près de don Philippe. Le 26 juillet de cette même année 1746, il fut nommé ambassadeur ordinaire du roi d'Espagne près la Cour de Versailles; son instruction porte la date du 8 août et ses premières dépêches sont du 4 septembre. Le prince de Campo Florido quitta Paris le 5 octobre, se rendant à Marseille, où, le 11 novembre, il s'embarqua pour Naples. Le duc de Huescar eut ses audiences de congé le 16 avril 1749 et ses dernières dépêches sont datées du 13 de ce mois. La correspondance fut continuée par le secrétaire Ignace de Luzan, en qualité de chargé d'affaires.

Sur Fernand de Silva, duc de Huescar et ensuite duc d'Albe, cf. A. Morel-Fatio, *Études sur l'Espagne,* deuxième série, Paris, 1890, in-8°, p. 77-80.

[1] Pour la partie antérieure à 1746, voir le travail de M. A. Baudrillart, indiqué plus haut, p. 454, n. 2.

4502. (1749-1750) — Lettres d'Ignace de Luzan et de divers personnages.

4503-4504. (1749) — Correspondance du chargé d'affaires Ignace de Luzan.

4503, mai-juin; — 4504, juillet-septembre 1749.

4505-4513. (Juin 1749-décembre 1751) — Correspondance de l'ambassadeur François Pignatelli et du secrétaire Joseph Aldecoa.

4505, juin-août 1749; — 4506, août 1749-janvier 1750; — 4508, janvier-juin 1750; — 4509, juillet-décembre 1750; — 4512, janvier-juin 1751; — 4513, juillet-décembre 1751.

Bien qu'il ait reçu son instruction à Madrid, le 10 juin 1749, Fr. Pignatelli n'arriva à Paris que le 30 juillet. Le duc de Luynes fait le plus grand éloge de cet ambassadeur, son ami, qui avait très bien réussi à la Cour de Versailles : « Il était, dit-il, sage, réglé, poli, attentif; il ne manquait à aucun devoir, faisant sa cour fort assidûment, et était aimé et considéré de tous ceux qui le connaissaient. C'était un caractère doux, simple, modeste; sa physionomie l'annonçait. Son unique passion était tout ce qui regarde le militaire... Il n'avait jamais compté s'appliquer aux négociations et était peu instruit sur cette matière; mais la douceur de son esprit, le désir qu'il avait d'entretenir l'union entre les deux Cours lui tenaient lieu de tout. » (*Mémoires du duc de Luynes*, t. XI, Paris, 1863, in-8°, p. 186-189.) Cet annaliste donne de curieux détails sur la fin de cet ambassadeur, qui mourut subitement à Compiègne le 14 juillet 1751, par suite d'un épanchement au cerveau. La correspondance fut continuée par le secrétaire J. Aldecoa, qui, dans une lettre datée de Compiègne le 15 juillet, annonçait la mort de son chef.

4515. (Janvier-août 1752) — Joseph Aldecoa.

La dernière lettre de ce secrétaire est datée du 14 août 1752. Le 5 du même mois, il annonçait que le nouvel ambassadeur, don Jaime Masones de Lima, était arrivé l'avant-veille dans la soirée, lui apportant l'ordre de revenir en Espagne; mais il ajoutait que tout heureux qu'il serait de pouvoir rentrer dans sa patrie, après une absence de onze années de services à l'étranger, tant en Suède, d'où il était venu à Paris en août 1750, qu'en France, il lui serait impossible de se mettre en route sans un secours extraordinaire qu'il suppliait le Roi de vouloir bien lui accorder. On conserve, dans le même fond de la *Secretaria de Estado*, sous le n° 8100, un registre contenant copie des lettres écrites de France par J. Aldecoa, de 1750 à 1752.

516-4541. (Août 1752-février 1761) — Jaime Masones de Lima.

4516, août-décembre 1752; — 4518, janvier-juin 1753; — 4519, juillet-décembre 1753; — 4522, janvier-juin 1754; — 4523, juillet-décembre 1754; —4524, janvier-juin 1755; — 4525, juillet-décembre 1755; — 4527, janvier-juin 1756; — 4528, juillet-décembre 1756; — 4531, janvier-juin 1757; — 4532, juillet-décembre 1757; — 4535, 1758; — 4537, 1759; — 4538, janvier-juin 1760; — 4541, juillet 1760-février 1761.

J. Masones de Lima qui avait pris, au mois d'août 1752, possession de l'ambassade d'Espagne en France, la quitta en février 1761; sa dernière dépêche est datée de Paris le 25 de ce mois; le lendemain, il se mit en route et il arriva à Barcelone le 18 mars 1761.

4542-4554. (Février 1761-septembre 1763) — Le marquis Jérôme Grimaldi.

4548, février-avril 1761; — 4542, mai-juin; — 4543, juillet; — 4544, août; — 4545, septembre-décembre 1761; — 4549, janvier-avril 1762; — 4550, mai-juillet; — 4551, août-octobre; — 4552, novembre-décembre 1762; — 4553, janvier-avril 1763; — 4554, mai-septembre 1763.

Jérôme, marquis, puis duc Grimaldi, fut, au commencement de l'année 1761, transféré de la légation d'Espagne en Hollande à l'ambassade en France; il vint directement de La Haye à Paris, d'où il data du 13 février sa première lettre; il y rendait compte de sa présentation solennelle à Louis XV et de l'accueil que lui avait fait le duc de Choiseul. A peine installé, Grimaldi avait reçu de ce ministre communication du projet d'alliance qu'il avait préparé, et les négociations, poussées activement, aboutirent promptement à la signature de la convention, connue sous le nom de Pacte de Famille. Le marquis J. Grimaldi, rappelé en Espagne pour remplacer Ricardo Wall au ministère d'État, quitta Paris le 22 septembre 1763. Les dépêches que Grimaldi expédia pendant les trois premiers mois de son ambassade en France ont été placées, sans doute par erreur, dans le portefeuille 4548, qu'on doit étudier le premier si l'on veut pouvoir lire avec ordre cette correspondance, aussi importante pour l'histoire intérieure de notre pays que pour celle de ses relations extérieures et de la fin de la guerre de Sept ans; car Grimaldi qui, jusqu'à la disgrâce de Choiseul, fut intimement lié avec ce ministre, en recevait les renseignements les plus confidentiels et les plus intéressants.

4555. (Septembre 1763-décembre 1764) — Fernand Magallon et le comte de Fuentes.

F. Magallon fut chargé d'affaires depuis le départ de Grimaldi jusqu'à la prise de possession de l'ambassade par Joachim Athanase

Pignatelli d'Aragon, comte de Fuentes, qui arriva à Paris le 21 février 1763 et expédia sa première dépêche le 23.

Sur ce diplomate, cf. A. Morel-Fatio, *op. sup. cit.*, p. 132-141.

4557. (1764-1768) — Correspondance du comte de Fuentes concernant les affaires particulières de divers sujets espagnols établis en France.

4558. (1764-1768) — Correspondance du comte de Fuentes sur les difficultés avec l'Angleterre concernant la coupe du bois de campêche, 1764-1768; sur l'établissement des Anglais aux îles Malouines et dans la baie de San Bernardo, 1764; sur l'immigration de colons étrangers pour repeupler la Sierra Morena, 1764-1768.

4559. (1764-1768) — Correspondance du comte de Fuentes sur divers sujets sans intérêt.

4560. (1765) — Correspondance ordinaire et régulière du comte de Fuentes et de F. Magallon.

4561. (1765-1768) — Papiers divers relatifs aux petites commissions des membres de la Famille Royale exécutées par l'ambassade à Paris.

4563-4564. (1766-1767) — Correspondance ordinaire du comte de Fuentes et de F. Magallon.

4563, 1766; — 4564, 1767.

4565. (1766-1768) — Correspondance du comte de Fuentes et de F. Magallon sur les Jésuites, sur les Monitoires de Parme et sur la cession de la Corse à la France.

4566-4574. (1768-1770) — Correspondance ordinaire du comte de Fuentes.

4566, 1768; — 4569, janvier-juin; novembre-décembre 1769; — 4570, juillet-octobre 1769; — 4572, janvier-mars 1770; — 4573, avril-juillet; — 4574, août-novembre 1770.

4575. (1770-1772) — Correspondance du comte de Fuentes relative au traité entre la Porte, la France et l'Espagne.

4576. (1770-1771) — Correspondance du comte de Fuentes sur l'établissement des Anglais aux îles Malouines.

4577. (Décembre 1770-décembre 1771) — Correspondance ordinaire du comte de Fuentes.

4577, décembre 1770-février 1771; — 4578, mars-juin; — 4579, juin-août; — 4580, septembre-décembre 1771.

4581. (1771) — Correspondance du comte de Fuentes sur le traité avec la Porte et sur les visites des navires espagnols dans les ports français.

4583-4585. (Janvier-août 1772) — Correspondance ordinaire du comte de Fuentes.

4583, janvier-février; — 4584, mars-mai; — 4585, juin-août 1772.

4586. (Septembre-décembre 1772) — Correspondance du comte de Fuentes et de F. Magallon.

Le comte de Fuentes quitta Paris le 10 septembre et la correspondance fut continuée par F. Magallon en qualité de chargé d'affaires.

4587-4589. (Janvier-septembre 1773) — F. Magallon.

4587, janvier-mars; — 4588, avril-mai; — 4589, juin-septembre 1773.

4590-4595. (Août 1773-décembre 1774) — Correspondance de l'ambassadeur Pierre-Paul Abarca de Bolea, comte d'Aranda.

4590, août 1773-février 1774; — 4593, mars-juin 1774; — 4594, juillet-août 1774; — 4595, septembre-décembre 1774.

La première lettre du comte d'Aranda est datée de Bayonne le 28 août 1773; il arriva le 8 septembre à Paris, d'où il expédia le 10 sa première dépêche.

4596. (1774-1776) — Correspondance du comte d'Aranda sur l'importation des vins espagnols à Marseille.

4597-4605. (Janvier 1775-décembre 1776) — Le comte d'Aranda.

4597, janvier-mars 1775; — 4598, avril-juin; — 4599, juillet-décembre 1775; — 4602, janvier-avril 1776; — 4603, mai-août; — 4604, septembre-octobre; — 4605, novembre-décembre 1776.

4606. (1775-1778) — Correspondance réservée du comte d'Aranda sur les négociations engagées entre la France et l'Espagne pour une action commune contre l'Angleterre.

4609-4612. (1777) — Le comte d'Aranda.

4609, janvier-mars; — 4610, mars-juin; — 4611, juin-août; — 4612, septembre-décembre 1777.

4614-4615. (1777-1787) — Correspondance confidentielle du comte d'Aranda.

4014, 1777-1783; — 4615, 1784-1787.

4616-4637. (1778-1787) — Le comte d'Aranda.

4616, janvier-mai 1778; — 4617, juin-août; — 4618, septembre-décembre 1778; — 4620, 1779; — 4622, 1780; — 4624, 1781; — 4626, 1782; — 4630, 1783; — 4633, 1784; — 4635, 1785; — 4636, 1786; — 4637, 1787.

4640-4645. (Octobre 1787-1788) — Correspondance de l'ambassadeur Charles Gutierrez de Los Rios, comte de Fernan Nuñez.

4640, octobre-décembre 1787; — 4643, janvier-avril 1788; — 4644, mai-août; — 4645, septembre-décembre 1788.

4650-4672. (1773-1784) — 23 registres contenant copie des dépêches expédiées par le comte d'Aranda pendant son ambassade en France.

4650, septembre 1773-février 1774; — 4651, mars-décembre 1774; — 4652-4653, 1775; — 4654, 1776; — 4655, 1776-1777; — 4656-4657, 1777; — 4658, 1778; — 4659-4660, 1779; — 4661-4662, 1780; — 4663-4664, 1781; — 4665-4666, 1782; — 4667-4668, 1783; — 4669, 1784; — 4670, 1785; — 4671, 1786; — 4672, 1786.

4673-4674. (1776-1787) — 2 registres contenant copie de la correspondance confidentielle du comte d'Aranda avec le comte de Florida Blanca.

4673, 1776-1783; — 4674, 1784-1787.

4675-4677. (1775-1778) — 3 registres contenant copie de la correspondance générale du comte d'Aranda.

4675, 1775-1776; — 4676, 1777; — 4677, 1778.

CORRESPONDANCE
DES AGENTS DIPLOMATIQUES
DES ROIS DE PORTUGAL
EN FRANCE.

La collection des dépêches de ces agents est conservée aux Archives du ministère des Affaires Étrangères à Lisbonne, où elle forme une série, fort peu importante d'ailleurs, puisqu'elle ne comprend que 17 layettes pour la période qui s'étend de 1668 à 1792; à vrai dire, elle commence seulement en 1756, après le fameux tremblement de terre du 1er novembre 1755, qui détruisit la plus grande partie de la ville. Les pièces antérieures à cette catastrophe ne sont qu'en très petit nombre: quatre cartons suffisent pour les contenir; ce ne sont, suivant toute apparence, que des débris des archives de l'ambassade de Portugal en France, rassemblés lorsqu'on tenta de reconstituer les archives détruites dans ce cataclysme épouvantable; car on n'y trouve presque que des copies ou des minutes de dépêches écrites de Paris, de 1668 à 1755, par des ambassadeurs portugais[1].

[1] On trouve aux Archives générales du royaume de Portugal, à la Torre do Tombo, à Lisbonne, quelques dépêches d'ambassadeurs et agents des rois de Portugal en France, du XVe au XVIIe siècle; mais elles sont en très petit nombre et dispersées; elles sont indiquées par M. Charles Livet dans son *Rapport sur les Documents relatifs à l'histoire de France, conservés aux Archives de la Torre do Tombo, à Lisbonne*, publié dans les *Archives des Missions scientifiques*, 2e série, t. V (Paris, 1868, in-8°), p. 67 et suiv.

Récemment, M. Philippe Berthelot a repris et complété les recherches de M. Livet et publié un travail intéressant sous ce titre : *Premier rapport sur une mission à l'effet de rechercher dans les Archives et Bibliothèques du Portugal les pièces concernant les relations diplomatiques de la France et du Portugal aux XVIIe et XVIIIe siècles*, dans les *Nouvelles Archives des Missions scientifiques et littéraires*, t. I (Paris, 1891, in-8°), p. 36-59. M. Ph. Berthelot, qui a exploré les archives de la Torre do Tombo, la Bibliothèque royale de Lisbonne et les bibliothèques d'Évora et de Coïmbre, donne (p. 47-49) un inventaire sommaire de pièces et lettres provenant du cabinet de Pombal et (p. 51-56) une liste chronologique

Le dernier ambassadeur de Portugal en France fut le comte Vicente Roque José de Souza Coutinho Monteiro Paim ou plus simplement Vicente Souza Coutinho, qui demeura dans notre pays pendant plus de trente ans, de 1763 à 1792; mais ses dépêches, comme celles de ses prédécesseurs, n'ont qu'un bien minime intérêt pour notre histoire. Cependant ce diplomate était en Portugal un personnage fort considérable. Petit-fils du célèbre jurisconsulte et homme d'État Roque Monteiro Paim, il avait servi dans la cavalerie; ensuite il était entré dans la diplomatie et pour ses débuts avait été envoyé à Turin; de là, il fut transféré à Paris, d'abord comme ministre et envoyé extraordinaire, et, en mars 1772, en qualité d'ambassadeur.

Cette haute dignité lui fut sans doute conférée en raison de ses relations intimes avec le ministre Pombal, alors tout-puissant. D'un premier mariage contracté en 1750, V. Souza Coutinho avait eu une fille qui, par suite de la mort prématurée de sa mère, était devenue une riche héritière dont on se disputait la main. Pour faire sa cour au marquis de Pombal, son père la contraignit à épouser en 1768 le second fils de ce ministre; elle obéit et se laissa conduire à l'autel, mais ce mariage ne fut pas consommé; elle ne voulut jamais reconnaître les droits de cet époux qui lui avait été imposé et elle réussit, le 16 juillet 1773, à faire prononcer la nullité de cette union; ce fut au prix de sa liberté : V. Souza Coutinho fit enfermer cette fille rebelle dans un couvent, d'où elle ne sortit qu'après la chute du marquis de Pombal; le 27 juillet 1779, elle se maria avec Alexandre de Souza Holstein, dont elle eut un fils qui fut le duc de Palmella.

Au cours de cette longue lutte soutenue contre sa fille, V. Souza Coutinho s'était remarié; le 27 mai 1773, l'évêque de Bayeux avait béni dans l'église Saint-Paul de Paris son union avec une demoiselle de Canillac; il était alors dans sa quarante-septième année. A son arrivée en France, le comte de Souza s'était installé grandement; il loua un hôtel naguère occupé par la duchesse de Gramont, sœur du duc de Choiseul; mais bientôt il lui fut très difficile de soutenir ce train de maison hors de proportion avec

de documents relatifs aux relations diplomatiques de la France et du Portugal aux XVII[e] et XVIII[e] siècles.

M. Ph. Berthelot, comme son prédécesseur M. Livet, paraît avoir ignoré l'existence de la série *Francia* aux Archives du ministère des Affaires Étrangères.

ses ressources, et, jusqu'à sa mort, il ne cessa d'adresser de fréquentes réclamations à son gouvernement pour en obtenir plus d'argent.

Malgré son second mariage avec une Française, le comte de Souza Coutinho ne paraît pas avoir eu des relations bien étendues, du moins on ne s'en aperçoit pas dans ses dépêches, qui ne contiennent aucune de ces anecdotes de société auxquelles quelques-uns de ses collègues ne manquaient pas de recourir pour donner à leur correspondance un peu de variété et d'agrément. D'un autre côté, comme le Portugal, toujours en conflit avec l'Espagne, était pour ainsi dire à la remorque de l'Angleterre, les membres du Cabinet de Versailles gardaient envers cet ambassadeur une certaine réserve et ne lui faisaient pas la plus petite confidence. Aussi les dépêches de Souza Coutinho sont-elles presque toujours courtes, sèches et fort peu intéressantes; en dehors des rares questions qui étaient matière à négociations entre les deux Cabinets, on n'y trouve que des nouvelles du genre de celles qui remplissaient les feuilles manuscrites ou imprimées des gazetiers de ce temps. C'est le cas par exemple, pour la mort de Louis XV et les changements si considérables qui marquèrent les débuts du nouveau règne.

Il faut dire à sa décharge que l'ambassadeur portugais était obligé d'être fort circonspect. Comme il ne recevait pas de courriers réguliers et n'avait pas d'argent pour envoyer des exprès à Lisbonne, il expédiait ordinairement ses dépêches par la poste; parfois il les confiait aux courriers de son collègue d'Epagne; mais cette voie n'était pas plus sûre que l'autre et la plus grande prudence lui était toujours imposée. Dans une dépêche en date du 23 mars 1789, adressée à un nouveau ministre qui lui demandait de diviser ses dépêches en paragraphes numérotés correspondant à une analyse placée à la fin, le comte de Souza expliquait le système qu'il avait suivi jusque-là. Il disait que, depuis sa jeunesse, il avait toujours fait son possible pour parvenir à la plus grande concision de style, sans cependant tomber dans l'obscurité; ses phrases étaient si courtes, qu'il n'y avait pas moyen de les résumer; il lui faudrait récrire la même chose avec des mots différents. Il avait toujours eu soin de traiter à part, dans des dépêches distinctes de celles consacrées aux nouvelles ordinaires, les affaires concernant spécialement le Portugal. Mais jamais il ne s'était oc-

cupé des petites intrigues de cour dans sa correspondance; car, suivant lui, elles ne pouvaient avoir quelque intérêt de curiosité que si l'on connaissait les hommes qui s'y livraient; en outre, les relations de ce genre attiraient parfois des désagréments à ceux qui les écrivaient et les expédiaient, quoique sans haine ni mauvaise intention.

Cette façon de comprendre sa mission était sûrement conforme à la prudence; mais elle était aussi très commode pour un diplomate qui n'aimait pas écrire. Il faut croire cependant que cet exposé des principes du comte de Souza en matière de correspondance fut approuvé par son ministre; car bientôt cet ambassadeur cessa de mettre des notes analytiques en marge de ses dépêches qui devinrent de plus en plus sèches. Par contre, il les multiplia, et au lieu d'écrire une fois par semaine, il écrivit deux et même trois fois; en janvier 1791, par exemple, il expédia dix lettres. À ce moment, il se risquait à transmettre quelques anecdotes. Ainsi, le 3 janvier 1791, il racontait une scène curieuse qui s'était passée au château des Tuileries le jour de l'an; on avait, disait-il, changé l'ordre accoutumé pour la marche des chevaliers du Saint-Esprit; au lieu de les ranger comme autrefois d'après la naissance et la qualité, on les avait placés suivant l'ancienneté dans l'ordre. Le duc d'Orléans, qui se trouvait à cette cérémonie, avait subi un cruel outrage; de tous côtés, il avait entendu les spectateurs prononcer à voix basse sur son passage ces mots injurieux à son adresse : *Ravaillac! Damiens! Assassin!*

Sans être favorable à la Révolution, cet ambassadeur ne lui était pas aussi contraire que la plupart de ses collègues; car il pensait que son pays pourrait en profiter. Le 6 février 1792, il écrivait que les choses étaient si avancées, que la guerre lui paraissait inévitable, et il déclarait que les seules nations qui gagneraient ce que la France perdrait seraient le Portugal et l'Angleterre, si ces deux pays persévéraient dans le système de neutralité qu'il était de leur intérêt de maintenir. Mais il ne développait pas cette idée; car, disait-il, la poste ordinaire ne permettait pas de plus longues réflexions. Le comte de Souza Coutinho ne vit pas les événements dont l'approche lui inspirait ces espérances. Au mois de janvier 1792, il avait été frappé par la mort de sa seconde femme d'un coup dont il ne se releva pas. Le 4 mai, il se sentit plus souffrant

que d'habitude; les médecins crurent d'abord que le cas n'était pas grave; mais, le soir même, se produisit une attaque de paralysie qui se porta surtout à la tête, et le malade perdit connaissance; il resta dans cet état comateux jusqu'à sa mort, qui survint le 8 mai 1792, à onze heures du soir.

INVENTAIRE SOMMAIRE.

Layette 1. (1668-1739) — 8 cahiers contenant copie de 162 dépêches expédiées de 1668 à 1676 par Duarte Ribeiro de Macedo, envoyé de Portugal à Paris, au secrétaire d'Etat à Lisbonne. — 11 cahiers contenant copie de mémoires et de lettres écrites à divers par Duarte Ribeiro de Macedo, de 1668 à 1675. — 6 cahiers contenant copie de 129 dépêches écrites, de 1668 à 1675, par Duarte Ribeiro de Macedo au roi don Pedro II, alors prince régent. — Copies informes de 83 dépêches écrites de Paris par le comte de Tarouca en 1723. — Minutes de quelques dépêches de l'ambassadeur don Luis d'Acunha, 1736-1739; 5 dépêches du même de 1739.

2. (1740-1745) — Don Luis d'Acunha.

7 dépêches signées et datées et quelques minutes, 1740; — 3 lettres particulières, signées et datées, au ministre, et quelques minutes, 1741; — 12 minutes, 1742; — 2 dépêches, 18 février et 5 août, et 14 minutes, 1743; — 42 dépêches de don Luis d'Acunha et quelques minutes, 1744; — 12 dépêches de don Luis d'Acunha, dont quelques-unes très longues et intéressantes, 1745.

3. (1745-1750) — Don Luis d'Acunha et Goncalo Manoel Galvao de La Cerda.

Une lettre du 5 décembre de don Luis d'Acunha et 2 minutes non signées, mais datées, 1746; — quelques minutes trouées et déchirées, 1747; — 10 lettres particulières écrites par Luiz d'Acunha au ministre Mario Antonio d'Azevedo Coutinho, 13 juillet 1745-30 mai 1748; — une lettre particulière de don Luis d'Acunha, 27 janvier 1749; — minutes, datées mais non signées, de Gonzalo Manuel Galvào de La Cerda, des années 1739 et 1750.

4. (1751-1753) — Minutes de la correspondance de Manoel de La Cerda.

5. (1754-1756) — Gonzalo Manoel Galvao de La Cerda et Antonio Principal Saldanha de Gama.

Minutes et 3 lettres signées de G. M. G. de La Cerda, 1754; — minutes du même non signées et portant au dos la date d'expédition, 1755; — 45 dépêches d'office (officios) du même, 1756; — par la dernière en date du 28 décembre, il annonce la réception de ses lettres de recréance; — 11 dépêches de l'ambassadeur A. P. S. de Gama, arrivé à Paris le 29 novembre 1756.

6. (1757-1758) — A. P. Saldanha de Gama et l'abbé Pedro da Costa de Almeida de Salema.

En 1757, l'ambassadeur A. P. Saldanha de Gama expédia 65 dépêches dont la dernière est datée du 30 juillet; le 17 de ce mois, il avait eu ses audiences de congé; il laissait à Paris, en qualité de chargé d'affaires, l'abbé P. da Costa de Almeida de Salema, qui, dans cette même année 1757, envoya 27 dépêches et 66 en 1758.

7. (1759-1761) — L'abbé P. de Salema.

8. (1762-1766) — L'abbé de Salema et Vicente de Souza Coutinho.

Le ministre de France en Portugal O'Dunne ayant quitté Lisbonne, après avoir demandé ses passeports, le chargé d'affaires portugais réclama les siens le 3 mai 1762, par une lettre signée l'abbé de Salema; il quitta Paris le 17 du même mois et se retira à la Haye. Lors du rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays, cet abbé fut remplacé par un ministre plénipotentiaire don Vicente de Souza Coutinho, dont la première dépêche de Paris est datée du 5 juillet 1763.

9-16. (1767-1791) — V. de Souza Coutinho.

9, 1767-1770; — 10, 1771-1775; — 11, 1776-1778; — 12, 1779-1780; — 13, 1781-1783; — 14, 1784-1787; — 15, 1788-1789; — 16, 1790-1791.

17. (1792) — V. de Souza Coutinho, H. R. Tommasini et J. A. dos Santos Branco.

CORRESPONDANCE

DES

AGENTS DIPLOMATIQUES ANGLAIS

EN FRANCE.

NOTICES ET EXTRAITS.

Depuis que, sous la direction de sir Francis Palgrave, mort le 6 juillet 1861, après avoir occupé pendant vingt-deux ans les hautes fonctions de *Deputy Keeper of the Public Records*, le *Public Record Office*[1], tel qu'il est aujourd'hui, a été constitué par l'heureuse concentration qui a réuni sous le même toit les documents autrefois dispersés dans les cinquante-six dépôts établis à Londres, le magnifique établissement construit, de 1851 à 1866, sur les terrains affectés au service du Maître des Rôles, entre Chancery Lane et Fetter Lane, à deux pas du superbe palais des Cours de Justice, abrite les archives de l'ancien *State Paper Office*[2], ainsi que celles de tous les départements ministériels et autres administrations centrales. On ne conserve dans les ministères que les

[1] L'histoire de la formation de ce grand dépôt d'archives, le plus important et le plus complet qui existe, se trouve en tête du *23d Annual Report of the Deputy Keeper of the Public Records*, Londres, 1863, in-8°; elle a encore été racontée et même avec plus de détails, par divers auteurs, dans des ouvrages plus ou moins anciens, dont l'indication avec un bon précis de la question, contenant tout ce qu'il est essentiel de savoir, a été donnée par MM. Langlois et Stein, dans leur excellent manuel intitulé : *Les Archives de l'Histoire de France*, Paris, Picard, 1891-1893, in-8°, p. 710 et suiv.

[2] M. W. Noel Sainsbury a donné tous les renseignements utiles sur les origines du *State Paper Office* et ses développements successifs jusqu'à la fusion dans le *Public Record Office* en appendice du *30th Annual Report of the Deputy Keeper of the Public Records*. Cette solide étude a été résumée par M. S. R. Scargill Bird, *assistant Keeper of the Records*, dans les pages XXXV à XXXVIII de son précieux ouvrage intitulé : *A Guide to the principal classes of documents preserved in the Public Record Office*, 2e édition, Londres, 1896, LXXIII-399 pages, in-8°.

dossiers nécessaires au service courant. Ainsi le *Public Record Office* possède aujourd'hui les papiers du *Foreign Office* antérieurs au 1er janvier 1848 [1]; mais les travailleurs ne peuvent consulter librement que ceux qui sont compris dans la période qui s'étend des origines de la collection jusqu'à la mort de George II, en 1760 [2]; pour les époques plus récentes, ils doivent obtenir du secrétaire d'État, chargé du *Foreign Office*, les étrangers en employant la voie diplomatique, une autorisation qui, sauf exception, s'accorde habituellement pour la période intermédiaire finissant au 31 décembre 1802 [3], et plus difficilement pour les documents postérieurs à cette date, qui, dans la pratique, peut être considérée comme la limite extrême des communications ordinaires.

Les collections du *Foreing Office* intéressant l'histoire de France ont déjà été étudiées par plusieurs savants, entre autres par M. le comte Hector de La Ferrière et par M. A.-C. Dareste, dont les travaux me dispenseront de m'occuper des périodes antérieures à la mort de Louis XIV. Les recherches de M. de La Ferrière devaient d'abord comprendre les XVIe et XVIIIe siècles; mais ses rapports [4] s'arrêtent à l'avènement de Henri III au trône de France. Cette interruption est d'autant plus regrettable, que ces importants mémoires, quoique pleins de renseignements curieux et intéressants, peuvent être regardés aujourd'hui comme mis à

[1] S. R. Scargill Bird, *op. sup. cit.*, p. 90.

[2] On trouve, dans les salles de travail du *Public Record Office*, un répertoire imprimé pour l'usage spécial du dépôt et intitulé : *List of Documents in the Public Record Office, which are open to public inspection, Foreign Office Records*, Londres, 1886, in-folio (privately printed for the P. R. O.). Cette liste s'arrête à l'année 1760.

Ce fascicule, qui n'est pas mis dans le commerce, est un extrait d'un ouvrage plus complet, aussi réservé pour l'usage du dépôt, publié sous ce titre : *Public Record Office. Foreign Office Records. List of Documents in the Public Record Office on 1st August 1883*, Londres, 1883, in-8°, 439 pages.

Dans ce volume, dont l'inventaire sommaire que j'ai dressé n'est qu'un remaniement, la liste des papiers du *Foreign Office*, alors déposés au *Public Record Office*, s'arrête à la fin de l'année 1842.

[3] Scargill Bird, *op. sup. cit.*, p. 90.

[4] Premier rapport sur les recherches faites au *British Museum* et au *Record Office* concernant les documents relatifs à l'histoire de France au XVIe et au XVIIe siècle. — *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 2e série, t. V (Paris, 1868, in-8°), p. 305-402.

On y trouve beaucoup de renseignements sur les correspondances des agents

peu près hors d'usage par les nombreux volumes publiés sur cette époque dans l'admirable collection des *Calendars, Foreign Series*[1]. En outre, lorsque M. le comte de La Ferrière parcourait les séries de documents parmi lesquels il a recueilli ses précieux matériaux, les correspondances diplomatiques anglaises étaient encore classées par pays depuis les origines jusqu'à notre temps; mais, pendant le cours de son travail, il vit faire un remaniement qu'il déplore[2]. On réunit en une seule série, classée dans un ordre chronologique absolu, toutes les dépêches antérieures à 1577, sans se préoccuper de quelle région elles provenaient; c'est ce qui fait que le premier volume de la correspondance de France, pour ainsi dire décapitée, porte aujourd'hui le numéro 64 et comprend la période de juillet à décembre 1577.

Quand M. Dareste présenta, le 30 novembre 1846, à M. le Ministre de l'instruction publique son rapport[3] sur la mission qui lui avait été confiée à l'effet d'examiner les papiers déposés à Londres, au *British Museum* et au *State Paper Office*, et de rechercher de quelle utilité ils pouvaient être pour l'histoire de France

diplomatiques anglais en France au XVIe siècle et d'assez nombreux extraits des dépêches de Trockmorton, p. 335 et suiv.

Deuxième Rapport, etc. — *Arch. des Miss. scient. et litt.*, 3e série, t. II (1875), p. 146.

Troisième Rapport, etc. — *Ibidem*, 3e série, t. III (1876), p. 607-732.

Ces rapports ont été réunis en un volume sous ce titre : *Le XVIe siècle et les Valois, d'après les documents inédits du British Museum et du Public Record Office.* Paris, Imprimerie nationale, 1879, gr. in-8°.

[1] *Calendar of Letters and Papers, Foreign and Domestic, of the Reign of Henri VIII*, preserved in..... Public Record Office, the British Museum, and elsewhere in England. Edited by J.-S. Brewer et J. Gairdner. 14 vol., 1509-1539. Londres, 1862-1895, in-8°. Le XVe volume est sous presse.

Calendar of State Papers, Foreign Series, of the Reign of Edouard VI, 1547-1553, preserved in the Public Record Office, edited by W.-B. Turnbull. Londres, 1861, in-8°.

Clvendar of State Papers, Foreign Series, of the Reign of Mary, 1553-1558, preserved in the Public Record Office, edited by W.-B. Turnbull. Londres, 1861, in-8°.

Calendar of State Papers, Foreign Series, of the reign of Elizabeth, preserved in the Public Record Office, edited by J. Stevenson et A. J. Crosby. 11 vol., 1558-1577. Londres, 1863-1860, in-8°.

[2] Premier rapport, *loc. sup. cit.*, p. 307.

[3] Rapport sur une mission pour étudier les collections diplomatiques conservées au *British Museum* et au *State Paper Office.* — *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 1re partie, t. I (Paris, 1850, in-8°), p. 457-484.

pendant le XVIIe siècle, la correspondance des agents diplomatiques anglais en France était conservée au *State Paper Office*, mais dans le même état de classement où elle est encore aujourd'hui, sous la réserve de la mutilation indiquée ci-dessus. M. Dareste y remarqua notamment cette importante collection de volumes désignés sous le titre commun de *Miscellaneous Correspondance*, où l'on trouve un peu de tout, des dépêches des ambassadeurs, ministres, envoyés et consuls anglais en France, des lettres à eux adressées par le Cabinet de Saint-James, des bulletins de gazetiers, des pièces imprimées et manuscrites de toute nature, etc. Il attacha une grande importance à une série de nouvelles à la main, qui comprend presque tout le règne de Louis XIV, et, pour mieux en montrer l'intérêt, il publia la traduction d'un mois entier, juillet 1655 (1).

Dans le cours du XVIIIe siècle, les relations diplomatiques entre la France et l'Angleterre furent, à plusieurs reprises, interrompues pendant d'assez longs intervalles; cependant on ne voit pas de lacunes complètes dans la collection; cela tient à ce qu'en l'absence de ses agents officiels, rappelés de France lors de l'ouverture des hostilités, le *Foreign Office* recevait de Paris des avis et renseignements émanant d'agents secrets, des gazettes manuscrites, des bulletins de nouvelles à la main et parfois des lettres de diplomates étrangers, comme celles écrites par l'ambassadeur hollandais A. Van Hoey, de 1744 à 1748. Mais, en général, ces documents hétérogènes n'ont pas grand intérêt pour notre histoire. Il en est autrement des dépêches des ambassadeurs et ministres anglais qui séjournèrent en France pendant les périodes de paix. Car souvent l'Angleterre fut représentée dans notre pays par des hommes de la plus haute valeur. L'un des plus remarquables fut lord Stormont qui vint, à la fin de l'année 1772, remplacer le comte Harcourt.

Dans une lettre autographée datée de Versailles le 2 juin 1772, le comte Harcourt présentait ses remerciements au Roi et au ministre à l'occasion de sa nomination en qualité de lord lieutenant d'Irlande, et il demandait qu'on lui donnât pour secrétaire principal le colonel Blaquière, secrétaire de l'ambassade d'Angleterre à Paris. Cette requête fut bien accueillie.

(1) *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 1re partie, t. I, p. 470-477.

Une dépêche ministérielle, en date de Saint-James, le 3 juillet 1772, accorda au comte Harcourt l'autorisation qu'il avait sollicitée de ne pas rester à Paris jusqu'à l'arrivée de lord Stormont et de revenir en Angleterre pour s'occuper de ses affaires particulières avant son départ pour l'Irlande. Il lui était en même temps ordonné de laisser à Paris le colonel Blaquière en qualité de chargé d'affaires, mais ce ne devait être que provisoire. En effet, dès le 17 juillet 1772, le secrétaire d'État, le comte de Rochford, qui avait précédé à l'ambassade de Paris le comte Harcourt, informa lord Stormont que, sur sa demande, le colonel Horace Saint-Paul lui serait attaché en qualité de secrétaire d'ambassade à Paris, à la place du colonel Blaquière qui suivrait le comte Harcourt en Irlande. Comme sir Robert Keith, qui remplaçait lord Stormont à Vienne, ne put se mettre en route qu'au milieu de septembre pour sa destination, où son prédécesseur devait l'attendre pour le mettre au courant, on ne voulut pas laisser pendant tout ce temps le colonel Blaquière à Paris. Le 29 août 1772, le comte de Rochford informait ce diplomate que le roi lui avait donné pour successeur le colonel Horace Saint-Paul, qui lui remettrait cette lettre et serait chargé des affaires jusqu'à l'arrivée de lord Stormont. Dans sa dernière dépêche, datée de Paris le 9 septembre, le colonel Blaquière annonçait que son successeur venait d'arriver à l'instant; le colonel Horace Saint-Paul, qui fut présenté au Roi et à la famille Royale le 15 septembre 1772, envoya le lendemain sa première dépêche.

En même temps que le comte Harcourt était avisé de son transfert en Irlande, le comte de Rochford en avait confidentiellement informé l'ambassadeur de France à Londres, le comte, plus tard, duc de Guines, qui, le 24 mai 1772, avait prévenu le duc d'Aiguillon du prochain changement du titulaire de l'ambassade d'Angleterre à Paris. Cette nouvelle ne semble pas avoir fait grande impression sur ce ministre, qui, le 2 juin, écrivit au comte de Guines ce qui suit :

Nous ne pouvons que regretter ici milord Harcourt, qui doit passer à la vice-royauté d'Irlande, et dont la personne et la conduite ont toujours été fort agréables au Roi. Nous espérons trouver dans son successeur, milord Stormont, les mêmes sentiments et les mêmes dispositions, pour entretenir entre les deux Cours la plus parfaite intelligence qui

doit contribuer à leur satisfaction réciproque et qui est une suite nécessaire de leurs intentions pacifiques[1].

A Vienne, on ne fut pas trop mécontent du départ de lord Stormont, qui avait su se faire estimer, mais qui avait vivement blâmé la conduite de la Cour impériale dans l'affaire de la Pologne. Marie-Thérèse, qui avait inné un vif sentiment de justice, était peut-être de tout son entourage la personne qui en voulait le moins à l'ambassadeur anglais de son changement d'attitude; dans une lettre confidentielle du 2 juillet 1772, Elle s'exprimait sur ce diplomate en ces termes :

Stormont....... a toujours marqué de bonnes intentions. C'est un honnête homme, intelligent et raisonnable; mais notre système actuel l'a bien indisposé et révolté contre nous, de même que tous les autres ministres étrangers qui se trouvent à ma Cour[2].

Dans une lettre du 1er septembre, l'Impératrice écrivait que Stormont, qui pensait d'ailleurs très bien, était maintenant animé contre l'Autriche, indigné qu'il était du partage de la Pologne. Par les dépêches interceptées de cet ambassadeur au Cabinet de Saint-James, on savait à Vienne quels étaient ses sentiments, et, le 2 octobre 1772, Marie-Thérèse constatait que Stormont était toujours aigri contre les arrangements de l'Autriche en Pologne, comme le constatait la copie d'une de ses dépêches. Le comte de Mercy, auquel ce document avait été communiqué, était inquiet de la conformité des sentiments de cet ambassadeur avec ceux du duc d'Aiguillon, conformité qui pourrait établir entre eux un concert plus intime qu'il ne conviendrait; il se proposait de suivre avec beaucoup d'attention les démarches de son nouveau collègue à son arrivée à Paris. Mais, avec le temps, lord Stormont s'apaisa, et le 13 janvier 1773, Marie-Antoinette pouvait écrire à sa mère : « J'ai eu grand plaisir de revoir M. de Stormont. Je lui ai demandé des nouvelles de ma chère famille, et il m'a paru avoir plaisir de m'en dire. Jusqu'ici il me paraît revenu [de ses préventions], et tout le monde lui trouve un fort bon ton[3] ». La jeune Dauphine avait

(1) *Archives des Affaires Étrangères*, Angleterre, vol. 500, fol. 4 v°.

(2) *Marie-Antoinette, Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau.* Paris, 1875, in-8°, t. I, p. 319.

(3) *Ibidem*, p. 345, 354, 360, 396.

très bien jugé quelles étaient les dispositions d'esprit du nouvel ambassadeur d'Angleterre à la Cour de Versailles; Stormont, qui avait été élevé dans le respect de la politique traditionnelle de la Grande-Bretagne, était trop chaud partisan de l'union étroite de son pays avec l'Autriche, pour persévérer dans l'irritation très vive, mais passagère que lui avait inspirée l'accord conclu par le Cabinet de Vienne avec ceux de Berlin et de Saint-Pétersbourg; il redevint, ce qu'il avait toujours été, un fervent ami de l'Autriche, un Autrichien, comme l'appelait en 1780 le ministre de l'Électeur de Saxe en France[1].

Lord Stormont n'arriva à Paris que dans la nuit du 27 au 28 décembre 1772, après un long et pénible voyage, car il venait de Vienne directement. Mais il ne fit, pour ainsi dire, que passer; il prit à peine le temps de présenter ses lettres de créance et de s'installer; le 4 février 1773, il quitta Paris pour se rendre en Angleterre où il resta six semaines, afin de mettre ordre à ses affaires particulières et de remercier de son changement son souverain et les ministres; ensuite il demeura en France pendant trois mois, de la fin de mars à la fin de juin, et de nouveau il traversa le détroit; mais, cette fois, il prit un congé de plus d'un semestre; le colonel Horace Saint-Paul fut chargé d'affaires du 27 juin 1773 au 15 janvier 1774; la première dépêche de lord Stormont, après sa rentrée à son ambassade, est du 19 janvier.

Marie-Thérèse, en disant que Stormont était un « honnête homme, intelligent et raisonnable », l'avait bien jugé; sa correspondance prouve qu'il possédait ces qualités à un haut degré. Le 25 mai 1774, il écrivait au comte de Rochford, dans une lettre très confidentielle, que les diverses liaisons qu'il avait formées dans ce pays lui donnaient bien des facilités de savoir les nouvelles du jour; mais la grande difficulté, disait-il, était de distinguer le vrai du faux, dans un moment où toutes les prétentions étaient excitées, où toutes les passions étaient en jeu avec une telle force, que les renseignements, qui provenaient des hommes les plus modérés, étaient fortement teintés par leurs désirs, leurs espérances et leurs craintes. Heureusement, il avait retrouvé dans le comte de

[1] Voir plus haut, p. 189.

Mercy un vieil ami, qui, tout prudent et réservé qu'il fût, se laissait aller à lui faire des confidences qui étaient transmises au comte de Rochford, mais avec prière de veiller à ce qu'il n'en puisse être fait usage[1].

Ces moyens d'informations et l'esprit critique de leur auteur donnent une grande valeur aux dépêches de lord Stormont, qui, dès sa rentrée à Paris, s'attacha à bien faire connaître à son ministre l'état de la Cour et du Cabinet de Versailles. Le 2 février 1774, en annonçant la disgrâce du comte de Monteynard, ministre de la Guerre, dont le département fut confié au duc d'Aiguillon, déjà ministre des Affaires Étrangères, d'abord par intérim et ensuite définitivement, il faisait sur cet événement les plus judicieuses réflexions; il disait que le duc d'Aiguillon était un de ces avides ambitieux, incapables de se laisser arrêter par la perspective d'un danger éloigné ou par la crainte de fâcheuses conséquences probables, quoique reculées, un de ces hommes qui saisissent tout ce qui passe à leur portée et qui, lorsque souffle le vent favorable, mettent toutes voiles dehors. La seule chose que le duc eût désormais à désirer était le renvoi du Chancelier, et lord Stormont pensait que ce serait l'objet de son prochain effort. Le mépris dans lequel était tombé le nouveau Parlement et la difficulté de laisser la justice d'une grande nation dans des mains aussi incapables, pour ne pas dire aussi vénales, étaient des circonstances très défavorables au Chancelier, et telles que l'habileté du duc saurait certainement en tirer bon parti. L'ambassadeur disait qu'il ne serait pas surpris de voir la disgrâce du Chancelier produite ou suivie par un changement dans les parlements; il ne croyait pas à un changement complet ou à une restauration des anciens parlements; il pensait qu'on tenterait de gagner un certain nombre d'anciens magistrats et de les engager à reprendre leurs places, qui étaient maintenant remplies de telle façon que c'était un dégoût universel. Ce raisonnement était bien fondé et juste; cependant lord Stormont, en homme loyal et franc, priait son ministre de vouloir bien le considérer comme une simple conjecture.

A la fin de ce mois, le 23 février, lord Stormont signalait une

[1] Lettre très secrète au comte de Rochford, du 1er juin 1774, n° 47, *Public Record Office*, France, vol. 537.

nouvelle victoire du duc d'Aiguillon, qui venait de faire appeler au Conseil d'En Haut M. de Boynes, le secrétaire d'État de la Marine; ce nouveau ministre, qui d'abord avait été un précieux auxiliaire pour le Chancelier, s'en était séparé avec éclat et s'était enrôlé dans les rangs du parti du duc d'Aiguillon. Celui-ci, disait l'ambassadeur anglais, avait désormais une supériorité décidée dans le premier conseil de la monarchie et son pouvoir et son crédit semblaient s'accroître de jour en jour. Maintenant il avait deux départements en sa main et son influence sur M. de Boynes le rendait en fait maître du troisième. Le Contrôleur général, quels que fussent ses sentiments, n'oserait pas contrarier le duc sur les choses essentielles; quant au Chancelier, son crédit déclinait si vite, que bientôt ce ne serait même plus un antagoniste digne de ce nom... Aussi lord Stormont déclarait qu'à son avis, le crédit du duc d'Aiguillon était en ce moment aussi grand que celui du duc de Choiseul dans ses meilleurs jours. La cour qui était faite au duc d'Aiguillon montrait que cette opinion était conforme au sentiment général. Ce puissant ministre, il est vrai, n'avait pas encore pu retourner en sa faveur l'opinion publique; mais c'était une affaire de temps et ses ennemis déclarés devaient reconnaître qu'il remplissait son nouvel office avec une grande politesse et avec une grande application aux affaires. Il avait sûrement un avantage essentiel, celui de succéder à un homme dont l'insuffisance était notoire.

Mais le temps devait manquer au duc d'Aiguillon. Deux mois plus tard, à la fin d'avril, Louis XV fut atteint par la maladie qui l'emporta en moins de quinze jours. Lord Stormont suivit les progrès du mal avec la plus grande attention, et, dans ses dépêches, on en trouve notées avec le soin le plus minutieux toutes les particularités; il était d'autant mieux informé, que ce fut par lui que le célèbre médecin anglais Sutton, appelé au dernier moment, avait été envoyé au chevet du roi moribond. Le 8 mai, à onze heures du soir, dans un billet autographe adressé au comte de Rochford, l'ambassadeur écrivait qu'il avait le grand chagrin d'annoncer que le roi de France était à l'article de la mort; les nouvelles publiées ne disaient pas toute la vérité; mais il savait, lui, d'une trop bonne autorité qu'il n'y avait plus ombre d'espoir. Le duc d'Aumont l'avait prié d'envoyer Sutton à Versailles, et il était allé lui-même chercher ce médecin qui était parti sur-le-champ; mais, à son ar-

rivée, il était déjà trop tard, il n'y avait plus chance de salut; les deux copieuses saignées faites au Roi avaient été une lourde faute. Le 11 mai, lord Stormont annonçait la mort de Louis XV, décédé la veille, après une courte mais très douloureuse agonie. Le moribond avait, au moins par intervalle, conservé sa connaissance jusqu'au dernier moment et il avait donné diverses marques d'attention à ceux qui étaient autour de lui, notamment à son ami et compagnon de jeunesse, le prince de Soubise. Au début de la maladie, les apparences n'étaient pas défavorables, mais la seconde période avait commencé par des symptômes très alarmants. La petite vérole n'était jamais sortie comme il aurait fallu, et le huitième jour les boutons étaient entièrement rentrés. Le samedi matin [7 mai], le Roi, se rendant compte du danger, avait, de son propre mouvement et sans qu'un seul mot lui eût été dit sur ce sujet, demandé et reçu les sacrements. Ensuite il avait paru très tranquillisé, excepté dans les instants où la fièvre était au paroxysme, et il avait vu venir sa fin avec fermeté et résignation. Les médecins étaient grandement blâmés dans le public de n'avoir pas permis à Sutton de donner son remède. Leur conduite, certes, était peu libérale. Toutefois l'ambassadeur déclarait devoir avouer qu'il était persuadé que Sutton n'aurait pu rien faire, car la gangrène avait déjà fait de grands progrès quand on l'avait appelé.

Dans son billet du 8 mai au comte de Rochford, lord Stormont disait qu'il n'y avait pas à douter que cette catastrophe imminente n'amenât en France un complet changement de scène. Ce que serait cette nouvelle scène, personne ne pouvait prétendre le dire à l'avance. Pour sa part, il considérait que la mort de Louis XV serait un réel malheur, et il la voyait venir avec une grande anxiété. Plus grande encore était la terreur des nouveaux souverains, qui, disait l'ambassadeur dans sa dépêche du 11 mai, appréhendaient à un point qu'on ne saurait imaginer le lourd fardeau que cette mort leur imposait et que leur jeunesse et leur inexpérience les rendaient si peu capables de porter. Le Dauphin, rapportait lord Stormont, répétait souvent cette phrase : « Il me semble que l'univers va tomber sur moi. »

En cette occasion, lord Stormont fit preuve de la plus grande activité. Le 11 mai, il envoya un de ses domestiques porter à Douvres trois dépêches; l'une, de 6 pages in-folio, était consacrée à la rela-

tion des dernières phases de la maladie de Louis XV et de la mort; la seconde, de 2 pages, concernait une affaire particulière; la troisième, de 14 pages, avec la mention « most secret », était pleine de considérations sur les conséquences probables de ce grand changement. Le 12 mai, l'ambassadeur écrivit une courte lettre pour transmettre diverses nouvelles et annoncer l'appel du comte de Maurepas à la Cour. Le 18 mai, il expédia quatre dépêches, dont l'une, « most secret », traitait de la situation du ministère, et en plus une lettre, sans numéro d'ordre, avec la mention « très confidentielle », écrite de la main du colonel Horace Saint-Paul sur le caractère de Louis XVI. Chaque semaine, pendant plusieurs mois, l'ambassadeur envoya plusieurs dépêches par des messagers spéciaux qui allaient à Douvres les remettre à la poste. Dans chacun de ces envois, il y avait toujours une ou deux lettres, très secrètes ou très confidentielles, pleines de renseignements du plus haut intérêt, ainsi qu'on en peut juger par les quelques exemples que je viens de rapporter; il me serait facile de les multiplier; mais cela m'entraînerait trop loin et je suis obligé d'ajourner le leoteur qu'ils pourraient intéresser aux premiers volumes de mon histoire de Louis XVI et de Marie-Antoinette, dans lesquels je ferai un fréquent usage des dépêches de lord Stormont.

Cet ambassadeur resta en France jusqu'au printemps de l'année 1778; le dimanche 15 mars, il reçut l'ordre de rentrer en Angleterre sans prendre congé et sans laisser personne pour s'occuper des affaires en son absence. Cette rupture, prélude de l'ouverture des hostilités entre les deux pays, était la suite de la notification au Cabinet de Saint-James du traité de commerce que M. de Vergennes avait peu auparavant signé avec les envoyés des États-Unis d'Amérique, dont, par le fait, l'indépendance était reconnue. On a dit souvent, et Marie-Antoinette le répétait, que si lord Stormont, dans les négociations ayant pour objet les secours plus ou moins cachés donnés par la France aux insurgents américains, avait apporté un peu plus de souplesse et un plus vif désir de conciliation, cette rupture aurait pu être évitée; cela n'est pas vraisemblable; que cet ambassadeur, par ses procédés arrogants et ses manières cassantes, ait fortement indisposé le Cabinet de Versailles, c'est un fait certain; on a vu plus haut[1]

[1] Page 468.

le comte d'Aranda en informer le roi d'Espagne; mais toute l'habileté d'un diplomate idéal, si prodigieuse qu'on pût se l'imaginer, n'aurait pas pu empêcher la France de mettre à profit l'occasion que lui offrait la lutte prolongée et parfois heureuse des colonies américaines, pour tirer parti de la situation dangereuse où se trouvait l'Angleterre.

Le premier ambassadeur anglais envoyé en France après la conclusion de la paix de Versailles fut le duc de Manchester, qui ne fit en notre pays qu'un très court séjour. Au mois de novembre 1783, il avait reçu de Fox l'autorisation de prendre un congé, et le secrétaire Storer, qui était revêtu du caractère de ministre plénipotentiaire, devait être chargé des affaires de l'Angleterre en son absence. Le 8 décembre, le duc se mit en route, avec sa femme et ses enfants, dans des conditions qui indiquaient un départ sans esprit de retour. Nul ne s'y trompa; le 24 décembre, le baron de Goltz écrivait au roi de Prusse :

V. M. sait déjà que le duc de Manchester est retourné à Londres. Je ne serais pas étonné qu'il ne revînt pas, tant parce qu'il se déplaît personnellement ici, tant parce que sa Cour ne veut pas qu'il y soit dans ce moment, afin de rompre le fil de la négociation entamée entre lui et les ambassadeurs hollandais [1].

Un changement de ministère, survenu peu de jours après le retour à Londres du duc de Manchester, arrangea les choses en mettant nettement fin à son ambassade. Le 19 décembre 1783, Fox et ses collègues furent brutalement congédiés par le roi d'Angleterre. Comme le duc de Manchester avait vivement défendu la politique de Fox dans la Chambre des Lords, le nouveau cabinet s'empressa de lui donner un successeur. Le 23 décembre 1783, le comte d'Adhémar écrivait au comte de Vergennes :

Le duc de Dorset a été nommé à l'ambassade de France pendant le très court ministère de lord Temple. Ce choix était du pur mouvement du Roi; ainsi il est vraisemblable que lord Carmarthen le confirmera. Je suis fort lié avec lui; son personnel est honnête et doux. Cela vaut infiniment mieux que la pédante ignorance de M. le duc de Manchester [2].

[1] *Archives de Berlin.*
[2] *Archives des Affaires Étrangères*, Angleterre, vol. 546, fol. 254 r°.

Le nouvel ambassadeur ne tarda pas à venir prendre possession de son poste; le 13 janvier 1784, il arrivait à Paris, d'où le chargé d'affaires était déjà parti depuis cinq ou six jours, si bien que, pendant ce court intervalle, l'Angleterre n'avait plus eu de représentant accrédité en France [1]. Comme le duc de Dorset était connu pour un homme de moyenne capacité, on lui avait adjoint un second très distingué, qu'il dut accepter et emmener avec lui, bien qu'il ne l'aimât pas. Ce secrétaire, nommé Daniel Hailes, resta pendant quatre années à Paris, d'où il partit, le 16 octobre 1788, pour se rendre à Varsovie, où il était nommé ministre d'Angleterre. Ce ne fut pas le seul auxiliaire qui fut donné au duc de Dorset; il y eut, entre autres, William Eden, devenu plus tard le premier lord Auckland, qui joua un grand rôle dont il sera question plus loin. Cette situation un peu effacée du duc de Dorset, qui, pendant les premières années de son séjour en France, s'occupa presque uniquement des devoirs de représentation de sa place, était bien connue de ses collègues du corps diplomatique. Le 11 avril 1787, le comte de Salmour écrivait au comte de Stutterheim :

L'ambassadeur d'Angleterre....., presque établi à Versailles, ne bouge jamais de cette société [Polignac], va chez M[me] de Lamballe, malgré l'étiquette qui exclut les ambassadeurs des maisons des princes du sang, chasse avec M. le comte d'Artois et, par le gros jeu qu'il joue, seul amusement auquel ce prince se livre, est toujours de toutes les parties [2].

Le duc de Dorset donnait à Versailles des petites fêtes auxquelles assistait le comte d'Artois avec cette coterie des Polignac qui avait tant de moyens à sa disposition pour retenir dans ses filets ce prince prodigue et débauché. Le comte de Salmour, qui vivait dans ce monde, nous donne encore des renseignements précieux sur la situation que le duc de Dorset s'y était faite. Le 6 mars 1788, il en parlait au comte de Stutterheim en ces termes :

Je me suis trouvé le seul de mes confrères qui ait assisté avec une

[1] Extrait d'une lettre de Paris du 19 janvier, apud *Gazette de Leide*, numéro du 27 janvier 1784.

[2] Voir plus haut, p. 210, n. 2.

espèce de suite aux thés dansants que l'ambassadeur d'Angleterre a donnés pendant ce carême à M. le comte d'Artois, et où s'est toujours trouvée Mme de Polignac, ainsi que le reste de la société de la Reine, avec un choix de femmes les plus distinguées de la Cour. Le dernier a eu lieu hier, et, jusqu'après Pâques, ces divertissements devront être suspendus [1].

Ce genre de vie mettait le duc de Dorset en état de suivre, mieux que personne, les intrigues de cette société des Polignac, qui exerça sur la destinée de Marie-Antoinette et, par son intermédiaire, sur le sort même de la France, une si fâcheuse influence; et, bien qu'il fût très réservé, sur ce point, dans ses dépêches, on y trouve beaucoup de renseignements précieux qui font mieux connaître l'action néfaste de ces courtisans rapaces qui dissipèrent tant de millions provenant des caisses du Trésor Royal, dont Calonne, leur créature et leur complice, tenait les clefs. Quant aux affaires proprement dites, le duc de Dorset s'en occupait peu; il les abandonnait, pour ainsi dire, à son adjoint, le ministre William Eden, qui avait été envoyé à Paris, en avril 1786, pour suivre particulièrement les négociations du traité de commerce, et qui avait tout de suite pris une part active et bientôt prépondérante dans la direction de l'ambassade. On le vit bien, à l'automne de l'année 1787, lors de l'invasion prussienne en Hollande, qui faillit mettre aux prises la France avec l'Angleterre et la Prusse; ce fut W. Eden qui mena les négociations qui aboutirent au maintien de la paix. Le comte de Salmour, qui était en fort bons termes avec le ministre anglais [2], se moquait un peu de lui et de l'importance qu'il prenait, tout en rendant justice à ses efforts et à leurs succès dans ses dépêches d'où sont tirés les extraits suivants :

M. Eden continue de veiller ici aux intérêts de la nation anglaise, malgré la présence de M. Hailes, ministre plénipotentiaire. Il affecte la plus grande intimité avec la Cour, le ministre et même les chefs de bureau. Il paraît que son but serait de convaincre le public, par sa

[1] *Archives de Dresde.*

[2] Dans cette lettre du 11 avril 1787, déjà citée (p. 210, n. 2 et *passim*), M. de Salmour parlait de son collègue en ces termes : «M. Eden, son second, entouré de ses enfants, auprès d'une femme qu'il aime, nous retrace l'ancienne vie patriarcale et m'a toujours montré beaucoup de franchise et de loyauté.»

conduite, qu'il règne la plus parfaite harmonie entre les deux Cours [1].

On attend journellement le duc de Dorset, dont la présence est plutôt une affaire de formalité qu'utile aux affaires. Eden, fort attaché à son traité de commerce, voudrait à tout prix la conservation de la paix. Hailes, un peu piqué peut-être de ce que l'autre a été chargé à son préjudice d'une négociation particulière, prétend que le traité n'est point aussi avantageux à la nation qu'on le pense et que, d'ailleurs, éludé en différents points par la mauvaise foi du Gouvernement français, l'Angleterre ne saurait mieux faire que de rompre le plus tôt possible des entraves qu'on lui a mises et qui peuvent enrichir quelques particuliers, sans assurer aucun avantage général [2].

Les Anglais ne dissimulent pas tous leurs avantages, et le ton de M. Eden, fier de ses succès, est bien différent de ce qu'il était avant que toutes les choses fussent arrangées [3].

William Eden, cependant, avait été considéré un instant comme insuffisant par son gouvernement, qui le jugeait trop porté pour la France. Au mois de septembre 1787, le Cabinet de Saint-James envoya à Paris William Wyndham Grenville, dont la mission extraordinaire forme comme le pendant de celle du baron d'Alvensleben. Mais le séjour en France de cet éminent homme d'État, dont lord Brougham fit plus tard un si flatteur éloge, fut de très courte durée [4], et ce fut William Eden qui eut l'honneur, avec l'appui du concours plus apparent que réel du duc de Dorset, de déterminer le Cabinet de Versailles à faire les démarches humiliantes que les rois de Prusse et d'Angleterre imposèrent à la

[1] *Archives de Dresde*, M. de Salmour à M. de Stutterheim, 6 septembre 1787.

[2] *Ibidem*, au même, 5 octobre 1787.

[3] *Ibidem*, au même, 9 novembre 1787.

[4] Duc de Buckingham. *Memoirs of the Court and Cabinets of George the Third, from original family documents.* Londres, 1853-1855, 4 vol. in-8°. — Voir notamment, t. I, p. 326-329, les lettres écrites par W. W. Grenville à son frère le marquis de Buckingham, les 19 et 25 septembre 1787, la veille de son départ de Londres et le soir même de son arrivée à Sèvres, où demeurait W. Eden.

France, qui dut s'y résigner pour éviter une lutte par trop inégale. Ce succès, ajouté à celui de son traité de commerce, inspira à W. Eden la juste fierté dont se moquait Salmour et lui valut l'estime et l'admiration des meilleurs politiques de son temps. Son gouvernement, d'ailleurs, l'en avait récompensé par avance en le nommant ambassadeur en Espagne; à la fin du mois de septembre 1787, il venait de recevoir ses lettres de créance et se préparait à partir, quand les affaires de Hollande l'obligèrent à rester. Après que l'arrangement eut été conclu, il trouva qu'il était trop tard pour entreprendre un aussi long voyage avec sa nombreuse famille et il ajourna son départ au printemps. Le 26 mars 1788, il se mit en route, et comme il emmenait ses sept enfants et sa femme qui était grosse, il fit à petites journées ce voyage dont il nous a laissé dans son journal une charmante relation. En annonçant le départ de cet ambassadeur pour sa destination, le comte de Fernan Nuñez en faisait le plus grand éloge dans une lettre au comte de Florida Blanca, du 28 mars 1788 [1]; il vantait sa franchise, sa sagacité et ses excellentes qualités qui, malgré le tort qu'il avait fait à la France par son traité de commerce, lui avaient valu, avec les succès dus à son habileté, l'estime des nombreux amis qu'il laissait dans ce pays.

Les lettres que William Eden écrivit aux ministres du Cabinet de Saint-James et à ses amis d'Angleterre, pendant les deux années qu'il passa en France, sont du plus haut intérêt pour notre histoire; mais elles sont assez connues par les nombreux spécimens qui se trouvent dans le précieux recueil publié par l'un de ses fils [2] et il est inutile d'insister. Il suffira de rappeler que William Eden, après son installation à Madrid, était tenu au courant de ce qui se faisait et disait dans notre pays par les nombreux amis qu'il y avait laissés, entre autre par le Génevois Huber, qui était très lié avec les deux Necker et remplissait de renseignements, très importants

[1] *Archives de Simancas*, Estado, 4643.

[2] *The Journal and Correspondence of William* [*Eden, first*] *lord Auckland, with a preface and introduction by the Bishop of Bath and Wells*; Londres. 1861, in-8°.

Ces deux ouvrages comptent parmi les meilleurs de ces précieux recueils de correspondances publiés en abondance chez nos voisins par les familles, fières de leurs ancêtres et jalouses de les honorer en les faisant connaître par eux-mêmes.

pour l'histoire des débuts de la Révolution, les lettres qu'il adressait fréquemment à l'ambassadeur d'Angleterre en Espagne [1].

Le duc de Dorset, resté seul pour ainsi dire, après le départ de W. Eden, suivi peu de temps après par celui de D. Hailes, dut s'occuper un peu plus activement de la correspondance de l'ambassade. Comme il habitait depuis longtemps la France et vivait dans l'intimité de cette société Polignac qui était le centre de l'opposition contre-révolutionnaire dont le comte d'Artois était le chef, les dépêches de cet ambassadeur sont fort intéressantes; il était d'ailleurs assez impartial et il jugeait avec le plus grand discernement l'importance des événements dont il était le témoin attristé; j'en donnerai seulement pour preuve cette lettre qui contient cette relation considérable des journées de juillet 1789 et de la prise de la Bastille, dont j'ai publié, il y a déjà onze ans, la traduction [2]. Cette révolution, qui avait forcé ses meilleurs amis à prendre le chemin de l'exil, frappa cruellement le duc de Dorset qui en conçut le plus violent chagrin et le laissa voir. Le 24 juillet 1789, le baron de Goltz écrivait au roi de Prusse :

L'ambassadeur d'Angleterre, par son attachement personnel à la Reine et au comte d'Artois, est affecté de tout ce qui se passe, comme si le coup était porté au Roi, son maître. Et, à la vérité, cela doit aller à son cœur, mais peut-être serait-il à souhaiter qu'il distinguât davantage ses affections personnelles des intérêts de sa place [3].

Bientôt la situation du duc de Dorset à Paris devint si critique, qu'il se crut en danger et désira vivement quitter la France; mais il ne voulut le faire qu'avec la permission de son gouvernement et, n'osant pas transmettre sa demande par lettre, il dépêcha en Angleterre un certain Hippisley. Cet émissaire, à peine débarqué à Brighton, le 1er août 1789, adressa au duc de Leeds un mémorandum contenant le résumé écrit de la communication orale dont le duc de Dorset l'avait chargé. Il disait que le préjugé contre les Anglais était général dans la population parisienne, qui prenait pour prétextes le refus de l'Angleterre de venir en aide à la France en lui fournissant des grains et la réception faite à Calonne que l'on attri-

[1] Voir le recueil, cité plus haut, p. 510, n. 1.
[2] *Bulletin de la Faculté des Lettres de Poitiers*, juillet 1885, in-8°.
[3] *Archives de Berlin.*

buait à un sentiment de déférence pour les Polignac. Le nom du duc de Dorset avait été particulièrement mêlé à l'affaire du baron de Castelnau, qui devait exciter les plus sérieuses alarmes, car ce seigneur, qui avait été arrêté le 23 juillet par la populace, était porteur d'une lettre du duc de Dorset au comte d'Artois, dans laquelle l'ambassadeur félicitait le prince d'avoir pu sortir heureusement du royaume. On pouvait craindre que cette lettre ne fût considérée comme un acte de trahison par le peuple, et, en ce cas, l'ambassadeur ne serait pas protégé par son caractère public. M. Hippisley ajoutait que le duc de Dorset suppliait le ministre de lui envoyer d'urgence un document confirmant les dispositions pacifiques du roi d'Angleterre, car il pensait qu'une déclaration de cette nature était nécessaire pour la sécurité des Anglais établis en France, où l'opinion était surexcitée par les fausses nouvelles des journaux publiant le plan d'un projet d'attaque du port de Brest par la flotte anglaise; le démenti de l'ambassadeur dans une lettre au comte de Montmorin n'était pas suffisant pour dissiper les inquiétudes excitées par ces bruits dangereux. Enfin M. Hippisley écrivait que le duc de Dorset lui avait manifesté le désir qu'il fît observer au duc de Leeds que son séjour à Paris étant absolument inutile dans cette crise, il souhaitait vivement de pouvoir en partir et sortir de France le plus tôt possible, avec l'autorisation du Gouvernement [1].

Le duc de Dorset reçut la permission que son mandataire avait sollicitée pour lui et il s'empressa d'en profiter; sa dernière dépêche de Paris est du 6 août 1789. Il laissait dans cette ville en qualité de chargé d'affaires lord Robert Fitzgerald, frère du duc de Leinster; c'était un jeune homme de vingt ans qui avait été envoyé en France quelques mois auparavant avec le titre de ministre plénipotentiaire; il devait remplacer le duc de Dorset pendant un voyage que ce dernier se proposait de faire en Angleterre [2]. Comme ce débutant était tout à fait insuffisant, le comte de Goltz imagina que l'ambassadeur d'Angleterre à Madrid pourrait bien être transféré à Paris; le 24 août 1789, il écrivit au roi de Prusse ce qui suit :

Le sieur Eden revenant de son ambassade de Madrid est allé directement en Angleterre. Son élévation à la pairie me fait presque croire que

[1] *Public Record Office*, France, vol. 587.
[2] *Archives de Dresde*, dépêche du comte de Salmour, du 14 mai 1789.

S. M. Britannique lui destine l'ambassade de France, ce dont je serais bien aise à cause de la liaison qui depuis longtemps subsiste entre lui et moi. D'ailleurs il ferait très bien sa besogne ici tant par ses qualités peu communes que par le cas que fait de lui le ministère de Versailles. J'imagine que le duc de Dorset ne se soucie plus de cette ambassade, depuis la disgrâce de toute la société où il était si bien accueilli et dont le souvenir de la liaison indispose le peuple de Paris contre lui [1].

Les conjectures du comte de Goltz ne se réalisèrent pas; et bientôt ce ministre déplorait de nouveau l'insuffisance du représentant du roi d'Angleterre en France; le 28 septembre 1789, dans une lettre au roi de Prusse, il disait :

Le jeune lord Robert Fitzgerald, secrétaire d'ambassade et ministre dans l'absence de l'ambassadeur, ne me paraît pas trop instruit de tout ce qui se passe à sa Cour. C'est un jeune homme doux et honnête, mais encore bien neuf. Je désire le retour d'un ambassadeur et surtout si cela pouvait être le sieur Eden [2].

Le comte de Goltz attendit encore neuf mois l'arrivée d'un nouvel ambassadeur d'Angleterre en France; et il ne fut qu'à demi satisfait, car ce ne fut pas William Eden qu'il vit venir en juin 1790, mais le comte Gower, plus tard duc de Sutherland; cette déception influa peut-être sur le jugement un peu sévère que le ministre prussien, dans une lettre à son roi en date du 29 octobre 1790, porta sur son nouveau collègue en ces termes :

Le sieur Elliot... est subitement retourné à Londres. Il a cabalé dans le parti démocrate et surtout avec le comte de Mirabeau pour le disposer à abandonner la cause de l'Espagne... L'ambassadeur, regardé avec raison pour trop neuf dans les affaires, n'a été, je crois, pour rien dans cette intrigue, quant aux détails; mais il prend une teinte trop prononcée pour le parti démocrate par les liaisons de société et surtout avec le duc et la duchesse d'Orléans et celle de l'ambassadrice encore plus avec les personnes de ce parti, d'où il résulte qu'ils sont déjà très froidement reçus à la Cour. Il y a manière en tout. Je suis bien et peut-être mieux qu'eux avec ce même parti, mais j'ai toujours évité de l'afficher [3].

Quoi qu'il en soit, les dépêches du comte Gower ont une grande valeur pour notre histoire; un bon juge, M. Oscar Browning, les

[1] *Archives de Berlin.* — [2] *Ibidem.* — [3] *Ibidem.*

a même trouvées si intéressantes qu'après avoir cherché vainement un éditeur, il a su décider les syndics de l'imprimerie de l'Université de Cambridge à les publier aux frais de cette grande corporation savante, sous ce titre : *The Despatches of earl Gower (G. G. L. duke of Sutherland), english ambassador at Paris from June 1790 to August 1792, to which are added the Despatches of Mr Lindsay and Mr Munro, and the Diary of viscount Palmerston in France during July and August 1791, now published for the first time by O. Browning.* Cambridge, University Press, 1885, in-8°.

INVENTAIRE SOMMAIRE.

64-65. (Juillet 1577-décembre 1578) — Sir Amyas Powlet.

64, juillet-décembre 1577; — 65, 1578.

66. (1579) — Sir Amyas Powlet, sir Henry Cobham.

67-69. (Janvier 1580-mai 1581) — Sir Henry Cobham.

67, janvier-juin 1580; — 68, juillet-décembre 1580; — 69, janvier-mai 1581.

70-71. (Juin-décembre 1581) — Sir Henry Cobham, sir Francis Walsingham, Somers.

70, juin-septembre; — 71, octobre-décembre 1581.

72. (Janvier-mai 1582) — Sir Henry Cobham, Thomas Copley.

73-75. (Juin 1582-avril 1583) — Sir Henry Cobham.

73, juin-août 1582; — 74, septembre-décembre 1582; — 75, janvier-avril 1583.

76-77. (Mai-décembre 1583) — Sir Henry Cobham, sir Edward Stafford.

76, mai-septembre — 77, octobre-décembre 1583.

79-93. (Janvier 1584-septembre 1589) — Sir Edward Stafford.

79, janvier-mai 1584; — 80, juin-août; — 81, septembre-décembre 1584; — 82, janvier-mars 1585; — 83, avril-juin; — 84, juillet-décembre 1585; — 85, janvier-15 avril 1586; — 86, 16 avril-juin; — 87, juillet-décembre 1586; — 88, janvier-mai 1587; — 89, juin-décembre 1587; — 90, janvier-avril 1588; — 91, mai-décembre 1588; — 92, janvier-juillet 1589; — 93, août-septembre 1589.

94-96. (Octobre 1589-décembre 1590) — Sir Edward Stafford, lord Willoughby, William Lyly.

94, octobre-décembre 1589; — 95, janvier-août 1590; — 96, septembre-décembre 1590.

97. (Janvier-mars 1591) — Correspondance générale relative aux affaires de France[1].

98. (Avril-juin 1591) — Ottywell Smith, sir Roger Williams.

99. (Juillet-août 1591) — Sir Henry Unton, le comte d'Essex.

100. (Septembre-octobre 1591) — Sir Henry Unton, le comte d'Essex, sir Roger Williams.

101. (Novembre-décembre 1591) — Sir Henry Unton, le comte d'Essex.

102-103. (Janvier-mai 1592) — Sir Henry Unton.

102, janvier-mars; — 103, avril-mai 1592.

104. (Juin-juillet 1592) — Sir Henry Unton, sir Thomas Wilkes, sir Roger Williams.

105-109. (Août 1592-septembre 1593) — Sir Roger Williams, sir John Norres, Ottywell Smith, Thomas Edmondes.

105, août-septembre 1592; — 106, octobre-décembre 1592; — 107, janvier-avril 1593; — 108, mai-juillet; — 109, août-septembre 1593.

110-111. (Octobre 1593-mai 1594) — Sir John Norres, Thomas Edmondes, sir Roger Sidney, Ottywell Smith.

110, octobre-décembre 1593; — 111, janvier-mai 1594.

112. (Juin-août 1594) — Sir John Norres, Thomas Edmondes, Ottywell Smith.

113. (Septembre-décembre 1594) — Sir John Norres, Thomas Edmondes, Ottywell Smith.

114-115. (1595) — Thomas Edmondes, Ottywell Smith.

114, janvier-juin; — 115, juillet-décembre 1595.

[1] C'est la phrase qui me paraît le mieux rendre cette expression *Miscellaneous Correspondence* dont une traduction littérale donnerait une idée fausse; voir plus haut, p. 498.

116. (Janvier-juillet 1596) — Thomas Edmondes.

117. (Août-décembre 1596) — Le comte de Shrewsbury, sir Anthony Mildmay.

118. (Janvier-juin 1597) — Sir Anthony Mildmay.

119. (Juillet-décembre 1597) — Correspondance générale.

120. (Janvier-mars 1598) — Sir Robert Cecil, Ottywell Smith.

121-132. (Avril 1591-décembre 1605) — Correspondance générale.

121, avril-décembre 1598; — 122, janvier-juin 1599; — 123, juillet-décembre 1599; — 124, 1600; — 125, 1601; — 126, janvier-juillet 1602; — 127, août-décembre 1602; — 128, janvier-mars 1603; — 129, mars-août; — 130, septembre-décembre 1603; — 131, 1604; — 132, 1605.

133. (1605) — Relation de sir George Cary.

Ce rapport, adressé à Jacques Ier par l'ambassadeur sir G. Cary, « est, dit M. Dareste, le meilleur exposé de l'état de la France sous Henri IV et des progrès qu'elle venait d'accomplir récemment ». *Op. sup. cit.*, p. 462.

134-160. (1606-1620) — Correspondance générale.

134, 1606-1607; — 135, 1608; — 136, 1609; — 137, janvier-août 1610; — 138, septembre-décembre 1610; — 139, janvier-mai 1611.

140-141, juin-décembre 1611; — 142, janvier-juillet 1612; — 143, août-décembre 1612; — 144, janvier-juin 1613; — 145, juin-décembre 1613; — 146-147, 1614; — 148, janvier-août 1615; — 149-150, septembre-décembre 1615.

151, janvier-juin 1616; — 152-153, juillet-décembre 1616; — 154-155, 1617; — 156-158, 1618; — 159, 1619; — 160, 1620.

161. (1620-1621) — Négociation en Allemagne vers l'Empereur et les Princes protestants par MM. le duc d'Angoulême, de Béthune et de Préaux.

162-245. (1621-1648) — Correspondance générale.

162, janvier-septembre 1621; — 163, octobre-décembre 1621; — 164-166, 1622; — 167-168, 1623; — 169-170, janvier-juillet

1624; — 171-172, août-décembre 1624; — 173-174, janvier-juin 1625; — 175-176, juillet-septembre 1625; — 177-178, octobre-décembre 1625.

179, janvier-février 1626; — 180, mars-avril; — 181-182, mai-septembre — 183, octobre-décembre 1626; — 184-185, janvier-juillet 1627; — 186-187, août-décembre 1627; — 188, janvier-juin 1628; — 189, juillet-décembre 1628; — 190-192, janvier-septembre 1629; — 193-194, octobre-décembre 1629; — 195-196, janvier-juin 1630; — 197-199, juillet-décembre 1630.

200-201, janvier-avril 1631; — 202-203, mai-juillet; — 204-205, août-décembre 1631; — 206, janvier-juin 1632; — 207, juillet-décembre 1632; — 208, janvier-juin 1633; — 209-210, juillet-décembre 1633.

211-212, janvier-mai 1634; — 213-215, juin-décembre 1634; — 216-217, janvier-mai 1635; — 218-219, juin-septembre; 220-221, octobre-décembre 1635.

222-223, janvier-avril 1636; — 224-225, mai-août; — 226-227, septembre-décembre 1636; — 228-229, janvier-juin 1637; — 230-231, juillet-octobre; — 232, novembre-décembre 1637.

233-234, janvier-mai 1638; — 235-236, juin-décembre 1638; — 237, janvier-avril 1639; — 238-239, mai-décembre 1639; — 240, janvier-avril 1640; — 241, mai-août; — 242, septembre-décembre 1640; — 243, 1641; — 244, 1642-1645; — 245, 1646-1648.

246. S. d. — Notes concernant la France.

247-310. (1649-1688) — Correspondance générale.

247, 1649-1656; — 248, 1657; — 249, 1658; — 250, 1659; — 251, 1660-1661; — 252, 1662; — 253, janvier-août 1663; — 254, septembre-décembre 1663; — 255, janvier-mars 1664; — 256, avril-juin; — 257, juillet-décembre 1664; — 258, janvier-avril 1665; — 259, mai-septembre; — 260, octobre-décembre 1665.

261, janvier-mai 1666; — 262, juin-décembre 1666; — 263, janvier-juin 1667; — 264-265, juillet-décembre 1667; — 266, janvier-avril 1668; — 267-268, mai-octobre; — 269, novembre-décembre 1668; — 270, janvier-mars 1669; — 271, avril-mai; — 272, juin-juillet; — 273, août-septembre; — 274, octobre-novembre; — 275, décembre 1669.

276, janvier-mars 1670; — 277, avril-août; — 278, septembre-décembre 1670; — 279, janvier-juin 1671; — 280, juillet-décembre 1671; — 281, janvier-mars 1672; — 282, avril-juin; — 283, juillet-septembre; — 284, octobre-décembre 1672; — 285, janvier-mars 1673; — 286, avril-mai; — 287, juin-août; — 288, septembre-décembre 1673.

289, janvier-mars 1674; — 290, avril-décembre 1674; — 291, janvier-juin 1675; — 292, juillet-décembre 1675; — 293, janvier-mai 1676; — 294, juin-décembre 1676; — 295, 1677; — 296, 1678; — 297, 1679-1680; — 298, 1681; — 299, janvier-juillet 1682; — 300, août-décembre 1682.

301, janvier-mars 1683; — 302, avril-juin; — 303, juillet-septembre; — 304, octobre-décembre 1683; — 305, janvier-mars 1684; — 306, avril-juillet 1684; — 307, août 1684-décembre 1685; — 308, 1686; — 309, 1687; — 310, 1687-1688.

311. (1689-1701) — Correspondance générale.

312. (1695-1697) — Nouvelles de France[1].

315. (1698) — Correspondance générale.

316. (1698) — Journal du comte de Portland.

317. (1699-1702) — Correspondance générale.

318-319. (Janvier 1702-avril 1704) — Nouvelles.

318, janvier-octobre 1702; — 319, novembre 1702-avril 1704.

320. (1703-1704) — Correspondance générale.

322. (Mars 1704-28 décembre 1708) — Nouvelles.

323. (1705) — Correspondance générale.

325. (1706-avril 1710) — Nouvelles.

326. (1706-1712) — Correspondance générale.

327-337. (1710-1712) — Nouvelles.

327-328, 1710; — 330-333, 1711; — 334, 1711-1712; — 336-337, 1712.

[1] La *List Documents* [*Foreign Office Records*] *in the Public.* Record Office on 1st August 1883 porte cette mention : *Advices and Intelligences*, qui désigne assez mal le contenu de ces volumes formés de la réunion des documents recueillis par le *Foreign Office* pendant les périodes d'hostilité avec la France, c'est-à-dire d'avis et renseignements émanant d'agents secrets, de gazettes, manuscrits, de bulletins de nouvelles à la main et de pièces de toute nature.

339-341. (1712-1714) — Mathieu Prior.

339, 1712-1714, Mémoires; — 340, 1712-1713, Lettres; — 341, 1713-1714, Lettres.

344. (Janvier-juillet 1713) — M. Prior, Pontchartrain et autres.

345. (Juillet 1713-1715) — M. Prior, lord Bolingbroke, lord Townshend et autres.

348. (Mars 1715-février 1717) — Nouvelles.

349. (1714-1718) — Lord Stair.

350. (1715-1718) — Thomas Crawfurd et Robert Arbuthnott.

351. (1717-1723) — Nouvelles.

352-354. (1718-1719) — Lord Stair.

352, 1718; — 353-354, 1719.

355. (1719-1722) — Martin Bladen et D. Pulteney.

356. (1719-1722) — Thomas Crawfurd, G. Tilson et B. A. Pyot.

359. (1719-1742) — Sir Luke Schaub.

361. (Janvier-août 1720) — Lord Stair.

362. (1720-1723) — Sir Robert Sutton.

363-365. (1721-1722) — Correspondance générale.

363, 1721; — 364-365, 1722.

366. (1722-1724) — Lord Polwarth et autres plénipotentiaires au congrès de Cambray.

367. (1723-1724) — Correspondance générale.

368. (1723-1724) — Thomas Crawfurd, G. Tilson.

369. (1723-1725) — Lord Waldegrave, H. Walpole.

370-371. (1724) — Correspondance générale.

372. (1724-1725) — Lords Polwarth et Whitworth.

373. (1724-1725) — Correspondance générale.

374. (1724-1725) — Nouvelles.

375. (1724-1726) — Thomas Robinson.

377. (1726) — Correspondance générale.

378. (1726-1727) — Lord Waldegrave, H. Walpole.

379. (1726-1732) — Nouvelles.

380. (1726-1727) — Négociations.

381. (1727-1730) — Thomas Robinson.

382. (Mai-décembre 1727) — Horace Walpole.

Horace Walpole, qui était le frère du ministre, fut en mission à Paris de 1723 à 1730. De nombreux extraits de sa correspondance pendant cette époque se trouvent dans l'ouvrage ayant pour titre : *Memoirs of Horatio, lord Walpole, selected from its Correspondence and Papers and comected with the History of the Times, from 1678 to 1757*, by William Coxe. Londres, 1820, 2 vol. in-8°. L'auteur de cette compilation dit que les lettres écrites de France par Horace Walpole contiennent l'histoire secrète de la Cour de Versailles de 1724 à 1730.

383. (1727) — Correspondance générale.

384-385. (1728) — Les plénipotentiaires au congrès.

386. (1728) — Correspondance générale.

387. (1728-1731) — Thomas Pelham.

388-390. (1729) — Les plénipotentiaires au congrès de Soissons.

388, janvier-avril; — 389, mai-juin; — 390, juillet-décembre 1729.

392-393. (1729) — Correspondance générale.

392, janvier-juin; — 393, juillet-décembre 1729.

394. (1730) — Lord Waldegrave, H. Walpole et S. Poyntz.

396. (1730) — Correspondance générale.

398. (1731) — Lord Waldegrave.

400. (1731-1732) — Correspondance générale.

401. (1731-1735) — Thomas Pelham.

402-405. (1732-1733) — Lord Waldegrave, Thomas Pelham.

402-403, 1732; — 405, 1733.

406. (1733-1735) — Correspondance générale.

407-411. (1734-1735) — Lord Waldegrave.

412-414. (1735) — Correspondance générale.

415. (1735-1739) — Lord Waldegrave, M. Courand.

416-430. (1736-1740) — Correspondance générale.

416-418, 1736; — 419, 1736-1737; — 420-422, 1737; — 423-425, 1738; — 426, 1738-1740; — 427, 1739; — 428, 1739-1740; — 429-430, 1740.

431. (1740) — Lord Waldegrave.

432. (1741) — Correspondance générale.

433. (1741) — Anthony Thompson.

434. (1741-1743) — Correspondance générale.

436-439. (1742-1748) — Correspondance générale.

436, 1742; — 437, 1743; — 438, 1743-1744; — 439, 1744-1748.

440. (1744-1747) — M. Van Hoey.

441. (1745-1749) — Correspondance générale.

442. (1749) — Le colonel Joseph Yorke.

443. (1749) — Le colonel J. Yorke, le comte d'Albemarle.

444. (1749) — Le commissaire de Saint-Malo.

445. (1749-1750) — Correspondance générale.

446-447. (1750) — Lettres du comte d'Albemarle.

448-449. (1750) — *Narrative* du comte d'Albemarle.

C'est le premier mot du titre placé en tête du volume 448 et ainsi conçu : *The Narrative of the earl of Albemarle's Proceedings at Paris.* Ce volume, formé et relié au siècle dernier, est composé : 1° d'un résumé sommaire des lettres reçues et envoyées par lord Albemarle pendant le premier semestre de l'année 1750; 2° d'une série de copies de dépêches sur l'état de la France et de ses colonies pendant la même période. La composition du vol. 449, qui comprend le second semestre de cette année, est analogue.

450-454. (1751) — Le comte d'Albemarle.

455. (1751-1753) — Correspondance générale.

456-465. (1752-1754) — Le comte d'Albemarle.

456-459, 1752; — 460, 1752-1753; — 461-464, 1753; — 465, 2 janvier-22 juin 1754.

466. (1754-1755) — Pièces concernant le différend entre l'Angleterre et la France dans l'Amérique du Nord.

467. (1754-1757) — Correspondance générale.

468. (1755) — Ruvigny de Cosné, William Midmay.

469. (1758) — Correspondance générale.

480-481. (1759-1762) — Correspondance générale.

482-483. (1761) — H. Stanley.

484. (1761-1765) — Supplément.

485. (1762) — Correspondance générale.

486-488. (1762) — Le duc de Bedford.

489-490. (1763) — Le duc de Bedford et R.-N. Neville.

491. (1763) — R.-N. Neville et lord Hertford.

492. (1763) — Lord Hertford.

493. (1763) — Correspondance générale.

495-499. (1764) — Lord Hertford.

500. (1764-1767) — Correspondance générale.

501-503. (1765) — Lord Hertford.

504-505. (1765-1766) — Le duc de Richmond.

504, 1765; — 505, 1766.

506. (1766) — Lord George Lennox.

507-513. (1766-1768) — Le comte de Rochford.

507, 1766; — 510-511, 1767; — 512-513, 1768.

514. (1768) — Robert Walpole.

515. (1768-1775) — Supplément.

516. (1768-1777) — Correspondance générale.

517-521. (1769-1770) — Le comte Harcourt et Robert Walpole.

517-519, 1769; — 520-521, 1770.

524-525. (1771) — Le comte Harcourt et le colonel Blaquière.

526. (1771-1772) — Le colonel Blaquière.

528-530. (1772) — Le comte Harcourt, le colonel Blaquière et lord Stormont.

531-552. (1773-1778) — Lord Stormont

531-534, 1773; — 536-539, 1774; — 540-542, 1775; — 543-545, 1776; — 547-551, 1777; — 552, 1778.

546. (1776-1787) — Supplément.

554-555. (1778-1822) — Correspondance générale.

554, 1778; — 555, 1779-1780; — 555^{A}, 1781-1800; — 555^{B}, janvier-mai 1802; — 555^{C}, juin-décembre 1802; — 555^{D}, 1803-1822; — 555^{E}, 1774-1803.

556. (1779) — Nouvelles.

557. (1782) — Thomas Walpole, Richard Oswald, Alleyne Fitzherbert, Thomas Grenville.

557^{A}. (1782-1783) — Richard Oswald.

558. (Juin-décembre 1782) — Alleyne Fitzherbert et Thomas Walpole.

559. (1783) — Nouvelles.

560. (Janvier-février 1783) — Alleyne Fitzherbert.

561. (Février-août 1783) — Alleyne Fitzherbert et le duc de Manchester.

562. (Août-décembre 1783) — Le duc de Manchester et A. Storer.

563-564. (1783) — Alleyne Fitzherbert et le duc de Manchester, supplément.

563, janvier-mai; — 564, mai-septembre 1783.

565. (1783) — Nouvelles.

566. (Janvier-mai 1784) — Le duc de Dorset, Storer et D. Hailes.

567. (Mai-août 1784) — Le duc de Dorset et D. Hailes.

568. (Septembre-décembre 1784) — Le duc de Dorset, D. Hailes et G. Crawfurd.

569. (1784) — Nouvelles.

570. (1782-1784) — Papiers relatifs aux Indes orientales.

571-573. (1785-1786) — Le duc de Dorset, D. Hailes et G. Crawfurd.

571, janvier-juin 1785; — 572, juillet-déc. 1785; — 573, 1786.

574-575. (Mars-décembre 1786) — William Eden.

576. (Janvier-juin 1787) — Le duc de Dorset.

577. (Juillet-août 1787) — Le duc de Dorset et D. Hailes.

578. (Septembre-décembre 1787) — Le duc de Dorset, William Eden et D. Hailes.

579-580. (Janvier-septembre 1787) — William Eden.

581. (Sept.-déc. 1787) — William Eden et W. W. Grenville.

582. (Janvier-avril 1788) — Le duc de Dorset, William Eden et Daniel Hailes.

583-585. (Mai-décembre 1788) — Le duc de Dorset et D. Hailes.

586-587. (Janvier-août 1789) — Le duc de Dorset.

588. (Juillet-décembre 1789) — Lord Robert Fitzgerald.

590. (Janvier-juin 1790) — Lord Robert Fitzgerald.

591-595. (Juin 1790-août 1792) — Le comte Gower.

591, juin-décembre 1790; — 592, janvier-août 1791; — 593, septembre-décembre 1791; — 594, janvier-avril 1792; — 595, mai-août 1792.

596. (Août-septembre 1792) — William Lindsay.

CORRESPONDANCE
DES AGENTS DIPLOMATIQUES
DES PROVINCES-UNIES DES PAYS-BAS
EN FRANCE.

NOTICE ET INVENTAIRE SOMMAIRE.

Les Archives du royaume des Pays-Bas, installées magnifiquement, mais trop à l'étroit, dans l'ancien palais du prince d'Orange, situé au cœur de La Haye, sur *Het Plein*, conservent les papiers de toutes les administrations centrales de la monarchie, antérieurs à 1813, y compris ceux du ministère des Affaires Étrangères, qui ne peuvent être consultés qu'avec l'autorisation du secrétaire d'État de ce département; les étrangers l'obtiennent sans difficulté en employant la voie diplomatique.

Les collections des dépêches des agents, envoyés, ministres et ambassadeurs des Provinces-Unies des Pays-Bas commencent à la fin du XVIᵉ siècle, peu de temps après la constitution de la République. Le 13 octobre 1581, les Etats de la province de Hollande, la plus riche et la plus puissante, désignèrent Joachim Ortell pour les représenter en Angleterre. Ses instructions furent arrêtées le 30 mai 1582 et sa commission porte « que les États de Hollande ont trouvé convenable et nécessaire d'envoyer devers S. M. quelque personne assurée pour être et se tenir avec bon contentement de S. M. en la Cour et Royaume d'Angleterre, comme agent ordinaire et général des Etats et Pays d'Hollande ». Le 10 avril 1584, les États Généraux prirent la résolution d'entretenir une correspondance avec l'agent Ortell, qui fut dès lors au service des États Généraux auxquels il adressa régulièrement des dépêches, dont plusieurs se trouvent aux archives. Ortell, qui mourut à Londres le 23 septembre 1590, fut remplacé par le chevalier Noel de Caron qui, après avoir rempli pendant dix-huit ans les fonctions

d'agent des États Généraux à leur satisfaction, reçut le titre d'ambassadeur le 20 juin 1609 [1]. Le premier envoyé ordinaire des Pays-Bas en France fut le sieur Quintin de Taffin, seigneur de la Prée, qui fut désigné, le 14 mars 1587, pour y résider en qualité d'agent des États Généraux. Dans le mémoire pour lui servir d'instructions qui fut arrêté le 19 mars, on lit ce qui suit :

Comme ainsi soit que par d'autres instructions baillées au dit seigneur de la Prée par mes dits seigneurs endate de ces présentes, il soit dit que le sieur de la Prée est envoyé en France, pour illecq assister aux marchands de ces dites provinces en l'intérêt qu'ils reçoivent par les arrêts que l'on y fait souvent sur leurs marchandises, néantmoins la volonté et résolution de mes dits seigneurs est qu'outre et par dessus la dite assistance à faire aux dits marchands, il sera aussi en France pour y faire tout le service qu'il pourra, selon que les occurences pour le bien de ce pays le requerront et nommément suivant ce que mes dits seigneurs lui pourront mander et non autrement et de tout ce qu'il estimera être besoin donner advis à mes dits seigneurs, il le fera soigneusement et en diligence, n'entendant point mes dits seigneurs que, si les affaires requièrent qu'il envoie homme exprès par deçà, ce doive être sur son traitement, ains à leur charge

Sa commission s'expliquait sur l'autre objet de sa mission en ces termes :

Comme journellement plusieurs plaintes nous viennent des habitants des Provinces-Unies que, pour prises qui se font en mer, on procède aux villes et havres du royaume de France par voie extraordinaire et forme de représailles sur leurs biens et marchandises, sans qu'ils aient à qui s'adresser pour être assistés en la poursuite de leurs dites affaires, savoir faisons que pour la connaissance qu'avons de la personne de Quintin de Taffin, seigneur de la Prée, ensemble de ses sens, souffisance et loyaulté, avons icelui commis et député..... pour aider et assister à ceux qui auront à faire des poursuites pour les causes susdites, les adressant où il conviendra.

Dans le volume intitulé : *France, Depeschen*, 1585-1595, le quatrième de la petite collection de copies, dont il sera question ci-dessous, on trouve, à la suite de ces documents concernant la mission de Quintin de Taffin de la Prée, copie des lettres de

[1] Renseignements dus à la gracieuse obligeance de M. A.-H. Van den Burgh.

créance données par le roi de Navarre, à la Rochelle, le 10 mars 1589 à Hurault de l'Hospital, sieur du Fay, conseiller du Roi en son conseil privé, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, aussi conseiller au Conseil d'État du roi de Navarre et ambassadeur pour S. M. vers la Reine d'Angleterre, les princes protestants d'Allemagne et les États Généraux des Pays-Bas. Cet envoyé, qui devait d'abord remercier les puissances protestantes de l'appui donné à leurs coreligionnaires de France, était chargé de les amener à conclure avec Henri de Navarre une alliance dont, dans cette même lettre, le but était défini ainsi qu'il suit :

Et par ce que les entreprises des ennemis communs croissent et augmentent tous les jours et qu'ils tâchent par tous moyens de se renforcer d'alliances, de partisans, d'amis, d'hommes et d'argent, S. M., ayant en cette guerre générale quasi le principal intérêt, s'est résolue de n'épargner du tout rien pour s'opposer à leurs pernicieux desseins et de solliciter tous les princes qui font profession de la Religion d'en faire de même et de servir tous ensemble, joindre toutes leurs forces en commun.....

Les États Généraux firent le meilleur accueil aux propositions du sieur du Fay; ils déclarèrent qu'ils étaient prêts à former la ligue que demandait le roi de Navarre, et ils s'engagèrent à fournir une somme de 9,000 livres de gros pour l'entretien d'une armée; toutefois ils firent observer que la reine d'Angleterre voulait entrer en négociations avec le roi d'Espagne et qu'ils avaient été obligés de lui représenter combien ce projet était dangereux.

Ces relations étroites des États Généraux avec le roi de Navarre continuèrent quand ce prince fut devenu roi de France et mirent en excellente posture les envoyés néerlandais dans notre pays; ils furent toujours en état d'être bien informés de tout ce qui s'y passait. En outre, comme les affaires de France avaient un très grand intérêt pour leur Gouvernement, ils s'appliquèrent à les faire bien connaître dans leurs dépêches, qui par cela même ont une importance historique considérable. C'est notamment le cas de celles qui furent écrites par Liévin Calvaert, qui remplaça près de Henri IV Quintin de Taffin de la Prée, mort en juillet 1593. Les lettres qu'il expédia pendant les années 1593, 1594, 1595 et 1596, se suivent assez régulièrement sans trop de lacunes et sont fort intéressantes; certaines ont même plus de vingt pages; par

malheur, elles sont rédigées en néerlandais et d'une lecture assez difficile.

La correspondance de François van Aerssen, qui, après la mort de Lucien Calvaert, fut d'abord, en 1598, chargé des affaires des États Généraux, et ensuite, en 1609, nommé leur ambassadeur en France, est d'une importance de tout premier ordre pour l'histoire de notre pays à cette époque. Comme la valeur de ces dépêches a été fort bien mise en lumière par M. G.-G. Vreede [1], je n'insiste pas. Cet ambassadeur est d'ailleurs un personnage connu; fils d'un secrétaire des États Généraux, il fut tout jeune pris en amitié par Duplessis-Mornay, qui eut une grande influence sur son éducation; après avoir fait ses humanités sous la direction de Juste Lipse, il étudia le droit à Leide, et quand il fut docteur, il visita longuement la France et l'Italie. Il était encore fort jeune, à peine âgé de vingt-six ans, lorsqu'il fut accrédité près de Henri IV qui lui accorda bientôt une telle faveur, que les mauvaises langues en attribuèrent le motif aux charmes de la femme du diplomate néerlandais, auquel on reprocha sa complaisance. Bayle et, après lui, M. G.-G. Vreede ont prouvé que c'était une calomnie. François van Aerssen ne devait la faveur du Béarnais qu'à son seul mérite, qui, au dire des meilleurs juges, était extrême. Richelieu, dit-on, prétendait que François van Aerssen était avec Oxenstiern, le chancelier de Suède, et Guiscardi, le chancelier de Montferrat, l'un des trois politiques qu'il eût connus en Europe. Wicquefort, dans son traité de *L'ambassadeur et ses fonctions*, a écrit que François van Aerssen « était un des plus grands ministres que les Provinces-Unies aient eu pour les négociations ».

Le rappel de François van Aerssen, en 1613, aurait suffi pour lui donner une grande notoriété, car cette affaire fut l'objet de débats passionnés en Hollande pendant près de cinq années et amena la publication de pamphlets fort curieux. François van Aers-

[1] *Lettres et négociations de Paul Choart, seigneur de Buzanval, ambassadeur ordinaire de Henri IV en Hollande, et de François d'Aerssen, agent des Provinces-Unies en France (1598-1599)*, suivies de quelques pièces diplomatiques concernant les années 1593-1596 et 1602-1606, publiées la première fois par G.-G. Vreede, professeur de droit des gens à l'Université d'Utrecht. Leyde, 1846, in-8°.

M. G.-G. Vreede s'est longuement occupé de nouveau de François van Aerssen dans son grand travail intitulé : *Inleiding tot eene Geschiedenis der Nederlandsche Diplomatie tot 1650*. Utrecht, 1856-1861, 3 vol. in-8°.

sen se défendit vigoureusement contre toutes les attaques dont on pensa l'accabler. Dans un mémoire justificatif en français, de onze pages in-folio, qui est, ainsi qu'il le dit, une sorte de résumé et de complément de la Remontrance en néerlandais qu'il avait présentée aux États Généraux le 30 mai 1618 et fait imprimer, cet ex-ambassadeur se disculpa de tous les reproches que ses ennemis lui avaient adressés. Il fit même connaître les motifs qui, suivant lui, avaient déterminé Marie de Médicis à laisser entendre aux États Généraux qu'ils lui feraient plaisir de le rappeler. Il était, disait-il, une victime du changement survenu dans la politique française aussitôt après la mort de Henri IV. Ce grand souverain, profondément attaché à la République, avait repoussé avec indignation une proposition du roi d'Espagne qui lui offrait son alliance à la condition qu'il lui abandonnât les Provinces-Unies pour en tirer un châtiment exemplaire. Mais Henri IV était à peine mis au tombeau, que la Reine régente et ses conseillers avaient adopté un système politique tout à fait opposé au sien et s'étaient éloignés des puissances protestantes pour se rapprocher des catholiques. François van Aerssen prétendait même que, dans le conseil du jeune Louis XIII, on avait discuté la question de savoir si le royaume de France n'était pas soumis au Pape au temporel aussi bien qu'au spirituel, et que la majorité s'était prononcée pour l'affirmative. C'était parce qu'il semblait un obstacle à l'adoption de cette nouvelle politique et une sorte de reproche vivant, que François van Aerssen avait déplu à la Régente qui avait demandé son éloignement. Cette justification parut si concluante, qu'à la fin du mois d'octobre 1618, l'ambassadeur G. van Boetzelaer van Langerack présenta au Gouvernement français, de la part des États Généraux, une note portant que l'enquête faite sur les plaintes portées contre François van Aerssen avait démontré qu'elles étaient mal fondées. Sept ans plus tard, en 1625, cet ambassadeur fut renvoyé en cette même qualité pour représenter les États Généraux en France, où il resta jusqu'en 1629. Par malheur, la série de ces dépêches originales est fort incomplète; et celles qui subsistent, surtout dans les années 1610-1612, sont gravement atteintes par l'humidité; mais beaucoup se trouvent en copie dans le recueil déjà cité et on possède ses registres de minutes de 1604 à 1611.

Les lettres des successeurs de François van Aerssen à l'ambassade de France, Corneille van der Myle et, un peu plus tard, Gé-

déon van Boetzelaer van Langerack, ne sont pas moins intéressantes. Elles sont surtout très fréquentes dans la période qui s'étend de 1614 à 1629; on y trouve notés, pour ainsi dire au jour le jour, tous les mouvements des réformés français. G. van Boetzelaer van Langerack ne se montre même pas trop partial en faveur de ses coreligionnaires, qui, d'ailleurs, ne se piquaient pas d'avoir des égards particuliers pour les Hollandais. La correspondance de cet ambassadeur, en 1621, est remplie de plaintes contre les habitants de la Rochelle qui capturaient les navires néerlandais dans les parages de l'entrée de Gironde. En 1627 et 1628, G. van Boetzelaer van Langerack, qui resta en France vingt ans, laissant à François van Aerssen le souci des affaires extérieures, de la politique proprement dite, se consacrait plus particulièrement aux affaires intérieures de notre pays, qu'il suivait avec le plus grand soin; à ces dépêches, fort longues et détaillées, il joignait des bulletins en français, très intéressants, sur ce qui se passait dans le royaume, aux armées et notamment au camp devant la Rochelle [1].

Les courtes explications qui précèdent me paraissent suffisantes pour donner une idée de la valeur de cette correspondance pour notre histoire; il est certain qu'elle est très considérable. Par malheur, il m'a été impossible de dresser un inventaire de cette collection, qui n'a encore été l'objet que d'un classement provisoire; elle subira certainement de grands changements lors du classement définitif. Il ne fallait donc pas songer à en faire un inventaire, d'autant plus que j'aurais été presque incapable de le rédiger moi-même, car la plupart de ces dépêches sont en néerlandais, que je ne lis que péniblement, et l'écriture de celles qui ont le plus grand intérêt pour nous, c'est-à-dire celles de la fin du XVIe siècle et de la première moitié du XVIIe, est en général fort mauvaise et difficile à déchiffrer. Je n'aurais pas pu sortir d'embarras, si le savant archiviste M. J.-H. Hingman n'avait eu la bonté de rédiger à mon intention la précieuse liste qu'on trouvera à la fin de cette notice; en la combinant avec le répertoire numérique que j'ai établi, et qui n'a, je le répète, qu'une exactitude

[1] Dans son ouvrage sur *la République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols, de 1630 à 1650*, t. I, 1630-1642 (Paris, 1895, in-8°), M. A. Waddington a fait un grand usage des dépêches des ambassadeurs néerlandais en France depuis 1621.

très approximative, on pourra avoir un aperçu de l'importance matérielle des correspondances des agents diplomatiques de la République des Provinces-Unies des Pays-Bas en France.

RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE
DE LA COLLECTION DES DÉPÊCHES DES AGENTS NÉERLANDAIS
À PARIS.

Liasse **1**, 1593-1596; — **2**, 1604-1613; — **3**, 1614-1615; — **4**, 1614-1615; — **5**, 1616-1617; — **6**, 1618-1619; — **7**, 1620-1622; — **8**, 1623-1625; — **9**, 1626-1627; — **10**, 1628-1629.

11, 1630-1632; — **12**, 1633-1635; — **13**, 1636-1638; — **14**, 1639-1641; — **15**, 1641-1643; — **16**, 1644-1645; — **17**, 1646-1648; — **18**, 1649-1650; — **19**, 1651-1652; — **20**, 1653-1654.

21, 1624-1653; — **22**, 1655-1656; — **23**, 1657-1658; — **24**, 1659-1660; — **25**, 1661-1662; — **26**, 1663-1664; — **27**, 1665; — **28**, 1666; — **29**, 1667-1668; — **30**, 1669-1670.

31, 1671-1676; — **32**, 1677-1679; — **33**, 1680-1681; — **34**, 1682-1684; — **35**, 1685-1687; — **36**, 1688-1689; — **37**, 1697-1700; — **38**, 1701-1709; — **39**, 1712-1714; — **40**, 1715.

41, 1716-1717; — **42**, 1718; — **43**, 1719-1720; — **44**, 1721; — **45**, 1722; — **46**, 1723; — **47**, 1724; — **48**, 1725-1726; — **49**, 1727-1728; — **50**, 1729-1730.

51, 1731-1732; — **52**, 1733-1734; — **53**, 1735-1737; — **54**, 1738-1739; — **55**, 1740-1743; — **56**, 1744; — **57**, 1745; — **58**, 1746 (janvier-juin); — **59**, 1746 (juillet-décembre); — **60**, 1747.

61, 1748-1749; — **68**, 1750-1751; — **69**, 1752-1754; — **70**, 1755-1756.

71, 1757-1758; — **72**, 1759-1760; — **73**, 1761-1762; — **74**,

1763-1764; — 75, 1765-1767; — 76, 1768-1769; — 77, 1770-1771; — 78, 1772-1773; — 79, 1772-1773; — 80, 1774.

81, 1775; — 82, 1776; — 83, 1777-1778; — 84, 1779-1780; — 85, 1781-1782; — 86, 1783-1784; — 87, 1785-1786; — 88, 1787; — 89, 1788; — 90, 1789.

91, 1790; — 92, 1791; — 93, 1792; — 94, 1795 (janvier-juin); — 95, 1795 (juillet-décembre); — 96, 1796.

LETTRES SECRÈTES. — FRANCE.

Les documents contenus dans cette collection n'étaient pas immédiatement communiqués aux États Généraux; le Grand Pensionnaire et le Stathouder les tenaient secrets pendant quelque temps et ils étaient conservés dans une armoire réservée. Ils sont rangés par ordre chronologique dans dix-sept liasses. On y trouve, avec les lettres des envoyés néerlandais à Paris, des lettres des rois de France et de leurs ministres.

1, 1636-1659; — 2, 1660-1666; — 3, 1667-1679; — 4, 1680-1701; — 5, 1714-1722; — 6, 1723-1729; — 7, 1730-1738; — 8, 1739-1741; — 9, 1742; — 10, 1743.

11, 1744; — 12, 1745; — 13, 1746-1747; — 14, 1748-1752; — 15, 1753-1770; — 16, 1771-1785; — 17, 1786-1792; 1795-1796.

LETTRES DES AGENTS NÉERLANDAIS EN FRANCE AUX GRANDS PENSIONNAIRES DE HOLLANDE.

Dans le fonds de la province de Hollande, on trouve les lettres adressées de France au Grand Pensionnaire de cette province, qui dirigeait les affaires de la République.

Les documents sont classés par gouvernements des Grands Pensionnaires et, dans chaque division, il y a plusieurs séries dont une concernant les affaires extérieures; dans cette série, on trouve une subdivision « France ».

PAPIERS DE VAN OLDENBARNEVELT.

I et II. (1583-1618) — Négociations avec le roi Henri de Navarre, 1583-1589. — Lettres de créance, propositions et autres pièces émanées des envoyés de France, 1580-1618. — Copie du traité avec la France, 1608.

III. (1590-1617) — Documents concernant la liquidation des dépenses faites par les États Généraux pour secourir la France et particulièrement en 1594.

(1590-1597) — Lettres et rapports de Jean van der Veecken concernant le payement des subsides de France, 1597-1617.

III bis. (1598-1609) — Deux cent cinquante lettres de François van Aerssen, envoyé des Provinces-Unies en France, adressées à Jean van Oldenbarnevelt, 1598, 1599, 1601, 1602, 1605, 1606, 1608, 1609.

Don du comte de Limbourg Stirum Nordrijks.

PAPIERS DE JEAN DE WITT.
LETTRES ADRESSÉES DE FRANCE AUX ÉTATS GÉNÉRAUX.

I. (1653-1657) — Lettres de G. Boreel, envoyé des Pays-Bas à Paris.

II. (1658-1662) — Lettres de G. Boreel, 1658-1659. — Lettres de C. van Beuningen et de G. Boreel, 1660-1662.

III. (1663-1666) — Lettres de l'envoyé ordinaire G. Boreel, 1663-1666. — Lettres de l'envoyé extraordinaire C. van Beuningen, 1664.

IV. (1667-1672) — Lettres de G. Boreel, 1667-1668. — Lettres de C. van Beuningen, 1667. — Lettres du secrétaire de légation Rumph, 1669. — Lettres de l'ambassadeur Pierre de Groot et du secrétaire Rumph, 1670. — Lettres de Groot, 1671-1672.

LETTRES ADRESSÉES DE FRANCE AU PENSIONNAIRE.

I. (1653-1660) — Lettres de l'envoyé G. Boreel.

II. (1657-1662) — Lettres de divers correspondants, 1657-1662. — Lettres de l'envoyé extraordinaire C. van Beuningen, 1660-1662.

III. (1661-1672) — Lettres de G. Boreel et de C. van Beuningen, 1661-1668. — Lettres de l'ambassadeur P. de Groot, 1670-1672. — Lettres du secrétaire Rumph, 1672.

PAPIERS DU PENSIONNAIRE FAGEL.

(1673-1679) — Un portefeuille intitulé : *Négociations de Keulen et de Nymègue.* — Lettres de l'envoyé plénipotentiaire van Beverninck à Keulen, aux États Généraux et au Pensionnaire, 1673. — Lettres des envoyés extraordinaires van Haren et van Beverninck au congrès de Nimègue, aux États Généraux et au Pensionnaire, 1678-1679.

I. (1678-1688) — Lettres adressées de France aux États Généraux. — Lettres de Jacques Boreel, 1678-1679. — Lettres de Guillaume van Wassenaer, seigneur de Starremburg, et de J. Boreel, 1680. — Lettres de G. van Wassenaer, 1681-1688.

II. (1672-1686) — Lettres adressées de France au Pensionnaire. — Lettres du secrétaire Rumph, 1672-1674. — Lettres de l'envoyé extraordinaire Jacques Boreel, 1678. — Lettres de l'ambassadeur G. van Wassenaer, seigneur de Starremburg, 1681-1686. — Lettres de l'envoyé extraordinaire Antoine Heinsius, 1683.

PAPIERS DU PENSIONNAIRE HEINSIUS.

(1717-1729) — Un portefeuille intitulé : *Triple et quadruple alliance.*

(1689-1719) — Un portefeuille intitulé : *Varia.* — Affaires exté-

rieures, 1689-1719. Ce dossier ne contient qu'un très petit nombre de documents concernant la France; on y remarque seulement quelques lettres du résident néerlandais Goes, en Danemark, sur un projet d'alliance de la République avec le roi de ce pays contre Louis XIV.

PAPIERS DU PENSIONNAIRE HOORNBEECK.

Lettres des ambassadeurs et ministres de la République en France et en Espagne adressées au Grand Pensionnaire.

Lettres de l'ambassadeur Corneille Hop, 1720-1724.

PAPIERS DU PENSIONNAIRE SLINGELAND.

Lettres des ambassadeurs et ministres néerlandais en France adressées au Grand Pensionnaire.

(1727-1735) — Lettres de l'ambassadeur Abraham van Hoey, 1727-1731; 1732-1735.

(1727) — Lettres du ministre résident à Bruxelles, Ernest Pesters, envoyé en France en mission extraordinaire, 25 juillet-31 décembre 1727.

(1728-1730) — Lettres de S. de Goslinga.

COLLECTION DES VERBAUX.

On désignait sous le nom de *Procès-verbaux* ou plus simplement de *Verbaux* les rapports que les ambassadeurs et agents de la République des Provinces-Unies des Pays-Bas à l'étranger devaient, à leur retour, présenter aux États Généraux, d'abord verbalement, d'où leur nom, et ensuite par écrit. Leur titre commence en général par ces mots : *Verbaal van G. Brantsen, Haar Hoog Mogende extraordinaris ambassadeur en plenipotentiaris aan het Hoff van Vrankrijk*, etc., avec les dates extrêmes de la mission et celles de la mission; elles ne sont pas toujours exactes; ainsi G. Brantsen datait le sien du 24 septembre 1782 au 8 février 1788, bien que,

parti de La Haye le 4 septembre, il fût arrivé à Paris le 10 de ce mois; d'abord simple ministre plénipotentiaire, adjoint à l'ambassadeur ordinaire, M. Lestevenon de Berckenrode, pour les négociations qui aboutirent au traité de Versailles, G. Brantsen avait été présenté en juillet 1783 en qualité d'ambassadeur extraordinaire.

Ces documents sont d'importance très variable; les uns, environ la moitié, ne dépassent guère les dimensions d'un petit et mince registre; les autres remplissent un ou plusieurs volumes parfois très gros; car à la relation, qui était à proprement parler le *Verbal*, s'adjoignaient parfois des pièces justificatives en plus ou moins grand nombre. Par exemple, les pièces annexées au *Verbal* de G. Brantsen ne remplissent pas moins de quatre très gros volumes; elles se composent : 1° des copies des dépêches de cet ambassadeur aux États Généraux et de ses lettres secrètes au greffier Fagel; 2° des expéditions reçues par lui, résolutions des États Généraux, lettres du greffier, etc. Le *Verbal* n'est qu'une sorte d'enregistrement des dépêches reçues et expédiées, un résumé très sec avec un renvoi à la pièce en date du numéro tant. G. Brantsen dit : tel jour, nous avons reçu un courrier avec la résolution des États n° . . . ; tel jour, nous avons eu une conférence avec le comte de Vergennes dont nous avons rendu compte dans la dépêche n° . . . . Mais tous les verbaux ne sont pas aussi secs : certains présentent l'intérêt d'une relation suivie rédigée par des hommes habitués aux grandes affaires et ordinairement bien informés.

On trouvera l'indication de ces documents dans la liste dressée par M. J.-H. Hingman à la fin du paragraphe concernant chacun des ambassadeurs, envoyés et agents néerlandais en France.

PAPIERS PROVENANT DES ARCHIVES DE L'AMBASSADE DES PROVINCES-UNIES EN FRANCE ET DE SOURCES DIVERSES.

(Ces papiers sont joints à la collection dite des *Verbaux*.)

(1599-1603) — Lettres de François van Aerssen, envoyé des Provinces-Unies en France; un petit in-fol.

La plupart de ces lettres sont adressées à un sieur Valcke, conseiller d'État et trésorier général de Zélande à Middelbourg; quelques-unes sont adressées au prince d'Orange. Ces lettres, écrites en

français, sont remplies de détails curieux sur le roi, la cour, les ministres et les affaires de France.

(1604-1611) — Registres des minutes des lettres écrites de France aux États Généraux, au Pensionnaire et à divers par François van Aerssen, janvier 1604-juin 1611; 7 volumes.

(1627-1630) — Copies des lettres écrites par G. van Boetzelaer van Langerack, ambassadeur en France.

(1667) — Registre des lettres de C. van Beuningen, ministre des Provinces-Unies en France, au Grand Pensionnaire, 7 janvier-28 septembre 1667.

(1672-1674) — Journal de Chrétien Rumph, secrétaire de la légation des Provinces-Unies à Paris, 23 mars 1672-11 avril 1674; un vol. petit in-4°.

Ce journal contient ce qui est arrivé de plus remarquable à Paris et en France depuis le départ de l'ambassadeur Pierre de Groot, le 23 mars 1672 jusqu'au 11 avril 1674, jour où Rumph quitta Paris pour aller en Suède, où il était nommé ministre résident. Le volume n'est pas folioté, mais il contient au moins mille pages. Le journal ne le remplit pas tout entier; il n'en occupe à peu près que la moitié. A la suite se trouve la copie des lettres reçues par Rumph pendant cette période; un grand nombre de lettres contiennent, ainsi que le journal, beaucoup de renseignements curieux et intéressants pour l'historien; mais il y a aussi beaucoup de lettres tout à fait intimes et aujourd'hui sans aucun intérêt.

(1698-1699) — Journal des négociations suivies par le commissaire Guillaume Nieupoort pour l'établissement du tarif.

(1728-1737) — Registre des lettres écrites aux États Généraux, au greffier des États et au pensionnaire de Hollande par l'ambassadeur Abraham van Hoey.

(1739-1755) — Registres contenant les documents relatifs aux négociations des traités de commerce conclus avec la France.

(1747-1748) — Minutes des lettres écrites par l'ambassadeur A. van Hoey et le secrétaire van Deurse, juin 1747-novembre 1748.

(1747-1748) — Lettres des États Généraux au secrétaire de légation van Deurse.

(1749-1750) — Lettres des États Généraux au ministre Thomas-Isaac de Larrey.

(1750-1792) — Registres de correspondance de Lestevenon de Berckenrode, ambassadeur des Provinces-Unies à Paris.

RECUEILS DE COPIES.

On a formé, au XVII[e] siècle, deux recueils de copies fort importants avec les documents concernant les relations des Provinces-Unies avec les nations étrangères et en particulier avec la France.

Le premier et le moins volumineux est conservé dans le fonds des États Généraux. On y trouve la copie des documents concernant les relations des Provinces-Unies avec la France, lettres des rois de France, des ministres et des chefs réformés, lettres des États Généraux, dépêches des envoyés néerlandais en France, communications des envoyés français dans les Pays-Bas, etc.; il est d'autant plus précieux, qu'un grand nombre des originaux sont aujourd'hui perdus.

1, 1578; — **2**, 1579-1583; — **3**, 1584-1585; — **4**, 1585-1595; — **5**, 1598-1602; — **6**, 1602-1607; — **7**, 1610-1613.

Le deuxième recueil, commencé en 1653 par ordre du Pensionnaire Jean de Witt et continué jusqu'en 1702, est conservé dans le fonds de la province de Hollande. Il contient copie des résolutions des États Généraux, des dépêches des ambassadeurs néerlandais, des mémoires, des avis et des lettres tant publiques que secrètes concernant les affaires extérieures. La série particulière à la France comprend 49 volumes, dont suit la liste :

1, 1653; — **2**, 1654; — **3**, 1655; — **4**, 1656; — **5-11**, 1657.

12, 1658; — **13-14**, 1659; — **15**, 1660; — **16**, 1661; — **17**, 1662; — **18**, 1663; — **19**, 1664; — **20-21**, 1665.

22-23, 1666; — **24**, 1667; — **25**, 1668; — **26**, 1669; — **27**, 1670; — **28**, 1671; — **29**, 1672; — **30**, 1673.

31, 1674; — **32**, 1675; — **33**, 1676; — **34**, 1677; — **35**, 1678; — **36**, 1679; — **37**, 1680; — **38**, 1681; — **39**, 1682; — **40**, 1683.

41, 1684; — **42**, 1685; — **43**, 1686-1687; — **44**, 1688; — **45**, 1689-1697; — **46**, 1698; — **47**, 1699; — **48**, 1700; — **49**, 1701-1702.

CONGRÈS.

On a formé une petite série avec les documents relatifs aux congrès auxquels les Provinces-Unies prirent part. Voici ceux qui intéressent la France:

(1645-1648). — Verbal de Berthold van Gent, Jean van Mathenesse, Adrien Pauw, Jean van Knuyt, Godael van Reede, Frans van Donia, Willem Ripperda et Adrien Claaut, ministres plénipotentiaires des Provinces-Unies au congrès de Munster, 5 décembre 1645-10 septembre 1648.

(1634-1649). — Registre contenant les résolutions des États Généraux touchant les traités avec la couronne de France, les négociations pour la paix générale et le congrès de Munster, 15 avril 1634-26 janvier 1649.

(1646). — Registre contenant copie de la correspondance échangée entre la Cour de France et ses plénipotentiaires à Osnabruck, 1646.

(1647). — Registre des pièces concernant les négociations de d'Avaux à Osnabruck, 1647.

(1676-1679). — Verbal de Jérôme van Beveningh, Guillaume de Nassau, Guillaume van Haaren sur les négociations du congrès de Nimègue, avec 8 volumes de pièces justificatives numérotées de 1 à 1511, janvier 1676-octobre 1679.

(1697). — Verbal de Jacques Boreel, Everard van Weede, Guillaume van Haaren et Antoine Heinsius sur les négociations de Ryswick, 10 février-30 décembre 1697.

(1705-1709). — Documents concernant les négociations secrètes avec la France.

(1710-1711). — Documents concernant les négociations secrètes avec la France de juin 1710 à octobre 1711 et en particulier les négociations engagées à Gertruydemberg par le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac.

(1711-1712). — Verbal de G. Buys sur sa mission près la reine d'Angleterre, octobre 1711-janvier 1712.

(1712-1714). — Verbal de Jacob van Beveningh, Guillaume Buys, Bruno van der Dursen, Pierre Kemp, Cornélis Gheel, van Breede, S. de Goslinga et du comte van Rechteren, ministres plénipotentiaires des Provinces-Unies au congrès d'Utrecht, janvier 1712-novembre 1714.

(1728-1731). — Verbal des plénipotentiaires néerlandais au congrès de Soissons.

(1748). — Verbal des plénipotentiaires néerlandais au congrès d'Aix-la-Chapelle.

LISTE CHRONOLOGIQUE
DES AMBASSADEURS, MINISTRES ET AGENTS
DE LA RÉPUBLIQUE
DES PROVINCES-UNIES DES PAYS-BAS
PRÈS LA COUR DE FRANCE[1].

BARON D'AUBIGNY.

28 novembre 1576. — Décision des États Généraux sur l'instruction à donner au baron d'Aubigny.

Résolutions des États, à la date.

31 décembre 1576. — Le baron d'Aubigny fait en personne aux États Généraux un rapport sur « ce qu'il avait besogné en France »; il dit « que la reine-mère de France présentait son service pour traiter la paix quant à la dissension des États et de Sa Majesté Catholique ».

Ibidem, à la date.

MARNIX DE SAINT-ALDEGONDE ET AUTRES.

29 juillet 1580. — Les États Généraux députent Philippe de Marnix, seigneur de Saint-Aldegonde; Jean Hinckart, seigneur d'Ohain; le docteur Andrieu Hessels, conseiller et greffier des États de Brabant; François de Prouvin, seigneur de Lauenburch, premier échevin des parchons de la ville de Gand; Jacques Fayaert, premier conseiller et pensionnaire de la ville de Gand, Noel de Caron, bourg-

[1] Cette précieuse liste est l'œuvre de M. J.-H. Hingman, des archives du Royaume à La Haye, que je prie de vouloir bien agréer de nouveau ici la respectueuse assurance de ma vive reconnaissance.

mestre du pays et terroir du Franc; Gaspar van Vosbergen, grand bailli de la ville et port de Vere, vers le duc d'Anjou pour conclure un traité.

Résolutions des États, à la date.

12 août 1580. — Instruction pour ces députés.

Reg. des dépêches, France, 1579-1583, fol. 63.

16 août 1580. — Lettres de créance.

Ibidem, fol. 65.

24 mai 1581. — Rapport de ces députés fait à l'assemblée des États Généraux.

Ibidem, fol. 121 et suiv.

A. DE MEETKERCKE ET AUTRES.

19 février 1583. — Instruction pour Adolphe de Meetkercke, conseiller d'État et président de Flandres; Elbertus Leoninus, chancelier de Gueldres; Henri de Bloyer, bourgmestre de Bruxelles; Th.-Maximilien de Duvenec, seigneur de Dunkerque; et Willem Everaerts, conseiller et pensionnaire d'Anvers, députés des États Généraux vers le duc d'Anjou.

Reg. des dépêches, France, 1579-1583, fol. 249.

19 février 1583. — Instruction secrète pour les mêmes.

Ibidem, fol. 253.

27 février 1583. — Rapport de ces députés aux États Généraux.

Résolutions des États, à la date.

A. DE MEETKERCKE ET AUTRES.

5 mars 1583. — Instruction pour Adolphe de Meetkercke, Elbertus Leoninus, Henri de Bloyer, maître Henri Comveghen, conseiller et pensionnaire de la ville de Bruxelles, et Willem Everaerts, chargés de continuer les négociations avec le duc d'Anjou.

Reg. des dépêches, France, 1583-1585, fol. 2.

8 mars 1583. — Lettres de créance.

Reg. des dépêches, France, fol. 5.

11 mars 1583. — Pouvoir et commission.

Ibidem, fol. 10.

11 mars 1583. — Autre instruction.

Ibidem, fol. 10 v°.

11 mars 1583. — Instruction secrète.

Ibidem, fol. 17.

19 mars 1583. — Rapport des députés.

Résolutions des États, à la date.

19 mars 1583. — Articles accordés par le duc d'Anjou.

Reg. des dépêches, France, 1583-1585, fol. 23.

MARNIX DE SAINT-ALDEGONDE ET A. DE MEETKERCKE.

11 mars 1583. — Instruction pour Marnix de Saint-Aldegonde et A. de Meetkercke, députés vers le duc d'Anjou.

Reg. des dépêches, France, 1583-1585, fol. 51.

A. DE LALAING ET J. D'ASSELIERS.

23 novembre 1583. — Les États Généraux décident d'envoyer une ambassade au roi de France et au duc d'Anjou.

Résolutions des États, à la date.

24 novembre 1583. — Instruction pour Antoine de Lalaing, seigneur de la Mouillerie, et Jean d'Asseliers, docteur en droit, conseiller, premier secrétaire et audiencier des Pays-Bas, députés des États Généraux vers le duc d'Anjou en France.

Reg. des dépêches, France, 1583-1585, fol. 95.

24 novembre 1583. — Lettres de créance.

Ibidem, fol. 99.

19 juin 1584. — Instruction secrète.

Reg. des dépêches, France, 1583-1585, fol. 192.

21 août 1584. — Rapport verbal fait par ces députés aux États Généraux sur leur mission en France.

Ibidem, fol. 267, et *Résolutions des États*, à la date.

RICHARD DE MÉRODE ET AUTRES.

décembre 1584. — Procuration générale pour traiter avec le Roi T. C., faite à Delft, pour Richard de Mérode, seigneur d'Arschot; Jean Hinckart, seigneur d'Ohain, maître général des postes des Pays-Bas et grand veneur en Brabant; Jean de Stralen, seigneur de Mercxen, ambtman de la ville d'Anvers; Guillaume-Corneille Aerssen, conseiller et pensionnaire de la ville de Bruxelles, députés par les États du pays et duché de Brabant; — Elbertus Leoninus, Jean de Gent, seigneur d'Oyen et Dieden, Gérard Voet, docteur en droit, conseiller provincial, députés du pays et duché de Gueldres et comté de Zutphen; — Noel Caron, seigneur de Schoonewalle, commissaire ordinaire au renouvellement des lois de Flandres, député du pays et comté de Flandres; — Arnout van Dorp, seigneur de Maesdam et Middelharnisse, lieutenant des fiefs de Hollande et Westfrise; Léonard Casembroot, conseiller provincial, députés du pays et comté de Hollande; — Jacques Valcke, conseiller d'État des Provinces-Unis des Pays-Bas, député du pays et comté de Zélande; Godert de Reede, chevalier, seigneur d'Amerongen; Amélis d'Amstel et de Mynden, conseiller, députés des villes et pays d'Utrecht; — Jelger de Feytsma, gentilhomme et député ordinaire aux États de Frise; Hessel Aysma, président du Conseil provincial de Frise, deputés des États de Brabant pour ceux de la province de Malines; Antoine de Lalaing, seigneur de la Mouillerie; Quintin de Taffin, seigneur de la Prée, commis aux finances pour la généralité.

Reg. des dépêches, France, 1583-1585, fol. 298.

3 décembre 1584. — Articles et conditions pour traiter avec S. M. T. C. sur l'acceptation des Provinces-Unies des Pays-Bas.

Reg. des dépêches, France, 1583-1585, fol. 302.

3 décembre 1584. — Instruction pour ces députés sur ce qu'ils auront à traiter avec le Roi T. C. en vertu des commissions qui leur ont été délivrés par les États Généraux et les provinces particulières.

Ibidem, fol. 319.

9 avril 1585. — Rapport des députés.

Ibidem, fol. 369.

QUINTIN DE TAFFIN DE LA PRÉE.

19 mars 1587. — Mémoire et instruction pour Quintin de Taffin, seigneur de la Prée, s'en allant en France de la part des États Généraux.

Reg. des dépêches, France, 1585-1595, fol. 9 et 16.

4 janvier 1589. — Commission pour le même, allant pour la seconde fois en France, à la suite du Roi T. C.

Ibidem, fol. 66.

4 septembre 1589. — Le sieur Vranck est chargé de rédiger une instruction particulière pour le chargé d'affaires Quintin de la Prée[1] sur les négociations à mener en France au sujet des lettres de marque données par quelques négociants français contre les habitants des Provinces-Unies.

Résolutions des États, à la date.

FLORIS DE BRÉDERODE ET AUTRES.

4 septembre 1589. — Les États Généraux députent Floris de Bréderode, écuyer; Nicaise de Sille, docteur en lois, con-

[1] La dernière lettre de Quintin de la Prée est datée de Nantes, le 24 avril 1593, où se trouvait le roi de France à cette époque. Le 24 avril 1594, ses héritiers demandèrent aux États Généraux le payement de son traitement.

seiller de la ville d'Amsterdam; et le chargé d'affaires Quintin de Taffin, seigneur de la Prée, pour féliciter le roi de France de son avènement à la couronne.

Résolutions des États, à la date.

23 septembre 1589. — Instruction pour ces députés.

Reg. des dépêches, France, 1585-1595, fol. 37.

23 septembre 1589. — Mémorial délivré aux mêmes.

Ibidem, fol. 91.

11 novembre 1589. — Rapport de Fl. de Bréderode et de N. de Sille sur cette mission.

Ibidem, fol. 113.

LIÉVIN CALVAERT.

12 juillet 1593. — Instruction pour Liévin Calvaert, député des États Généraux auprès du Roi T. C.

Reg. des instructions, 1588-1610, fol. 143.

23 juillet 1593. — Lettres de créance pour Sa Majesté et pour le duc de Montpensier.

6 décembre 1593. — Rapport fait à l'assemblée des États Généraux par L. Calvaert, à son retour en France.

Résolutions des États, à la date.

3 janvier 1594. — Lettre de créance et addition à la première instruction par L. Calvaert, qui rentre en France.

Reg. des instructions, 1588-1610, fol. 144.

13 juin 1597. — Le sieur de Buzanval, ambassadeur de France, comparaît à l'assemblée des États Généraux et communique deux lettres de Henri IV, datées du 4 juin, dont l'une relate la déplorable mort de L. Calvaert.

Résolutions des États, à la date.

JUSTINUS DE NASSAU ET JEAN VAN OLDENBARNEVELT.

24 décembre 1597. — Les États Généraux décident d'envoyer deux ou trois personnes de qualité vers le roi de France.

Résolutions des États, à la date.

3 janvier 1598. — Les États désignent pour cette mission Justinus de Nassau, chevalier, amiral de Zélande, et Jean van Oldenbarnevelt, seigneur de Tempel, avocat et garde des sceaux de la province de Hollande.

Ibidem, à la date.

13 janvier 1598. — Instruction pour ces ambassadeurs.

Reg. des instructions, 1588-1610, fol. 198.

13 janvier 1598. — Seconde instruction.

Ibidem, fol. 202.

5 juin 1598. — A leur retour de France, ils font leur rapport à l'assemblée des États Généraux en présence du prince d'Orange.

Résolutions des États, à la date.

CORNEILLE VAN DER MYLE.

17 septembre 1609. — Instruction pour le chevalier Corneille van der Myle, seigneur de Bleskensgraaf et Dubbeldam, conseiller du prince d'Orange, ambassadeur extraordinaire auprès du roi de France et de la République de Venise [1].

Reg. des instructions, 1588-1610, fol. 554.

FRANÇOIS AERSSEN.

6 janvier 1598. — Les États Généraux, après en avoir longuement délibéré, décident que leurs députés en France, Justinus de Nassau et Jean van Oldenbarnevelt, em-

[1] C. van der Myle écrit, le 16 octobre 1609, de Paris et part ensuite pour Venise.



seiller de la ville d'Amsterdam; et le chargé d'affaires Quintin de Taffin, seigneur de la Prée, pour féliciter le roi de France de son avènement à la couronne.

Résolutions des États, à la date.

23 septembre 1589. — Instruction pour ces députés.

Reg. des dépêches, France, 1585-1595, fol. 37.

23 septembre 1589. — Mémorial délivré aux mêmes.

Ibidem, fol. 91.

11 novembre 1589. — Rapport de Fl. de Bréderode et de N. de Sille sur cette mission.

Ibidem, fol. 113.

LIÉVIN CALVAERT.

12 juillet 1593. — Instruction pour Liévin Calvaert, député des États Généraux auprès du Roi T. C.

Reg. des instructions, 1588-1610, fol. 143.

23 juillet 1593. — Lettres de créance pour Sa Majesté et pour le duc de Montpensier.

6 décembre 1593. — Rapport fait à l'assemblée des États Généraux par L. Calvaert, à son retour en France.

Résolutions des États, à la date.

3 janvier 1594. — Lettre de créance et addition à la première instruction par L. Calvaert, qui rentre en France.

Reg. des instructions, 1588-1610, fol. 144.

13 juin 1597. — Le sieur de Buzanval, ambassadeur de France, comparaît à l'assemblée des États Généraux et communique deux lettres de Henri IV, datées du 4 juin, dont l'une relate la déplorable mort de L. Calvaert.

Résolutions des États, à la date.

JUSTINUS DE NASSAU ET JEAN VAN OLDENBARNEVELT.

24 décembre 1597. — Les États Généraux décident d'envoyer deux ou trois personnes de qualité vers le roi de France.

Résolutions des États, à la date.

3 janvier 1598. — Les États désignent pour cette mission Justinus de Nassau, chevalier, amiral de Zélande, et Jean van Oldenbarnevelt, seigneur de Tempel, avocat et garde des sceaux de la province de Hollande.

Ibidem, à la date.

13 janvier 1598. — Instruction pour ces ambassadeurs.

Reg. des instructions, 1588-1610, fol. 198.

13 janvier 1598. — Seconde instruction.

Ibidem, fol. 202.

5 juin 1598. — A leur retour de France, ils font leur rapport à l'assemblée des États Généraux en présence du prince d'Orange.

Résolutions des États, à la date.

CORNEILLE VAN DER MYLE.

17 septembre 1609. — Instruction pour le chevalier Corneille van der Myle, seigneur de Bleskensgraaf et Dubbeldam, conseiller du prince d'Orange, ambassadeur extraordinaire auprès du roi de France et de la République de Venise [1].

Reg. des instructions, 1588-1610, fol. 554.

FRANÇOIS AERSSEN.

6 janvier 1598. — Les États Généraux, après en avoir longuement délibéré, décident que leurs députés en France, Justinus de Nassau et Jean van Oldenbarnevelt, em-

[1] C. van der Myle écrit, le 16 octobre 1609, de Paris et part ensuite pour Venise.

seiller de la ville d'Amsterdam; et le chargé d'affaires Quintin de Taffin, seigneur de la Prée, pour féliciter le roi de France de son avènement à la couronne.

Résolutions des États, à la date.

23 septembre 1589. — Instruction pour ces députés.

Reg. des dépêches, France, 1585-1595, fol. 37.

23 septembre 1589. — Mémorial délivré aux mêmes.

Ibidem, fol. 91.

11 novembre 1589. — Rapport de Fl. de Bréderode et de N. de Sille sur cette mission.

Ibidem, fol. 113.

LIÉVIN CALVAERT.

12 juillet 1593. — Instruction pour Liévin Calvaert, député des États Généraux auprès du Roi T. C.

Reg. des instructions, 1588-1610, fol. 143.

23 juillet 1593. — Lettres de créance pour Sa Majesté et pour le duc de Montpensier.

6 décembre 1593. — Rapport fait à l'assemblée des États Généraux par L. Calvaert, à son retour en France.

Résolutions des États, à la date.

3 janvier 1594. — Lettre de créance et addition à la première instruction par L. Calvaert, qui rentre en France.

Reg. des instructions, 1588-1610, fol. 144.

13 juin 1597. — Le sieur de Buzanval, ambassadeur de France, comparaît à l'assemblée des États Généraux et communique deux lettres de Henri IV, datées du 4 juin, dont l'une relate la déplorable mort de L. Calvaert.

Résolutions des États, à la date.



JUSTINUS DE NASSAU ET JEAN VAN OLDENBARNEVELT.

24 décembre 1597. — Les États Généraux décident d'envoyer deux ou trois personnes de qualité vers le roi de France.

Résolutions des États, à la date.

3 janvier 1598. — Les États désignent pour cette mission Justinus de Nassau, chevalier, amiral de Zélande, et Jean van Oldenbarnevelt, seigneur de Tempel, avocat et garde des sceaux de la province de Hollande.

Ibidem, à la date.

13 janvier 1598. — Instruction pour ces ambassadeurs.

Reg. des instructions, 1588-1610, fol. 198.

13 janvier 1598. — Seconde instruction.

Ibidem, fol. 202.

5 juin 1598. — A leur retour de France, ils font leur rapport à l'assemblée des États Généraux en présence du prince d'Orange.

Résolutions des États, à la date.

CORNEILLE VAN DER MYLE.

17 septembre 1609. — Instruction pour le chevalier Corneille van der Myle, seigneur de Bleskensgraaf et Dubbeldam, conseiller du prince d'Orange, ambassadeur extraordinaire auprès du roi de France et de la République de Venise [1].

Reg. des instructions, 1588-1610, fol. 554.

FRANÇOIS AERSSEN.

6 janvier 1598. — Les États Généraux, après en avoir longuement délibéré, décident que leurs députés en France, Justinus de Nassau et Jean van Oldenbarnevelt, em-

[1] C. van der Myle écrit, le 16 octobre 1609, de Paris et part ensuite pour Venise.



seiller de la ville d'Amsterdam; et le chargé d'affaires Quintin de Taffin, seigneur de la Prée, pour féliciter le roi de France de son avènement à la couronne.

Résolutions des États, à la date.

23 septembre 1589. — Instruction pour ces députés.

Reg. des dépêches, France, 1585-1595, fol. 37.

23 septembre 1589. — Mémorial délivré aux mêmes.

Ibidem, fol. 91.

11 novembre 1589. — Rapport de Fl. de Bréderode et de N. de Sille sur cette mission.

Ibidem, fol. 113.

LIÉVIN CALVAERT.

12 juillet 1593. — Instruction pour Liévin Calvaert, député des États Généraux auprès du Roi T. C.

Reg. des instructions, 1588-1610, fol. 143.

23 juillet 1593. — Lettres de créance pour Sa Majesté et pour le duc de Montpensier.

6 décembre 1593. — Rapport fait à l'assemblée des États Généraux par L. Calvaert, à son retour en France.

Résolutions des États, à la date.

3 janvier 1594. — Lettre de créance et addition à la première instruction par L. Calvaert, qui rentre en France.

Reg. des instructions, 1588-1610, fol. 144.

13 juin 1597. — Le sieur de Buzanval, ambassadeur de France, comparaît à l'assemblée des États Généraux et communique deux lettres de Henri IV, datées du 4 juin, dont l'une relate la déplorable mort de L. Calvaert.

Résolutions des États, à la date.

JUSTINUS DE NASSAU ET JEAN VAN OLDENBARNEVELT.

24 décembre 1597. — Les États Généraux décident d'envoyer deux ou trois personnes de qualité vers le roi de France.

Résolutions des États, à la date.

3 janvier 1598. — Les États désignent pour cette mission Justinus de Nassau, chevalier, amiral de Zélande, et Jean van Oldenbarnevelt, seigneur de Tempel, avocat et garde des sceaux de la province de Hollande.

Ibidem, à la date.

13 janvier 1598. — Instruction pour ces ambassadeurs.

Reg. des instructions, 1588-1610, fol. 198.

13 janvier 1598. — Seconde instruction.

Ibidem, fol. 202.

5 juin 1598. — A leur retour de France, ils font leur rapport à l'assemblée des États Généraux en présence du prince d'Orange.

Résolutions des États, à la date.

CORNEILLE VAN DER MYLE.

17 septembre 1609. — Instruction pour le chevalier Corneille van der Myle, seigneur de Bleskensgraaf et Dubbeldam, conseiller du prince d'Orange, ambassadeur extraordinaire auprès du roi de France et de la République de Venise [1].

Reg. des instructions, 1588-1610, fol. 554.

FRANÇOIS AERSSEN.

6 janvier 1598. — Les États Généraux, après en avoir longuement délibéré, décident que leurs députés en France, Justinus de Nassau et Jean van Oldenbarnevelt, em-

[1] C. van der Myle écrit, le 16 octobre 1609, de Paris et part ensuite pour Venise.

ploieront comme secrétaire François Aerssen, docteur en droit, qui, s'il se distingue par ses bonnes qualités, conversation, besogne, diligence, et s'il acquiert du crédit auprès du roi et des seigneurs de la Cour de France, restera dans ce pays en qualité de chargé d'affaires des États Généraux.

Résolutions des États, à la date.

3 mai 1598. — Dans le Procès-verbal de leur mission, Justinus de Nassau et Jean van Oldenbarnevelt informent les États Généraux qu'ils ont présenté au roi de France le Dr Fr. Aerssen comme député des États Généraux et que S. M. l'a agréé; et ils rapportent l'instruction qu'ils ont donnée à Nantes, le 16 avril 1598, à Fr. Aerssen.

18 septembre 1609. — Les États Généraux donnent à Fr. Aerssen le titre et le caractère d'ambassadeur des Provinces-Unies en France, sur la proposition de l'ambassadeur français de Ruffy.

Ibidem, à la date.

30 juillet 1613. — Rapport verbal par l'ambassadeur Fr. Aerssen à l'assemblée des États Généraux [1].

Ibidem, à la date.

CORNEILLE VAN DER MYLE ET AUTRES.

31 mars 1610. — Instruction pour Walraven, seigneur de Bréderode; Vianen, burgrave d'Utrecht, seigneur d'Ameide; le chevalier Corneille van der Myle; Jacob van Maldeie, chevalier, seigneur de Heyes, député de la noblesse aux États de Zélande, ambassadeurs extraordinaires en France, ainsi que pour François van Aerssen [2], ambassadeur ordinaire.

Reg. des instructions, 1588-1610, fol. 596.

[1] Fr. Aerssen ne retourna plus à Paris. (Voir *Résolutions des États*, 13 décembre 1613 et 4 janvier 1614, et une exposition détaillée des motifs dans Motley, *Life of John of Barnevelt*, t. I, ch. IX, p. 407 et suiv.)

[2] C'est pour la première fois qu'on rencontre dans une pièce officielle le nom de François van Aerssen.

20 mai 1610. — Ils font un rapport verbal.

Résolutions des États, à la date.

26 août 1610. — Ils délivrent leur rapport écrit.

Ibidem, à la date.

31 mai 1610. — Instruction pour C. van der Myle, ambassadeur extraordinaire en France, et Fr. van Aerssen, ambassadeur ordinaire, pour présenter les condoléances des États Généraux au sujet du meurtre du Roi.

Reg. des instructions, 1588-1610, fol. 613.

1er juillet 1610. — Rapport verbal de C. van der Myle.

Résolutions des États, à la date.

31 juillet 1610. — Il délivre son rapport écrit.

Ibidem, à la date.

CORNEILLE VAN DER MYLE.

3 février 1614. — C. van der Myle est nommé ambassadeur extraordinaire en France, sur l'avis du prince d'Orange.

Résolutions des États, à la date.

5 février 1614. — Instruction pour cet ambassadeur.

Reg. des instructions, 1611-1623, fol. 28.

5 février 1614. — Instruction secrète.

Ibidem, fol. 29.

12 avril 1614. — Rappel de C. van der Myle.

Résolutions des États, à la date.

28 mai 1614. — Rapport verbal fait par C. van der Myle à son retour.

Ibidem, à la date.

12 juin 1614. — Il délivre son rapport écrit.

Ibidem, à la date.

GÉDÉON VAN BOETZELAER VAN LANGERAK.

3 février 1614. — Le chevalier Gédéon de Boetzelaer van Asperen, seigneur de Langerak, Nieuwpoort, etc., commandant les forteresses de Worcum et Loevestein, est nommé ambassadeur ordinaire en France.

Résolutions des États, à la date.

6 mars 1614. — Instruction pour G. van Boetzelaer van Langerak.

Reg. des instructions, 1611-1623, fol. 30.

6 mars 1614. — Mémoire secret.

14 février 1634. — Lecture d'une lettre de son secrétaire Jean Euskercken, en date du 31 janvier, notifiant aux États Généraux le décès de G. van Boetzelaer van Langerak, survenu le 29 janvier.

Résolutions des États, à la date.

VAN NOORDWIJK ET AUTRES.

2 mars 1620. — Les États Généraux décident d'envoyer des missions extraordinaires en France et en Grande-Bretagne.

Résolutions des États, à la date.

1er décembre 1620. — Nomination des ambassadeurs.

Ibidem, à la date.

24 novembre 1620. — Instruction pour le chevalier Nicolas van den Boeckhorst, seigneur de Noordwijk; le chevalier Adrien Pauw, seigneur de Heemstede, conseiller et pensionnaire de la ville d'Amsterdam; le chevalier Adrien van Manmakerd, premier député de la noblesse aux États de Zélande; Adrien Ploos, trésorier, conseiller ordinaire du pays d'Utrecht, ambassadeurs extraordinaires en France, ainsi que pour G. van Boetzelaer van Langerak, ambassadeur ordinaire.

Reg. des instructions, 1611-1623, fol. 70.

12 janvier 1621. — Mémoire servant d'instruction ultérieure.

Reg. des instructions, 1611-1623, fol. 71.

16 avril 1621. —A leur retour, les ambassadeurs délivrent leur rapport écrit.

Résolutions des États, à la date.

VAN NOORDWIJK ET AUTRES.

23 février 1624. — Les États Généraux décident d'envoyer en France, en qualité d'ambassadeurs extraordinaires, les seigneurs de Noordwijk et Henri van Essen, conseiller ordinaire du duché de Gueldres et comté de Zutphen.

Résolutions des États, à la date.

5 mars 1624. — Sur la proposition des États de Hollande, Adrien Pauw est adjoint à la légation.

Ibidem, à la date.

13 février 1624. — Instruction pour ces ambassadeurs extraordinaires, ainsi que pour G. van Boetzelaer van Langerak, ambassadeur ordinaire en France.

Reg. des instructions, 1623-1632, fol. 174.

19 mars 1624. — Décision des États Généraux sur quelques points proposés par les ambassadeurs.

Ibidem, fol. 180.

11 juillet 1624. — A leur retour, les ambassadeurs font un rapport verbal à l'Assemblée des États Généraux.

Résolutions des États, à la date.

FRANÇOIS VAN AERSSEN.

17 octobre 1625. — Les États Généraux décident d'envoyer un ambassadeur extraordinaire en France.

Résolutions des États, à la date.

ces ambassadeurs, daté de Paris le 26 février 1635. Jean de Knuyt partit ensuite pour la Zélande.

Résolutions des États, à la date.

13 août 1636. — A son retour de France, Adrien Pauw fait son rapport à l'Assemblée des États Généraux.

Ibidem, à la date.

G. VAN LIER VAN OISTERWYK.

17 juin 1636. — Les États Généraux informent Guillaume van Lier, seigneur d'Oisterwyk, conseiller ordinaire à la Cour de Hollande, Zélande et Frise, qu'ils l'ont nommé ambassadeur en France pour trois ans; et ils lui ordonnent de se rendre à son poste à la première occasion favorable [1].

Résolutions des États, à la date.

16 décembre 1636. — Instruction pour Guillaume van Lier.

Reg. des instructions, 1632-1639, fol. 264.

11 juin 1637. — A son retour à La Haye, il fait son rapport à l'Assemblée des États Généraux.

Résolutions des États, à la date.

20 avril 1638. — Sur le point de retourner à Paris, G. van Lier vient prendre congé des États Généraux [2].

Ibidem, à la date.

16 octobre 1643. — A son retour, il comparaît à l'Assemblée et fait un rapport détaillé sur l'état actuel des affaires en France.

Ibidem, à la date.

12 octobre 1644. — Nouvelle instruction pour G. van Lier, renvoyé comme ambassadeur ordinaire auprès de S. M. T. C.

Reg. des instructions, 1640-1649, fol. 107.

[1] Sa première lettre, datée de Paris, est du 23 janvier 1637.
[2] Sa première lettre est du 22 mai 1638.

17 avril 1647. — Les États Généraux lui permettent de revenir en Hollande [1].

Résolutions des États, à la date.

15 décembre 1647. — Il comparaît à l'Assemblée et fait un rapport circonstancié sur l'état des affaires en France.

Ibidem, à la date.

5 mai 1648. — Les États Généraux acceptent la démission de Guillaume van Lier.

Ibidem, à la date.

G. VAN VOSBERGEN.

27 octobre 1637. — Les États Généraux décident d'envoyer une ambassade en France pour accélérer le payement des subsides accordés par le traité du 6 septembre 1636.

Résolutions des États, à la date.

29 octobre 1637. — Instruction pour Gaspar van Vosbergen, seigneur d'Yselaer, désigné pour cette ambassade.

Reg. des instructions, 1632-1639, fol. 286.

5 février 1638. — A son retour, G. van Vosbergen fait son rapport à l'Assemblée.

Résolutions des États, à la date.

25 mars 1638. — Il délivre le procès-verbal écrit de sa mission.

Ibidem, à la date.

JEAN COPES ET THILMAN AQUILIUS.

10 mai 1638. — Instruction pour Jean Copes, envoyé par les États Généraux aux armées françaises et principalement à l'armée du maréchal de Châtillon.

Reg. des instructions, 1632-1639, fol. 300.

[1] En l'absence de Guillaume van Lier, l'ambassade fut gérée par son secrétaire Aert de Meyer.

6 juin 1641. — Instruction pour Thilman Aquilius, envoyé par les États Généraux aux armées françaises et principalement à l'armée du maréchal de la Meilleraye.

Reg. des instructions, 1640-1649, fol. 17.

30 mai 1643. — Instruction pour le même, envoyé aux armées françaises qui doivent être employées dans les Pays-Bas contre l'ennemi commun.

Ibidem, fol. 53.

17 mai 1644. — Instruction pour le même.

Ibidem, fol. 89.

22 mai 1645. — Instruction pour le même.

Ibidem, fol. 133.

2 juin 1646. — Instruction pour le même.

Ibidem, fol. 189.

JEAN REYNST.

19 juillet 1645. — Les États Généraux décident d'envoyer Jean Reynst vers le roi de France, à la requête des directeurs de la Compagnie de commerce du Levant et des négociants faisant le commerce de la Méditerranée, à l'effet d'obtenir restitution des vaisseaux pris par les Français et protection du commerce et de la navigation dans la Méditerranée.

Résolutions des États, à la date.

14 avril 1646. — Jean Reynst délivre un procès-verbal écrit.

Ibidem, à la date.

16 avril 1646. — Il délivre un procès-verbal ultérieur.

Ibidem, à la date.

GUILLAUME BOREEL.

11 avril 1648. — Proposition d'une instruction pour un ambassadeur en France.

Résolutions des États, à la date.

18 décembre 1648. — Commission pour Guillaume Boreel, chevalier, seigneur de Duynbeke, conseiller et pensionnaire de la ville d'Amsterdam, nommé ambassadeur en France pour trois ans.

Résolutions des États, à la date.

17 mai 1650. — Instruction pour Guillaume Boreel.

Reg. des instructions, 1650-1659, fol. 9.

14 juin 1650. — Guillaume Boreel prend congé de l'Assemblée des États Généraux [1].

Résolutions des États, à la date.

17 avril 1657. — Nouvelle instruction pour G. Boreel.

Reg. des instructions, 1650-1659, fol. 473.

4 mars 1660. — G. Boreel comparaît à l'Assemblée et fait un rapport sur l'état actuel des affaires en France.

Résolutions des États, à la date.

4 octobre 1668. — Les États Généraux reçoivent une lettre de Chrétien Rumph, secrétaire de G. Boreel, en date du 1er octobre 1668, annonçant le décès de l'ambassadeur, survenu le samedi 29 septembre. Ils décident que ce secrétaire sera chargé des affaires de l'ambassade jusqu'à la nomination d'un ambassadeur.

Ibidem, à la date.

OTTO COPES.

5 janvier 1660. — Les États Généraux décident d'envoyer un député en France pour négocier la conservation de la principauté d'Orange à la princesse douairière de Nassau.

Résolutions des États, à la date.

11 mars 1660. — Les États Généraux désignent à cet effet Otto Copes, conseiller et pensionnaire de la ville de Bois-le-Duc.

Ibidem, à la date.

[1] Il écrit de Saint-Denis, le 13 juillet 1650.

5 juin 1660. — A son retour, Otto Copes comparaît à l'Assemblée et fait son rapport verbal.

Résolutions des États, à la date.

25 septembre 1660. — Otto Copes envoie aux États Généraux le procès-verbal écrit de sa mission.

Ibidem, à la date.

J. VAN GENT, C. VAN BEUNINGEN ET J. DE HUYBERT.

31 janvier 1660. — Les députés de la province de Hollande et Westfrise aux États Généraux proposent d'envoyer une ambassade en France.

Résolutions des États, à la date.

30 mars 1660. — Jean van Gent, Conrad van Beuningen et Justus de Huybert sont désignés pour cette ambassade.

Ibidem, à la date.

5 octobre 1660. — Instruction pour ces ambassadeurs extraordinaires [1], ainsi que pour Guillaume Boreel, ambassadeur ordinaire en France.

Reg. des instructions, 1660-1669, fol. 44.

12 juin 1662. — Les États Généraux sont informés que C. van Beuningen et J. de Huybert sont de retour et que J. van Gent les suivra dans peu de jours.

Résolutions des États, à la date.

16 juin 1662. — Les ambassadeurs comparaissent à l'Assemblée et font un rapport sommaire.

Ibidem, à la date.

6 juin 1663. — Ils délivrent le procès-verbal écrit de leur ambassade.

Ibidem, à la date.

[1] Leur première lettre de Paris est du 24 novembre 1660.

C. VAN BEUNINGEN.

29 novembre 1664. — Les États Généraux décident d'envoyer Conrad van Beuningen, conseiller de la ville d'Amsterdam et député aux États Généraux de la province de Hollande et Westfrise, vers le roi de France, pour solliciter la médiation de S. M. entre l'Angleterre et les Provinces-Unies et son secours en cas de rupture[1].

Résolutions secrètes des États, à la date.

10 juin 1666. — Instruction secrète pour C. van Beuningen.

Reg. des instructions, 1660-1669, fol. 227.

12 octobre 1667. — A son retour, il fait un rapport sommaire sur ses négociations.

Résolutions des États, à la date.

26 janvier 1668. — C. van Beuningen retourne en France en qualité d'ambassadeur extraordinaire[2].

Ibidem, à la date.

13 octobre 1668. — A son retour, il comparaît à l'Assemblée et fait un rapport sommaire.

Ibidem, à la date.

J. DE WASSENAER.

23 avril 1670. — Jacob de Wassenaer, seigneur d'Obdam, membre du corps de la noblesse de la province de Hollande, gouverneur de Willemstad, est désigné pour complimenter le roi de France arrivant dans les pays conquis voisins des Provinces-Unies.

Résolutions des États, à la date.

28 avril 1670. — Instruction pour J. de Wassenaer.

Ibidem, à la date.

(1) Sa première lettre de Paris est du 19 décembre 1664.
(2) Sa première lettre de Paris est du 6 mars 1668.

6 juin 1670. — Il comparaît à l'Assemblée et fait son rapport.

Résolutions des États, à la date.

PIERRE DE GROOT.

20 mai 1670. — Pierre de Groot, conseiller et pensionnaire de la ville de Rotterdam, est nommé ambassadeur ordinaire en France pour un an et à titre provisoire.

Résolutions des États, à la date.

1er août 1670. — Pierre de Groot prend congé des États Généraux[1].

Ibidem, à la date.

16 avril 1672. — A son retour de France, il fait son rapport à l'Assemblée et présente deux lettres de récréance du roi de France, écrites à Versailles en mars dernier.

Ibidem, à la date.

30 mai 1673. — Les États Généraux enjoignent au secrétaire Chrétien Rumph de rester en France jusqu'à nouvel ordre, dans le cas où la sécurité de sa personne et de sa famille lui serait garantie[2].

Ibidem, à la date.

J. VAN GENT ET AUTRES.

15 juin 1672. — Les États Généraux députent Jean van Gent, seigneur d'Oosterweede; Pierre de Groot; Maurice de Nassau, seigneur d'Odyk; Jean Eeck, vers le roi de France, pour lui demander les conditions auxquelles il serait disposé à cesser les hostilités.

Résolutions secrètes des États, à la date.

27 juin 1672. — Instruction pour les mêmes.

Ibidem, à la date.

(1) Sa première lettre de Paris est du 12 septembre 1670.

(2) La dernière lettre de Ch. Rumph de Paris est du 27 mars 1674. Il partit de Paris le 28 mars.

1er juillet 1672. — A leur retour, ils font leur rapport à l'Assemblée.

Résolutions des États, à la date.

JACQUES BOREEL ET AUTRES.

29 septembre 1678. — Jacques Boreel, docteur en droit, conseiller et premier échevin de la ville d'Amsterdam; Maurice de Nassau, seigneur d'Odyk, et Everard van Weede, seigneur de Dijkveld, sont nommés ambassadeurs extraordinaires auprès du roi de France (1).

Résolutions des États, à la date.

8 octobre 1678. — Décision des États Généraux concernant le règlement du 21 septembre 1667 pour les ambassadeurs allant à l'étranger.

Ibidem, à la date.

17 avril 1679. — A son retour de Paris, le seigneur d'Odyk fait son rapport à l'Assemblée.

Ibidem, à la date.

14 septembre 1679. — A leur retour, J. Boreel et E. van Weede font un rapport circonstancié à l'Assemblée.

Ibidem, à la date.

GUILLAUME DE NASSAU.

27 juillet 1680. — Guillaume de Nassau, seigneur de Zuilenstein, est député pour aller complimenter le roi de France arrivant dans ses pays conquis voisins des Provinces-Unies.

Résolutions des États, à la date.

29 juillet 1680. — Instruction pour le même.

Ibidem, à la date.

(1) Le 29 novembre 1678, les États reçoivent une lettre du seigneur d'Odyk, annonçant son arrivée à Paris. — Le 6 décembre 1678, ils reçoivent une lettre des trois ambassadeurs, de Paris. (Voir *Résolutions des États*, aux dates.)

15 août 1680. — A son retour, il fait son rapport verbal à l'Assemblée.

Résolutions des États, à la date.

ANT. HEINSIUS.

6 novembre 1682. — Les États Généraux décident d'envoyer un député en France au sujet des événements arrivés dans la principauté d'Orange.

Résolutions des États, à la date.

29 décembre 1682. — Antoine Heinsius, docteur en droit, conseiller et pensionnaire de la ville de Delft, est désigné à cet effet.

Ibidem, à la date.

21 décembre 1683. — A son retour de France, Ant. Heinsius fait un rapport verbal circonstancié à l'Assemblée.

Ibidem, à la date.

G. VAN WASSENAER.

18 mai 1680. — Le chevalier Guillaume van Wassenaer, seigneur de Starremburg, est nommé ambassadeur ordinaire en France.

Résolutions des États, à la date.

10 juillet 1680. — Instruction pour G. van Wassenaer[1].

Ibidem, à la date.

28 janvier 1686. — A son retour à La Haye en congé, il fait son rapport à l'Assemblée.

Ibidem, à la date.

11 janvier 1689. — A son retour de France[2], il fait un rapport circonstancié à l'Assemblée.

Ibidem, à la date.

[1] Sa première lettre de Paris est datée du 6 août 1680. Le secrétaire de l'ambassadeur était Christophe Mouwen.

[2] G. van Wassenaer était retourné à Paris. (Voir sa lettre du 21 juin 1686.)

G. NIEUPORT ET P. VAN ROSMALEN.

18 novembre 1697. — Henri Ter Smitte, Guillaume Nieupoort et Pierre van Rosmalen sont envoyés en France en qualité de commissaires[1], pour arrêter le nouveau tarif à établir en vertu de l'article 12 du traité de commerce.

Résolutions des États, à la date.

9 décembre 1697. — Les États Généraux enjoignent provisoirement à Henri Ter Smitte de ne pas partir.

Ibidem, à la date.

30 avril 1698. — A leur retour de Paris, G. Nieupoort et P. van Rosmalen font leur rapport à l'Assemblée[2].

Ibidem, à la date.

7 mars 1699. — P. van Rosmalen, à son retour de France, est déchargé de sa commission.

Ibidem, à la date.

1er février 1700. — G. Nieupoort, à son retour, fait son rapport à l'Assemblée.

Ibidem, à la date.

18 février 1700. — G. Nieupoort est déchargé de sa commission.

Ibidem, à la date.

C. VAN HEEMSKERCK ET MAURICE DE NASSAU.

28 décembre 1697. — Conrad van Heemskerck et Maurice de Nassau, seigneur d'Odyk, sont envoyés en France en qualité d'ambassadeurs extraordinaires. — Leurs lettres de créance.

Résolutions des États, à la date.

(1) La première lettre de G. Nieupoort et P. van Rosmalen est datée de Paris, le 7 janvier 1698.

(2) Peu après, G. Nieuport et P. van Rosmalen repartirent pour Paris.

8 mars 1698. — Ils prennent congé des États Généraux[1].

Résolutions des États, à la date.

12 septembre 1698. — Maurice de Nassau, seigneur d'Odyk, est autorisé à revenir en Hollande. Conrad van Heemskerck reçoit l'ordre de suivre la Cour de France.

Ibidem, à la date.

27 décembre 1698. — Les États Généraux décident que C. van Heemskerck continuera sa mission avec le caractère d'ambassadeur extraordinaire.

Ibidem, à la date.

10 octobre 1701. — C. van Heemskerck est autorisé à revenir en Hollande, en laissant en France son secrétaire Vroesen.

Ibidem, à la date.

19 décembre 1701. — C. van Heemskerck annonce son retour.

Ibidem, à la date.

20 juin 1702. — Les États Généraux ordonnent au secrétaire Vroesen de revenir en Hollande.

Ibidem, à la date.

3 juillet 1702. — Vrœsen annonce son retour.

Ibidem, à la date.

G. BUYS ET S. DE GOSLINGA.

29 juillet 1713. — Les États Généraux décident d'envoyer en France, en qualité d'ambassadeurs extraordinaires, Guillaume Buys et Sicco de Goslinga, plénipotentiaires des Etats Généraux au congrès d'Utrecht.

Résolutions des États, à la date.

11 janvier 1714. — Ces ambassadeurs prennent congé de l'Assemblée.

Ibidem, à la date.

[1] La première lettre de C. van Heemskerck est datée de Paris, le 25 avril 1698. La première lettre des deux ambassadeurs est du 13 mai 1698.

7 juillet 1715. — A son retour, S. de Goslinga présente à l'Assemblée le procès-verbal de la mission. Les États ordonnent à G. Buys de rester provisoirement à Paris en qualité d'ambassadeur extraordinaire.

Résolutions des États, à la date.

30 octobre 1715. — G. Buys est autorisé à revenir en Hollande, en laissant à Paris son secrétaire Paul Scheltus, docteur en droit.

Ibidem, à la date.

9 janvier 1716. — A son retour de Paris, G. Buys fait son rapport verbal à l'Assemblée.

Ibidem, à la date.

31 août 1718. — Les États Généraux ordonnent au secrétaire P. Scheltus de revenir en Hollande, dès que l'ambassadeur ordinaire C. Hop sera arrivé à Paris.

Ibidem, à la date.

C. HOP.

24 mars 1718. — Corneille Hop, ancien échevin de la ville d'Amsterdam, est nommé ambassadeur ordinaire à Paris [1].

Résolutions des États, à la date.

11 septembre 1725. — Les États Généraux décident d'envoyer à C. Hop des lettres de récréance.

Ibidem, à la date.

2 novembre 1725. — Les États Généraux autorisent C. Hop à laisser à Paris son secrétaire Paul de Paravicini, qui l'avait fidèlement servi pendant des années, jusqu'à l'arrivée d'un autre ambassadeur.

Ibidem, à la date.

(1) Ses premières lettres de Paris sont datées du 21 et du 24 octobre 1718. (Voir *Résolutions des États*, du 28 octobre.)

13 décembre 1726. — Dépôt du procès-verbal de C. Hop au greffe des États Généraux.

Résolutions des États, à la date.

G. BOREEL.

21 septembre 1725. — Guillaume Boreel est nommé ambassadeur ordinaire à la place de C. Hop[1].

Résolutions des États, à la date.

4 juin 1727. — Les États Généraux accordent un congé à G. Boreel en considération de sa mauvaise santé.

Ibidem, à la date.

16 juin 1727. — Les États reçoivent une lettre de Mme Boreel annonçant le décès de son mari.

Ibidem, à la date.

FR. DE GROVESTINS ET ERN. PESTERS.

8 mai 1727. — Frédéric de Grovestins, général-major et gouverneur de Berg-op-Zoom, et Ernest Pesters, résident à la Cour de Bruxelles, sont envoyés en France au sujet des mesures à prendre dans le cas où l'Empereur n'accepterait pas les articles préliminaires.

Résolutions secrètes des États, à la date.

13 mai 1727. — Mémoire pour servir à la rédaction de leur instruction.

Ibidem, à la date.

21 avril 1728. — Les États sont informés que Ernest Pesters est de retour et qu'il a fait son rapport aux députés des États pour les affaires étrangères.

Résolutions des États, à la date.

(1) Sa première lettre de Paris est de 1726. Paul de Paravicini resta secrétaire du nouvel ambassadeur.

28 avril 1728. — Ernest Pesters est remercié et déchargé de sa commission [1].

Résolutions des États, à la date.

A. VAN HOEY.

18 août 1727. — Abraham van Hoey, conseiller et maître des comptes des domaines de Hollande, est nommé ambassadeur ordinaire à la place de G. Boreel [2].

Résolutions des États, à la date.

5 décembre 1727. — Les États reçoivent une lettre de A. van Hoey, datée du 30 novembre, où il annonce qu'il garde Paul de Paravicini comme secrétaire.

Ibidem, à la date.

30 mai 1747. — Les États ordonnent à A. van Hoey de revenir sans délai en Hollande.

Résolutions secrètes des États, à la date.

20 juin 1747. — Notification aux États du rapport fait à son retour de France par A. van Hoey devant le prince d'Orange et les députés des États pour les affaires étrangères [3].

Ibidem, à la date.

DE WASSENAER-TWICKEL,

25 avril 1744. — Les États Généraux décident d'envoyer en mission extraordinaire en France le comte de Wassenaer-Twickel en qualité de ministre de Leurs Hautes Puissances.

Résolutions des États, à la date.

7 juillet 1744. — Les États Généraux, sur le rapport des députés pour les affaires étrangères, décident que le comte de

[1] Fr. de Grovestins était déjà retourné à son poste de Berg-op-Zoom.

[2] Les États reçurent, le 24 novembre 1727, la première lettre écrite de Paris par cet ambassadeur. (Voir *Résolutions des États*, à cette date.)

[3] 1747-1748. — Lettres du secrétaire C. van Deurse.

Wassenaer retournera en France avec des lettres de rappel pour prendre congé de S. M.

Résolutions des États, à la date.

15 août 1744. — A son retour de Paris, le comte de Wassenaer fait son rapport verbal à l'Assemblée.

Ibidem, à la date.

22 décembre 1744. — Il présente le procès-verbal écrit de sa mission.

Ibidem, à la date.

DE WASSENAER ET GILLES.

1er février 1746. — Les États Généraux décident d'envoyer de nouveau le comte de Wassenaer en France, en qualité d'ambassadeur extraordinaire.

Résolutions secrètes des États, à la date.

1er février 1746. — Instruction pour le comte de Wassenaer.

Ibidem, à la date.

9 avril 1746. — Lettres de créance pour le greffier Jacques Gilles, comme ministre plénipotentiaire avec le caractère d'ambassadeur extraordinaire [1].

Ibidem, à la date.

TH. I. DE LARREY ET D. VAN MARCELIS.

8 novembre 1748. — Thomas Isaac de Larrey est envoyé à Paris avec le caractère de ministre pour diriger provisoirement les affaires; et Dirck van Marcelis, conseiller de la ville d'Amsterdam, est chargé de négocier le renouvellement et l'amélioration du traité de commerce.

Résolutions secrètes des États, à la date.

[1] De Wassenaer et Gilles partirent de Paris le 30 août 1746 afin de prendre part aux négociations engagées à Bréda pour la conclusion de la paix.

11 février 1751. — Th.-I. de Larrey est déchargé de sa commission, conformément au désir du prince d'Orange.

Résolutions secrètes des États, à la date.

27 janvier 1755. — Les États ordonnent à Dirck van Marcelis, revenu en Hollande pour ses affaires particulières, de retourner en France pendant deux mois, afin d'instruire le seigneur de Berckenrode de l'état des négociations.

Ibidem, à la date.

LESTEVENON VAN BERCKENRODE.

28 juillet 1750. — Mathieu Lestevenon van Berckenrode est nommé ambassadeur ordinaire à Paris à la place de A. van Hoey.

Résolutions des États, à la date.

24 août 1792. — Les États ordonnent au seigneur de Berckenrode de suspendre ses fonctions ministérielles jusqu'à nouvel ordre et de quitter au plus tôt le territoire français.

Ibidem, à la date.

14 septembre 1792. — Ordre est donné au secrétaire Sittig de ne plus communiquer par écrit avec les États.

Ibidem, à la date.

26 septembre 1792. — Lestevenon van Berckenrode annonce aux États-Généraux son arrivée à La Haye.

Ibidem, à la date.

G. BRANTSEN.

15 août 1782. — Gérard Brantsen, docteur en droit, bourgmestre de la ville d'Amsterdam, est envoyé en France en mission extraordinaire avec le caractère de ministre plénipotentiaire.

Résolutions des États, à la date.

29 août 1782. — G. Brantsen prend congé de l'Assemblée[1].

Résolutions des États, à la date.

4 octobre 1787. — Sur la proposition des députés de la province de Hollande, les États décident de faire cesser l'ambassade extraordinaire en France.

Ibidem, à la date.

8 février 1788. — A son retour, G. Brantsen fait son rapport et délivre le procès-verbal de sa mission, qui est déposé au greffe.

Ibidem, à la date.

G. BRANTSEN ET AUTRES.

16 décembre 1794. — Les États Généraux décident d'envoyer à Paris, sans caractère public, Gérard Brantsen, maître général de la Monnaie, et Ocker Repelaer, commissaire des vivres de l'armée, pour négocier avec la Convention nationale le rétablissement de la paix ou la conclusion d'un armistice.

Résolutions secrètes des États, à la date.

16 janvier 1795. — Guillaume Six, secrétaire de la Société de Surinam, est adjoint à cette mission.

Ibidem, à la date.

10 mars 1795. — Le Président informe les États que les commissaires qui sont allés à Paris pour traiter de la paix lui ont remis leur rapport, et il le dépose sur le bureau de l'Assemblée.

Résolutions des États, à la date.

BLAUW ET MEYER.

20 février 1795. — Les citoyens Jacques Blauw et Gaspard Meyer sont nommés ministres plénipotentiaires à Paris.

Résolutions des États, à la date.

[1] Sa première lettre de Paris est du 10 septembre 1782.

25 juillet 1796. — Jacques Blauw est rappelé par la Commission de l'Assemblée nationale pour les affaires étrangères.

19 mars 1798. — G. Meyer reçoit l'ordre de revenir sans délai à La Haye. Le citoyen van der Hoeven[1] est chargé de gérer les affaires de l'ambassade.

Résolutions du Gouvernement exécutif, à la date, n° 12.

7 avril 1798. — Rappel du citoyen G. Meyer.

Ibidem, à la date, n° 45.

17 avril 1798. — Rappel du secrétaire van der Hoeven.

Ibidem, à la date, n° 48.

P. BUYS.

7 avril 1798. — Le citoyen Paulus Buys est nommé ministre extraordinaire, à titre provisoire, à la place du citoyen G. Meyer.

Résolutions du Gouvernement exécutif, à la date, n° 46.

15 juin 1798. — Rappel de P. Buys.

J.-H. VAN SWINDEN ET H. AENEAE.

3 juillet 1798. — Jean-Henri van Swinden, professeur à Amsterdam, et Henri Aeneae, docteur en philosophie, sont envoyés en mission à Paris au sujet de l'uniformité des poids et mesures.

Résolutions du Gouvernement exécutif, à la date, n° 20.

13 juillet 1798. — Instruction pour les mêmes.

Ibidem, à la date, n° 24.

[1] Van der Hoeven avait été nommé secrétaire de la légation batave à Paris, le 8 février 1798. (Voir les *Résolutions du Gouvernement exécutif*, à cette date, n° 20.)

31 juillet 1799. — À leur retour de Paris, ces commissaires font un rapport provisoire.

Résolutions du Gouvernement exécutif, à la date.

20 août 1799. — Rapport écrit des mêmes.

R.-J. SCHIMMELPENNINCK.

13 juin 1798. — Le citoyen Rutger-Jean Schimmelpenninck[1] est nommé ministre extraordinaire à Paris.

Résolutions du Gouvernement exécutif, à la date.

DE WINTER.

5 juin 1800. — L'amiral Jean-Guillaume de Winter est chargé d'une mission extraordinaire auprès du Premier Consul.

Résolutions extra-secrètes du Gouvernement exécutif, à la date, n° 31.

17 novembre 1800. — À son retour, il délivre son rapport écrit.

Ibidem, à la date, n° 87.

CAREL DE VOS VAN STEENWIJK.

14 septembre 1802. — Carel de Vos van Steenwijk est nommé ambassadeur ordinaire à Paris.

Résolutions secrètes du Gouvernement d'État, département des Affaires Étrangères, à la date, n° 2.

9 mai 1803. — A.-B.-G. van Dedem van de Gelder est chargé des affaires de la légation.

Ibidem, à la date, n° 1.

15 septembre 1803. — Rappel de C. de Vos van Steenwijk.

Ibidem, à la date, n° 6.

[1] Pendant un congé de R.-J. Schimmelpenninck, du 20 août au 16 septembre 1799, le ministre en Italie, C.-H. van Grasveld, fut chargé des affaires de la légation à Paris. Schimmelpenninck fut encore absent du 25 août au 24 octobre 1800, pendant la mission extraordinaire de l'amiral de Winter.

BRANTSEN ET AUTRES.

18 avril 1803. — G. Brantsen, Jean Bernd Bicker et le secrétaire d'État pour les affaires étrangères, Martin van der Goes, sont désignés pour complimenter le Premier Consul à l'occasion de son arrivée à Bruxelles.

Résolutions secrètes du Gouvernement d'État, à la date.

22 avril 1803. — Rapport de ces commissaires.

Ibidem, à la date.

G. SIX ET AUTRES.

24 mai 1803. — G. Six, membre de la Commission des Indes, G.-J. Jacobson, membre du Conseil de la Marine, Jean Blanken Janszoon, lieutenant-colonel, directeur des fortifications de la défense des côtes de la République Batave, sont envoyés à Paris pour conduire les négociations sur certaines propositions faites par Talleyrand à l'ambassadeur de la République Batave (principalement l'équipement d'une flottille contre l'Angleterre).

Résolutions secrètes du Gouvernement d'État, département des Affaires Étrangères, à la date, n° 1.

18 juillet 1803. — Revenus de Paris le 12 juillet, ces commissaires font leur rapport, qui est déposé aux archives.

Ibidem, à la date.

R.-J. SCHIMMELPENNINCK.

15 septembre 1803. — Rutger-Jean Schimmelpenninck est nommé ambassadeur ordinaire à Paris[1].

Résolutions secrètes du Gouvernement d'État, département des Affaires Étrangères, à la date, n° 17.

[1] Du 25 février au 15 août 1805, après le départ de Schimmelpenninck, le chargé d'affaires J.-M. Smits continua la correspondance. C'est à ce moment que Schimmelpenninck devint chef du Gouvernement avec le titre de «Grand Pensionnaire».

G. BRANTSEN.

3 mai 1805. — G. Brantsen est nommé ambassadeur auprès de l'empereur des Français.

Résolutions secrètes du Gouvernement d'État, à la date, n° 34.

22 juin 1806. — Le roi Louis-Napoléon proroge la mission de G. Brantsen.

Missives, à la date, n° 2.

17 octobre 1806. — Dépêche du chargé d'affaires J.-M. Smits, qui annonce que G. Brantsen, ayant obtenu du Roi un congé, l'a chargé de la correspondance.

28 septembre 1807. — G. Brantsen retourne à Paris.

LE VICE-AMIRAL C.-H. VERHUELL.

15 février 1806. — Instruction pour le vice-amiral Charles-Henri Verhuell [1], secrétaire d'État de la Marine, en forme d'une lettre du Grand Pensionnaire.

22 mars 1806. — Rapport fait par Verhuell à son retour de Paris [2].

(1) Sur toute cette affaire de l'élection du roi Louis, voir [Louis Legrand] *La Révolution française en Hollande, la République Batave.* (Paris, Hachette, 1894), in-8°, le dernier chapitre, p. 345 et suiv.

Par une lettre en date du 6 février 1806, Talleyrand faisait part au Grand Pensionnaire Schimmelpenninck du désir de l'Empereur de voir donner au Gouvernement de la Hollande une organisation définitive et durable, l'invitait à envoyer à Paris un homme possédant son entière confiance et capable de s'employer à la conclusion d'un accord pour obtenir ce résultat, et l'informait qu'il serait agréable à l'Empereur que son choix tombât sur l'amiral Verhuell.

(2) Sur ce rapport, le Gouvernement hollandais résolut, le 5 avril, de convoquer à la Maison du Bois, à La Haye, en assemblée générale extraordinaire les membres du Corps législatif, du Conseil d'État et les secrétaires d'État pour les Affaires Étrangères, la Marine, la Guerre, l'Intérieur et les Finances. Cette assemblée est connue sous le nom de «Grande Besogne».

10 avril 1806. — Envoi à Paris d'une commission chargée de supplier l'Empereur d'abandonner son projet de transformer la République Batave en royauté héréditaire au profit de son frère Louis et, s'il y persistait, de conférer à ce prince cette dignité après la conclusion d'un traité de garantie.

Procès-verbaux de la Grande Besogne, à la date.

3 mai 1806. — Instruction pour les membres de cette commission : le vice-amiral Charles-Henri Verhuell; Isaac-Jean-Alexandre Gogel, secrétaire d'État des Finances; Jean van Styrum, membre du Corps législatif; G. Six, membre du Conseil d'État, auxquels s'adjoindra G. Brantsen, ministre plénipotentiaire à Paris.

Ibidem, à la date.

28 mai 1806. — Ratification du traité.

Ibidem, à la date.

G. SIX ET AUTRES.

29 août 1807. — G. Six, président de la première section du Conseil d'État; Jean Goldberg, président de la deuxième section; Frédéric van Leyden van West-Baundrecht, membre du Corps législatif, sont envoyés à Paris pour régler les affaires au sujet de l'Ostfrise, cédée par l'empereur au roi de Hollande.

Décrets royaux, à la date, n° 3.

15 septembre 1807. — Instruction pour ces commissaires.

Décrets secrets royaux, à la date.

C.-H. VERHUELL.

28 décembre 1807. — L'amiral C.-H. Verhuell est nommé ambassadeur ordinaire auprès de l'empereur des Français.

Décrets royaux, à la date, n° 1.

CORRESPONDANCE
DES AGENTS DIPLOMATIQUES
IMPÉRIAUX ET AUTRICHIENS
EN FRANCE.

Les Archives de la Maison, de la Cour et de l'État d'Autriche ont été, dès leur origine, installées au Palais Impérial (*Hofburg*) de Vienne, et, malgré leur énorme accroissement, elles y ont encore leur direction et leur principal dépôt, où se trouve conservée la Correspondance de France. Quand, en 1883 et 1884, je dressai, avec le précieux concours de M. le docteur Pribram, aujourd'hui professeur extraordinaire à l'Université de Vienne, un inventaire analytique très détaillé de cette correspondance, elle pouvait se diviser en deux portions : l'une, antérieure à 1702, réduite par des lacunes énormes à presque rien; l'autre, postérieure à 1715, complète, ou à peu de chose près, et très considérable. Un classement définitif, tout récemment achevé, a amené la réintégration d'un grand nombre de documents dans ce fonds, dont la première partie est bien plus volumineuse qu'elle n'était autrefois, bien qu'elle ne forme pas encore le quart de cette correspondance, qui ne devient régulière et suivie qu'à partir de 1715 ou même de 1749.

Pour établir un inventaire sommaire du genre de ceux qui précèdent, j'aurais été contraint d'aller à Vienne revoir et compléter mon premier travail, si je n'avais eu recours à l'obligeance infinie de M. le chevalier Alfred d'Arneth. L'éminent directeur des Archives de Vienne a bien voulu mettre le comble à toutes les bontés dont il avait daigné m'honorer, en autorisant M. l'archiviste docteur Hans Schlitter, bien connu par ses nombreuses et savantes publications, à m'envoyer une copie de l'inventaire sommaire très soigné, comme tout ce qu'il fait, de cette correspondance de France, définitivement classée par ses soins. Ce nouveau service rendu aux études d'histoire moderne par l'illustre historien de Marie-Thérèse lui est un titre de plus à la gratitude des travailleurs français, qui

ont déjà tant profité de sa libéralité, et quant à moi, je suis heureux de pouvoir lui renouveler ici, avec la respectueuse expression de mes meilleurs remerciements, l'assurance de ma profonde reconnaissance.

La correspondance de France aux Archives de France est divisée en cinq sections : les *Berichte*, ou rapports des ambassadeurs aux empereurs et à leurs ministres; les *Weisungen*, ou rescrits et instructions envoyés par les empereurs et les ministres aux ambassadeurs; la *Hof Correspondenz*, ou correspondance active et passive des empereurs et des membres de la famille impériale avec les rois de France et les princes français; le *Noten-Wechsel*, ou recueil des notes échangées, d'une part entre les chanceliers de Cour et d'État avec les ambassadeurs français à Vienne, et d'autre part, entre les ambassadeurs impériaux à Paris et les ministres français; enfin, les *Varia* ou *Mélanges*, où l'on trouve bon nombre de documents intéressants, dont M. Schlitter a fait l'analyse, par exemple deux rapports anonymes sur les massacres de la nuit de la Saint-Barthélemy, une correspondance de Mathias Werdemann, résident impérial à la Cour de France avec le comte François-Christophe de Khevenhüller, ambassadeur impérial à Madrid, 1625-1627; une relation des particularités de la mort du cardinal de Richelieu, du 4 décembre 1642, etc.

La première de ces cinq sections rentre seule directement dans le cadre de cette série d'études sur les correspondances des agents diplomatiques étrangers en France; aussi, pour ne pas trop grossir ce volume, je me bornerai à publier ici la partie de l'inventaire de M. le docteur H. Schlitter concernant les *Berichte*, ou dépêches des ambassadeurs, ministres et chargés d'affaires impériaux et autrichiens à Paris. Quoique cet inventaire soit plus détaillé que ceux que j'ai pu dresser ailleurs, puisque, en plus des dates extrêmes de chaque liasse, il donne la date de toutes les pièces qui y sont contenues, j'ai pensé qu'il serait utile de l'imprimer intégralement; il ne fera pas double emploi avec la *Correspondance des ambassadeurs impériaux en France au XVIIIe siècle*, qui doit être publiée par moi dans la *Collection des documents inédits*, car la lettre ministérielle du 11 octobre 1890, qui a décidé cette publication et en a arrêté les bases, porte qu'elle devra comprendre seulement un choix de rapports « analysés, extraits ou traduits *in extenso*, suivant leur importance », à l'exclusion des accusés de réception, des lettres d'en-

voi, etc. En outre, l'inventaire de M. Schlitter, par les indications précises qu'il leur fournira, pourra rendre de grands services aux travailleurs jusqu'à ce que des circonstances favorables amènent la mise en train de cette correspondance du XVIII[e] siècle, qui formera plusieurs volumes. Comme cette publication contiendra une série de notices sur les ambassadeurs impériaux en France, je n'ai pas cru devoir faire précéder cet inventaire d'une étude qui forcément aurait été très restreinte, d'autant plus que l'introduction de la *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec Joseph II et Kaunitz*, que j'ai eu l'honneur de publier dans la *Collection des documents inédits*, en collaboration avec M. le chevalier Alfred d'Arneth (Paris, 1889-1891, 2 vol. in-8°), est consacrée à une biographie du comte de Mercy-Argenteau et à un examen critique de la valeur historique de ses dépêches d'office et de ses lettres secrètes et confidentielles.

INVENTAIRE SOMMAIRE.

1. (1500-1526) — Adolphe comte de Nassau, Henri de Bienau, Grégoire Lampartter à Charles V, 1500-1504. — Louis de Praet à Charles V, 3, 18 février; 21, 25, 30 mars; 2, 5, 10, 17, 28, 30 avril; 16, 25 mai 1526. — Philippe de Châlons et Laurent de Gorenod à Charles V, 16 avril 1526. — Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, à Charles V, 3, 7, 23 avril; 1, 16, 25, 26 mai 1526. — Charles de Lannoy, Louis de Praet, H. de Moncada et Nicolas Perrenot de Granvelle à Charles V, 15, 21 mai; 10, 22 juin 1526. — N. Perrenot de Granvelle à Charles V, 3, 15 juillet; 20, 30 août; 12, 14 septembre; 8, 28 octobre; 23, 26 novembre; 15 décembre 1526. — Ch. de Lannoy et L. de Praet à Marguerite, s. d., février; 26 avril; 17 mai; 12, 20 juin 1526. — Ch. de Lannoy, L. de Praet et N. Perrenot de Granvelle à Marguerite, 18 mai; 11 juin 1526.

2. (1527-1529) — N. Perrenot de Granvelle à Marguerite, 28, 31 janvier; 5, 8, 23 février; 15, 17, 19 mars; 29 juin; 4, 12 novembre 1527; 1er janvier; 20 février; 8 mars; 9 avril 1528; — le même à Charles V, 5 janvier; 15 février, 2, 5 mars; 10 avril; 6 mai; 13, 19, 28 juin; 3, 8, 11, 26, 27, 28 juillet; 7, 19, 23, 28 août; 9, 10, 11, 17, 23 septembre; 8, 12, 13 octobre; 3, 8, 20, 29 novembre; 11, 22 décembre 1527; 17 janvier; ...[1] février; 5, 8, ... mars; 10 avril 1528; 27 mars; 8 novembre 1529; — le même à Lallemand, 8, ... avril 1528. — Louis de Praet à Marguerite, 5 mars 1527. — Bochard à Charles V, 17 décembre 1527; 5 janvier 1528.

[1] Lorsque la date de jour est remplacée par des points, c'est qu'elle manque dans la pièce.

4. (1530) — Louis de Praet à Charles V, Granvelle, etc., 3, 11, 12, 31 janvier; 7, 15 février; 2, 4, 6, 16, 20 mars; 5, 6 avril; 5, 25, 29 mai; 11, 16, 28 juin; 2, 10, 20 juillet; ... octobre; 1er, ... décembre. — Louis de Praet et Barres aux mêmes, 4, 9 février; 4, 6 avril; 4, 26, 27 mai; 6, 11, 17, 29 juin; 2, 15 juillet 1530. — François Bonvallot aux mêmes, 18 mars; 10, 20 avril; 7 mai; 13, 20 juin; 3, 4, 15, 26 juillet; 6, 13 août; 11 septembre; 18, 21, 25 octobre; 3, 7, 16, 25 novembre; 1, 9, 16 décembre 1530. — Barres aux mêmes, 26, 30 janvier; 15, 20 février; 15, 22 mars; 12 mai 1530. — Lachaulx aux mêmes, 7, 10, 11, 20 janvier 1530. — Lachaulx et Barres aux mêmes, 6, 11 janvier 1530. — Bonvallot et Barres aux mêmes, 17, 21 mars 1530. — Noircarmes aux mêmes, 9 septembre 1530. — Jacques de la Frolière aux mêmes, 27 janvier; 8 mai 1530. — Gruyères et Frolière aux mêmes, 27 janvier; 21 février; 16, 24 mars; 8, 20 mai; 4 juin 1530. — Hugo Marmier aux mêmes, 25 avril; 6 mai; 26 juin; 13 juillet; 6 août; 8, 23 septembre 1530.

6. (1531-1532) — François Bonvallot à Charles V, etc., 13, 22, 29 janvier; 9, 12, 19, 27, 28 février; 3 mars, 31 mai, 9 juin; 1, 8, 9, 16 juillet; 2, 12, 24 août; 23, 25 septembre; 4, 5, 16, 20, 28 octobre; 7, 17, 22, 28 novembre; 2, 5, 14, 27 décembre 1531. — Granvelle à Charles V, 29 janvier, 28 octobre 1531. — L. de Praet et Bonvallot à Charles V, 20 février; 9, 17, 24 mars; 1, 11, 23, 24 avril; 15 mai 1531. — L. de Praet à Charles V, 11, 19, 27, 28, ... février; 3, 10, 17, 21, 24, 31 mars; 18, 23, 24 avril 1531. — Bouton et Bonvallot à Charles V, 9 juin, 1er juillet, 2 août 1531. — E. von den Dale, Thomas Granvaye, Thom. Mullier à Charles V, 13 mai 1531. — Hugo Marmier à Charles V, 10, 19 avril 1531. — Bonvallot à Charles V, 8, 17, 19, 27 janvier; 15, 23 février; 18 mars; 14, 18 avril 1532; — le même au roi Ferdinand, 10 janvier 1532. — Hannart à Charles V, 20, 23 mars; 10, 18 avril; 1, 4, 21 mai; 10, 22 juin; 6, 24 juillet; 20, 22, 30, 31 août; 13, 18, 22 septembre;

11, 19 octobre; 7, 21 novembre; 10, 23 décembre 1532; — le même à Marie, 20, 21 mai; 10, 22 juin; 6, 24 juillet; 20, 22, 31 août; 13, 18 septembre; 12, 19 octobre; 8, 21 novembre; 9, 10, 28 décembre 1532; — le même à Granvelle, 10 avril, 23 septembre; 10, 15 décembre 1532. — Simon de Tisnacq à Charles V, 10 février 1532.

8. (1533) — Hannart à Charles V, 8, 29 janvier; 8, 13 février; 17 mars; 4, 25 avril; 19 mai; 4, 9, 10, 11, 25 juin; 7, 20 juillet; 9, 22 août; 10, 27 septembre; 11, 12, 21 octobre; 5, 6, 7, 9, 13, 15, 30 novembre; 13 décembre 1533; — le même au roi Ferdinand, 8 janvier, 15 février, 21 novembre 1533; — le même à Marie, 8, 29 janvier; 7, 8, 14, 15 février; 5, 17, 27 mars; 6, 7, 19 mai; 6, 14, 25, 26 juin; 7 juillet; 7, 19 août; 21 novembre; 16, 17 décembre 1533; — le même à Granvelle, 8 janvier; 15 février; 7, 11 mars; 23, 25 avril; 4, 6 juin; 17 septembre; 13 octobre 1533. — Foytières à Charles V, 1er février, 4 mai 1533.

10. (1534) — Hannart à Charles V, 21 janvier, 20 février, 31 mars; 4, 23 avril; 2, 10, 12, 15, 30 juin; 1, 3, 20 juillet; 1, 22, 23 août; 12 septembre; 5, 8, 20 octobre; 4, 18 novembre; 7 décembre 1534; — le même au roi Ferdinand, 21 février, 16 mai; 7, 16 juin; 19 juillet; 23 août, 20 septembre, 25 octobre 1534; — le même à Marie, 8 janvier; 6, 7, 16, 20 juin; 4, 19 juillet; 17, 23 août; 20, 29 septembre; 7, 20, 25, 29 octobre; 4 novembre; 5, 6, 26 décembre 1534; — le même à Granvelle, 15, 30 juin; 3, 20 juillet; 20 octobre; 18 décembre 1534. — Noircarmes à Charles V, 30 juin; 19 juillet 1534.

11. (1535) — Hannart à Charles V, 8, 9, 31 janvier; 22 février; 4, 16, ... mars; 22 avril; 7, 8, 27 mai; 22, 23, 24 juin; 20 juillet, 12 août, 7 septembre; 3, 5, 24 octobre, 23 novembre, 17 décembre 1535; — le même au roi Ferdinand, 23 janvier, 13 février, 22 avril,

10 septembre, 25 novembre 1535; — le même à Granvelle, 9, 31 janvier; 22 février, 5 octobre 1535; — le même à Marie, 1, 23, 28 janvier; 5, 13, 19 février; 5, 17, 29 mars; 2, 23, 28 avril; 1, 4, 15 mai; 22 juin, 1er septembre, 26 octobre; 13, 16, 17, 18, 25, 29 novembre; 17 décembre 1535.

13. (1536) — Hannart à Charles V, 2, 10, 16, 19 janvier; 6, 10, 19 février; 8, 30 mars; 14, 16 avril; 1, 3, 9, 10, 30 mai; 12, 22, 25 juin; 5 septembre 1536; — le même au roi Ferdinand, 1, 17 février; 10 mars 1536; — le même à Marie, 20 janvier; 3, 6, 16, 17 février; 10, 31 mars; 17 avril; 12 mai 1536; — le même à Granvelle, 19 février; 30 mars; 1, 30 mai; 30, 31 juillet; 5 septembre 1536.

14. (1541-1542) — Nicolas Villey à Charles V, 16 février, 7 mars, 26 septembre; 2, 9, 22 octobre; 3 novembre; 7, 17, 31 décembre 1541. — Ch. Boisot à Marie, 12 août, 9 septembre 1541. — Marnol à Marie, 12, 29 août; 13 septembre; 27 octobre; 11, 28 novembre; 2, 10 décembre 1541. — Saint-Vincent à Marie, 14 mars; 13, 18 avril; 8, 27 août 1541; — le même à Charles V, 4 février, 12 mai, 3 août 1541. — Nicolas Villey à Charles V, 24 janvier; 11 février; 3, 24 mars; 24 avril; 2, 15 mai; 16, 25, ... juin; 15 juillet 1542; — le même à Marie, 3, 19 février; 1, 9, 13, 21, 26 mars; 25 avril; 28 mai; 6, 20, 23 juin; 5, 12 juillet 1542; — Marnol à la même, 7, 24 janvier; 2 juillet 1542.

16. (1543-1545) — Nicolas Villey à Charles V, 20 juillet 1543. — Lyère à Charles V, 28 septembre; 1, 3, 6, 8, 14, 21 octobre; 8, 9, 14, 21, 22 novembre 1544. — Saint-Maurice à Charles V, 23, 28, 30, ... décembre 1544; — le même à Marie, 26 août, 23 décembre 1544; 8 janvier, 31 mars; 5, 10, 12, 16, 19 avril; 11, 28 mai; 10, 11, 12, 15, 29 juin; 12, 21, 26, 31 juillet; 7, 12, 13, 15, 19, 26 août; 5, 11, 16, 23 septembre; 3, 23, 26 novembre; 14, 29 décembre 1545.

17. (1545) — Saint-Maurice à Charles V, 3, 8, 10, 11, 15, 21, 28 janvier; 5, 13, 17, 20 février; 9, 12, 15, 31 mars; 9, 11, 14, 25, 29 avril; 11, 28 mai; 10, 11, 14, 15, 27, 29 juin 1545.

18. (1545) — Saint-Maurice à Charles V, 8, 12, 20, 21, 26, 31 juillet; 7, 12, 13, 19, 26, ... août; 1, 5, 9, 10, 16, 20, 22, 23, 26, 28, ... septembre; 2, 4, 10, 13, 15, 19, 25 octobre; 1, 3, 9, 10, 12, 13, 15, 16, 19, 20, 23, 27 novembre; 3, 14, 18 décembre 1545.

19. (1546) — Saint-Maurice à Charles V, 4, 17, 25 janvier; 4, 6, 14, 23, 28 février; 2, 15, 25 mars; 4, 8, 23 avril; 11, 15, 22, 25, 27, 29 mai 1546.

20. (1546) — Saint-Maurice à Charles V, 12, 15 juin; 5, 20, 25 juillet; 1, 3, 19 août; 1er septembre; 9, 11 octobre; 3, 18, 25, ... novembre; 6, ... décembre 1546.

21. (1546) — Saint-Maurice à Marie, 17, 25 janvier; 15, 23 février; 2, 25, ... mars; 8, 14, 17, 22, 23 avril; 11, 15, 22, 25, 31 mai; 12, 20 juin; 7, 20, 25 juillet; 9, 31 août; 8, 15, 17, 26, 30 septembre; 9, 29 octobre; 3, 15, 18, 25 novembre; 3, 6, 9, 10, 14, 16, 17, 20, 22 décembre 1546.

23. (1547) — Saint-Maurice à Charles V, 1, 14, 16, 25 janvier; 6, 11, 14 février; 6, 11, 14, 17, 20, 25, 31 mars; 1, 12, 20, 25 avril; 9, 20, 21, 25, 29, 31 mai; 7, 12, 15, 16, 26, 30 juin 1547.

24. (1547) — Saint-Maurice à Charles V, 5, 20, 27, 29, 30 juillet; 6, 12, 15, 19, 20, 26 août; 15, 20, 24 septembre; 3, 11, 24, 30 octobre; 11, 14, 21, 27 novembre; 9, 10, 12, 13, 16, 27 décembre 1547.

25. (1547) — Saint-Maurice à Marie, 1, 14, 18, 24, 25 janvier; 6, 19 février; 6, 9, 12, 14, 17, 25, ... mars; 1, 10, 12, 20, 21, 23 avril; 3, 9, 20, 25, 29 mai; 5, 7, 12, 15,

19, 20, 23 juin; 5, 9, 12, 14, 20, 23, 25, 27 juillet; 6, 19, 26, 31 août; 15, 18, 20, 21 septembre; 3, 9, 10, 11, 29, 30 octobre; 2, 18, 19, 21, 25 novembre; 10, 12, 15, 26, 27 décembre 1547.

26. (1548) — Saint-Maurice à Charles V, 6, 8, 12, 13, 15, 25, 26 janvier; 13, 14, 15, 16, 20, 24, 28 février; 26, 27, 28, 30, ... mars; 4, 20, 25, ... avril; 16 mai; 1, 2, 15, 21, 26, 30 août; 1, 4, 7, 14, 20, 22, 25, 30 septembre; 1, 2, 4, 13, 26 octobre; 5, 8, 10, 12, 16, 22, 26 novembre; 11, 17, 22, 27, ... décembre 1548.

27. (1548-1549) — Saint-Maurice à Marie, 1, 8, 10, 25 janvier; 13, 18, 22, 25, 26, ... février; 26, 27, 30, 31 mars; 18, 20, 25, 29, ... avril; 13, 15 mai; 1, 4, 25 août 1548; — le même à Charles V, 6, 8, 10, 17, 18, 20, 26, 28, 31 janvier; 5, 12, 17, 20, 27, ... février; 9, 11, 12, 15, 27 mars; 5, 7, 13, 24 avril 1549. — Villey à Charles V, ... février 1549.

28. (1549) — Simon Renard à Charles V, 24, 30 avril; 7, 12, 13, 14, 22, 28 mai; 3, 9, 12, 14, 24, 26 juin; 2, 11, 12, 14, 18, 19, 20, 28, ... juillet; 2, 8, 20, 27 août; 3, 6, 10, 17, 20, 23, 27, ... septembre; 2, 8, 22, 27 octobre; 1, 11, 14, 17, 20, 21, 24, 29 novembre; 5, 17, 18, 20, 27 décembre 1549.

29. (1550) — Simon Renard à Charles V, 5, 12, 17, 23 janvier; 5, 9 février; 5, 8, 15, 19, 21, 28, ... mars; 3, 9, 13, 25, 28 avril; 5, 21, 24 mai; 4, 9, 13, 27, 28 juin; 1, 13, 19 juillet; 4, 10, 17 août; 1, 7, 11, 17, 29 septembre; 5, 12, 18 octobre; 3, 8, 26 novembre; 3, 6, 9, 27, 31, ... décembre 1550; — le même à Marie, 9, 19 juillet; 4, 10, 17 août; 17, 23 septembre; 12, 18, ... octobre; 25 novembre; 9 décembre 1550.

30. (1551) — Simon Renard à Charles V, 5, 22, ... janvier; 4, 9, 19, 24 février; 2, 9, 20, 26, ... mars; 2, 5,

16, 22, 28, 30 avril; 4, 10, 12, 21, 25, 27 mai; 4, 13, 16, 26, 28 juin; 3, 10, 13, 20, 27 juillet; 5, 14, 23, 26 août; 14 septembre; 2, ... octobre; ... novembre 1551; — le même à Marie, 30 avril, 20 juillet, 15, ... août 1551.

31. (1555-1560) — De Vaulx à Marie, 28 février 1555. — Les envoyés au congrès de Gravelines, l'évêque d'Arras et Lalamy à Charles V, 20, 21, 23, 25, 27, 30 mai; 2, 8 juin 1555. — L'évêque d'Arras, Renard, Lalamy à Philippe II, 22 janvier, 9 février 1556. — Lalamy à Philippe II, 4, 8, 11, 30 avril 1556. — Renard à Philippe II, 18, 26, 28 mai; 13 juin; 7 octobre 1556. — Chantonnay (Thom. Granvelle) à Marguerite, 22, 23, 24, 29, 30 août; 6, 8, 15, 17, 19 septembre; 6, 8, 13, 22 octobre; 1, 5, 12, 20, 27 décembre 1559; — le même à Marguerite et à l'évêque d'Arras (Registre de copies), du 27 août 1559 au 8 août 1560.

33. (1560) — Chantonnay à Marguerite et à l'évêque d'Arras, 2, 7, 11, 14, 17, 22 janvier; 3, 14, 19, 20 février; 2, 13, 18, 20, 23, 28 mars; 6, 14, 22, 25, 30 avril; 4, 13, 21, 28 mai; 1, 7, 13, 16, 27 juin; 3, 6, 14 juillet; 8, 28 août; 1, 3, 7, 16, 22, 28, 29 septembre; 8, 13, 14, 26 octobre; 4, 14, 19, 25, 29 novembre; 2, 3, 5, 6, 11, 26, 27 décembre 1560; — le même à Philippe II, 13 septembre; 7, 8 octobre; 20 novembre 1560; — le même à l'évêque d'Arras, 6 avril 1560.

34. (1561) — Chantonnay à Marguerite, 6, 16, 22 janvier; 14, 19 février; 6, 9, 19, 25, 28 mars; 5, 9, 13, 18, 20, 21, 25 avril; 1, 13, 16, 27 mai; 8, 13, 19, 30 juin; 7, 13, 16, 22, 26, 29 juillet; 1, 5, 6, 11, 20, 21, 28, 31 août; 4, 5, 10, 12, 15, 17, 21, 30 septembre; 5, 8, 12, 14, 16, 17, 23, 28, 31 octobre; 15, 21, 28 novembre; 7, 10, 31 décembre 1561; — le même à Philippe II, 15, 23 mars; 2, 17 octobre 1561; — le même à Ferdinand I[er], 28 mars 1561.

35. (1562-1586) — Chantonnay à Marguerite, 8, 13, 20, 23,

25, 30 janvier; 4, 18 février; 9, 24 mars; 4, 7, 8, 23, 24 avril; 11, 19, 23, 28 mai; 3, 7, 11, 18, 23, 27 juin; 1, 5, 9, 15, 18, 20, 21, 25, 26, 30 juillet; 2, 3, 9, 13, 16, 19, 27, 28 août; 1, 3, 6, 9, 12, 15, 16, 21, 24 septembre; 2, 6, 8, 13, 16, 20, 24, 26 octobre; 1, 3, 7, 16, 18, 23, 26 novembre; 3, 17, 21, 30 décembre 1562; — le même à Ferdinand Ier, 18 juillet 1562; — le même à Philippe II, 11 mai, 17 août, 19 octobre 1562; — le même à Marguerite, 2, 9, 14, 19, 23, 26 janvier; 3, 8, 24 février; 6, 10, 12, 16, 12, 21, 27, 30 mars; 6, 9, 12, 18, 22, 24, 25 avril; 11, 13, 18, 25, 31 mai; 18, 25 juin; 15, 18, 24, 31 juillet; 4, 5, 7, 13, 17, 19, 29 août; 5, 18, 23 septembre; 4, 6 octobre; 14 novembre; 16 décembre 1563; — le même à Granvelle, 12 janvier; 7, 8, 12, 20 février; 10 mars; 31 mai; 17, 19, 28 août; 16 décembre 1563; — le même à Vargas, 10 décembre 1563; — le même à Philippe II, 24 janvier 1563; 8 janvier 1564; — le même à Marguerite, 24 juin 1564. — Don Francisco de Alvara à Ferdinand Ier, 8 avril 1564; — le même à Philippe II, 28 février 1564. — Busbeck à l'archiduc Ernest, 17 juillet 1576; — le même à Rodolphe II, 28 octobre 1577; 10 mars, 23 décembre 1584; 25 janvier, 25 août 1585; 28 janvier; 24, 28 février; 2 mai; 9, 16 juillet; 10 septembre, 16 octobre, 20 novembre, 20 décembre 1586.

37. (1618-1628) — Laurent Malcot à Mathias, 28 avril, 12 juillet, 28 août, 25 septembre, 24 octobre, 8 novembre, 13 décembre 1618. — Wratislas de Fürstenberg à Ferdinand II, 17 novembre 1620. — Werdeman à Zwethen, 8, 29 novembre; 24 décembre 1624; 10, 24 janvier; 1, 7, 21, 28 février; 14, 15, 22, 28 mars; 4, 11, 25 avril; 9, 30 mai; 6, 13, 20 juin; 4 juillet 1625; — le même à Ferdinand II, 13, 26, ... septembre; 11, 18, 19, 25, ... octobre; 1, 8, 15 novembre; 6, 20, 27 décembre 1624; 3, 10, 24 janvier; 1, 14, 28 février; 7, 14, 21, 22, 28, 30 mars; 7, 10, 11, 18, 25 avril; 2, 3, 9, 10, 17, 24 mai; 6, 13, 14, 20,

28 juin; 5, 11, 12, 18, 25, 26 juillet; 1, 30 août; 5, 25 septembre; 8, 10, 23 octobre; 12 décembre 1625; 9, 16, 23 janvier; 13, 20 février; 27 mars; 3, 10 avril; 26 juin; 3, 10, 24 juillet; 14 août 1626; — le même à Questenberg, 7, 15, 22, 29 janvier; 12, 19, 26 février; 5, 12, 19, 26 mars; 2, 9, 16, 23 avril; 14 mai; 4, 5, 12, 19, 26 juin; 3, 24, 28 juillet; 7, 13, 20 août; 1, 3, 9, 10, 17 septembre; 3, 8, 15, 22, 29 octobre; 13, 26 novembre; 17 décembre 1627; 7, 14, 18, 21 janvier; 4, 11, 18, 25 février; 3, 17 mars 1628.

38. (1630-1667) — Schwarzenberg à Eggenberg, 4 février 1630. — Khurtz à Ferdinand II, 20 avril 1630; 31 juillet 1631. — Seb. Lustrier à Ferdinand II, 28 décembre 1633; ... février 1634; 5, 12, 19, 26, 28, 29 janvier; 2, 3, 9, 12, 16, 23 février; 2, 9, 30 mars; 6, 13, 20 avril; 4, 25 mai; 8, 15 juin; 13 juillet; 10 août 1635; 26 janvier, 20 août 1636. — Christophe Vogelino à Lustrier, 16, 19, 30 octobre; 2, 6, 9, 13 novembre 1635. — Peter Dilckradt à Lustrier, 28 août, 4 septembre; 19, 26, 28 octobre; 2 novembre, 4 décembre 1635; 25 mai, 11 juillet, 20 août 1636. — Louis de Nassau et Jean Krane à Ferdinand III, 31 août; 5, 12, 19 octobre; 9, 23 novembre; 7 décembre 1642; 25 janvier 1643. — F.-G. Heberstein à Trautmansdorf, 15, ... janvier 1643. — K. Trautmansdorf à Kurz de Senftenau, 11, 15 février 1656. — Moller à Kurz de Senftenau, 11 décembre 1659. — S. Dietrichstein à Léopold Ier, 16 novembre, 21 décembre 1664. — Wicka à Léopold Ier, 16, 18 février; 18, 25 mars; 1, 8, 15, 22, 29 avril; 6, 10, 13, 20, 27, 29, 31 mai; 3, 5, 10, 17, 22, 29 juin; 1, 5, 13, 15, 19, 22, 27, 29 juillet; 3, 5, 12, 19, 26, 31, ... août; 2, 7, 9, 16, 23, 30 septembre; 7, 14, 21, 28 octobre; 4, 8, 11, 12, 19, 25 novembre; 3, 9, 16, 23, 30 décembre 1667; — le même à Lobkowitz, 23 février, 2 mars, 13 mai, 29 juillet 1667.

39. (1668-1680) — Wicka à Léopold Ier, 6, 13, 19, 20, 21,

27 janvier; 3, 10, 17, 24 février; 3, 9, 16, 23, 30 mars; 4, 6, 13, 20, 27 avril; 11, 18, 25 mai; 1, 8, 15, 23, 30 juin; 6, 13, 21, 28 juillet; 4, 11, 18, 25, 31 août; 8, 15, 22, 29 septembre; 6, 13, 20, 27 octobre; 3, 10, 17, 24 novembre; 1, 8, 15, 22, 29 décembre 1668; 5, 11, 12, 19, 26 janvier; 2, 9, 15, 17, 23 février; 1, 8, 15, 22, 29, 31 mars; 5, 10, 13 avril; 15, 17, 20, 22 mai; 21 juin 1669. — Harrach à Léopold Ier, 8, 15 mars 1669. — Mansfeld à Léopold Ier, 16 février; 4 mai; 14 juin; 6, 27 juillet; 4, 9, 19 août; 6, 16, 21 septembre; 2, 19, 22, 28 octobre; 4, 18, 23 novembre; 2, 11, 18 décembre 1680.

41. (1681-1685) — Mansfeld à Léopold Ier, 18, 23 juillet; 7, 15, 27 août; 5, 12, 19, 24, 30 septembre; 10, 13, 24, 31 octobre; 16, 28 novembre; 1, 12, 19 décembre 1681; 5, 16, 26 janvier; 2, 9 février; 7 août; 6 novembre 1682; 2, 11 mars 1683. — Chassignet à Léopold Ier, 17, 24, ... avril; 1, 11, 29 mai; 5, 15, 24 juin; 3, 17, ... juillet; 7, 14, 17 août; 4, 11, 21 septembre; 23 octobre 1682; 2, 30 avril; 17 mai; 15 juillet; 3, 6, 17 septembre 1683; 13, 20 mai; 14 juin, 28 juillet, 14 août, 6 septembre, 7 octobre 1684. — Althan à Léopold Ier, 29 novembre 1683. — Seilern à Léopold Ier, 19, 23, 26, 30 janvier; 3, 9, 13, 19, 23, 26 février; 2, 9, 12, 16, 23, 30 mars; 2, 6, 13 avril; 5, 7, 9, 18 mai; 9 juin; 6, 13, 27, 30 juillet; 3 septembre 1685. — Lobkowitz à Léopold Ier, 28 octobre; 4, 11, 18, 25 novembre; 23, 30 décembre 1685.

42. (1686-1687) — Lobkowitz à Léopold Ier, 6, 13, 21, 24, 27 janvier; 3, 11, 18, 25 février; 4, 11, 18, 24, 29 mars; 1, 8, 14, 21, 29 avril; 6, 13, 20, 27 mai; 3, 10, 17, 24 juin; 1, 8, 15, 22, 29 juillet; 5, 12, 19, 26 août; 2, 9, 15, 16, 23, 30 septembre; 7, 14, 21, 28 octobre; 6, 11, 18, 25 novembre; 2, 9, 16, 23, 30 décembre 1686; 6, 13, 20, 27 janvier; 3, 10, 17, 24, 28 février; 2, 6, 10, 14, 17, 23, 31 mars; 7, 14, 21 avril; 5, 9, 12, 16, 26 mai; 2, 9, 13, 16, 23, 30 juin; 7, 14, 21,

28 juillet; 4, 11, 18, 25, 29 août; 1, 8, 15, 22, 29 septembre; 6, 13, 19, 27 octobre; 3, 10, 17, 24 novembre; 1, 8, 15, 22, 29 décembre 1687.

43. (1688-1700) — Lobkowitz à Léopold Ier, 5, 7, 9, 12, 19, 26 janvier; 2, 9, 13, 16, 23 février; 1, 8, 15, 22 mars; 5, 12, 19, 26 avril; 3, 10, 17, 24, 31 mai; 11 juin 1688. — Waldstein à Léopold Ier, s. d., 1698. — Sinzendorf à Léopold Ier, 4, 11, 17, 22, 25 août; 3, 23, 29 septembre; 4, 10, 20, 24, 27, 30 octobre; 7, 10, 14, 16, 27 novembre; 5, 7, 12, 19, 25 décembre 1699. — Waldstein à Léopold Ier, 2 mars, 6 avril 1700. — Sinzendorf à Léopold Ier, 8, 25, 31 janvier; 5, 12, 19, 26 février; 5, 8, 12, 15, 19, 26, 27, 29 mars; 6, 9, 12, 16, 23, 26, 30 avril; 3, 10, 17, 21, 25, 31 mai; 4, 10, 15, 18, 22, 28 juin; 7, 13, 23, 26, 30 juillet; 6, 13, 20, 24, 27, 30 août; 1, 4, 9, 13, 24, 30 septembre; 4, 5, 8, 9, 14, 22, 25, 27 octobre; 1, 2, 4, 7, 9, 13, 16, 21, 25 novembre; 1, 9, 15, 18, 22, 23, 25, 27 décembre 1700.

45. (1701-1715) — Sinzendorf à Léopold Ier, 1, 5, 8, 12, 21' 26, 29 janvier; 2, 5, 12, 14, 16, 19, 26 février; 2, 5, 7, 12, 14, 23, 26, 30 mars; 2, 6, 9, 13, 16, 20, 23, 27, 30 avril; 4, 7, 8, 14, 18, 21, 28 mai; 1, 4, 11, 15, 18, 20, 22, 25 juin; 2, 6, 9, 13, 16, 20, 23, 30 juillet; 3, 6, 10, 17, 24 août 1701; 15 mars 1702[1]. — Imhoff à Schönborn, 6, 9, 13, 16, 20, 23, 27, 30 septembre; 7, 11, 14 octobre 1715. — Penterriedter à Charles VI, 3, 15, 16, 21, 25, 28 décembre 1715.

46. (1716) — Penterriedter à Charles VI, 1, 4, 8, 12, 15, 17, 19, 25 janvier; 2, 9, 11, 16 février; 1, 4, 14, 16, 23,

(1) Cette relation, très considérable, a été publiée, en 1854, par M. le chevalier Alfred d'Arneth sous ce titre : *Haupt Bericht des Grafen Philipp Ludwig von Sinzendorf an Kaiser Leopold Ier nach Beendigung seiner Mission in Franckreich* (1er mars 1702), p. 1 à 70 du tome XIII de l'*Archiv für Kunde Oesterreichischer Geschichts quellen herausgegeben von der Commission der k. k. Academie der Wissenschaften zu Wien.*

30 mars; 6, 13, 20, 25 avril; 4, 11, 18, 26 mai; 1, 7, 15, 22, 29 juin; 3, 6, 13, 15, 20, 27 juillet; 10, 17, 24 août; 7, 8, 21 septembre 1716.

47. (1717-1718) — Joseph Lothaire, comte de Königsegg à Charles VI, 30 mars; 8, 24 avril; 2, 13, 23, 27, 30 mai; 7, 20 juin; 9, 19, 26, 30 juillet; 7, 12, 26, 30 août; 3, 9, 17, 24 septembre; 10, 22 octobre; 1, 19, 22, 29 novembre; 15 décembre 1717. — Dirling à Charles VI, 24 décembre 1717; — le même à Sinzendorf, 14 janvier 1718. — Königsegg à Sinzendorf, 7 janvier 1718; — le même à Charles VI, 7 janvier; 4, 10, 18, 25 février; 4, 7, 11, 14, 18, 25, 28 mars; 1, 5, 10, 11, 17, 18, 25 avril; 1, 7, 9, 13, 20, 27 mai; 5, 9, 17, 18, 26, 28 juin; 14, 15, 19, 27 juillet; 1, 5, 14, 26, 28 août; 2, 10, 17, 22, 25, 29, 30 septembre; 6, 9, 19, 20, 30 octobre; 11, 24 novembre; 2, 14, 26, 30 décembre 1718.

48. (1716-1720) — Defonseca[1] à Sinzendorf, 23 juillet 1716;

[1] Aux Archives générales du Royaume à Bruxelles, dans le fonds de la Secrétairerie d'État et de Guerre, on conserve les papiers du baron Defonseca sous les numéros suivants :

641-643. Correspondance avec le prince Eugène de Savoie, 1712-1730.

644-645. Correspondance avec le marquis de Rialp, 1716-1732.

646-654. Correspondance avec le comte de Sinzendorf, 1719-1730.

655-656. Correspondance avec Charles VI, 1728-1730.

657. Instructions pour Kinsky, Defonseca et Königsegg, 1729-1730.

658-661. Correspondance avec Peuterriedter et Wasner, 1719-1728.

662. Négociations après le traité de Séville, 1730.

663. Traités, instructions et mémoires diplomatiques, 1718-1731.

664. Correspondance avec le marquis de Prie, 1718-1725.

665. Correspondance avec Daun, 1725-1728.

666-669. Correspondance avec le comte Visconti, 1725-1729.

670. Pièces concernant les limites avec les Liégeois, 1718-1730.

671. Pièces concernant Saint-Hubert, 1716-1725.

672. Mémoires et lettres touchant des questions avec la France, 1716-1721.

673-674. Correspondance avec divers, 1716-1721.

675. *Varia.*

23 septembre 1717; 10 septembre 1718; 10 août; 15, 20, 22 septembre; 6, 13, 16, 23, 27, 30 octobre; 3, 6, 18, 24 novembre; 1 décembre 1719. — Königsegg à Charles VI, 4, 8, 19, 25 janvier; 3, 25, 26 février; 17, 18 mars; 4, 29 avril; 5, 22, 26 mai; 5, 20, 23, 30 juin; 7, 16, juillet 1719. — Glandorf au même, 29 juillet; 3, 10, 14, 17, 20, 24, 27, 31 août; 3, 7, 14, 17, 21, 28 septembre; 5, 12, 22, 29 octobre 1719. — Penterriedter à Charles VI, 10, 18, 24, 27 novembre; 4, 11, 15, 22, 29 décembre 1719; 8, 12, 19, 22, 23, 26 janvier; 2, 6, 12, 19, 23, 26, 29 février 1720.

49. (1720) — Penterriedter à Charles VI, 8, 15, 24, 29 mars; 1, 5, 12, 15, 19, 26 avril; 3, 10, 13, 17, 18, 20, 24, 31 mai; 7, 10, 17, 24, 29 juin 1720.

50. (1720) — Penterriedter à Charles VI, 8, 16, 21, 22, 26 juillet; 2, 9, 14, 19, 26 août; 9, 10, 16, 26, 30 septembre; 4, 7, 14, 21, 28 octobre; 4, 11, 18, 25 novembre; 2, 9, 13, 16, 20, 23, 30 décembre 1720. — Defonseca à Rialp, 22 juillet; 2, 7 septembre; 18 novembre, 20 décembre 1720.

52. (1721) — Penterriedter à Charles VI, 3, 10, 17, 24, 31 janvier; 3, 8, 9, 10, 17, 24 février; 3, 10, 17, 24, 31 mars; 4, 6, 7, 14, 18, 20, 21, 27 avril; 5, 13, 16, 19, 26 mai; 2, 9, 16, 20, 27 juin; 7, 14, 21, 28 juillet 1721.

53. (1721) — Penterriedter à Charles VI, 1, 4, 7, 8, 15, 22, 29 août; 5, 12, 15, 16, 19, 29 septembre; 3, 6, 10, 13, 17, 20, 24, 31 octobre; 7, 10, 17, 24 novembre; 4, 5, 8, 12, 15, 22, 26, 29 décembre 1721. — Defonseca à Rialp, 10 février; 7 juillet; 4, 9 août; 15, 19 septembre; 6, 10, 13, 20 octobre; 3, 10, 17, 21, 30 novembre; 8, 15, 22 décembre 1721.

54. (1722) — Defonseca à Rialp, 5, 12, 19, 26 janvier; 2, 9, 16, 23 février; 2, 9, 16, 23, 30 mars; 6, 13, 20,

27 avril; 4, 11, 18, 20, 25 mai; 1, 8, 15, 22, 29 juin; 6, 13, 15, 22, 29 juillet; 5, 17, 26, 31 août; 9, 14, 21, 28 septembre; 5, 12, 19, 26 octobre; 9, 16, 30 novembre; 7, 14, 20, 28 décembre 1722; 16, 23 février; 2, 9, 16, 23, 30 mars; 20, 27 avril; 4, 18, 25 mai; 1, 15, 22, 29 juin; 6, 13, 15, 22, 29 juillet; 5, 11, 17, 26, 31 août; 8, 14, 26 septembre; 12, 19, 30 octobre; 9, 16, 21, 30 novembre 1722. — Penterriedter à Charles VI, 5, 11, 16, 19, 26 janvier; 2, 6 février 1722.

55. (1723-1724) — Penterriedter à Charles VI, 11 novembre 1723. — Defonseca à Sinzendorf, 8 février; 12, 22 mars; 19 avril; 3 mai; 14, 21, 28 juin; 5, 16, 17, 19, 26 juillet; 2, 11, 16, 24 août; 6, 13, 20, 27 septembre; 4, 14, 25 octobre; 29 novembre; 5, 8, 12, 15, 26, 29 décembre 1723; — le même à Rialp, 4, 11, 18, 25 janvier; 1, 8, 15, 20 février; 1, 8, 15, 22, 29 mars; 5, 26 avril; 3, 10, 17, 24, 31 mai; 7, 14, 21, 28 juin; 5, 12, 19, 26 juillet; 2, 9, 16, 24, 30 août; 6, 13, 20, 27 septembre; 4, 11, 18, 25 octobre; 1, 22, 29 novembre; 5, 12, 19, 26 décembre 1723; 16, 24, 26, 30 janvier; 6, 14, 21, 28 février; 6, 12, 19, 26 mars; 3, 10, 17, 24 avril; 1, 8, 15, 22, 24, 29 mai; 5, 11, 18, 22 juin; 2, 9, 17, 24, 30 juillet; 7, 21, 28 août; 3, 10, 17, 19, 27 septembre; 8, 21, 28 octobre; 5, 12, 18, 25 novembre; 3, 10, 17, 23 décembre 1724; — le même à Sinzendorf, 16, 24, 26, 30 janvier; 2 février; 10, 14, 26 mars; 10 avril; 1, 8, 24, 27 mai; 21 août; 10, 13, 17, 19, 23, 27 septembre; 9, 28 octobre; 5, 25 novembre; 3, 10, 25, 27 décembre 1724.

56. (1725) — Windischgrätz à Rialp, 29 janvier; 22 février; 1, 15, 22, 29 mars; 12, 19, 23 avril; 15, 24 mai 1725. — Defonseca à Rialp, 1, 8, 15, 22, 29 janvier; 5, 12, 19, 26 février; 5, 11, 18, 25, 28 mars; 1, 8, 15, 22, 29 avril; 6, 11, 20, 27 mai; 3, 11, 18, 25 juin; 2, 9, 16, 23, 30 juillet; 6, 13, 20, 27 août; 3, 10, 15,

22, 29 septembre; 6, 13, 20, 27 octobre; 3, 11, 19, 24 novembre; 3, 9, 17, 23, 30 décembre 1725; — le même à Sinzendorf, 1, 29 janvier; 5, 12, 19, 26 février; 8, 22, 23, 29 avril; 2, 9, 11, 16, 20, 27, 28 mai; 11 juin; 16, 20, 30 juillet; 3, 10 septembre; 3, 18 novembre; 3, 17, 18, 30 décembre 1725.

57. (1726) — Defonseca à Sinzendorf, 1, 7, 14, 21, 28 janvier; 4, 11, 18, 20, 25 février; 4, 11, 13, 18, 24, 29 mars; 3, 8, 15, 17, 22, 29 avril; 6, 7, 13, 20, 27 mai; 3, 4, 10, 12, 17, 18, 24 juin; 1, 3, 8, 10, 15, 22, 26, 29, 31 juillet; 5, 8, 9, 12, 19, 23, 26 août; 2, 3, 9, 10, 16, 17, 22, 24, 28, 29 septembre; 6, 9, 13, 20, 22, 27 octobre; 6, 10, 12, 17, 25 novembre; 2, 9, 16, 23, 24, 30 décembre 1726; — le même à Rialp, 7, 14, 21, 28 janvier; 4, 11, 20, 25 février; 4, 11, 18, 29 mars; 3, 8, 15, 22, 29 avril; 1, 6, 13, 20, 27 mai; 3, 17, 18, 24 juin; 8, 15, 22, 29 juillet; 5, 12, 19 août; 9, 22, 29 septembre; 6, 13, 20, 27 octobre; 6, 17, 25 novembre; 2, 9, 16, 23, 30 décembre 1726.

58. (1727-1728) — Defonseca à Rialp, 6, 20 janvier; 3, 22 février; 3, 6, 12, 31 mars; 7, 14, 21, 28 avril; 3, 5 mai; 2, 29 juin; 7, 14, 28, 31 juillet; 18, 25 août; 1, 10, 28 septembre; 5, 26 octobre; 2, 9, 16 novembre; 4, 8, 15, 18, 22, 29 décembre 1727; — le même à Sinzendorf, 20 janvier; 3, 10 février; 7 avril; 5, 21, 26, 27 mai; 25 août; 12 octobre 1727; — le même à Rialp, 5, 12, 19 janvier; 2, 10, 16 février; 6, 12, 19, 26 avril; 10, 24 mai; 7, 14, 22, 28 juin; 5, 12, 22 juillet; 9, 19 août; 1, 5, 8, 15, 19, 26 septembre; 6, 10, 31 octobre; 5, 12, 19, 26 décembre 1728. — Wasner à Sinzendorf, 18, 21 juillet 1728. — Penterriedter à Sinzendorf, 21, 26 avril 1728. — Sinzendorf à Rialp, 15 mars; 30 avril; 8, 19, 20 juin; 5, 15, 23 juillet; 4, 11, 21 août; 7, 10, 17, 29 septembre; 9, 10, 11, 16 octobre; 1, 14, 28 novembre 1728.

59. (1728) — Penterriedter à Charles VI, 2, 9, 10, 13, 16, 18, 23, 28 février; 1, 3, 8, 10, 12, 14, 15, 17, 18, 19,

20, 21, 22, 24, 26, 27, 31 mars; 5, 7, 12, 14, 19, 25, 26 avril; 3, 10, 12, 17, 19, 24 mai 1728.

60. (1729) — Defonseca à Rialp, 9, 18, 24 janvier; 7, 14, 17, 24 février; 3, 10, 14, 17, 21, 24, 31 mars; 7, 14, 28 avril; 18 mai; 6, 20 juin; 8, 27 juillet; 3, 22 août; 19 septembre; 13, 28, 29 octobre 1729; — le même à Charles VI, 18, 24 janvier; 10, 17 mars; 10 mai, 6 juin 1729; — le même à Sinzendorf, 2, 5, 9, 12, 16, 18, 24, 27, 30 janvier; 3, 6, 10, 14, 17, 21, 24, 28 février; 3, 10, 14, 17, 21, 24, 28, 31 mars; 4, 7, 11, 14, 18, 21, 25, 28 avril; 1, 9, 10, 11, 15, 18, 22, 25, 29 mai; 1, 6, 9, 13 juin; 4, 8, 14 juillet; 3 octobre, 20 décembre 1729.

64. (1729) — Kinsky et Defonseca à Sinzendorf, 12, 15 septembre 1729; — les mêmes à Charles VI, 16, 20, 23, 27 juin; 6, 8, 18, 27 juillet; 3, 15, 22, 24, 29 août; 1, 4, 19, 22, 26, 29 septembre; 3, 6, 20, 29, 30 octobre; 7, 14, 21, 25, 28 novembre; 1, 4, 8, 12, 18, 20, 26 décembre 1729.

65. (1730) — Defonseca à Charles VI, 5, 11, 25 juin; 10 juillet, 7 août, 22 septembre 1730; — le même à Sinzendorf, 2, 5, 9, 19, 30 janvier; 2, 6, ..., 11, 16, 21, 23, 27 février; 2, 5, 9, 17, 20, 23, 27 mars; 3, 17, 20 avril; 8 mai; 30 octobre; 13, 27 novembre 1730. — Kinsky à Sinzendorf, 5 janvier; 10, 11, 20 février 1730. — Wasner à Sinzendorf, 7, 11, 25 février 1730. — Kônigsegg à Sinzendorf, 22 mai 1730. — Defonseca à Rialp, 9 janvier; 9, 11 février; 5, 13, 17, 27 mars; 25 avril; 1, 11, 26 juin; 2 juillet 1730. — Kinsky à Rialp, 23 septembre 1730. — Kônigsegg à Charles VI, 22 mai, 5 juin, 24 juillet 1730.

66. (1730) — Kinsky et Defonseca à Charles VI, 2, 9, 16, 19, 23, 30 janvier; 11, 27 février; 5, 9, 13, 18, 23, 27, 30 mars; 3, 6, 10, 13, 17, 20, 24, 25, 26 avril; 1, 3, 8, 11, 18, 21 mai; 15 juin, 31 juillet 1730. — Defon-

seca, Kinsky et Königsegg à Charles VI, 1, 5, 11, 19, 26 juin; 10, 16, 24 juillet; 7, 21, 28, 31 août; 4, 7, 11, 21, 23 septembre; 2, 9, 16, 23, 30 octobre; 2, 9, 16, 20, 27 novembre; 4, 11, 19 décembre 1730.

68. (1731) — Defonseca à Sinzendorf, 9, 23 janvier 1731. — Wasner à Rialp, 12 février; 27 avril; 11, 21 juin 1731. — Kinsky à Rialp, 8, 31 janvier; 31 mars; 28 avril; 18 mai; 24, 28 juin 1731; — le même à Villasor, 9 janvier; 3, 8, 12 février; 6, 31 mars; 18 mai; 24, 28 juin 1731; — le même à Sinzendorf, 15, 18 janvier; 26 mars, 25 août, 3 décembre 1731; — le même à Charles VI, 1, 9, 22, 29 janvier; 1, 5, 12, 15, 19, 26 février; 5, 8, 15, 19, 22, 29 mars; 2, 11, 25, 28 avril; 3, 7, 10, 17, 28, 31 mai; 14, 18, 24 juin; 2, 11, 30 juillet; 9, 13, 20, 30 août; 3, 10, 17, 27 septembre; 8, 15, 25 octobre; 1, 8, 26 novembre; 3, 10, 13, 20 décembre 1731. — Wasner à Sinzendorf, 1, 9, 15, 29 janvier; 22 février; 15, 17 mars; 2, 12, 27 avril; 17, 24 mai; 7 juin; 19 juillet; 18, 23 août; 6, 13 septembre; 1, 11, 15, 18, 22, 29 octobre; 1, 5, 12, 15, 19, 22, 29 novembre; 3, 10 décembre 1731.

69. (1732) — Kinsky à Rialp, 10, 12 janvier 1732; — le même à Charles VI, 3, 7, 13, 21 janvier; 4, 14, 21, 25 février; 6, 10 mars 1732. — Wasner à Sinzendorf, 10, 14, 25, 28 avril; 1, 5, 7, 8, 12, 15, 19, 22, 26, 29 mai; 2, 5, 6, 9, 12, 16, 19, 23, 26, 30 juin; 3, 7, 10, 14, 17, 21, 24, 28, 31 juillet; 7, 11, 14, 18, 21, 25, 28 août; 1, 4, 8, 11, 15, 18, 22, 25, 29 septembre; 2, 6, 9, 13, 16, 20, 22, 27, 30 octobre; 3, 6, 10, 13, 17, 20, 24, 27 novembre; 1, 4, 8, 11, 15, 18, 22, 25, 28 décembre 1732; — le même à Charles VI, 20, 24, 27, 31 mars; 3, 7, 10, 14, 17, 21, 24, 25 avril; 5, 6, 15, 19, 22, 26, 29 mai; 2, 9, 16, 19, 23, 26 juin; 7, 10, 24, 28 juillet; 4, 7, 11, 18, 21, 25 août; 1, 8, 22 septembre; 6, 13, 20, 27 octobre; 3, 10, 17 novembre; 4, 8, 18 décembre 1732; — le même à Rialp, 22 mai; 9, 28 juin 1732.

71. (1733) — Wasner à Rialp, 12, 30 mars; 6 juin 1733; — le même à Sinzendorf, 1, 5, 8, 12, 15, 19, 22, 26, 29 janvier; 2, 5, 9, 12, 16, 19, 23, 26 février; 2, 5, 9, 12, 16, 23, 26, 30 mars; 2, 6, 9, 13, 16, 20, 23, 25, 27, 30 avril; 4, 7, 11, 14, 18, 21, 25, 28, 29 mai; 1, 4, 8, 11, 15, 18, 22, 25, 29 juin; 2, 6, 9, 13, 16, 20, 23, 27, 30 juillet; 3, 6, 10, 13, 17, 20, 24, 27, 31 août; 3, 7, 10, 17, 21, 24, 28 septembre; 1, 5, 8, 10, 15, 18, 19, 22, 26, 29 octobre; 2, 4, 5, 9, 12, 16, 17, 19, 23, 26, 30 novembre; 3 décembre 1733; le même à Charles VI, 5, 15, 19 janvier; 16 février; 19, 26 mars; 13 avril; 7, 29 mai; 14 juillet; 24, 27, 31 août; 3, 7, 10, 14, 17, 21, 24, 28 septembre; 1, 5, 8, 12, 15, 18, 22, 26, 29 octobre; 2, 4, 9, 12, 16, 23, 30 novembre; 3 décembre 1733.

79. (1736) — Schmerling à Charles VI, 25 janvier; 1, 4, 26 février; 6, 24 mars; 1, 10, 13, 30 avril; 3, 8, 11, 16, 30 mai; 23 juin; 17, 27 juillet; 5, 25 août; 14, 23 septembre; 11, 17, 22, 25, 28 octobre; 15 novembre; 1, 20, 31 décembre 1736; — le même à Sinzendorf, 25 janvier; 9 février; 27, 29 mai; 4, 15, 28 juin; 27 juillet, 25 août, 1er octobre, 31 décembre 1736.

80. (1737) — Schmerling à Sinzendorf, 11 mars; 9, 20 mai; 12, 17, 20, 29 juin; 1, 4, 8, 15, 18, 24, 29 juillet; 15, 26 août; 9, 12, 16, 26 septembre; 19 octobre; 9, 14, 19, 23 décembre 1737; — le même à Charles VI, 9, 15, 28 janvier; 11, 25 février; 7, 11, 20 mars; 6, 12 avril; 2, 15, 27 mai; 12, 20, 29 juin; 15, 24 juillet; 11, 15, 19, 22 août; 5, 26 septembre; 2, 17 octobre; 1er, 19 novembre; 2, 13 décembre 1737.

88. (1738) — Liechtenstein à Charles VI, 10, 17, 18, ... janvier; 8 février; 13, 29 mars; 12 avril; 16, 29 mai; 8, 29 juin; 16 juillet, 29 août, 22 septembre, 7 octobre, 17 novembre 1738. — Liechtenstein et Schmerling à Charles VI, 10, 17, 22 janvier; 8, 17, 20 février; 3, 13, 29 mars; 12, 17 avril; 16, 29 mai; 8, 29 juin 1738.

89. (1738) — Liechtenstein et Schmerling à Charles VI, 6, 16, 30 juillet; 30 août; 15 septembre; 7, 28 octobre; 3, 17, 27 novembre; 4, 17, 27 décembre 1738. — Schmerling à Sinzendorf, 2 janvier 1738. — Liechtenstein à Sinzendorf, 20 janvier; 3, 24, 27 février; 3, 25 mars; 12, 21 avril; 18 août, 22 septembre, 15 octobre, 9 décembre 1738.

95. (1739) — Schmerling à Sinzendorf, 7 juillet 1739. — Liechtenstein à Sinzendorf, 26 janvier; 2, 5, 12 février; 9, 12, 19, 23, 26 mars; 27, 30 avril; 4, 7, 11, 14, 18, 21, 28 mai; 1, 4, 11, 17, 21, 24, 28 juin; 1, 5, 12, 15, 19, 22, 29 juillet; 2, 6, 10, 13, 17, 20, 31 août; 7, 10, 14, 17, 21, 28 septembre; 7, 11, 14, 18, 24, 28 octobre; 1, 6, 18, 22, 26 novembre; 3, 31 décembre 1739; — le même à Charles VI, 18 janvier; 9, 26, 29 mars; 4 avril; 4, 22 juin 1739. — Liechtenstein et Schmerling à Charles VI, 8, 18, 22 janvier; 22 février; 5, 9, 16, 29 mars; 4, 10, 16, 24, 30 avril; 28 mai; 4 juin; 7, 29 juillet; 10, 24, ... août; 10, 22 septembre; 4, 24 octobre; 6, 30 novembre; 23 décembre 1739.

102. (1740) — Liechtenstein à Charles VI, 23 janvier, 28 février 1740. — Liechtenstein et Schmerling à Charles VI, 24 janvier 1740. — Liechtenstein à Charles VI, 9 février; 12, 21, 31 mars; 2, 7, 22, 23 avril; 5, 12, 29 mai; 10, 11 juin 1740; 24 janvier; 28 février; 12, 21, 31 mars; 2, 7, 23 avril; 12, ... mai; 11 juin 1740. — Schmerling à Charles VI, 7 janvier, 31 mars 1740. — Liechtenstein à Sinzendorf, 7, 15, 18, 21 janvier; 1, 4, 15, 18, 22 février; 7, 12, 21, 24 mars; 4, 14, 18, 21, 23, 28 avril; 2, 5, 12, 16, 19, 23, 26, 30 mai; 2, 6, 11, 13, 16, 20, 23, 27, 30 juin 1740.

103. (1740) — Liechtenstein à Charles VI, 7, 8, 26, 28, 29, 31 juillet; 17 août; 15, 23 septembre; 8, 29 octobre 1740. — Wasner à Charles VI, 22 septembre 1740. — Liechtenstein et Wasner à Charles VI, 29 octobre 1740.

— Liechtenstein à Marie-Thérèse, 3, 11, 12, 21 novembre; 2, 13, 14, 26, 31 décembre 1740. — Liechtenstein et Wasner à Marie-Thérèse, 3, 11, 12, 21 novembre; 2, 13, 14, 26, 30 décembre 1740. — Liechtenstein à Sinzendorf, 8, 11, 12, 13, 17, 24, 29 juillet; 12, 19, 26, 28 septembre; 13, 17 novembre; 19, 22, 26 décembre 1740. — Wasner à Sinzendorf, 4, 13 juillet; 10, 14, 21, 25 août; 5, 8, 12, 15, 19, 21, 23, 25, 29 septembre; 3, 6, 8, 10, 13, 17, 20, 23, 26, 31 octobre; 6, 12, 17, 24, 28 novembre; 2, 5, 8, 14, 15, 19, 22, 26, 30 décembre 1740. — Liechtenstein et Wasner à Sinzendorf, 21 novembre 1740.

109. (1741) — Liechtenstein et Wasner à Marie-Thérèse, 9, 11 janvier 1741. — Wasner à Marie-Thérèse, 6 février; 7, 30 mars; 13 avril; 1, 31 mai; 5, 11, 22, 26, 30 juin; 3, 13, 17, 19, 24, 27 juillet 1741; — le même à Sinzendorf, 2, 5, 9, 11, 12, 16, 19, 23, 26, 30 janvier; 6, 9, 12, 13, 16, 20, 23, 27 février; 2, 6, 7, 9, 13, 16, 20, 23, 27, 30 mars; 3, 6, 10, 13, 17, 20, 24, 27 avril; 1, 4, 8, 11, 15, 18, 22, 25, 29 mai; 5, 8, 12, 15, 19, 22, 26, 30 juin; 3, 6, 7, 10, 13, 17, 19, 24, 27, 31 juillet 1741.

110. (1741) — Wasner à Marie-Thérèse, 3, 26 août; 3, 7, 11, 23 septembre; 1, 5, 19, 27 octobre; 3, 16 novembre; 5, 18 décembre 1741; — le même à Sinzendorf, 4, 7, 10, 11, 14, 17, 21, 26, 28 août; 4, 7, 11, 14, 18, 23, 25, 28 septembre; 1, 2, 5, 9, 12, 16, 20, 23, 27, 30 octobre; 3, 6, 9, 13, 16, 20, 23, 27, 30 novembre; 4, 5, 7, 11, 14, 18, 21 décembre 1741. — P.-A. Gundl à Sinzendorf, 5, 11, 20, 25, 28, ... décembre 1741; — le même à Bartenstein, 28 décembre 1741.

111. (1742) — P.-A. Gundl à Sinzendorf, 1, 4, 8, 11, 15, 18, 22, 25, 29 janvier; 1, 5, 8, 9, 12, 15, 16, 19, 22, 25 février 1742; — le même à Marie-Thérèse, 12, 26 février; 8, 29 mars; 12, 23 avril; 3, 6, 10, 21, 31 mai;

1, 26 juin 1742; — le même à Bartenstein, 27 février; 29 mars 1742; — le même à Ulfeld, 1, 5, 8, 12, 15, 19, 22, 26, 29 mars; 2, 5, 9, 12, 15, 19, 23, 26, 30 avril; 3, 6, 10, 14, 17, 21, 24, 28, 31 mai; 4, 7, 11, 14, 18, 21, 25, 26, 27, 28 juin 1742.

112. (1742) — P.-A. Gundl à Marie-Thérèse, 9, 19, 26, 30 juillet; 2, 5, 8 août; 10, 13 septembre; 4, 11 octobre; 8 novembre, 17 décembre 1742; — le même à Ulfeld, 2, 5, 9, 12, 16, 23, 26, 30 juillet; 2, 5, 8, 9, 13, 16, 20, 22, 23, 27, 30 août; 3, 6, 10, 13, 17, 20, 24, 27 septembre; 1, 4, 8, 11, 15, 18, 22, 25, 29 octobre; 1, 5, 8, 12, 15, 19, 22, 26, 29 novembre; 3, 6, 7, 10, 11, 13, 14, 17, 20, 22, 24, 27, 31 décembre 1742.

114. (1743) — P. A. Gundl à Ulfeld, 3, 4, 7, 10, 11, 14, 17, 18, 21, 24, 28, 30 janvier; 4, 7, 11, 14, 15, 18, 21, 25, 28 février; 4, 7, 11, 14, 18, 21, 22, 25, 28 mars; 1, 4, 8, 11, 15, 18, 22, 25, 29 avril; 2, 6, 9, 13, 16, 20, 27, 28, 30 mai; 1, 3, 6, 10, 13, 17, 20, 24, 27, 28 juin; 1, 4, 8, 11, 15, 18, 22, 25, 29 juillet; 1, 2, 5, 8, 12, 15, 19, 22, 26, 29 août; 2, 5, 9, 12, 16, 19, 23, 26, 30 septembre; 3, 7, 10, 14, 17, 21, 24, 28, 31 octobre; 4, 7, 11, 14, 18, 21, 25, 28 novembre; 2, 5, 9, 12, 16, 19, 23, 26, 30 décembre 1743; — le même à Marie-Thérèse, 14, 28 mars; 15 avril; 9, 23 mai; 15, 25 juillet; 8 août; 7 novembre; 12, 26 décembre 1743.

116. (1744-1745) — P.-A. Gundl à Marie-Thérèse, 12, 30 mars; 2, 8, 26 avril; 23 mai 1744; — le même à Ulfeld, 2, 6, 9, 13, 16, 20, 23, 27, 30 janvier; 2, 3, 6, 10, 13, 17, 20, 24, 27 février; 2, 5, 9 mars; 2, 6, 9, 13, 16, 20, 23, 26, 27, 30 avril; 3, 4, 6, 7, 8, 11, 14, 23, 30 mai; 3 juin 1744; — le même à Marie-Thérèse; 16 juillet 1745.

119. (1749-1750) — Stainville à François Ier, 30 mars; 6, 13 avril 1749; — le même à Colloredo, 5, 8 janvier;

16, 30 mars; 27 avril 1749; — le même à Ulfeld, 23 février; 30 mars; 6, 13 avril 1749. — Mareschal à François Ier, 21 août 1749; — le même à Marie-Thérèse, 21 août; 1, 4, 25 septembre; 2, 23, 27 octobre; 10, 14 novembre 1749; — le même à Colloredo, 21, 25, 28 août; 1, 4, 8, 11, 15, 18, 22, 25, 29 septembre; 2, 6, 9, 13, 16, 27, 30 octobre; 10, 13, 14, 20, 24, 27 novembre; 4, 8, 11, 15, 18, 22, 25 décembre 1749; — le même à Marie-Thérèse, 5 février; 2 avril; 7, 14 mai; 20 octobre 1750; — le même à François Ier, 12, 14, 26 mars 1750; — le même à Colloredo, 16, 23 février; 2 mars; 20 avril; 30 juillet; 2, 10, 31 août; 3, 24 septembre; 1, 5, 29 octobre 1750; — le même à Ulfeld, 5, 8, 12, 15, 19, 22, 26, 29 janvier; 2, 5, 9, 16, 19, 23, 26 février; 2, 5, 9, 12, 14, 16, 19, 23, 26, 30 mars; 6, 9, 13, 16, 20, 23, 30 avril; 4, 7, 14, 18, 21, 25, 28 mai; 1, 4, 8, 15, 29 juin; 2, 13, 20, 27, 30 juillet; 3, 6, 10, 13, 17, 24, 27, 31 août; 3, 7, 10, 11, 14, 17, 18, 21, 24, 28 septembre; 1, 5, 8, 20, 29 octobre; 12 novembre 1750. — Kaunitz à Colloredo, 14, 15, 29 octobre; 4, 20, 29 novembre; 4, 12, 26 décembre 1750; — le même à Ulfeld, 14, 22, 29 octobre; 4, 7, 12, 17, 20, 21, 23 novembre; 2, 4, 9, 12, 15, 19, 20, 26 décembre 1750; — le même à François Ier, 21 novembre, 26 décembre 1750; le même à Marie-Thérèse, 16 octobre; 17, 27, 28 novembre; 26 décembre 1750.

128. (1751) — Mareschal à Colloredo, 17, 24 janvier; 6, 22 février; 11, 20 mars; 3, 11, 29 avril 1751. — Kaunitz à Colloredo, 11 avril; 2, 31 août; 1er septembre; 10, 24 octobre; 3 novembre; 5, 12 décembre 1751; — le même à François Ier, 14 juin, 11 septembre, 5 décembre 1751; — le même à Marie-Thérèse, 12 avril; 3, 9, 15 mai; 12, 14 juin; 17, 18 juillet; 1, 7, 10 septembre; 1, 9, 15 octobre; 19, 20 novembre; 2, 4, 11 décembre 1751. — Mareschal à Ulfeld, 1, 8, 10, 17, 24, 28 janvier; 6, 14, 18, 22, 23, 27 février; 4, 5, 7, 11, 14, 22, 26, 29 mars; 3, 16 avril; 7, 23 mai; 7, 12,

26 juin; 11 août; 1[er] septembre; 3, 12 octobre 1751. — — Kaunitz à Ulfeld, 22, 29 mars; 1, 3, 8, 11, 15, 22, 26, 30 avril; 2, 6, 7, 8, 15, 22, 29 mai; 7, 13, 19, 30 juin; 4, 18, 27 juillet; 2, 3, 9, 16, 22 août; 1, 11, 13, 21, 22 septembre; 1, 7, 15, 19, 24 octobre; 3, 13, 21, 25, ... novembre; 2, 5, 11, 12, 18, 22, 29 décembre 1751.

134. (1752) — Kaunitz à François I[er], 9, 10, 20, 29 janvier; 28 février; 6, 26 mars; 13, 24 avril; 1, 15 mai; 5, 23, 26 juin; 17, 18, 19 juillet; 8, 15, 21, 30, 31 août; 6, 24 septembre; 20 octobre; 11, 23 novembre 1752; — le même à Colloredo, 5, ..., 10 janvier; 12 février; 9, 20 mars; 3 avril; 1, 15, 23 mai; 6, 14, 17, 23, 26 juin; 3, 5, 19, 24 juillet; 8, 8-9, 10, 15, 31 août; 21, 24 septembre; 4, 14, 16, 20, 29 octobre; 1, 12, 23 novembre 1752; — le même à Marie-Thérèse, 9, 19, 29 janvier; 12 février; 6, 9, 17, 20 mars; 3, 13, 22 avril; 15 mai; 23 juin; 18 juillet; 8 août; 16, 24 septembre; 14 octobre; 2 décembre 1752; — le même à Ulfeld, 5, 10, 17, 19, 29 janvier; 7, 12, 13, 21, 23, 28 février; 2, 9, 15, 17, 20, 26 mars; 3, 13, 22, 24 avril; 1, 8, 15, 22, 29, 30 mai; 6, 7, 14 juin; 19 juillet; 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 14, 15, 21, 31 août; 7, 14, 21, 24 septembre; 1, 4, 14, 16, 20, 29 octobre; 1, 11, 12, 20, 23 novembre; 4, 9, 15, 18, 28 décembre 1752. — Starhemberg à Colloredo, 1[er] mai, 18 juillet 1752. — Mareschal à Marie-Thérèse, 12 juin 1752; — le même à Ulfeld, 16 janvier, 21 mai, 28 août, 5 octobre, 18 décembre 1752. — Stainville à Marie-Thérèse, 16 janvier 1752.

141. (1753) — Mareschal à Ulfeld, 2, 8, 29 janvier; 1, 8, 12, 15, 18, 22 février; 1, 5, 15, 22, 29 mars; 2, 5, 9, 12, 16, 19, 26 avril; 3, 7, 10, 14, 15, 21 mai 1753; le même à Marie-Thérèse, 26 avril; 21 juin; 2 août 1753; — le même à Kaunitz, 2 avril; 21, 24, 27, 31 mai; 4, 7, 11, 13, 18 juin; 5, 7, 16 juillet; 2, 16, 20, 23, 30 août; 2, 6, 10, 13, 26, 27 septembre; 1, 4, 9, 11,

21 octobre; 1, 12, 15, 19, 26 novembre; 2, 6, 20, 29, 31 décembre 1753; — le même à Colloredo, 2, 18, 25 janvier; 1, 8, 16 février; 5 mars; 12 avril; 15, 27 mai; 4, 11, 18 juin; 7, 16 juillet; 6 août; 10 septembre; 9, 11, 21 octobre; 1, 15, 26 novembre; 2, 6, 29 décembre 1753. — Starhemberg à Colloredo, 21 décembre 1753.

145. (1754) — Mareschal à Kaunitz, 3, 10, 17, 19, 24 janvier; 1er février, 21 mars, 8 mai 1754. — Starhemberg à Kaunitz, 2, 10, 14, 19, 24, 31 janvier; 8, 17, 23 février; 7, 14, 21, 28 mars; 4, 11, 18, 24 avril; 2, 10, 16, 23, 30 mai; 6, 13, 20, 21, 27 juin; 4, 10, 17, 24, 25, 28, 31 juillet; 9, 15, 22, 24, 29 août; 6, 8, 12, 19, 28 septembre; 3, 13, 17, 19, 23 octobre; 1, 6, 14, 21, 28 novembre; 5, 12, 13, 19, 26 décembre 1754. — Mareschal à Marie-Thérèse, 10 janvier 1754. — Starhemberg à Marie-Thérèse, 19, 25 janvier; 13 octobre 1754; — le même à Colloredo, 2, 10, 14, 24 janvier; 1, 17, 23, 25 février; 21, 28 mars; 4, 11, 18, 24 avril; 2, 10, 30 mai; 6, 13, 20, 27 juin; 4, 10, 17, 24, 25, 28, 31 juillet; 9, 15, 22, 24, 29 août; 6, 8, 10, 12, 19, 28 septembre; 3, 13, 17, 23 octobre; 6, 9, 14, 21, 28 novembre; 5, 12, 19, 26 décembre 1754. — Mareschal à Colloredo, 10, 17, 19, 24 janvier; 1er février 1754; — le même à François Ier, 10 janvier 1754. — Starhemberg à François Ier, 25 janvier; ... octobre 1754. — Hallberg à Ulfeld, 25 mars, 26 avril, 16 juin, 25 août, 30 septembre 1754.

146. (1755) — Hallberg à Ulfeld, 22 mars, 28 avril, 14 juin 1755. — Starhemberg à Colloredo, 3, 11, 23 janvier; 14, 20 février; 6, 8, 14, 27 mars; 13, 23 avril; 2, 7, 21 mai; 11, 14 juin; 2, 26 juillet; 2, 10, 27 août; 10, 18, 24 septembre; 22, 30 octobre; 6, 13, 21 novembre; 4, 5, 18, 29, 30 décembre 1755; — le même à Marie-Thérèse, 13 mars, 1er mai 1755; — le même à Kaunitz, 3, 11, 16, 23, 30 janvier; 6, 13, 14, 17, 20, 22, 27 février; 6, 8, 14, 20, 27 mars; 3, 11, 13, 17,

24 avril; 2, 7, 13, 21, 29 mai; 5, 11, 19, 20, 26 juin; 2, 10, 11, 18, 19, 26 juillet; 2, 10, 15, 22, 27 août; 1, 6, 10, 18, 24 septembre; 1, 6, 10, 11, 16, 22, 30 octobre; 6, 12, 13, 14, 20, 21, 27 novembre; 4, 11, 18, 29, 30 décembre 1755. — Stainville à Ulfeld, 6 janvier 1755.

148. (1756) — Starhemberg à Kaunitz, 8, 22 janvier; 7, 16, 20, 27 février; 11 mars; 17 avril; 2, 13, 20 mai; 14, 18 juin; 3, 18, 31 juillet; 20, 29 août; 9, 22, 29 septembre; 3, 5, 12, 23 octobre; 2, 16 novembre; 14, 21 décembre 1756.

149. (1756) — Starhemberg à Kaunitz, 8, 14, 23, 28 janvier; 5, 8, 16, 27 février; 4, 5, 11, 18, 19, 25 mars; 1, 8, 17, 24, 29 avril; 2, 9, 13, 20, 22, 26, 27, 30 mai; 3, 12, 18, 25, 26, 28 juin; 3, 9, 10, 13, 15, 17, 18, 24, 25, 29 juillet; 4, 7, 11, 14, 20, 21, 29, 31 août; 5, 9, 13, 17, 22, 27, 29 septembre; 5, 12, 13, 15, 18, 19, 20, 24, 27 octobre; 2, 6, 9, 16, 24, 27 novembre; 2, 6, 9, 12, 15, 21, 25 décembre 1756; — le même à François I[er], 2 mai 1756; — le même à Colloredo, 8, 23 janvier; 6, 8, 16, 27 février; 5, 11 mars; 1, 7 avril; 2, 13, 20, 22 mai; 18 juin; 3, 15, 18 juillet; 20, 29 août; 9, 22, 29 septembre; 7 octobre; 2 novembre; 15, 21 décembre 1756.

153. (1757) — Starhemberg à Kaunitz, 13, 14, 31 janvier; 3, 10, 18 février; 15, 17 mars; 4, 28 avril; 3, 26 mai; 10, 19, 28 juin; 3, 6, 7, 8, 14, 15, 20, 21, 31 janvier; 3, 7, 8, 10, 11, 27 février; 4, 6, 8, 14, 15, 16, 17, 21, 24, 26, 29 mars; 4, 10, 15, 17, 23, 24, 25, 28 avril; 3, 4, 5, 12, 19, 21, 23, 26, 27 mai; 1, 3, 4, 7, 8, 9, 11, 16, 18, 19, 23, 24, 27, 30 juin 1757; — le même à Colloredo, 6, 31 janvier; 3, 18, 25 février; 4, 6, 17, 29 mars; 4, 12, 13, 23 avril; 3, 12, 19, 21 mai; 3, 8, 19 juin 1757.

154. (1757) — Starhemberg à Kaunitz, 5, 27 juillet; 5 août; 1, 14, 25 septembre; 23 octobre; 22, 28, 29 novembre;

6, 10, 13, 18 décembre; 1, 3, 5, 9, 13, 17, 19, 27, 31 juillet; 5, 13, 23, 31 août; 1, 5, 6, 10, 14, 16, 18, 25, 30 septembre; 1, 3, 8, 10, 16, 23, 31 octobre; 1, 11, 14, 19, 22, 28 novembre; 6, 7, 10, 18, 21, 30 décembre 1757; — le même à Colloredo, 1, 5, 17, 25, 27 juillet; 5, 31 août; 6, 7, 10, 14, 25 septembre; 1, 23 octobre; 11, 28 novembre; 6, 7, 30 décembre 1757.

160. (1758) — Starhemberg à Kaunitz, 16, 20, 24 janvier; 19, 20 février; 8 mars; 6, 7, ... avril; 17, 30 mai; 4, 30 juin; 6, 9, 16, 22, 26 janvier; 4, 8, 19, 25, 28 février; 8, 16, 19, 25, 30, 31 mars; 4, 6, 11, 14, 21, 24, 27, 30 avril; 1, 6, 8, 17, 24, 27 mai; 3, 4, 8, 12, 13, 16, 18, 22, 26, 30 juin 1758; — le même à Colloredo, 16, 26, 30 janvier; 9, 19 février; 8, 25 mars; 6, 8, 21, 27 avril; 2, 6, 17, 27 mai; 3, 4, 9, 10, 14, 22, 30 juin 1758.

161. (1758) — Starhemberg à Kaunitz, 8, 15, 31 juillet; 7, 20 août; 6, 14 septembre; 11, 29 octobre; 7, 10, 13, 25 décembre; 7, 8, 10, 14, 15, 21, 24 juillet; 1, 5, 7, 14, 19, 20, 26, 27 août; 5, 6, 13, 14, 16, 25, 30 septembre; 3, 8, 9, 11, 18, 22, 24, 29 octobre; 2, 13, 18, 24, 26, 28, 29 novembre; 7, 10, 13, 16, 21, 25, 29, 31 décembre 1758; — le même à Colloredo, 7, 14 juillet; 7, 19, 20 août; 6, 13, 14, 24 septembre; 11, 21, 29 octobre; 13, 24, 26 novembre; 7, 21, 25 décembre 1758.

165. (1759) — Starhemberg à Kaunitz, 9, 19 janvier; 1[er] février; 13, 18, 24, 26 juin; 1[er] juillet; 14 septembre; 7, 17 octobre; 18 novembre; 14, 25 décembre; 3, 6, 9, 19, 20, 25 janvier; 1, 11, 19, 25, 28 février; 1, 4, 9, 14, 16, 18, 26 mars; 1, 3, 6, 9, 16, 22, 24, 30 avril; 2, 6, 7, 11, 12, 14, 20, 24, 28 mai; 4, 13, 16, 17, 18, 24, 26 juin; 1, 7, 8, 13, 16, 22, 30 juillet; 6, 10, 11, 20, 23, 26, 29 août; 3, 5, 14, 16, 20, 26, 27 septembre; 1, 4, 7, 14, 18, 19, 22, 27 octobre; 4, 9, 11, 12, 18, 23, 25, 30 novembre; 2, 5, 10 décembre 1759. — Barré à Kaunitz, 12, 16, 17 août 1759.

166. (1759) — Starhemberg à Colloredo, 3, 4, 9, 19, 20, 31 janvier; 1, 25 février; 2, 26, 31 mars; 2, 3, 6, 7, 22, 24 avril; 5, 7, 11, 15, ... mai; 13, 16, 18, 24, 26 juin; 1, 14, 17 juillet; 11, 23, 28 août; 14, 20, 27 septembre; 18 octobre; 4, 10, 11, 23, 30 novembre; 20, 21, 22, 24, 31 décembre 1759.

171. (1760) — Starhemberg à Kaunitz, 2, 4, 6, 8, 12, 17, 21, 24, 28, 31 janvier; 10, 13, 18, 24, 29 février; 3, 9, 11, 16, 24, 30 mars; 6, 12, 13, 17, 21, 24, 28 avril; 2, 6, 10, 12, 15, 19, 22, 25, 30 mai; 3, 9, 10, 11, 15, 25, 28 juin; 3, 7, 10, 15, 17, 21, 27, 31 juillet; 7, 11, 17, 22, 25, 28, 29 août; 6, 7, 15, 22, 25, 28 septembre; 2, 6, 10, 17, 26, 30 octobre; 2, 8, 10, 13, 16, 24, 27 novembre; 1, 4, 10, 17, 25, 30 décembre 1760.

172. (1760) — Starhemberg à Colloredo, 2, 4, 6, 12, 24 janvier; 13, 24, 29 février; 11, 30 mars; 12 avril; 2, 6, 10 mai; 11, 25, 26 juin; 17, 21 juillet; 11, 17, 25, 28 août; 6, 15, 16 septembre; 2, 6, 10, 17, 25 octobre; 8, 16, 23 novembre; 1, 25, 30 décembre 1760.

177. (1761) — Starhemberg à Kaunitz, 2, 3, 8, 11, 17, 26, 29 janvier; 1, 5, 9, 13, 17, 20, 22 février; 2, 9, 13, 20, 21, 26 mars; 2, 6, 9, 10, 11, 13, 16, 18, 24 avril; 1, 4, 15, 22, 28 mai; 5, 7, 15, 19, 26 juin; 4, 9, 13, 16, 21, 29, 30 juillet; 5, 13, 15, 16, 24, 27, 30 août; 2, 12, 17, 24, 29 septembre; 1, 10, 12, 17, 26 octobre; 1, 5, 12, 21, 22, 26 novembre; 1, 3, 8, 12, 14, 17, 27 décembre 1761.

178. (1761) — Starhemberg à Colloredo, 3, 17, 29 janvier; 9, 13, 20 février; 2, 10, 13, 20, 26 mars; 11 avril; 1, 4, 15, 22, 28 mai; 4, 8, 15, 19, 26 juin; 4, 9, 13, 16, 30 juillet; 5, 15, 16, 25, 27 août; 12, 23 septembre; 17 octobre; 1, 22 novembre; 3, 27 décembre 1761.

184. (1762) — Starhemberg à Marie-Thérèse, 22, 29 janvier 1762; — le même à Kaunitz, 1, 8, 19, 25, 29 janvier;

8, 20, 23, 26 février; 6, 10, 19, 22, 29 mars; 1, 8, 10, 15, 22, 23, 27 avril; 4, 9, 13, 14, 17, 18, 31 mai; 5, 8, 15, 24, 28 juin; 6, 9, 10, 15, 17, 24, 29 juillet 1762; — le même à Colloredo, 29 janvier; 8, 26 février; 6, 10, 19 mars; 8, 15, 23 avril; 13, 14, 18 mai; 14, 15, 28 juin; 24 juillet 1762.

185. (1762) — Starhemberg à Colloredo, 8, 14, 19, 30 août; 16 septembre; 3, 14 octobre; 6, 25 novembre; 2, 13, 15, 20, 24, 27 décembre 1762; — le même à Kaunitz, 1, 5, 8, 14, 19, 30 août; 5, 8, 13, 16, 19, 24 septembre; 3, 7, 14, 18, 27, 31 octobre; 1, 6, 10, 13, 19, 25 novembre; 2, 10, 13, 15, 20, 24, 27 décembre 1762.

191. (1763) — Starhemberg à Kaunitz, 8, 16, 19, 20, 24, 31 janvier; 7, 9, 11, 18, 21, 27 février; 3, 11, 12, 17, 24, 31 mars; 7, 8, 14, 21, 28 avril; 4, 10, 17, 31 mai; 1, 2, 9, 28, 29 juin; 7, 22, 31 juillet; 3, 11, 18, 30 août; 9, 22, 27 septembre; 2, 4, 6, 10, 19, 28, 29 octobre; 3, 12, 19, 21, 24, 25, 30 novembre; 19, 26, 29 décembre 1763; — le même à Colloredo, 8, 16, 20 janvier; 7, 21, 27 février; 3, 12 mars; 21, 29 avril; 17, 31 mai; 2, 28, 29 juin; 22, 31 juillet; 18, 30 août; 9 septembre; 29 octobre; 12, 19, 22, 25 novembre; 17 décembre 1763.

195. (1764) — Starhemberg à Kaunitz, 9, 16, 23, 26 janvier; 1, 10, 16, 23, 24, 26 février; 8, 11, 13, 15, 19, 26 mars; 2, 8, 14, 16, 18, 23, 30 avril; 4, 5, 14, 16, 20, 23 mai; 1, 4, 15, 27, 29 juin; 11, 22, 30 juillet; 6, 10, 26 août; 2, 10, 18, 24 septembre; 6, 7, 10, 12, 17, 28 octobre; 7, 12, 19, 26 novembre; 2, 10, 17, 26 décembre 1764; — le même à Colloredo, 16 janvier; 2, 10 février; 23, 24 mars; 10, 17, 30 avril; 5 mai; 4, 15 juin; 11, 30 juillet; 10 août; 4, 10, 17 octobre; 7 novembre, 2 décembre 1764.

198. (1765) — Starhemberg à Colloredo, 24 janvier; 12, 13, 14, 22 février; 23 mars; 15 avril; 10, 30 mai; 7, 21 juin;

31 juillet; 13, 30 août; 12, 23 septembre; 11 octobre; 4, 18 novembre; 11, 21 décembre 1765. — Barré à Colloredo, 24 juillet 1765. — Starhemberg à Kaunitz, 10, 21, 24, 30 janvier; 4, 13, 14; 22 février; 1, 7, 11, 23, 25 mars; 4, 11, 15, 23, 30 avril; 9, 13, 21, 27, 29, 30, 31 mai; 26 juin; 31 juillet; 6, 10, 13, 22, 30 août; 12, 13, 23 septembre; 6, 11, 18, 24, 26, 29 octobre; 4, 6, 8, 12, 13, 15, 18, 22, 25 novembre; 3, 11, 12, 15, 21, 22 décembre 1765. — Barré à Kaunitz, 7, 14, 21, 22, 29 juin; 6, 12, 15, 24, 28 juillet 1765.

201. (1766) — Starhemberg à Colloredo, 11 janvier; 5, 28 février; 24 mars; 13 avril; 12, 24 mai 1766. — Barré à Colloredo, 13 juin, 19 juillet, 8 septembre 1766. — Mercy à Colloredo, 21 juillet; 17 août; 10, 12, 17 septembre; 3 octobre; 1, 6, 24 novembre; 8, 29 décembre 1766. — Starhemberg à Marie-Thérèse, 19, 24 avril; 24 mai; 15 juillet 1766; — le même à Kaunitz, 7 avril; 14, 15 juillet 1766 (confidentiel); 3, 10, 17, 23 janvier; 5, 10, 20, 27 février; 6, 13, 20, 22, 23, 24 mars; 1, 7, 13, 19, 24, 28 avril; 5, 8, 12, 24, 25, 31 mai; 7, 30 juin; 28 juillet, 6 août 1766. — Barré à Kaunitz, 4 février; 5, 13, 15, 19, 26 juin; 3, 10, 24, 31 juillet; 11, 24, 27 août; 8 septembre 1766. — Mercy à Binder, 21 juillet 1766; — le même à Kaunitz, 21 juillet 1766 (confidentiel); 5, 21, 28 juillet; 18, 19 août; 10, 12, 17, 25, 30 septembre; 3, 9, 16, 23, 30 octobre; 2, 6, 13, 20, 24, 25, 29 novembre; 8, 17, 26, 29 décembre 1766.

204. (1767) — Mercy à Kaunitz, 8, 12, 15, 24, 29 janvier; 5, 15, 19, 26 février; 4, 11, 19, 26 mars; 1, 2, 8, 16, 23, 30 avril; 7, 13, 14, 21, 28 mai; 4, 11, 18, 25 juin; 2, 9, 16, 23, 30 juillet; 5, 14, 22, 27 août; 3, 8, 17, 24, 30 septembre; 7, 8, 14, 21 octobre; 5, 10, 26 novembre; 4, 10, 16, 24, 31 décembre 1767; — le même à Colloredo, 12, 29 janvier; 15 février; 19 mars; 2, 16 avril; 14 mai; 4, 11, 18 juin; 2, 16 juillet; 5,

27 août; 8, 30 septembre; 21 octobre; 5, 10 novembre; 4, 16, 31 décembre 1767; — le même à Neny, 15 février; 1, 26, 31 mars; 3 août, 2, 10 novembre 1767.

207. (1768) — Mercy à Colloredo, 14 janvier; 3, 18, 24, 28 février; 3, 27 mars; 11, 24 avril; 12 mai; 6, 18, 27 juin; 11, 21, 28 juillet; 14, 26 août; 1, 9, 17, 24, 29 septembre; 6, 13, 20, 27 octobre; 1, 10 novembre; 9, 30 décembre 1768; — le même à Kaunitz, 7, 14, 20, 22, 28 janvier; 3, 11, 18, 28 février; 3, 10, 14, 17, 27, 31 mars; 7, 14, 24, 28 avril; 5, 12, 19, 24, 30 mai; 2, 6, 18, 26, 27 juin; 7, 11, 15, 21, 28 juillet; 5, 14, 20, 26 août; 1, 7, 9, 15, 17, 24, 29 septembre; 6, 7, 13, 20, 27 octobre; 1, 10, 17, 24 novembre; 1, 9, 15, 22, 29, 30 décembre 1768; — le même à Neny, 10 janvier; 28 février; 23 avril; 6 juillet; 7 octobre; 1er novembre; 8, 30 décembre 1768.

208. (1767-1769) — Mercy à Kaunitz, trois registres de copies.

210. (1769) — Mercy à Colloredo, 11, 19, 24 janvier; 4, 5, 9, 16, 23 février; 1, 22, 27, 29 mars; 12, 27 avril; 3, 4, 31 mai; 15, 22, 29 juin; 10, 19, 26, 31 juillet; 4, 9, 31 août; 16, 21, 26 septembre; 7, 11, 18 octobre; 15, 26 novembre; 13, 20 décembre 1769; — le même à Kaunitz, 11, 19, 24, 28 janvier; 4, 5, 9, 16, 23 février; 1, 7, 13, 14, 16, 22, 27, 29 mars; 1, 5, 12, 19, 27 avril; 3, 4, 18, 21, 31 mai; 8, 15, 22, 29 juin; 10, 11, 19, 26, 31 juillet; 4, 9, 16, 23, 31 août; 16, 21, 26 septembre; 7, 11, 25 octobre; 1, 6, 15, 26 novembre; 23 janvier; 3, 9 février; 5 mars; 3 mai; 10, 29 juin; 4 août; 15, 25 septembre 1769. — Barré à Kaunitz, 6, 13, 20, 24, 27 décembre 1769.

211. (1769-1770) — Mercy à Kaunitz, deux registres de copies.

213. (1770) — Mercy à Kaunitz, 16 avril; 14, 17, 26 mai; 15 juin; 19, 28 septembre; 20 octobre, 15 novembre, 17 décembre 1770 (confidentiel). — Barré à Kaunitz, 3, 10, 17, 23, 25, 31 janvier; 10, 14, 23 février;

8 mars, 1er mai 1770. — Mercy à Kaunitz, 11, 15, 23, 28 mars; 4, 11, 18 avril; 1, 4, 12, 14, 17, 27, 31 mai; 7, 15, 20, 27 juin; 4, 11, 14, 19, 21, 27 juillet; 1, 4, 10, 20, 29 août; 2, 5, 12, 19, 28 septembre; 6, 8, 12, 20, 26, 31 octobre; 9, 15, 19 novembre; 2, 5, 17, 18, 25, 26 décembre 1770; — le même à Neny, 23 mars; 30 avril; 1, 14, 26 mai; 7, 15, 17 juin; 11, 14, 18, 25 juillet 1770; — le même à Colloredo, 23, 25 janvier; 10 février; 11, 23, 28 mars; 6, 11, 25 avril; 1, 2, 31 mai; 15 juin; 11, 14, 19, 21 juillet; 4, 20 août; 19 septembre; 20 octobre; 15 novembre; 2, 5, 17, 25, 26 décembre 1770.

216. (1771) — Mercy à Neny, 16 novembre 1771; — le même à Marie-Thérèse, 24 juillet, 2 septembre, 15 octobre 1771; — le même à Kaunitz, 28 janvier; 17 mars; 22 juin; 14, 24 juillet; 2 septembre, 15 octobre, 19 décembre 1771 (confidentiel); 2, 16, 23, 26, 30 janvier; 6, 20, 25 février; 6, 17, 27 mars; 2, 3, 10, 16, 24 avril; 1, 8, 22, 29 mai; 7, 22, 26 juin; 3, 18, 24, 31 juillet; 7, 21 août; 2, 11, 20, 21 septembre; 4, 15, 16, 20, 27 octobre; 3, 16, 28 novembre; 4, 11, 19, 20, 25 décembre 1771; — le même à Colloredo, 2, 23, 30 janvier; 6, 17 mars; 16 avril; 22 mai; 3, 18, 24, 31 juillet; 2 septembre; 15, 20, 27 octobre; 16 novembre, 19 décembre 1771.

217. (1772) — Mercy à Neny, 15, . . . avril; 6, 15 mai; 15 juin; 18 juillet; 14 août; 16 septembre; 16 octobre; . . . novembre 1772; — le même à Kaunitz, 23 janvier; 29 février; 15 mars; 15 avril; 6, 15 mai; 14 août; 16 octobre 1772 (confidentiel); 2, 8, 23, 29 janvier; 3, 5, 12, 14, 19, 29 février; 11, 15, 21, 25 mars; 1, 8, 15, 22, 29 avril; 6, 15, 20, 27 mai; 3, 10, 15, 17, 24 juin; 1, 8, 18, 24, 31 juillet; 5, 14, 16, 27 août; 2, 10, 16 septembre; 16, 23, 30 octobre; 3, 14, 18, 25 novembre; 2, 9, 16, 23, 30 décembre 1772; — le même à Colloredo, 2, 16, 23 janvier; 29 février; 15 mars; 15 avril; 15 mai; 15, 17, 24 juin; 1, 18 juillet; 14 août;

10, 16 septembre; 16, 30 octobre; 3, 14 novembre; 2, 16 décembre 1772.

218. (1771-1773) — Mercy à Kaunitz, deux registres de copies.

219. (1770-1773) — Mercy à Marie-Thérèse, deux registres de copies.

224. (1773) — Mercy à Kaunitz, 16 janvier, 17 février, 20 avril, 17 octobre 1773 (confidentiel); 6, 16, 20, 27 janvier; 3, 10, 17 février; 3, 10, 17, 24, 31 mars; 7, 14, 20, 28 avril; 5, 12, 18, 26 mai; 2, 9, 16, 23, 30 juin; 7, 17, 21, 28 juillet; 4, 11, 14, 20, 25 août; 1, 8, 16, 21, 29 septembre; 8, 17, 24, 25, 29 octobre; 12, 17, 24 novembre; 3, 8, 18, 24, 31 décembre 1773; — le même à Colloredo, 6, 16 janvier; 17, 19 février; 3, 17 mars; 20 avril; 18 mai; 16 juin; 17 juillet; 14 août; 16 septembre; 17 octobre; 12, 24 novembre; 3, 8, 18 décembre 1773; — le même à Neny, 18 décembre 1773.

225. (1774) — Mercy à Neny, 9, 19 janvier; 19 février; 22 mars; 19 avril; 1, 5, 8, 17 mai; 7, 15 juin; 2, 15, 31 juillet; 15 août; 28 septembre; 7, 20 octobre; 17 novembre; 18, 28 décembre 1774; — le même à Colloredo, 19 janvier; 2, 19, 23 février; 22 mars; 6, 19, 27 avril; 1, 8, 10, 17, 25 mai; 7, 15, 20, 24, 28 juin; 2, 15, 22, 31 juillet; 6, 15, 21, 25, 31 août; 15 septembre; 7, 12, 20, 26 octobre; 2, 15 novembre; 18, 31 décembre 1774; — le même à Kaunitz, 19 janvier; 19 février; 22 mars; 19 avril; 17 mai; 7, 15 juin; 15 juillet 1774 (confidentiel); 9, 19, 26 janvier; 2, 9, 19, 23 février; 2, 9, 18, 22, 30 mars; 6, 13, 19, 27 avril; 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 17, 25 mai; 1, 7, 15, 20, 24, 28 juin; 2, 15, 22, 31 juillet; 6, 15, 21, 25, 31 août; 11, 15, 21, 28, 30 septembre; 7, 12, 20, 26 octobre; 2, 9, 15, 17, 23, 30 novembre; 7, 16, 18, 28 décembre 1774.

226. (1775) — Mercy à Neny, 19 janvier, 20 février, 18 mars, 20 avril, 18 mai, 23 juin, 17 juillet, 16 août, 18 sep-

tembre, 19 octobre 1775; — le même à Colloredo, 12, 19, 25 janvier; 20 février; 18 mars; 20 avril; 2, 3, 18 mai; 7, 23 juin; 12, 17 juillet; 7, 17 août; 18 septembre, 19 octobre, 15 novembre, 17 décembre 1775; — le même à Kaunitz, 4, 12, 19, 20, 25 janvier; 1, 8, 10, 15, 18, 20, 22, 26 février; 3, 8, 15, 18, 22, 29 mars; 5, 14, 20, 26 avril; 2, 3, 5, 7, 10, 18, 24, 31 mai; 7, 8, 15, 16, 23, 28 juin; 5, 12, 17, 26 juillet; 2, 7, 16, 23, 30 août; 7, 8, 13, 18, 22, 27 septembre; 4, 17, 19, 25 octobre; 1, 8, 15, 22, 29 novembre; 6, 17, 27 décembre 1775. — Barré à Kaunitz, 16 août, 19 octobre 1775. — Mercy à Marie-Thérèse, s. d., 1775.

227. (1776) — Mercy à Neny, 17, 20, 21 août; 15 septembre 1776; — le même à Colloredo, 19 janvier; 28 février; 13 avril; 16 mai; 15 juin; 16 juillet; 7, 17, 21 août; 4, 17 septembre; 2, 18 octobre; 15 novembre, 18 décembre 1776; — le même à Kaunitz, 3, 6, 10, 19, 24, 31 janvier; 7, 14, 21, 28 février; 6, 13, 20, 27 mars; 3, 13, 24 avril; 1, 8, 16, 23, 30 mai; 5, 12, 15, 19, 26 juin; 3, 10, 16, 24, 31 juillet; 7, 17, 20, 21, 28 août; 4, 11, 17, 25 septembre; 2, 9, 18, 23, 30 octobre; 6, 15, 20, 27 novembre; 4, 11, 18, 25 décembre 1776. — Barré à Kaunitz, 17 août 1776.

228. (1773-1776) — Mercy à Kaunitz, deux registres de copies.

230. (1777) — Mercy à Colloredo, 17 janvier; 19 février; 18 mars; 17, 19 avril; 7, 16, 25 mai; 15 juin; 1, 15 juillet; 15 août; 12, 24 septembre; 12, 17 octobre; 19 novembre; 22, 31 décembre 1777; — le même à Kaunitz, 1, 8, 17, 24, 29 janvier; 5, 12, 19, 26 février; 5, 12, 18, 26 mars; 2, 9, 16, 17, 19, 25, 30 avril; 7, 16, 21, 25, 28, ... mai; 4, 11, 15, 25 juin; 1, 9, 15, 23, 30 juillet; 6, 15, 20, 27 août; 3, 12, 19, 24 septembre; 1, 8, 12, 17, 22, 29 octobre; 5, 19, 26 novembre; 4, 10, 22, 31 décembre 1777. — Barré à Kaunitz, 14 juillet 1777.

231. (1778) — Mercy à Colloredo, 17, 30 janvier; 18 février;

6, 20, 25 mars; 20 avril; 5, 18, 29 mai; 17 juin; 8, 17 juillet; 17 août; 5, 19 septembre; 19 octobre; 4, 17 novembre; 19, 24, 29 décembre 1778; — le même à Kaunitz, 7, 17, 21, 30 janvier; 4, 6, 10, 18, 25 février; 6, 11, 20, 22, 25 mars; 1, 8, 15, 20, 22, 29 avril; 5, 13, 18, 22, 29 mai; 3, 10, 17, 24, 29 juin; 8, 17, 22, 25, 29, 31 juillet; 3, 5, 17, 26 août; 5, 9, 19, 23, 30 septembre; 7, 14, 19, 28, 31 octobre; 4 11, 17, 25 novembre; 2, 5, 9, 16, 18, 19, 24, 29 décembre 1778.

233. (1779) — Mercy à Colloredo, 6, 12, 25 janvier; 16 février; 17 mars; 6, 15 avril; 17 mai; 17 juin; 18 juillet; 18 août; 10, 15 septembre; 16 octobre; 17 novembre; 17, 29 décembre 1779; — le même à Kaunitz, 16 octobre, 17 novembre, 17 décembre 1779 (confidentiel); 6, 12, 20, 25, 27 janvier; 3, 10, 16, 24 février; 3, 10, 17, 24, 31 mars; 6, 15, 21, 23, 28 avril; 5, 12, 14, 17, 24, 25 mai; 2, 9, 17, 23, 30 juin; 7, 18, 28 juillet; 4, 11, 18, 27 août; 1, 8, 10, 15, 22, 29 septembre; 6, 16, 27 octobre; 3, 10, 17, 25 novembre; 1, 8, 17, 22, 29 décembre 1779.

235. (1773-1780) — Mercy à Colloredo, 17 janvier; ... février; 18 mars; 17 avril; 16 mai; 18 juin; 15 juillet; 16 août; 16 septembre; 14 octobre; 18 novembre; 7, ... décembre 1780; — le même à Kaunitz, 17 janvier; 18 février; 16 août; 18 novembre; 7, 22 décembre 1780 (confidentiel); 5, 12, 17, 26 janvier; 2, 9, 12, 18, 23 février; 1, 9, 18, 22, 30 mars; 5, 12, 17, 26 avril; 3, 10, 17, 23, 31 mai; 7, 18, 21, 28 juin; 5, 15, 26 juillet; 2, 9, 16, 23, 30 août; 6, 16, 27 septembre; 4, 5, 14, 18, 25 octobre; 1, 8, 18, 22, 23, 29 novembre; 6, 7, 13, 22, 27 décembre 1780; — le même à Cobenzl, 16 août 1780; — le même à Joseph II, 17 octobre; ... décembre 1773; 19 janvier; 19 février; 22 mars; 19 avril; 17 mai; ... juin; 15 juillet 1774; 17 septembre; ... décembre 1776; 17 janvier; 18 mars; ... août; 12 septembre; ... octobre; 19 novembre;

12 décembre 1777; 17 janvier; ... février 1778; 12 janvier 1779; 18 mars 1780.

236. (1773-1780) — Mercy à Marie-Thérèse, trois registres de copies.

238. (1781) — Barré à Kaunitz, 23 juin 1781. — Mercy à Colloredo, 21 janvier; 7, 21 février; 18 mars; ... avril; ... mai; 1er juin; 30 juillet; 16, 23 octobre; 11, 20 novembre; 16 décembre 1781; — le même à Kaunitz, 21 janvier; 1, 21, 23 juin; 20, 31 juillet; 17, 30 août; 23 octobre 1781 (confidentiel); 3, 10, 14, 21, 25, 31 janvier, 7, 12, 16, 21, 28 février; 7, 18, 23, 28 mars; 4, 11, 21, 25 avril; 2, 4, 9, 16, 20, 23, 31 mai; 1, 6, 13, 20, 21, 23, 29 juin; 4, 11, 20, 23, 31 juillet; 6, 15, 17, 22, 30 août; 5, 12, 19, 26, 30 septembre; 3, 10, 16, 23, 26, 31 octobre; 5, 11, 14, 20, 28 novembre; 2, 5, 14, 16, 26 décembre 1781.

240. (1782) — Barré à Kaunitz, 12 juin 1782. — Mercy à Colloredo, 4 février, 10 mars, 11 avril; 5, 24 mai; 13 juin, 5 juillet, 10 août, 8 septembre, 9 octobre, 22 novembre, 28 décembre 1782; — le même à Joseph II, 13 juin, 18 décembre 1782; — le même à Kaunitz, 12 avril; 5, 24 mai; 13 juin, 4 juillet, 8 septembre, 28 décembre 1782 (confidentiel); 2, 5, 16, 23, 28 janvier; 3, 4, 13, 20, 27 février; 6, 10, 13, 20, 27 mars; 3, 12, 17, 21, 24 avril; 2, 5, 8, 15, 24, 27 mai; 5, 13, 19, 26 juin; 5, 10, 14, 16, 24, 31 juillet; 10, 14, 21, 28 août; 4, 8, 12, 18, 25, 28 septembre; 2, 9, 16, 23, 30 octobre; 6, 13, 22, 27 novembre; 4, 6, 11, 18, 20, 28 décembre 1782.

243. (1783) — Mercy à Colloredo, 1er février, 12 mars, 19 avril, 17 juin, 17 août, 1er octobre, 10 novembre; 3, 21 décembre 1783; — le même à Kaunitz, 1er, 17, 18 février; 12 mars, 19 avril, 17 juin, 17 août, 30 septembre; 3, 10 novembre; 21 décembre 1783 (confidentiel); 8, 15, 19, 22 janvier; 1, 5, 9, 18, 26 février; 5, 12, 19, 26 mars; 2, 9, 19, 23, 30 avril; 7, 14, 21, 28 mai;

4, 11, 17, 25 juin; 2, 9, 16, 23, 30 juillet; 5, 6, 13, 17, 27, 28 août; 3, 9, 17, 24 septembre; 1, 8, 15, 22, 29 octobre; 2, 3, 10, 19, 26 novembre; 3, 10, 13, 21, 31 décembre 1783.

244. (1784) — Mercy à Joseph II, 24 novembre, 31 décembre 1784; — le même à Kaunitz, 1er, 14 février; 20 mars, 20 avril, 6 juillet, 16 août, 25 septembre, ... octobre; 6, 27 novembre; 3, 31 décembre 1784 (confidentiel); 7, 14, 21 janvier; 1, 4, 14, 25 février; 3, 10, 20, 24, 31 mars; 7, 14, 20 avril; 1, 4, 12, 18, 20, 29 mai; 10, 16, 23 juin; 6, 14, 21, 28 juillet; 1, 13, 16, 25 août; 1, 5, 7, 15, 25, 29 septembre; 6, 13, 17, 27 octobre; 6, 17, 24, 27 novembre; 1, 3, 10, 15, 22, 31 décembre 1784; — le même à Cobenzl, 31 janvier 1784; — le même à Colloredo, 1er février, 20 mars, 20 avril, 29 mai, 10 juin, 6 juillet, 16 août, 25 septembre, 6 novembre, 31 décembre 1784.

246. (1785) — Mercy à Kaunitz, 8 mars, 19 avril, 18 mai, 12 août, 20 septembre, ... octobre, 11 novembre; 27, ... décembre 1785 (confidentiel); 7, 12, 19, 26 janvier; 5, 16, 23 février; 2, 8, 12, 23, 28 mars; 6, 10, 13, 19, 24 avril; 4, 12, 18, 25, 31 mai; 8, 15, 22, 29 juin; 6, 13, 20, 27, ... juillet; 3, 6, 12, 17, 21, 30 août; 7, 10, 16, 20, 23, 28 septembre; 5, 12, 18, 26 octobre; 3, 11, 24, 29 novembre; 7, 14, 21, 27 décembre 1785; — le même à Joseph II, 5 février, 8 mars 1785; — le même à Cobenzl, 11 novembre 1785; — le même à Colloredo, 5 février; 8, 28 mars; 19 avril, 18 mai, 12 août, 20 septembre, 18 octobre; 11, 29 novembre; 27 décembre 1785.

247. (1786) — Mercy à Kaunitz, 31 janvier, 10 mars, 18 avril, 23 mai, 12 juillet; 5, 27 septembre; 30 novembre, 12 décembre 1786 (confidentiel); 4, 9, 18, 25, 31 janvier; 8, 15, 22 février; 3, 10, 16, 22, 29 mars; 5, 12, 18, 26 avril; 3, 12, 17, 23, 31 mai; 7, 11, 21, 27 juin; 7, 12, 19, 29 juillet; 2, 10, 20, 29 août; 6,

13, 21, 27 septembre; 4, 11, 18, 25 octobre; 5, 15, 22, 29 novembre; 6, 12, 20, 27, 29 décembre 1786; — le même à Colloredo, 31 janvier, 10 mars, 18 avril, 23 mai, 7 juin, 12 juillet, 20 août, 27 septembre, 5 novembre, 12 décembre 1786.

248. (1776-1784) — Mercy à Kaunitz, deux registres de copies.

249. (1781-1785) — Mercy à Joseph II, un registre de copies (1781-1785); — le même à Kaunitz, deux registres de copies (1784-1785).

252. (1787) — Mercy à Colloredo, 7 avril, 19 mai, 14 juillet, 14 août, 15 septembre, 18 octobre, 24 novembre, 28 décembre 1787; — le même à Kaunitz, 20 janvier, 1er mars, 7 avril, 19 mai, 14 juillet, 14 août, 15 septembre, 18 octobre, 24 novembre, 28 décembre 1787 (confidentiel); 3, 9, 20, 31 janvier; 7, 13, 14, 21 février; 1, 6, 14, 23, 28 mars; 7, 11, 17, 25 avril; 2, 7, 19, 30 mai; 6, 13, 18, 20, 22, 27 juin; 4, 14 18 juillet; 1, 8, 14, 22, 27 août; 5, 8, 15, 19, 26 septembre; 3, 10, 18, 24, 31 octobre; 2, 7, 14, 24, 28 novembre; 6, 12, 19, 28 décembre 1787.

253. (1788) — Mercy à Colloredo, 23 février, 25 avril, 14 septembre 1788; — le même à Kaunitz, 23 février, 25 avril, 18 juillet, 14 septembre 1788 (confidentiel); 2, 9, 16, 23, 30 janvier; 6, 13, 23, 27 février; 5, 12, 19, 26 mars; 2, 9, 16, 25 avril; 7, 14, 21, 28 mai; 4, 11, 18, 24, 25 juin; 2, 9, 19, 23, 30 juillet; 6, 13, 20, 27 août; 3, 14, 17, 24 septembre; 1, 8, 15, 23, 29 octobre; 5, 12, 19, 26 novembre; 3, 10, 17, 24 décembre 1788.

254. (1785-1789) — Mercy à Joseph II, 13 octobre, 11 novembre, 27 décembre 1785; 31 janvier; 10, 18 mars; 23 mai, 30 août, 27 septembre, 5 novembre 1786; 20 janvier, 12 mars, 7 avril, 14 mai, 14 juillet, 14 août, 15 septembre, 18 octobre, 24 novembre, 28 décembre 1787; 23 février, 25 avril, 18 juillet, 14 septembre 1788;

6 janvier, 23 février, 2 avril, 10 mai, 4 juin; 4, 23 juillet; 17 août; 12, 13 octobre; 18 novembre 1789; — le même à Kaunitz, 6 janvier; 4, 22, 23 février; 2, 17 avril; 10 mai, 4 juin; 4, 23 juillet; 12 octobre, 18 novembre 1789 (confidentiel); 6, 14, 21, 28 janvier; 4, 11, 22 février; 4, 11, 18, 25 mars; 2, 8, 13, 14, 22, 29 avril; 11, 20, 27 mai; 4, 10, 17, 24 juin; 4, 8, 17, 23, 29 juillet; 5, 17, 26 août; 2, 6, 9, 16, 23, 30 septembre; 13, 18, 27 octobre; 4, 18, 26 novembre; 4, 11, 18, 26 décembre 1789; — le même à Colloredo, 4 février 1789.

255. (1790) — Mercy à Kaunitz, 4, 28 janvier; 10 mars, 29 mai; 20, 25 août; 4 octobre 1790 (confidentiel); 4, 14, 20, 28 janvier; 5, 12, 24, 26 février; 10, 19, 26 mars; 2, 9, 15, 16, 21, 26, 29 avril; 7, 14, 20, 21, 30 mai; 9, 16, 23, 30 juin; 7, 16, 23, 30 juillet; 4, 12, 20, 25 août; 3, 9, 17, 29 septembre; 4 octobre 1790; — le même à Cobenzl, 4 octobre 1790. — Blumendorf à Kaunitz, 4, 13, 21, 29 octobre; 5, 10, 17, 27 novembre; 5, 17, 19, 27, 30 décembre 1790. — Liechtenstein à Kaunitz, 30 novembre 1790.

256. (1791-1792) — Blumendorf à Colloredo, 20 janvier, 18 février, 21 mars, 31 décembre 1791; — le même à Kaunitz, 8, 21, 30 janvier; 9, 15, 21, 24 février; 7, 11, 19, 29 mars; 9, 15, 21 avril; 6, 26 mai; 18, 22, 26 juin; 4, 16, 31 juillet; 24 août; 3, 16 septembre; 5, 20 octobre; 7, 29 novembre; 13, 19, 28 décembre 1791; 13, 18, 19, 31 janvier; 20 février; 2, 17, 31 mars; 20, 21, 24, 27 avril; 10, 23, 29 mai; 13, 28 juin; 19 juillet 1792.

TABLE DES MATIÈRES.

CORRESPONDANCE

DES AGENTS DIPLOMATIQUES DES ÉLECTEURS DE SAXE EN FRANCE.

(NOTICES ET EXTRAITS.)

CORRESPONDANCE
DES AGENTS DIPLOMATIQUES DE LA RÉPUBLIQUE DE GENÈVE
EN FRANCE.

(NOTICES ET EXTRAITS.)

CORRESPONDANCE DES AGENTS DIPLOMATIQUES
DES DUCS DE SAVOIE ET DES ROIS DE SARDAIGNE EN FRANCE.

(NOTICES ET EXTRAITS.)

CORRESPONDANCE

DES AGENTS DIPLOMATIQUES DE LA RÉPUBLIQUE DE GÊNES

EN FRANCE.

(NOTICES ET EXTRAITS.)

CORRESPONDANCE

DES AGENTS DIPLOMATIQUES DES GRANDS DUCS DE TOSCANE

EN FRANCE.

(NOTICES ET EXTRAITS.)

CORRESPONDANCE

DES AGENTS DIPLOMATIQUES DES ROIS DE NAPLES EN FRANCE.

(NOTICES ET EXTRAITS.)



CORRESPONDANCE

DES AGENTS DIPLOMATIQUES DES ROIS D'ESPAGNE EN FRANCE.

(NOTICES ET EXTRAITS.)

CORRESPONDANCE
DES AGENTS DIPLOMATIQUES DES ROIS DE PORTUGAL
EN FRANCE.

CORRESPONDANCE
DES AGENTS DIPLOMATIQUES ANGLAIS EN FRANCE.

(NOTICES ET EXTRAITS.)